MASTER
NEGATIVE
NO. 92-81156-4

MICROFILMED 1993

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES/NEW YORK

as part of the
"Foundations of Western Civilization Preservation Project"

Funded by the
NATIONAL ENDOWMENT FOR THE HUMANITIES

Reproductions may not be made without permission from
Columbia University Library

COPYRIGHT STATEMENT

The copyright law of the United States - Title 17, United States Code - concerns the making of photocopies or other reproductions of copyrighted material.

Under certain conditions specified in the law, libraries and archives are authorized to furnish a photocopy or other reproduction. One of these specified conditions is that the photocopy or other reproduction is not to be "used for any purpose other than private study, scholarship, or research." If a user makes a request for, or later uses, a photocopy or reproduction for purposes in excess of "fair use," that user may be liable for copyright infringement.

This institution reserves the right to refuse to accept a copy order if, in its judgement, fulfillment of the order would involve violation of the copyright law.

AUTHOR:

MARMONTEL, [JE. FRANCOIS]

TITLE:

REGENCE DU DUC D'ORLEANS

PLACE:

PARIS

DATE:

1806

Master Negative #

92-81156-4

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION DEPARTMENT

BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

Original Material as Filmed - Existing Bibliographic Record

944.03 Marmontel, J. François...
M34 Régence du duc d'Orléans...
2v. O. P. 1806.

Restrictions on Use:

TECHNICAL MICROFORM DATA

FILM SIZE: 35mm REDUCTION RATIO: 11X
IMAGE PLACEMENT: IA (IIA) IB IIB
DATE FILMED: 3-4-93 INITIALS BL
FILMED BY: RESEARCH PUBLICATIONS, INC WOODBRIDGE, CT

VOLUME 1

BIBLIOGRAPHIC IRREGULARITIES

MAIN ENTRY: Marmontel, Jean.
Vol. 2

Bibliographic Irregularities in the Original Document

List volumes and pages affected; include name of institution if filming borrowed text.

_____ Page(s) missing/not available: _____

_____ Volumes(s) missing/not available: _____

_____ Illegible and/or damaged page(s): _____

_____ Page(s) or volumes(s) misnumbered: p. 354 numbered as p. 534

_____ Bound out of sequence: _____

_____ Page(s) or illustration(s) filmed from copy borrowed from: _____

_____

_____ Other: _____

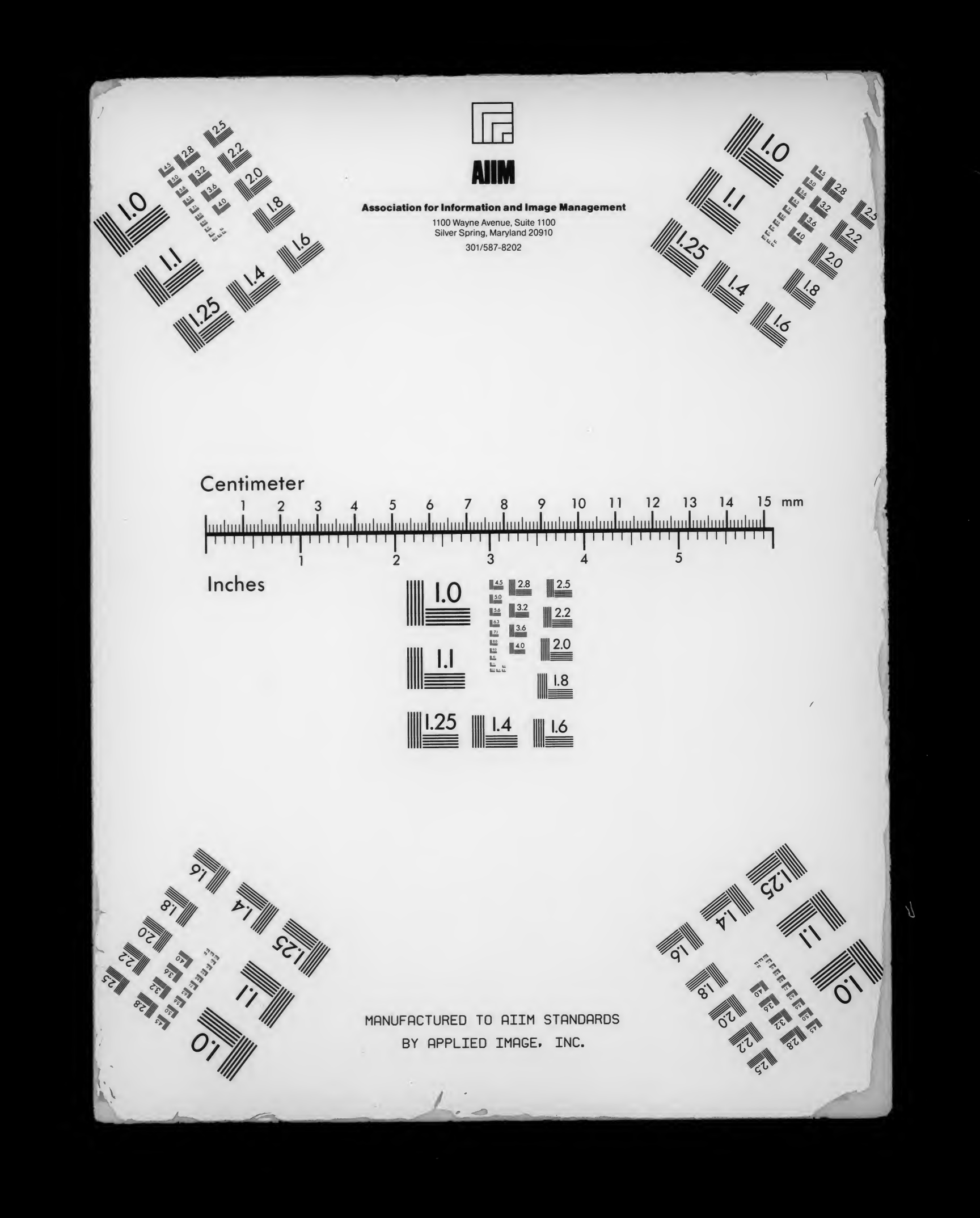
AIIM
Association for Information and Image Management
1100 Wayne Avenue, Suite 1100
Silver Spring, Maryland 20910
301/587-8202
Centimeter
Inches
MANUFACTURED TO AIIM STANDARDS
BY APPLIED IMAGE, INC.

Class 944.03 Book M34 :
COLUMBIA COLLEGE LIBRARY 1
Madison Av. & 49th St. New York.

Beside the main topic this book also treats of

Subject No.	*On page*	*Subject No.*	*On page*

Jn. Fergus St Petersburg 1816

RÉGENCE

DU DUC D'ORLÉANS,

PAR,

J. François MARMONTEL,

HISTORIOGRAPHE DE FRANCE,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Quis nescit primam esse historiæ legem, ne quid falsi dicere audeat, ne quid veri non audeat?

CIC. de Orat. LII. §. 15.

Sine gratiâ aut ambitione, bonæ tantùm conscientiæ pretio.

TAC. J. Agric. Vita.

TOME PREMIER.

A PARIS,

CHEZ XHROUET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

AN XIV. — 1806.

Cet Ouvrage se trouve chez les Libraires suivans :

A BRUNSWICK	*chez*	ALEX. PLUCHART.
— LEIPZIG,	—	BESSON, en commission.
— BRESLAU	—	T. KORN, Junior.
— HAMBOURG,	—	PERTHÈS.
— FRANCFORT,	—	ESSLINGER.
— MANHEIM,	—	FONTAINE.
— PETERSBOURG,	—	BOUVAT.
— BERLIN,	—	FAUCHE BOREL.
— STOCKHOLM,	—	ULRICH.
— NORRKÖPING,	—	*Idem.*

17 APR'89

AVERTISSEMENT
DE L'ÉDITEUR.

Cet ouvrage sur la régence est la seule partie des travaux historiques de Marmontel, qu'il ait complétement achevée.

Ses amis savent qu'elle étoit entièrement finie et même transcrite, pour la troisième fois, en 1788.

Il s'en occupoit presqu'exclusivement depuis 1784.

Au reste, le meilleur avertissement, et le seul dont ce morceau historique ait besoin, est ce passage des Mémoires de l'auteur. Il dit:

« *Dans ce temps-là, mes occupations se* » *partageoient entre l'Histoire et l'Ency-* » *clopédie. Je m'étois fait un point d'hon-* » *neur et de délicatesse de remplir digne-* » *ment mes fonctions d'historiographe.*

» *Je m'adressai aux personnages les* » *plus considérables de ce temps-là, pour* » *tirer de leurs cabinets des instructions* » *relatives au règne de Louis XV, par où*

8 Ap'89 Bauge 2 v 7 8

99243

» *je voulois commencer, et je fus moi-même*
» *étonné de la confiance qu'ils me mar-*
» *quèrent. Le comte de Maillebois me livra*
» *tous les papiers de son père et les siens.*
» *Le marquis de Castries m'ouvrit son ca-*
» *binet où étoient les Mémoires de Belle-*
» *Isle; le comte de Broglio m'initia dans*
» *les mystères de ses négociations secrètes;*
» *le maréchal de Contades me traça de sa*
» *main le plan de sa campagne, et le*
» *désastre de Minden.*

« *J'avois besoin des confidences du ma-*
» *réchal de Richelieu... ses portefeuilles*
» *furent à ma disposition.* »

RÈGNE
DE LOUIS XV.

RÉGENCE
DU DUC D'ORLÉANS.

CHAPITRE PREMIER.

TESTAMENT DE LOUIS XIV.

Celui de tous les rois qui affecta le plus la domination, Louis XIV, fut dominé toute sa vie, soit parce qu'il manquoit de lumières, qu'avec un esprit droit et une âme élevée, il n'avoit cependant ni les talens de son ambition, ni le génie de son caractère, et que, par le vice d'une éducation dont il gémissoit tous les jours, réduit à se laisser conduire, il sentoit que, pour commander, il falloit qu'il sût obéir; soit parce que son âme avoit des côtés foibles par où la complaisance et l'adulation pénétroient insensiblement, et que, trop vrai pour être en défiance contre

les piéges du mensonge, il se laissoit aisément séduire par l'air de culte et de dévouement qu'on savoit prendre devant lui. Ce fut ainsi que sa volonté qui se croyoit si absolue, fut presque toujours dépendante et plus d'une fois entraînée contre le penchant de son cœur naturellement juste et bon. Dans sa rigueur envers Fouquet, il ne fit que servir la haine de Colbert; il fit la guerre malgré lui, lorsque Louvois voulut la guerre; il réduisit Colbert aux durs expédiens d'une finance ruineuse, parce que Louvois aimoit mieux perdre l'État que de le voir fleurir sous les auspices de Colbert. De même, aux brigues de la cour, aux inimitiés personnelles, aux intrigues du cabinet, il sacrifia Luxembourg, Fénélon, Catinat, il en défendit mal Turenne; par complaisance pour Chamillard, et sur la foi légère de Vendôme, il confia le sort de ses armes et de sa gloire à la Feuillade; et cette faute lui coûta la perte d'une armée et de l'Italie. Sans être fanatique, violent, ni cruel, il révoqua l'édit de Nantes, extermina les protestans, persécuta les jansénistes, aveugle et docile instrument de la haine théologique et de la jalousie atroce des jésuites contre Port-Royal, dont le crime étoit

de former de grands hommes. Toutes les fois qu'il fut bien conduit, il fit des choses recommandables. Il a laissé des monumens d'une sage magnificence et d'une grande utilité; des ports, des chemins, des canaux, des manufactures, des forteresses, celles-ci même en trop grand nombre; une foule d'établissemens qui attestent sa grandeur, et ce qui l'atteste encore mieux, un génie national, un caractère d'élévation qui étoit l'empreinte de son âme et qui n'est que trop effacé. Toutes les fois qu'on voulut abuser de son orgueil, de son ambition, de son ostentation vaine, il se laissa persuader que tout ce qui pouvoit le flatter étoit juste, et qu'il n'y avoit rien de trop cher pour sa gloire et pour ses plaisirs. Ses artistes le ruinèrent par les folies de Versailles, de Marly et des Invalides; et les marbres de ses palais, comme les sables de ses jardins, furent baignés des larmes de ses peuples. Ainsi, dans le cours d'un long règne, laissant agir autour de lui toutes les passions qui, sous le nom de zèle, se disputoient l'honneur de le servir, il consentit au mal sans s'y complaire, et seulement comme un dieu trop facile qui exauçoit les vœux des méchans.

Tel l'avoit connu cette femme artificieuse

et patiente, qui, de l'obscurité, s'éleva jusqu'au faîte des honneurs et de la puissance, mit à ses pieds le vainqueur de l'Europe, devint l'âme de ses conseils, et, dans l'intérieur solitaire où elle obséda sa vieillesse, fut le martyr de son humeur et le tyran de sa volonté.

Ce n'étoit point l'amour qui avoit livré Louis XIV à la marquise de Maintenon; c'étoit le besoin de soulagement, de confiance et de repos. Fatigué d'un autre esclavage, il s'étoit jeté dans son sein pour respirer en liberté. Des bras d'une femme impérieuse et vaine de sa beauté, de sa naissance, des agrémens de son esprit, surtout des droits que ses enfans sembloient lui donner sur leur père, qui, se croyant aimée, vouloit être obéie, et mettoit à la place de la séduction la hauteur et la violence; il avoit passé dans les bras d'une complaisante modeste, qui, confidente de ses peines, ne se donna que pour consolatrice, et, sur un cœur réfroidi pour l'amour, prit l'ascendant de l'amitié. Louis XIV étoit trop fier pour se livrer avec un homme à cette intimité qui compromet l'orgueil; il se la permit sans réserve avec un sexe que la nature sembloit subordonner au sien. Toute espèce

d'égalité, de supériorité surtout, lui donnoit trop d'ombrage. Le Sully d'un tel roi ne pouvoit être qu'une femme; il ne lui vint jamais dans la pensée d'avoir un homme pour ami; et l'on peut voir que, de ses complaisans, le plus favorisé, le maréchal de Villeroy, fut l'homme de sa cour le plus bas et le plus futile.

Depuis que la marquise de Maintenon s'étoit emparée de l'âme de ce prince, elle l'avoit comme investie pour y pénétrer seule et en interdire l'accès à tout ce qui ne lui étoit pas aveuglément soumis et servilement dévoué. Mais ce fut surtout dans les dernières années de sa vie que, poursuivi par le malheur et réfugié auprès d'elle, il lui fut tout abandonné. Il n'est plus permis à l'histoire de dissimuler à quel excès elle abusa de ce dangereux ascendant. La veuve de Scarron, devenue femme de Louis XIV, ne devoit plus rien voir d'avilissant pour lui, ni de difficile pour elle. L'édit de 1714, par lequel, disposant du fidéicommis de la couronne, il y appeloit ses bâtards; la déclaration de 1715, qui confirmoit l'édit, et dans laquelle il commandoit aux lois de rendre hommage au vice, à la Nation d'en adopter les fruits, au trône d'en porter l'opprobre,

aux princes du sang de souffrir que les enfans de l'adultère fussent confondus avec eux ; ces excès dont il n'avoit pu se dissimuler le scandale, et qu'il ne se fût jamais permis sans les poursuites obstinées de la marquise de Maintenon, prouvent l'aveuglement où il étoit tombé sous l'empire de cette femme. Le testament qu'elle lui dicta, fut un dernier acte de complaisance, et un effort d'autant plus pénible que lui-même il en prévoyoit l'humiliante inutilité.

La marquise de Maintenon voyoit approcher le moment où tomberoit, avec son appui, cette souveraine puissance qu'elle avoit achetée au prix de tant de soins, de gêne, d'ennui, d'amertume, ou plutôt de persévérance à tout dissimuler, à tout feindre et à tout souffrir. Ecartée avec de froids égards, réduite, sous le nouveau règne, à une disgrâce honorable, iroit-elle ensevelir sa vieillesse dans la retraite et dans l'oubli, ou du majestueux asile qu'elle s'étoit fait à Saint-Cyr, auroit-elle encore assez d'influence à la cour et dans les conseils pour se consoler du malheur de n'être plus reine? L'alternative sembloit dépendre du testament de Louis XIV. L'héritier de la couronne étoit enfant et orphelin : sous sa minorité, la régence

étoit, de plein droit, dévolue au duc d'Orléans ; mais après lui, s'il en étoit exclu, le moins jeune des princes du sang étant mineur, elle passoit au duc du Maine, dont la marquise de Maintenon avoit été la gouvernante, et qu'elle avoit comme adopté en faisant éloigner sa mère, soit pour intéresser le roi par son endroit le plus sensible, soit pour rendre moins odieuse sa trahison envers sa bienfaitrice, soit pour se faire de son pupille un appui auprès de son père, dont il étoit l'enfant chéri. Pour lui assurer la régence, le seul obstacle à renverser étoit donc le duc d'Orléans qui, plus ennemi de lui-même que tous ses ennemis ensemble, s'étoit ruiné dans l'esprit du roi. Je vais rappeler sa jeunesse ; car mon silence sur ses disgrâces feroit injure à sa mémoire, en laissant soupçonner de lui ce que je semblerois avoir dissimulé.

On avoit vu presque en même temps deux prodiges d'éducation aussi étonnans l'un que l'autre : l'excès du mal changé en l'excès du bien dans celle du duc de Bourgogne, l'excès du bien changé en l'excès du mal dans celle du duc d'Orléans. Mais dans le duc de Bourgogne la base du caractère étoit la force, germe commun des passions fou-

gueuses et des sentimens généreux; dans le duc d'Orléans, au contraire, le fonds du naturel étoit la mollesse, qualité qui se prête au vice et se refuse à la vertu.

Le duc de Bourgogne dont la nature, la religion et l'amour avoient fait trois hommes si différens; d'abord farouche, orgueilleux, superbe; violent dans tous ses désirs et dans ses volontés les plus capricieuses; emporté jusqu'à la fureur dans ses penchans pour tous les vices; terrible dans ses passions; ramené insensiblement par une éducation pieuse, et devenu timide, modeste et recueilli jusqu'à paroître sauvage, tant il étoit en crainte de sa propre foiblesse et des séductions de la cour; tenant sans cesse comme embrassées la religion et la vertu, dans la crainte de retomber, s'il abandonnoit ses appuis; enfin, pour complaire à sa femme, qu'il aimoit passionnément, et dont il vouloit être aimé, rendu à la cour et au monde avec la sérénité d'une âme réconciliée avec elle-même et l'assurance d'un caractère affermi dans l'amour du bien; alors doux, affable, accessible, déployant avec liberté les agrémens et les lumières d'un esprit sage, élevé, solide; riche à la fois des dons de la nature et des fruits de l'étude; et

pour tout dire enfin, conduit par Beauvilliers et cultivé par Fénélon; ce prince, dis-je, après avoir commencé par être l'effroi de la nation, en étoit devenu les délices, et avoit laissé de ses vertus un souvenir et des regrets dont tous les cœurs étoient remplis.

Le duc d'Orléans sembloit né pour être, en se livrant à son naturel, ce que le duc de Bourgogne avoit eu tant de peine à devenir en réprimant le sien. En lui, tous les agrémens de l'esprit et tous les charmes du langage, une justesse, une précision, une clarté dans les idées, un don de les développer qui lui rendoient tout facile et simple; une force de conception, une sûreté de mémoire à laquelle rien n'échappoit, et de là une multitude de connoissances acquises sans travail, et comme en se jouant; une éloquence naturelle et une grâce plus séduisante, plus persuasive que l'éloquence même; une sagacité dans les détails, une rapidité de vue dans l'ensemble le plus compliqué des affaires qui les saisissoit d'un coup d'œil; une valeur franche et modeste, digne du sang de Henri IV, auquel il se flattoit de ressembler dans ses vertus comme dans ses foiblesses, et dont il avoit réellement la simplicité, la bonté, l'affabilité populaire, la

gaieté vive, la douceur, l'excessive facilité à oublier l'injure, et singulièrement les talens de la guerre pour laquelle il se sentoit né; enfin toutes les qualités de l'homme aimable et tous les germes du grand homme, hormis le courage d'esprit, ou, pour mieux dire, la vigueur de l'âme, avoient été donnés par la nature à celui dont l'éducation fit le plus corrompu des hommes. Il avoit eu dans son enfance un précepteur digne de lui, le bon et sage Saint-Laurent : il le perdit; et de ses mains, son âme, encore neuve et flexible, tomba dans celles de Dubois.

La France ne se rappelle pas sans honte la fortune de ce Dubois qu'elle vit revêtu des honneurs les plus éminens du ministère et du sacerdoce. Le caractère d'un valet fourbe, avec tous ses tours de souplesse, d'impudence et d'effronterie, seroit le beau côté de l'âme de Dubois. Assez d'adresse dans l'esprit pour un intrigant subalterne, assez d'habileté pour un agent obscur de politique frauduleuse, nul talent distingué pour racheter ses vices, nul agrément pour les embellir, l'âme d'un scélérat, le cœur d'un vil esclave, mais sur le front toute l'insolence de la bassesse protégée; et, ce qui contribua

le plus à son élévation, une complaisance servile et dévouée à l'infamie, soutenue d'un profond mépris pour toute espèce d'honnêteté, de bienséance et de pudeur; ce n'est-là qu'une foible esquisse du détestable corrupteur à qui *Monsieur* abandonna son fils.

Il fut facile à cet instituteur d'en faire un libertin et de cœur et d'esprit, d'effacer de son âme les impressions du bien que Saint-Laurent y avoit laissées, de lui apprendre à regarder la bonté comme une foiblesse, la vertu comme une folie, la religion comme une chimère, la droiture et la bonne foi comme le mérite des dupes, et l'art de mentir, de tromper, de se jouer de sa parole, comme le seul art de régner. Mais cette doctrine infernale qui, d'une âme ardente et vigoureuse auroit fait un monstre à étouffer, n'ayant trouvé dans l'âme de ce prince, naturellement indolent et léger, ni la vigueur, ni le ressort que les atrocités demandent, n'en fit qu'un homme vicieux nonchalamment livré à des passions douces, se jouant de l'opinion, comptant pour peu de chose et l'estime et le blâme, cherchant le bruit pour s'étourdir, le mouvement pour dissiper le pénible ennui de lui-même, la singularité bizarre des débauches les plus outrées et

des plus infâmes plaisirs, pour ranimer ses goûts éteints et ses désirs rassasiés ; mais aussi éloigné des grands crimes que des hautes vertus ; bon, sans estime pour la bonté, incapable de se venger par foiblesse et par indolence, n'aimant de sa grandeur que la facilité de vivre au gré de ses caprices, réservant toute sa faveur au mérite de l'amuser, laissant échapper de ses mains des libéralités immenses pour s'épargner la peine d'en modérer l'excès, et si ennemi de la gêne qu'une couronne même l'auroit importuné s'il en avoit senti le poids.

A cette première cause de corruption, il s'en joignit d'accidentelles qui aggravèrent par l'habitude le vice de l'éducation. Après avoir eu la foiblesse d'épouser Mlle. de Blois, fille légitimée de Louis XIV, le duc d'Orléans en avoit rougi ; il avoit mis une vanité de jeune homme à rétracter par le mépris ce que la déférence et la séduction lui avoient fait faire ; et tout ce qui l'environnoit, l'encourageoit à ce mépris. *Madame* qui avoit sans cesse devant les yeux les Palatins ses ancêtres, et qui croyoit les voir aussi indignés qu'elle de l'injure faite à leur sang ; *Monsieur* qui, dès long-temps chagrin de l'oisive inutilité où le laissoit le roi son

frère, s'en vengeoit par la turpitude et le scandale de ses mœurs, sembloient tous deux se plaire à voir le roi humilié dans la personne de sa fille. Mdme. d'Orléans qui, avec moins d'esprit et d'agrément que sa mère, en avoit toute la hauteur, et à qui son orgueil avoit persuadé que la bâtarde de Louis XIV honoroit trop le petit-fils de Louis XIII, au lieu de chercher à ramener son mari, le rebutoit sans cesse par sa dédaigneuse froideur. L'accueil sévère que lui faisoit le roi, peine bien méritée de ses égaremens, ne servoit qu'à l'y replonger, en le renvoyant de la cour plus passionné que jamais pour une vie obscure et libre. Ainsi livré à Dubois et à lui-même, environné d'hommes perdus et de femmes prostituées, il donna dans tous les excès, il fit gloire de tous les vices ; et, comme si la dissolution de ses mœurs n'eût pas suffi pour offenser un roi, sévère ami des bienséances, il l'insultoit encore en opposant à sa dévotion timide l'audace de l'impiété.

Cependant, soit que Louis XIV se reprochât d'avoir contribué au déréglement de son neveu par un mariage peu convenable, et qu'en dissimulant les chagrins de sa fille, il espérât les adoucir et lui ramener son

époux ; soit qu'il connût le fonds du naturel de ce prince, qu'il appeloit si justement un *fanfaron* de *crimes*, et que, passionné pour l'honneur de son sang et pour la gloire de son règne, il ne voulut pas rebuter un jeune libertin, né pour être un héros, et peut-être même un grand homme, dans un temps où devenoient si rares les grands hommes et les héros ; ce roi qui savoit commander aux mouvemens de son âme, parut d'abord vouloir le ménager ; il l'avoit mis, jeune encore, à la tête de ses armées ; et lorsque des fautes qui n'étoient pas les siennes, et que l'on n'eût pas faites si on l'eût écouté, nous firent perdre l'Italie, le roi, loin de lui attribuer les malheurs de cette campagne, avoit voulu l'en consoler, en l'envoyant commander en Espagne, sous la conduite de Berwick.

Dès lors on crut voir se former, entre la marquise de Maintenon et la princesse des Ursins une ligue pour s'opposer aux premiers succès de ses armes ; et ce prince le crut lui-même, parce qu'on le laissoit manquer des moyens de presser les siéges de Lérida et de Tortone. C'est un exemple, entre mille autres, de la facilité des princes à se frapper sans examen des plus fausses

préventions. Quelle apparence que la favorite du roi d'Espagne eût jamais eu pour les ennemis du duc d'Orléans la criminelle complaisance de s'opposer à des succès d'où dépendoit le sort d'un roi dont sa volonté étoit l'âme, et qui risquoit, pour elle, de perdre sa couronne et l'héroïque amour de ses peuples ? Quelle apparence que la femme de Louis XIV, déjà si malheureux, voulût achever de l'accabler, en renversant les espérances de son petit-fils en Espagne ? Rien de plus absurde que cette calomnie, et cependant elle prit crédit dans la cour du duc d'Orléans. Son confident intime, le duc de Saint-Simon, étoit persuadé que ce prince avoit deux ennemis irréconciliables dans Mdme. des Ursins et Mdme. de Maintenon. J'ai sous les yeux leur correspondance ; et non-seulement il n'y a pas un mot qui marque pour lui de la haine, mais tout y respire le plus vif intérêt pour ses succès et pour sa gloire. Ce qu'on y voit bien clairement, c'est qu'en France comme en Espagne, l'épuisement et la détresse où l'on étoit réduit, empêchoient de donner à sa valeur impatiente, les moyens de se signaler. Il reconnut enfin lui-même la bonne volonté de la princesse des Ursins et d'Amelot notre ambassadeur,

aux efforts qu'on fit en Espagne pour la conquête de l'Arragon; et quant aux plaintes qui lui étoient échappées, il parut les désavouer. Mais ce que Saint-Simon ne dit pas, c'est que ce prince auroit voulu que son impudente maîtresse, Mlle. de Séry, fût décorée du titre de dame d'atours de la reine d'Espagne; que, par un excès de reconnoissance, LL. MM. CC. avoient pour lui cette complaisance pénible; qu'ils dissimuloient même ce qu'il leur en coûtoit; qu'ils ne demandoient l'un et l'autre que l'aveu du roi leur grand-père; que la princesse des Ursins l'avoit sollicité, avec les plus vives instances, auprès de la marquise de Maintenon; que celle-ci, malgré sa répugnance, avoit voulu en parler au roi, et que le roi, blessé de l'indécence de la demande de son neveu, n'avoit pas même daigné l'entendre.

Ce fut la source des mécontentemens que l'on vit bientôt éclater, mais seulement du côté du prince. Il se laissa persuader, par le dépit de sa maîtresse, que le refus qu'elle essuyoit, ne venoit que de ces deux femmes; et le ressentiment qu'il en conçut, tomba sur la princesse des Ursins dont il n'avoit qu'à se louer.

Enfin arriva le moment où Louis XIV étoit forcé

forcé d'abandonner son petit-fils. Le duc d'Orléans crut voir le sceptre échapper des mains de Philippe V. En effet, il y avoit peu d'espérance que dans un pays ruiné, dont une partie étoit encore rebelle, et l'autre sans ressource, pleine de mécontens, et sollicitée en faveur de l'Autriche par une populace de moines insolemment séditieux, ce roi, foible comme il l'étoit, pût se soutenir sur le trône; et supposé qu'il en tombât, on proposoit au duc d'Orléans de s'y laisser mettre à sa place. Il y consentit, sans vouloir, disoit-il, hâter la chute de Philippe V, et sans croire trahir la France, intéressée à voir sur le trône d'Espagne un prince du sang de ses rois. Le secret lui fut mal gardé, on arrêta ses émissaires, et les indices de leurs intrigues ayant été portées au conseil de Versailles, il fut délibéré, si on lui feroit son procès. On disoit qu'il avoit voulu tourner les armes de Philippe V contre ce roi lui-même; et indigné de sa trahison, le dauphin demandoit sa tête. La marquise de Maintenon, qui s'est vantée de l'avoir sauvé, sollicitoit pour lui peut-être, mais un pardon qui l'accusoit. Ses véritables défenseurs furent le chancelier et le duc de Bourgogne; l'un en jetant sur sa conduite le voile le plus

favorable, l'autre en s'élevant dans le conseil, avec un courage respectueux, contre l'avis du dauphin son père; soit qu'il y fût excité par sa femme qu'il adoroit, et dont la mère, duchesse de Savoie, étoit sœur du duc d'Orléans; soit que, persuadé lui-même de l'innocence de ce prince, il suivît, en le protégeant, son inclination personnelle; car on assure qu'il l'aimoit. Et, si l'on est surpris de voir quelque liaison de sentiment entre deux princes de mœurs si différentes, on se rappellera que le malheur les avoit rapprochés par une sorte de ressemblance et de sympathie, ayant eu l'un et l'autre des ennemis et des amis communs; que, dans les violens chagrins qu'avoit essuyés le duc de Bourgogne, lors de sa campagne de Flandre, le duc d'Orléans avoit pris sa défense contre le parti de Vendôme, et qu'il s'étoit déclaré de même pour Fénélon dans sa disgrâce, ce qui lui avoit concilié tous les amis de Fénélon. Peut-être aussi que le duc de Bourgogne, rendu indulgent par ses réflexions sur lui-même, voyoit les mœurs d'un prince livré dès son enfance à des hommes si différens des Beauvilliers et des Chevreuses, comme une suite inévitable de ce malheureux abandon; peut-être que l'attrait qu'avoit pour son esprit celui d'un prince aimable, éclairé, séduisant, lui avoit donné quelque espérance de ramener de ses égaremens un naturel moins impétueux, moins indomptable que le sien; qu'il lui avoit reconnu, à travers tant de vices, un fonds de bonté, de droiture; qu'en le voyant superstitieux, il ne pouvoit le croire sincèrement impie, et que, dans ses déréglemens même, il se faisoit un devoir de l'aimer, puisque Fénélon, son modèle, n'avoit cessé de le chérir.

Quoi qu'il en soit, la voix qui s'éleva dans le conseil en faveur du duc d'Orléans fut celle du duc de Bourgogne. Il osa faire entendre au roi que ce prince n'étoit pas coupable de l'imprudence de ses agens, qu'il avoit servi l'Espagne avec autant de franchise que de valeur et de constance; mais que, dans un moment où l'on étoit forcé d'abandonner Philippe V, le duc d'Orléans avoit pu, sans crime, penser aux droits de sa naissance, et se ménager, en cas d'événement, les moyens de les soutenir.

On sent combien Louis XIV devoit avoir de répugnance à trouver son neveu coupable d'un crime de haute trahison. » Voulez-vous, disoit-il au dauphin, que je fasse trancher la

tête sur un échafaud au premier prince de mon sang? « Mais un autre motif encore lui faisoit souhaiter d'ensevelir dans le silence une affaire où l'on alloit voir, qu'en abandonnant son petit-fils, il avoit réduit son neveu à recourir à ses ennemis pour conserver ses droits sur la même couronne, et que, dans l'impuissance où il étoit de protéger les princes de son sang, il leur faisoit un crime de chercher ailleurs un appui.

Ce fut dans ces dispositions qu'il admit le duc d'Orléans à se justifier lui-même. Il ne fut pas difficile à ce prince d'expliquer sa conduite et de désavouer ce que ses émissaires avoient pu dire ou faire entendre au-delà de ses intentions. Le roi persuadé, ou affectant de l'être, de la sincérité du prince et de son innocence, en assura le roi d'Espagne, et dès lors tout fut assoupi.

Le côté foible du duc d'Orléans étoit dans ce moment sa folle passion pour Mlle. de Séry. C'étoit par là qu'on l'attaquoit. On attribuoit à cette femme le projet criminel qu'on disoit avoir été découvert en Espagne. » Elle n'a » point cessé de l'y pousser avec violence: » (écrivoit-on de Paris à la princesse des » Ursins), irritée contre vous, Madame, » parce qu'elle croit que vous seule avez

» empêché qu'elle ne fût dame d'atours de » la reine d'Espagne; elle a cru et voulu s'en » venger par-là. « Tout cela étoit vraisemblable. Mais on prétendoit qu'il avoit résolu, dès qu'il seroit sur le trône d'Espagne, de faire casser son mariage, comme indigne et fait par contrainte; d'épouser la veuve de Charles II. pour complaire à la cour de Vienne; de répudier celle-ci pour cause de stérilité, et de couronner sa maîtresse : calomnie aiguisée de main de courtisan, pour blesser le roi son beau-père.

Cependant, soit que le roi dissimulât ses chagrins domestiques, soit qu'une longue expérience lui eût appris à ne rien croire légèrement, il ménageoit encore le prince, et n'ayant pu réussir à le perdre, on s'obstinoit à le noircir. On saisit donc la circonstance d'un violent accès de colique dont sa femme fut attaquée, pour publier que, par un moyen plus sûr et plus prompt que le divorce, il vouloit se délivrer d'elle; et cette rumeur trouva dans les esprits d'autant plus de crédulité, que le prince, adonné à l'étude de la chimie avec une curiosité passionnée, n'avoit rien du côté des mœurs qui justifiât son innocence, et qu'à le juger par le choix de ses complaisans familiers, il étoit capable de tout.

L'accès de colique cessa ; les bruits sur le poison tombèrent; et, contente d'avoir essayé l'opinion publique par ce trait de noirceur, la haine parut s'assoupir.

Le mariage du duc de Berri avec Mlle. d'Orléans fut l'ouvrage de la duchesse de Bourgogne, toute-puissante auprès du roi; et le duc d'Orléans, avec un tel appui, sembloit n'avoir plus rien à craindre.

Mais lorsque vint le deuil de 1712, que la famille du dauphin fut au moment de se voir éteinte, et qu'en France il ne resta plus, entre le trône et le duc d'Orléans, que le duc de Berri amoureux de sa femme, et dévoué par elle à son beau-père, et le duc d'Anjou, foible enfant, à peine échappé à la mort, la crainte réveilla la haine ; et le désastre qui rendoit le duc d'Orléans redoutable, fut le moyen qu'on employa pour en faire un objet d'horreur. La calomnie avoit pour elle l'opinion et les apparences. On sait quel en fut le succès.

La mort de Monseigneur, en 1711, avoit tourné toutes les espérances et tous les vœux du côté du duc de Bourgogne, nouveau dauphin, lorsque, dans l'espace d'un mois, la dauphine sa femme, et lui-même et leur fils aîné, furent ensevelis dans le même tombeau. Trois événemens si funestes et si précipités ne parurent pas naturels. On soupçonna qu'il y avoit du poison, et à des signes équivoques, on crut en découvrir les marques. La France, épouvantée, chercha l'auteur du crime; la calomnie le nomma. La crédule fureur du peuple fut sincère; le déchaînement de la cour ne fut pas d'aussi bonne foi. Plus on avoit observé les faits, moins on en démêloit la cause. Dans le rapport des médecins, après l'ouverture des corps du dauphin et de la dauphine, les avis étoient opposés. Dans celle-ci, tout se trouvoit sain; nulle cause de mort apparente: dans le dauphin, au contraire, les parties nobles étoient corrompues jusqu'à la dissolution. Le premier médecin, Fagon, ne laissa pas d'affirmer indistinctement le poison dans l'un et dans l'autre. Le médecin de la dauphine fut de l'avis du médecin du roi. L'un assuroit, en courtisan, ce qu'il voyoit qu'on vouloit croire; l'autre, désespéré de la perte de sa maîtresse, pensoit comme tous ceux que frappe un malheur affreux et soudain, et qui ne peuvent s'imaginer que la cause en soit naturelle. Le premier chirurgien du roi, Maréchal, fut le seul qui, dans ces deux morts, ne voulut reconnoître que les effets d'une fièvre putride

d'une extrême malignité. Mais, comme il l'avoua lui-même, il affectoit, dans son opinion, une assurance qu'il n'avoit pas. Il prévoyoit l'état de méfiance et de frayeur où l'on alloit mettre le roi. » Le frapper, disoit-» il, de ces noires idées, c'étoit réellement » vouloir l'empoisonner. « Et, à cet intérêt du repos de son maître, se joignoit un motif de zèle pour le duc d'Orléans, sur qui le crime alloit tomber. Chacun, dans ce rapport, soutint devant le roi son opinion avec chaleur. Le résultat étoit le doute; mais si l'on en croit le duc de Saint-Simon, la marquise de Maintenon se décida sans balancer: elle osa dire qu'on savoit d'où partoit le coup, et nommer le duc d'Orléans. Le roi, par un sombre silence, témoigna qu'il pensoit comme elle; et un nouveau malheur approfondit encore cette funeste impression.

L'épidémie de la rougeole étoit alors très-répandue, et si ce ne fut pas la maladie du dauphin et de la dauphine (comme on le crut d'abord, en leur voyant des marques de rougeur sur la peau), il est au moins indubitable que ce fut celle de leurs enfans. Le duc de Bretagne en mourut; et l'on sema le bruit qu'il étoit mort empoisonné. Le duc d'Anjou fut sauvé, et l'on publia qu'il l'avoit été par

la duchesse de Vantadour, au moyen d'un contre-poison que la marquise de Verne avoit apporté d'Italie. On sent combien étoit suspect le témoignage de deux femmes aussi intéressés à imaginer ce mensonge; il n'en fut pas moins accueilli. L'opinion qui accusoit le duc d'Orléans de ces trois parricides, se glissa dans les cabinets; le duc du Maine l'y fit répandre, et les valets la divulguèrent comme un fait dont on étoit sûr, et dont le roi ne doutoit pas. A la mort du duc de Bretagne, l'intérêt du duc d'Orléans parut manifeste à tous les yeux, et par-là même l'accusation devint plus grave, la persuasion plus forte, et le cri plus universel.

Le monde une fois prévenu que le dauphin et son fils aîné avoient péri par le poison, qui devoit-il en accuser? Celui sans doute, qui n'avoit plus entre le trône et lui, qu'un enfant et un prince foible dont sa fille disposeroit; celui qui s'occupoit sans cesse de chimie, et qui, dans son laboratoire, se faisoit un amusement de distiller des poisons (car c'étoit ainsi qu'on parloit de ses études avec Hombert); celui qui ne passoit sa vie qu'avec d'infâmes complaisans, qu'il avoit l'imprudence d'appeler ses *roués,* et qui lui-même se jouoit de tout ce qu'il y a de plus saint et de

plus inviolable parmi les hommes. On sent que ce mélange de calomnies et de vérités accablantes devoit donner à l'opinion un poids qui entraînoit les esprits.

Les émissaires du duc du Maine crioient au parricide. Encouragés par leur exemple, les courtisans qui vouloient plaire et s'avancer, imitoient leur emportement; les gens modérés, ou plutôt les gens adroits, se contentoient de garder un silence morne, et de paroître muets d'horreur. Bientôt la ville, les provinces, l'Europe entière retentirent des mêmes cris; et le duc d'Orléans, universellement détesté comme un empoisonneur, se vit plus d'une fois insulté par une populace qui menaçoit de le mettre en pièces et le chargeoit de malédictions.

Dans cet état, le plus effroyable qu'il soit possible d'imaginer, entre une cour qui demandoit si on n'en feroit pas un exemple, et un peuple irrité qu'il falloit contenir pour l'empêcher de le lapider dans son carrosse, de le brûler dans son palais, le duc d'Orléans prit une résolution qu'il croyoit courageuse, parce qu'il étoit foible. Il se présenta devant le roi; et au lieu d'étonner ses ennemis par la fierté de sa défense, il demanda, comme un humble accusé, d'être

reçu à la Bastille, et qu'on y enfermât son chimiste avec ceux de ses gens qui seroient soupçonnés.

Il est certain qu'avec sa qualité de premier prince du sang, son éloquence et du courage, il auroit pu, dans ce moment, étonner ses accusateurs. La maxime d'attribuer le crime à qui le crime est profitable, cette arme dont ils le frappoient, pouvoit servir à sa défense, et devenir redoutable pour eux. Dès sa jeunesse, en disgrâce à la cour, décrié dans l'esprit du roi, poursuivi par la calomnie, ses plus courageux défenseurs avoient été le duc et la duchesse de Bourgogne. Quelle eût donc été sa démence, si, dans le moment où ses ennemis étoient dans toute leur force, il avoit brisé ses appuis! En lui supposant même autant d'atrocité qu'il avoit de bonté dans l'âme, les crimes qu'on lui attribuoit, n'étoient pas ceux qu'il auroit commis. Il y avoit d'ailleurs peu de vraisemblance à supposer au duc d'Orléans cette ambition de régner, si ardente, si forcenée, si contraire à son indolence. Sa conduite passée ne ressembloit en rien à celle d'un ambitieux. La seule licence de ses mœurs auroit fait son apologie; la légèreté, la mollesse étoient en lui aussi incompatibles avec

les crimes dont on l'accusoit que l'auroit été la vertu.

Mais si, en recherchant lui-même l'intérêt de ses ennemis dans ces événemens funestes, il eût, dit Saint-Simon, rappelé le moment où Louis XIV, pour la première fois de sa vie, s'abaissant jusqu'à la prière devant son fils et son petit-fils, les avoit inutilement suppliés, avec larmes, d'assurer le rang qu'il donnoit aux descendans de ses bâtards; s'il eût fait voir le duc du Maine aux genoux du duc de Bourgogne, sans pouvoir obtenir de lui une parole qui décidât le sort de ses enfans; si, en exprimant le dépit, la honte, la secrète rage dont l'avoit pénétré l'humiliation de ce refus, il avoit fait connoître au roi le fils de Madame de Montespan, non pas tel qu'on le lui montroit, comme étant la simplicité, la candeur, la piété même, mais tel qu'il étoit réellement, plein d'orgueil et d'ambition, de ruse et de malignité, d'autant plus dangereux qu'il étoit plus timide, et que, poussé par une femme aussi entreprenante, aussi déterminée, aussi furieuse dans ses passions qu'il étoit craintif dans les siennes, il résultoit de leur intelligence l'audace des résolutions et l'adresse de la conduite, l'une et l'autre au plus haut degré: si, déchirant ainsi le voile

de modestie, de décence et de douceur insidieuse dont ce fin courtisan savoit s'envelopper, il eût fait voir, sous les dehors d'un esprit léger, amusant, industrieux dans l'art de plaire, tous les replis d'une âme ambitieuse et vindicative, et qu'il eût demandé lequel des deux, du duc du Maine ou de lui-même, s'étoit montré le plus capable de complots ténébreux et lâches, il les auroit fait tous trembler.

Le duc de Saint-Simon qui semble se complaire à tracer ce plan de défense, aussi injuste que l'attaque elle-même, auroit voulu encore que le duc d'Orléans eût rappelé au roi la mort de Louvois son ministre, si soudainement arrivée; les précautions qu'on avoit prises d'interrompre les suites de cet événement, de faire sortir de prison le valet qu'on y interrogeoit, de supprimer la procédure, et de jeter au feu ce qui en étoit écrit; d'interdire toute recherche sur l'aventure de Séron, médecin domestique de la maison Louvois, lequel, peu de temps après lui, étoit mort en désespéré, dans les angoisses du remords, et en laissant échapper des mots qui l'accusoient d'avoir empoisonné son maître. Accumuler ces souvenirs, c'eût été sans doute opposer des nuages à des nuages.

Quant aux risques d'un tel éclat, ce n'étoit pas, disoit Saint-Simon, le moment de les calculer, il falloit savoir y hasarder sa tête. Le roi pouvoit trouver pardonnable cette audace de son neveu si cruellement outragé; la nation auroit été frappée d'une défense si hardie; et comme l'opinion publique se venge quelquefois de ses erreurs sur ceux-mêmes qui l'ont trompée, peut-être auroit-on pris plaisir à supposer dans le duc du Maine et dans sa gouvernante, une espérance assez plausible de diviser, par la conduite de la duchesse de Berri, le duc d'Orléans et son gendre, de s'emparer de celui-ci, et d'obtenir de sa foiblesse ou de celle du roi d'Espagne, s'il revenoit prendre sa place, ce qu'ils désespéroient de jamais obtenir de la fermeté du dauphin.

Saint-Simon croyoit voir encore d'autres soupçons à élever; et si on ne demandoit que des apparences de crime, on n'avoit qu'à se rappeler, disoit-il, par qui la première femme de Charles II, roi d'Espagne, le duc d'Ossonne, son ministre, et le jeune prince de Bavière, son héritier présomptif, avoient été empoisonnés. La même cour à qui ces coups d'état étoient familiers dès qu'ils lui étoient nécessaires, n'avoit-elle eu aucun

intérêt de renvoyer en France la branche régnante en Espagne? et y avoit-il pour elle un plus sûr moyen de recouver un trône que de rendre l'autre vacant?

C'étoit-là véritablement la diversion la plus avantageuse à faire: elle eût soulagé l'âme du roi; la marquise de Maintenon n'en auroit point été blessée; et le duc du Maine, intimidé par l'assurance du duc d'Orléans, eût appris à le ménager.

Mais le duc d'Orléans, au lieu de consulter un ami courageux et ferme, ne prit conseil que d'un courtisan, et il ne fit qu'une bassesse.

Le roi, humilié de voir son neveu, le premier prince de son sang, se dégrader ainsi, n'avoit pas daigné lui répondre; enfin, pressé par ses instances, il lui dit que, si Homberg son médecin se présentoit à la Bastille, il y seroit reçu. Réponse dont le roi lui-même alla rougir dans son cabinet, et qu'il rétracta le jour même; car Homberg se rendit à la Bastille, et n'y fut point reçu.

Après cette honteuse scène, personne à la cour ne daigna plus ménager le duc d'Orléans. Il fut du voyage de Marly après la mort de la dauphine; car tel étoit l'empire des bienséances sur l'esprit de Louis XIV, que,

n'ayant pu se résoudre à le poursuivre en coupable, il se croyoit obligé de le traiter en innocent. Mais ce qu'il n'osa faire, la cour le fit pour lui, comme ayant lu dans sa pensée, il ne le trouva point mauvais. Chez lui, près de lui, sous ses yeux, dès que le duc d'Orléans paroissoit au lever, au dîner, dans le salon de jeu, il se faisoit à l'instant même un vide autour de lui, et chacun se rangeoit du côté où il n'étoit pas: circonstance bien remarquable et à l'égard du roi qui voyoit son neveu abhorré comme un parricide et le souffroit auprès de lui, et, à l'égard du prince qui, peu de temps après, ayant toute puissance de venger ces affronts, parut les avoir oubliés.

Pour le duc d'Orléans, sa légèreté, sa mollesse rendent cet oubli concevable. Il voyoit les mouvemens de la cour comme un jeu mécanique dont il connoissoit les ressorts, et s'en affectoit foiblement. Mais que penser de Louis XIV qui voyoit son neveu supporter tout l'opprobre des crimes dont on l'accusoit? Le croyoit-il réellement coupable de lui avoir ravi, par le plus noir des attentats, ce qu'il avoit de plus cher au monde? Je ne dis pas seulement le dauphin, mais la dauphine, ses délices, l'unique objet de

de ses complaisances et de sa familiarité, l'âme des plaisirs de sa cour, la croyoit-il empoisonnée, et souffroit-il auprès de lui son empoisonneur? Ce qu'il y a de plus vraisemblable, c'est que, dans un crime imputé sans preuve, le roi ne voyoit que des soupçons qui le troubloient sans le convaincre. Cependant ses perplexités redoublèrent le désir qu'il avoit que Philippe V fût, après lui, ou régent du royaume, ou roi lui-même, si le duc d'Anjou, alors dauphin, ne vivoit pas. On sait quelle lettre touchante il lui écrivit, pour l'engager à conserver ses droits sur sa couronne, et par quel refus héroïque, Philippe V lui répondit. Louis XIV y fut sensible, et le chagrin qu'il en avoit conçu se réveilla dans toute sa force à la mort du duc de Berri.

Ce prince, le meilleur des hommes, affable, modeste, indulgent, accessible avec dignité, d'un sens droit, avec peu d'esprit et encore moins de lumières, réunissoit toutes les qualités estimables de la médiocrité. Ce que le duc de Bourgogne s'étoit donné à force de combats et de victoires sur lui-même, le duc de Berri l'avoit reçu de la nature; mais cette vigueur d'âme et cette activité d'un esprit perçant et rapide, ce talent,

ou plutôt ce génie des grandes choses, que le duc de Bourgogne avoit apporté en naissant, le duc de Berri en étoit privé, et il ne le sentoit que trop bien. De là, cette timidité, cette excessive défiance de lui-même, qui suspendoit toutes les facultés de son âme et de son esprit, dès qu'il se voyoit observé. D'abord, amoureux de sa femme, il en avoit souffert les caprices et les mépris; mais à la fin, trop éclairé sur ses déréglemens, il en étoit au point de demander qu'elle fût enfermée. La plus volontaire des femmes et la plus effrénée apprit qu'on l'alloit mettre dans un couvent; c'en fut assez. On étoit à Marly; elle étoit restée à Versailles, à cause de sa grossesse et d'une chute qu'elle avoit faite; le duc y alla tirer des faisans dans le parc, et, après la chasse, il dîna avec elle. On dit qu'il but d'une eau de cerise qu'elle faisoit elle-même, et à son retour à Marly, il lui prit des convulsions d'estomac si violentes qu'il vomissoit des flots de sang. Peu de jours après, il mourut. On l'ouvrit, et on lui trouva la membrane de l'estomac ulcérée et percée. On ne douta pas du poison. Mais y avoit-il plus d'un coupable? Dans une femme de ce caractère, le dessein violent de prévenir l'affront d'être enfermée après ses

couches, pouvoit fort bien avoir été conçu sans confidence et exécuté sans complice. Mais l'intimité scandaleuse du père avec la fille ne laissa aucun doute sur la complicité: ainsi, dans ce malheureux prince, on prit toujours le vice pour la preuve du crime; et ce fut là son châtiment.

Mais cette apparence du crime, bien plus forte que les précédentes, ne fit plus la même impression. L'on eût dit que l'habitude en avoit affoibli l'horreur. Le roi avoit assisté à la mort du duc de Berri; mais soit qu'on lui dissimulât les symptômes funestes qui en déceloient la cause, soit qu'il sentît sa défaillance et qu'il voulût mourir tranquille, il s'efforça de se persuader qu'il n'y avoit rien que de naturel. Il alla voir la duchesse de Berri à Versailles, parut vouloir la consoler; et, pour sauver les apparences, la combla de faveurs jusqu'à lui laisser les diamans de son époux.

Quel caractère que celui de ce roi, si, croyant voir dans cette femme l'empoisonneuse de son petit-fils, il lui en donnoit la dépouille! Mais, d'un autre côté, quel labyrinthe pour sa vieillesse que la recherche de ces crimes qui étoient la honte de son sang! Il ne faut donc pas s'étonner si, avec

cette dignité qui lui étoit naturelle, il dévora ses chagrins domestiques, et jeta le voile des bienséances sur les crimes de sa maison.

Pour cette fois la cour suivit l'exemple du monarque. L'heure approchoit où le duc d'Orléans pourroit exercer ses vengeances; chacun songeoit à s'y soustraire, et à se tirer de la foule de ses ennemis déclarés.

Cependant les peines d'esprit dont le roi étoit accablé, achevèrent de le livrer au duc du Maine et à sa gouvernante. Ce fut alors qu'ils lui arrachèrent cet édit dans lequel, au mépris des mœurs et des lois, prostituant la nation comme son esclave, et disposant du trône comme de sa conquête, il y appeloit ses bâtards.

L'esprit de cet acte scandaleux est dévoilé dans une lettre de la marquise de Maintenon à la princesse des Ursins, du 5 août 1714. « On prétend à Paris, lui dit-» elle, que le roi élève ces deux princes » (le duc du Maine et le comte de Toulouse) » dans la vue de leur donner plus de part à » la régence. Les autres disent que c'est » l'effet d'une sage et profonde politique. » Mais tout le monde espère également » que la race des Bourbons ne sera jamais

» éteinte. Ce qui est de vrai, Madame, c'est « que ces deux princes sont pleins d'hon-» neur, de probité, de religion, d'attache-» ment pour le roi, pour l'état et pour la » ligne directe. »

Par cet édit, les bâtards étoient appelés à succéder à la couronne; il ne restoit plus qu'à faire passer la régence à l'aîné; et, dans l'état d'humiliation et de disgrâce où le duc d'Orléans étoit réduit, cette dernière faveur à obtenir, sembloit devoir trouver peu d'obstacles dans la volonté de Louis XIV. Ce fut là cependant l'écueil d'un crédit jusque-là sans bornes.

On est ému de compassion pour la vieillesse de ce roi, lorsqu'on se représente l'état pénible de son âme dans cet intérieur domestique. Depuis la mort de la dauphine, *tout est mort ici, la vie en est ôtée,* écrivoit Madame de Caylus à Madame des Ursins. *Tout manque, tout paroît vide, il n'y a plus de joie, tous nos plaisirs sont passés,* écrivoit à la même, la marquise de Maintenon; et elle ajoutoit: *Je suis vieille, triste, ennuyée du monde. Je ne suis plus qu'un squelette vivant. Je ne vois presque plus, j'entends encore plus mal, on ne m'entend plus moi-même, parce que la*

prononciation s'en est allée avec les dents. La mémoire commence à s'égarer, et nos malheurs joints à mon âge me font pleurer comme toutes ces vieilles que vous avez vues. C'est là ce que le roi retrouvoit tous les soirs; et, à ce spectacle affligeant se joignoient les chagrins d'un fils et d'une femme qui, consternés de ses refus, affectoient un silence morne, et restoient glacés devant lui.

A ce manége, ils ajoutoient l'art de réveiller dans son esprit les idées les plus sinistres; les valets leur étoient vendus, et c'étoit par eux qu'ils le faisoient instruire des bruits que d'autres émissaires prenoient soin de répandre et de renouveler. Ces bruits annonçoient la frayeur dont les esprits étoient frappés, de voir l'espérance de la nation, l'héritier du trône livré dans la foiblesse de l'enfance, à la merci d'un empoisonneur chargé de quatre parricides. Si, pour atteindre à la couronne, il n'avoit plus qu'un pas à faire, assuré du succès de l'impunité, la foible vie d'un enfant lui coûteroit-elle à trancher plus que celle du duc de Bourgogne, et du duc de Bretagne et du duc de Berry, dont il venoit de se défaire du vivant du roi, sous ses yeux? Voilà ce

que l'on faisoit dire à la nation, et ce qu'elle disoit peut-être.

Qu'on s'imagine l'état d'angoisse où ces réflexions réduisoient l'âme d'un vieillard, et quelle force leur donnoit encore cette obsession de tous les jours, qui, ne cessant d'agir, mine tous les obstacles, et, s'il est permis de le dire, déracine la volonté. Qu'on s'imagine quel tourment ce doit être pour un vieux roi, consumé de chagrin, d'avoir sans cesse à résister aux instances de ceux qu'il aime et sur qui son âme affaissée se plairoit à se reposer; quel malaise il doit éprouver à vivre avec des mécontens, dont il a fait dépendre la douceur de sa vie, d'affliger ceux qui devoient faire la consolation de ses derniers momens. Qu'à la foiblesse paternelle on ajoute l'intérêt plus dissimulé de l'orgueil, pour un fils que Louis XIV croyoit avoir créé une seconde fois, en le faisant passer du néant de la honte au plus haut comble des grandeurs, et qui avoit eu pour lui le plus grand charme qu'on puisse avoir pour un roi triste, le don de l'amuser et de le réjouir, en lui cachant l'art qu'il y employoit, et en déguisant la souplesse sous l'air de l'ingénuité. Qu'on pense à la séduction d'une femme encore plus habile,

qui, pour captiver ce monarque, l'avoit mis au pied de la croix, s'étoit rendu sa directrice afin d'être sa souveraine, et lui parloit au nom du ciel lorsqu'elle vouloit commander; qui s'étoit fait de la conscience de ce prince comme une espèce de complaisante pour l'alarmer, le rassurer, le déterminer à son gré; qui s'étoit ménagé la même intelligence avec sa vanité, son orgueil, ses foiblesses; n'avoit cessé depuis trente ans d'observer, d'épier son âme par tous les endroits accessibles; et, après cela, qu'on s'étonne, non pas de ce qu'ils en obtinrent, mais de ce qu'il eut le courage et la constance de leur refuser.

Pour écarter de la régence le premier prince du sang, il auroit fallu avouer qu'on le croyoit coupable et qu'on ne l'avoit point puni. Louis XIV répugnoit également à se déclarer foible et à paroître injuste. Il ne vouloit laisser de tache, ni à sa mémoire, ni à sa famille. Après tout, l'accusation pouvoit être calomnieuse, et je tiens toujours à l'idée que le roi conservoit un doute consolant. Son chirurgien, Maréchal, avoit sa confiance intime; car les vrais amis d'un vieux roi sont ceux qui prennent soin de sa santé et de sa vie; et la confidence des peines de

l'âme suit naturellement celle des maux du corps. Cet homme brusque et franc, dont la droiture lui étoit connue, ne cessoit de répéter à son maître que les prétendues apparences de poison, dont on avoit affligé son esprit, n'étoient que de noires chimères. D'Argenson, lieutenant de police, tenoit au roi le même langage. Le père le Tellier lui faisoit un scrupule d'une crédulité légère sur un sujet si grave, et pour des bruits si odieux. Le confesseur rendoit ce bon office au prince, soit en vue de l'avenir, soit en haine personnelle et secrète de la marquise de Maintenon, parce qu'elle usurpoit sur lui la direction de conscience, et que l'âme du roi étoit comme un empire qu'ils se disputoient l'un à l'autre pour y dominer à l'envi. Enfin, le roi, dans le duc d'Orléans voyoit le mari de sa fille; et la tendresse paternelle fut peut-être le sentiment qui résista le plus aux persécutions qu'il eut à soutenir.

Il ne voulut donc pas exclure le duc d'Orléans de la régence, mais il ne voulut pas non plus la lui confier à lui seul. Il la remit, ainsi que la tutelle du jeune roi, à un conseil dont le duc d'Orléans seroit le chef, sans autorité personnelle, et sans autre prérogative que la prépondérance de sa voix en cas

de partage. Quant à la personne du roi, elle étoit confiée au duc du Maine comme surintendant de l'éducation; et, à ce titre, la maison du roi, tant militaire que civile, devoit lui obéir et n'obéir qu'à lui. Si le duc du Maine venoit à manquer, le comte de Toulouse devoit prendre sa place. Le maréchal de Villeroi, sous l'autorité du duc du Maine, étoit chargé de l'éducation en qualité de gouverneur. Tel fut le parti mitoyen que Louis XIV, après bien des combats, se résolut enfin de prendre dans son testament. Le conseil de régence, tel qu'il l'avoit formé, étoit presque tout composé de personnes considérables et dévouées au parti des bâtards.

C'étoit le maréchal de Villeroi qui devoit à la marquise de Maintenon l'oubli de ses fautes déshonorantes et des folies de son orgueil: homme frivole et arrogant, également déplacé à la tête et des conseils et des armées, présomptueux et incapable, enflé du vent de faveur, superficiel en toutes choses avec un grand air d'assurance, mais souple et amusant dans sa futilité; complaisant de Louis XIV, qui l'avoit cru propre à lui gagner des batailles, parce qu'il savoit le flatter; depuis, corrupteur de Louis XV, qu'il auroit

voulu rendre orgueilleux comme lui, et auquel, dans sa tendre enfance, il disoit ces paroles si remarquables par leur bassesse, en lui montrant du haut du palais des Tuileries, une multitude innombrable assemblée dans le jardin: *Voyez, mon maître, voyez ce peuple; tout cela est à vous; vous êtes le maître de tout cela* *).

C'étoit le maréchal d'Uxelles, militaire estimable et bon négociateur; mais encore meilleur courtisan, et plus considéré à la cour pour avoir commandé le camp de Maintenon, lors des travaux de l'aqueduc, que pour avoir bien défendu Mayence et habilement négocié à Utrecht; homme d'autant plus délié que, sous une grossière écorce de paresse et d'indifférence, il cachoit sa dextérité; sachant en imposer par cet air d'importance que donne un extérieur silencieux et grave, fidèle esclave de la faveur, étroitement lié avec le duc du Maine, et par lui introduit chez la marquise de Maintenon.

C'étoit le maréchal d'Harcourt, recommandable par ses succès dans les armées et dans les ambassades, soutenant son am-

*) Ce fut à la fête de Saint-Louis en 1721, après la maladie du roi.

bition d'un mérite solide et rare, quoiqu'au-dessous du premier rang, soit parmi les hommes de guerre, soit parmi les hommes d'état; produit et appuyé par la marquise de Maintenon, ne se livrant à la faveur qu'avec décence et avec mesure, et ne s'y prostituant jamais. Il étoit fait pour être la lumière du conseil de régence; mais, frappé déjà plusieurs fois d'apoplexie, et pouvant à peine énoncer le foible reste de ses idées, il n'étoit plus dans cette place qu'un objet de décoration.

C'étoit Talard, émule d'Harcourt et dans l'art de la politique et dans celui de la guerre; comme lui plein d'esprit, de grâces de talens et d'ambition, excellent comme lui dans les détails d'une campagne, sans pouvoir embrasser en grand le commandement d'une armée; comme lui courtisan, mais avec moins de noblesse, plus de ruse et plus de détours; soutenu à la cour par le maréchal de Villeroi, et absolument dévoué à leur protectrice commune.

C'étoit le maréchal de Villars dont la fortune avoit secondé la valeur, soutenu la jactance, enflé la renommée et passé de loin le mérite, mais à qui l'envie disputoit vainement la gloire d'avoir sauvé l'état: in-

férieur sans doute à Eugène qu'il avoit eu le bonheur de vaincre, il jouissoit de son triomphe avec l'ostentation d'un homme qui en étoit lui-même étonné, tenant sa cour, donnant des fêtes, et se prodiguant des louanges sans retenue et sans pudeur. Mais à cet air avantageux, que Louis XIV pardonnoit à qui l'avoit si bien servi, l'adroit vieillard savoit mêler l'air de dépendance et de culte qui plaisoit si fort au monarque; et par d'heureuses imprudences, qui dans la favorite déceloient une reine, il lui faisoit sa cour en héros de théâtre, qui mettoit à ses pieds sa gloire. Du reste, évitant avec soin de prendre aucun parti entre le duc du Maine et le duc d'Orléans, il les ménageoit l'un et l'autre, et il couvroit sa politique d'un voile de frivolité.

C'étoit enfin ce qui restoit de plus considérable des débris de ce règne si fécond en grands hommes, mais qui, sur son déclin, avoit dégénéré.

Le roi y avoit joint ses ministres; Voisin, fidèle courtisan de la marquise de Maintenon, dont il étoit la créature; Pontchartrain, qui la ménageoit et qui ne ménageoit qu'elle; la Vrillière, doux, obligeant, mais qui avoit peu d'influence; Desmarets,

brusque et rebutant, mais instruit et laborieux; Torci, décent et sage autant qu'habile et honnête homme, qui, sans avoir jamais fléchi devant l'idole, étoit estimé d'elle en dépit d'elle-même, et protégé par son propre mérite, faisoit sa cour en faisant son devoir.

Ainsi devoit être composé cette régence aristocratique. La forme en étoit imposante, et sembloit tout concilier; car si d'un côté il eût été injuste d'exclure le duc d'Orléans d'un droit inhérent à sa naissance, de l'autre il eût été moins prudent que jamais, de confier, sans précaution et sans réserve, la tutelle d'un roi enfant à son héritier présomptif. Mais cela même devoit rendre le duc d'Orléans plus ardent à réclamer ses droits et de régent et de tuteur: car la précaution d'éloigner de la personne du jeune roi le premier prince de son sang, de confier à un autre qu'à lui son éducation, sa garde et sa défense, annonçoit dans Louis XIV les soupçons les plus violens. Il étoit même à présumer qu'un prince que Louis XIV dénonçoit dans son testament comme indigne d'avoir été dépositaire de la puissance et de la vie du roi mineur, seroit perdu dans tous les esprits, et qu'on n'auroit pas la

témérité de remettre un dépôt si précieux et si fragile en des mains dont le roi mourant auroit cru devoir le sauver.

Le roi manda le premier président et le procureur général, en tenant dans ses mains un paquet cacheté. « Ceci, leur dit-il, » est mon testament. Je le remets au par- » lement pour le garder. Je ne puis lui » donner une plus grande marque de mon » estime et de ma confiance que de le » rendre dépositaire de ma dernière vo- » lonté. »

L'édit qui accompagnoit le testament, et qui défendoit de l'ouvrir jusqu'après le décès du roi, ordonnoit qu'alors on en fît l'ouverture en pleine assemblée du parlement, et en présence du nouveau roi, des princes du sang et des pairs du royaume. Enfin, dans l'intervalle de la mort de Louis XIV, à l'ouverture du testament, un codicile attribuoit au maréchal de Villeroi une autorité absolue sur la maison du roi et sur les troupes qui la composent, avec ordre exprès de placer, le jour de l'ouverture du testament, les gardes du corps, les gardes françaises et les gardes suisses, dans les palais et aux environs, à leurs postes accoutumés.

Ainsi la prudence, la force, l'opinion publique, la faveur de la cour, celle du parlement, tout concouroit en apparence avec la volonté du roi. Cette apparence fut trompeuse; et le roi lui seul en avoit jugé sainement. L'exemple de ses prédécesseurs et singulièrement celui du roi son père, lui étoit présent: il ne cessoit de dire que son testament ne seroit pas plus respecté que les leurs. Ce fut ainsi qu'il s'en expliqua avec la reine d'Angleterre, qu'il alla voir au couvent de Chaillot. Madame, lui dit-il, en » présence de la marquise de Maintenon, » j'ai fait mon testament; on m'a tourmenté » pour le faire. J'en connois l'impuissance » et l'inutilité. Nous pouvons tout ce que » nous voulons tant que nous sommes vi- » vans; mais, après notre mort, nous pou- » vons moins que des particuliers. Il n'y » a qu'à voir ce qu'est devenu le testa- » ment du roi, mon père, et celui de tant » d'autres rois. Mais on ne m'a donné ni » paix, ni repos, que le mien ne fût fait. » Hé bien! madame, le voilà fait, on ne me » tourmentera plus. » Et en disant ces mots, ces yeux avoient passé sur la marquise de Maintenon.

Jusque là on ne voit en lui que le chagrin d'avoir

d'avoir été forcé de compromettre sa volonté dernière: mais à l'article de la mort, il parut avoir oublié ou vouloir retracter l'injure qu'il avoit faite à son neveu. Il le fit appeler, lui témoigna de la bienveillance, l'embrassa deux fois, l'assura qu'il l'avoit toujours aimé et que dans son testament il ne lui avoit fait aucun tort. Tous les historiens l'attestent. Le même jour, il dit aux officiers de sa maison: « Suivez les ordres » que mon neveu vous donnera. » Le duc d'Orléans prétendoit qu'il lui avoit dit à lui-même; « Mon neveu, j'ai fait mon testament » dans lequel je vous ai conservé tous les » droits de votre naissance. Je vous recom- » mande le dauphin, servez-le comme vous » m'avez servi. S'il vient à manquer, vous » serez le maître, et la couronne vous ap- » partient. » Mais, à ne supposer vrai que ce qui est incontestable, si Louis XIV avoit jugé ce prince coupable des crimes dont on l'accusoit, comment celui qui, au lit de la mort, refusoit de voir son évêque, parce qu'il étoit janséniste, auroit-il désiré de voir et d'embrasser l'empoisonneur de ses enfans?

C'est ici qu'il est évident que, sur le crime du poison, l'âme du roi avoit été troublée,

jamais persuadée, et que, dans cette âme affoiblie, dont les liens se dénouoient, les impressions étrangères avoient perdu toute leur force. Il l'avoit vu calomnié sur l'affaire d'Espagne; l'exemple en étoit tout récent, et si le crime, pour lequel on auroit voulu qu'il eût fait trancher la tête à son neveu, étoit un crime supposé, celui du poison pouvoit l'être. Ce fut donc un soulagement pour la conscience du roi mourant, de penser que son testament seroit nul. Mais tout nul qu'il étoit de droit, tout affoibli qu'il étoit encore par les paroles du roi lui-même, c'étoit toujours une arme redoutable dans les mains du parti contraire à celui du duc d'Orléans; et la révolution si tranquille et si prompte, qui se fit dans tous les esprits, est pour l'histoire un nouveau phénomène.

CHAPITRE II.

ASSEMBLÉE DU PARLEMENT

après la mort de Louis XIV.

Le moment critique d'une monarchie, c'est le premier moment d'une minorité, parce que la volonté du feu roi n'est plus rien, que celle du nouveau roi n'est rien encore; qu'il est instant de disposer de la tutelle et de la régence; que, si la nation s'assemble, elle est en proie aux factions; que, si les grands, sans la nation, s'arrogent le droit de décider pour elle, la haine des partis s'allume, et la discorde et l'anarchie prennent la place de l'autorité légitime qui n'est plus dans aucune main. De là vient que ce qui se passe dans cette conjoncture, est presque toujours illégal.

Dans le temps que nos rois faisoient, de leur vivant, sacrer et couronner leur héritier présomptif, par ce même acte solennel, ils

prenoient soin de choisir le tuteur de l'enfance du nouveau roi; ce choix avoit l'aveu des peuples ; les pairs et les grands du royaume en étoient témoins et garans. Cétoit ainsi qne le petit-fils de Hugues Capet Henri I.er avoit donné lui-même pour tuteur à Philippe son fils, âgé de huit ans, Baudouin, comte de Flandre, mari d'Adèle, sa sœur, et, par cette alliance, oncle du jeune roi: c'étoit ainsi que Louis-le-jeune avoit mis Philippe-Auguste son héritier sous la tutelle de Philippe, comte de Flandre. Le père de S. Louis, sans avoir fait comme eux, de son vivant, sacrer et couronner son fils, n'en voulut pas moins rendre authentique et légale la sage disposition qu'il fit pour sa minorité; ce fut un acte de législateur qui réunit dans la personne de la reine mère et la tutelle de son fils et la régence du royaume, exemple inoui jusqu'alors. Sous la minorité de Charles VI, la régence fut disputée entre les princes du sang et réglée par des arbitres: les oncles du roi disposèrent de son autorité comme d'un bien de famille; la nation ne s'en méla point: la force méprisa la loi. La tutelle de Charles VII, confiée par Louis XI à sa sœur dame de Beaujeu, fut un exemple tout contraire: l'acte en fut présenté aux

états de Tours; et c'est le seul de cette espèce qui ait eu formellement l'aveu de la nation. Sous la minorité de Charles IX, on ne s'attend pas à voir un grand respect pour les lois : aussi, pour donner à l'usurpation de la reine mère et du roi de Navarre une apparence de formalité, n'eut-on pas honte de faire écrire au parlement, par un roi âgé de dix ans, qu'il avoit disposé lui-même du gouvernement du royaume; et le parlement répondit au roi, qu'il remercioit le ciel de l'avoir si bien inspiré: jeu insultant et concerté au mépris de la nation, entre une cour sans pudeur et un parlement sans courage. Après avoir applaudi sous ce règne à l'usurpation du pouvoir souverain, le parlement lui-même en suivit l'exemple, en s'arrogeant le droit de nommer Marie de Médicis, régente du royaume. Il est vrai qu'il y fut forcé, si des magistrats peuvent l'être, par ce violent duc d'Epernon, à côté duquel Henri IV venoit d'être assassiné. Jusque là cependant ce n'étoit que prétendre représenter la nation et suppléer la volonté publique. Le parlement alla plus loin. Louis XIII avoit tout disposé avant sa mort pour la tutelle de son fils, et la régence du royaume; la déclaration en avoit été vérifiée

et consignée dans le dépôt des lois; le parlement y avoit souscrit; et à peine Louis XIII eût-il fermé les yeux, que la déclaration fut cassée; on fit tenir un lit de justice à Louis XIV, âgé de cinq ans; on lui fit mettre à la place de la volonté du roi son père, munie de la sanction publique, ce qu'on osa appeler la sienne; et le parlement déféra à la volonté d'un enfant.

Le testament de Louis XIV, tenu sous le scellé jusqu'à sa mort, n'étoit pas un acte aussi inviolable que la déclaration de Louis XIII, publiée et enregistrée du vivant du législateur; mais si la volonté d'un roi, déclarée quand il n'est plus, laisse à la nation le droit d'y déroger ou d'y souscrire, c'est que la nation, sous un roi mineur, avant d'avoir nommé à la régence, tient la place du souverain. Un tribunal qui, de sa pleine autorité, casse le testamment d'un roi, se met donc lui-même à la place de la nation assemblée; et il s'agissoit de savoir si le parlement auroit encore le pouvoir et la volonté de faire cet acte de législation et d'autorité souveraine. Sa résolution dépendoit de l'impulsion qu'il auroit reçue, et du degré de crédit et de force qu'auroient les partis opposés.

A mesure que la santé de Louis XIV devenoit plus chancelante, la chaleur du parti contraire au duc d'Orléans se ralentissoit. Le prince remarquoit déjà sur les visages l'embarras et l'inquiétude. On commençoit à cultiver la bienveillance de ses amis et à gagner ses créatures. Les personnages les plus considérables alloient secrètement solliciter leurs bons offices: personne encore cependant n'osoit se rapprocher de lui.

Mais lorsque le danger du roi fut sérieux et manifeste, il n'y eut presque plus de ménagement. On vit la cour, avec son impudence accoutumée, se jeter, se presser en foule du côté du duc d'Orléans. Il est vrai que, trois jours avant la mort du roi, un cordial qu'on lui avoit fait prendre, ayant un peu rappelé ses forces, et l'espérance de le sauver, s'étant ranimée avec lui, l'appartement de son neveu qui regorgeoit de monde, fut vide en un instant. Mais dès que le roi retombât, tout reflua bien vite vers le prince; et lui, au milieu de ce flottement, l'observoit et s'en amusoit comme d'une scène comique.

Le monde, selon son usage, avoit pris, sans savoir pourquoi, les impressions de la cour; mais moins intéressé, et par-là moins

injuste, il avoit eu le temps de se demander à lui-même, pourquoi tout ce déchaînement contre un prince qu'il censuroit comme très-vicieux, mais qu'il lui étoit impossible de haïr comme un méchant homme ? On auroit applaudi à des précautions que Louis XIV auroit prises solennellement et avec dignité, pour obvier à l'abus du pouvoir; mais des dispositions secrètes et si mystérieusement cachées, le soin qu'on avoit affecté d'enfermer dans un mur, sous des grilles de fer, cet acte qu'il n'auroit fallu que déposer respectueusement au greffe, annonçoit quelque chose d'illégal et d'injuste. S'il n'y avoit rien de contraire à nos coutumes et à nos lois, pourquoi tous ces soins ombrageux et ces précautions timides ? Si le testament renversoit l'ordre établi, s'il frustroit le duc d'Orléans des droits de sa naissance, avoit-on présumé que ce prince fût assez lâche pour se laisser déshonorer? Et où étoit la preuve des crimes dont on l'avoit si hautement, si légèrement accusé? Le roi n'avoit-il pas assez fait pour ses enfans adultérins, en les appelant à la couronne? Falloit-il exciter pour eux des troubles, des séditions, peut-être une guerre civile? Ainsi pensoient les gens les moins passionnés, les

plus éclairés, les plus sages. La multitude ne pense point, l'impulsion la détermine. On lui avoit dit que le duc d'Orléans venoit d'empoisonner la famille royale; et, sans examiner s'il étoit vrai ou non, elle avoit voulu le lapider: on avoit cessé de le dire, elle avoit cessé de le croire. Elle savoit d'ailleurs que ce prince étoit populaire; elle espéroit qu'il seroit libéral; qu'après un règne austère et triste, il feroit renaître la joie et rappelleroit l'abondance; qu'il soulageroit sa misère en diminuant les impôts, seul intérêt du peuple qui ne vit que pour vivre; dès lors ce parricide qu'on avoit détesté devenoit un dieu bienfaisant.

Le militaire, accoutumé à n'estimer les hommes qu'en raison du courage, avoit reconnu dans le duc d'Orléans la plus brillante valeur; il lui en avoit coûté de croire un si brave homme capable d'un lâche attentat; et une opinion prise à regret n'est pas difficile à détruire. Ceux qui avoient servi sous ses ordres, disoient de lui ce qu'ils avoient vu; les autres se flattoient de le trouver le même, bon, accessible et généreux.

Le parlement, dès long-temps fatigué des querelles théologiques, et indigné du joug

de Rome, que Louis XIV expirant lui avoit voulu faire subir, ne demandoit qu'un prince qui osât l'en délivrer; et celui-ci n'annonçoit rien moins qu'un timide respect pour les volontés du saint-siége. Sur tout le reste, il le connoissoit foible, il espéroit le dominer.

Les ducs et pairs, se voyant dégradés par la préséance accordée aux bâtards, le regardoient comme leur vengeur. Ils avoient aussi des débats avec la haute noblesse, et ils se persuadoient que le duc d'Orléans décideroit en leur faveur.

Pour le clergé, trop affoibli par ses divisions sur la bulle, il ne songeoit, dans l'un et dans l'autre parti, qu'à se ménager un soutien. Ni l'un ni l'autre n'attendoit du duc d'Orléans un zèle bien sincère; mais tous les deux pouvoient prétendre à sa faveur. Le père le Tellier qui l'avoit bien servi, croyoit pouvoir y compter pour les siens; le cardinal de Noailles avoit, de son côté, des amis qui lui en répondoient. D'ailleurs, ce qu'il y avoit alors de plus imposant dans l'église, n'avoit qu'un crédit chancelant. Le confesseur alloit n'être plus rien: il jouoit sa dernière scène. Le nonce Bentivoglio étoit décrié par ses mœurs et odieux par

son caractère effronté, pétulant et fourbe. Les cardinaux de Rohan et de Bissi étoient plutôt en faveur à la cour qu'en recommandation dans l'estime publique. La considération plus marquée, dont l'abbé de Polignac commençoit à jouir, n'étoit pas celle de son état. Le seul qui eut vraiment un grand poids étoit le cardinal de Noailles; et le duc d'Orléans s'en étoit assuré.

Telle étoit, sur la fin du règne de Louis XIV, la disposition des esprits à l'égard du duc d'Orléans. Ce prince avoit partagé sa confiance entre trois hommes qui servirent de médiateurs à tout ce qui voulut se rapprocher de lui.

L'un étoit le marquis d'Effiat, homme d'esprit, de sens et de résolution qui savoit prendre avec adresse l'ascendant sur les âmes foibles, et l'exercer avec empire quand il l'avoit pris une fois. D'intelligence avec le chevalier de Lorraine, il avoit gouverné *Monsieur* jusqu'à sa mort, toujours avec autorité, dit Saint-Simon, et souvent avec insolence. Ce même Saint-Simon l'accuse d'avoir empoisonné Henriette, première femme de *Monsieur*, pour venger le chevalier de Lorraine qu'elle avoit fait exiler; et il raconte cette anecdote avec des circons-

tances qui semblent exclure le doute. Il la tenoit, dit-il, de Fleuri, procureur-général, auquel, bien des années depuis le crime, l'un des complices, appelé Purnon, maître-d'hôtel de *Madame*, l'avoit lui-même révélé. Ni cette étrange confidence échappée à l'un des coupables, ni le silence de Louis XIV, à qui Purnon avoit tout avoué, ni le rappel du chevalier de Lorraine qui avoit envoyé le poison, ni l'impunité de d'Effiat qui l'avoit mis dans l'eau dont buvoit la princesse, ni l'indulgence du roi envers Purnon, conservé dans sa place de maître-d'hôtel auprès de la seconde femme de *Monsieur*, rien, dans ce récit, n'est croyable. Mais lequel des deux témoins soupçonner, de Fleuri ou de Saint-Simon? c'est ce que je laisse en suspens. Je dois seulement avertir que Saint-Simon haïssoit d'Effiat, et que la haine, dans tous ses mémoires, distile le plus noir venin.

Le second des trois personnages dont on se ménageoit l'appui étoit le marquis de Canillac. Il avoit réussi d'abord auprès du duc d'Orléans par la satire de la cour, la plus libre et la plus piquante: sorte de flatterie qui ne pouvoit manquer de plaire à un prince disgracié. Canillac, envieux de tout,

et ne méritant rien, avoit la misantropie de l'ambition mécontente. Dans ses propos, ni les ministres, ni la marquise de Maintenon, ni le roi lui-même n'étoient épargnés. Son caractère étoit un composé de vanité, d'humeur, d'agrément, d'importance et de frivolité. Moraliste perpétuel, au milieu de la licence même, il étoit des soupers du prince, sans s'y permettre aucun excès, et sans jamais perdre un instant le sérieux de la prudence et le sang-froid de la sobriété.

Enfin, le plus considéré des trois, comme le plus digne de l'être, étoit le duc de Saint-Simon. On le voit peint dans ses mémoires avec ses talens supérieurs, ses défauts et même ses vices; avec cette éloquence si pleine quelquefois, si véhémente et si rapide, et cette affluence de paroles qui le rend si diffus lorsqu'il est négligé; avec ce don d'approfondir, d'analiser les caractères, d'en saisir toutes les nuances, de les marquer par des touches si fines et par des traits si vigoureux, et cette partialité qui exagère tout à ses yeux, et lui fait tout louer ou blâmer sans mesure; avec cette raison si forte et cette vanité si foible; avec ce caractère si droit lorsqu'il est calme, mais souvent si passionné; avec ce sentiment si doux, si

pénétrant, qui fait aimer tout ce qu'il aime, et cette bile envenimée qu'il répand à grands flots sur tous les objets de sa haine ou de ses fiers ressentimens; enfin, avec cette ostentation de franchise et de probité, ce zèle ardent pour la justice, cet amour de la vérité qui semble l'animer sans cesse, et cet intérêt personnel qui le domine à son insçu, au point de ne lui laisser voir dans la nation que la noblesse, dans la noblesse que les ducs et pairs, dans les ducs et pairs que lui-même, ou que leurs rapports avec lui.

Ce fut d'abord par ces trois hommes de confiance qu'on fit passer au duc d'Orléans les protestations de zèle. Bezons, quoique moins important, quoique peu digne de la faveur du prince, après le triste personnage qu'il avoit fait en Espagne, où il avoit si mal remplacé Berwick, ne laissa pas d'être recherché; Dubois, encore très-subalterne, le fut aussi, mais en secret, et avec les ménagemens que l'orgueil met dans ses bassesses.

Les plus empressés à se produire furent le duc de Noailles et le président de Maisons. Noailles, à qui son alliance avec la marquise de Maintenon devoit rendre l'accès du duc d'Orléans difficile, eut l'habileté de se rendre nécessaire par son crédit. Le duc de Guiche, son beau-frère; colonel des gardes-françaises, homme avide et nécessiteux, comme tous les dissipateurs, n'avoit d'autre importance que celle de sa place; mais Contade, son major, étoit un homme estimé dans son corps. Ce fut lui que le duc de Noailles prit soin de s'attacher; et par son entremise, il se lia avec Maisons, voulant paroître ainsi mener d'une main les gardes-françaises, et de l'autre le parlement.

Maisons, qu'une grande fortune et un état somptueux qu'il tenoit avec dignité, ses liaisons dans le plus grand monde, l'amour des lettres, leur commerce, sa haute faveur à la cour rendoient l'oracle de sa compagnie, ne désiroit pas moins que le duc de Noailles d'être important sous la régence. Par lui, Noailles et Canillac, ennemis l'un de l'autre, se réconcilièrent; et tous les trois crurent former ensemble un triumvirat qui subjugueroit le régent et gouverneroit le royaume.

Maisons mourut dix jours avant Louis XIV; mais la liaison de Canillac et de Noailles étoit formée; et moyennant cinq cents mille livres que le duc d'Orléans pro-

mit au duc de Guiche, le régiment des gardes fut à lui.

Il avoit perdu dans Maisons le grand mobile du parlement. De Mesmes, premier président, lui étoit contraire, et il le savoit; mais il avoit à lui opposer deux hommes de plus d'importance, d'Aguesseau, par l'autorité de ses lumières et de ses vertus; Joli de Fleuri, par l'ascendant de son esprit et de son éloquence. La reconnoissance du prince prévint le succès de leur zèle, et ne dut pas le ralentir; à d'Aguesseau il promit la place de Chancelier à la mort de Voisin, et à Fleuri celle de procureur général quand d'Aguesseau la laisseroit vacante; il affermit de même la bonne volonté de ceux qu'il destinoit à remplir les premières places dans les conseils de la régence, dont il avoit formé le plan.

Mais deux hommes sur lesquels il étoit loin de compter, Voisin et Villeroi vinrent s'offrir et se livrer d'eux-mêmes. C'est St.-Simon qui le raconte: personne n'étoit mieux instruit de ces détails; et autant je suis en défiance de son jugement sur les hommes, autant j'ai peine à révoquer en doute son témoignage sur les faits. Voici ce qu'il a révélé.

Voisin

Voisin devoit son existence à la marquise de Maintenon: sans autre appui que sa faveur, sans autre mérite auprès d'elle que d'avoir été intendant de la maison de St.-Cyr, sans autre recommandation que le manége de sa femme, complaisante habile et discrète, il étoit parvenu au ministère de la guerre et à la place la plus éminente de la magistrature, tout incapable qu'il étoit de remplir ni l'un ni l'autre de ces emplois. Il avoit seul, avec sa protectrice, toute la confiance de Louis XIV: c'étoit par lui qu'avoit passé l'édit en faveur des bâtards; c'étoit avec lui que le roi avoit rédigé son testament; c'étoit de sa main qu'il étoit écrit; et si un seul homme avoit pu en être le dépositaire, c'étoit à lui, sans aucun doute, que le roi l'auroit confié. Ce fut lui qui fit proposer au duc d'Orléans de le lui révéler, s'il vouloit lui assurer sa place.

Le maréchal de Villeroi tenoit à la personne de son maître par des liens encore plus étroits et plus forts: ce monarque, dès sa jeunesse, l'avoit accablé de bienfaits; dans tout l'espace de son règne, jamais aucun de ses sujets n'avoit reçu de lui des marques si touchantes de confiance et de bonté. Pour comble de faveur, il l'avoit

voulu voir à la tête de ses armées; et, après les fautes les plus grossières et les plus désastreuses, il l'y avoit soutenu contre le cri de la nation et au péril de sa couronne. Il l'avoit fait passer d'Italie en Flandre, pour lui donner lieu de réparer la déroute de Chiari, et la surprise de Crémone; enfin, la bataille de Ramillies perdue par sa seule incapacité, l'ayant trop mise en évidence, il n'est point de ménagement que le roi n'eût gardé encore pour lui adoucir l'inévitable humiliation d'être rappelé. On se souviendra éternellement de ce mot plein de délicatesse et de magnanimité qu'il lui dit en le revoyant: *M. le Maréchal, on n'est plus heureux à notre âge.* Ni tout l'orgueil de Villeroi, ni ses plaintes sur son rappel, ni sa résistance inflexible à demander lui-même sa retraite, ni l'opiniâtreté de son ressentiment dans sa disgrâce volontaire, rien n'avoit pu lasser l'indulgence du roi; il l'avoit rappelé comme un consolateur après la mort de la dauphine, et depuis, il n'avoit cessé de redoubler pour lui les distinctions et les grâces. « Le duc de Villeroi (son fils) » est au comble de la joie, écrivoit madame » de Maintenon: le roi lui a donné les sur- » vivances du gouvernement du Lyonnois,

» de la lieutenance du roi, et de toutes les » pensions qui y sont attachées. » Après le duc de Beauvilliers, Villeroi étoit le seul homme titré (pour ne pas dire de naissance) que Louis XIV eut fait entrer dans le conseil: il y souffroit ses inepties, en rougissoit pour lui, et les dissimuloit. Dans son testament, on a vu de quelles marques de confiance et d'estime il l'honoroit au-delà du tombeau. Il n'est guère possible d'imaginer, je ne dis pas une amitié, car Villeroi n'étoit qu'un courtisan, mais une faveur plus constante et plus signalée. Qui le croira? Ce fut ce même favori qui, tandis que Louis XIV expirant, lui donnoit, par son codicille, le commandement de la maison du jeune roi et la garde de sa personne, alla trouver le duc d'Orléans; lui offrit, s'il vouloit promettre au chancelier de le laisser en place, la révélation du testament du roi, et s'engagea lui-même à ne point faire usage du pouvoir qu'il lui confioit. Dans ce marché, Voisin s'engageoit à remettre sa place de secrétaire d'état de la guerre, dont le brevet de retenue, de quatre cent mille livres, lui seroit payé comptant au moment de sa démission. Cette trahison superflue ne valoit pas le prix qu'on y mettoit; mais,

impatient de tout savoir, le duc d'Orléans promit tout; et dès le lendemain, dans le cabinet du roi mourant, le chancelier, seul avec le prince, lui confia le codicille.

Ainsi, tranquille sur la maison du roi, servi avec chaleur auprès du parlement, plus sûr encore des gardes-françaises par le duc de Guiche et Contade, des gardes-suisses par Raynold, de l'artillerie par St.-Hilaire, de la police par d'Argenson, ayant pour lui les ducs et pairs, auxquels il avoit tout promis, ayant gagné plus en détail et par d'obscures entremises, tous ceux dont il avoit besoin, le duc d'Orléans attendit l'événement de la mort du roi. Elle arriva le 1er. Septembre 1715, à huit heures du matin; et le lendemain, à la même heure, le parlement fut assemblé.

Il étoit déjà en séance, lorsque les pairs y arrivèrent. Quelques momens après, les princes légitimés s'y rendirent. Le duc du Maine n'avoit pour lui, à la tête du parlement, que de Mesmes, courtisan foible, magistrat peu considéré, et adversaire peu redoutable de d'Aguesseau et de Fleuri. Parmi les pairs, il pouvoit avoir quelques partisans, mais timides et dominés par le grand nombre. Il comptoit peut-être sur le

duc de Guiche, qu'il croyoit lui être attaché, et qui, vendu au duc d'Orléans, s'étoit posté dans une des lanternes de la salle de l'assemblée, tandis que son régiment, avec celui des gardes-suisses, occupoient les dehors et l'intérieur du palais. Cependant, soit dissimulation, soit persuasion réelle que tout alloit fléchir sous la volonté du feu roi, le duc du Maine se présenta avec tous les dehors de l'espérance la plus calme, tempérant néanmoins cet air de confiance par un respect sérieux et profond. Le comte de Toulouse qui venoit après lui, portoit sur le visage le sang-froid de son caractère, toujours aussi indifférent sur les objets d'ambition, que son frère en étoit avide. Le duc de Bourbon vint ensuite; le duc d'Orléans le suivit de près. Il parut avec cette assurance noble et modeste qu'inspire le bon droit devant des juges équitables. On dit cependant que, pour leur imposer, il avoit fait placer, dans l'une des tribunes, l'arrogant milord Stairs, ambassadeur d'Angleterre qui, dès avant la mort du roi, s'étoit ménagé, dans la cour du prince, des intelligences secrètes, et qui, par sa présence, croyoit le protéger. Cette précaution injurieuse fut inutile; et le parlement

qui ne savoit rien des intrigues de Stairs, ne vit en lui qu'un étranger curieux de ce grand spectacle, ou qu'un politique attentif à ce qu'on alloit décider.

Dès que le duc d'Orléans fut arrivé et qu'il eut pris place dans l'assemblée, les députés furent nommés pour aller chercher au greffe, dans la niche grillée, le testament de Louis XIV. En l'absence des députés, il régna un profond silence. A leur retour, ils déposèrent dans les mains du premier président le testament et le codicille. La lecture en fut faite par l'un des magistrats, et dès qu'elle fut achevée, le duc d'Orléans prit la parole. Il commença par des éloges et des regrets pour le feu roi. Il dit que rien n'étoit plus digne de la sagesse de ce monarque, que tout ce qu'on venoit de lire concernant les maisons de Saint-Cyr et des Invalides, et l'éducation du jeune roi; mais qu'à l'égard de ses dispositions pour le gouvernement du royaume, il avoit de la peine à les concilier avec ce qu'il lui avoit dit à lui-même dans les derniers jours de sa vie; et d'une voix mal assurée, il répéta ce qu'il appeloit ses paroles; *Qu'il ne lui avoit fait aucun tort, et que dans son testament il lui avoit conservé tous les priviléges de sa naissance.* « Or, reprit-il, quoi de plus contraire au droit que j'ai par ma naissance à la régence du royaume, que ce conseil nommé d'avance, dont moi-même je dépendrois, et qui, revêtu de toute l'autorité, ne m'en laisseroit plus aucune? Comme régent, je suis responsable de l'administration de l'état; je ne puis l'être qu'à la tête d'un conseil que j'aurai formé. Je ne lui dispute point la voix délibérative, et j'entends que tout s'y décide à la pluralité, ne me réservant que la voix prépondérante en cas de partage; mais cela même exige et suppose ma confiance, et je ne puis la donner entière qu'à des personnes de mon choix. Le feu roi a donc été surpris, et il n'a pas senti la force et les conséquences de ce qu'on lui a fait faire (en prononçant ces mots il regarda le duc du Maine). Pour moi, ni mon devoir, ni mon honneur, ajouta-t-il, ne me permettent de souffrir l'injure faite à ma naissance, à mon dévouement pour le roi et à mon amour pour l'état; et j'espère assez de l'estime de ceux qui composent cette assemblée, pour me persuader que la régence sera déclarée telle qu'elle doit être; c'est-à-dire, entière et indépendante, et que le choix du conseil

qui doit y concourir me sera confié. Je consens qu'on me lie les mains pour le mal; mais pour le bien, je veux être libre.

Le duc du Maine voulut répliquer; le duc d'Orléans lui imposa silence. « Monsieur, lui dit-il d'un ton ferme, vous parlerez à votre tour. » En un moment l'opinion générale se décida. Le choix du conseil fut attribué au duc d'Orléans, déclaré régent du royaume, et l'acclamation ne permit pas au duc du Maine d'élever la voix; mais tout n'étoit pas décidé.

On a vu que, par un article du testament, la personne du roi mineur étoit mise sous la garde du duc du Maine, en qualité de surintendant de l'éducation; et qu'à ce titre, la maison du roi, civile et militaire, devoit lui obéir. Le duc d'Orléans s'éleva contre cette énorme puissance. Il représenta que, si son honneur étoit blessé par l'autre article du testament, il l'étoit bien plus par celui-ci qui, non-seulement ne lui laissoit aucune sûreté pour lui-même, mais qui mettoit la cour, la capitale, la personne du jeune roi sous l'absolue dépendance de ceux qui avoient si indignement abusé de la foiblesse d'un roi mourant. Il conclut que la régence étoit absolument impossible

à exercer sous des conditions pareilles, et qu'il ne doutoit pas que la sagesse du parlement ne lui fît annuller des dispositions capables de jeter le royaume dans des malheurs effrayans à prévoir.

Le duc du Maine avoit le droit d'être entendu dans sa propre cause, et il en eut la liberté. Il dit que l'éducation du roi, et par conséquent sa personne lui étant confiée, il devoit avoir exclusivement l'autorité sur sa maison tant militaire que civile, sans quoi il ne pouvoit répondre ni du service, ni de la sûreté personnelle du jeune prince, pour lequel, disoit-il, son attachement étoit si bien connu du feu roi, qu'il y avoit mis toute sa confiance. A ces dernières paroles, le duc d'Orléans l'interrompit. « Il seroit » étrange, dit-il, que la première et la plus » entière confiance n'eût pas été pour moi, » et que je fusse réduit à vivre sous la pro- » tection et sous la dépendance de ceux qui » auroient usurpé mes droits, et qui m'au- » roient cru assez imprudent ou assez foible » pour le souffrir. »

La réplique eût été accablante, si le duc du Maine avoit eu le courage que sa situation demandoit. Il eût fallu que le duc

d'Orléans, avant de réclamer ses droits, eût commencé par se laver des soupçons qui l'avoient noirci, sans quoi le duc du Maine auroit rendu garans de la vie du jeune roi ceux qui auroient eu l'imprudence de la livrer aux mains de son héritier présomptif, accusé par la voix publique d'avoir empoisonné tout le reste de sa famille. Jamais peut-être une plus grande cause n'a été plaidée aux yeux d'une nation; mais elle exigeoit autre chose qu'un esprit délié et qu'une âme timide.

Cependant la contestation de l'un et de l'autre s'animoit par des répliques entrecoupées, et dégénéroit en une dispute indécente et interminable; lorsque le duc d'Orléans, dont la dignité se trouvoit compromise, prit le parti, comme il étoit tard, de faire lever la séance et de la remettre à l'après-midi. Mais, en renvoyant l'assemblée, il frappa un coup décisif.

Après l'acte de souveraineté que le parlement venoit de faire, il eût été de sa politique de s'établir modérateur de l'autorité absolue, et de laisser au duc du Maine le pouvoir de la balancer, afin de dominer lui-même entre les deux, en les opposant

l'un à l'autre. Dans cette situation, c'eût été lui, sans doute, qui eût régné pendant la régence; et le duc d'Orléans sentit bien qu'il falloit jeter un appât à son ambition, pour la distraire ou l'assoupir: c'est ce qu'il fit en homme de génie; il déclara donc que le premier usage qu'il vouloit faire du pouvoir de régent, étoit de mettre le parlement en état de l'aider de ses conseils et de ses lumières, et que, dès ce moment, il lui rendoit l'ancienne liberté des remontrances. Ces paroles furent suivies d'acclamations et d'applaudissemens, et la séance fut levée.

A peine le régent fut de retour dans son palais, qu'il y fit venir d'Aguesseau et Fleuri, ses partisans les plus utiles; et, tout concerté avec eux, il retourna sur les quatre heures au parlement qui l'attendoit. Après qu'il eut pris place et que le bruit causé par son arrivée eut cessé, il dit qu'il persistoit à déclarer qu'il ne lui étoit pas possible de souffrir que le surintendant de l'éducation fût maître de la personne du roi; qu'il tint Versailles, Paris, les princes, les pairs et les grands du royaume et lui, régent, sous sa puissance; qu'ils devoient tous sentir que si le duc du Maine avoit le commandement

de la maison du roi, il pourroit à toute heure disposer de leur liberté, et attenter, quand bon lui sembleroit, à celle du régent lui-même; que la cour prévoyoit ce qui résulteroit d'une nouveauté si étrange, et qu'il laissoit à sa sagesse, à son intégrité, à son amour de l'ordre et du repos public, à déclarer ce qu'elle pensoit d'un si funeste renversement de toutes les règles et de toutes les lois.

Le duc du Maine, interdit, abattu, et la pâleur sur le visage, voulut répliquer; on ne l'écouta plus; et il fut décidé, tout d'une voix et en tumulte, que cet article du testament seroit abrogé comme le précédent. Les gens du roi auroient dû conclure avant que l'opinion se formât: aussi le premier président n'avoit-il pas demandé les voix, mais les voix l'avoient prévenu. Enfin, d'Aguesseau et Fleuri parlèrent, le procureur-général en peu de mots, l'avocat-général plus au long et avec beaucoup d'éloquence. Leurs conclusions furent dans tous les points en faveur du duc d'Orléans.

Alors le duc du Maine rappela tout ce qu'il avoit de courage pour représenter avec force, mais cependant avec mesure, que,

s'il étoit dépouillé de l'autorité que le feu roi lui avoit attribuée, il demandoit à être déchargé de la garde du jeune roi, et à conserver seulement la surintendance de son éducation, sans répondre de sa personne. *Très-volontiers, monsieur, lui répondit le duc d'Orléans, et il n'en faut pas davantage.* Le premier président, presque aussi consterné que le duc du Maine, alla aux voix, et chacun répondit: *De l'avis des conclusions.* L'arrêt fut prononcé. Ainsi tout le pouvoir fut remis au duc d'Orléans, avec la pleine liberté de former à son gré le conseil de régence; l'autorité pourtant réservée au conseil pour la décision des affaires, à la pluralité des voix; celle du régent seulement prépondérante dans le cas de partage.

L'arrêt fut suivi des acclamations de l'assistance, et successivement de celles du peuple qui remplissoit l'intérieur du palais.

Quand le bruit de l'applaudissement eut cessé, le régent, avec cet air noble et doux, qui étoit sa première éloquence, remercia le parlement, l'assura du soin qu'il auroit d'employer au bien de l'état le pouvoir et l'autorité dont il étoit dépositaire, et ajouta

qu'il étoit temps d'instruire l'assemblée du plan d'administration qu'il se proposoit d'établir. Ce plan avoit été trouvé dans la cassette du duc de Bourgogne, et la vénération, avec laquelle le régent le nomma, fit la plus vive impression. Le projet consistoit dans la distribution et le partage des affaires entre plusieurs conseils subordonnés au conseil de régence; un pour la politique, un pour la guerre, un pour la marine, un pour la finance, un pour les affaires ecclésiastiques, un pour celles de l'intérieur, et, dans ces deux derniers, un certain nombre de jurisconsultes, pour y porter la lumière des lois. Le régent ne négligea point d'énoncer qu'ils seroient pris dans le parlement; et à ces mots la magistrature fit éclater sa reconnoissance. Ainsi se termina cette assemblée mémorable; ainsi s'en retourna comme en triomphe dans son palais, au milieu des acclamations du peuple redoublées sur son passage, celui que ce même peuple, trois ans auparavant, auroit lapidé et mis en pièces, si la vigilance et la fermeté de d'Argenson, lieutenant de police, ne l'eût pas retenu.

Cette révolution s'étoit faite le 2 Sep-

tembre. Le 12, Louis XV, âgé de cinq ans, vint tenir son lit de justice. Sa gouvernante, la duchesse de Ventadour, y étoit assise à ses pieds, comme pour rendre plus sensible le contraste de son enfance avec un acte de législateur. Par cet acte, fut confirmé l'arrêt qui avoit annullé le testament de Louis XIV; et le chancelier Voisin qui l'avoit écrit, fut l'organe de la sanction donnée à l'arrêt qui l'anéantissoit.

CHAPITRE III.

FORME DE GOUVERNEMENT DONNÉE A LA RÉGENCE.

Le plan d'administration qu'adopta le duc d'Orléans, avoit été tracé, par le duc de Beauvilliers, au duc de Bourgogne, son élève, lorsqu'il étoit si près du trône et encore plus près du tombeau. Mais, à vrai dire, ce ne fut ni l'exemple ni l'autorité du duc de Bourgogne qui décida le duc d'Orléans, ce fut le conseil du duc de Saint-Simon, conduit lui-même par un intérêt qui n'étoit rien moins que celui de l'état. Son dessein fut, dit-il, dans ses mémoires, *de commencer à mettre la noblesse dans le ministère, avec la dignité et l'autorité qui lui convenoit aux dépens de la robe et de la plume, d'écarter cette roture de tous les emplois supérieurs, et de soumettre tout à la noblesse en toute espèce d'administration.*

L'ingénuité

L'ingénuité de cet aveu ne doit point étonner de la part d'un homme tout occupé des prérogatives de la naissance et des principes indestructibles du gouvernement féodal. Il faisoit gloire d'avoir voulu renverser tout le système de gouvernement dont le cardinal Mazarin *avoit*, disoit-il, *empoisonné le royaume.* Or, voici quel est ce système qu'il trouvoit si pernicieux.

En retraçant à Louis XIV les entreprises et les usurpations de la noblesse sous la régence de Marie de Médicis et sous celle d'Anne d'Autriche, Mazarin lui avoit donné pour maxime, d'éloigner du gouvernement cette noblesse factieuse qui, ne voyant dans le souverain que l'usurpateur de ses droits, et, dans le peuple, que son ancien esclave échappé de sa chaîne, tendoit sans cesse à reprendre d'un côté le pouvoir, d'opprimer de l'autre. Toujours liguée secrètement contre l'autorité du prince et la liberté des sujets, elle regarderoit, disoit Mazarin, comme un traître, le ministre homme de qualité qui ne croiroit pas lui devoir sur tous les ordres de l'état toute espèce de préférence, de faveurs et de sacrifices. Il croyoit qu'un corps si puissant par ses emplois, par ses richesses, par ses alliances

réciproques, auroit trop d'influence et d'ascendant sur celui des siens qui seroit dans le ministère, et dont la considération dépendroit du crédit qu'il donneroit à ses pareils. Réduit à tout dissimuler, à tout souffrir ou à tout craindre de cette ligue menaçante, traité par elle en ennemi, s'il ne lui étoit pas dévoué : protégé, soutenu, s'il se livroit à elle, ce seul mérite lui tiendroit lieu de lumières et de talens, lui feroit pardonner les fautes les plus graves, et élèveroit en sa faveur, autour du prince, un cri de louange plus fort que celui du blâme public; ainsi attaché par les plus forts liens à cette classe où il seroit né, animé du même esprit qu'elle, et imbu des mêmes principes, il porteroit dans les conseils ce despotisme militaire et ce même orgueil féodal que Richelieu avoit abattu, mais qu'il n'avoit point étouffé; donneroit tout à la naissance, prodigueroit aux plus remuans les récompenses et les honneurs, ruineroit l'état pour payer ses partisans toujours avides, érigeroit pour eux en droit l'abus du pouvoir de leurs places, les vexations, les rapines, la licence, l'impunité; se feroit, aux dépens du roi, un rempart redoutable contre le roi lui-même, et le réduiroit à n'oser le renvoyer du ministère

où il se seroit retranché et environné de défenseurs. La véritable condition d'un ministre étoit donc, selon Mazarin, de ne tenir à rien qu'au prince et à l'état, de n'avoir pour appui que son propre mérite, et de voir toujours la disgrâce à côté de la négligence ou de l'oubli de ses devoirs.

Ce que le duc de Saint-Simon voyoit *de plus pressé et de plus important à faire*, étoit donc le renversement de ce système; et, du vivant du duc de Berri, il avoit déjà proposé au duc d'Orléans de l'engager, s'il devenoit roi, à former des conseils dont les places seroient remplies par la noblesse. Il l'y exhorta plus vivement encore lui-même, dès qu'il le vit à la veille de gouverner; et il faut avouer que ce plan, d'ailleurs si dangereux, convenoit à une régence. Celle-ci, plus qu'une autre, avoit besoin d'appui, soit par la foiblesse du chef, soit par la difficulté des affaires, soit par la jalousie et les prétentions du parlement et de la cour d'Espagne, soit enfin par l'événement que l'enfance du roi pouvoit laisser prévoir et craindre; et si l'avis du duc de Saint-Simon ne fut pas celui d'un citoyen ni d'un ami désintéressé, ce fut du moins celui d'un homme habile.

La grande difficulté fut d'admettre dans

les conseils ceux des ennemis du duc d'Orléans, qu'il eût été indécent d'en exclure; mais on leur opposa des hommes en état ou de les contenir, ou de les balancer.

Le conseil de régence fut ainsi composé: le duc d'Orléans, le duc de Bourbon, chef du conseil; le duc du Maine, le comte de Toulouse, le chancelier Voisin, le duc de Saint-Simon, les maréchaux de Villeroi, d'Harcourt et de Besons, l'ancien évêque de Troies et Torci, tous ceux-là opinans; la Vrillière tenant le registre, mais n'ayant point de voix, et Pontchartrain, sans fonctions, admis à titre de faveur, en considération du chancelier son père.

L'ancien évêque de Troies, Chavigni, étoit un homme de bien, un esprit sage, instruit dans les affaires du clergé, français quant aux maximes; mais sans aucun parti; considéré dans le grand monde, où il avoit passé sa vie, plus respecté encore depuis qu'ayant cédé son évêché à son neveu, il avoit cherché la retraite: il ne s'attendoit à rien moins qu'à être appelé dans les conseils; mais il accepta, sans répugnance, ce qu'il n'avoit point désiré; et le monde, accoutumé a voir dans ses pareils plus d'adresse et de manége, fut surpris qu'il eût négligé

de se donner l'air de la résistance et le mérite du refus.

Le maréchal de Besons étoit ce qu'on appelle un homme de guerre, s'il ne falloit que bien mener un corps; brusque, emporté dans son humeur, avec assez de sens, mais peu d'intelligence; connoissant l'honneur militaire, mais aussi timide à la cour qu'il étoit brave sous les armes: quant à l'extérieur, fait pour en imposer par une tête de caractère, bonne, dit Saint-Simon, à être peinte par Rembrant; mais, avec cette tête vide, plus propre à figurer qu'à opiner dans les conseils.

J'ai fait connoître ci-devant les autres membres du conseil de régence; mais je n'oublierai point, à l'égard de Torci, que, si le régent en avoit cru le plus honnête de ses courtisans, il auroit exclu de ce conseil le seul homme d'état qu'il y eut alors dans le royaume.

Torci, du vivant du feu roi, *enveloppé*, dit Saint-Simon, *dans sa sagesse et dans sa vertu*, n'avoit été d'aucun parti: il avoit des amis dans l'un et dans l'autre; les Villeroi et les Talard, du côté du duc du Maine; les d'Estrées et les Castries, du côté du duc d'Orléans; mais, sans se laisser dominer, il

les ménageoit tous, et se conservoit libre. Tandis que Voisin trafiquoit, par l'entremise de Villeroi, et que tous les autres ministres, sans en excepter Desmarets, briguoient secrètement l'appui de tout ce qui étoit en crédit dans la cour du duc d'Orléans, Torci, lui seul, fier et modeste, ne demandoit rien à personne : soit qu'il fût assez sage pour n'ambitionner rien, soit qu'il se sentît nécessaire et fait pour être recherché, ni lui, ni sa femme n'avoient fait un pas pour s'approcher de la nouvelle cour; et le duc d'Orléans ne doutoit pas que Torci ne lui fût contraire. Cet homme, droit et ferme, avoit de plus un ennemi dans Saint-Simon; et celui-ci nous en dit la cause. *Mon amour-propre n'étoit pas content de n'avoir jamais reçu de Torci la moindre avance. C'étoit*, ajoute-t-il, *un homme de l'ancien ministère; et, dans mon dessein d'anéantir les secrétaires d'état, Torci, qui l'étoit après son père et son grand-père, ne pouvoir être à mon gré. Je lui donnai donc force attaques auprès de M. le duc d'Orléans, et je m'irritois en moi-même du peu de progrès que j'y faisois.* La résistance du régent n'eut pas un motif plus louable que les attaques de Saint-Simon; et si Torci fut

conservé, il le dut moins à ses talens, à ses lumières, à son austère probité, à l'avantage même d'avoir le secret des négociations, et d'y être versé depuis tant d'années, qu'à celui d'avoir eu l'espionnage de la poste, dont le régent croyoit ne pouvoir se passer.

Le duc du Maine trembloit pour son état. Voisin, vendu et avili; Harcourt, frappé d'apoplexie; Villeroi, réduit, par incapacité, à n'opiner que par monosyllabes, n'étoient pas des antagonistes bien redoutables pour Saint-Simon, Torci et le régent lui-même qui, d'ailleurs, s'étoit assuré de la pluralité des voix. Aussi fut-il le maître du conseil de régence.

Dans le trouble où Louis XIV avoit laissé les affaires de l'église, le conseil de conscience étoit plus difficile à former. Ce roi, dans la dernière année de sa vie, n'avoit pu forcer la résistance du parlement à l'acceptation de la bulle. Ce n'étoit pas que, dans tous les esprits, il y eut le même courage: le premier président flottoit entre la cour et sa compagnie; Chauvelin, avocat-général, étoit livré au père le Tellier, qui l'avoit mis auprès du roi dans la confiance la plus intime; Blancmesnil, fils de Lamoignon, étoit dévoué aux Jésuites; mais d'Aguesseau, pro-

cureur-général, secondé de Fleuri, avoit montré une constance à toute épreuve, et les avoit tous entraînés. Le roi, pour le fléchir, l'avoit fait venir seul, et l'avoit trouvé aussi ferme qu'à la tête du parlement. Il en fut d'autant plus outré, qu'il ne se sentoit plus la force d'aller tenir son lit de justice, comme il l'auroit voulu, et comme il l'avoit annoncé. Dans son dépit, il s'oublia jusqu'à sortir de son naturel, et de cette dignité froide qui accompagne le sentiment d'une puissance irrésistible. Impatient de se trouver foible contre la volonté d'un homme, Louis XIV menaça d'Aguesseau de lui ôter sa charge; et cette menace fut aussi inutile qu'elle étoit injuste: d'Aguesseau n'en fut point troublé. Enfin, le roi, au lit de la mort, fit appeler les cardinaux de Rohan et de Bissi, et leur dit qu'il étoit fâché du trouble où il laissoit l'église; mais que, s'il y avoit de sa faute, ils en répondroient devant Dieu, puisqu'il s'étoit conduit par leurs lumières, et n'avoit fait, dans son ignorance, que ce qu'ils lui avoient conseillé. Ils se chargèrent volontiers de répondre de sa conduite, et l'assurèrent l'un et l'autre qu'il pouvoit avoir l'âme en paix. Le monarque mourut tranquille.

Cependant rien n'étoit calmé, quand le duc d'Orléans prit la régence. L'église de France se trouvoit divisée en deux partis irréconciliables. D'un côté, les Jésuites et leurs adhérens, à la tête desquels étoit le nonce Bentivoglio, espèce de fou furieux, sans religion, comme sans pudeur, qui, dans le même temps qu'il souffloit dans Paris le feu du fanatisme, y entretenoit effrontément une femme publique, et vivoit avec elle dans la plus insigne débauche. A l'appui du nonce, venoient les cardinaux de Rohan et de Bissi, tous deux voulant dominer le clergé; mais tous deux, à la mort du roi, ayant perdu leur influence; c'étoit le parti moliniste. De l'autre côté, sous le nom du parti janséniste, on voyoit réunis les plus vertueux des évêques, la plus saine partie du clergé, comme la plus savante, les écoles, les monastères, les curés de Paris, ce corps si respectable et si puissant dans des temps difficiles, enfin les parlemens, celui de Paris à leur tête.

Quant à l'opinion de la multitude, la philosophie qui, depuis, a fait des progrès si rapides, n'avoit pas encore eu le temps de l'éclairer sur la futilité des querelles théologiques, et sur l'absurde impiété des guerres

de religion. Mais les artifices, les manéges, les fourberies, l'ambition du parti moliniste commençoient à se dévoiler. On le voyoit persécuteur; et il est naturel aux hommes de haïr l'abus de la force. Il attaquoit la liberté dans son asile le plus inviolable; il vouloit forcer la croyance; et, entre deux partis, dont l'un fait violence à l'autre, le côté de la défensive est le côté intéressant. Le peuple, assez heureux pour s'être sauvé cette fois de la fureur du fanatisme, parce que l'objet de la querelle n'avoit rien de sensible, et qu'il ne s'agissoit que de subtilités dont il ne se mêle jamais, le peuple étoit seulement indigné de voir les exils, les proscriptions, les emprisonnemens employés dans une affaire d'opinion, à laquelle il n'entendoit rien; et, sans examiner si le parti souffrant seroit plus doux, au cas qu'il devînt le plus fort, il se rangeoit du côté foible. Un monde, plus éclairé que le peuple, voyoit plus loin, et découvroit l'envie, l'intérêt et l'ambition sous le masque de l'hypocrisie. Dans une querelle où le plus impérieux des monarques avoit déployé tout l'appareil d'une autorité absolue, montrant d'une main la faveur, les grâces, les séductions de toute espèce; de l'autre, les

rigueurs, les menaces, les châtimens, il étoit plus que vraisemblable que le plus grand nombre n'avoit abandonné le parti malheureux que par crainte, et n'avoit embrassé que par foiblesse ou par ambition le parti heureux et puissant. Il n'y avoit pour le régent que les Jésuites à craindre; il espéra de les contenir. Il leur marqua de l'estime et de la bienveillance; mais il leur déclara que, sans prendre d'autre parti que celui de la paix, il vouloit que, des deux côtés, on la lui laissât rétablir, et que la liberté de conscience, la sûreté, la tranquillité fussent égales pour tout le monde.

Les lettres de cachet furent examinées; celles d'exil et de prison, pour jansénisme, révoquées; et tous ceux qui, pour cette cause, étoient exilés ou prisonniers, remis en pleine liberté. » *Pour ceux qui furent tirés des cachots*, dit Saint-Simon, *l'horreur de l'état où ils parurent, épouvanta, et rendit croyables toutes les cruautés qu'ils racontèrent du traitement qu'ils avoient éprouvé.* «

Cependant les agens de la cour de Rome, Bentivoglio, Rohan et Bissi, étoient dans les alarmes de voir, depuis la mort du roi, la haute estime que le duc d'Orléans marquoit

au cardinal de Noailles. Ils pressèrent le pape d'écrire au régent un bref d'amitié, pour lui demander, comme une grâce, de ne pas mettre ce prélat à la tête du conseil des affaires ecclésiastiques; et, si le bref fût arrivé, le refus étoit difficile; mais le cardinal une fois nommé, le choix étoit irrévocable; et il étoit aussi aisé de le justifier que de le soutenir.

Le cardinal de Noailles étoit connu et révéré comme un prélat modeste, religieux et sage, sans reproche toute sa vie, plein de candeur et de droiture dans ses mœurs, comme dans sa foi. Son ancienneté dans le clergé de France, sa qualité d'archevêque de la capitale et de diocésain de la cour, celle de doyen des cardinaux, les alliances de sa maison, enfin son âge, ses vertus, ses lumières, formoient une masse de titres que rien ne pouvoit balancer. Il étoit du parti opposé à celui de Rome; mais, dans l'esprit de neutralité qu'annonçoit le duc d'Orléans, ce motif ne devoit donner ni exclusion, ni préférence. Ainsi le prince avoit, pour appuyer son choix, des motifs que Rome elle-même seroit forcée d'avouer. Il ne lui donna pas le temps d'y mettre obstacle; et, pour étouffer les murmures et les frémissemens

du parti moliniste, le même jour qu'il mit le cardinal de Noailles à la tête du conseil de conscience, il lui remit la feuille des bénéfices. Rien de plus efficace que ne le fut ce moyen de faire respecter son choix. Dès que le cardinal de Noailles fut déclaré l'arbitre et le dépositaire de la fortune du clergé, *on vit clairement*, dit Saint-Simon, *la gaze déliée de ce manteau de religion, qui couvre tant d'ambition, de cabales et d'infamies.* L'herbe croissoit à l'archevêché; en un moment tout y accourut. Les évêques qui s'étoient le plus prostitués à la cour, les ecclésiastiques du second ordre, les gens du monde qui s'étoient le plus éloignés de ce prélat, n'eurent pas honte de grossir sa cour; mais il les reçut tous en véritable père, aussi peu flatté que surpris de cette révolution, et montrant dans son indulgence et dans sa modestie une égalité d'âme qui sembloit ne devoir jamais se démentir.

Le choix du régent publié, la prière que le pape avoit résolu de lui faire fut changée en plainte, mais assez douce. Le prince y répondit plus doucement encore, et avec cette fermeté respectueuse qui semble déférer, et qui ne cède rien. Quant à son impartialité, il la justifia sans peine, en repré-

sentant qu'il ne falloit pas espérer d'un temps de minorité, et par conséquent de foiblesse, ni de l'autorité limitée et passagère d'un régent plus que de la pleine puissance du roi le plus absolu et le plus respectueusement obéi qui fut jamais ; et que Louis XIV n'ayant pu obtenir ce que désiroit sa sainteté, quelques soins qu'il y eût employés sans relâche, depuis cinq ans, et quoiqu'il n'y eût épargné ni la rigueur des châtimens, ni la séduction des grâces, il ne seroit pas juste de l'attendre de lui, ni d'en exiger l'impossible. Rome, satisfaite de ces raisons, du moins en apparence, fut plus prudente et plus modérée que son parti ne l'auroit voulu ; et le régent eut toute liberté de former à son gré le conseil de conscience.

Pour rendre ce conseil unanime et paisible, il eut soin qu'il fût peu nombreux. Au cardinal de Noailles il joignit Besons, frère du maréchal, et archevêque de Bordeaux. Besons avoit su se concilier la bienveillance des deux partis, sans prostitution ni bassesse, considéré dans le clergé, distingué dans ses assemblées, versé dans la discussion des affaires ecclésiastiques, et sous un extérieur assez rude, doué d'un caractère doux et d'un esprit conciliant ; de plus, homme

droit et sincère, sans présomption, sans vaine gloire, et aussi courtisan qu'un prélat pouvoit l'être avec décence et dignité. Il y admit l'abbé Pucelle, conseiller clerc de la grand'chambre, homme célèbre par son intégrité, ses lumières et sa constance à défendre nos libertés, et aussi sage qu'il étoit ferme contre l'autorité de Rome. Il y appela d'Aguesseau et Fleuri, tous deux opposés à la bulle. Le premier s'étoit déclaré, comme on vient de le voir, avec une franchise ouverte : le second, avec plus d'adresse, de douceur et d'insinuation, n'avoit cessé de rallier les esprits de sa compagnie, de lui fournir des armes, et de la soutenir de son courage et de ses lumières. L'abbé d'Orsane qui, dans sa place d'official, s'étoit fait estimer, et qui étoit l'homme de confiance du cardinal de Noailles, fut secrétaire de ce conseil.

Il étoit aisé de concevoir quel fut le triomphe du parlement et du parti janséniste, de voir la cause de nos libertés en de si bonnes mains, et quelle fut la consternation, la douleur, la secrète rage du parti contraire, de voir passer, non-seulement l'administration des affaires ecclésiastiques, mais, ce qui le touchoit plus vivement encore, la distribution des grâces dans les mains de ses en-

nemis. Il redoubla d'instances pour obliger le pape à demander la destruction de ce conseil; et par toutes sortes de voies, il voulut engager le duc d'Orléans à l'abolir. Le régent tint ferme; et le pape, plus sage que ces fanatiques, ou plus foible que le régent, prit le parti du silence et de la dissimulation.

Le maréchal de Villeroi avoit été chef du conseil de finance sous le précédent règne; il le fut de même sous le régent. Mais, avec son air de grandeur, d'importance et d'autorité, c'étoit un vide, une frivolité, une incapacité absolue. Pour suppléer à ce fantôme, on mit dans ce conseil, pour président, le duc de Noailles, et le marquis d'Effiat pour vice-président. Si l'on écoute le duc de Saint-Simon, Noailles lui devoit cette place, et il l'avoit sollicitée en courtisan, à qui les souplesses ne coûtent rien. Si l'on en croit Noailles lui-même, il ne l'avoit acceptée qu'*avec la dernière peine*, et que *pour se rendre aux instances du duc d'Orléans qui l'exigeoit absolument de lui*. Noailles dissimule, Saint-Simon exagère; il le peint comme un homme à qui la joie avoit troublé l'entendement. Mais ce qui est incontestable, c'est que, dans les mémoires

mémoires que Noailles remit au conseil, on reconnoît un disciple de Desmarets dans l'administration des finances, des vues saines et solides, et un plan d'administration qui eût fait la gloire de la régence, si on ne s'en fut point écarté.

Avec plus d'esprit que Noailles, et plus de cette adresse qu'on appelle prudence, d'Effiat n'étoit qu'un courtisan et non pas un homme d'état. Le reste du conseil fut composé de gens de robe, dont la voix publique sembloit avoir dicté le choix. La lumière du conseil de finance auroit été Desmarets; mais Saint-Simon, par animosité personnelle, le fit exclure; et il s'en accuse, ou plutôt, il s'en vante dans ses mémoires : car l'aveu de ses injustices n'est guère que l'ostentation du crédit dont il abusoit. « *Pour Desmarets*, » dit-il, *j'avois juré sa perte, et j'y tra-* » *vaillois depuis long-temps.* » On aura bientôt lieu de voir le tort que fit à l'état cette vengeance d'un homme vain, écouté par un prince foible.

Villars, second maréchal de France fut chef du conseil de la guerre. Il lui auroit fallu pour vice président un homme d'un esprit solide; mais ce que le régent croyoit devoir au duc de Guiche, le fit nommer à

cette place. Le fonds du conseil fut composé de sept lieutenans-généraux et de deux intendans. Les lieutenans-généraux étoient Puiségur, formé par Luxembourg, et digne élève d'un tel maître; Joffreville et d'Asfeldt, qui avoient servi avec distinction sous Berwick et sous le duc d'Orléans en Espagne; Reynold, colonel des gardes-suisses; Lévi, Biron et Saint-Hilaire, fils de celui qui eut le bras emporté du boulet de canon qui tua M. de Turenne, et le même à qui ce vertueux père dit ces paroles mémorables: *Ce n'est pas moi, mon fils, c'est ce grand homme qu'il faut pleurer.* D'Asfeldt eut le détail des fortifications; Saint-Hilaire, celui de l'artillerie; le Blanc et Saint-Contest, celui des vivres et des fourrages: tous deux intendans de frontières et distingués dans cette place, tous deux gens de travail, d'expérience et de ressources; Saint-Contest, avec un extérieur inculte; le Blanc, avec des manières plus nobles; mais l'un et l'autre d'un caractère sage et d'un esprit conciliant. Le comte d'Evreux entra dans ce conseil, comme général de la cavalerie, sans vouloir de lettre du roi et par le seul droit de sa charge.

Le conseil de marine fut composé du comte

de Toulouse, amiral de France; du maréchal d'Estrées, premier vice-amiral; du maréchal de Tessé, général des galères; de trois lieutenans-généraux, d'un chef d'escadre, de l'intendant des classes et d'un maître des requêtes.

A la tête du conseil des affaires étrangères, étoit le maréchal d'Uxelles. L'abbé d'Estrées y fut admis quoiqu'en Espagne il se fût conduit en intrigant bien plus qu'en politique; mais il avoit pour recommandation auprès du régent l'amitié de Noailles et plus encore sa propre haine pour la princesse des Ursins. Chiverni, à titre de mérite, et Canillac, à titre de faveur, furent aussi de ce conseil. Qui mieux que Torci devoit en être? Mais soit que le régent prévît dès lors que sa politique personnelle seroit contrariée par les principes de Torci, soit que d'Uxelles en fût jaloux et qu'il eût peur d'être effacé, celui qui devoit éclairer ce conseil n'en fut point, et, pour l'en exclure avec quelque pudeur, on l'avoit mis du conseil de régence, où il ne fut point écouté.

La place de chef du conseil des dépêches, ou des affaires de l'intérieur, fut offerte au maréchal d'Harcourt. Il s'en excusa sur l'état déplorable où l'avoit mis l'apoplexie, et le

duc d'Antin fut proposé pour cette place; mais il fut d'abord rejeté. *C'est le seul homme*, dit Saint-Simon, *pour lequel le duc d'Orléans n'ait pu vaincre sa répugnance, et le seul encore pour qui ce prince, si indifférent pour la vertu, n'ait pu surmonter son mépris.* « *Voilà*, disoit-il en parlant de lui, *comme un vrai courtisan doit être, sans humeur et sans honneur.* » *Mais d'Antin avoit trop d'esprit et trop peu de courage*, ajoute Saint-Simon, *pour se laisser engager contre le régent; et la servitude tournée en lui en caractère me rassuroit.* C'est ce qui le fit agréer. Brancas et Beringham furent aussi du conseil des dépêches : le premier, sans aucune peine, parce qu'il s'étoit ménagé l'amitié du duc d'Orléans, et qu'il avoit près de lui le mérite d'avoir été brouillé avec Madame des Ursins dans son ambassade d'Espagne; le second, difficilement, soit à cause de ses liaisons avec le duc du Maine et le maréchal de Villeroi, soit parce qu'on le regardoit comme un personnage de la vieille cour, aussi étranger qu'inutile aux affaires de la régence. Dans ce conseil, pour éclairer la partie contentieuse, on appela deux maîtres des requêtes et deux membres du parlement.

De tous les ministres de Louis XIV, Desmarets fut le seul qui fut congédié, et il le fut par une simple lettre. Il s'en vengea par le compte honorable qu'il rendit de son ministère. Mais cet homme habile fut perdu pour l'état; et ce fut le crime de la vanité d'un courtisan que la brusquerie de Desmarets avoit blessée. A quoi tient le sort d'un royaume? De tous les grands que le testament du feu roi nommoit pour être du conseil de régence, le maréchal de Talard fut aussi le seul qui ne fut admis dans aucun, sans qu'on en ait su la raison; et il en fut inconsolable.

Amelot que Louis XIV avoit envoyé à Rome pour ménager une conciliation sur la misérable affaire de la bulle, et qui en revint sans avoir obtenu ni un concile national, ni aucun accommodement, auroit été, après Torci et Desmarets, l'homme le plus utilement placé, et dans le conseil de la politique, et dans celui des finances : on l'avoit vu ambassadeur en Espagne y faire les fonctions de premier ministre avec beaucoup de prudence et d'habileté; il y avoit rétabli, dans des temps désastreux, les affaires de Philippe V, mais sa bonne intelligence avec

Madame des Ursins lui faisoit tort dans l'esprit du régent ; on croit aussi que d'Uxelles et Noailles étoient jaloux de ses talens, et qu'ils redoutoient ses lumières. On eut honte pourtant de le laisser réduit au titre oisif de conseiller d'état ; on fit un conseil de commerce, et Amelot en fut président. Ce conseil étoit composé de conseillers d'état, de maîtres des requêtes, des députés des villes les plus considérables. Le maréchal de Villeroi et le duc de Noailles, en qualité de chefs du conseil des finances, pouvoient présider celui-ci ; mais ils n'y parurent jamais.

Rien de plus sage et de plus utile en apparence que cette distribution des affaires en autant de conseils, où ce qu'il y avoit de plus distingué dans le royaume étoit appelé au gouvernement, et qui pouvoient être une école pour former, durant la régence, des ministres au nouveau roi. Mais ni les détails de l'administration, ni la suite et l'enchaînement des affaires n'étoient assez familiers à des hommes incapables d'application, et qui presque tous avoient plus l'habitude d'agir que de délibérer, et l'ambition de se rendre agréables que celle de

se rendre utiles : aussi les uns, manque de lumières, les autres, manque de courage, presque tous, manque de résolution, suivirent l'impulsion du conseil de régence, ou plutôt du régent lui-même, réduits à être des fantômes d'importance et d'autorité. Mais ils mettoient l'autorité réelle à couvert du reproche, et donnoient une apparence de gravité à l'esprit qui la conduisoit.

L'établissement des conseils fut enregistré au parlement, mais sans aucun détail des personnes ni de leur nombre. Il n'y fut pas fait mention du conseil de régence, parce qu'il étoit regardé comme l'ancien conseil du roi.

Cet appareil en imposa d'abord aux ennemis de la régence. Le duc du Maine se tint silencieux et réservé : le régent le traita avec froideur, mais avec bienséance. Le comte de Toulouse garda son caractère tranquille et désintéressé : le duc d'Orléans fut avec lui plus accueillant et plus affable. Il vécut en amitié avec le duc de Bourbon, il fit l'impossible pour gagner Villeroi, mais inutilement. Villeroi reçut avec froideur les prévenances, les faveurs, les distinctions prodiguées ; et cette conduite ne s'accorde

guère avec l'anecdote de la révélation du testament de Louis XIV. Mais la bassesse pour obtenir, et l'insolence après avoir reçu, ne sont pas inconciliables. Villeroi voyoit à Saint-Cyr la marquise de Maintenon : il est possible que son orgueil se fût relevé auprès d'elle, et qu'ayant changé de système, il eût mis sa gloire à paroître aux yeux de la nation l'incorruptible conservateur de la vie du jeune roi. Ce fut le rôle qu'il joua jusqu'à son exil ; et il n'est point de scène de méfiance et d'inquiétude qu'il n'osât donner de concert avec sa vieille maîtresse la duchesse de Ventadour. Ces précautions, si injurieuses pour le régent, auroient été bien inutiles, si elles n'avoient pas été superflues. Mais ce prince, avec sa bonté, son indolence naturelle, voyoit ce manége de courtisans, sans paroître s'en offenser : trop habile peut-être pour se l'attribuer comme une injure personnelle, et peut-être assez généreux, assez fier de son innocence, pour ne pas daigner en marquer son indignation et son ressentiment. Le grand objet pour lui fut que dans les conseils, sa volonté ne trouvât point d'obstacle; et par l'incapacité, la foiblesse, le dévouement ou la servitude de ceux qu'il y avoit appelés, il régna aussi paisiblement que s'il eût été couronné.

Le conseil de régence se tenoit chez le roi, à Vincennes d'abord, ensuite aux Tuileries ; celui de conscience à l'archevêché, et tous les autres au Vieux-Louvre.

CHAPITRE IV.

ETAT DES FINANCES EN 1715.

Lorsque Louis XIV, rendu par ses disgrâces plus modeste et plus modéré, eut la plus douce et la dernière consolation de sa vieillesse, celle de consommer l'ouvrage de la paix, vingt ans de guerre, presque sans relâche, avoient réduit la France au dernier période de détresse et d'épuisement. L'état où elle étoit tombée, est vivement peint dans l'édit de 1713 pour la réduction des rentes; mais il faut remonter plus haut, si l'on veut tirer quelque fruit du spectacle de sa ruine.

En 1662, Colbert avoit trouvé dans les finances tous les désordres d'une mauvaise administration, et dans ce désordre des ressources immenses: car des abus à corriger sont des trésors sous la main d'un ministre; et, chez une nation riche de sa nature, l'état des choses le plus désespérant pour

l'homme incapable ou timide, est souvent le plus favorable pour l'homme habile et courageux. Tel fut le bonheur de Colbert.

Presque tous les domaines aliénés, les droits des fermes absorbés par des rentes et des créances usuraires, les charges rendues héréditaires ou accordées en survivance, avec des gages et des droits énormes, les exemptions accordées aux offices multipliés, les priviléges de la noblesse qu'on avoit prodigués et vendus à vil prix; tous ces abus accumulés avoient réduit l'état à n'exister que par les avances des comptables et des traitans; et ces avances ruineuses consumoient presque en intérêts le fonds des revenus qui passoient par leurs mains.

Colbert commença par établir un conseil de finances pour s'éclairer lui-même, et une chambre de justice pour rechercher les anciennes déprédations. Ce début d'une administration sage et sévère fit renaître la confiance; le crédit la suivit de près. Colbert substitua une caisse d'emprunt à la ressource de l'usure; il fit rentrer le roi dans ses domaines et dans une partie considérable de ses revenus aliénés; il abolit l'hérédité et les survivances d'offices, il en supprima un grand nombre; il diminua les

gages et les taxations de ceux qu'il avoit conservés; il révoqua les priviléges de la noblesse nouvellement acquise, diminua les bénéfices des comptables et des traitans, les obligea de modérer les intérêts de leurs avances; et soit par son économie, soit par les encouragemens qu'il donna à l'industrie et au commerce, il parvint à augmenter la somme des revenus de plus de vingt-huit millions, et à diminuer d'une somme à peu près égale les charges et les non-valeurs; ensorte qu'à la mort de Colbert, la recette effective montoit à cent cinq millions, somme alors suffisante et proportionnée aux dépenses, dans lesquelles il n'y avoit que vingt millions de charges, y compris huit millions de rentes sur la ville de Paris.

On sait que les profusions de Louis XIV, en luxe et en magnificence, avoient forcé Colbert, pour quelque temps, à s'écarter de ses principes, et que, depuis l'année 1673 jusqu'à la paix de Nimègue, il avoit fait, dans l'espace de six ans, pour cent cinquante millions d'affaires en aliénations de rentes, priviléges, créations d'offices, et semblables expédiens. Mais, dès que la paix lui avoit permis de respirer, il avoit repris son système, et la fin de son ministère

fut l'époque la plus brillante du règne de Louis-le-Grand. L'industrie, le commerce, la navigation, les arts, le crédit, la circulation, l'abondance, en un mot, la prospérité de l'état étoit au plus haut point. Colbert mourut en 1683, et tout changea de face.

Le Peletier adopta ses principes, mais il n'avoit pas son génie. Le Tellier avoit dit de lui à Louis XIV que cet homme là n'étoit pas *assez dur* pour être propre aux finances, et cela même avoit décidé le roi à les lui confier. Mais, entre la dureté et la mollesse, il est un milieu, c'est la fermeté courageuse; le Peletier n'en étoit point capable: homme intègre, appliqué, judicieux, ami de l'ordre, il sentit cette vérité, que le commerce et l'agriculture étoient les sources de la richesse; il favorisa l'un et l'autre. Mais, quand il fut pressé par des temps difficiles, il ne connut que les ressources qui avoient déjà tout ruiné. La révocation de l'édit de Nantes fut pour son ministère un événement désastreux. On sent quel vide elle dut faire dans les finances du royaume; et, pour remplir ce vide, il fallut employer de funestes expédiens. Il attribua aux offices pour un million de nouveaux gages; il créa de nouvelles rentes sur la ville, et, de huit

millions où Colbert les avoit laissées, il les fit monter à dix millions; il aliéna une partie des domaines, à la vérité celle qui rapportoit le moins; enfin, depuis la mort de Colbert jusqu'à la fin de ce ministère, il se trouva que les revenus libres avoient baissé de sept millions. Le Peletier fit tout ce qu'on pouvoit attendre d'un homme médiocre dans des temps difficiles. La guerre de 1688 déconcerta ses bons desseins : il sentit que le fardeau passoit ses forces : il demanda à s'en délivrer.

En 1689, lorsque Pontchartrain qui depuis fut chancelier, prit les finances, le bail des fermes étoit monté à soixante-six millions, somme excessive pour un temps où il y avoit beaucoup moins qu'à présent d'agriculture, d'industrie, de navigation, de commerce; où celui de nos colonies, devenu si considérable, étoit encore si peu de chose; où la ferme du tabac, qui depuis est allée au-delà du centuple, n'étoit que de trois cent mille livres; et où il y avoit dans le royaume plus d'un tiers d'espèces de moins. Mais les besoins urgens de la guerre la plus dispendieuse qu'on eût faite encore, imposèrent au ministre la loi de la nécessité. Il débuta par cinquante millions d'affaires

avec les traitans, à une usure exorbitante. A cette somme si chèrement acquise, soit en nouvelles créations d'offices, soit en augmentation de gages, il joignit dans la même année un capital de quarante-quatre millions de rentes. Mais la plus malheureuse de ses ressources fut la refonte des monnoies : il devoit y avoir un dixième de bénéfice pour le roi; les faux monnoyeurs en eurent la moitié, et le roi perdit l'autre moitié sur la perception de l'impôt payé en nouvelles espèces. Mais une perte plus sérieuse fut celle que l'état fit avec l'étranger; car l'étranger qui ne recevoit la nouvelle monnoie que sur le pied de l'ancienne valeur, nous la vendoit sur sa valeur actuelle, avantage pour lui d'un million sur dix; et préjudice d'autant plus grand pour nous que les dépenses de la guerre se faisoient presque toutes au-dehors du royaume.

Ce système d'expédiens et de ressources usuraires est comme ces terrains fangeux, où l'on s'enfonce de plus en plus dès qu'on y a mis une fois le pied. Tous les ans les charges croissoient; et, pour y subvenir, il falloit, tous les ans, contracter de nouvelles dettes. Dès l'année 1689, les charges et les non-valeurs à déduire des revenus, y

faisoient un vide de trente et un millions. Ce vide augmenta de cinq millions en 1690, et de cinq millions encore en 1691 : le casuel de cette année, en nouvelles créations d'offices et de rentes, passa quatre-vingt-sept millions ; l'état se vit chargé de dix-sept millions de rentes de plus qu'à la mort de Colbert. En 1692, nouvelles créations de rentes et d'offices, au capital de quarante-sept millions ; en 1693, soixante-sept millions encore ; en 1694, encore soixante-cinq millions. Les offices de toute espèce, multipliés à l'infini, vexoient et ruinoient le peuple ; ils exemptoient les titulaires, et achevoient d'exprimer le reste de la substance de l'état. En 1695, la capitation fut établie, et ne rendit que vingt et un millions. Elle eût rendu le double, dit Forbonnais, en 1689, avant que tout fût ruiné. Le clergé, soumis à cet impôt, s'en rédima par un abonnement, espèce de marché qui ne se fait jamais qu'au préjudice de l'état. Il y eut de plus, cette année, pour soixante millions de casuel en créations de rentes et d'offices, et les charges et non-valeurs passèrent quarante-deux millions. En 1696, on ajouta aux ressources accoutumées une vente de lettres de noblesse, et le total du casuel fut de cent six à sept millions. Les charges

charges et les non-valeurs excédèrent de trois millions deux cent mille livres celles de l'année précédente. En 1697, elles allèrent encore à deux millions trois cent mille livres au-delà. Les ventes d'offices et les nouvelles rentes donnèrent, cette dernière année, un capital de vingt-trois millions. La paix fut signée à Riswick.

Dès lors Pontchartrain s'occupa à diminuer le poids de la dette publique, et, à l'exemple de Colbert, il créa de nouvelles rentes pour en éteindre de plus onéreuses. Mais la capitation, supprimée à la paix, pour acquitter la parole du roi, trop légèrement engagée, laissa dans les finances un vide qu'il fallut remplir, et l'on fit encore en deux ans pour dix-sept millions d'affaires. Ainsi, lorsqu'en 1699 Pontchartrain quitta le contrôle général pour être chancelier, les charges de l'état montoient à cinquante millions.

On a calculé que les onze années de ce ministère avoient donné, en revenu liquide, huit cent soixante-trois millions, et en affaires casuelles, ou capitaux de rentes, onze cent soixante millions ; total, deux milliards et vingt-deux millions. Or, selon l'évaluation de Colbert, les neuf années de guerre, à cent dix millions chacune, et les deux années de

paix, chacune, à quatre-vingt-dix millions, n'auroient dû consommer ensemble que onze cent soixante-dix millions. Mais, dans une guerre où l'Europe entière étoit liguée contre la France, l'état des armées et les frais des campagnes ne peuvent plus s'assimiler au temps du ministère de Colbert.

En 1699, lorsque Louis XIV, ou plutôt la marquise de Maintenon, jugea que l'économe de la maison de St.-Cyr devoit savoir administrer les finances du royaume, les revenus montoient à cent vingt millions, les charges à cinquante; le restant libre se réduisoit donc à soixante-dix millions; ce qui, dans la dépense de l'année de paix, sur l'évaluation de Colbert, laissoit un vide de vingt millions. Chamillard qui sentoit son incapacité, demanda le secours d'un conseil de commerce, et ce conseil fit de bons règlemens; mais, pour un mal si pressant et si grave, c'étoit un foible et lent remède. La première ressource qu'on employa, fut une taxe de vingt-quatre millions sur les traitans; ils la payèrent, et en devinrent plus voraces. Ils avoient fait, avec le roi, des gains énormes depuis dix ans; et ce fut par eux que s'introduisit ce luxe contagieux qui a fait depuis tant de ravages. Mais ce

sera toujours pour un état un misérable expédient que ces restitutions forcées de bénéfices usuraires qu'il a lui-même autorisés.

Les nécessités de la guerre firent rétablir la capitation. C'étoit le dixième qu'il falloit imposer. On s'en abstint par égard pour les grands propriétaires, et l'on n'y eut enfin recours que lorsque tout fut désespéré. Le clergé s'abonna de nouveau, pour la capitation, à quatre millions par année. La funeste ressource des aliénations et des traités fut remise en usage; et, dans l'espace de sept ans, on fit pour trois cent quarante millions d'affaires. Ce casuel en 1700 ne fut que de vingt-trois millions quelques cent mille livres; mais, en 1701, il fut porté à cinquante millions, et à quatre-vingt-onze en 1702, tant les dépenses de l'état en accéléroient la ruine. Celles de 1702 montoient à cent soixante millions. Pour y suffire, on ordonna une refonte dans la monnoie. Les matières qu'on y employa, et que les négocians fournirent, furent payées en billets de monnoie, et ces billets eurent d'abord le crédit des lettres de change; mais ce crédit ne dura que deux ans. Le roi s'étoit promis, dans la refonte, le bénéfice d'un onzième; mais l'étranger qu'on payoit

toujours au poids et titre de l'argent, et qui nous rendoit les nouvelles espèces au taux de leur valeur actuelle, profita bien plus que le roi du tort qu'il faisoit à ses peuples.

Chamillard établit une caisse d'emprunt, à l'imitation de Colbert, mais à huit pour cent d'intérêt; et plus on faisoit monter l'usure, plus on perdoit la confiance; car rien n'effraye tant le crédit que trop d'ardeur à le chercher.

Les fermes générales qui, en 1700, passoient encore cinquante-trois millions, n'allèrent plus, en 1703, qu'à quarante-deux millions quelques cents mille livres; et si l'on observe que la valeur de l'espèce avoit haussé de neuf pour cent, l'on aura peine à concevoir, dans cette partie des revenus, une diminution si rapide et si grande. Les dépenses de cette année montoient à cent soixante-quatorze millions; le casuel n'étoit que de cinquante. Dans l'impuissance d'acquitter les billets de monnoie, il fallut les renouveler; et, ce qu'il y a d'étonnant, c'est que leur crédit se soutint.

En 1704, on fut obligé de surseoir de même aux payemens de la caisse d'emprunt; et l'abondance de ces billets, ajoutée à celle des billets de monnoie, avertit bientôt

le public de l'impuissance où l'on seroit de payer les uns et les autres, et les fit tomber à la fois. On avoit fait alors la même faute où l'on retomba sous la régence; et ces effets qui se seroient soutenus au pair, si la quantité en avoit été modérée, perdirent tout à coup jusqu'à soixante-cinq pour cent. Ce fut la catastrophe de 1705. Plus de fonds pour payer ni capitaux, ni intérêts, et cependant l'appât du gain amorçoit encore l'avarice. Le casuel de cette année donna trente et un millions; le clergé accorda six millions de subsides, et une subvention annuelle treize cent mille livres pendant dix ans, laquelle, jointe à l'abonnement de la capitation du clergé, formoit, tous les cinq ans, un don de vingt-cinq à vingt-six millions, le marc d'argent n'ayant alors que les deux tiers de sa valeur présente.

Les dépenses de 1705 passoient deux cent dix-huit millions; pour y suffire, il falloit du crédit; on l'achetoit à la plus grosse usure, et ce remède violent achevoit de l'anéantir. En 1706, on fit encore pour trente millions d'affaires, et on créa pour un million de rente, au capital de dix-huit millions. On essaya de divers moyens pour donner cours aux billets de monnoie; mais

ces moyens portoient le caractère de la contrainte; et la liberté est l'âme du commerce, comme la confiance est l'âme du crédit. Enfin, l'on convertit pour vingt-cinq millions de ces billets en promesses des fermiers-généraux, à cinq ans de terme; les promesses perdirent autant que les billets; les fermiers-généraux eux-mêmes les retirèrent à vil prix, et les échangèrent depuis contre des rentes sur la ville: ce fut une des sources de leur richesse scandaleuse, et de ces gains exorbitans qu'on rechercha sous la régence. En 1707, le désordre et la ruine étoient au comble. Les dépenses de l'année passoient deux cent cinquante-huit millions. Une masse énorme de papiers se trouvoient sur la place, et formoient tous ensemble un engorgement sans issue. On fit encore cette année pour soixante-huit millions d'affaires, et pour onze cent mille livres de rentes: ce n'étoit pas assez. On fabriqua de mauvaises espèces sur lesquelles l'état perdit plus d'un tiers avec l'étranger.

Enfin, Chamillard, succombant sous le fardeau dont il ne s'étoit chargé que par obéissance, supplia le roi de l'en délivrer, après l'avoir bien convaincu qu'il n'avoit pas le don de créer des ministres; et Desmarets, neveu de Colbert, prit la place de Chamillard.

La dépense des huit années du ministère précédent passoit quatorze cent soixante-deux millions; les revenus liquides étoient allés à peine au tiers de cette somme; les ressources qu'on avoit employées pour la remplir, n'avoient pas été suffisantes; il y avoit soixante millions d'assignations anticipées, et quarante millions de dettes exigibles, quand Desmarets prit les finances: situation beaucoup plus malheureuse que celle où Colbert les avoit trouvées; par la raison que, dans l'état actuel, les aliénations étoient plus légitimes, l'usure moins outrée, les abus moins crians; et par conséquent les ressources de la réforme moins abondantes; que, d'un autre côté, la dette publique étoit plus forte, les charges plus pesantes, les dépenses plus grandes, les besoins plus urgens, et les peuples plus épuisés.

La guerre la plus juste qu'eut entreprise Louis XIV, si toutefois, dans l'accablement où ses peuples étoient réduits, on peut appeler juste une guerre que leur défense et leur salut n'exigeoient pas, étoit poussée avec vigueur par des ennemis obstinés et

puissans; et ce fut la plus malheureuse de toutes celles de ce long règne : soit parce que les forces de la nation étoient épuisées, soit parce que les hommes qui avoient fait la gloire et la grandeur de Louis XIV, avoient presque tous disparu, soit parce que l'esprit d'intrigue, de dévotion, de personnalité faisoit mal employer ce qui restoit encore, et qu'un vieux roi, conduit par une vieille femme que ses affections personnelles et ses préventions dominoient, n'avoit plus, dans ses choix, ce coup d'œil juste et sûr qui avoit été son premier mérite. Ce fut au milieu de cette guerre que Desmarets fut appelé. Les dépenses en étoient énormes; on n'avoit, pour y subvenir, ni le temps de délibérer, ni même le choix des moyens. Il falloit pourvoir tous les jours à de nouvelles nécessités qui tous les jours devenoient plus pressantes; et si l'on se rappelle les événemens désastreux dont fut rempli ce ministère, l'hiver de 1709, et les calamités qui l'accompagnèrent, la disette dans tout le royaume, la mortalité des bestiaux, la gelée des arbres à fruits, la ruine du commerce et de l'agriculture, et, par-dessus tout cela, une guerre accablante, on s'étonnera que Desmarets, même avec des

moyens forcés, ait si long-temps soutenu l'état sur le penchant du précipice.

Il commença par faire apporter au trésor royal tout le produit des revenus, pour rendre, s'il étoit possible, quelque crédit à cette caisse, s'assurer par lui-même de l'exactitude des comptables, veiller à celle des payemens, et avoir tous les jours la connoissance des fonds libres.

Les revenus de l'année 1708 montoient à cent vingt millions; les charges et les non-valeurs en absorboient soixante-huit; et, sur le restant, les assignations anticipées ne laissoient guère que vingt millions de libres. Or, les dépenses de l'année passoient deux cent vingt millions. Desmarets fut donc obligé de rejeter sur 1709 les sommes assignées sur 1708. Il se fit, par divers moyens, un casuel de cent quarante-trois millions, et il eut, à vingt millions près, de quoi faire face aux dépenses.

Le retour de nos vaisseaux de la mer du Sud fut, pour l'année 1709, un événement salutaire. Ces vaisseaux portoient, pour le compte du commerce, plus de trente millions d'or et d'argent. Moitié fut payée en espèces à la monnoie, l'autre moitié fut prêtée au roi; et, au moyen de cette abon-

dance de métaux, on fit une refonte. Une partie du bénéfice fut employée à l'extinction des billets de monnoie, et la somme des billets éteints monta à quarante-trois millions. La circulation et le crédit se ressentirent de ce soulagement, mais les dépenses de l'année passoient deux cent vingt millions; il n'y avoit dans les revenus que quarante-deux millions de libres; il en fut assigné cinquante-deux sur les années suivantes; on fit dans celle-ci pour cent millions d'affaires; on obtint des fermiers du tabac et des postes une avance de sept millions, et, au moyen de ces ressources, on eut des fonds pour la campagne. On a reproché à Desmarets cette refonte des monnoies, précédée d'une diminution dans la valeur des espèces; mais, en observant que le besoin est un mauvais conseiller, on auroit dû considérer qu'il est quelquefois un tyran.

La bataille de Malplaquet avoit rendu la situation des affaires encore plus pénible, et Desmarets se vit forcé d'avoir recours à l'impot du dixième. Si, dès le commencement de la guerre, on eût osé l'établir et le porter à sa juste valeur, cette ressource, bien moins onéreuse que tout ce qu'on mit

à la place, eût épargné, dit Forbonnais, une usure énorme dans les emprunts et dans les avances des traitans, un surcroît de moitié dans le prix des fournitures de la guerre, des aliénations ruineuses, et ces créations de rentes et d'offices dont l'état se vit accablé. Ce fut donc une grande faute que d'avoir attendu, pour imposer le dixième, que l'industrie, l'agriculture, le commerce, toutes les sources de la richesse fussent taries, et tous ses canaux desséchés. Ce fut dans la suite une plus grande faute de le supprimer avant le temps, et tout étoit sauvé, si on eût osé le prolonger. Mais peu de ministres, et, s'il faut le dire, peu de rois même ont le courage de résister au cri de cette classe d'hommes qui ne souffre jamais et qui se plaint toujours, celle des grands propriétaires; et Desmarets, tout ferme qu'il étoit, sembloit redouter leurs clameurs. Il avoue, dans son mémoire, qu'il n'avoit hasardé l'imposition du dixième, que dans la dernière nécessité, comme un remède extrême et violent: encore lui en faisoit-on un crime; et Saint-Simon comparoît le dixième à ces dénombremens impies qui avoient toujours, disoit-il, indigné le Créateur. On voit par-là quelle étoit alors

l'opinion des grands sur l'immunité de leurs biens. Mais, ce qui est encore plus remarquable, c'est que Louis XIV qui n'avoit jamais eu le plus léger scrupule ni sur la taille, ni sur les droits des fermes, ni sur les priviléges et les attributions de charges et d'offices dont ses peuples étoient foulés, ni sur ce grand impôt de la milice qui avoit épuisé son royaume, fut tourmenté de frayeurs religieuses quand il fallut imposer le dixième sur les grandes possessions. Saint-Simon nous raconte, qu'avant de l'ordonner, le roi, vivement pressé du reproche qu'il se faisoit à lui-même de prendre ainsi le bien de tout le monde, s'en ouvrit à son confesseur; que le Tellier lui demanda le temps de méditer sur ce cas de conscience, et qu'il revint quelques jours après muni d'une consultation des plus graves docteurs de Sorbonne, lesquels décidoient nettement que tous les biens des sujets étoient au roi, et qu'il ne faisoit que reprendre ce qui lui appartenoit.

Cette réponse des docteurs étoit le comble de la bassesse; mais il n'en est pas moins vrai que le dixième étoit l'imposition la plus équitable et la plus modérée qu'il fût possible d'établir dans les nécessités urgentes

d'une guerre que l'insolence des Hollandais forçoit le roi de soutenir jusqu'aux dernieres extrémités.

Il fut impossible de payer, en 1710, plus de six mois des rentes sur la ville. Les dépenses montoient à deux cents vingt-six millions. Les revenus n'en donnoient guère au-delà de quatre-vingt-seize; les charges et non-valeurs déduites, il n'en restoit que trente-six; le casuel de l'année en procura cent trente-huit; et le surplus fut assigné sur les fonds des années suivantes. Mais il falloit retirer du commerce une quantité de papiers qui obstruoient la circulation: pour cela, on convertit en rentes les assignations sur l'année, les billets d'emprunts, les promesses, les billets même de subsistances; et cette opération forcée fit perdre au trésor royal le peu de crédit qu'il avoit; celui de la caisse d'emprunt étoit déjà tombé; celui des receveurs généraux se soutint, et, jusqu'en 1715, il fut le salut du royaume; singularité qui fait voir combien, chez cette nation légère, la confiance publique est facile à mener d'illusions en illusions.

Les dépenses de 1711 montoient à deux cent dix-huit millions; les revenus, réduits à trente-six millions par les charges et non-

valeurs, étoient accrus du produit du dixième; mais le dixième ne rendit point ce qu'on avoit lieu d'en attendre. Le clergé, pour se rédimer du dixième annuel de ses revenus, ne rougit pas d'offrir au roi dix millions une fois payés, à titre de don gratuit; et cette offre fut acceptée. A cet exemple, l'ordre de Malte, les évêchés de Metz, de Toul et de Verdun, la province d'Alsace et la ville de Strasbourg se rachetèrent du dixième; et le besoin urgent fit vendre les abonnemens à vil prix. Celui du Languedoc fut de cinq cent mille livres par an; ce qui ne supposoit pour base de l'impôt que cinq millions de revenus à l'une des plus belles provinces du royaume.

En tout, le produit du dixième, pour les trois derniers mois de 1710, et l'année entière de 1711, ne put aller à quatorze millions. On créa, cette même année, pour cinq à six millions de rentes; on assigna d'avance, sur 1712 et 1713, cent soixante-sept millions, et ce qui restoit en suspens fut délégué sur les années 1714 et 1715.

Les impositions, en 1712, passoient cent douze millions; mais les charges et non-valeurs en retranchoient soixante et seize. Cependant la guerre duroit encore, et il

falloit des fonds pour la campagne. On fit pour quatre-vingt-dix millions d'affaires; et l'excédent de la dépense fut encore assigné par anticipation. Ainsi l'on se traînoit sans cesse d'expédiens en expédiens qui, en accumulant les dettes de l'état, en aggravoient tous les ans les besoins et en épuisoient les ressources; quand, par la mort de l'empereur Joseph, la révolution arrivée dans les intérêts de l'Europe, et la crainte qu'elle eut de voir se réunir encore sur une seule tête toute la puissance de Charles-Quint, décida ce que les jalousies de la cour de Londres avoient en secret préparé; et à la faveur du grand événement de la victoire de Denain, s'opéra ce qu'on appeloit le miracle de la paix. Elle fut signée à Utrecht, le 11 avril 1713, avec l'Angleterre, la Hollande, la Prusse et le roi de Sicile; mais, pour y amener l'empereur et l'empire, il falloit de nouveaux efforts. Dans ce temps-là parut l'édit pour la réduction des rentes, qu'on a regardé comme la banqueroute de Louis XIV, et qui ne faisoit guère qu'évaluer les titres à leur légitime valeur. Par cet édit, les capitaux des rentes acquises depuis six ans, en billets de monnoie, billets d'emprunts, promesses et autres papiers

avilis, furent réduits par classes, aux trois quarts, aux trois cinquièmes, aux deux tiers, ou à la moitié, selon la valeur des effets, l'intérêt à quatre pour cent. Par cette réduction, l'état fut soulagé de cent trente-cinq millions de capitaux, et de cent trente-cinq millions de rentes.

Les dépenses de 1713 étoient monté à deux cent onze à douze millions, les impositions à cent quinze, les charges et non-valeurs à soixante-neuf; le revenu liquide se réduisoit à quarante-six millions. Le casuel y suppléa en partie, et le reste fut assigné.

En 1714, il n'y avoit plus d'armées en campagne; mais les troupes étoient sur pied, et les revenus consumés d'avance. Les impositions de l'année n'alloient qu'à cent dix-huit millions. Les charges et les non-valeurs en absorboient quatre-vingt-six, et les dépenses montoient encore à deux cent treize. Desmarets proposoit de charger le clergé, les pays d'état, les généralités, les villes principales, de soixante millions de rentes dont le trésor eût été délivré. Ce projet ne fut point admis. Il fallut vivre d'industrie, et la caisse de régie qui, dans les mains des receveurs généraux, soutenoit l'état depuis 1710, fut encore la ressource de cette année.

Une

Une partie des assignations anticipées fut convertie en billets de cette caisse, une partie en rentes viagères, au denier 12; cinq cent mille livres de rentes perpétuelles donnèrent encore six millions; on en tira quinze des offices des finances pour de nouvelles taxations qui leur furent attribuées; des banquiers firent des avances, et l'on rendit ces emprunts le moins onéreux qu'il fut possible dans l'état de détresse où l'on étoit réduit.

Enfin, en 1715, quoique l'édit de réduction eût éteint pour 14 millions de rentes, les revenus aliénés ne laissoient pas d'aller encore à quatre-vingt-six millions, le quadruple des charges qu'avoit laissées Colbert, et près de 14 millions au-delà de celles de 1708, époque où Desmarets avoit pris les finances.

Le total des dépenses des sept années de son ministère, à compter du premier Janvier 1708 jusqu'à la fin de 1714, avoit monté au-delà de quinze cent trente-trois millions, c'est-à-dire, à deux cent dix-neuf millions année commune. Les revenus courans, y compris le dixième, n'avoient produit, année commune, que soixante-quinze millions, charges et non valeurs déduites. Il y avoit

donc tous les ans cent quarante millions de dépenses au-delà des revenus libres. Le casuel, en affaires, avoit rempli une partie de ce vide immense; le reste étoit représenté par une masse énorme de billets.

Les dépenses de 1715 devoient monter à cent quarante-deux millions; le produit des impositions étoit consumé, à trois millions près; et il étoit dû par l'état, en billets au porteur et actuellement exigibles, sept cent dix à onze millions. Tel fut le tableau présenté par Desmarets au conseil de régence le 20 Septembre 1715. Des peuples épuisés, des campagnes désertes, un commerce anéanti, la confiance perdue, le crédit ruiné, et, pour toute ressource, sept ou huit cent mille livres d'argent comptant au trésor royal: dignes restes d'un règne où le faste, l'orgueil, une folle magnificence, une plus folle ambition de conquête et de grandeur, avoit prodigué l'or et le sang, et sacrifié des millions d'hommes à la fausse gloire d'un seul.

Ce ne fut donc qu'à force de ressources et d'expédiens ruineux que, depuis la mort de Colbert jusqu'à celle de Louis XIV, on put soutenir le fardeau des dépenses de ce long règne; et dans l'espace de vingt-cinq

ans de guerre contre l'Europe entière, sans autre relâche que trois ans de paix, il seroit injuste d'accuser les ministres d'avoir saisi, à la hâte et sans choix, tous les moyens de subvenir aux nécessités de l'état. Mais ce qu'il y a de remarquable, c'est que, dans l'excès de détresse et d'épuisement où le royaume étoit réduit, la seule ressource à laquelle aucun ministre n'osa penser, ou du moins à laquelle aucun n'osa parler de recourir, ce fut l'épargne intérieure, tant le plus personnel des rois avoit accoutumé tout ce qui l'approchoit à regarder comme sacré ce qui intéressoit le faste de sa cour, et ce spectacle d'opulence, de majesté et de splendeur qu'il se piquoit de donner au monde.

CHAPITRE V.

OPÉRATIONS DE FINANCES

Sous le Régent.

Dans un état de choses si déplorable et si décourageant, le premier mérite du duc d'Orléans fut de ne pas perdre toute espérance: il parut se frapper d'abord de cette vérité, que, par les seules économies d'une minorité paisible, et par le rétablissement naturel de la population, de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, dans un royaume qui ne demande qu'à n'être point foulé pour réparer ses forces et reproduire ses richesses, les maux du règne précédent se guériroient comme d'eux-mêmes; et qu'un régime sage étoit le seul remède qu'il fallut y employer. On voulut lui persuader que le nouveau roi étoit dispensé de reconnoître les dettes de son prédécesseur; et ce moyen honteux et violent de libérer le trésor royal

ne manquoit pas d'apologistes. Ceux à qui il n'étoit rien dû, et qui pouvoient prétendre aux libéralités du prince dès qu'il seroit moins à l'étroit; ceux encore qui, par leurs richesses, devoient porter le poids des contributions dont on avoit besoin pour acquitter l'état, auroient trouvé l'expédient de la banqueroute aussi légitime qu'il étoit commode; et dans l'exemple de manquer aux engagemens du feu roi, on faisoit valoir l'avantage d'ôter aux souverains la dangereuse facilité d'étendre, au-delà de leur règne, les effets ruineux de leur ambition, ou leur folle magnificence. Mais dans cette façon d'interdire à perpétuité les rois dissipateurs, le régent vit l'inconvénient de ruiner à jamais le crédit de la nation en même temps que celui du prince. Pour conserver l'un, en détruisant l'autre, il auroit fallu distinguer la dette publique et nationale de la dette privée et personnelle du souverain: ce caractère distinctif étoit difficile à marquer pour l'avenir, impossible pour le passé; et le soin de restreindre le pouvoir absolu, n'étoit pas, à vrai dire, ce qui occupoit la régence.

En se refusant donc à une banqueroute qui eût frappé d'invalidité toute espèce

d'engagement contracté au nom de l'état, le conseil de régence eût aussi le courage de s'interdire l'abus funeste qu'on avoit fait du crédit public : il chercha dans les suppressions et les réductions légitimes les moyens de diminuer le poids de la dette nationale, et ce grand mot d'*économie* fut enfin prononcé dans le conseil d'un roi enfant. On s'occupa des objets de réforme, et l'on parut vouloir n'en négliger aucun. Toute noblesse acquise par lettres depuis 1689, fut abolie; tous priviléges accordés à ce titre, tant aux offices militaires qu'à ceux de judicature, de police et de finances, furent supprimés par le même édit; les droits sur la ville de Paris furent modérés et mis en régie; les rentes payées hors de l'hôtel-de-ville, et dont une partie étoit au denier douze, furent réduites au denier vingt; celles des rentes viagères de 1714 et 1715, dont le capital avoit été fourni, moitié en argent, moitié en effets décriés, furent réduites aux trois quarts; celles qui avoient été payées en papiers seulement, furent réduites à la moitié. Le capital des rentes sur la ville, étoit de douze cent quatre-vingt-dix millions, et l'intérêt déjà réduit en 1713, n'alloit guère au-delà de trente-deux millions: celles-ci furent épargnées. On diminua les tailles pour 1716, de trois millions quelques cent mille livres, et l'on fit des remises sur les autres impôts; on accorda des exemptions sur le commerce du bétail pour en repeupler les campagnes; le commerce des grains fut libre de province à province, et permis au dehors, pourvu qu'on déclarât la quantité de grains que l'on feroit sortir. Les mesures qu'on voulut prendre pour mettre plus d'égalité dans l'imposition, et moins de vexation dans la levée de la taille, n'eurent pas le succès qu'on s'en étoit promis: le vice étoit dans l'administration arbitraire des intendans, qu'on ne songeoit pas à détruire. Mais on parvint à réprimer une partie des concussions et des exactions des traitans. Depuis Louvois, il se faisoit des impositions militaires sur de simples lettres du ministre; cet abus criant fut détruit. On supprima les sept intendans des finances pour simplifier l'administration et pour en alléger les frais. On fit dans les troupes une réforme de vingt-cinq mille hommes, laquelle s'étendit jusque sur la maison du roi; et, pour la rendre plus utile au repeuplement des campagnes, on invitoit, par des priviléges, le soldat réformé

à retourner à la charrue; celui qui auroit huit enfans, *dont aucun ne se seroit fait religieux*, étoit exempt de toute imposition.

Une des causes de la ruine de l'agriculture avoit été la variation des monnoies. La valeur numéraire des espèces avoit graduellement haussé depuis 1689 jusqu'en 1712, et graduellement baissé depuis 1712 jusqu'en 1715 *), en sorte que les engagemens éloignés étant établis sur une monnoie beaucoup plus foible de poids que la monnoie actuelle, les fermiers et les débiteurs se trouvoient obligés de payer en réalité beaucoup au-delà des valeurs énoncées dans leurs baux et dans leurs promesses; et les impositions devenoient plus pesantes dans la même proportion. Le vrai remède à un si grand mal eût été de réduire le prix des baux et des engagemens comme la valeur des monnoies, et de mettre tout au niveau, en diminuant dans le même rapport la somme des impositions. Le roi y eût perdu peu de chose; car dans la dette de l'état les

*) En 1712, le marc d'or fin étoit à 612 liv., et le marc d'argent fin à 40 liv. 16 s.; au mois de Septembre 1715, le marc d'or fin se trouvoit réduit à 458 liv. 3 s. 7 d., et le marc d'argent fin à 30 liv. 10 s. 10 d.

payemens auroient été soumis à la réduction générale. Mais cette idée si simple, dit Forbonnais, ne vint jamais à personne. Il arriva que, dans l'attente d'un accroissement de valeur de l'argent, chacun gardoit le sien. Pour l'attirer dans le commerce, on annonça que sa valeur actuelle seroit désormais invariable; mais personne ne voulut croire qu'après des diminutions ruineuses pour tant de débiteurs, on ne seroit pas obligé de rehausser la valeur de l'espèce; et l'argent devenoit plus rare que jamais: tous les papiers perdoient soixante et dix, quatre-vingt pour cent sur la place. Ainsi l'opinion publique faisant violence au gouvernement, il se trouva dans la nécessité de faire ce qu'il avoit résolu d'éviter. La refonte fut ordonnée. Le bénéfice étoit d'un cinquième sur la valeur du louis d'or et de l'écu. Le poids et le titre en étoient les mêmes; la seule différence étoit dans l'effigie: les anciens louis d'or portoient l'image d'un vieillard; les nouveaux, celle d'un enfant. On avoit compté sur un milliard d'espèces échangées, mais il ne s'en présenta dans l'espace de dix-huit mois que pour trois cent quatre-vingt millions; et quoique l'excédent de valeur dans l'échange

fut reçu en papiers royaux, les bons calculateurs trouvèrent encore plus d'avantage à faire passer les anciens louis d'or en Hollande, d'où ils nous furent renvoyés frappés au coin du nouveau roi, avec un cinquième de bénéfice au profit des faux monnoyeurs.

Malgré l'issue que la refonte avoit donnée aux papiers royaux, ils avoient de la peine encore à se négocier aux quatre cinquièmes de perte. Au mois de Décembre, on publia le fameux édit du *visa*, proposé par le duc de Noailles, pour la vérification et la liquidation de tous ces différens effets, et pour leur conversion en une seule espèce de billets qui ne seroient plus exposés à aucune variation. Dans cet édit, le roi ne dissimuloit point le misérable état des choses : il avouoit qu'à son avénement à la couronne, il ne restoit plus aucun fonds, ni dans son trésor, ni dans ses recettes; qu'il avoit trouvé le domaine de la couronne aliéné; les revenus presque tous absorbés par une infinité de charges et de constitutions de rentes; les impositions consumées d'avance; des arrérages de toute espèce accumulés depuis plusieurs années; le cours des recettes interverti, et une multitude innombrable de billets d'emprunts, d'ordonnances et d'assignations anticipées. « Dans une situation si violente, ajoutoit le roi, nous n'avons pas laissé de rejeter la proposition qui nous a été faite de ne point reconnaître des engagemens que nous n'avions point contractés. Nous avons aussi évité le dangereux exemple d'emprunter à des usures énormes, et nous avons refusé des offres intéressées dont l'odieuse condition étoit d'abandonner nos peuples à de nouvelles vexations. Ces expédiens pernicieux que l'obligation de soutenir la guerre, pour parvenir à une paix glorieuse, a pu rendre nécessaires, auroient bientôt achevé de précipiter l'état dans une ruine totale, et nous auroient fait perdre jusqu'à l'espérance de pouvoir jamais le rétablir. »

Conformément à cet édit, tous les effets royaux furent convertis en billets d'état; et en vérifiant à quel titre chacun en étoit possesseur, on en régla les réductions. La somme des effets visés montoit encore à six cent millions; la réduction donnoit au roi deux cent trente-sept millions de bénéfice.

Au mois de Mars 1716, parut l'édit qui établissoit une chambre de justice semblable à celle de Colbert, pour la recherche des

traitans, dure et triste ressource d'un gouvernement déréglé qui, après avoir amorcé l'avarice, lui arrache l'appât qu'il lui a présenté. Mais s'il y avoit trop de rigueur à rechercher les bénéfices usuraires que l'on avoit rendus licites, il n'en étoit pas de même des concussions et des déprédations que les traitans avoient commises; et les fortunes scandaleuses de ceux qui s'étoient enrichis par ces moyens honteux et criminels, l'excès de leur luxe impudent qui sembloit insulter aux misères publiques, faisoient paroître encore plus légitimes les poursuites et les contraintes dont on usoit à leur égard.

Cette recherche auroit dû produire un capital de trois cent millions, si le régent avoit pu garder la résolution qu'il avoit prise, de ne faire grâce à personne; mais tant de familles considérables se trouvoient impliquées par leurs mésalliances dans les affaires de traitans, que le régent ne put résister à l'importun effort des sollicitations; on lui fit même entendre qu'il n'étoit pas de sa politique de se rendre plus inexorable: ainsi les taxes imposées n'allèrent pas au-delà de deux cent dix-neuf millions: encore n'en fut-il perçu que soixante et dix millions,

jusqu'à l'édit de 1717, qui supprima la chambre de justice; et ce ne fut qu'en 1723 que le restant des taxes fut compris, comme dette active, dans la liquidation de celles de l'état.

Cette opération, jointe à celle qu'on avoit faite sur les monnoies, ayant jeté dans les esprits de nouvelles inquiétudes, les receveurs généraux eux-mêmes furent hors d'état de distraire des fonds qui leur étoient cédés, les deux millions cinq cent mille livres qu'ils avoient promis de fournir tous les mois au trésor royal. Le crédit de toutes les autres caisses étoit anéanti, et l'on étoit dans l'impuissance de payer même le prêt des troupes.

Ce fut dans ces momens de détresse qu'un Ecossais, grand calculateur, Law *), vint proposer au régent un projet sage et salutaire, celui d'une banque générale, qui ne s'emploîroit qu'à faciliter la circulation et à donner un point d'appui à la confiance publique. Cette banque à douze cents actions, de cinq mille livres chacune, fit l'ouverture de ses opérations, le 2 Mai 1716; et seule avec l'aide du temps et d'une sage

*) Nous prononçons *Las*.

administration, elle auroit tout vivifié. Elle s'étoit prudemment interdit toute entreprise de commerce; ses opérations se bornoient à l'escompte des lettres de change, à la régie de la caisse des particuliers, soit en recette, soit en dépense, et à l'échange pur et simple de ses billets pour de l'argent. Les directeurs des monnoies étoient ses correspondans; tous ses billets étoient à vue, payables en espèces, au poids et titre de leur date; il n'étoit permis à la banque de contracter aucune dette: ses engagemens devoient être proportionnés à ses fonds; aussi son influence se fit-elle bientôt sentir. Le commerce trouvoit dans la valeur en banque un moyen de se garantir des variations de l'espèce; les étrangers, en achetant nos denrées sur un pied fixe, n'avoient plus à craindre de voir hausser le prix de leurs engagemens; ils négocièrent avec nous; le change fut à notre avantage; la confiance dans l'intérieur se rétablit, les manufactures travaillèrent, les consommations reprirent leur cours, l'intérêt se mit au niveau de celui de la banque, et l'usure cessa.

Dès lors le gouvernement put s'occuper à remettre l'ordre dans l'administration et le maniement des finances. Dans l'ancienne

méthode de comptabilité, il y avoit deux registres, l'un de recette, et l'autre de dépense; cahos impénétrable jusqu'à l'apurement. A cette méthode, on substitua celle des comptes à parties doubles, où la recette et la dépense se correspondent, se balancent et se contrôlent mutuellement. Par là on se mit en état de vérifier à toute heure la situation des comptables, sans qu'il leur fût possible de rien dissimuler dans la balance de leur caisse, ni d'en détourner aucun fonds.

Mais la grande plaie de l'état n'étoit pas fermée: les revenus libres de l'année 1716 n'alloient guère qu'à soixante-quinze millions; et quoiqu'on eût fait des économies, les dépenses ne laissoient pas de monter encore à quatre-vingt-dix millions huit à neuf cent mille livres. Il fallut se résoudre à diminuer les pensions. Les plus fortes furent réduites aux trois cinquièmes, et graduellement les unes aux deux tiers, les autres aux trois quarts, les moindres aux quatre cinquièmes, jusqu'à celles de six cents livres et au-dessous, qui furent exemptes de la réduction. Celles de l'ordre de Saint-Louis n'y furent point soumises: *C'étoit*, disoit l'édit, *le prix du sang versé pour le*

service de l'état. L'état fut délivré par là d'un million de rente: c'étoit bien peu de chose: mais on régla que les pensions, qui jusqu'alors étoient payées d'avance, ne le seroient désormais qu'à leur terme; et ce délai soulagea l'année de cinq à six millions. Le 10 Avril 1717, il fut ordonné que les billets de la banque seroient reçus pour comptant dans tous les revenus du roi; et dès lors ces billets, d'une valeur plus invariable, et d'un mouvement plus facile et plus rapide que l'or même, furent préférables à l'or. Si l'on n'eût pas dénaturé cet établissement, dit Forbonnais, le royaume changeoit de face, malgré l'énormité de ses dettes, que l'augmentation successive de ses revenus eût acquittées par degrés. Le duc de Noailles proposoit, pour y parvenir, un plan de réforme et d'économie établi sur de bons principes *); mais ses vues ne présentoient que des moyens vagues, difficiles et lents; et quoique, depuis la régence, on eût diminué de quatre cent millions le capital de la dette publique, en n'employant

*) Il réduisoit les dépenses de la guerre à trente-cinq millions, y compris deux millions de pensions, et celles des affaires étrangères, à quatre millions six cent cinquante mille livres.

que

que de pareils moyens on n'eût guère pu liquider que trois cent millions en quinze ans; et, dans cet intervalle, qu'il survint une guerre, elle alloit tout bouleverser, tout replonger dans le cahos.

D'ailleurs on se voyoit pressé, par la parole du feu roi, de supprimer le dixième à la paix; et fatigué des cris des grands propriétaires, le régent avoit annoncé la fin de cette imposition, la plus légitime de toutes, et qui, montée à sa juste valeur, eût été la moins onéreuse, puisqu'elle portoit sur les riches, et que, même en croissant, elle n'eût fait que suivre les progrès de l'agriculture et de la valeur des biens-fonds.

Enfin, de onze cent millions d'espèces qu'il auroit dû y avoir dans le royaume, selon le calcul du duc de Noailles, il ne restoit que cinq à six cent millions, la variation des monnoies et l'inégalité du commerce, à notre désavantage, en ayant fait passer autant chez l'étranger; et, en attendant que l'agriculture et l'industrie eussent repompé ces richesses, il s'agissoit d'en remplir le vide par une monnoie idéale qui, dans la circulation, tînt lieu de la réalité.

Toutes ces causes réunies firent prêter l'oreille au système de Law. Sa banque qui

avoit un plein succès, lui avoit acquis la confiance publique, et il ne trouva dans le régent que trop de pente à suivre les procédés hardis de cette espèce d'alchimie qui alloit changer le papier en or, et qui promettoit en même temps de liquider les dettes de l'état et d'en décupler les richesses.

L'idée séduisante et funeste de prendre la banque sur le compte du roi avoit d'abord été rejetée par le conseil de régence: elle y fut présentée de nouveau; mais combinée avec le projet d'une compagnie de commerce, dont les actions seroient payées en billets d'état, et donneroient aux billets de banque une nouvelle activité.

Ainsi le système de Law consistoit à produire deux sortes de papiers, dont l'un auroit le caractère de biens-fonds, et porteroit des revenus susceptibles d'accroissement; l'autre seroit une monnoie d'une valeur égale à celle de l'argent, et d'un usage plus commode. L'abus de ce système fut de porter successivement la valeur idéale des actions de commerce et la somme des billets de banque à un excès insoutenable; et cet abus fut d'autant plus criant qu'il fut purement volontaire, et amené à force d'art

et de manœuvres frauduleuses, sans aucune nécessité.

On a vu que Law avoit rendu la valeur des billets de sa banque indépendante de la variation de l'espèce; il négligea d'abord, et l'on ne sait pourquoi, de donner le même avantage aux billets de la banque royale. Il s'aperçut de son imprudence au peu d'empressement qu'on eut pour ces billets; il se hâta de les retirer; et ceux qu'il y substitua, n'étant pas exposés de même aux changemens qu'éprouvoit la monnoie, prirent la plus grande faveur. Law avoit donc fait un faux pas en débutant, ce qui sembleroit annoncer de l'incohérence dans ses idées, et un dessein peu réfléchi. Il faut avouer cependant qu'avec de la conduite et de la bonne foi, la combinaison de ses deux moyens devoit avoir un succès infaillible. En limitant le nombre des billets de la banque, il dépendoit de lui de régler à son gré l'intérêt de l'argent, la valeur des biens-fonds, le prix de l'industrie et celui des denrées, et de donner, par son crédit, à toutes les sources de l'abondance, la plus rapide circulation. D'un autre côté, des entreprises lucratives, et, par elles, des bénéfices avantageux, mais modérés, attribués

à une compagnie de commerce, protégée et favorisée, l'auroient rendue florissante; et ses profits lui auroient tenu lieu de l'intérêt des billets d'état qu'elle eût absorbés dans ses fonds.

Rien n'étoit donc plus spécieux que le premier coup d'œil du système de Law. Son erreur fut de lui donner une étendue extravagante, de supposer à ses moyens une force qu'ils n'avoient pas; et au lieu d'établir, comme il étoit facile, l'égalité de concurrence entre l'argent et le papier-monnoie, d'avoir pu se persuader, ébloui par de vains sophismes, que les avantages du papier-monnoie feroient constamment préférer sa valeur idéale à la valeur réelle des plus précieux des métaux. Son crime fut de présenter au plus foible et au plus facile des princes, dans un temps de minorité, et au milieu d'une cour corrompue, un projet qui, dans la monarchie la plus sagement administrée, seroit encore trop dangereux, le moyen de séduire une nation crédule, imprudente et légère; d'attirer dans les mains d'un roi tout le numéraire de son royaume, de faire accepter en échange une monnoie fantastique et multipliable à volonté; de donner ainsi à la prodigalité

du souverain des facilités sans bornes; d'ouvrir à la cupidité des intrigans, des favoris et des maîtresses une source que son abondance feroit regarder comme inépuisable, jusqu'au moment que ses canaux fragiles se briseroient tous à la fois. Un plus grand crime fut encore de retarder la décadence de ce système pernicieux par des moyens violens ou perfides, et tous d'autant plus criminels qu'ils étoient impuissans, et que, sans espérance de remédier au mal, ils ne faisoient que l'aggraver.

Au mois d'août 1717, le dixième fut supprimé, et en même temps fut établi la compagnie d'Occident, dont Law fut nommé directeur. L'objet spécieux de l'entreprise étoit la plantation et la culture des terres de la Louisiane que le roi cédoit à la compagnie, sa majesté ne s'y réservant que la foi et hommage lige, qui devoit se renouveler, avec le don d'une couronne d'or, à chaque mutation de roi. Les fonds de l'entreprise furent distribués en actions de cinq mille livres, dont la valeur devoit être fournie, les trois quarts en billets d'état, et le quatrième en argent. Law ne pouvoit pas ignorer quel avoit été, depuis 1699, le misérable sort des peuplades françaises je-

tées dans la Louisiane ; il savoit combien avoient été déçues les espérances de Crozat, fameux négociant, à qui ce territoire avoit été cédé, et dont il le tenoit lui-même: il ne pouvoit douter que les mines d'or, qu'on disoit avoir été trouvées dans ce pays-là, ne fussent qu'une chimère; au moins n'avoit-il aucune raison d'y croire, et d'en garantir l'existence; et cependant son premier soin, en publiant son entreprise, fut de répandre que la Louisiane renfermoit des trésors immenses, et ses agens le divulguoient comme un secret mystérieux; ils disoient qu'on savoit enfin où étoient les mines de Sainte-Barbe, plus riches et plus abondantes qu'on ne l'avoit imaginé. Dès ce moment, Law fut un affronteur.

Le parlement, aussi mal instruit que le conseil, et ne voyant rien de dangereux dans l'édit qui établissoit la compagnie, le passa sans difficulté; mais d'Aguesseau, plus clairvoyant, s'étant montré plus difficile, fut envoyé à sa terre de Fresne. Le duc de Noailles, dont les principes étoient abandonnés, ayant demandé en même temps à se retirer des finances, la présidence en fut donnée à d'Argenson, à qui les sceaux furent remis; et Noailles fut du conseil de régence.

Dès le mois de Mai 1718, la compagnie fit partir pour la Louisiane, qu'on appeloit Mississipi, du nom du fleuve qui l'arrose, six navires chargés d'hommes et de femmes, avec des subsistances ; et, dans cette peuplade, parmi les ouvriers pour les arts de premier besoin, il y en avoit pour exploiter des mines d'or qui n'existoient pas. L'actionnaire qui se croyoit en possession de ces trésors et d'un pays vaste et fertile, s'en promit d'immenses richesses: de là cette première ardeur pour acquérir des actions.

Cependant Law s'occupoit des moyens d'assurer à sa compagnie des avantages plus solides. D'abord il lui avoit fait donner quatre pour cent de dividende, et cet intérêt de ses fonds répondoit à celui des billets d'état. Quelques bénéfices de plus, joints à de vaines espérances, suffisoient pour la soutenir ; mais le projet de Law étoit d'en faire un édifice magique, et d'y attirer, par ses enchantemens, toutes les richesses du royaume. Au privilége du commerce du Canada pour les castors, qu'il lui avoit fait accorder, il ajouta successivement celui du Sénégal pour la traite des nègres, celui de la navigation et du négoce dans toutes les mers d'Orient, depuis le cap de Bonne-Es-

pérance jusqu'à la Chine ; la fabrication des monnoies, pour neuf ans, dans tout le royaume ; la ferme du tabac ; enfin le bail des fermes et les recettes générales ; en sorte que la compagnie d'Occident ; devenue compagnie des Indes, eut dans ses mains tous les revenus de l'état, et tous les produits du commerce.

Le bail des fermes avoit été renouvelé à quarante-huit millions cinq cent mille livres ; la compagnie demanda qu'il fût rompu, et qu'il lui fût cédé à cinquante-deux millions, s'obligeant de prêter au roi douze cent millions, à trois pour cent, lesquels seroient employés à des liquidations de rentes, de billets exigibles et de finances des offices et des charges à supprimer : pour cela, suppliant le roi de lui permettre d'emprunter elle-même pareille somme, soit en actions, soit en contrats. Toutes ces demandes lui furent accordées ; et, au lieu de douze cent millions, elle en emprunta quinze cent, et offrit au roi de lui prêter encore les trois cent millions de plus. Ces emprunts étoient impossibles, à trois pour cent d'intérêt fixe, comme Law se l'étoit promis : il fallut les faire en actions susceptibles de dividendes,

et semblables à celles dont la compagnie avoit formé ses premiers fonds.

La nation qui ne calcule rien, et qui se plaît à se repaître d'illusions et d'espérance, se précipita en foule dans les piéges qu'on lui tendoit. A chaque nouveau privilége accordé à la compagnie, la cupidité s'irritoit ; l'ardeur d'acquérir des actions qui, tous les jours, sembloient devenir plus lucratives, donnoit à peine aux fabricateurs le temps de les multiplier ; le prix en haussoit sur la place à un excès inconcevable ; et Law, au lieu de modérer, comme il l'auroit dû, cette ardeur, s'applaudissoit d'avoir sous sa main, s'il est permis de le dire, la roue de la fortune, et de lui imprimer tous les jours une nouvelle activité. Le projet de Law étoit celui d'un homme de génie ; sa conduite fut d'abord celle d'un fourbe, et à la fin celle d'un fou.

Lorsque la compagnie d'Occident fut établie, il y avoit au trésor royal pour six millions de billets d'état. Law s'en servit comme d'un leurre : il les remit à ses agens, lesquels, par des mains affidées, les faisoient porter à la caisse de la compagnie, pour y être changés en actions qu'on faisoit semblant d'acheter. De cette caisse les billets

retournoient à celle du trésor royal, d'où Law les faisoit repasser à la compagnie, qui les renvoyoit au trésor; et le public qui ne voyoit dans ce manége qu'une affluence d'acquéreurs qui se disputoient les actions, se livra, comme il fait toujours, à la séduction de l'exemple. Ce fut là le plus innocent des artifices de Law.

Il auroit dû s'effrayer de l'ardeur avec laquelle on se disputoit les actions de sa compagnie, puisqu'elles montoient à des valeurs qu'il lui seroit impossible de soutenir, que, dans le mouvement rapide que leur donnoit l'opinion, il n'y avoit point d'équilibre à attendre, et qu'il devoit prévoir, dès qu'elles baisseroient, que leur chute seroit prochaine. Cependant, loin de modérer cet empressement insensé, il avoit eu, pour l'exciter encore, l'imprudence de déclarer, dans l'assemblée générale qui s'étoit tenue à l'hôtel de Mesmes, que le dividende de l'action seroit de douze pour cent. La totalité des fonds de la compagnie ne montoit encore, il est vrai, qu'à cent soixante et quinze millions; mais c'étoit annoncer vingt millions cinq cent mille livres de dividende. Or, les produits de la compagnie se réduisoient alors au bénéfice

du tabac et de la monnoie; et le commerce du Sénégal et celui des deux Indes exigeoient des avances, au lieu de donner des profits. Cette promesse de douze pour cent de bénéfice actuel devint encore plus évidemment insensée, lorsqu'en obtenant le bail des fermes, Law fit faire à sa compagnie pour quinze cent millions de nouvelles actions, avec le même dividende: car la somme totale des actions étant alors d'un milliard six cent soixante-quinze millions, les intérêts à douze pour cent auroient passé cent quatre-vingt six millions, plus que le triple des revenus affermés à la compagnie. Quant à la somme de l'emprunt, Law savoit bien que quinze cent millions étoient plus que le double de tout l'argent du royaume; mais il comptoit sur une autre monnoie que l'on fabriquoit à la banque; et, en effet, quand tous les billets d'état furent consumés en échange des actions, terme où il eût fallu s'arrêter, la banque prêta ses billets, ou sur des biens solides qui lui en répondoient, ou sur des actions qu'elle acceptoit pour gage et qu'elle gardoit en dépôt. Ce fut par le versement réciproque de ces deux caisses l'une dans l'autre que la circulation de l'ar-

gent et du papier acquit une rapidité dont on n'a jamais vu d'exemple.

L'argent se portoit à la banque, et on l'y échangeoit en billets; les billets passoient à la compagnie en échange des actions; les actions étoient reçues dans la caisse de la banque pour y répondre de l'emprunt des billets; et, tandis que les actions doubloient, triploient, décuploient de valeur, les billets, dont le prix étoit invariable, tenoient lieu de l'argent et lui étoient préférés. Ils étoient reçus pour comptant dans toutes les caisses du roi; les créanciers les acceptoient avec la même confiance, quoiqu'on leur en fît une loi. La défense qu'on avoit faite aux voituriers de se charger d'envois d'or et d'argent, hors du service de la banque, afin d'obliger le commerce à faire d'une ville à l'autre tous les payemens en billets, cette contrainte si alarmante, n'inquiétoit personne. Dans l'année 1719, il se fabriqua une quantité si énorme de ces billets, que les commis pour la signature n'y pouvant plus suffire, on fut obligé d'en doubler le nombre, et l'on n'en fut point effrayé. Le mois d'Octobre et de Novembre de cette année furent un temps d'ivresse et de vertige, et l'époque brillante du système de Law. Le

mois suivant fut le terme de ses succès et l'époque de sa décadence. Elle eût été inévitable, quand même Law eût pu la retarder. Le moment où il eût fallu effectuer la promesse du dividende eût été son dernier écueil. Mais les financiers qui avoient vu tous les revenus de l'état enlevés de leurs mains, et la compagnie des Indes enrichie de leurs dépouilles, se pressèrent de la détruire; et l'on soupçonna les frères Pâris d'avoir hâté la révolution.

Ces quatre hommes habiles avoient eu, avant Law, la confiance du régent. Ils avoient fait, en quatre mois, la liquidation du *visa*, et ils avoient montré dans ce travail autant d'habileté que de droiture et de diligence. Par leur conseil, on avoit créé, au mois d'Octobre 1718, cent millions d'actions sur les fermes, pour être employés à l'extinction des rentes; et cette opération qui croisoit celles de la compagnie, avoit fait ombrage au directeur. Ce fut, dit-on, pour se délivrer de toute espèce de concurrence que Law voulut tout réunir. Les financiers qu'il avoit écartés, désiroient donc tous sa ruine, et les Pâris avoient parmi eux beaucoup d'influence et de crédit.

L'extrême faveur que les billets avoient

prise dans le commerce, l'énorme quantité que les emprunts faits à la banque en avoient répandue dans le public, la quantité non moins énorme que la prodigalité du régent et la profusion de Law, pour acheter des partisans, en avoient jetée autour d'eux, n'annonçoient que trop clairement l'embarras où seroit la banque à la première inquiétude qui feroit naître la pensée de réaliser en argent.

Cependant les variations qu'on avoit soin de faire subir à la monnoie intimidoient la multitude et soutenoient le crédit du billet, dont la valeur étoit invariable. Il y avoit eu, en 1718, une refonte générale; il en fut ordonné une nouvelle en Décembre 1719. Le parlement avoit voulu s'opposer à la première: le régent l'avoit châtié. Rien ne s'opposoit plus à la seconde; et, par les diminutions annoncées dans la valeur de l'espèce, le public étoit menacé d'une perte effrayante sur l'argent qu'il auroit gardé. Mais ce violent moyen de décrier l'argent et de soutenir le papier, n'eut bientôt plus assez de force. On vit paroître sur la place des agens chargés de billets qu'ils cherchoient à négocier; il s'en présentoit à la banque; et le nombre qui s'en augmentoit

tous les jours, avertit Law que le moment critique étoit venu. Cette révolution le troubla comme s'il n'avoit pas dû s'y attendre, et il n'est sorte de stratagèmes qu'il n'employât pour étourdir de nouveau le public et regagner sa confiance; mais ce fut inutilement.

Les actions baissèrent ainsi que les billets; leur décadence eut la même époque. On a vu que Law, en deux mois, en avoit créé pour quinze cent millions. Il avoit donné aux acquéreurs l'attrayante facilité de ne les payer qu'en dix termes, à cinq cents livres par mois; et, à l'époque du second payement, il avoit accordé pour celui-ci un délai de deux mois encore, et un délai d'un mois pour le suivant. Ainsi l'acquéreur qui d'abord n'avoit payé que cinq cents livres, étoit, sans autre déboursé, propriétaire pendant trois mois d'une action de cinq mille livres, et pouvoit la négocier. Or, dans cet intervalle, le prix de l'action augmentoit tous les jours au point que, de cinq mille livres, elle s'éleva jusqu'à dix; et celui qui l'avoit acquise, en la négociant, y gagnoit le décuple de l'argent qu'il y avoit mis. Dans la chaleur de ce négoce, la cupidité donna lieu à une espèce de gageure qui se faisoit sur la place, et dont

l'enjeu s'appeloit *prime:* c'étoit une avance en argent que l'un des parieurs faisoit à l'autre, celui-ci s'obligeant à lui livrer, à telle époque, une action pour telle somme, soit que dans le commerce l'action valût plus ou moins. Ce fut à ce jeu-là et au négoce des actions que se firent en peu de jours ces fortunes inconcevables qui renversèrent toutes les têtes et confondirent tous les états. Mais quand vint, au mois de Décembre, l'époque du payement des trois mois écoulés, l'action baissa de valeur; et Law s'aperçut que le public préféroit le billet de banque, parce qu'il étoit exigible, à l'action qui ne l'étoit pas.

Il y avoit alors dans les mains du public pour six cent millions de billets; il s'en présentoit tous les jours à la caisse; et la banque étoit ruinée, si l'on continuoit à les faire acquitter.

Le 5 Janvier 1720, Law, pour regagner du crédit, se fit nommer contrôleur général. Ce titre n'éblouit personne. Il commença son ministère par des mouvemens et des variations dans la valeur des monnoies. Le public ne prit plus le change: les uns gardoient leur argent; les autres, et les plus habiles, se hâtoient de réaliser, et avec

avec des billets ils achetoient des diamans, des terres, des denrées de toute espèce et à tout prix.

Le 24 Février, la banque royale fut réunie à la compagnie des Indes, et n'en eut pas plus de faveur. Enfin, le 25 du même mois, Law n'ayant pu avilir l'argent au point de soutenir le billet au pair de l'espèce, prit le parti désespéré de faire rendre un arrêt du conseil, dans lequel, supposant qu'il y avoit dans le royaume douze cent millions de numéraire qui ne circuloient point, et que l'on s'obstinoit à tenir renfermés, le roi faisoit défense à toutes personnes, de quelque état qu'elles fussent, même à toutes communautés séculières ou régulières, de garder chez elles plus de cinq cents livres d'argent, à peine de confiscation au profit des dénonciateurs, et de dix mille livres d'amende. Cette loi absurde et tyrannique qui répandoit dans le royaume la méfiance et la frayeur, qui empoisonnoit les mœurs et la paix domestiques, en autorisant jusqu'au sein des familles l'espionnage et la trahison, auroit dû faire lapider son auteur. L'épouvante fut générale, la désolation fut extrême. Chacun se croyoit environné de délateurs: les valets faisoient pâlir leurs maîtres, les voisins leurs

voisins : les nœuds même du sang et ceux de l'amitié ne rassuroient pas tout le monde; les uns enfouirent leur argent et ne dormirent plus; les autres firent passer le leur furtivement hors du royaume. Quelques exemples de rigueur achevèrent de décourager des malheureux qui balançoient encore. Le plus grand nombre, fatigués de leurs anxiétés et de leurs insomnies, se résolurent à leur ruine et obéirent à la loi. Law, pour échanger en billets l'argent qu'on portoit à la banque, en fit fabriquer de nouveaux pour cent cinquante millions en deux mois. A la défense de garder chez soi de l'argent et de l'or en monnoie, il ajouta celle d'en garder en matière, et toutes ces contraintes ne firent que changer la méfiance en désespoir: enfin, après quelques mois d'une agitation violente, les possesseurs des actions ne virent plus que le précipice où Law les avoit entraînés.

Au mois de Mai 1720, la somme des actions et des billets passoit du double la valeur de tout l'or et de tout l'argent qui pouvoit être dans le royaume. Le 21 de ce mois, on rendit un arrêt qui ordonnoit une diminution graduelle sur le billet de la banque et sur l'action de la compagnie; en sorte

qu'à la fin de l'année, l'un et l'autre seroient réduits à la moitié de leur valeur. Cet arrêt fut le signal de la banqueroute. On le révoqua peu de jours après; mais la confiance ne revint point, et tout crédit fut perdu sans ressource. Les débiteurs eurent le temps d'acquitter en papiers qui ne valoient plus rien, les dettes les plus légitimes, parce que la loi forçoit encore à les recevoir en payement. Mais tout commerce libre étoit interrompu. Law fut donc obligé de rétablir la circulation de l'or et de l'argent; et, comme une grande partie du numéraire étoit dans sa caisse, il en fit monter la valeur. Le marc d'argent qui étoit à soixante-cinq livres, fut porté à quatre-vingt-deux. Ce fut encore une foible ressource pour faire face à la dette immense dont il avoit chargé l'état. Le peuple, furieux d'avoir été trompé, menaçoit d'un soulèvement. Law, effrayé, se démit du contrôle général; mais il ne laissoit pas encore d'être le conseil du régent, et de lui suggérer tous les expédiens qui lui venoient dans la pensée. En même temps qu'il fit créer des rentes au denier quarante, payables en billets, il faisoit fabriquer encore pour cent millions de billets nouveaux; et, les voyant rebutés sur la place, il voulut

y substituer des comptes en banque d'une caisse à l'autre : ce n'étoit que changer la forme du billet, et le discrédit fut le même.

Enfin, le 30 Juillet, fut publié une nouvelle augmentation dans la valeur des monnoies qui, plus criante que toutes celles qui l'avoient précédée, portoit le marc d'argent à cent vingt livres, et le marc d'or à dix-huit cents, avec une diminution graduelle, annoncée de trois huitièmes en deux mois; opération désespérée qui ne rendit les porteurs de billets que plus empressés pour l'argent, à quelque prix qu'on pût le mettre et de quelque diminution qu'il fût menacé dans leurs mains. Les billets perdoient, sur la place, neuf dixièmes de leur valeur ; la banque étoit fermée et n'en recevoit plus aucun. Au mois d'Octobre, ils furent supprimés, et il fut permis d'exiger les payemens en espèces sonnantes.

Le peuple de Paris, les mains pleines de billets de banque, ne pouvoit plus avoir de pain. On ouvrit pour lui une caisse où étoient payés en argent les billets de peu de valeur. La foule y fut si grande, qu'il y eut trois hommes étouffés. On porta leurs cadavres devant le palais d'Orléans, et ce

malheur dont Law ni le régent n'étoient la cause, irrita plus la multitude, que tous les maux qu'ils avoient faits. D'abord le palais d'Orléans fut fermé : imprudence qui ne manque jamais d'enhardir les séditieux. Mais Leblanc, secrétaire d'état, et Reynold, colonel des gardes-suisses, osèrent se montrer au peuple, et faire enlever les cadavres. Le régent prit, de son côté, la résolution de faire ouvrir les portes ; le peuple, à flots pressés, entra dans les cours du palais; et, vraisemblablement la crainte d'y être enfermé, l'ayant saisi, Law eut le temps de se jeter dans son carrosse, et de sortir, sans recevoir aucune insulte. Mais, à quelque distance du palais, toutes les glaces du carrosse furent cassées à coups de pierres, et Law ne dût sa délivrance qu'à la vitesse de ses chevaux. Le duc d'Orléans ne laissa pas de le retenir six mois encore auprès de lui, chargé de la haine publique. Enfin, ce célèbre aventurier passa en Angleterre, d'où il alla mourir à Venise dans la plus étroite médiocrité, n'ayant, dit-on, emporté de Paris que deux mille louis d'or, après avoir eu dans ses mains toutes les richesses du royaume.

Law a eu ses apologistes; mais, quoiqu'on pense de son habileté, il est évident qu'il manqua de prudence, de droiture et de bonne foi; qu'après s'être laissé emporter par une imagination déréglée, il fut peu délicat dans le choix des moyens de donner et d'entretenir des espérances qu'il n'avoit pas; qu'avec la pleine certitude qu'il ruinoit l'état, en livrant, à la discrétion d'un prince trop facile, les trésors qu'il envahissoit, et les billets qui en étoient le gage, et qu'il avilissoit en les multipliant, il eut à la fois la conduite d'un lâche complaisant, d'un ministre insensé, et d'un infidèle dépositaire. Tant que les bénéfices, attribués à la compagnie des Indes, pouvoient suppléer encore à l'intérêt des billets d'état, pris en échange des actions et mis en dépôt dans sa caisse, tant que les revenus du roi pouvoient faire face aux billets de la banque et en représenter les fonds, Law, en combinant ces deux moyens de liquider le trésor royal, avoit agi en homme habile. Mais aussitôt que la folie de rembourser les rentes et les charges, lui fit jeter dans le public pour quinze cent millions d'actions, et en promettre un dividende de cent quatre-vingt millions,

Law qu'on ne pouvoit accuser d'être un mauvais calculateur, ne fut plus qu'un fourbe impudent. Le procédé d'un homme de sens et d'un homme de bien dans un projet de cette importance, auroit été de balancer les moyens avec l'entreprise, et de s'assurer des ressources pour remédier aux accidens. Or, dans la conduite de Law, on voit un homme qui hasarde tout et s'abandonne aux événemens sans précaution, comme sans prévoyance. Rien n'étoit cependant plus aisé à prévoir que le retour d'inquiétude et de méfiance que pouvoit causer dans les esprits la plus légère réflexion, et sur l'incertitude des succès du commerce attribué à la compagnie, et sur l'immensité des fonds qu'elle avoit faits, et sur l'énorme quantité de billets de banque répandus dans tout le royaume, et sur le manque de recours, si la banque étoit insolvable; et quand l'illusion se seroit soutenue jusqu'à l'époque du payement du dividende des actions, c'étoit là le terme inévitable des espérances folles que Law avoit données; et avec elles la confiance et le crédit devoient tomber. C'est à quoi Law sembloit n'avoir jamais pensé; et au trouble, à l'inconséquence, à la préci-

pitation inconsidérée de ses dernières opérations, l'on croit voir un voleur surpris qui ne cherche qu'à s'échapper.

A l'égard du régent, rien ne convenoit mieux à son caractère qu'un peuple qui, dans l'enivrement de l'opulence et de la joie, se laissoit gouverner à son gré. Il comptoit pour rien les pernicieux effets d'une richesse folle et vaine qui bouleversoit toutes les conditions, et qui laisseroit après elle tous les vices du luxe et de la fainéantise, tous les excès de la débauche, tous les crimes de l'indigence, conseillés par le désespoir. Il ne voyoit, dans le Français, qu'un peuple facile à tromper, et qui seroit docile tant qu'il seroit heureux. De là le goût passionné qu'il avoit pris pour cette espèce d'enchanteur qui donnoit à son règne une face riante; de là cette confiance aveugle dont il eut tant de peine à revenir, lors même que l'enchantement fut détruit et l'illusion dissipée; car il aima mieux accuser de la ruine du système, la mauvaise volonté de ceux qui ne l'approuvoient pas, que la mauvaise foi et la folle imprudence de celui qui l'avoit conçu. Ce fut ainsi que d'Argenson disgracié perdit les sceaux, et que le parlement fut exilé pour avoir rejeté les déclarations que Law, réduit aux abois, lui envoyoit à vérifier.

Après l'évasion de Law, le Peletier de la Houssaie fut fait contrôleur général; il se ressaisit des finances, mit en régie les fermes générales, rendit au roi le bénéfice de la refonte des monnoies, rétablit les offices de receveurs généraux, et ne laissa à la compagnie des Indes que ses priviléges de commerce, en l'obligeant à rester chargée de cinquante-six mille actions. Le reste immense des débris du système fut soumis à l'opération du *visa*, dont les frères Pâris, furent chargés encore, et dont ils s'acquittèrent avec la même économie qu'en 1715 et la même célérité. La somme des effets visés montoit à deux milliards deux cent vingt-deux millions. Il en fut déduit, à l'examen, cinq cent vingt-un millions, comme excédant de la valeur réelle. La dette publique liquidée se trouva donc passer encore dix-sept cent millions; une très-petite partie en fut payée en argent; et il fallut se libérer du reste, en recevant les billets du *visa*, soit pour capitaux de nouvelles rentes, soit en payemens de nouveaux offices, de sur en-

chères de domaines, et du restant des taxes qu'en 1716 la chambre de justice avoit mise sur les traitans.

Ainsi se termina la plus grande révolution qui soit jamais arrivée dans les finances. Elle fit la fortune d'une foule d'hommes obscurs; elle ruina un grand nombre de familles honnêtes; elle gorgea de richesses quelques spéculateurs habiles qui, se défiant de bonne heure d'une monnoie périssable, en firent un emploi solide; mais elle n'affecta guère que Paris et quelques villes principales: le reste du royaume y perdit peu de chose, et ce qu'il y perdit, fut compensé avec avantage par l'activité que rendit le système à toutes les forces reproductives de la richesse des biens-fonds. Quant à son influence sur les mœurs, il est certain qu'il acheva de dépraver celles du peuple; il est certain qu'il rendit plus âpre cette cupidité financière qui, dès la fin du règne de Louis XIV avoit pénétré dans sa cour, et qu'au pillage de la banque, les plus grands personnages furent les plus ardens à se jeter sur le butin; mais ce qu'il y eut de plus funeste fut la corruption de cette classe mitoyenne de citoyens modestement heureux, que le système dégoûta des

mœurs simples de leur état, et qui se ressentent encore de la contagion du luxe dont ils furent atteints pour la première fois *).

*) Qui pourroit et voudroit raconter les transmutations de papiers, les marchés incroyables, les nombreuses fortunes, dans leur immensité et leur inconcevable rapidité, la chute prompte de la plupart de ces enrichis, par leur luxe et par leur démence, etc., feroit sans doute la plus curieuse et la plus amusante histoire. (*Saint-Simon.*)

CHAPITRE VI.

AFFAIRES POLITIQUES SOUS LA RÉGENCE.

A la mort de Louis XIV, toutes les puissances du Nord étoient occupées à forcer Charles XII, enfermé dans Stralsund; et après avoir envahi ses provinces en-deçà de la mer Baltique, elles se rassembloient autour de cette place, pour achever de l'accabler; celles du Midi étoient désarmées; mais leur inquiétude recommençoit déjà cette guerre de négociations, qui met la ruse à la place de la force, et qui travaille à miner sourdement tous les ouvrages de la paix.

Les vues de l'empereur se portoient sur la Sicile et sur la Toscane: joindre l'une à l'état de Naples, s'assurer de l'autre à

la mort du grand duc; et, pour y parvenir, fermer l'Italie aux Espagnols et aux Français, et se faire contre eux des alliés puissans, tel étoit le plan de politique des ministres de Charles VI en Hollande et en Angleterre.

Le duc d'Hannovre, en cette qualité, se voyoit sous la dépendance de l'empereur et se ménageoit son appui, soit pour la sûreté de ses états en Allemagne, soit pour se maintenir dans l'usurpation du duché de Brême, enlevé à la Suède, et séquestré entre ses mains: en qualité de roi d'Angleterre, il avoit d'autres intérêts; il avoit le sien propre qui consistoit à dissiper ou à réduire le parti jacobite, dominant en Ecosse et puissant même en Angleterre, à disposer de son parlement pour en obtenir des subsides, et à le rendre septénaire de triennal qu'il étoit alors, économie considérable dans les frais de corruption; surtout à ne laisser au prétendant aucun autre asile que Rome, et à se donner à soi-même et à sa couronne, encore mal assurée, des garans et des défenseurs. Il avoit de plus l'intérêt national, celui d'étendre le commerce du peuple anglais dans les deux Indes, de l'enrichir de la dépouille du

commerce de ses voisins, et singulièrement de celui des Français qu'on voyoit, avec jalousie, prospérer dans le nouveau monde.

Cette jalousie étoit commune à l'Angleterre et à la Hollande; mais, épuisée par une guerre que son pensionnaire Hensius avoit poussée avec tant d'insolence et tant d'opiniâtreté, la Hollande sentoit le besoin d'être en paix. Elle tenoit à l'Angleterre par tous les liens d'intérêt que le prince d'Orange, devenu roi, avoit pu nouer entre ces deux nations, et singulièrement par cette chaîne d'or qu'elle s'étoit faite à elle-même, en plaçant dans les fonds de Londres les richesses de son commerce, imprudence qui la rendoit et qui la rend peut-être encore l'esclave de ses débiteurs; en même temps elle étoit en crainte de l'empereur et de la France, et en tirant son avantage de la politique de ses voisins, de leurs divisions ou de leurs alliances, elle eût voulu les ménager tous. Cependant elle offroit dix vaisseaux à l'Espagne, pour qu'elle reprît de nos mains et des mains des Anglais, son commerce des Indes, dans l'espérance d'y être admise elle-même, après nous en avoir exclus.

La saine politique de l'Espagne auroit été de se donner le temps de réparer ses forces, de mettre l'ordre dans ses finances, la discipline dans ses troupes, de se créer une marine, de ranimer dans son sein le commerce, l'agriculture et l'industrie, uniques sources de la richesse et de la population. Il falloit pour cela un gouvernement sage et patiemment laborieux; celui d'Albéroni fut turbulent et téméraire; et son ambition personnelle fit avorter les fruits que l'Espagne eût pu recueillir de ses talens et de ses travaux.

La France avoit le même besoin que l'Espagne du bénéfice de la paix; elles avoient un intérêt commun à se tenir étroitement liées; et si, dans l'une et l'autre cour, la raison d'état eût prévalu, elles auroient suivi l'exemple de la maison d'Autriche, dont les deux branches quelquefois agitées de troubles domestiques, mais jamais divisées dans les affaires du dehors, avoient dû le long ascendant de leur puissance dans l'Europe à cet accord mutuel et constant. Alors, au lieu d'être obligées de rechercher des alliances et d'en acheter aux dépens de leurs intérêts les plus chers, la France et l'Espagne auroient rendu la leur désirable

à leurs rivaux mêmes; Philippe V, fidèle à ses principes et au devoir de reconnaissance qui l'attachoit aux Espagnols, n'eût pas fait craindre au duc d'Orléans d'avoir besoin de l'Angleterre pour le défendre contre l'Espagne; le duc d'Orléans, de son côté, n'eût pas préféré l'alliance honteuse et fragile de l'ennemi naturel de la France, à l'alliance honorable et solide d'un prince de son propre sang; et si leurs efforts réunis n'avoient pu rétablir l'héritier des Stuard sur le trône de ses ancêtres, au moins le duc d'Hannovre n'eût-il pas eu le droit de le chasser de leurs états; il n'eût pas fait la loi à l'Espagne dans son traité de commerce avec elle; il n'eût pas fait la loi au régent dans leur traité de garantie; et, comme le danger, la crainte, le besoin d'assistance étoient de son côté, sa condition eût été celle du foible qui cherche un appui. Le contraire arriva par la mauvaise politique du régent et d'Albéroni. Mais il sera peut-être intéressant de voir combien et par quelles causes la bonne intelligence qui sembloit devoir être si durable entre les deux cours, fût altérée et affoiblie du vivant même de Louis XIV.

Ce

Ce roi, en envoyant le duc d'Anjou régner en Espagne, l'avoit mis comme sous la tutelle du duc d'Harcourt, son ambassadeur, homme éclairé, vertueux et sage. Il avoit choisi, en même temps, pour dame d'honneur, et, sous ce nom, pour gouvernante à la jeune reine, une Française distinguée par son mérite et par sa naissance, Anne-Marie de la Trémouille, veuve du prince de Chalais, Adrien-Blaise de Talleyrand, et mariée en Italie à Flavio, prince des Ursins, femme célèbre, à la honte des rois, par les services qu'elle rendit, et par le traitement qui en fut la récompense. On prévoyoit que Philippe, enclin à la paresse et à l'amour, se laisseroit dominer par sa femme, et le moyen de le conduire étoit de donner à la reine elle-même un guide intelligent et sûr.

On ne sauroit bien définir le caractère de Philippe V, sans distinguer trois sortes de courage: celui du cœur, qui brave les dangers, et que ce prince avoit reçu de la nature; celui de l'âme, qui la soutient au-dessus des événemens, et qui lui fut inspiré quelquefois; celui de l'esprit, qui donne de la force et de l'assurance aux résolutions, du ressort à la volonté; et c'est celui qu'il

n'eut jamais. Cette inertie de volonté tenoit à la foiblesse d'une tête malade et incapable d'application; il se plaignoit qu'elle étoit vide; il disoit qu'elle alloit tomber. Une autre cause de sa timidité, étoit un excès de modestie et de défiance de lui-même, qu'on lui avoit peut-être inspiré pour le préserver de l'orgueil. Cependant rien n'étoit plus nécessaire à la situation actuelle de l'Espagne que des résolutions fermes et courageuses. Tous les vices d'une mauvaise administration y étoient au comble, tout y accusoit ou l'incapacité, ou la paresse et l'indolence, ou la mauvaise volonté des grands qui avoient gouverné ce royaume sans des monarques superstitieux, ignorans et inaccessibles à toute espèce de lumières: parmi le peuple, la licence, l'impunité de tous les crimes, favorisés et protégés par la sûreté des asiles et par le relâchement de la police et des lois; dans les grands, tout le despotisme d'une domination arbitraire et sans frein comme sans pudeur, la cupidité, e pillage, les plus criantes déprédations, non-seulement dans le nouveau monde, mais dans les provinces de Flandre, dans les états de Naples et de Sicile, et au sein même de l'Espagne; dans le clergé, tout

esclave de Rome, un corps étranger à l'état, enorgueilli de ses immunités et de son inquisition, sur qui l'impôt ne pouvoit s'étendre sans la permission du saint-siége, et qui, n'étant soumis qu'au juge ecclésiastique, bravoit le trône à l'abri de l'autel; les moines dévoués à l'Autriche, et capables de tout pour elle, fanatiques, séditieux, livrés jusqu'au débordement à tous les vices que la fainéantise peut engendrer au sein de l'opulence, et ajoutant, à l'abrutissement de l'ignorance et de la débauche, une insolence et une audace qui osoit tout et ne craignoit rien; entre les diverses provinces, une inégalité de condition qui les rendoit l'une odieuse à l'autre; la seule Castille accablée d'impôts, et tout le reste du royaume à la faveur de ses priviléges, ne contribuant que de très-peu de chose aux nécessités de l'état; nulle troupe disciplinée, nulle marine militaire, presque plus de navigation; l'agriculture, l'industrie, le commerce, la population dans un dépérissement qui sembloit être sans remède; les finances appauvries et dissipées; jusque-là que le roi n'avoit de quoi payer ni la dépense de sa table, ni les gages de ses valets; tel étoit, à l'avé-

nement de Philippe V, le déplorable état du plus vaste empire du monde.

Le duc d'Harcourt et les Français, qui avoient accompagné Philippe, n'avoient donc pas tort de penser que, sans l'influence du conseil de Versailles, jamais l'Espagne ne se relèveroit de l'abattement où elle étoit réduite: les Espagnols avouoient eux-mêmes que leurs ministres n'avoient ni les talens, ni le courage, ni le désintéressement nécessaires pour remédier aux maux invétérés qui affligeoient cette monarchie; et ils paroissoient désirer que l'ambassadeur du roi de France fût du conseil intime, appelé *Despacho*. Mais Torci, qui dirigeoit alors la politique de Louis XIV, avoit sagement vu qu'il y avoit un milieu à prendre et des ménagemens à garder avec l'orgueil des Espagnols: c'étoit d'inspirer au jeune roi de sages résolutions, de diriger sa volonté, mais d'en dérober le mobile. Louis XIV vouloit donc que son ambassadeur, en faisant auprès de Philippe les fonctions de premier ministre, s'abstînt de paroître dans le conseil, hormis les cas où l'on croiroit avoir besoin de ses lumières; et en effet rien n'étoit plus sage. Le roi d'Espagne, avec une droiture d'âme intéressante, ne

demandoit qu'à se conduire par les avis de son grand-père; la reine, avec une candeur plus aimable encore et plus touchante, ne désiroit que la gloire et le bonheur de son époux; Mme. des Ursins qui, avec une tête excellente, un grand caractère et tout l'art de gagner de jeunes esprits, s'étoit rendue maîtresse de celui de la reine, et bientôt, par elle, de celui du roi, ne leur inspiroit que respect et amour pour Louis XIV; et si, dans son intérieur, Philippe se fût borné à prendre, avec l'ambassadeur de France, des résolutions sages et courageuses, il n'en falloit pas davantage; le conseil espagnol eût soupçonné dans ses volontés une émanation étrangère; mais il n'en eût point été blessé.

La vanité de nos Français ne s'accommoda point de ces tempéramens; ils regardoient l'Espagne comme une province conquise dont Louis XIV étoit maître, et Philippe V, vice-roi. Parmi eux, se trouvoit, à la cour de Madrid, un de ces hommes pétulans et légers, que la France n'a que trop souvent le malheur de produire, et dont la chaleur indiscrète et la présomption dédaigneuse lui attirent la haine des nations. Cet imprudent, homme d'esprit, et en cela

plus dangereux, étoit le marquis de Louville. Dès l'enfance du duc d'Anjou, il avoit été auprès de lui en qualité de gentilhomme de la Manche; il l'avoit suivi en Espagne, où il étoit, dit Saint-Simon, le seul confident de son cœur; mais la princesse des Ursins, ayant gagné la confiance du jeune roi, Louville en fut exclus; et il est aisé de concevoir combien un homme si passionné devoit haïr celle qui lui avoit succédé dans cette confiance intime, dans ce haut degré de faveur. Torci et Beauvilliers qui n'avoient vu en lui qu'un homme adroit et intelligent, lui donnèrent toute croyance, et ses avis furent seuls écoutés.

Louville, sur quelques louanges que les ministres espagnols prodiguoient à Louis XIV, assura donc qu'ils désiroient tous que ce grand roi allât passer quelque temps en Espagne, pour leur apprendre à gouverner, ou que, du moins, de son cabinet, il prit la peine de les conduire, et que, par son ambassadeur, il présidât au conseil de Madrid. Louis XIV, Torci lui-même, se laissèrent persuader; et, pour le malheur de l'Espagne, Harcourt étant tombé malade, et Marsin qui le suppléoit, et qui avoit accompagné le jeune roi dans son voyage

d'Italie, ayant demandé son rappel, il fut remplacé par deux hommes les plus vains, les plus arrogans qu'il fût possible de choisir pour aliéner une nation fière, le cardinal d'Estrées et l'abbé son neveu; l'un, tout glorieux de la pourpre; l'autre, dévoré d'ambition; tous deux la tête pleine de prétentions et vide de ressources. Les minuties de l'étiquette et les vains tracas de l'intrigue les occupèrent uniquement; et, lorsque la guerre, prête à s'allumer, auroit demandé entre les deux cours l'intelligence la plus parfaite, les d'Estrées ne firent, en Espagne, que fatiguer l'un et l'autre roi de leurs querelles et de leurs plaintes. Le cardinal fut rappelé; l'abbé, son neveu, prit sa place; mais il se fit bientôt renvoyer à son tour. Louville, qui avoit été l'âme de leurs intrigues, en fut puni, leur disgrâce entraîna la sienne; et la princesse des Ursins crut se voir délivrée de ses plus cruels ennemis. Mais, à peine arrivés en France, ils se vengèrent de leur rappel, en la peignant des plus noires couleurs. A les entendre, elle étoit la cause de tous les troubles élevés en Espagne, et il n'y auroit bientôt plus ni factieux ni mécontens dès qu'elle en seroit éloignée. Ce qu'on aura de la peine à com-

prendre, c'est que, pleinement convaincus de mauvaise foi, et par l'aveu du jésuite d'Aubenton, leur complice, et par les lettres de Philippe, où tout respiroit la candeur, on ne laissa pas de les croire. Torci qui auroit dû les connoître, le cardinal comme un fou d'orgueil, l'abbé comme un fourbe impudent, Louville comme un favori supplanté et furieux de l'être, fit prévaloir leur témoignage et leur sacrifia Mme. des Ursins qu'il avoit lui-même comblée d'éloges sur la sagesse de sa conduite. Louis XIV, avec une volonté absolue et irrésistible, manda qu'elle fût renvoyée: Philippe consentit à son éloignement, et n'en fut point inconsolable; la reine s'y soumit avec un respect douloureux, et rien ne put la consoler.

Le duc de Grammont succéda aux d'Estrées; homme d'esprit, mais sans consistance; également prompt et léger, soit qu'il prît une opinion, soit qu'il la rétractât par un avis contraire, et seulement ferme en ce point, qu'à moins de dominer dans le conseil d'Espagne, l'ambassadeur du roi son maître n'y seroit jamais décemment. Pour s'y rendre plus absolu, il avoit conçu la pensée d'ôter à la jeune reine la confiance

de son mari: il auroit fallu pour cela ôter au roi lui-même et son amour et sa foiblesse, et l'habitude de ne rien taire et de ne rien dissimuler à une femme qu'il adoroit. Louis XIV sentit l'indécente folie du projet de son ambassadeur; il lui ordonna d'y renoncer.

Cependant la difficulté des affaires et la dissention des esprits n'ayant fait que s'accroître dans les conseils d'Espagne, on reconnut que non-seulement Mme. des Ursins n'en avoit pas été la cause, mais qu'elle seule en seroit le remède. Elle obtint de Louis XIV qu'il daignât la voir et l'entendre; et il ne fut pas difficile à une femme pleine de sens, d'esprit et de courage, qui n'avoit voulu que le bien et la gloire des deux couronnes, qui ne s'étoit mêlé des affaires d'Espagne, qu'autant que Louis XIV l'avoit voulu et que Torci l'y avoit engagée, et dont tout le crime avoit été de demander à nos ambassadeurs, pour la nation espagnole, des ménagemens opposés à leur vaine ostentation; qui, d'ailleurs, avoit inspiré à la jeune reine d'Espagne, le plus vertueux amour de ses devoirs, et lui avoit fait remplir, à l'âge de quatorze ans, les délicates fonctions de régente, avec une

sagesse et une dignité que l'Espagne avoit admirées et que la France avoit applaudies, il ne lui fut pas difficile de justifier sa conduite; et, dès ce moment, sa disgrâce se changea, à la cour de France, en une espèce de triomphe qui consterna ses ennemis. Torci eut ordre de l'aller voir; elle fut du voyage de Marly; et les attentions que le roi eut pour elle, leurs fréquens entretiens, ceux qu'elle avoit intimement avec Mme. de Maintenon et la duchesse de Bourgogne, la rendirent, dit Saint-Simon, la divinité de la cour. Son retour en Espagne fut décidé; et le duc de Grammont, chargé de l'annoncer à LL. MM. CC., en fut ulcéré de dépit. D'intelligence avec le jésuite d'Aubenton, confesseur de Philippe, il abusa d'un sentiment secret de jalousie de ce prince, pour l'engager à écrire à Louis XIV qu'il ne désiroit pas le retour de Mme. des Ursins, et qu'il ne l'avoit demandé que par complaisance pour la reine. Ce moyen leur réussit mal: Philippe lui-même révéla le mystère avec la candeur d'un enfant; il avoua à Louis XIV que, quoique toujours plein d'amitié pour Mme. des Ursins, et la croyant utile à son service, la crainte de voir la tendresse de la reine se partager et

s'affoiblir, lui avoit fait écrire ce que l'ambassadeur et le jésuite avoient voulu. Cet aveu acheva de mettre en évidence l'indignité des complots tramés contre Mme. des Ursins. Louis XIV n'hésita plus à la renvoyer en Espagne; mais, après en avoir été rappelée en criminelle, la considération qui lui étoit nécessaire pour le service des deux rois, exigeoit qu'elle y reparût avec des marques éclatantes de confiance et de faveur; et dans ses représentations, l'éloquence, le tour, les grâces, la finesse de l'expression, l'attention à l'effet des paroles, à l'air dont elles étoient reçues, tout fut employé, dit Saint-Simon, avec un art caché sous le voile d'une extrême simplicité. L'effet passa ses espérances. Le duché de Noirmoutier érigé en partie en faveur de l'un de ses frères, le chapeau de cardinal demandé au pape et obtenu pour l'autre, firent preuve de son crédit. Grammont fut rappelé, le confesseur jésuite suivit l'ambassadeur, et celui-ci fut remplacé par Amelot qui, dans trois ambassades, en Portugal, à Venise, en Suisse, s'étoit acquis une grande réputation de sagesse et d'habileté. Pour travailler sous ce ministre dans la partie des finances, Mme. des Ursins de-

manda Orri, dont la disgrâce avoit suivi la sienne; il fut renvoyé en Espagne, elle y reparut elle-même, et ce fut pour elle un nouveau triomphe. Le roi et la reine étoient allés au devant d'elle; et, en dépit de l'étiquette, ils la firent monter dans leur carrosse, où, lorsqu'ils étoient ensemble, personne ne devoit entrer.

Elle trouva, dans Amelot, ce qu'elle désiroit depuis long-temps: aussi leur union fut elle inaltérable; et rien de plus pur et de plus constant que l'hommage qu'elle rendit à sa droiture et à ses lumières. « Des » changemens faits par le nouvel ambassa» deur, écrivoit-elle à M. de Torci, dès » son arrivée en Espagne, il n'y en a quasi » aucun qui n'ait éloigné la perte de cette » monarchie: les uns ont rétabli, en quelque » manière, l'autorité du roi, qui étoit en» tièrement perdue; les autres ont donné » le moyen de ramasser quelques troupes, » et il n'y en a point qui ait la moindre » relation avec la révolte des Catalans, ou » avec la mauvaise volonté des peuples de » Valence et d'Arragon. »

Amelot fit, pendant la guerre, les fonctions de premier ministre; Mme. des Ursins n'en prit aucun ombrage, et le soutint de

tout son crédit. Bonnac, envoyé à la cour d'Espagne pour y négocier l'accession à la paix, n'eut pas moins à se louer d'elle. Bonnac étoit sage, éclairé, et d'un esprit analogue au sien. L'un des articles de son instruction étoit d'obtenir, par elle-même, que Philippe se désistât de la demande qu'il faisoit pour elle, d'une petite souveraineté dans la partie de la Flandre qu'il cédoit au duc de Bavière, chassé de ses propres états. Ce territoire, dans le pays de Luxembourg et de Namur, étoit la seule ambition de la princesse des Ursins, et le duc de Bavière avoit consenti que l'Espagne en fît la réserve; mais, dans le plan du traité de paix, les états de ce prince lui étant réstitués, cette partie de Pays-Bas étoit cédée à l'empereur, et celui-ci n'en vouloit rien distraire. Il falloit donc que le roi d'Espagne sacrifiât les intérêts d'une femme qui l'avoit servi avec tant de zèle et de courage; il falloit que la reine, qui devoit plus encore à celle qui l'avoit formée, consentit à ce sacrifice; et ce fut elle-même qui les détermina à insérer ce désistement dans le plein pouvoir que Philippe remit entre les mains de Bonnac. Ainsi, quoique Louis XIV eût été résolu à abandonner son petit fils, quoi-

qu'il lui fît payer la paix d'une partie de son royaume, la bonne intelligence régnoit encore entre les deux cours, lorsque l'Espagne fit une perte qu'elle ne sentit pas assez.

La reine, à l'âge de vingt-six ans, après en avoir employé douze à remplir de tristes devoirs auprès d'un roi mélancolique et solitaire, et sur un trône chancelant; obligée de ménager deux nations incompatibles, d'accorder l'orgueil espagnol avec la vanité française, de concilier le respect dû aux volontés de Louis XIV avec l'intérêt de l'Espagne et la gloire de son époux; sans cesse en butte aux factions des grands, aux murmures du peuple, aux trahisons des moines, aux perfidies secrètes du confesseur du roi, aux intrigues de nos ministres, aux injustices de la cour de Versailles, et, ce qui l'affligeoit bien plus que tout le reste, aux irrésolutions d'un roi pour qui rien n'étoit si pénible que d'avoir une volonté; enfin, après dix ans de guerre et de calamités, cette reine, rare modèle de courage d'esprit et d'égalité d'âme, en qui le malheur avoit développé un des plus beaux caractères de femme qui, dans nos temps modernes, aient paru sur le trône, et donc la

conduite fut le plus parfait éloge de la princesse des Ursins, sa confidente et son amie, Marie-Louise-Gabrielle de Savoie fut enlevée au monde le 14 Février 1714, et emporta dans le tombeau le lien d'intérêt, de confiance et d'amitié qui unissoit les deux couronnes.

Philippe V, après l'avoir pleurée amèrement, sentit bientôt, avec impatience, les inquiétudes du veuvage. Ardent, pieux et chaste, il étoit dévoré d'un ennui taciturne et sombre; et le tourment de la continence redoubloit ces vapeurs fréquentes dont il étoit attaqué. Mme. des Ursins qui, en sa qualité de gouvernante de ses enfans, s'étoit enfermée avec lui dans le palais de Medina-Celi, vit bien qu'il n'y avoit pas à différer de lui donner une seconde femme. On l'a soupçonnée d'avoir pensé à l'être, quoiqu'elle fût dans un âge avancé; et leur intimité, plus grande que jamais, fit naître ce soupçon si dénué de vraisemblance. Mais il étoit intéressant pour elle que le choix de la nouvelle reine fût son ouvrage; il fut fait à l'insçu et de l'Espagne et de la France. Louis XIV ne fut point consulté; et, en cela peut-être, Mme. des Ursins abusa du réfroidissement que les conditions de la

paix avoient mis entre les deux cours. Philippe V croyoit avoir à se plaindre du traité de Rastadt, où il n'avoit pas même été nommé, et où Louis XIV avoit souffert que l'empereur prît le titre de roi d'Espagne; il croyoit voir, du côté de la France, de la foiblesse à ne pas réserver, dans les restes des Pays-Bas cédés à l'empereur, la souveraineté promise à la princesse des Ursins. Las des querelles de nos ambassadeurs et de celles de ses ministres, desespérant de concilier deux nations antipathiques, et voyant que la dépendance où le tenoit le conseil de Versailles ne remédioit à rien, il avoit pris, ou plutôt laissé prendre à la princesse des Ursins, la résolution de s'en délivrer. Le seul Français qu'il eut retenu étoit le financier Orri; et secondé de cet homme habile, qu'elle avoit fait renvoyer en Espagne, et qui lui étoit affidé, Mdme. des Ursins gouvernoit ce royaume avec un pouvoir absolu. Le comte de Bergeich, l'un des ministres de Philippe, jaloux de la confiance accordée à Orri, demanda à se retirer, et il ne fut point retenu. Le marquis de Brancas, nouvel ambassadeur, parloit d'Orri avec peu d'estime, et de la princesse des Ursins avec peu de ménagement; il déplut et fut renvoyé.

voyé. Le maréchal de Berwich, en allant faire le siége de Barcelone, avoit demandé à se rendre à Madrid, pour y conférer sur les moyens du siége; on ne voulut pas qu'il y vînt. Cette conduite du roi d'Espagne, ou plutôt de sa favorite, déplaisoit à la cour de France; et la marquise de Maintenon ne le dissimuloit pas à la princesse des Ursins. « Je vous suis trop attachée, lui écrivoit-» elle, pour ne pas vous dire qu'il est dif-» ficile de vous justifier sur ce qui se passe » en Espagne. M. de Bergeich éloigné, M. » de Brancas disgracié, M. de Berwick re-» fusé, Orri à la tête de toutes les affaires, » peu d'Espagnols dans le conseil, la forme » du gouvernement absolument changée, » le roi très-renfermé; tout cela, madame, » est ce qui occupe présentement notre » cour. Vous croyez que nous étions en » état de continuer la guerre, et de réduire » l'empereur et l'empire à nous demander » la paix; et je vous assure que M. Desma-» rets, chargé des finances, ne l'a pas » souhaitée plus ardemment que M. le ma-» réchal de Villars qui auroit eu tout » l'honneur de la guerre; il ne se trouvoit » pas en état de passer les montagnes. Il » falloit s'en tenir à une défense qui n'étoit

» bonne à rien. Vous ne me croyez pas; » mais je vous dis pourtant la vérité. »

C'en est assez pour donner une idée de la situation des esprits, lorsque Mdme. des Ursins prit sur elle le choix d'une nouvelle reine d'Espagne, sans autre confident que Philippe et Albéroni.

On sait quelle étoit l'origine de la fortune d'Albéroni. Prêtre obscur dans l'état de Parme, espion du duc de Vendôme en Italie, et devenu son protégé par la bassesse plus que servile de ses adulations, il l'avoit suivi en Espagne, et il y étoit resté après sa mort, à titre d'envoyé de son prince le duc de Parme. Ce fut à lui que Mdme. des Ursins confia le choix qu'elle avoit fait d'Elisabeth Farnèse, fille unique du feu prince de Parme, Odoard II et de la duchesse régnante; car celle-ci s'étoit remariée au duc François, frère de son mari.

Albéroni eut peine à croire ce qu'il venoit d'entendre; et quoique la maison des Ursins fut de tout temps alliée de celle de Farnèse, ce mariage d'un fils de France, roi d'Espagne, avec une petite princesse d'Italie, née d'un père issu d'un bâtard du pape Paul III, et d'une bâtarde de Charles V, ayant pour mère une princesse toute dévouée à la maison d'Autriche, sœur de la femme de l'empereur Léopold, et de la reine douairière d'Espagne que ses intrigues contre Philippe V avoit fait exiler de Tolède à Bayonne; ce mariage, décidé à l'insçu de Louis XIV et des conseils d'Espagne, lui parut un coup si hardi qu'il en resta muet d'étonnement; mais plus il le trouvoit étrange, plus il devoit lui être facile d'en pénétrer le motif. Mdme. des Ursins vouloit évidemment donner à Philippe une femme qui lui dût tout à elle-même, et qui, se regardant comme sa créature, lui fût soumise et dévouée, afin de conserver et d'exercer par elle tout l'empire que la feue reine lui avoit donné sur l'esprit du roi.

C'étoit la première et la seule fois que la princesse des Ursins se fût conduite dans les affaires par son intérêt personnel; et l'on peut dire, pour son excuse, qu'au soin de sa propre grandeur, se mêloit, avec vraisemblance, celui de la chose publique. Elle se croyoit nécessaire au roi; elle craignoit que cette âme foible, mais pure, ne tombât en de mauvaises mains: l'étude qu'elle en avoit faite, l'habitude qu'il avoit prise de se laisser guider par ses lumières, le besoin qu'il avoit d'emprunter à toute

heure son courage et sa volonté, la connoissance de l'Espagne, l'expérience du passé que personne n'avoit comme elle, l'assurance où elle devoit être de n'abuser jamais de son crédit, tout devoit lui persuader que le meilleur choix d'une reine, et pour la gloire de Philippe et pour l'intérêt de l'Espagne, étoit celui d'une princesse qu'elle pût former à son gré.

Albéroni, en pénétrant les vues Mdme. des Ursins sur la princesse de Parme, ne manqua pas de la lui peindre telle qu'elle la désiroit; sensible à la reconnoissance, docile à se laisser conduire, n'ayant jamais connu, sous les yeux d'une mère, qu'une craintive obéissance; aussi éloignée par sa simplicité, sa timidité naturelle, que par la modestie de son éducation, de tout désir de dominer, et trop heureuse, en arrivant dans un pays inconnu pour elle, où tout lui seroit étranger, de se jeter entre les bras de celle à qui elle devroit son élévation.

L'imprudence de Mdme. des Ursins fut d'en croire les vraisemblances. Elle compta sur Albéroni, le fit partir pour l'Italie, et lui ordonna d'accompagner la nouvelle reine en Espagne. On va voir comme il l'instruisit.

Cependant le prince de Chalais, neveu de Mdme. des Ursins, fut envoyé d'Espagne en France, pour notifier au roi le mariage de son petit-fils, et lui dire, *que la princesse de Parme convenoit mieux au roi d'Espagne que toute autre, et qu'il supplioit sa majesté d'y donner son approbation.* La princesse donnoit pour excuse à Torci, du secret gardé jusque-là, que *le roi d'Espagne auroit voulu se cacher à lui-même son second mariage, et qu'un motif de conscience l'y avoit déterminé.* Et le silence et le choix déplurent également à Louis XIV. Il paroît même qu'à sa cour le caractère de la princesse de Parme étoit mieux connu qu'il ne l'étoit de Mdme. des Ursins. « Vous voilà donc déjà à excuser » votre reine, lui écrivoit Mdme. de Main- » tenon, et vous ne voulez pas qu'il y ait » de sa faute à marcher si lentement. Si » vous saviez tout ce qu'on nous mande, » madame, vous auriez bien d'autres ex- » cuses à faire. »

Ni cet avis, ni le silence de la reine, qui n'avoit pas daigné répondre à ses dernières lettres, ne parurent l'inquiéter. Elle étoit allée au-devant d'elle, jusqu'à une petite ville, appelée Kadraqué, avec la joie et

l'assurance d'une femme qui alloit recevoir celle à qui elle avoit mis la couronne sur la tête; mais quel fut son étonnement de ne trouver dans son accueil que sécheresse et que froideur. Le monde s'écoula, par respect, pour les laisser seules; et la princesse qui attribuoit la froideur de la reine à sa timidité, voulut engager l'entretien. La reine, d'un ton de hauteur, se plaignit qu'elle lui manquoit; qu'il eût été de son devoir d'aller plus loin au-devant d'elle; qu'elle ne se présentoit pas en habit décent, et que son ton et ses manières étoient aussi peu convenables. Mdme. des Ursins qui ne s'étoit écartée en rien de l'étiquette et des bienséances, fut interdite de ce reproche et voulut y répondre; mais la reine l'interrompit par des paroles offensantes, s'écria, demanda des gardes, et commanda de chasser à l'instant cette folle de sa présence. Aussitôt, elle fut jetée dans un carrosse à six chevaux, avec deux officiers et quinze gardes pour escorte. L'ordre exprès de la reine fut de prendre la route de Burgos à Bayonne, de marcher nuit et jour, et de ne pas quitter Mdme. des Ursins qu'elle ne fût hors de l'Espagne. Le commandant des gardes lui ayant osé représenter qu'il n'y

avoit que le roi d'Espagne qui eût le pouvoir qu'elle vouloit prendre, elle lui demanda s'il n'avoit pas un ordre du roi de lui obéir en tout et sans réserve; et en effet cet ordre lui avoit été donné. Il fallut obéir. C'étoit le 23 Décembre 1714, la terre étoit couverte de neige et de glace, et le froid de la nuit étoit si âpre que le cocher en perdit la main. Mdme. des Ursins étoit seule, avec une de ses femmes, sans autre linge ni vêtemens que ce qu'elle en avoit sur elle, dénuée de tout dans un pays où les voyageurs ne trouvent rien. Elle fut fidèle à elle-même, dit St.-Simon; il ne lui échappa ni larmes, ni regrets, ni reproches, ni la plus légère faiblesse, pas une plainte même du froid qu'elle enduroit, ni des fatigues d'un si cruel voyage. Les deux officiers qui la gardoient à vue, en étoient dans l'admiration. Enfin, le 14 Janvier, arrivée à St.-Jean de Luz, elle y fut mise en liberté.

Le jour même que la princesse des Ursins étoit partie de Kadraqué, Philippe qui attendoit la reine sur sa route, à six lieues de là, dans une maison de plaisance du duc de l'Infantado, pour y célébrer son mariage, y reçut d'elle une lettre qui l'instruisit de ce qui venoit de se passer. Il parut ému en la

lisant, y fit une courte réponse, et ne donna aucun ordre. Le lendemain matin le secret transpira; et tout ce qui accompagnoit Philippe en fut saisi d'étonnement. On étoit dans la plus vive impatience de savoir quelle avoit été la réponse du roi; mais la moitié du jour s'étant écoulée, sans qu'on entendît parler de rien, on commença à croire que c'en étoit fait de la princesse des Ursins pour l'Espagne. Ses deux neveux qui étoient auprès du roi, Chalais et Lanti, demandèrent à l'aller joindre et à l'accompagner; le roi y consentit, et il les chargea d'une lettre, mais de simple civilité, où il lui marquoit qu'il étoit fâché de ce qui venoit d'arriver, qu'il n'avoit pu opposer son autorité à la volonté de la reine, qu'il lui conservoit ses pensions, et qu'il auroit soin qu'elles fussent payées, ce qu'il observa fidèlement.

L'après-midi du même jour, veille de Noël, la reine arriva à l'heure marquée, et se présenta d'un air aussi tranquille que s'il ne se fût rien passé. Philippe la reçut de même, sur l'escalier du palais, lui donna la main, la mena à l'autel et de l'autel au lit nuptial; ce qui fut dit entre eux sur l'événement de la veille, fut absolument ignoré. Le lendemain du jour de

Noël, seuls ensemble dans leur carrosse et suivis de leur cour, ils prirent le chemin de Madrid; et il ne fut pas plus parlé de la princesse des Ursins, que si le roi ne l'eût jamais connue.

Louis XIV, en apprenant, par une lettre du duc de Saint-Aignant, son ambassadeur, cette étrange aventure, n'en témoigna aucune surprise, ce qui a fait croire à Saint-Simon qu'il en étoit confident; mais tout persuade le contraire. Mdme. de Maintenon qui n'avoit jamais été fausse avec Mdme. des Ursins, mais toujours réservée et circonspecte dans ses lettres, lui écrivoit après son malheur: « Je ne sais ce qu'il y a de plus » vif en moi, de la douleur de votre état, » ou de l'étonnement de ce qui vous ar- » rive, Madame; il y a long-temps que vous » me prépariez à une retraite, et je n'en » étois pas surprise; mais je vous avoue que » je n'aurois jamais cru que vous eussiez » quitté l'Espagne comme une criminelle. » Je ne pense pas qu'il y ait aucune per- » sonne de celles qui vous aiment, et de » celles qui vous haïssent, qui soit persuadée » que vous avez manqué de respect à la » reine, en n'allant pas assez loin au-devant » d'elle, et que vous lui ayez dit des du-

» retés dès que vous lui avez parlé. Il n'y a » donc rien à dire, Madame, sur ce qui vous » regarde; et il ne faut rien dire sur tout le » reste, par respect pour le roi et pour la » reine d'Espagne. » Est-ce ainsi que Mdme. de Maintenon auroit parlé de ce bannissement, si Louis XIV y avoit consenti?

Sans doute il étoit mécontent de la princesse des Ursins; il pouvoit souhaiter qu'elle fût renvoyée, mais non pas sur un faux prétexte, ni avec tant d'indignité. Il en eut honte pour le roi d'Espagne, vit la princesse des Ursins, la reçut avec estime et bonté, parut la plaindre; et seulement pour ne pas trop jeter le blâme sur LL. MM. CC. en la retenant à sa cour, il lui fit conseiller d'aller jouir à Rome de la considération qu'on ne pouvoit lui refuser.

Mais Philippe lui-même étoit-il consentant du projet de la reine, comme Saint-Simon le croyoit; ou bien, à son insu, avant que de le voir, la veille de leur mariage, à six lieues de distance du palais où il l'attendoit, une princesse de vingt-deux ans, que tout devoit intimider, avoit-elle pris sur elle un coup d'éclat si hasardeux? Albéroni assuroit qu'elle l'avoit médité seule; il racontoit que, dans le voyage d'Italie en Espagne,

s'étant trouvé seul avec elle un soir, elle lui parut agitée, se promenant à grands pas, et prononçant des mots entrecoupés; qu'il entendit le nom de Mdme. des Ursins échapper de sa bouche, et tout de suite, *je la chasserai d'abord;* qu'il s'écria d'étonnement; qu'il voulut lui persuader le danger, la folie, l'inutilité même d'une telle entreprise, et qu'elle lui dit: *Je sais ce que je fais; mais taisez-vous sur toutes choses, et que ce que vous avez entendu, ne vous échappe jamais.*

Sans donner à ce témoignage plus de poids qu'il n'en doit avoir, on peut croire aisément que la politique d'Albéroni s'étoit bornée à faire craindre à sa jeune maîtresse la dépendance où elle alloit tomber, si la princesse des Ursins conservoit son crédit sur l'esprit de Philippe; à lui donner de la jalousie de l'ascendant qu'elle avoit pris; à la flatter sur les moyens de lui enlever cet empire; à l'assurer des avantages que lui donneroient, sur une vieille favorite, sa jeunesse, ses agrémens, l'amour qu'elle alloit inspirer, sa qualité de reine, enfin une intimité de tous les momens avec un roi accoutumé à se laisser dominer par sa femme. C'étoit préparer la ruine de la princesse des Ursins, sans risquer sa propre fortune. Mais

il eût été le plus imprudent, le plus téméraire des hommes, s'il avoit conseillé à une princesse de Parme de débuter, en entrant en Espagne, par un acte d'autorité si brusque, si violent et si hardi. Il est vrai qu'ils ne hasardoient rien, si Philippe étoit prévenu et qu'il eût donné son aveu; mais le comble de l'imprudence eût été de le prévenir; il auroit fallu que la reine lui eût demandé, avant que de le voir, le sacrifice d'une femme qui devoit lui être infiniment chère, qui étoit encore auprès de lui, qui avoit toute sa confiance, à qui lui-même il auroit révélé ce trait d'audace et d'ingratitude; et dès lors ils étoient perdus.

Ce qu'il y a de plus naturel à penser sur la résolution de la reine, c'est qu'elle fut l'effet d'une jeunesse présomptueuse et fière de ses avantages, qui ne mettoit en balance avec ses volontés ni les dangers, ni les obstacles, et qui croyoit n'avoir qu'à tout oser.

Quant à l'indifférence impassible du roi d'Espagne sur un événement qui l'accusoit d'ingratitude s'il y avoit consenti, ou d'imbécilité s'il le désavouoit et n'osoit pas même s'en plaindre, son caractère explique tout; et la pénible impatience où il étoit de posséder la reine lui dut faire tout oublier.

Dès que la chute de la princesse des Ursins fut annoncée, l'envie que son élévation fatiguoit depuis quatorze ans, et la basse malignité qui attend toujours que le mérite soit malheureux pour lui chercher des crimes, ne manquèrent pas de la peindre comme une intrigante ambitieuse. Il n'en est pas moins vrai, et ses lettres en sont la preuve, que, tout le temps de sa faveur, elle ne s'étoit occupée que de la gloire de ses maîtres et de leurs plus grands intérêts; que, dans leur confiance intime et dans ses relations directes, soit avec nos ambassadeurs, soit avec Mdme. de Maintenon et Torci, il n'y eut jamais trace d'intrigue; qu'elle donna toujours l'exemple de la droiture et de la franchise; qu'elle sentit combien la bonne intelligence entre les deux couronnes leur étoit nécessaire, et que, jusqu'au moment où la France abandonna l'Espagne, elle en fut le plus fort lien, qu'elle eut la magnanimité hardie de reprocher à Louis XIV cet abandon, comme déshonorant pour lui; que, dans le temps où il pensoit à se retirer au-delà de la Loire, et qu'on proposoit à Philippe V de se réfugier dans les Indes, ou de se réduire à l'état de Naples, si l'on daignoit le lui accorder, elle fut la

seule qui ne perdit ni l'espérance, ni le courage; que les calamités publiques, ni ses propres adversités, ne lui ôtèrent jamais la prudence du conseil, ni le sang froid de la conduite, et que, dans l'excès même de l'infortune et de l'humiliation, sa constance fut inébranlable, et son coup d'oeil tranquille et assuré; qu'enfin, avec Amelot et Orri, si on les lui avoit laissés, elle auroit relevé l'Espagne, et que, s'il est vrai que le jésuite Robinet empêcha Philippe V de l'épouser, ce confesseur fit le plus grand tort qu'il pût faire aux deux monarchies. Avec moins de culture et d'art que Mdme. de Maintenon, elle avoit plus de fermeté dans l'âme; d'élévation dans l'esprit, et une trempe de caractère beaucoup meilleure à tous égards. Dans le pays des superstitions, elle n'en avoit pris aucune: religieuse et non pas dévote, prudente, mais non pas timide, elle sut distinguer le prêtre de l'autel, mépriser les querelles théologiques, haïr le fanatisme intolérant et persécuteur, apprécier le zèle hypocrite, séparer l'intérêt du ciel de l'intérêt de Rome et du clergé d'Espagne, ne voir dans les moines qu'une populace fainéante et séditieuse, ne voir dans les grands que des déprédateurs, forts de la

foiblesse des rois, mais odieux aux peuples qu'ils avoient opprimés, et réduits aux murmures d'un orgueil impuissant dès qu'on cesseroit de les craindre. En un mot, elle avoit eu la gloire de former une excellente reine; et, par-là, elle s'étoit montrée digne de la remplacer.

La conduite d'Albéroni étoit tracée par la princesse des Ursins. Il n'eut qu'à suivre son exemple. La reine, à qui le duc de Parme n'avoit pas laissé ignorer quelle étoit la paresse et l'irrésolution de l'esprit du roi son époux, prétendoit bien le gouverner; et sa première démarche prouve qu'elle ne doutoit pas de l'ascendant qu'elle alloit prendre sur ce prince foible et timide; mais, pour le conduire, elle avoit besoin d'être conduite elle-même; et, en Espagne, le seul homme à qui elle put se confier, étoit Albéroni. Elle s'étoit accoutumée à lui dans son voyage; et l'obscurité d'où il étoit sorti, le peu d'existence qu'il avoit encore, le néant où il retomberoit, s'il osoit jamais lui déplaire, l'assuroient de son dévouement. Albéroni avoit fait, sous Vendôme, l'apprentissage de la bassesse qui subjugue l'orgueil; il employa le même artifice, et avec d'autant plus de dextérité, qu'il avoit

à séduire une âme plus altière et un esprit plus pénétrant.

Elisabeth Farnèse n'avoit, dans le caractère, ni la candeur, ni la bonté de Gabrielle de Savoie: au lieu de cette élévation d'âme qui, dans la première, étoit accompagnée de douceur et de modestie, c'étoit une hauteur inflexible et austère, soutenue d'ambition: sa fermeté étoit de la roideur, sa volonté une résolution, une persévérance à toute épreuve; sa prudence une politique profonde, inquiète et ardente; toutes ses vues étoient hardies, toutes ses vertus étoient mâles; mais quelques grâces de son sexe tempéroient au-dehors l'âpreté de son naturel.

Ce naturel avoit percé dès son arrivée en Espagne; et Albéroni, bien averti de l'indépendance où elle vouloit être, laissa naître sa confiance, et l'attendit sans la rechercher: son élévation n'en fut que plus rapide. La reine, isolée, étrangère à tout ce qui l'environnoit, dans la plus profonde ignorance et des hommes et des affaires, se voyant réduite à l'alternative, ou de laisser retomber le roi sous la tutelle de ses conseils, ou de se donner à elle-même un conseil et un guide dans le ministre du duc de Parme,

Parme, n'hésita point à se livrer à lui; c'étoit en faire un premier ministre; et le cardinal del Giudicé qui en avoit le titre, s'en vit enlever les fonctions.

Albéroni se trouva donc placé, comme par son étoile, à la tête des affaires, dans un pays où il n'y avoit personne en état de les rétablir. La guerre les avoit laissées dans un désordre auquel toute l'habileté d'Orri et toute son activité n'avoient pu apporter remède: le peuple étoit accablé d'impôts, la noblesse étoit ruinée: plus de commerce, plus de finances, plus de marine, plus d'armée; tout en Espagne demandoit un génie restaurateur; et Albéroni parut l'être.

Son plan de politique intérieure, d'accord avec la reine, fut de tenir le roi enfermé, solitaire et inaccessible, de l'obséder sans relâche; de ne le laisser jamais seul ni avec ses ministres, ni avec ses valets, de l'isoler enfin de sorte que rien ne pût passer de lui à personne, ni de personne à lui sans leur attache et leur entremise. Ce projet de clôture et de solitude fut d'autant plus facile à exécuter, que le roi, plus sauvage et plus timide que jamais, tout occupé de sa nouvelle femme, ne la quittoit pas un instant, n'ayant d'autre dissipation que celle de la

chasse, où ils alloient ensemble, et, le reste du temps, tristement adonné à une vie oisive et tous les jours la même, sans rien désirer au-delà. Mais, sous le nom de son époux, la reine avoit l'ambition de régner avec gloire; et Albéroni, pour sa propre grandeur, vouloit rendre son ministère imposant et recommandable. Ses opérations au-dedans furent d'un homme habile et ferme; il sentit que, s'il avoit pour lui le peuple, il n'auroit pas à redouter les grands, et que, si la prodigalité des rois les rendoit chers à leurs serviteurs, l'économie devoit les rendre encore plus chers à leurs sujets. Il commença par une réduction dans la maison du roi, civile et militaire; et un peuple dont la licence avoit obligé Philippe V à s'entourer d'une garde étrangère, mais qui, depuis, avoit mérité qu'il daignât se fier à lui, se plut à voir supprimer au moins une partie de cette garde injurieuse. La réforme s'étendit sur toutes les troupes, mais n'affecta que la noblesse; car, sans diminuer le nombre des soldats, elle diminuoit le nombre des offices, et ne faisoit que donner aux corps moins de volume avec plus de solidité. La noblesse qui prétendoit que les emplois étoient faits pour elle,

bien plus qu'elle pour les emplois, se plaignit hautement de ces réductions: Albéroni ferma l'oreille. Le duc de Saint-Aignan représenta au roi d'Espagne qu'une opération de cette importance n'auroit pas dû s'exécuter sans la participation de la France, et demanda, pour la réforme, une suspension de trois mois. Le prince de Cellamare, ambassadeur d'Espagne, eut ordre d'expliquer au régent que la réforme ne portoit point sur les soldats, et ne faisoit qu'épargner au roi une dépense superflue; mais en même temps le roi d'Espagne demanda que le duc de Saint-Aignan s'abstînt à l'avenir de se mêler de l'intérieur de son gouvernement, lui-même ne s'étant point mêlé des affaires de la régence, ni de la réforme des troupes qu'on avoit faite en France depuis la mort du roi. Albéroni, dès ce moment, fut libre de suivre ses opérations; et, au moyen de ses épargnes, de quelques produits du commerce qu'il commençoit à ranimer, d'un subside qu'il eut l'adresse de tirer du clergé d'Espagne, et de l'ordre qu'il mit dans la perception et le maniement des revenus, il fut en état de promettre, pour l'année suivante, une armée de cin-

quante mille hommes et une flotte de quarante vaisseaux.

Le malheur du roi d'Espagne, pendant la guerre, avoit été de n'avoir point de crédit; son avantage, à la paix, fut de n'avoir point de dettes. Mais cette paix n'étoit qu'une trève entre l'empereur et l'empire. « Qu'ils me laissent, disoit Albéroni, trois » ans pour réparer les forces de l' spagne, » je leur donnerai à penser. » Il se trompoit sur le peu d'années dont il croyoit avoir besoin; les Suisses qu'il vouloit appeler, étoient une foible ressource; il eut fallu donner à l'Espagne épuisée le loisir de se repeupler; et, lorsqu'en moins de deux ans, il se crut en état de faire des conquêtes, on ne vit plus en lui que l'étourdissement d'une fortune trop rapide.

Il avoit pensé, et avec raison, qu'une monarchie qui s'étendoit jusque dans l'Archipel des Indes et qui embrassoit l'Amérique, devoit regarder le commerce comme la source de ses richesses, et une force maritime comme la base de sa puissance. Cependant le commerce des Indes espagnoles étoit envahi par les Anglais et les Français; et Philippe n'avoit pas même ce qu'il lui falloit de vaisseaux pour escorter ses

galions. Le premier dessein d'Albéroni fut donc, en attendant qu'il eût créé une marine, d'employer les vaisseaux que la Hollande lui offroit, à éloigner du golfe du Mexique et de la mer du Sud tous négocians étrangers. Le moment étoit favorable : la France faisoit la plus grande partie de ce commerce de contrebande; et, dans l'état d'épuissement où la guerre l'avoit laissée, Albéroni n'en pouvoit rien attendre, et croyoit n'avoir avec elle rien à craindre ni à ménager. Le régent lui faisoit offrir le même nombre de vaisseaux qu'il vouloit tirer de Hollande; mais c'étoit aux Français eux-mêmes qu'il s'agissoit d'interdire le commerce des Indes, et ce n'étoit pas avec leurs vaisseaux qu'il eût été possible et juste de les chasser de la mer du Sud. L'exemple du passé avoit prouvé, d'ailleurs, de quels égards il falloit payer les secours que la France accordoit à l'Espagne; et Albéroni ne vouloit plus que Philippe fût dépendant.

L'Angleterre, de son côté, étoit agitée de troubles domestiques. La révolution arrivée à la mort de la reine Anne y laissoit encore un parti puissant au fils de Jacques II: toute l'Ecosse lui étoit dévouée; et il avoit

pour lui, en Angleterre même, une foule de partisans du ministère de la feue reine, renversé par le duc d'Hannovre, et devenu son ennemi. Dans cette situation critique, le nouveau roi, tout occupé à se faire des alliés, ne devoit pas inquiéter l'Espagne, et comme on savoit qu'il tenoit à son électorat plus qu'au royaume d'Angleterre, où il étoit mal affermi; que, de toutes les alliances, celle qui le touchoit le plus étoit celle de l'empereur; qu'on la croyoit même signée, avec la garantie réciproque de tous les états qu'ils possédoient ou qu'ils pouvoient acquérir par voie de succession, la France et l'Espagne s'accordoient encore à regarder l'allié de l'Autriche comme leur ennemi commun, et à donner contre lui quelque assistance au prétendant, du côté de l'Espagne avec plus de mystère, du côté de la France avec ménagement, mais moins de dissimulation.

Le mauvais succès des affaires du parti jacobite en Ecosse fit changer de face en même temps à la politique du ministre d'Espagne et à celle du régent de France. Le prétendant venoit de repasser la mer, son parti étoit accablé, et Georges affermi sur le trône. Alors ce fut lui qui eut l'a-

dresse de rendre la France et l'Espagne jalouses de son alliance, et de les mettre au point de se la disputer. Cette double intrigue développée fera connaître l'artificieuse dextérité de Stanhope, ministre du roi d'Angleterre, et les filets où se laissoient prendre le régent et Albéroni.

Philippe V, avec un excès de modestie personnelle, ne laissoit pas d'avoir la fierté de son rang: humilié d'avoir vu ses ministres refusés au congrès d'Utrecht, plus humilié de n'avoir été lui-même compté pour rien dans la paix de Rastadt, il en avoit pris de l'éloignement pour toute relation intime avec la France: il se souvenoit qu'en Espagne le duc d'Orléans avoit consenti à se laisser couronner à sa place; et sa réconciliation avec lui, quoique sincère, lui avoit laissé un sentiment d'amertume et de défiance dont la reine et Albéroni n'avoient garde de le guérir. Le ministre anglais profita de cette mésintelligence; il dissimula les secours que le prétendant avoit tirés du roi et du clergé d'Espagne, se plaignit des facilités que le régent lui avoit données pour passer en Bretagne et de là en Ecosse, exagéra le ressentiment que le roi Georges en avoit conçu, confia que son maître étoit

sollicité de s'allier avec la France, marqua toute prédilection pour l'alliance de l'Espagne, se vanta d'avoir refusé à l'empereur la garantie de la Toscane, ajouta que, dans l'alliance qui se négocioit avec lui, le roi d'Angleterre n'entendroit à rien de contraire aux droits de Philippe, et lui offrit même son secours pour les faire valoir, en cas d'événement. C'étoit toucher la reine par un endroit sensible: elle ne voyoit d'héritages pour ses enfans qu'en Italie; et la Toscane, le duché de Parme, l'état de Naples et la Sicile étoient, pour eux, l'objet de son ambition. Mais ce qui l'enivra surtout fut l'espérance que lui donnoit Stanhope du secours du roi d'Angleterre, pour faire passer le roi d'Espagne sur le trône de France, si Louis XV, le laissoit vacant.

Philippe V, qui avoit si généreusement renoncé à cette succession, et qui dans l'assemblée des états de Castille, avoit déclaré à ses peuples qu'il ne les quitteroit jamais, tenoit peut-être encore à ses engagemens; mais foible, irrésolu, et glorieux comme il l'étoit, il fut facile de lui persuader que sa renonciation, ainsi que sa promesse, avoient été surprises et ne prévaloient point sur le devoir d'aller remplir le rang où sa naissance l'appeloit; que ce premier lien étoit sacré, et que nul autre engagement n'avoit pu y porter atteinte. Il avoit, dit-on, des scrupules de posséder la couronne d'Espagne; et il doutoit que Charles II eût eu le droit d'en disposer, ce qui devoit le rendre plus sensible à l'espérance de rentrer dans l'héritage de ses pères. Mais si ce désir fut foible dans son âme, il fut ardent et passionné dans l'âme d'une reine altière et ambitieuse à l'excès.

On s'est étonné qu'Albéroni eût embrassé cette espérance avec la même ardeur que la reine; et il est possible en effet qu'au fond du cœur, il préférât l'Espagne, où son pouvoir étoit absolu, sans concurrence et sans obstacle, à la France où il eût été moins solide et moins étendu. Mais soit que la perspective d'un théâtre plus brillant l'eût ébloui lui-même, soit qu'il n'employât ce prestige qu'à séduire ses maîtres et à les captiver, par-là du moins il se saisit plus exclusivement que jamais de leur confiance la plus intime, en se rendant le maître d'un secret que ni la France, ni l'Espagne ne devoit jamais pénétrer.

On sent dès lors quel fut l'intérêt de Phi-

lippe, de s'attacher le roi d'Angleterre, et de préférer son alliance à celle du régent, qui, d'un moment à l'autre, pouvoit être son ennemi. L'Angleterre lui proposoit de faire avec elle un traité d'alliance et de garantie de leurs possessions respectives; mais, en y ajoutant la neutralité de l'Italie, dans l'état où l'avoit laissé la paix d'Utrecht, elle démentoit ses promesses, trompoit les espérances de la reine d'Espagne et renversoit comme d'un souffle tous les projets d'Albéroni. Philippe V fut mécontent qu'on voulût l'obliger à renoncer lui-même au droit de recouvrer un jour ce qu'une paix forcée lui avoit fait perdre en Italie. Albéroni ne dissimula point au ministère anglais ce mécontentement; il dit même qu'il n'avoit plus la liberté d'ouvrir la bouche sur l'alliance proposée, attribua la lenteur de la négociation à la disgrâce où il étoit tombé et à l'adresse que des gens mal intentionnés avoient eue de le décrier dans l'esprit foible et défiant du roi d'Espagne, comme gagné par les Anglais: avec cet artifice, il se donnoit du temps pour observer quelle seroit la conduite de la Hollande, l'attirer s'il étoit possible dans l'alliance de l'Espagne, et se mettre par elle seule en

état de n'avoir besoin ni des Anglais, ni des Français.

Mais en même temps que la Hollande briguoit la faveur de l'Espagne, et différoit, par égard pour elle, d'accéder au traité d'alliance et de garantie de l'empereur et du roi d'Angleterre, elle étoit trop prudente, et se sentoit trop foible, pour prendre seule avec Philippe des liaisons et des engagemens qui déplairoient à ses voisins; et comme elle avoit tout à craindre, elle vouloit tout ménager. Albéroni, flatté par Riperda, des secours de sa république, se vit trompé dans ses espérances, et obligé de se remettre comme à la merci des Anglais. C'est là que Stanhope l'attendoit.

En lui proposant un traité de garantie réciproque, le ministre anglais demandoit, en récompense, un traité de commerce à l'avantage de sa nation, et spécialement *l'assiento*, où le privilége de la vente des Nègres dans les possessions espagnoles. Qu'auroit-il demandé de plus, si, dans le traité d'alliance, il avoit engagé son roi à soutenir, envers et contre tous, les intérêts du roi d'Espagne? Albéroni ne vit plus rien que l'avantage d'enlever à la France l'alliance de l'Angleterre. Loin de se plain-

dre du traité que Stanhope venoit de conclure avec la cour de Vienne, et dans lequel le roi d'Angleterre garantissoit à l'Empereur, au préjudice du roi d'Espagne, non-seulement ses possessions actuelles, comme Naples et les Pays-Bas, mais ses successions éventuelles, comme le duché de Toscane, loin de s'en plaindre, il parut touché de la communication des articles de ce traité, témoigna même que Philippe étoit sensible à cette confidence, fit valoir encore plus la révélation des offres que le régent de France faisoit au roi d'Angleterre d'une alliance défensive, où, réciproquement, ils se garantiroient les successions des deux couronnes; et, sans attendre que la Hollande eût accédé, comme il le désiroit, à l'alliance défensive de l'Espagne et de l'Angleterre, il commença par accorder à celle-ci le traité de commerce qu'elle lui demandoit, et dans ce traité de commerce des avantages si crians, que l'on ne douta point qu'il ne lui fût vendu. Ce qui paroît encore plus étrange, c'est que, dès ce moment, il négligea lui-même le traité d'alliance, dont celui de commerce ne devoit être que le prix. La garantie réciproque auroit du moins eu l'avantage d'assurer à Philippe la tranquille possession de

l'Espagne et des Indes; la neutralité même de l'Italie, en la laissant dans l'état actuel, et en opposant une barrière à l'empereur comme au roi d'Espagne, donnoit à celui-ci le temps de réparer ses forces, et le roi d'Angleterre, lié des deux côtés, s'il n'avoit pas été un ami pour l'Espagne, auroit été pour elle un ennemi de moins; mais, dans cette neutralité, Albéroni ne vit qu'un obstacle à ses projets d'ambition, et pour la reine et pour lui-même; car dans l'espérance qu'il donnoit à la reine d'un héritage pour ses enfans, et dans le dessein qu'il avoit formé pour sa propre élévation, d'étendre jusqu'à la cour de Rome l'influence de son crédit et l'ascendant de sa fortune, rien ne lui étoit plus contraire que le repos de l'Italie, garanti par l'Espagne et par ses alliés. Il ne faut donc pas s'étonner de le voir avec l'Angleterre, éluder, traîner en longueur une alliance qu'on ne lui offroit qu'à cette condition gênante, et finir par y renoncer.

Mais tandis que le ministre anglais se jouoit ainsi du ministre espagnol, qu'il l'enivroit lui et la reine de louanges et de promesses, qu'il éveilloit l'ambition dans l'âme de Philippe V, et lui offroit des secours pour exercer ses droits sur l'Italie et sur la France,

mais sans autres assurances que de vaines paroles dont Albéroni se payoit; ce même Stanhope, d'un côté, garantissoit à l'empereur la possession du royaume de Naples et la succession du duché de Toscane, travailloit de toutes ses forces à lui gagner le duc de Savoie, et à lui faire céder la Sicile en échange de la Sardaigne; livrant ainsi à la maison d'Autriche, non-seulement ce que le roi d'Espagne pouvoit prétendre en Italie, mais presque l'Italie entière, dont les princes étoient plus foibles et plus divisés que jamais: d'un autre côté, il négocioit avec le régent de France la garantie réciproque des successions aux deux couronnes, et il travailloit à exclure Philippe V du même trône sur lequel il lui offroit de garantir ses droits. Tout cela se passoit en même temps, et sous les yeux d'Albéroni, sans que cet homme, qu'on a tant de fois appelé un puissant génie, eût le moyen de s'y opposer, ni le courage de s'en plaindre.

Il est vrai que le régent de France ne fut guère plus difficile à se laisser envelopper, mais on verra dans sa conduite moins d'imprudence et d'étourderie que dans celle d'Albéroni, et peut-être aussi moins de personnalité que l'apparence n'en a fait

croire. Prenons les choses d'un peu plus loin.

L'ambassadeur d'Angleterre à la cour de France (quoiqu'il n'en eût pas encore pris le titre) étoit ce même comte de Stairs, dont la hauteur avoit lassé la patience de Torci et indigné Louis XIV. Il n'est connu que par son arrogance; mais sous cette audace insultante qui, dans un personnage inviolable, n'est que l'abus de son privilége, et que plus d'un ministre anglais a pris pour de la dignité, celui-ci cachoit la souplesse du plus fin négociateur; naturellement vif et altier, il l'étoit encore par système dans les momens de représentation; et, pour le secret de l'intrigue, il réservoit toute l'adresse d'un esprit liant et flatteur, d'autant plus séduisant alors, que ceux avec qui sa fierté se plioit au manége des prévenances, ne manquoient pas d'attribuer une faveur si rare à une estime distinguée dont ils étoient tout glorieux. Ce caractère haut et souple étoit soutenu des talens d'un politique instruit, vigilant, attentif, maître de soi et de son visage, et qui savoit employer à propos l'art de plaire et l'art d'imposer: aussi quoique le duc de Malborough dont il étoit la créature, lui eût inspiré toute sa haine pour

les Français, et que, dans le monde, il fût bien connu pour notre mortel ennemi, ce monde qui n'étoit guère alors plus patriote qu'aujourd'hui, ne laissoit pas de l'accueillir avec distinction et avec bienveillance, et ceux qui, même dans l'insolence, aiment la singularité, lui savoient gré du ton hardi qu'il avoit osé prendre avec un roi devant qui tout se prosternoit.

Mais l'homme, aux yeux duquel sa témérité l'avoit rendu plus recommandable, étoit le marquis de Canillac, ce censeur de la cour, ce satirique amer, que sa misantropie envieuse et maligne avoit si bien fait réussir auprès du duc d'Orléans. Ce fut par lui et par l'abbé Dubois, que Stairs parvint à se ménager des relations avec ce prince; et ces liaisons se formèrent du vivant de Louis XIV, par l'entremise d'un petit intrigant nommé Raimond, que Stairs avoit recueilli dans le monde, et que Dubois avoit connu chez la comtesse de Sandwich.

L'abbé Dubois, encore agent obscur des plaisirs de son maître, ne laissoit pas d'avoir des protégés, comme en ont chez les princes les valets importans; Raimond étoit du nombre. Il avoit du manége, de la hardiesse, et même de l'audace; quelqu'agrément, nulle pudeur,

pudeur, de la facilité dans l'esprit et dans le langage. Dubois se l'étoit attaché, il l'avoit introduit au palais d'Orléans, chez la maîtresse en titre, Madame d'Argenton, et de là, chez le prince qui lui avoit accordé un petit logement dans les combles de son palais. Ce fut là l'instrument de la quadruple alliance.

Raimond faisoit sa cour à Milord Stairs; il la faisoit à Canillac; l'adulation près de l'un et de l'autre, l'avoit mené à la confiance et à la familiarité. Il crut voir, à lier ensemble Stairs, Canillac et Dubois, un moyen de se faire compter pour quelque chose; il s'y employa, et il y réussit. Le ministre anglais, instruit par lui du foible de Canillac pour les louanges et de l'ambition de Dubois, n'eut qu'à les voir pour les gagner.

Dubois avoit connu à Paris ce même Stanhope qui, depuis, étoit devenu secrétaire d'état, et ministre du roi d'Angleterre; il l'avoit introduit chez le duc d'Orléans et l'avoit fait admettre à ses plaisirs. Le duc d'Orléans l'avoit retrouvé en Espagne, à la tête des troupes anglaises; il avoit eu même avec lui plus de relations que la prudence ne l'auroit permis; et Dubois dont l'ambition ne demandoit qu'à percer, fondoit confusé-

ment, sur l'appui de Stanhope, l'espérance de sa fortune; il en crut trouver le moyen dans ses relations avec Stairs, Flatté de se voir cultivé par un homme de cette importance, il le vantoit à Canillac comme un génie supérieur. Canillac ne put résister, dit Saint-Simon, au plaisir de voir le caractère d'ambassadeur ployer devant son mérite, et l'audace du personnage s'humilier devant lui. Il en conçut la plus haute idée, et ne vit plus que par ses yeux.

Le plan de Stairs étoit de lier le roi d'Angleterre et le duc d'Orléans, comme ayant besoin l'un de l'autre: il offroit l'appui de son roi pour soutenir les droits du prince à la régence, et son autorité quand il seroit régent; il ajoutoit que, vu la foible enfance de Louis XV, il étoit possible que le duc d'Orléans se trouvât tout à coup avec le roi d'Espagne, dans la même position que le roi d'Angleterre avec le prétendant, et qu'il seroit alors de l'intérêt commun des deux *usurpateurs* (car il tranchoit le terme), de se prêter un mutuel secours.

Ce projet d'alliance fut un coup de lumière pour Dubois et pour Canillac. Ils résolurent de ménager dès lors, entre l'ambassadeur et le duc d'Orléans, de secrètes intelligences;

et, pour mieux assurer le succès de l'intrigue, ils y engagèrent Nocé, l'un des familiers du prince, homme d'esprit, philosophe à la mode, c'est-à-dire, épicurien, qui, par habitude, avoit pris le droit de dire librement sa pensée, et assez de crédit pour se faire écouter. Nocé et Canillac parlèrent, et dans la circonstance où le duc d'Orléans s'alloit trouver à la mort du roi, il regarda comme un bonheur pour lui d'être appuyé par l'Angleterre. Il eut secrètement une conférence avec Stairs, et ils s'accordèrent si bien, que, dans l'assemblée solennelle du parlement pour la régence, Stairs parut dans l'une des tribunes, comme le ministre d'un roi protecteur du duc d'Orléans.

Dès que ce prince fut à la tête du royaume, Stairs reprit la négociation et la pressa d'autant plus vivement, que le parti du prétendant étoit menaçant en Ecosse, et qu'il falloit lui ôter du côté de la France toute espérance de secours; mais le régent, pour la même raison, croyoit devoir temporiser. Le ministre anglais lui proposoit un traité de garantie réciproque des successions aux deux couronnes; et il avoit pouvoir de le signer. Le régent y voulut ajouter, pour servir de

base à la garantie, une alliance défensive où devoit entrer la Hollande; et, par cet incident qui compliquoit l'affaire et en rétardoit la conclusion, il se donnoit le temps de voir quel seroit le succès du soulèvement de l'Ecosse où Stuard étoit appelé.

Cette attention à éluder une alliance qui lui étoit personnelle, prouve que le régent n'étoit ni assez détaché des vrais intérêts de l'état, ni assez occupé des siens, pour se jeter aveuglément dans le parti d'un roi dévoué à l'Autriche, et doublement ennemi de la France comme Anglais et comme Allemand.

Le prétendant avoit disparu de Bar, et il alloit s'embarquer en Bretagne. Le régent ne l'ignoroit pas; Stairs en fut instruit, il s'en plaignit au duc d'Orléans avec toute sa véhémence, et demanda qu'il le fît prendre à Château Thierry où il devoit passer. Le duc d'Orléans qui *nageoit entre deux eaux*, dit Saint-Simon, parut lui accorder sa demande, et Contade, major des gardes, envoyé avec un lieutenant et quatre soldats pour arrêter le prétendant, s'y prit si bien, qu'il le manqua.

Ce malheureux prince vint voir et embrasser la reine sa mère au couvent de

Chaillot, et prit la route d'Alençon. Stairs en eut avis, et sur-le-champ, il résolut de le faire arrêter à l'insçu du régent, et en dépit du régent même. Duglas, colonel réformé dans les Irlandais, à la solde de France, fut chargé de l'expédition; accompagné de gens armés qu'il distribua sur la route, il l'attendoit pour l'enlever; l'intelligence et la résolution d'une hôtesse de Nonancourt, qui, sur quelques mots échappés, ayant soupçonné le complot, fit enivrer les gens apostés par Duglas, les enferma et les fit prendre, sauva l'héritier des Stuard. Averti par elle qu'il étoit poursuivi, il changea de chaise de poste, se déguisa en ecclésiastique, et se déroba à la vigilance et aux poursuites de Duglas.

Stairs, à l'audace inouie d'une entreprise aussi criante, ajouta l'impudence de se plaindre lui-même, comme d'un attentat contre le droit des gens; que l'on eût arrêté deux de ses émissaires. Le régent feignit d'ignorer quel avoit été leur dessein, et les fit mettre en liberté.

Mais trop foible en Ecosse pour s'y soutenir sans secours, et obligé de repasser la mer, le prétendant ne laissa plus aucun courage à son parti, et les amis de Stairs redou-

blèrent d'instances pour décider le duc d'Orléans à se ranger du parti contraire, fondés sur la grande maxime de lier deux usurpateurs, et soutenus, dans ce système, de l'autorité du duc de Noailles qui étoit alors d'un grand poids.

Le duc de Noailles avoit médiocrement peut-être les talens d'un homme d'état comme ceux d'un homme de guerre, mais supérieurement ceux d'un homme de cour; un esprit souple et docile à prendre toutes les formes agréables, superficiellement orné de toute espèce de connoissances; des idées en affluence; une mobilité d'imagination qui pouvoit nuire à son jugement, mais qui multiplioit sans cesse les charmes de son entretien; une élocution nette, facile, harmonieuse; une éloquence naturelle; le don de dire ce qu'il vouloit et comme il le vouloit, de parler de tout et même de rien, sans cesser d'être intéressant; les saillies les plus heureuses, les récits les plus amusans; une plaisanterie du goût le plus exquis, pleine de sel et de finesse, mais délicate et jamais offensante; une facilité merveilleuse à prendre les goûts, les sentimens et presque l'âme de ceux qu'il vouloit captiver; et, dans cet art de plaire, tous les soins, toutes les

recherches, tous les rafinemens les plus imprévus et les plus flatteurs, coulant de source, ne tarissant jamais; toujours varié avec grâce, jamais d'humeur, égalité parfaite, insinuation enchanteresse; un air libre, un accueil aisé, un visage calme et serein, dans les momens où il étoit le plus inquiet et le plus occupé; enfin, le don de dérider, d'égayer les affaires les plus sérieuses et les plus épineuses, sans que tout cela parût jamais lui rien coûter; voilà ce que son ennemi le plus cruel, le duc de Saint-Simon, lui accordoit lui-même.

Avec tant de moyens de séductions, et l'avantage d'être versé dans les affaires de finances qu'il avoit étudiées sous Desmarest, il n'est pas étonnant que le duc de Noailles eût gagné la confiance du régent. Le goût des choses singulières qui lui étoit commun avec ce prince; sa déférence habituelle pour l'opinion de Canillac dont il flattoit la vanité; le mauvais état des finances, et l'embarras où il alloit être, s'il falloit soudoyer encore le prétendant et son parti; enfin, le besoin qu'on avoit, pour réparer les maux que vingt ans de guerre avoient faits, de s'assurer d'une régence imposante au dedans et paisible au dehors, firent entrer Noailles

dans les vues de Canillac et de Dubois; ils exposèrent au régent que, dans l'alliance avec le roi Georges, tout l'avantage étoit de son côté, puisque l'un, déjà possesseur de sa couronne, et soutenu d'un parti dominant, n'avoit pour ennemi et pour compétiteur, qu'un prétendant vagabond, délaissé, sans états, sans biens, sans ressources; et que l'autre, à peine fondé sur des droits incertains et sur de foibles espérances, auroit pour concurrent, un roi puissant et par mer et par terre, qui, pour passer en France, n'auroit que les monts à franchir, sûr d'y avoir pour partisans, non-seulement tous les ennemis du régent et de la régence, mais tous les Français attachés à l'ancienne constitution et à la branche aînée de la race royale. En effet, à ne consulter que les intérêts personnels, il y avoit tout à gagner pour le duc d'Orléans, et beaucoup moins pour le roi Georges, à se garantir réciproquement leur sûreté présente et leurs droits à venir.

Le duc d'Orléans étoit de tous les princes le moins occupé de sa grandeur future; il se seroit fait, en cas d'événement, un point d'honneur de soutenir ses droits à la couronne, comme il venoit de soutenir ses

droits à la régence, mais par un sentiment de gloire beaucoup plus que d'ambition. L'événement qui auroit allumé la guerre entre lui et le roi d'Espagne, étoit pour lui une perspective effrayante; et la pensée que, si le roi manquoit, on lui feroit un crime de sa mort, étoit peut-être celle qui l'affligeoit le plus. Mais si ce malheur arrivoit, il prévoyoit combien il lui importeroit d'avoir l'appui de l'Angleterre; et, en attendant, il étoit de l'intérêt même de l'état, qu'il le mît en position de rétablir en paix ses finances et son commerce, de laisser ses campagnes se repeupler de cultivateurs, son industrie se ranimer, sa marine sortir du néant où elle étoit tombée, et le crédit, la confiance et la circulation renaître; de rassurer en même temps l'Europe sur la modération de son gouvernement, et de persuader à nos voisins que la France avoit renoncé à cette vaste ambition qui avoit mis Louis XIV et l'état au bord du plus profond abîme d'humiliation et de misère.

Le régent crut donc voir, dans son intelligence avec le roi Georges, le moyen d'attirer l'Espagne, la Hollande et le roi de Sicile dans les liens d'une paix durable; et sa plus grande ambition fut d'y engager Phi-

lippe V. Il ne se dissimuloit point l'avantage prédominant de l'alliance avec l'Espagne; deux rois du même sang; deux nations voisines, séparées par la nature et réciproquement garanties par la chaîne des Pyrénées de tout projet d'ambition; contiguës par les deux mers, et, sans intérêt de se nuire; ayant tous les moyens de se communiquer et de se secourir; sans autre rivalité que celle d'un commerce trop étendu et trop multiplié pour qu'une seule y pût suffire, et assez fécond pour les occuper et les enrichir toutes deux; différentes, à la vérité, de génie et de caractère; mais toutes deux vaillantes, généreuses, et moins incompatibles qu'on ne pensoit, si, dans les chefs, la vanité française ménageoit l'orgueil castillan, et si, du côté de l'Espagne, la superstition des prêtres cessoit d'aliéner les esprits; enfin, ayant le même dogme, le même principe de fidélité et de dévouement pour leur roi, et, ce qui devoit encore plus les rapprocher et les unir, ayant des ennemis communs dans des voisins jaloux de leur commerce et envieux de leur puissance. Il voyoit bien qu'autant une alliance si naturelle pouvoit être sincère, solide, inaltérable, autant celle de l'Angleterre avec la France étoit

forcée, et par conséquent fausse, trompeuse et passagère; que l'objet actuel du roi Georges étoit d'ôter au prétendant toute espérance de secours, de lui interdire tout asile et d'opposer au parti des Toris, la protection de la France; mais que le but où tendroit sans cesse l'ambition du peuple anglais n'en seroit pas moins l'agrandissement de son commerce et de ses forces maritimes sur les ruines de la puissance et du commerce de ses voisins; que le crime du ministère de la reine Anne avoit été la paix; que le ministère de Georges étoit animé du même esprit que celui de Guillaume de Nassau, l'irréconciliable ennemi de la France; que l'électeur d'Hannovre, créé par l'empereur, et son protégé en Allemagne, n'hésiteroit jamais à sacrifier la maison de Bourbon à la maison d'Autriche, dès qu'il le pourroit sans danger, et qu'en supposant même de la sincérité dans la bienveillance personnelle qu'il témoignoit au régent, l'exemple récent de Charles II, si étroitement attaché à Louis XIV, son refuge et son second père, par les liens du sang, de l'amitié, de la reconnaissance, prouvoit que rien ne pouvoit dispenser un roi, dépendant de sa nation, de se déclarer avec elle contre son plus cher bienfaiteur et

son plus généreux appui ; le duc d'Orléans savoit enfin que, dans les affaires publiques, il étoit puéril de faire entrer les inclinations et les aversions personnelles; qu'il ne devoit s'affecter lui-même, ni des caresses du ministère anglais, ni de l'humeur de la cour d'Espagne; que, si Philippe V, sa femme et son ministre avoient des préventions contraires à l'intérêt commun des deux couronnes, c'étoit à lui à les ramener par la patience et la raison ; que plus les nations rivales de la maison de France étoient attentives à semer entre les deux branches la jalousie et la discorde, plus elles devoient l'une et l'autre s'entendre et se tenir étroitement liées ; et que, d'une guerre si longue, si sanglante et si ruineuse qu'elles venoient de soutenir, tout l'avantage étoit perdu, si les deux monarchies qui dans une maison ne devoient faire qu'une puissance, consentoient à se diviser: tout cela, dis-je, étoit assez sensible et assez présent à un homme d'état aussi éclairé que le régent; et Saint-Simon avec ses remontrances n'eut pas de peine à le persuader.

Mais la difficulté étoit de faire accéder Philippe V à une alliance qui avoit pour base le traité d'Utrecht et la garantie aux

successions des deux couronnes d'Angleterre et de France, l'une en faveur de la branche hérétique, l'autre en faveur de la ligne indirecte, ce qui confirmoit sans retour et l'abandon que Philippe avoit fait de ses états en Italie, et sa renonciation au royaume de France ; or, rien n'étoit plus contraire à l'ambition et aux espérances de la reine pour ses enfans, et aux projets d'Albéroni pour sa propre élévation. Il auroit donc fallu obtenir de Philippe, à l'insçu de l'un et de l'autre, son consentement et sa signature, pour cette alliance secrète qu'on avoit à lui proposer. Ce fut l'objet d'une démarche qui, du côté du ministère anglais, fut le chef-d'œuvre de la mauvaise foi.

En 1794, la négligence des Espagnols ayant laissé surprendre par les Anglais le fort de Gibraltar, ils avoient fait de vains efforts pour recouvrer cette place importante ; elle étoit restée aux Anglais. Stanhope fit entendre au régent qu'elle leur étoit plus onéreuse par les dépenses qu'elle exigeoit, que nécessaire pour leur commerce; qu'il seroit assez protégé par une marine puissante; et que, dans la Méditerranée, ils n'avoient besoin que du port Mahon, que leur avoit livré, en 1708, un commandant

français, appellé la Jonquière, dégradé pour cette bassesse.

Stanhope offroit donc, de la part du roi Georges, de céder Gibraltar au roi d'Espagne, si, en échange de l'ordre exprès, signé de lui, et remis à Philippe V, pour le gouverneur de la place, de *l'évacuer incontinent, et de se retirer à Tanger avec sa garnison*, Philippe consentoit de signer à son tour les articles de l'alliance avec la France et l'Angleterre, tels qu'on les lui présenteroit. Pour déguiser cette intelligence, un général espagnol devoit marcher subitement à Gibraltar, avec des troupes, comme pour attaquer la place, et, en envoyant sommer le gouverneur de se rendre, lui montrer l'ordre de son roi. Si ce projet avoit été sincère de la part du roi Georges, c'eût été le comble de l'imprudence : le gouverneur, réduit à passer pour un lâche, où pour un traître aux yeux de la nation anglaise, n'eût pas manqué de produire l'ordre qu'il n'auroit fait qu'exécuter ; et le roi qui l'auroit signé, auroit été chargé du crime. Ce n'étoit donc réellement qu'un piége qu'on tendoit au duc d'Orléans. On lui proposoit d'envoyer à Philippe un homme sûr, intelligent, qui sût pénétrer jusqu'à lui ; il devoit lui donner des lettres de créance, et toutes les facilités qui dépendroient de lui, pour remplir sa commission ; mais Stanhope avoit bien prévu que l'envoyé seroit suspect ; que Philippe, enfermé et obsédé comme il l'étoit, ne lui seroit pas accessible : que son arrivée à Madrid exciteroit la vigilance et les soupçons d'Albéroni, et que ses tentatives pour approcher du roi, le faisant chasser au plus vite, cette injure faite au régent et les intentions qu'on lui supposeroit dans ce message clandestin, achèveroient d'aliéner les esprits dans l'une et l'autre cour, et de rompre dès lors entre elles toute espèce d'intelligence.

Cet artifice, tout grossier qu'il étoit, ne fut point aperçu du prince le plus clairvoyant ; et son imprudence fut telle, que, pour une commission si délicate et si mystérieuse, il choisit celui des Français qui devoit faire le plus d'ombrage au ministre d'Espagne, et surtout à la reine, ce même Louville qui avoit été le favori, le confident, le conseil de Philippe V, et qui, supplanté, comme on l'a vu, par la princesse des Ursins, avoit tant remué contre elle, qu'il s'étoit fait renvoyer d'Espagne, ou, en termes plus doux, s'étoit fait rappeler.

Louville n'étoit pas encore arrivé à Madrid, qu'Albéroni étoit instruit de son voyage. En arrivant *), il reçut une lettre du marquis de Grimaldo, ministre subalterne, dévoué à Albéroni, par laquelle il lui enjoint, de la part du roi, de sortir de Madrid aussitôt qu'il l'auroit reçue, et de ne point se montrer au palais, parce qu'ayant eu autrefois ordre de s'éloigner d'Espagne, il n'avoit pas dû y retourner sans un nouvel ordre du roi. Deux heures après, il reçoit la visite d'Albéroni. Il lui témoigne sa surprise, d'une politesse si opposée au traitement qu'on lui fait essuyer; lui dit, qu'on ignore sans doute qu'il a des lettres, de la main du duc d'Orléans, pour S. M. C.; qu'il est revêtu de pouvoirs; qu'il vient en qualité d'envoyé extraordinaire du roi de France; qu'on a surpris la religion du roi d'Espagne, en supposant qu'il lui eût jamais ordonné de sortir de ses états; qu'il consent à perdre la vie, si cela est; et que les ordres qu'il vient de recevoir, fondés sur ce prétexte faux, n'ont plus de cause légitime. Dans ce moment

*) Le 24 Juillet 1716.

ment, il montre ses pouvoirs. Albéroni feint d'en être étonné. *C'est une terrible cour que celle-ci*, dit-il, *mais que voulez-vous que je fasse? On croit que j'ai du crédit, et je n'en ai point.* C'est tout ce que Louville put obtenir de ce ministre. L'audience qu'il désiroit, lui fut absolument refusée; il écrivit au duc d'Orléans avec sa violence accoutumée, mais Philippe, de son côté, écrivit à ce prince les raisons pour lesquelles il refusoit de voir Louville; et Louville fut renvoyé.

Albéroni ne douta point que cet émissaire ne fût chargé de travailler à sa ruine; et dans les ressentiments qu'il en avoit conçus pour le régent, il prit occasion du traité qui se négocioit entre la France et l'Angleterre, pour inspirer contre ce prince au roi d'Espagne les sentiments les plus sinistres. Ce fut alors qu'il se hâta de terminer, au gré des Anglais, les difficultés qui s'étoient élevées dans leur traité de commerce, sur l'article de l'*Assiento*. Ainsi, du côté de l'Espagne, la ruse de Stanhope eut le succès qu'il s'en étoit promis.

De son côté, le duc d'Orléans, très-mécontent de la manière dont Louville avoit été chassé plutôt que renvoyé, sans avoir

pu obtenir audience, ni même attendre son rappel, en écrivit au roi d'Espagne; et, comme il se plaignoit d'Albéroni, il ne voulut pas que sa lettre passât par les mains de ce ministre; il la fit envoyer par un Jésuite, appelé du Trevoux, au père d'Aubenton (qui avoit été rappelé de Rome, et rétabli dans ses fonctions de confesseur), pour la remettre immédiatement au roi. Dès que le confesseur l'eut reçu, il l'alla dire à Albéroni, lequel en avertit la reine. Leur indignation fut égale, et ils crièrent l'un et l'autre à la perfidie et à la trahison.

Le roi d'Espagne répondit à la lettre du régent; et, dans cette réponse, Albéroni lui fit dire que ce qui s'étoit passé à l'égard de Louville, s'étoit fait par ses ordres; qu'il n'étoit pas dans l'intention d'entretenir avec lui un commerce secret de lettres par la voie de son confesseur, et qu'il désiroit que celles qu'il voudroit désormais lui écrire, fussent remises à son ambassadeur à Paris.

Cette réponse dit Saint-Simon, fut un nouveau triomphe pour Albéroni. Il publia, sur une lettre que le régent lui avoit écrite, que la France, pour le corrompre, lui avoit fait proposer de demander le payement d'une pension de six mille livres, que Louis XIV,

à la sollicitation de Vendôme, lui avoit accordée autrefois; que, voyant qu'il ne daignoit pas la réclamer, on la lui avoit jetée à la tête; que, cette tentative n'ayant pas réussi, on avoit envoyé Louville, avec une lettre du régent pour lui; que sous ces fleurs étoit caché le dessein de remettre auprès du roi d'Espagne un homme intrigant et capable de reprendre sur lui son ancien ascendant, et de le tenir en tutelle. Il ajoutoit que les Français étoient désespérés de voir que le roi d'Espagne voulût être le maître dans sa maison et dans ses conseils.

En même temps, cet insolent ministre écrivit, à Paris, à un Italien appelé Monti, une lettre remplie des reproches les plus amers, sur les plaintes que le duc d'Orléans avoit portées au roi d'Espagne par la voie du confesseur; et dans cette lettre, dont il vouloit bien que tout Paris eût connoissance, il disoit que le jésuite confesseur *auroit été pendu* sans la sage conduite qu'il avoit eue d'informer la reine de ce dont il étoit chargé. Les protestations d'attachement à S. A. R. n'y étoient pas oubliées; mais plus Albéroni se disoit attaché à la personne de M. le duc d'Orléans, plus il s'affligeoit d'entendre les ministres d'Angleterre et de Hollande dire à

Madrid que, dans leur pays, tout le monde étoit persuadé que ce prince ne songeoit qu'à s'assurer de la couronne, et que, lorsque toutes ses mesures seroient bien prises, *la personne du roi ne l'embarrasseroit pas.* Il finissoit par déplorer le malheur du duc d'Orléans, et par gémir de l'opinion que toute l'Europe avoit de lui.

Après un si cruel outrage, fait au régent dans une lettre dont on ne faisoit pas mystère, la haine dut être irréconciliable entre ce prince et Albéroni. C'étoit le but de la mission secrète de Louville, insidieusement amenée par le ministre du roi Georges; cet exemple est un avis, je crois, bien important et pour la France et pour l'Espagne, dont les rapports seront toujours les mêmes, et que l'Angleterre aura toujours le plus grand intérêt de diviser et d'affoiblir.

On a vu que, dès ce moment, Albéroni s'étoit mis à la discrétion de Stanhope. Le duc d'Orléans, de son côté, témoigna plus d'empressement pour l'alliance de l'Angleterre, mais sans négliger les moyens de se concilier avec le roi d'Espagne, pour la rendre commune entre eux. Le grand obstacle à cette conciliation étoit le pouvoir absolu et sans bornes d'Albéroni sur l'esprit

de ses maîtres;' et le régent, pour le renverser, fit jouer au duc de Saint-Aignan un rôle peu digne de lui.

Albéroni étoit réellement devenu suspect à Philippe. Toute l'Espagne, révoltée du despotisme de son gouvernement, n'étoit contenue que par la terreur qu'inspiroit son autorité; et cette terreur même n'étouffoit pas toutes les plaintes. Les grands écartés du conseil; tous les ministres dégradés et rampans sous Albéroni; les commandans de la garde italienne et des gardes vallonnes, mécontens de la réduction de ces deux corps, et déclarant au roi qu'ils ne répondoient plus de la sûreté de sa personne; les nobles déplacés et ruinés par la réforme; le peuple même plus accablé d'impôts et plus malheureux que jamais; une multitude d'affaires en souffrance par la jalousie d'un homme qui vouloit seul, et sans partage, tout voir, tout décider, tout faire, et qui ne pouvoit suffire à tout; les revenus absorbés dans ses mains, sans que personne en sût l'usage; l'accusation dont il étoit chargé de s'enrichir aux dépens de l'état et d'être vendu aux Anglais; le cri public sur les avantages qu'Albéroni leur avoit accordés dans le commerce de l'Espagne; les plaintes de la

cour de Rome sur les délais qu'il apportoit à la rétablir dans ses droits ; l'éclat de la disgrâce du cardinal del Giudicé, dépossédé par lui des places de gouverneur du prince des Asturies, de grand inquisiteur et de premier ministre ; ses réclamations à Rome contre l'audace d'Albéroni d'oser aspirer à la dignité de prince de l'église, protestant que sa promotion seroit injurieuse à la pourpre, au S. Père, à l'église, et demandant que le pape, pour son propre honneur, consultât les évêques et les religieux d'Espagne, sur la vie et les mœurs de cet infidèle ministre ; tout cela, dis-je, formoit un bruit public qui ne laissoit pas quelquefois de pénétrer jusqu'à Philippe, dans l'intérieur de son palais. Albéroni y avoit un appartement voisin de celui de la reine, où tous les ministres alloient travailler ; et, quoique tout-puissant, il n'étoit pas tranquille : il démêloit dans l'esprit de Philippe des soupçons et des défiances ; et, quand la reine l'exhortoit à dissimuler et à souffrir, il se plaignoit de sa mollesse, de ses complaisances pour le roi de ne pas surmonter les irrésolutions de cet esprit facile à se livrer à qui vouloit s'en emparer ; il trouvoit la reine indolente, lui reprochoit de haïr la

peine et de ne chercher que son repos ; il l'exhortoit à ne pas souffrir qu'on les éloignât l'un et l'autre de l'administration des affaires, et à se défier de la cabale active et dissimulée des Espagnols qui vouloient tout rappeler, disoit-il, à leur ancien gouvernement ; il lui annonçoit que, si elle cessoit d'avoir l'autorité en main, elle ne devoit plus compter sur aucune considération dans le monde, ni sur aucun respect de ses sujets. Il ramenoit sans cesse ses regards sur la France et sur l'Italie, lui montroit le régent, comme tout occupé à s'assurer de la couronne, capable de tout pour y parvenir et pour empêcher le roi d'Espagne de faire prévaloir ses droits ; il lui recommandoit de bien dissimuler avec les Espagnols son ambition et ses espérances, car ils ne pardonneroient jamais à Philippe de vouloir les abandonner et les réduire, pour tout ce qu'ils avoient fait et souffert depuis quinze ans pour sa défense, à recevoir un roi des mains de l'Angleterre et de la Hollande ; mais il lui répondoit, en cas d'événement, du secours de ces deux puissances dont il disoit s'être assuré. En même temps il lui promettoit de reprendre dans l'Italie ce que Philippe y avoit perdu, et de faire de la Si-

cile, de l'état de Naples, de celui de Milan, de ceux de Parme et de Toscane, le patrimoine de ses enfans; mais, pour cela, il avoit besoin d'une autorité inébranlable et qui ne pouvoit l'être qu'à l'ombre de la pourpre qu'il demandoit, moins comme la récompense de ses services, que comme l'instrument et le gage de ses succès. Il ajoutoit que la décadence de la santé du roi, sa maigreur, ses vapeurs, sa mélancolie devoient faire craindre à la reine l'événement d'une régence; et que, n'étant pas mère de l'héritier de la couronne, elle auroit besoin, pour soutenir ses droits, de l'ascendant d'un homme qui, par sa dignité, pût imposer aux factions, et contenir dans le devoir les mécontens et les rebelles. C'étoit ainsi que, liant sa fortune au sort de la reine elle-même, il s'assuroit de sa protection; et c'est dans cet état que le régent essaya de le renverser. L'ambassadeur de France, le duc de Saint-Aignan, fut chargé de cette entreprise.

Le père d'Aubenton que les Jésuites avoient eu le crédit de faire rappeler en Espagne, comme un intrigant d'importance, et dont l'habileté leur étoit plus utile que la piété du père Robinet qui ne faisoit que son devoir, d'Aubenton, dis-je, quoiqu'appuyé

de la protection du saint siége, dont il étoit l'espion et l'agent, se sentoit trop foible contre Albéroni, tout-puissant auprès de la reine. Albéroni de son côté, redoutoit d'Aubenton qui avoit l'oreille du roi et la confiance de Rome; cette frayeur réciproque avoit lié deux intrigans ambitieux. On savoit qu'ils ne s'aimoient pas, qu'ils ne s'estimoient pas l'un l'autre, qu'ils se haïssoient même, parce qu'ils se craignoient et qu'ils s'envioient leur crédit. Le projet du régent fut de les désunir; et, s'il pouvoit gagner celui des deux qui voyoit à ses pieds un roi foible, dévot, malade et rongé de scrupules, il espéroit détruire aisément l'autre, sans que la reine en pût prévoir la chute et sans qu'elle pût l'empêcher. Mais la prudence de d'Aubenton étoit difficile à surprendre. Albéroni le ménageoit, mais le faisoit menacer à propos, et le tenoit sans cesse en crainte; le Jésuite, tremblant, ne se mêloit de rien, ne se laissoit entamer sur rien; et lorsque malgré lui, comme on l'a vu au sujet de Louville, il lui arrivoit d'être pris pour confident de quelque intrigue, il alloit la lui révéler. Il falloit donc tâcher de perdre le confesseur lui-même, si on ne pouvoit le gagner. Pour cela il étoit prescrit

au duc de Saint-Aignan d'affecter avec lui la liaison la plus intime, mais avec un air de mystère dont tout le monde s'aperçut. Si le Jésuite, craignant que les assiduités de l'ambassadeur ne lui fissent tort, s'y refusoit, il falloit lui en rendre moins, mais à des heures et de façon que le ministre en prît de l'ombrage. « Souvenez-vous, disoit » le régent, dans l'instruction de l'ambas- » sadeur, que d'Aubenton est un homme » très-rusé, très-dangereux; très-uni avec » Albéroni, et que vous ne sauriez rien faire » de plus important pour le bien de l'état » et pour mon service, que de travailler à » les mettre aussi mal ensemble qu'ils y sont » bien à présent, afin de tâcher de les » perdre l'un par l'autre. »

D'Aubenton, plus adroit que l'ambassadeur, feignoit de répondre à sa confiance; il lui parloit sans cesse des dégoûts de sa place, des écueils qui l'environnoient; il se plaignoit qu'on l'avoit noirci dans l'esprit du duc d'Orléans, qu'on l'accusoit d'être mauvais Français; et il conjuroit le duc de Saint-Aignan d'effacer des esprits ces injustes préventions; mais il se tenoit dans le vague, et sa réserve ne permit jamais de s'engager plus avant avec lui.

L'ambassadeur devoit en même temps exciter contre Albéroni les mécontentemens de la haute noblesse, marquer aux Espagnols combien le duc d'Orléans les estimoit, combien il désiroit de les rapprocher de leur roi et d'en éloigner les Italiens, les assurer qu'il feroit pour cela tout ce qui dépendroit de lui, s'il étoit secondé par eux, et les engager à l'instruire de ce qu'il y auroit d'important à savoir pour l'intérêt de la nation et pour celui du roi lui-même. En effet, quoique Louville assurât le régent que la fidélité des Castillans étoit poussée à bout, que Philippe en étoit haï, qu'il dépérissoit à vue d'œil, qu'on employoit des terreurs paniques pour le tenir enfermé, que tout, hors du palais, étoit devenu Catalan (ce qui vouloit dire, *porté à la révolte*), qu'il n'y avoit aucune puissance étrangère, pas même le roi de Maroc, à qui l'on ne s'empressât d'ouvrir les portes du royaume; et que, si lui, duc d'Orléans, vouloit s'en rendre le maître, *il y seroit mieux reçu que tout autre;* jamais ce prince n'eut dessein de soulever les Espagnols contre Philippe, mais seulement contre Albéroni, et contre ce qu'ils appeloient la tyrannie des Italiens. Mais il auroit dû voir dès lors ce qu'il re-

connut dans la suite, que la haute noblesse, en Espagne, étoit sans force et sans crédit; que sa fierté s'exhaloit en jactance; que ses ressentimens se perdoient en murmures, ses intrigues en vains projets, sans aucune résolution; et qu'il n'y avoit rien à attendre de ces grands divisés entre eux, jaloux, ennemis l'un de l'autre, remplis et occupés d'eux-mêmes, haïs du peuple et de leurs vassaux, dont ils étoient les oppresseurs.

Ainsi, tandis qu'avec une prudence et une habileté au-dessus de son âge le jeune Saint-Aignan travailloit en Espagne à renverser Albéroni, celui-ci contenant à la fois, par la crainte, le confesseur du roi, la noblesse et le peuple, flattant et menaçant le pape, dominant le roi par la reine, arrivoit à grands pas au but de son ambition.

Le moment lui étoit favorable. Ce même Sultan Achmet III dont Charles XII avoit épuisé, à Bender, la patience magnanime, avoit tourné ses armes contre les Vénitiens; et après leur avoir enlevé la Morée, il menaçoit la Dalmatie, et tous les bords de l'Adriatique; l'Italie étoit en alarmes, et le pape, tremblant dans Rome, imploroit l'assistance des princes catholiques, pour

garantir le siége de l'église de l'invasion des Musulmans. Le nonce Bentivoglio, qui souffloit dans Paris le feu du schisme et de la discorde, n'en demandoit pas moins le secours de la France; et le régent, tout mécontent qu'il étoit du saint père, n'auroit pas négligé cette occasion d'avoir des troupes en Italie, si l'empereur l'avoit permis. Il s'y opposa, il s'opposa de même à l'offre que faisoit l'Espagne de faire passer aux Vénitiens huit mille hommes de pied et quinze cents hommes de cavalerie; et, ce qui étoit plus digne de la prudence et de la grandeur de la maison d'Autriche, le prince Eugène, à la tête d'une puissante armée, marcha lui-même contre les Turcs.

Vint le moment où Corfou assiégé et investi par la flotte Ottomane, Schulembourg, qui le défendoit, manquoit de tout, et alloit se rendre. Ce fut alors qu'une escadre espagnole, de six vaisseaux et de cinq galères, grossie de navires marchands, qu'elle avoit ramassés pour faire ostentation de forces, vint se joindre à la flotte vénitienne, et jeta dans celle des Turcs une telle épouvante qu'ils levèrent le siége et se sauvèrent dans leurs ports.

Un service de cette importance sembloit mériter au ministre d'Espagne la confiance de la cour de Rome, lorsqu'il offrit pour l'année suivante un secours plus considérable; et cependant le pape le connoissoit si bien, qu'il ne voulut s'y fier qu'à demi. Albéroni, au secours annoncé, avoit mis deux conditions: l'une étoit un impôt sur le clergé d'Espagne; celle-là lui fut accordée: l'autre, personnelle au ministre, étoit sa promotion au cardinalat; et celle-ci fut long-temps débattue. D'Aubenton assuroit sa sainteté que les différends des deux cours ne pouvoient finir que par le crédit d'Albéroni; Aquaviva qu'il avoit chargé des affaires d'Espagne à Rome, l'y servoit de tout son pouvoir; Aldobrandi le secondoit, impatient de voir rétablir sa nonciature en Espagne, et Albéroni lui-même, profitant des frayeurs du pape sur le nouvel armement des Turcs, redoubloit de manége, de promesses et de menaces pour hâter sa promotion. Le roi et la reine d'Espagne avoient écrit en sa faveur avec les plus vives instances. Le pape étoit retenu encore par les cris élevés dans Rome sur l'indignité du personnage, sur l'honneur de la pourpre et celui du saint siége, sur le respect dû à l'église,

et le scandale qu'alloit causer une pareille profanation; mais le besoin du secours de l'Espagne étoit pressant; et Albéroni en abusoit: il prévoyoit, disoit-il, avec douleur, que la reine, en voyant le saint père inflexible à la prière qu'elle lui avoit faite et qui intéressoit son honneur, se porteroit, dans son ressentiment, aux dernières extrémités, et que le roi ne souffriroit point, sans une extrême impatience, l'humiliation de ce refus. Pour lui, ce n'étoit que par zèle et sans aucun retour sur lui-même, qu'il en donnoit avis au pape, uniquement occupé de la gloire et du repos de S. S. A l'entendre il étoit trop content des bonnes intentions qu'elle daignoit avoir pour lui, et loin de se plaindre que l'effet en fût retardé de quelques mois, il eût voulu lui faire de plus grands sacrifices; mais il n'osoit plus parler de ce délai à leurs majestés catholiques, parce qu'elles lui reprochoient de ne consulter que ses affections personnelles, et d'oublier la dignité de leur couronne compromise, et leur propre honneur offensé.

Clément XI. foible, timide, et croyant voir Rome assiégée par les Mahométans, avoit de plus l'envie et l'espérance de vider

honorablement tous les différends du saint siége avec la cour d'Espagne ; et cette conciliation dépendoit de la volonté d'Albéroni. Il s'agissoit pour la cour de Rome de rentrer dans le droit qu'elle avoit usurpé d'hériter en Espagne de la dépouille des évêques ; il s'agissoit d'y rétablir le tribunal de la nonciature, juge de l'ordre ecclésiastique, et où se vendoient toutes les dispenses et toutes les absolutions ; il s'agissoit de décider si les immunités du clergé s'étendroient, comme ci-devant, sur les biens patrimoniaux, et si l'énorme abus qui s'étoit introduit de réunir fictivement sur la tête d'un ecclésiastique tous les biens-fonds d'une famille pour les soustraire aux impositions, subsisteroit où seroit détruit ; il s'agissoit enfin de régler à perpétuité le subside que le clergé d'Espagne et celui des Indes payeroient à l'état, sans qu'il fût besoin, pour lever ce tribut, de la concession du saint père.

Il est aisé de voir, par la nature de ces débats à terminer, combien il importoit au pape d'avoir, dans un ministre absolu en Espagne, un homme qui lui fût vendu. Mais ce qui l'arrêtoit bien plus que le scandale d'une promotion indigne, c'étoit la crainte qu'Albéroni, après avoir obtenu de lui le don

don irrévocable de la pourpre, n'agît en homme indépendant et n'oubliât jusqu'à la promesse du secours qu'il lui avoit offert. Ainsi le pape auroit voulu obtenir avant d'accorder, et la précaution étoit sage. Mais Albéroni, plus défiant et plus rusé que toute la cour de Rome ensemble, ne voulut rien céder qu'il ne fût satisfait ; et sa sainteté en se défendant laissoit voir qu'elle alloit se rendre.

Dès que le duc d'Orléans vit Albéroni plus craint, plus absolu, et mieux affermi que jamais, il perdit l'espérance, pour le moment présent, de faire entrer le roi d'Espagne dans son alliance avec l'Angleterre ; et son unique soin fut d'y engager la République de Hollande. Mais plus le ministère anglais vit le régent de France empressé à conclure, plus il se montra froid lui-même, et difficile sur les conditions du traité. Il parut même l'éluder au point de laisser croire qu'il avoit changé de résolution, et qu'il préféroit de pouvoir jeter encore dans le parlement de fausses alarmes de guerre, pour en obtenir des subsides, et pour avoir un état de troupes qui en imposât aux mécontens. Il est vraisemblable en effet que le parti des Wighs n'eût pas mieux demandé que d'avoir à

montrer sans cesse en Angleterre le fantôme du prétendant, soutenu par la France; et Stairs, pour plaire à ce parti, dont il attendoit sa fortune, employoit tout son art à persuader aux Anglais la mauvaise foi du régent. La sienne fut enfin si manifeste, qu'il fallut lui soustraire la négociation et le transférer à la Haye, où le roi Georges devoit passer. Dubois, alors conseiller d'état, s'y rendit, pour conférer avec Stanhope qui accompagnoit le roi dans ce voyage en Allemagne; et, rien n'ayant été décidé à la Haye, Dubois, avec un empressement qu'il eût fallu dissimuler, suivit le roi d'Angleterre à Hannovre.

Le ministre anglais se prévalut de l'impatience du régent, pour lui imposer des conditions qu'à peine le vainqueur auroit fait subir au vaincu. La principale étoit la garantie réciproque des successions aux couronnes de France et d'Angleterre, conséquemment à la paix d'Utrecht; et celle-là étoit égale: la seconde étoit la démolition du port de Dunkerque et le comblement du canal de Mardick; et celle-ci étoit honteuse pour la France: la troisième, plus dure encore, étoit de forcer le prétendant à sortir d'Avignon; la dernière, et la plus cruelle,

étoit de chasser du royaume tous les Anglais du parti jacobite qui s'y seroient réfugiés.

Stairs excitoit les ministres d'Angleterre à tenir ferme dans leurs demandes, parce qu'il étoit sûr que le régent leur accorderoit tout, plutôt que de ne pas conclure; peut-être même espéroit-il que le prétendant seroit autorisé à ne pas sortir d'Avignon; et c'est ce que le nonce Bentivoglio demandoit instamment au pape. Il lui écrivoit que le régent accordoit toute faveur aux hérétiques, qu'il étoit prêt à conclure un traité de garantie mutuelle avec l'Angleterre et la Hollande, au préjudice de l'Espagne et du prétendant; que l'église étoit intéressée à rompre une ligue si funeste à la religion, et que c'étoit à lui d'y mettre obstacle, en s'opposant à la violence que le régent s'engageoit à faire au prétendant pour qu'il s'éloignât d'Avignon et se retirât au-delà des Alpes.

Le zèle de Bentivoglio étoit excité par Cellamare, ambassadeur d'Espagne; il l'étoit encore plus par les ministres de l'empereur, qui travailloient de tout leur pouvoir, et à la Haye, et à Paris, pour traverser cette alliance, prévoyant bien que, si le roi d'Angleterre et la Hollande étoient alliés

de la France, ils en seroient moins dans la dépendance de la maison d'Autriche, et n'auroient plus pour elle le même attachement. Les ministres de Suède, de leur côté, ne voyoient pas sans inquiétude se négocier un traité où vraisemblablement la France garantiroit au duc d'Hannovre l'usurpation du duché de Brême et de Verden. Mais, malgré les divers obstacles qui s'opposoient de tous côtés à cette alliance, si chèrement vendue de la part des Anglais, si chèrement payée du côté du régent, elle fût signée à la Haye le 24. Janvier 1717; et Dubois revint triomphant.

Le régent, avec moins de personnalité, ou plus de dissimulation, eût obtenu infailliblement des conditions plus honorables: la France n'avoit rien à craindre de l'Angleterre, et le roi Georges et son parti avoient tout à craindre de la France. Un secours jeté en Ecosse y pouvoit relever la fortune du prétendant, et rallumer une guerre civile, dont le moindre avantage auroit été d'occuper au-dedans toutes les forces de l'Angleterre, et qui peut-être auroit fini par renvoyer en Allemagne un prince dévoué à la maison d'Autriche, et par rétablir sur le trône une famille attachée à nos rois. Mais le régent

ne voulut voir dans la situation des affaires que ce qui s'accordoit avec ses intérêts; le triste état du parti des Stuard et l'onéreuse difficulté de le soutenir à nos dépens; le succès des armes du prince Eugène contre les Turcs, leur défaite *), et la paix qui alloit bientôt la suivre; l'alliance déjà formée de l'empereur avec l'Angleterre, et l'union prochaine de toutes leurs forces avec celles de la Hollande pour envahir, d'un côté, l'Italie, et de l'autre, tout le commerce des Espagnols et des Français. Ce fut ainsi que l'état des choses fut présenté au conseil de régence, lorsqu'il fallut que le duc d'Orléans y communiqua le traité.

Il exposa que les articles de Dunkerque et du prétendant ne faisoient que ratifier les conditions de la paix d'Utrecht; que le reste en étoit la suite, et que l'engagement de chasser les jacobites du royaume s'étendoit sur tous les rebelles, auxquels la France et l'Angleterre se promettoient réciproquement de ne pas accorder d'asile. On auroit pu lui opposer que cet engagement avoit, d'un côté, un objet réel et présent, et, de l'autre, un objet purement idéal, dans l'ordre vague

*) Bataille de Péterwaradin, 5 Août 1716.

des possibles ; on auroit pu lui opposer que la loi de la paix d'Utrecht avoit été la loi de la nécessité ; que tout avoit changé de face, et que, dans sa situation actuelle, la France, plus indépendante que jamais, devoit traiter pour réparer ses anciennes humiliations, et non pour les renouveler; mais ces réflexions tardives auroient été affligeantes en pure perte : Torci lui-même n'en fit aucune; et le conseil baissa la tête sous l'autorité du régent.

La seule résistance qu'il éprouva, fut de la part du maréchal d'Huxelles qui, en qualité de chef du conseil des affaires étrangères, devoit signer la ratification des articles, et qui n'en fut instruit qu'au moment de remplir cette formalité. Jaloux d'une négociation conduite par l'abbé Dubois, et dont on lui avoit fait mystère, plus offensé d'apprendre qu'elle étoit consommée sans qu'on lui eût dit un mot de ce qui se passoit, il entendit la lecture des articles avec un silence respectueux, ne répondit au régent, qui l'invitoit à les signer, que par de profondes révérences, et s'en alla sans avoir obéi. Le régent le manda, l'exhorta, s'épuisa en raisonnemens politiques: Huxelles gardoit le même silence, s'inclinoit et ne

signoit point. Enfin, pressé de s'expliquer, il supplia le régent de le dispenser de signer un traité dont il n'avoit jamais ouï parler avant qu'il fût conclu. Le régent insista: les raisons, les caresses, il mit tout en usage; mais tout fut inutile : Huxelles le laissa interdit de sa froide obstination. Le marquis d'Effiat qui lui fut détaché, rapporta, pour toute réponse, que le maréchal *se laisseroit couper la main plutôt que de signer.* Le prince réfléchit que le motif de son refus n'étoit qu'un ressentiment de vanité, et, pour le vaincre, il le prit par son foible. Il envoya d'Antin lui dire qu'il falloit choisir, ou de signer, ou de perdre sa place dont le régent disposeroit à l'instant même, en faveur de quelqu'un qui ne seroit pas aussi farouche que lui. Cet homme si ferme, dit Saint-Simon, ce grand citoyen, ce courageux ministre n'eut pas plutôt entendu la menace, qu'il signa sans réplique et sans difficulté.

Plus le traité qu'on venoit de conclure devoit déplaire au roi d'Espagne et à l'empereur, plus l'Angleterre et la Hollande qui ne vouloient pas les aliéner, s'empressèrent, l'une à l'envi de l'autre, d'adoucir leur mécontentement. D'abord elles leur proposè-

rent d'accéder à leur alliance. Le ministre d'Espagne à la Haye, Beretti, rejeta leur offre avec dédain, sans s'expliquer sur ses motifs qu'il étoit facile d'entendre; car le traité, en confirmant celui d'Utrecht, garantissoit l'état actuel de l'Italie, où Philippe avoit tout perdu, et confirmoit le duc d'Orléans dans le droit cédé par Philippe de succéder à la couronne. Le prince Eugène, de son côté, répondit qu'il ne voyoit pas pourquoi l'empereur accéderoit à un traité qui, sans aucune utilité pour lui, ne faisoit qu'assurer au duc d'Anjou la couronne d'Espagne. Ce refus n'étoit pas formel; et la garantie des possessions et des droits de la maison d'Autriche en Italie, étoit, avec elle, un moyen presque assuré de conciliation. Ce fut ce qu'Albéroni parut craindre, et ce qu'imprudemment il se flatta de prévenir.

Parmi les mécontens dont l'Angleterre étoit remplie, les partisans de Jacques accusoient le régent de les avoir sacrifiés, et d'avoir lâchement abandonné leur prince; les autres, sans être jacobites, se plaignoient qu'on avoit détaché de l'Angleterre l'empereur, le seul allié qu'elle eût besoin de conserver; que le roi Georges n'avoit pensé

qu'à son repos et nullement aux intérêts de la nation; qu'il l'avoit négligée au point que, dans cette alliance, il n'étoit pas même fait mention du commerce; que, si le secours de la France consistoit en des troupes, l'Angleterre n'en vouloit point; que, s'il devoit être en argent, elle n'en manquoit pas, et qu'il seroit honteux que son roi en reçut d'une autre main que de la sienne.

Le roi Georges, alors de retour de son voyage en Allemagne, entendoit ces murmures et n'en sentoit que mieux l'avantage de l'alliance dont il venoit de s'appuyer; mais il sentoit aussi de quelle importance il étoit, pour lui, d'y faire accéder l'empereur. La négociation commençoit, l'Espagne en étoit alarmée, et Albéroni s'en plaignoit comme d'une infidélité. Philippe V s'en expliqua lui-même, et dit à Riperda qu'il ne pouvoit comprendre l'empressement des Hollandais à s'allier avec le seul ennemi qu'il eût, sans se souvenir de tout ce qu'il avoit fait en faveur de leur république. Riperda répondit, pour elle, que Philippe n'auroit jamais d'ami plus sûr ni plus reconnoissant. Stanhope instruit, de son côté, des inquiétudes et des plaintes du roi d'Espagne, écrivit à Albéroni que, si Philippe dési-

roit faire sa paix avec l'empereur, les Anglais lui offroient non-seulement leur médiation, mais leur garantie ; que, s'il vouloit s'allier avec eux, ils y étoient tout disposés. La république de Hollande lui tenoit le même langage; il dépendoit de lui d'accepter l'une ou l'autre de ces alliances, ou toutes les deux à la fois. Sans paroître s'en éloigner, Albéroni mit sa politique à négocier toujours avec ces deux puissances, et à ne conclure jamais. Quant à la paix du roi d'Espagne avec l'empereur, il y exigea, pour article préliminaire, une condition si folle à proposer, si impossible à obtenir, qu'on dût bien voir que la paix n'étoit pas ce qu'il rouloit dans sa pensée. Cette condition étoit que l'empereur consentiroit d'abord à évacuer l'Italie et à n'y posséder plus rien; que, réciproquement, du côté de l'Espagne, Philippe V, content de ses états, voudroit bien ne plus rien prétendre pour lui-même sur l'Italie, et se borner à conserver ce qui, selon toutes les lois, devoit y appartenir aux enfans de sa seconde femme. A l'égard des états que l'empereur y laisseroit vacans. Albéroni proposoit à l'Angleterre et à la Hollande d'en être les dépositaires, pour en

disposer en faveur des princes qui auroient droit de les posséder.

Riperda croyoit pénétrer que le plan véritable du ministre d'Espagne seroit de laisser le Milanais à l'empereur, et d'y ajouter le Crémonais avec la ville de Crémone, en donnant en échange, aux Vénitiens, Mantoue avec le Mantouan; de rendre Naples, la Sicile et la Sardaigne au roi d'Espagne, et d'assurer, à son fils aîné du second lit, les successions de Parme et de Florence; mais ce partage n'étoit pas même ce qu'Albéroni prétendoit. Il n'y avoit, disoit-il, ni sûreté, ni tranquillité pour l'Italie, tant que l'empereur y posséderoit une seule place. Toute l'Europe étoit intéressée à restreindre ou à limiter cette puissance dominante; il comptoit faire une cause commune de la querelle de l'Espagne; et, quand même elle seroit abandonnée, il étoit si fier du peu de force et de vigueur qu'il lui avoit rendu en deux ans, qu'il croyoit, ou, du moins, faisoit semblant de croire qu'elle pouvoit se passer d'alliés.

Il avoit fait réellement, dans l'intérieur du royaume, des changemens considérables, remis l'ordre dans les finances, la discipline dans les troupes, réparé le port de Cadix et

la citadelle de Barcelone, muni l'un et l'autre d'artillerie, créé une marine royale, envoyé des vaisseaux de guerre dans la mer du Sud, et armé une escadre prête à mettre à la voile, pour aller, disoit-il, au secours des Vénitiens, si le pape accordoit cette promotion que LL. MM. CC. se lassoient d'attendre pour lui. L'escadre, composée de douze vaisseaux de ligne, alloit partir; et, avant que le secret de sa destination véritable eût éclaté Albéroni vouloit forcer la résistance du saint père. Il avoit, pour maxime, que la douceur et les ménagemens n'obtenoient rien de la cour de Rome, et qu'il falloit lui faire violence; il y employa tous ses moyens. Il se louoit, depuis quelque temps de l'estime et de la confiance que le régent lui témoignoit; et il est vrai qu'après avoir inutilement essayé de le perdre, ce prince le flattoit, pour obtenir de lui l'accession du roi d'Espagne au traité d'alliance qu'il venoit de conclure. Albéroni, feignant d'ajouter foi à ces marques de bienveillance, osa lui demander d'écrire à Rome au cardinal de la Trimouille, pour hâter sa promotion à l'exclusion de tout autre; et le régent porta la dissimulation jusqu'à lui accorder cette lettre. De son côté, profitant

du dépit de LL. MM. CC., de voir que, nonobstant leurs sollicitations, Borromée eût été promu avant leur ministre et sans lui, Albéroni avoit fait défendre, au nonce Aldobrandi, de mettre le pied en Espagne; et il avoit fait savoir au pape que l'escadre espagnole alloit se rendre à Gênes et s'avancer jusqu'à Livourne; mais que, dans l'un de ces deux ports, elle attendroit des nouvelles de Rome, et regagneroit les ports d'Espagne, si la promotion, tant de fois promise, n'étoit pas enfin déclarée: « Résolution, disoit-il au nonce, dont LL. » MM. CC. ne se départiroient jamais, quand » le monde s'écrouleroit, parce que le roi » d'Espagne se lassoit enfin d'être, depuis » seize ans, le jouet de la cour de Rome. » En même temps le duc de Parme se rendit garant, envers le saint siége, du rétablissement du tribunal de la nonciature en Espagne, et de l'accommodement des deux cours dès que le pape auroit déclaré la promotion d'Albéroni. Alors celui-ci crut pouvoir se donner le mérite de modérer lui-même le ressentiment de LL. MM. CC., et de vouloir s'abandonner à la bonne foi du saint père, qu'il savoit être, dit Saint-Simon, dans les douleurs de l'enfantement. Il pressa

le départ de la flotte, manda au duc de Parme qu'elle mettoit à la voile, fit dire au nonce qui étoit sur la frontière, qu'il eût à se rendre incessamment à Ségovie, où étoit la cour, pour y terminer, au gré du pape, ses différends avec l'Espagne; et une lettre de Philippe à sa sainteté confirma les promesses d'Albéroni.

La flotte étoit partie, le nonce étoit arrivé à la cour; enfin le pape, ne pouvant plus tenir aux instances d'Aquaviva, de d'Aubenton, du duc de Parme et du roi d'Espagne lui-même, après avoir pleuré, comme il faisoit toujours lorsqu'il étoit pressé d'agir contre sa volonté, se résolut à déclarer cette promotion scandaleuse, et, peu de temps après, il apprit que la flotte espagnole, au lieu de se rendre à Corfou, comme on l'avoit fait espérer, s'étoit portée sur la Sardaigne. Huit mille hommes y débarquèrent sous les ordres du marquis de Leyde, et la conquête de toute l'île fut faite en moins de deux mois.

Cette flotte victorieuse devoit se porter de Sardaigne en Sicile, et de Sicile à Naples: le duc de Parme, confident du projet, ne doutoit pas que ce royaume, impatient comme il l'étoit du joug des Allemands,

ne tendît les bras à l'Espagne. En effet, dans l'état de misère et d'oppression où il étoit réduit, il auroit regardé ses conquérans comme ses libérateurs; ils n'avoient qu'à s'y présenter pour opérer la révolution, et la révolution faite, les princes d'Italie, gémissant et tremblant sous l'autorité de l'Autriche, avoient tous intérêt de se ranger du parti espagnol. Le duc de Savoie sembloit devoir être le premier à s'engager dans cette ligue. Le Milanais lui étoit promis. Les Vénitiens, investis de la puissance de l'empereur, trouvoient aussi leur avantage à le voir chasser d'Italie; et que les Espagnols fussent une fois maîtres de Naples, le duc de Parme croyoit pouvoir répondre d'un soulèvement général.

Albéroni se croyoit sûr que l'Angleterre, tout occupée des avantages de son commerce, et plus qu'indifférente sur les intérêts personnels de son roi, déjà trop puissant en Allemagne, se déclareroit hautement opposée à la rupture avec l'Espagne, et forceroit son roi à la secourir, ou, du moins, à la ménager; que la Hollande, avec qui l'empereur avoit encore des différends pour la barrière des Pays-Bas, ne seroit pas fâchée de le voir dans une situation

qui le rendît plus traitable. Enfin, la France ne devoit rien souhaiter plus ardemment que de voir abaisser la puissance de la maison d'Autriche, et, si le roi d'Angleterre et le duc d'Orléans s'accordoient à faire céder l'intérêt de leurs nations à leur intérêt personnel, Albéroni comptoit les occuper assez de leurs affaires domestiques pour les distraire de celles du dehors.

Il faut se souvenir ici de la révolution qui arriva dans le nord, lorsque Charles XII, échappé de Stralsund, eut passé en Suède, et qu'ayant tout perdu en deçà de la mer Baltique, il reprit la résolution de porter la guerre en Norwége, et d'abandonner son pays. On sait que le czar, à la tête de trente mille hommes, sur une flotte composée de vingt vaisseaux de guerre et de cent cinquante navires de transport, menaçant la Suède, et pressé d'y descendre par les Danois, les Saxons, les Prussiens, les Hannovriens ses alliés, changea tout à coup de résolution, et parut désarmé par le malheur d'un roi qui lui avoit appris à le vaincre; soit qu'il trouvât peu digne de lui une invasion sans péril et sans gloire dans un pays désolé, ruiné, où il ne restoit presque plus que des vieillards, des enfans et des femmes; soit

soit qu'il eût enfin honte d'être l'associé de quatre rois acharnés contre un seul, et qui profitoient indignement de l'état où ils l'avoient mis pour se partager sa dépouille; soit qu'ayant déjà pris lui-même sur la Suède ce qui pouvoit lui convenir, la Livonie, l'Ingrie, la Carélie et la Finlande, il crut avoir un meilleur usage à faire de ses troupes que de les jeter dans un pays où, manquant de tout, elles auroient à soutenir le désespoir impétueux de Charles XII, retournant en arrière, avec vingt mille hommes déterminés à vaincre ou à mourir pour lui.

L'ambition du czar n'étoit pas d'envahir la Suède, mais d'acquérir en Allemagne quelque province qui lui donnât le titre de membre de l'Empire et le droit d'en être le chef. Ses alliés avoient pénétré le secret de ses vues, et de peur qu'ayant mis le pied en Allemagne, il ne voulût s'y établir, ils avoient refusé d'employer, aux siéges de Stralsund et de Wismar, les troupes moscovites qu'il avoit dans le Mecklembourg. Une affectation si marquée à l'exclure de leurs conquêtes l'avoit blessé, surtout dans l'électeur de Saxe, qu'il avoit fait roi de Pologne; et dans le roi d'Angleterre, électeur d'Hannovre, celui de tous les confédérés, qui

lui marquoit le plus de méfiance et d'éloignement.

Charles XII, de son côté, haïssoit bien moins le czar qui l'avoit vaincu, que l'électeur d'Hannovre, qui, en pleine paix, s'étoit approprié l'une de ses provinces, et, pour achever sa ruine, s'étoit ligué avec ses oppresseurs; il pardonnoit au monarque russe d'avoir chassé Stanislas, son protégé, du trône de Pologne; mais il ne pouvoit pardonner à Auguste de l'occuper. Ainsi, Charles XII et le czar avoient des ennemis et des ressentimens communs. De là ce grand projet conçu et médité par leurs ministres de les réconcilier ensemble, et d'employer leurs forces réunies à chasser Auguste du trône de Pologne, Georges du trône d'Angleterre; à rendre l'un à Stanislas, l'autre au fils de Jacques II; à reprendre le duché de Brême et de Verden, usurpé par le duc d'Hannovre; et à rétablir le duc de Holstein, neveu de Charles, dans ses états, d'où il avoit été chassé. Il en devoit coûter, au roi de Suède, la Livonie, l'Ingrie, la Carélie, et peut-être une partie de la Finlande; mais il recouvroit ce qu'il avoit perdu en Allemagne, rendoit le Holstein à son neveu, et la couronne à Stanislas.

Il étoit plus facile au czar de déposer le roi Auguste, qu'il ne l'avoit été de l'élever et de l'affermir sur le trône. La Pologne confédérée n'étoit rien moins qu'attachée à son roi; et avec quatre-vingt mille hommes sur la frontière, le czar n'auroit eu qu'à donner le signal de la révolution. Celle d'Ecosse étoit plus incertaine; mais, avec de l'argent, du secret et du concert dans les mesures à prendre pour l'exécution, il n'y avoit rien que de très-possible; et si, au milieu des troubles de l'Angleterre, on se peint Charles XII avec sa renommée, descendant des montagnes d'Ecosse à la tête de trente mille hommes, et ramenant à Londres l'héritier des Stuart, tandis que le czar, avec ses Moscovites, auroit fondu sur les états de Brunswick et d'Hannovre, on conviendra que la situation du roi Georges étoit périlleuse.

Un Ecossais appelé Areskin, premier médecin du czar, cousin germain du duc de Maur, le chef du parti jacobite, lui écrivoit de Russie que le czar ne vouloit plus rien entreprendre contre le roi de Suède, qu'il désiroit sincèrement de faire sa paix avec lui; qu'il haïssoit mortellement le roi Georges; qu'il connoissoit la justice de la cause

du prétendant ; qu'il s'estimeroit glorieux, après sa paix faite avec Charles XII, de s'unir à lui pour tirer de l'oppression et rétablir sur le trône de ses pères le légitime roi de la Grande-Bretagne ; que ce n'étoit pas à lui de prévenir le roi de Suède, puisque l'avantage étoit de son côté ; mais qu'il étoit facile de terminer leur accommodement par la médiation d'un ami commun et sincère.

La faute des ministres de Suède fut de précipiter les mouvemens qu'ils se donnoient ; Gortz en Hollande, Spare en France, et Ghillembourg en Angleterre, pour hâter l'exécution d'un projet qu'il eût fallu laisser mûrir. Le premier pas auroit dû être la conclusion de la paix entre le czar et Charles XII. Elle étoit encore éloignée ; et la prudence d'Osterman, ministre d'état en Russie, ne répondoit pas à l'impatiente activité de Gortz, premier ministre du roi de Suède. Celui-ci parut vouloir mettre Charles XII en état de se passer du czar pour l'expédition d'Ecosse. Ghillembourg lui écrivoit que tout, dans ce pays, étoit disposé pour un soulèvement ; qu'on n'y demandoit qu'un corps de troupes réglées, auquel on put se rallier ; que dix mille hommes suffiroient, avec des armes pour quinze ou vingt mille

autres, et qu'enfin sur dix Ecossais on pouvoit compter neuf rebelles. Gortz, trompé par ces assurances, ne croyoit plus avoir besoin que de procurer à son roi les moyens de passer en Ecosse avec dix mille Suédois ; et, avant que les conférences de paix avec le czar fussent ouvertes, il négocioit en Hollande, en France, en Espagne, en Angleterre même, pour en tirer des subsides et des vaisseaux. Ses relations avec les adhérens du parti jacobite donnèrent des soupçons : un voyage qu'il fit en France, les redoubla ; Stairs y observa ses démarches ; sa correspondance avec Ghillembourg devint suspecte ; on intercepta leurs lettres, et on y découvrit le plan de la conspiration. L'historien de Charles XII prétend que le premier qui en avertit le roi d'Angleterre, fut le duc d'Orléans, régent de France ; et Saint-Simon lui-même le donne à entendre, en disant que Stanhope avouoit à Monteleon, ambassadeur d'Espagne à Londres, que, depuis la conclusion du traité de la triple alliance, l'abbé Dubois avoit donné, en Angleterre, les avis les plus importans. Quoi qu'il en soit, les ministres de Suède furent arrêtés, le baron de Gortz en Hollande, le comte de Ghillembourg à Lon-

dres ; leurs lettres furent publiées ; et, le secret de l'expédition une fois divulgué, l'Angleterre fut en défense. Georges obtint de son parlement trente vaisseaux, dont quinze, destinés à croiser dans la mer Baltique, auroient fermé le passage aux convois.

Le monarque russe, dans ce moment critique, se trouvoit en Hollande : il y avoit eu des conférences avec le Baron de Gortz ; mais, comme il n'étoit pas nommé dans les lettres interceptées, il prit le parti de la dissimulation. Le roi de Suède y mit plus de franchisse : il n'avoua ni ne désavoua la conduite de ses ministres ; mais, lorsqu'ils furent élargis, leurs mesures étoient rompues, et Gortz alla s'occuper, à Berlin, à changer la face du nord.

Le czar n'avoit cessé d'estimer le courage et la constance de Charles XII : il le plaignoit, il auroit voulu l'aider à reconquérir ses provinces sur d'indignes usurpateurs, à rendre à son neveu le duché de Holstein, à reprendre celui de Brême, à se remettre en possession des places que les Danois lui avoient enlevées ; et, se réservant à lui-même une partie de ses conquêtes, c'est-à-dire, l'Ingrie, la Carélie et la

Livonie, il lui auroit rendu la Finlande. Pour affoiblir la ligue des princes d'Allemagne, il en détachoit le roi de Prusse, à qui la Suède auroit laissé ce qu'il avoit acquis de la Poméranie, avec la ville de Stettin. En attendant la mort du roi Auguste, ou le moment de le chasser du trône, le czar proposoit d'établir le roi Stanislas à Dantzick ; et si, dans son voyage en France, il avoit pu obtenir du régent des subsides pour lui et pour le roi de Suède, il est probable que, dans un moment où toutes les forces de l'Empire étoient occupées par la guerre des Turcs, la Suède se fût relevée, et la Russie eût pris en Allemagne un pouvoir et une influence dont la France auroit profité.

Le régent qui ne voyoit rien d'intéressant pour lui que son alliance avec le roi Georges, resta fidèle à sa maxime, que deux usurpateurs se devoient soutenir ; et tout ce que le czar en obtint, fut une alliance vague et simple où fut admis le roi de Prusse ; sorte de politesse, sans valeur et sans conséquence, qui est d'usage parmi les rois.

Mais, si les ministres de Suède et le czar lui-même s'étoient mépris à l'égard du régent, en présumant que la raison d'état l'emporteroit sur ses engagemens et ses inté-

rêts personnels, ils avoient mieux jugé du caractère et du génie d'Albéroni, en lui faisant proposer d'entrer dans le projet du soulèvement de l'Ecosse. Albéroni, profondément blessé de l'alliance du roi Georges avec le duc d'Orléans, n'avoit pas eu de peine à persuader à LL. MM. CC. que cette alliance et la garantie des successions aux deux couronnes, étoient, à leur égard, une espèce d'hostilité; et il avoit saisi, avec ardeur, l'occasion d'en tirer vengeance. Mais emporté, comme il étoit toujours par son imagination fougueuse, il n'avoit pas vu l'état d'épuisement et de détresse où la Suède étoit réduite, la difficulté de suppléer à sa marine anéantie, celle de régler entre Charles XII et le czar les conditions de la paix, celle enfin de se procurer et de l'argent et des vaisseaux pour l'expédition d'Ecosse, sans multiplier les confidences, et sans trahir, au moins par des indices, le secret de la conspiration.

Le projet découvert, le ministre d'Espagne ne laissoit pas de le suivre encore; et ce fut pour le renouer que l'un des chefs du parti jacobite, le duc d'Ormont, réfugié en Espagne, fut envoyé auprès du czar. Ce monarque avoit vu, en France, la reine

d'Angleterre, mère du prétendant; il avoit paru touché de ses malheurs; il auroit voulu rendre la couronne à son fils. Mais, tandis qu'il attaqueroit le duc d'Hannoyre dans son électorat, le roi de Suède étoit chargé de la descente en Angleterre; et, pour agir ensemble et de concert, il falloit qu'ils fussent d'accord. Les conférences de leurs ministres s'ouvrirent dans l'île d'Aland; mais Charles XII, malheureux, n'en étoit que plus opiniâtre: il consentoit à laisser au czar une partie de ses conquêtes; mais il ne pouvoit se résoudre ni à la démolition de ses places en deçà de la mer Baltique, ni à l'abandon de la Poméranie suédoise et de la ville de Stettin, que le roi de Prusse avoit usurpées, et qu'il auroit voulu garder. Les incidens se multiplièrent, la négociation languit; tous les autres projets du czar sur l'Allemagne s'évanouirent; et, jusqu'à la mort de Charles XII qui, s'ennuyant d'être oisif en Suède, alla périr dans la Norwége, Albéroni eut beau espérer que *les nuages du nord produiroient des tonnerres*, ce grand orage menaça quelque temps, et finit par se dissiper.

Les mouvemens qu'Albéroni se flattoit d'exciter en France, et la conspiration qu'il

y faisoit tramer, ne lui réussirent pas mieux, comme on va le voir dans la suite, et son espérance de former une ligue des princes du midi, en faveur de l'Espagne, fut encore une illusion.

Chacun d'eux avoit intérêt d'abaisser la maison d'Autriche; et le plus grand nombre l'auroit voulu, si tous y avoient consenti; mais l'accord étoit impossible. Venise étoit trop sage et trop timide, le duc de Savoie trop défiant et trop habile calculateur de ses risques et de ses avantages, la Hollande trop foible, trop exposée, trop esclave de l'Angleterre, le roi Georges trop dépendant de l'empereur, le duc d'Orléans trop livré au roi Georges, pour qu'en attaquant l'Italie, où la paix de Hongrie alloit renvoyer le prince Eugène et son armée, Albéroni pût se flatter de lier un parti puissant.

Il croyoit tenir la Hollande par l'intérêt de son commerce; et, sur la foi de Riperda son ministre, il comptoit sur elle; mais la Hollande, qui avoit besoin de la paix pour se rétablir, s'abstint de toute hostilité; et, en offrant à Philippe V sa médiation et ses bons offices, elle finit par avouer qu'elle ne pouvoit rien de plus. Venise, obligée envers l'empereur à fournir dix mille hommes

pour la défense de l'Italie, au cas qu'elle fût attaquée, fit savoir à l'Espagne qu'elle seroit forcée de remplir son engagement. Le duc de Savoie, inquiet sur son royaume de Sicile, que l'empereur et le roi d'Espagne lui envioient également, ne songeoit qu'à les conserver, ou, du moins, à s'en procurer le meilleur échange possible; il négocioit avec les deux partis, attentif aux événemens pour en tirer son avantage; et accoutumé à ne prendre conseil que de la fortune et du temps.

Le duc d'Orléans n'eût pas demandé mieux que de délivrer l'Italie de la domination de la maison d'Autriche. Bonac, ambassadeur de France à la cour ottomane, n'épargnoit rien pour engager les Turcs à faire encore au moins une campagne; et ses intelligences avec le prince Ragotzi, chef des rebelles de Hongrie, qui avoit passé à Constantinople pour y solliciter la guerre, marquoient assez, dans le régent de France, l'intention de la prolonger. Mais, en servant les projets de l'Espagne, il ménageoit, dans l'empereur, l'allié du roi d'Angleterre; il les savoit inséparables; il croyoit voir lui-même, dans son union avec eux, sa sûreté présente et sa grandeur future; il étoit averti,

et par les imprudences qui échappoient à Albéroni, et par les avis réitérés que lui donnoient milord Stairs et Dubois, de la part du roi d'Angleterre, de se tenir en garde contre la ligue des du Maine, appuyée de la vieille cour, et dévouée au roi d'Espagne. Il avoit à la fois à contenir en France les ducs et pairs, les princes légitimés, la noblesse, le parlement de Paris, les états de Bretagne, les adhérens et les appelans de la bulle *unigenitus;* et il avoit, de plus, la grande machine du système de Law à faire jouer au milieu de ces embarras domestiques. Il savoit, d'ailleurs, qu'en Angleterre le parlement, vendu au roi, en suivroit les résolutions; que la Hollande obéiroit aux impulsions de la cour de Londres; que le duc de Savoie ne hasarderoit rien, et qu'il se rangeroit du côté du plus fort. Il ne vit donc, dans les projets d'Albéroni, que l'étalage momentané d'une puissance périssable, et pour la France et pour l'Espagne, et surtout pour lui-même, le parti le plus sage lui parut celui de la paix.

Le roi Georges, à qui l'empereur faisoit espérer, mais attendre, l'investiture du duché de Brême, se tenoit d'autant plus

étroitement uni à la maison d'Autriche, qu'en Allemagne il étoit menacé d'avoir besoin de son appui; qu'en Angleterre même il étoit affligé de dissentions domestiques, et que son fils, le prince de Galles, qui ne lui pardonna jamais d'avoir déshonoré sa mère, fortifioit de sa haine pour lui celle du parti mécontent. D'un autre côté, il prévoyoit le tort que lui feroit, dans l'esprit de la nation anglaise, le ressentiment de l'Espagne, si Philippe V rétractoit les priviléges de commerce qu'il venoit de lui accorder. Pour éviter une rupture avec l'une des deux puissances, il auroit donc voulu les réunir; il en faisoit la base du repos de l'Europe; et il pressoit le duc d'Orléans d'y coopérer avec lui. Ce prince y consentit; et, dans l'intervalle de la descente des Espagnols à Cagliari et de leur passage en Sicile, tous les moyens de conciliation furent mis en usage, mais inutilement. Albéroni fut intraitable.

Stanhope le sollicitoit d'envoyer à Londres un ministre expressément chargé d'y négocier la paix avec celui de l'empereur; et il lui offroit la médiation de l'Angleterre et de la France. Albéroni s'y refusa: les ambassadeurs de Philippe, Monteleon à

Londres, Cellamare à Paris, Beretti à la Haye, pensoient tous, qu'il seroit prudent d'accepter la médiation; mais ils savoient que ce n'étoit pas le sentiment du premier ministre; et, intimidés par sa toute puissance, ils se bornoient à lui faire entrevoir les difficultés d'une guerre où l'Espagne, sans alliés, alloit avoir pour ennemis ces mêmes rois qu'elle auroit refusé d'avoir pour conciliateurs. Il ne voulut rien écouter.

Il regardoit comme illusoires ces ouvertures pacifiques, et l'envoi d'un ministre à Londres comme une démarche inutile. La maison d'Autriche, disoit-il, se faisoit un jeu de tromper indistinctement ses ennemis et ses amis; elle n'avoit ni loi, ni règle, que l'intérêt de sa grandeur; ses paroles n'étoient que des amorces, ses négociations que des piéges; elle avoit promis, à la paix, d'évacuer la Catalogne et l'île de Majorque; avec quelle infidélité n'avoit-elle pas manqué à ses engagemens? Elle avoit consenti de même à la neutralité de l'Italie; et avoit-elle cessé depuis d'y exercer des vexations? La médiation proposée n'étoit, pour elle, qu'un moyen de se donner le temps de terminer sa guerre avec les Turcs, et de porter sur l'Italie toutes les forces que lui rendroit la

paix. Il falloit saisir le moment de lui marquer de justes bornes, ou s'attendre à la voir n'en plus connoître aucune, et opprimer impunément tout ce qu'elle auroit envahi.

Les princes d'Italie et le régent de France pouvoient sentir le poids de ces raisons; mais le roi d'Angleterre, au lieu d'être alarmé de la puissance de l'Autriche, la regardoit comme son bouclier; et les Anglais, à qui cette puissance ne disputoit rien sur les mers, trouvoient en elle un contrepoids à opposer au pouvoir de la France: c'étoit là ce qui balançoit leur intérêt à ménager l'Espagne, et ce qu'Albéroni ne vouloit pas entendre: il espéroit que la nation anglaise, menacée d'une rupture, feroit prévaloir l'avantage de son commerce avec l'Espagne sur les motifs de partialité de l'électeur d'Hannovre pour le chef de l'Empire, et qu'elle entraîneroit son roi. Il se persuadoit aussi que les Turcs continueroient la guerre, et que les rebelles de Hongrie feroient une diversion. Il en attendoit une du côté du nord, et ne perdoit pas l'espérance de voir le czar et le roi de Suède se réunir et porter leurs armes, soit dans le cœur de l'Allemagne, soit en Ecosse et en Angleterre; dans cette

attente, il prodiguoit au prétendant des caresses stériles, et, au lieu de l'argent dont il avoit besoin, il lui accordoit ses conseils.

L'argent étoit aussi ce qui manquoit aux souverains du nord; et Albéroni devoit savoir que, pour se mettre en état d'agir, il falloit des subsides; qu'ils n'en pouvoient tirer que de l'Espagne, et qu'elle seule seroit chargée des frais de la guerre d'Ecosse, tandis qu'à peine elle pourroit suffire aux dépenses énormes de celle d'Italie, où il falloit transporter par mer les hommes, les chevaux, l'artillerie, les vivres, les munitions de toute espèce; au lieu que les troupes allemandes y arrivant de plain pied, y trouveroient de tout en abondance; et, pour avoir des places d'armes, des substances, de l'argent même, n'auroient qu'à prononcer le nom de l'empereur. Mais, en homme qui n'avoit jamais possédé de grandes richesses ni remué de grandes forces, Albéroni s'étonnoit lui-même de la puissance qu'il avoit créée; et l'admiration des étrangers, en voyant l'Espagne sortir, comme par un miracle, de sa foiblesse et de sa léthargie, ajoutoit encore à l'enivrement où son ministre étoit plongé.

Il s'agissoit de l'en guérir et de vaincre sa résistance.

résistance. Le roi d'Angleterre prit la résolution de lui envoyer le colonel Stanhope, avec un projet de conciliation, dans lequel le régent de France demandoit pour le roi d'Espagne; 1° que l'empereur le reconnût; 2° qu'il renonçât lui-même, absolument et à perpétuité, à tous les états que possédoit Philippe, soit en Europe, soit dans les Indes; 3° que les maisons de Médicis et de Farnèse venant à s'éteindre, la succession de Toscane et de Parme fût assurée au fils aîné de la reine d'Espagne, et graduellement à tous ses enfans mâles, comme héritiers de ces deux maisons. A ces conditions, Philippe V devoit consentir à restituer la Sardaigne qui seroit donnée au duc de Savoie, à titre de royaume, en échange de la Sicile, cédée à l'empereur et réunie à l'état de Naples. Tel étoit le plan du traité. Les seuls articles à débattre avec la cour de Vienne étoient la succession de la Toscane entière en faveur des enfans de la reine d'Espagne, et la renonciation absolue de l'empereur à la monarchie espagnole. Mais le duc d'Orléans étoit résolu de persister dans ses demandes; et le roi Georges, malgré sa déférence pour l'empereur, ne laissoit pas d'assurer l'Espagne, que la médiation de

l'Angleterre, soutenue de celle de France, *mettroit la cour de Vienne à la raison.*

Philippe V, à peine échappé d'une maladie alarmante, et la tête affoiblie au point qu'il croyoit mourir à toute heure, qu'il se confessoit tous les soirs, et retenoit son confesseur jusqu'à ce qu'il fût endormi, n'étoit pas en état d'avoir une volonté réfléchie; mais la reine croyoit trouver, dans l'assurance des successions de Parme et de Toscane, l'avantage de ses enfans. Albéroni lui fit entendre que cette assurance étoit vaine, tant que la puissance de la maison d'Autriche seroit dominante en Italie; que c'étoit l'y agrandir encore que de lui accorder la Sicile, et que le seul moyen de sauver les successions de Parme et de Toscane, étoit de mettre l'empereur hors d'état de les usurper.

Ce fut ainsi qu'il s'en expliqua dans sa première conférence avec le colonel Stanhope. Celui-ci lui représenta, que le roi d'Angleterre, pressé par l'empereur de remplir les engagemens qu'il venoit de prendre avec lui par leur traité de garantie et de défense réciproque, ne pouvoit ni se dispenser, ni différer d'y satisfaire, quoiqu'il eût demandé du temps pour prendre une ré-

solution, et qu'en effet il n'eût rien tant à cœur que de conserver l'alliance et l'amitié du roi d'Espagne. Albéroni lui répondit qu'il ne concevoit pas pourquoi l'on se faisoit scrupule de manquer aux traités avec une puissance qui les violoit tous sans pudeur; que l'empereur ne cessoit d'enfreindre, en Italie, cette neutralité qu'on vouloit protéger; que c'étoit donc contre lui seul que les garans de la paix d'Utrecht devoient prendre les armes; que la parole des souverains ne les obligeoit qu'autant que leur engagement avoit été un acte libre et juste; que l'abandon que le roi d'Espagne avoit fait d'une partie de ses états, avoit été forcé par le respect religieux qui le tenoit aveuglément soumis aux volontés de Louis XIV, son grand-père, et que, du moment qu'il voyoit opprimer celles de ses provinces qu'on lui avoit arrachées, c'étoit pour lui non-seulement un droit, mais un devoir de les tirer de l'oppression. Il ajoutoit que, si l'Angleterre et la France l'abandonnoient, ce seroit à leur honte, et qu'un jour l'une et l'autre auroient lieu de s'en repentir.

La paix de Hongrie étoit prochaine; et Albéroni s'obstinoit à vouloir la croire éloignée. Desaleurs, nouvellement arrivé

de Constantinople, ne parloit de Ragotzi que comme d'un aventurier indigne de toute croyance; et Albéroni se fondoit sur les promesses de Ragotzi. Les troupes allemandes marchoient vers l'Italie; et il affectoit d'en douter. Il prétendoit que la guerre des Turcs avoit ruiné les forces de l'Autriche; et il s'exagéroit à lui-même et aux autres, celles qu'il seroit en état de déployer au printemps prochain.

Cependant le roi d'Angleterre, en offrant sa médiation, avoit voulu la rendre respectable: il faisoit armer une escadre; et cette manière d'appuyer des propositions pacifiques inquiétoit Albéroni. Il fit demander quelle étoit la destination de l'escadre; et, après quelques subterfuges et quelques réticences, les Anglais répondirent que leur roi espéroit si bien de la négociation pour la paix, qu'il ne croyoit pas avoir lieu de faire agir ses forces maritimes, et qu'il étoit bien résolu à ne les employer, que lorsqu'il verroit toutes voies fermées à la conciliation; mais qu'alors il ne seroit pas possible de laisser allumer en Italie une guerre qui embraseroit toute l'Europe. Albéroni, dès ce moment, ne compta plus sur le roi d'Angleterre; mais il s'imaginoit que la nation anglaise, menacée

dans son commerce, s'opposeroit au départ de l'escadre, et il faisoit dire, dans Londres, que, si elle passoit le détroit, tout privilége en faveur des Anglais cesseroit dans les ports d'Espagne. Les ménagemens qu'il obtint se bornèrent à faire armer avec plus de lenteur, comme pour lui donner le temps de réfléchir et de céder; mais il en étoit loin encore.

Il s'adressa au duc de Saint-Aignan, lui dit quelle étoit sa douleur de voir la France abandonner l'Espagne, et aux grandes choses qui résulteroient d'une solide union entre ces deux couronnes, il opposa l'indignité de la conduite du régent, sa servitude avec l'Angleterre, ses craintes au nom de l'empereur. Il ajouta qu'on ne s'étonnoit point de voir le duc d'Hannovre favorable au chef de l'empire, que leurs engagemens étoient assez connus; mais qu'il étoient mal aisé de comprendre que le régent, sensible à l'honneur, aimant la gloire, et connoissant ses intérêts et ceux de son pays, prît des partis si opposés et à ses propres avantages, et à ceux du roi et de l'état dont le soin lui étoit confié.

Saint-Aignan lui représenta que le premier soin du régent et le premier besoin du

royaume, dans ce moment, c'étoit la paix; que, pour la rendre plus solide, on y invitoit le roi d'Espagne et l'empereur; que le régent et le roi d'Angleterre étoient d'accord sur les conditions; qu'ils étoient trop avancés l'un et l'autre, pour se détourner de leur route et pour revenir sur leurs pas.

Albéroni répondit, à son tour, que le roi d'Espagne ne s'éloigneroit point d'un accommodement à des conditions équitables, mais que, si elles ne l'étoient pas, il sauroit se défendre jusqu'à la dernière goutte de son sang; que, si on l'attaquoit dans son royaume, une nation qui l'avoit porté sur le trône et qui l'y avoit soutenu, ne voudroit pas sans doute qu'il fût réduit à retourner chez elle en simple duc d'Anjou; et que, si cependant ce prodige arrivoit, il faudroit bien alors prendre conseil de la nécessité.

Ni le régent, ni le roi d'Angleterre n'avoit dessein de sacrifier le roi d'Espagne, ni de lui faire d'injustes lois. Mais ce qu'Albéroni appeloit des conditions équitables, étoient des conditions folles, et non content de celles qu'on imposoit à l'empereur, de renoncer absolument à la monarchie espagnole, de reconnaître Philippe V pour roi d'Espagne et des Indes, et d'assurer aux enfans de la reine les successions de Parme et de Toscane, il vouloit y ajouter que la Sicile et Naples seroient rendues au roi d'Espagne; que la Sardaigne, à titre de royaume, passeroit au duc de Savoie en échange de la Sicile; que l'empereur auroit pour lui le Milanais et le Mont-Ferrat; que les Pays-Bas catholiques seroient partagés entre la France et la Hollande; et, pour préliminaires, il demandoit encore que l'empereur promît d'avance de ne plus lever de contributions en Italie, de ne plus y envoyer des troupes et de retirer incessamment celles qu'il y avoit fait passer.

On sent combien la cour de Vienne devoit être éloignée de faire la paix à ce prix. Aussi Albéroni n'étoit-il occupé qu'à se préparer à la guerre, et, ce qui soutenoit toujours son courage et ses espérances, c'étoit le puissant intérêt qu'avoient la France, la Hollande et surtout le duc de Savoie d'abaisser la maison d'Autriche. Il pensoit que la seule crainte de se trouver trop foibles du côté de l'Espagne les empêchoit de s'unir avec elle, et qu'il les y encourageroit en redoublant d'efforts pour étaler un grand

appareil de puissance. Il fit publier que l'Espagne auroit, au mois de Mai suivant, cinquante mille hommes de pied, quinze mille hommes de cavalerie, trente vaisseaux de guerre bien équipés et bien armés, une flotte de trois cents voiles, et sur cette flotte une armée de vingt mille hommes, six mille chevaux, et une artillerie de cent cinquante pièces de canon; il comptoit jusqu'aux milliers de poudre, de boulets et de bombes qu'il feroit embarquer.

Dans cet état, il proposoit de former une ligue, et d'attaquer à la fois les Pays-Bas et l'état de Milan; les Pays-Bas, par la Hollande et par la France réunies; le Milanais, par le roi de Sicile, soutenu des Français, tandis que les forces de l'Espagne se porteroient sur l'état de Naples et en chasseroient les Allemands.

Mais la Hollande, qu'il s'obstinoit à détacher de l'Angleterre, tantôt par des promesses, tantôt par des menaces, évita constamment de compromettre son repos.

Albéroni avoit du moins compté pouvoir y acheter des vaisseaux équipés et armés en guerre; mais, pour les lui vendre, il falloit la permission des états-généraux. Ils éludèrent assez long-temps une réponse décisive. Enfin, ne pas accorder sa demande, c'étoit la réfuser. Albéroni leur déclara que le roi d'Espagne regarderoit ce refus comme une offense personnelle et publique. Ils lui marquèrent leurs regrets, ce fut tout ce qu'il en obtint. Il déclama contre leur république, dit que l'amour de la patrie étoit éteint dans tous les cœurs, se plaignit de leurs factions, de leurs divisions intestines, de l'ascendant qu'avoient pris sur eux les nations étrangères à qui leurs chefs étoient vendus. Il leur demandoit, s'ils croyoient que l'empereur leur sauroit gré de leur timide neutralité, s'ils croyoient que la nation anglaise prendroit les intérêts de l'Autriche et du duc d'Hannovre assez à cœur, pour se déclarer contre l'Espagne, s'ils vouloient eux-mêmes être toujours esclaves du roi Georges et de l'Angleterre, et s'ils ne profiteroient pas de l'exemple du roi d'Espagne, dont la complaisance et la modération n'avoient servi qu'à rendre les Anglais plus insolens et plus ingrats. La république ne fut pas plus émue de ses reproches que de ses menaces; il fallut renoncer à elle et ne plus penser aux Pays-Bas.

Le projet dès lors fut réduit à l'attaque de l'Italie, et, si le régent vouloit y envoyer

quarante mille hommes au duc de Savoie, il entroit dans le Milanais. Albéroni croyoit pouvoir répondre que, ces deux puissances une fois unies avec l'Espagne, nulle autre n'oseroit se déclarer pour l'empereur; que l'Angleterre, en dépit de son roi, garderoit la neutralité par l'intérêt de son commerce; que la Hollande verroit cette ligue avec une tranquille joie; et il ajoutoit que c'étoit la seule où le régent de France pût entrer honorablement.

Le comte de Provane, que le roi de Sicile avoit envoyé à Paris, s'étoit joint avec Cellamare, et ils ne cessoient l'un et l'autre de dissuader le duc d'Orléans de ses liaisons avec l'Angleterre, et de l'inviter à se rendre aux instances d'Albéroni. Mais Provane demandoit une résolution décisive, pour empêcher le roi son maître de former d'autres liaisons. En effet, son ministre à Londres, la Pérouse, avoit engagé une négociation avec la cour de Vienne; et en même temps que le roi Victor paroissoit disposé au mariage du prince de Piémont avec une fille du régent, il demandoit pour ce même prince l'une de deux archiduchesses, filles de l'empereur Joseph.

Il étoit possible cependant que le duc de

Savoie, menacé des deux côtés de perdre la Sicile, et incertain sur les conditions que lui feroit la cour de Vienne, voulût entrer sincèrement dans les vues d'Albéroni; et, de tous les projets de ce ministre, celui-ci étoit le plus raisonnable: Villars, Huxelles, Saint-Simon, Torci, la plus saine partie du conseil de régence, étoient d'avis de s'opposer à l'agrandissement de la maison d'Autriche, et de restreindre en Italie la puissance de l'empereur, soit en formant une alliance avec l'Espagne et le roi de Sicile, soit en achevant de gagner le roi d'Angleterre et ses ministres et en procurant à l'Espagne l'accommodement le plus avantageux. Mais de ces deux partis, le régent prit le plus timide; et indépendamment de l'obsession de Dubois, il y étoit déterminé par l'état déplorable d'où il falloit tirer la France avant de songer à la guerre, par la mauvaise foi connue de ce duc de Savoie, qui changeoit de parti aussi souvent et aussi promptement que la fortune changeoit de face, et par la crainte de renouveler contre l'Espagne et la France la même ligue sous laquelle Louis XIV avoit succombé. Peut-être aussi que l'alliance du roi d'Espagne et du roi de Sicile faisoit ombrage au duc

d'Orléans : car, appelé, par le traité d'Utrecht, à succéder à Philippe V, si sa couronne étoit vacante, le roi Victor avoit le plus grand intérêt que, dans le cas où Louis XV seroit mort, Philippe V quittât l'Espagne et vînt régner en France : ce n'étoit donc pas entre leurs mains que le régent eût voulu se livrer : et plus ils seroient unis ensemble, plus il avoit besoin de se faire contre eux des alliés et des amis. Il faut avouer cependant que cette considération, qui seule auroit été si puissante et si décisive pour un ambitieux, parut moins toucher le régent que le besoin qu'avoit l'état de jouir d'une longue paix ; et la preuve qu'il s'oublioit lui-même dans la négociation de Londres, c'est la constance inébranlable avec laquelle il y défendit les intérêts du roi d'Espagne, que sa politique lui auroit conseillé de ne pas rendre plus puissant.

Quoi qu'il en soit, le régent persista dans son projet de conciliation ; et Albéroni ne vit plus au monde d'autre allié pour le roi d'Espagne que le roi de Sicile, qui ne lui ôtoit pas encore l'espérance de l'engager, mais qui, plus sage et plus adroit que lui, ne se laissoit rechercher par l'Espagne, que

pour se faire désirer davantage et mieux traiter par l'empereur.

Cependant la négociation de Londres étoit engagée entre les ministres du roi d'Angleterre, l'abbé Dubois et Penterrieder, envoyé de la cour de Vienne ; et l'empereur ayant consenti à renoncer pour lui et pour les siens à la monarchie espagnole, le seul article de la succession au duché de Toscane retardoit la conclusion. Ce n'étoit pas que la maison d'Autriche y prétendît pour elle-même ; mais elle demandoit que la loi fût égale, et que, la maison de Bourbon y renonçant de son côté, le prince qu'on y appelleroit, ne fût ni de l'un ni de l'autre sang. L'empereur auroit désiré que ce fût le duc de Lorraine ; mais il vouloit bien s'en remettre au choix des négociateurs. L'objet de la difficulté, du côté de Vienne, étoit Livourne, dont le port eût donné l'entrée de l'Italie aux Espagnols ; et les Anglais pour accommodement proposoient de partager en deux l'héritage des Médicis, de rétablir l'ancienne république de Pise, d'en faire dépendre Livourne, et de réserver aux enfans de la reine d'Espagne la ville de Florence avec son territoire. L'empereur, sans se refuser à ce moyen de conciliation, eût

mieux aimé que l'état de Pise fût donné au duc de Lorraine; et, si la France vouloit entendre à cet arrangement, on lui offroit le Barrois. Mais le duc d'Orléans prévoyoit la répugnance qu'auroit le roi d'Espagne à restituer la Sardaigne; et, pour l'y engager, il persistoit toujours à demander que la Toscane entière fût assurée à ses enfans.

Tout pouvoit se concilier en convenant que le port de Livourne seroit libre; et Albéroni voyoit le moment où sans lui, malgré lui, on alloit décider du sort de l'Italie et des intérêts de l'Espagne; il voyoit le moment où l'empereur, admis dans l'alliance de l'Angleterre avec la France et la Hollande, les alloit avoir pour garans de la sûreté de ses états. Sa résolution n'en fut point ébranlée.

Il n'étoit pas sans inquiétude sur la santé du roi d'Espagne, fréquemment attaqué de nouveaux accidens, dont la cause étoit inconnue, et, quoique ce prince eût fait un testament où il nommoit sa femme régente du royaume, et que l'Angleterre l'eût assurée de son appui en cas d'événement, une régence, confiée à la marâtre de l'héritier du trône, pouvoit ne pas avoir le suffrage de la nation. Il étoit même à craindre que,

du vivant du roi, vu l'excès d'affoiblissement où sa raison étoit tombée, les états de Castille ne lui donnassent des tuteurs. C'étoit l'objet des intelligences du duc de Saint-Aignan avec les chefs de la noblesse; et, comme le régent de France voyoit dans Albéroni non-seulement son ennemi personnel, mais l'ennemi du repos de l'Europe et l'ennemi plus dangereux encore du roi d'Espagne qu'il entraînoit dans une guerre insoutenable, il croyoit servir ce roi lui-même en conspirant contre son ministre avec les grands de son royaume, et en travaillant à le mettre sous la tutelle de ses conseils. Mais le duc de Saint-Aignan, chargé de conduire cette entreprise, ne trouvoit dans les grands d'Espagne que de l'ambition sans courage et sans force, et que des esprits divisés par de vaines prétentions. Albéroni les connoissoit: il savoit que, haïs des peuples, ils n'avoient pas même dans leurs domaines un village à leur dévotion; et lui, pour sa défense, il avoit une armée, qu'il avoit soin de bien payer, et de pourvoir abondamment de tout, moyen sûr de se l'attacher. C'étoit-là ce qui soutenoit son courage et son arrogance; et avec la même hauteur qu'il contenoit la no-

blesse espagnole, il insultoit au ressentiment que les cours de Vienne et de Rome faisoient éclater contre lui.

Clément XI que l'empereur accusoit de partialité et de mollesse envers l'Espagne, et qui passoit sa vie à prendre des résolutions et à les retracter, à s'aliéner les partis contraires en voulant les ménager tous, à flotter d'une crainte à l'autre, et à se repentir de ses repentirs mêmes, parut enfin se déterminer à user de rigueur envers Albéroni, soit pour expier la complaisance qu'il avoit eue de le revêtir de la pourpre, soit pour se laver du soupçon d'être d'intelligence avec l'Espagne et d'avoir été confident de l'entreprise sur la Sardaigne, comme il en étoit accusé. Il lui attribua tous les chagrins que lui donnoit la cour de Vienne, lui reprocha d'avoir manqué à sa promesse, et, au lieu de secourir l'église contre les infidèles, de les avoir servis par la diversion qu'il avoit faite en leur faveur; d'avoir eu même des relations avec le grand Seigneur, pour le provoquer à la guerre; enfin d'avoir osé saisir et confisquer, en Espagne, les revenus de trois évêques, chassés de leurs diocèses pour cause de rébellion; et sur ces griefs non-seulement il lui refusoit les bulles de

de l'archevêché de Séville, mais il le menaçoit d'envoyer à Madrid un commissaire du saint siége, pour examiner sa conduite et pour lui faire son procès.

Albéroni devoit connoître le caractère de Clément XI, et combien peu sa sévérité persistoit contre ses frayeurs; après lui avoir tout promis, pour en obtenir le chapeau, et lui avoir manqué de parole, il en avoit agi avec sa sainteté comme si elle avoit dû être édifiée de sa conduite, et, nommé par le roi à l'évêché de Malaga, il l'avoit suppliée de vouloir bien le dispenser de résider dans son diocèse. Le premier mouvement du pape avoit été le refus de cette dispense; mais, ayant réfléchi qu'il n'étoit pas de sa politique de perdre ainsi le fruit de ce qu'il avoit fait pour un homme si dangereux, il avoit pris, pour le ménager, un expédient remarquable: il lui avoit fait dire qu'il lui étoit impossible de le dispenser de la résidence pour plus de six mois dans l'année; mais en même temps il lui donnoit avis que les décisions des conciles lui permettoient aussi de s'absenter six mois de son église, ce qui faisoit l'année complète.

Or le cardinal demandoit pourquoi cette indulgence s'étoit tout à coup démentie, et

si c'étoit à la cour de Rome à servir le ressentiment des oppresseurs de l'Italie contre ses défenseurs et ses libérateurs? il traitoit de peur chimérique celle de l'invasion des Turcs, et de calomnie les bruits qu'on répandoit de ses relations avec eux: il ne voyoit pour l'Italie d'invasion à craindre que du côté de la maison d'Autriche, et il invitoit Rome et l'Italie entière à saisir avec lui le moment de briser leurs fers. Il s'étonnoit des plaintes du saint siége sur le bannissement des évêques rebelles et sur la confiscation de leurs biens au profit du roi: le saint père avoit vu, disoit-il, d'un œil plus favorable, la saisie des revenus de l'église de Valence et la pension des deux mille pistoles, que le roi avoit accordée, sur ces revenus confisqués, au cardinal Aquaviva: à l'égard du procès dont on le menaçoit, il déclaroit à sa sainteté que, si le commissaire chargé de le poursuivre arrivoit en Espagne, il y seroit mal reçu.

La rupture fut déclarée entre l'Espagne et Rome; le tribunal de la nonciature fut fermé à Madrid; le nonce par des monitoires publia que toutes les grâces que le saint père avoit accordées au roi catholique, c'est-à-dire, tous les impôts sur le clergé de

l'Espagne et des Indes cessoient dès ce moment. Mais Albéroni se moqua du nonce et de ses monitoires; le conseil de Castille, qu'il faisoit parler à son gré, décida qu'il falloit former un tribunal pour remédier aux abus de la puissance ecclésiastique. Le roi d'Espagne, que d'Aubenton son confesseur avoit obligé de demander au pape l'absolution de tout ce qu'il avoit fait de déplaisant pour la cour de Rome, pieuse adresse pour le courber sous la verge sacerdotale, le roi, dis-je, oublia ses scrupules, et d'Aubenton n'osa plus lui en donner; un ordre exprès fut signifié à tous les Espagnols qui se trouvoient à Rome, d'en sortir sur-le-champ. Ils obéirent tous; le saint père en fut consterné; et le sacré collége lui reprocha sa sévérité imprudente. Alors ce fut Albéroni qui menaça l'église d'une plaie incurable; et le pape fut trop heureux, qu'en différant sa translation de l'évêché de Malaga à l'archevêché de Séville, il voulût bien se contenter de percevoir en même temps les revenus de ces deux églises.

Autant la foiblesse de Rome encourageoit l'audace et l'insolence d'Albéroni, autant la modération et les ménagemens de la France et de l'Angleterre exaltoient sa pré-

somption. Le colonel Stanhope ne s'étoit point lassé de vaincre sa résistance; le marquis de Nancré alla se joindre à lui; et le régent l'avoit chargé de présenter au cardinal l'état de la négociation, où il ne restoit plus actuellement à décider que l'article de la Toscane, sur lequel le duc l'Orléans promettoit de ne point fléchir. Albéroni reçut Nancré comme l'envoyé d'une puissance amie; et en public il lui témoignoit tant de bienveillance et d'égards, qu'on les croyoit presque d'accord ensemble. Mais, dans leurs conférences, il se dédommageoit de cette contrainte politique: ce n'étoit que plaintes amères, propos malins ou insultans, déclamations violentes. Il déploroit l'aveuglement de toute l'Europe; et surtout de la France qui laissoit échapper une occasion si belle, si sûre, si facile de dérober l'Italie au joug de la barbarie allemande; il s'indignoit qu'on voulût forcer le roi d'Espagne à rendre la Sardaigne, pour la faire servir d'échange à la Sicile, et pour ajouter celle-ci à la puissance de l'empereur: lui laisser Naples, y joindre la Sicile, n'étoit-ce pas lui procurer tous les moyens d'avoir une marine, la seule force qui lui manquoit? N'étoit-ce pas vouloir qu'il fût le maître de

l'Adriatique, de l'Archipel et du commerce du levant? Albéroni dans ce projet ne voyoit que honte et folie; il ne voyoit dans le roi d'Angleterre qu'un électeur tremblant et livré au chef de l'Empire; il ne voyoit dans le régent qu'un ambitieux occupé du soin de sa grandeur, mais qui, prenant une fausse route, tomberoit dans le précipice avant de l'avoir aperçu. L'un de ces deux princes, disoit-il, sacrifioit les intérêts de la nation à sa sûreté, l'autre à ses espérances; l'un vouloit s'affermir sur le trône, l'autre vouloit y parvenir. Il regardoit l'abbé Dubois comme un intrigant revêtu du titre de négociateur, qui, dépourvu de conseil et de sens, se laissoit tromper par les Anglais; ou comme un fourbe qui leur étoit vendu et qui leur vendoit son maître. Il ne parloit des Anglais eux-mêmes que comme d'une nation arrogante qui, depuis quelque temps, se croyoit en possession de partager le monde, d'enlever les états à leurs souverains légitimes et d'en disposer à son gré. Il protestoit, quoi qu'il arrivât, que le roi d'Espagne ne changeroit ni de sentimens, ni de maximes; qu'avec la même fermeté qu'il avoit marquée dans les temps les plus malheureux, il hasarderoit tout plutôt que de

subir d'indignes lois; qu'il auroit, pour s'en affranchir, quatre-vingt mille hommes de bonnes troupes, bien complètes et bien payées, des forces de mer au-delà de tout ce que l'Espagne en avoit jamais eues, et les trésors du commerce des Indes; mais que, s'il falloit succomber, il mouroit les armes à la main.

Le roi de Sicile, de son côté, ayant appris que, dans les conférences de Londres, on étoit convenu de l'obliger à céder cette île en échange de la Sardaigne, se plaignoit hautement qu'on voulût renverser les fondemens de la paix d'Utrecht: ses ministres, la Pérouse à Londres, Provane à Paris, déclaroient, dans les termes les plus exprès et les plus forts, qu'il n'étoit point d'extrémité à laquelle ce prince ne fût capable de se porter, avant que de souffrir qu'on le chassât du royaume.

En effet, c'étoit une chose assez nouvelle, que de voir deux puissances qui se donnoient pour médiatrices, s'ériger sans aveu en arbitres de leurs voisins, disposer de leurs possessions, régler leurs droits et leur partage, faire l'échange de la Sicile à l'insçu du roi de Sicile, priver le roi d'Espagne du droit de réversion qu'il avoit sur cette île

par le traité d'Utrecht, ériger en fiefs de l'empire le duché de Toscane et celui de Parme, quoique l'un fût indépendant de toute souveraineté, et que l'autre ne relevât que du domaine de l'Eglise, et s'engager réciproquement à employer la voie des armes, pour réduire chaque puissance à souscrire à leurs décisions. Paris et Londres retentissoient de plaintes contre une médiation pareille; mais, tandis que la foiblesse proteste et que la peur menace, la force agit et n'écoute rien.

La négociation s'avançoit, Albéroni, pour y mettre obstacle, feignit de se réduire à demander qu'on laissât la Sardaigne au roi d'Espagne, et employa, pour l'obtenir, la médiation du régent; mais, si l'Espagne renonçoit à ses desseins sur l'Italie, la Sardaigne lui étoit inutile, et l'obstination de son ministre à vouloir la garder, décéloit sa mauvaise foi. Les Anglais répondirent que, s'il se fût expliqué plutôt, l'accommodement eût été possible, et qu'avec de l'argent, l'Angleterre et la France auroient pu le faciliter; mais que l'échange de la Sicile contre la Sardaigne une fois convenu et proposé à l'empereur, changer cette disposition, ce seroit ébranler, peut-être ren-

verser tout l'édifice de la paix. Albéroni parut aussi outré de ce refus, que s'il n'avoit pas dû s'y attendre. Il redoubla d'invectives et de déclamations; il menaça les négocians anglais d'être traités dans les ports d'Espagne avec la dernière rigueur; il ordonna même qu'on se saisît de quelques-uns de leurs navires, et il les fit employer dans sa flotte. L'Angleterre lui fit entendre qu'en ménageant l'Espagne, et en ne désirant que de l'amener à la paix, elle n'étoit cependant disposée ni à souffrir l'injure, ni à céder à la menace; et la fougue d'Albéroni échoua contre la fermeté plus tranquille, mais aussi fière de l'un et de l'autre Stanhope.

Sa dernière ressource auroit été de gagner le roi de Sicile; leur position respective les pressoit de s'unir ensemble, et l'un et l'autre y sembloient disposés; mais ils se connoissoient trop bien pour compter réciproquement sur de légères apparences. En même temps que le roi Victor négocioit à Vienne, il avoit à Madrid un ministre caché; ce ministre étoit Lascaris. Il avoit fait quelques avances au cardinal, et celui-ci, pour endormir la vigilance du roi Victor sur le danger de la Sicile, avoit paru répondre avec empressement aux avances de Lascaris.

Le 22 Mai, c'est-à-dire, huit jours après le départ de la flotte dont la destination étoit secrète encore, il écrivit au roi de Sicile que le roi d'Espagne ne recevroit la loi de personne; qu'il étoit résolu à défendre ses droits jusqu'à la dernière extrémité; que, si S. M. Sicilienne vouloit se joindre à lui, comme l'honneur et l'avantage des deux couronnes le demandoient, elle trouveroit en lui un allié sûr et solide, et que leur union obligeroit peut-être le roi d'Angleterre et le régent de France à changer de pensée; mais que la première condition de leur alliance devoit être que les places de la Sicile fussent remises aux Espagnols; car, sans cela, il leur étoit impossible de rien tenter sur l'Italie, au lieu qu'avec cette facilité pour un premier débarquement, et cette retraite assurée, rien ne les empêcheroit plus de passer dans l'état de Naples, dont la conquête seroit facile et prompte, au moyen des intelligences pratiquées dans ce royaume, et d'une grosse armée qu'on y alloit porter; que le roi d'Espagne demandoit ces places, non pour en demeurer le maître et regagner par artifice un état qu'il avoit perdu, mais pour les garder en dépôt, et seulement tout le temps nécessaire au

succès de l'expédition; que la droiture, la sincérité, la probité de ce monarque étoient connues, et que, si le roi de Sicile vouloit bien s'y livrer avec une confiance généreuse, le roi d'Espagne y répondroit par sa reconnoissance et par des procédés encore plus généreux; que cette condition première et indispensable une fois remplie, non-seulement on profiteroit de l'alarme et de la confusion où l'arrivée des Espagnols jetteroit le peu d'Allemands qu'il y avoit dans l'état de Naples (*), mais qu'on feroit passer incontinent un corps de troupes considérable dans tel endroit de la Lombardie qu'il plairoit au roi de Sicile; qu'il n'y avoit pas un moment à perdre, et que le moyen de rendre inutile l'armement de l'escadre anglaise, étoit de prévenir son arrivée, et de hâter le débarquement en Sicile avant qu'elle pût s'y opposer. Dans une seconde lettre du 30 Mai, les instances d'Albéroni furent encore plus vives, et il redoubla d'éloquence pour persuader à Victor que deux rois également offensés par l'orgueil de la puissance impériale, également intéressés à lui donner de

(*) Six mille hommes d'infanterie et quinze cents hommes de cavalerie.

justes bornes, et à se préserver de son ambition, devpient se fier l'un à l'autre, et se tenir étroitement unis; qu'ils se rendroient par là indépendans et redoutables; que leur exemple engageroit les ennemis secrets de la maison de l'Autriche à dépouiller de timides égards, et à se lier avec eux, pour rétablir cet équilibre d'où dépendoit le repos de l'Europe, et dont leur alliance alloit être l'appui; mais qu'à moins d'une confiance réciproque et entière, il falloit renoncer à une fin si glorieuse, et se résoudre à subir la loi que dictoient les médiateurs.

Ce langage étoit si conforme à la vérité et à la raison, que le plus soupçonneux des rois y fut trompé. Il crut, avec toute l'Europe, que l'Espagne, abandonnée à ses propres forces, et n'ayant plus d'autre allié que lui, le recherchoit sincèrement. Il n'en est pas moins vrai que, dans ce temps-là même, l'ordre d'attaquer la Sicile étoit dans les mains du marquis de Leyde, commandant l'expédition.

Il est à croire cependant que, si le roi Victor se fût hâté de consentir à la demande de l'Espagne, leur alliance auroit eu lieu, et l'entreprise auroit suivi le plan que proposoit Albéroni; mais, quoique le duc de

Savoie fût averti par del Maro, son ambassadeur à Madrid, que la Sicile étoit menacée, quoique les lettres même du ministre d'Espagne lui fissent entendre clairement que, de gré ou de force, il falloit que cette île fût au pouvoir des Espagnols, ce prince ne put se persuader qu'Albéroni fût assez imprudent pour oser l'attaquer avant d'avoir reçu de lui une réponse décisive, et cependant il croyoit lui-même se donner le temps de conclure son alliance avec l'empereur. Il la faisoit solliciter à Vienne, et le mariage de son fils avec une archiduchesse étoit la seule condition qu'il y mît pour préliminaire. Du reste, il offroit la Sicile, et il laissoit à l'équité de l'empereur à décider quel en seroit l'équivalent. Ce pouvoit être le Milanais avec le titre de roi de Lombardie; ce pouvoit être l'état de Parme, dont on se seroit emparé; on parloit même de réunir les Deux-Siciles et la Sardaigne, et de les donner à Victor en échange des états héréditaires de la maison de Savoie qu'il céderoit à l'empereur.

On s'aperçut à Londres que la cour de Vienne incidentoit sur des détails de peu de conséquence, et qu'elle cherchoit à éluder l'acceptation du traité. On lui supposa

d'autres vues, et l'on apprit que le duc de Savoie étoit la cause de ses délais: on résolut de les trancher, et le roi d'Angleterre, pressé par le régent, prit sur lui de faire savoir aux ministres de l'empereur, et de lui écrire à lui-même, qu'il falloit renoncer à l'idée d'une alliance particulière avec le roi de Sicile, ou ne plus penser au traité de Londres; qu'on lui en laissoit le choix, mais que, s'il différoit, les puissances intéressées à ne pas voir les maisons d'Autriche et de Savoie se partager l'Italie, en prendroient de l'inquiétude, et que l'Espagne profiteroit peut-être de ces nouvelles dispositions.

L'empereur jugea bien qu'il n'y avoit plus à balancer. Le roi Victor étoit connu; on savoit qu'en même temps qu'il négocioit à Vienne avec tant de chaleur, il négocioit à Madrid; et d'un côté les risques d'une alliance mal assurée, de l'autre l'avantage sûr et présent de réunir les Deux-Siciles, de conserver les Pays-Bas, de posséder le Milanais, de n'avoir plus rien à craindre de la mauvaise volonté des peuples d'Italie, et surtout des Napolitains, tout cela, dis-je, mûrement considéré par le conseil de Vienne, les difficultés qu'il avoit fait naître

dans la négociation de Londres, commencèrent à s'aplanir.

Albéroni, de son côté, vouloit engager l'empereur à s'accommoder avec le roi d'Espagne, sans l'intervention d'aucun médiateur, et, dans ses propositions, le roi Victor étoit sacrifié; mais la cour de Vienne vit si peu d'apparence à supposer qu'Albéroni eût prétendu détacher l'empereur de l'alliance de l'Angleterre, qu'elle prit cette tentative pour un moyen de déguiser l'intelligence du roi d'Espagne avec le duc de Savoie, et sa réponse fut qu'elle n'entendroit à aucun accommodement que de l'aveu des négociateurs. Ainsi cette démarche d'Albéroni, dénoncée à Londres, ne fit qu'accélérer la conclusion du traité d'alliance.

Le roi d'Angleterre, en faisant annoncer au roi d'Espagne que ce traité touchoit à sa conclusion, l'avertissoit en même temps que l'escadre anglaise alloit mettre à la voile; qu'elle passeroit le détroit; qu'elle étoit destinée à protéger la paix et le repos de l'Italie, quels qu'en fussent les agresseurs. Cette escadre se mit en mer le 13 Juin 1718, et l'on comptoit que, dans un mois, elle se rendroit à Mahon. Albéroni en témoigna moins de crainte que de colère. La flotte

espagnole étoit partie le 15 Mai, et il en faisoit publier le détail le plus magnifique; plus de trois cent soixante voiles, trente-trois mille hommes de troupes bien armés et bien vêtus; une artillerie de cent pièces de gros canons, de quarante mortiers, de trente mille bombes; dix-huit mille fusils de réserve, pour les distribuer aux gens de bonne volonté, dans le pays où l'on alloit descendre; des vivres pour plus de cinq mois, et deux millions de piastres fortes formant le trésor de l'armée. Il n'oublioit pas d'ajouter qu'il restoit encore en Espagne quarante-deux mille hommes de bonnes troupes, et, sur les chantiers, douze vaisseaux de quatre-vingt pièces de canon; que les navires de Saint-Mâlo, pris dans le golfe du Mexique et dans la mer du Sud, joints à ceux qu'attendoient l'Espagne, la défrayeroient par leurs richesses, d'une partie de ces dépenses, et que la nation espagnole, enchantée de se voir créer une marine et des armées, étoit résolue de prodiguer ses biens et de verser son sang pour le service de son roi.

L'empereur n'avoit dans l'état de Naples que six mille hommes d'infanterie et quinze cents chevaux; s'il ne s'attachoit pas le duc de Savoie, il avoit à le craindre, et pour aller

au secours de Naples, il ne lui seroit plus possible de s'affoiblir du côté de Milan. La paix n'étoit pas faite encore avec la Porte; et, avant que l'armée du prince Eugène pût se porter en Italie, les Espagnols et les Piémontais, agissant de concert, pouvoient avoir forcé les Allemands à repasser les monts.

La cour de Vienne avoit donc intérêt d'abuser le duc de Savoie, le plus long-temps qu'il seroit possible, pour empêcher, pour retarder du moins son alliance avec l'Espagne, et pour le rendre plus difficile dans les conditions qu'il en exigeroit. Ce fut à quoi la politique allemande mit tous ses soins, et elle y réussit.

Le duc de Savoie inquiet des progrès du traité de Londres, ne laissoit pas de tenir encore à l'espérance de conclure son alliance avec l'empereur. Il savoit que l'article des garnisons impériales ou espagnoles à mettre dans l'état de Parme et dans celui de Toscane, formoit encore une difficulté nouvelle, presque insoluble de part et d'autre. Il en prit plus de confiance, et persuadé que, sans lui, l'Espagne ne pouvoit rien entreprendre, il mit son alliance avec elle à un prix si haut, qu'Albéroni fut obligé d'y renoncer;

noncer; il demandoit qu'en même temps que le roi d'Espagne feroit attaquer le royaume de Naples, il lui envoyât dix mille hommes en Lombardie, pour en disposer à son gré, et dix mille encore dès l'instant que l'état de Naples seroit soumis; que l'entretien de cette armée fût, comme il étoit juste, aux dépens de l'Espagne, et que, pour suppléer à l'artillerie et au munitions qu'elle ne pouvoit pas envoyer dans le Milanais, elle en fît les frais en argent; il exigeoit de plus un million d'avance et un subside considérable tant que la guerre auroit duré. Il vouloit que la garnison des places conquises dans l'état de Naples, comme dans l'état de Milan, fût moitié piémontaise, et moitié espagnole, mais partout sous les ordres d'un commandant piémontais. Il vouloit commander lui-même absolument toutes les troupes combinées, les espagnoles comme les siennes; distribuer les quartiers d'hiver et régler seul le plan des opérations: à l'égard des contributions qui se lèveroient en pays ennemi, il s'en réservoit la moitié et il laissoit l'autre au roi d'Espagne.

Albéroni étoit enfin désabusé des espérances qu'il avoit si légèrement fondées sur les projets du Czar et du roi de Suède, il

prévoyoit, comme inévitable, l'alliance de l'empereur avec la France et l'Angleterre; il ne pouvoit attendre de la Hollande, à force même de sollicitations, qu'une timide neutralité; il ne pouvoit douter que la paix de Hongrie ne fût près de se décider et que le prince Eugène, à la tête d'une armée victorieuse, ne passât bientôt l'Apennin, il falloit donc se résoudre à subir les conditions rigoureuses que le roi de Sicile faisoit au roi d'Espagne, se livrer à lui sans réserve, lui prodiguer l'argent, lui abandonner les troupes, le rendre dépositaire des provinces conquises, le rendre l'arbitre absolu et de la guerre et de la paix, ou le voir se jeter lui-même entre les bras de l'empereur. Il n'y avoit qu'un milieu à prendre, celui de céder aux invitations de la France et de l'Angleterre et d'entrer dans leur alliance; Albéroni s'en éloigna plus obstinément que jamais, et en même temps, il se détermina non-seulement à se passer de l'alliance du duc de Savoie, mais à s'en faire un ennemi de plus, ce fut la dernière de ses témérités, et peut-être aussi la plus grande. Enfin, toutes ses espérances trompées et détruites l'une après l'autre ne lui laissoient plus qu'une erreur, c'étoit de se flatter que

si le débarquement de l'armée espagnole en Sicile étoit exécuté avant l'arrivée de l'escadre anglaise, cette escadre uniquement chargée de s'opposer à une descente, ayant manqué l'objet de sa destination, ne tenteroit rien au-delà. Il laissa donc le marquis de Leyde exécuter l'ordre qu'il avoit reçu en partant de Cadix, de s'emparer de la Sicile. Les troupes que le duc de Savoie avait dans l'île, se réduisoient à huit mille hommes, le plus grand nombre, gens du pays, mal affectionnés à leur prince, et tout prêts à se soulever dès que les Espagnols paroîtroient sur la côte. Il fut donc aisé d'y descendre, et le débarquement s'étant fait à Palerme, le 3 Juillet, Philippe V y fut proclamé.

A cette nouvelle, le duc de Savoie fit arrêter à Turin l'ambassadeur d'Espagne, le marquis de Villamayor, et, adressant ses plaintes au régent et au roi d'Angleterre, il demanda la garantie qui lui étoit promise par le traité d'Utrecht; mais l'entreprise sur la Sicile étoit si téméraire, s'il n'y avoit pas consenti, qu'on ne pouvoit se persuader que le ressentiment qu'il en témoignoit fût sincère, et qu'il ne fût pas en secret d'intelligence avec les Espagnols; cependant Stanhope, le ministre que le roi d'Angleterre

avoit envoyé à Paris pour y dénouer avec le régent les dernières difficultés qui retardoient la quadruple alliance, et qui, pour engager l'Espagne à y souscrire, alloit se rendre en personne à Madrid, ne douta point de la sincérité des plaintes du comte de Provane, et il lui répondit: que si le roi de Sicile accédoit à la paix de Londres, sitôt qu'il en feroit remettre sa déclaration à Milord Stairs, il recevroit, en échange des mains de ce ministre, l'ordre du roi d'Angleterre à Bing, son amiral, de faire de l'escadre anglaise l'usage que le roi Victor exigeroit pour la défense de ses états. Le duc d'Orléans promit, de son côté, d'écrire au roi d'Espagne, que, s'il ne retiroit pas ses troupes, la France, obligée envers le roi Victor à la garantie de la Sicile, rempliroit son engagement; mais, aux instances de Provane, il répondit confidemment que la garantie ayant eu pour objet la réversion de la Sicile au royaume d'Espagne, aussi bien que la concession de cette île au duc de Savoie, l'engagement étoit indivisible, et qu'attendu que le traité de Londres l'y faisoit manquer d'une part, il s'en croyoit dispensé de l'autre. Il ajoutoit qu'il n'avoit point d'armée navale à opposer à la flotte

espagnole, et que sa médiation étoit le seul secours qu'il pût offrir au roi Victor.

Le régent avoit désiré le mariage de sa fille, Mlle. de Valois, depuis duchesse de Modène, avec le prince de Piémont; le roi Victor, comme je l'ai dit, demandoit une archiduchesse, fille de l'empereur Joseph; et, soit que le régent en eût quelque dépit, soit qu'il prît plaisir à voir le plus rusé des princes trompé lui-même, il est vrai qu'il parloit de l'invasion de la Sicile comme d'un tour d'adresse qui le réjouissoit: il disoit à ses familiers, que le renard étoit pris au piége.

Cependant tous les articles du traité de Londres étoient réglés entre l'empereur, la France et l'Angleterre. On y laissoit la voie ouverte à l'accession de la Hollande, du duc de Savoie et du roi d'Espagne, mais on étoit décidé à ne pas l'attendre.

Les garanties de la triple alliance renouvelées dans celles-ci, et l'empereur admis dans cet engagement d'une défense réciproque; sa renonciation absolue et à perpétuité, pour lui et pour ses descendans aux états d'Espagne et des Indes; les successions des duchés de Parme et de Toscane assurées à dom Carlos, et graduellement à tous les

enfans du même lit ; seulement le port de Livourne réservé libre, et la garde des deux duchés confiée à six mille Suisses; la Sardaigne restituée par le roi d'Espagne et cédée au duc de Savoie, à titre de royaume, en échange de la Sicile réunie à l'état de Naples et mise au pouvoir de l'empereur, formoit la teneur du traité.

On n'avoit aucune inquiétude sur l'accession de la Hollande; celle du duc de Savoie étoit forcée par l'invasion de la Sicile; et quant à celle de l'Espagne, la France et l'Angleterre s'en rendoient responsables et s'engageoient à l'obtenir.

D'un autre côté, la paix entre les Turcs, l'empereur et les Vénitiens touchoit à sa conclusion ; et le prince Eugène, à la tête d'une armée victorieuse, alloit marcher vers l'Italie, et se joindre au duc de Savoie, avec le droit d'être soutenu par la France et par l'Angleterre, contre l'Espagne, abandonnée et dénuée de tout secours.

Ce fut dans cette position, qu'aux plus vives instances du comte de Stanhope et du marquis de Nancré, Albéroni ne répondit que par de violens reproches contre le roi d'Angleterre, et par des déclamations injurieuses et menaçantes contre le duc d'Orléans.

Le 13 Juin, l'escadre anglaise avoit mis à la voile ; et, le 24, Stanhope qui n'étoit pas encore parti de Londres, avoit déclaré à Monteleon, ambassadeur d'Espagne, que les instructions données à l'amiral lui prescrivoient toutes sortes d'égards pour la flotte espagnole, à moins qu'elle ne fît sur l'Italie quelque entreprise contraire à la neutralité, dont le roi d'Angleterre s'étoit rendu garant; mais que, dans le cas où elle tenteroit quelque projet d'attaque ou de descente, l'amiral avoit l'ordre exprès de s'y opposer.

Bing, en passant, avec son escadre, devant Cadix, au mois de Juillet, avoit tenu le même langage: il avoit annoncé que ses ordres étoient d'abord d'insister auprès du roi d'Espagne, pour obtenir de lui une suspension d'armes; de lui offrir le secours de sa flotte, pour ramener les troupes qu'on auroit débarquées en Sicile ou en Italie, et la continuation des bons offices de l'Angleterre pour une conciliation; mais que, si S. M. Catholique persistoit à vouloir troubler les possessions garanties, il lui étoit prescrit d'employer toutes les forces qu'il commandoit à la défense de ses états, et au maintien de la neutralité et du repos de l'Italie entière.

Si la destination secrète de cette escadre anglaise étoit, comme on l'a dit, de détruire la marine espagnole dès sa naissance, au moins auroit-il dépendu d'Albéroni de la sauver, ou de convaincre les Anglais de la plus noire perfidie. Mais ce ministre ne voulut pas voir que les résolutions les plus froides étoient communément les plus fermes, et que plus l'Angleterre mettoit de modération dans ses menaces, plus elle étoit déterminée à les effectuer, si l'on n'y avoit point d'égard. Il prit tous ces ménagemens pour les effets de la crainte, où étoient les Anglais de perdre avec l'Espagne les avantages de leur commerce, ou de la peur qu'avoit leur roi lui-même d'indisposer sa nation. Ainsi, plus entêté, plus opiniâtre que jamais, il répondit que la déclaration de l'amiral étant une rupture, il étoit juste qu'elle fût réciproque, et que, dès ce jour même, le roi d'Espagne, libre envers l'Angleterre de tout engagement, faisoit cesser les priviléges qu'il lui avoit prodigués si généreusement. L'escadre anglaise avoit donc passé le détroit, et fait voile vers le port de Naples, où elle se rendit de Mahon, d'où elle étoit partie le 22 Juillet; sans qu'Albéroni put encore se persuader qu'elle eût

réellement l'ordre et la résolution d'en venir aux hostilités.

L'imagination mobile et pétulante de ce ministre avoit épuisé toutes ses ressources; mais son orgueil soutenoit son courage; et, tandis que l'escadre anglaise alloit attaquer et détruire la flotte espagnole sur les mers de Sicile, il s'applaudissoit à Madrid d'avoir fait sortir, disoit-il, comme du fond de la mer, cette flotte de cinq cents voiles, dont l'armement étonnoit l'Europe et en imposoit même aux Anglais. Il se félicitoit de la réduction de Palerme, bientôt suivie, à ce qu'il croyoit, de la conquête de la Sicile entière, où il auroit une armée de trente cinq mille hommes, qui, se portant sur l'état de Naples, en chasseroit les Allemands, et les réduiroit pas à pas à évacuer l'Italie, avant que l'armée du prince Eugène, que l'armée des Turcs occuperoit encore au moins une campagne, eût le temps de les secourir.

En peu de temps il apprit combien ses illusions l'avoient trompé. La paix de Passarowitz avoit été signée le 22 Juillet; le 2 Août, la quadruple alliance le fut à Londres; le 10 du même mois, la flotte espagnole fut attaquée par l'escadre anglaise, à la vue de

Syracuse; le 11 à midi, ce qui restoit de cette flotte si vantée étoit à peine en état d'échapper à la poursuite de l'ennemi.

Bing, en sortant du port de Naples, avoit commencé par jeter en Sicile un corps de troupes allemandes; et, dans le combat qu'il avoit livré au marquis de Leyde, il avoit pris ou fait périr, en moins de six heures, vingt trois vaisseaux espagnols. Tout le reste étoit dispersé; Bing étoit maître de la mer; les Espagnols débarqués en Sicile, étoient livrés à leur propre courage, sans espérance d'aucun secours, et ne pouvoient manquer d'être accablés par les forces que l'empereur avoit désormais toute liberté de faire passer dans cette île.

Albéroni devoit sentir enfin que la loi de la paix étoit pour lui la loi de la nécessité. Mais, dans le salut de l'Espagne, il voyoit sa propre ruine: convaincu, par l'événement, d'une folle témérité, et démenti dans toutes les promesses dont il avoit bercé la foiblesse du roi d'Espagne et l'ambition de la reine, s'il cessoit de leur être nécessaire, il se croyoit perdu. Il se roidit donc sur le bord du précipice où il alloit tomber; et, pressé par Stanhope d'accéder à la paix, il en dicta les conditions, et les fit aussi

arrogantes, que s'il avoit parlé aux vaincus au nom du vainqueur.

Stanhope qui l'estimoit, qui l'aimoit personnellement, parce qu'il lui trouvoit des traits d'une âme ferme et d'un grand caractère, perdit enfin l'espérance de modérer cette tête exaltée. Il prit congé de Leurs Majestés Catholiques, et vint à Paris concerter avec le duc d'Orléans les moyens de forcer l'Espagne à se tenir tranquille et satisfaite du partage qu'on lui assuroit.

Le duc d'Orléans l'avoit fait ce partage, le meilleur qu'il étoit possible, plus avantageux même que n'auroit dû l'attendre une puissance si foible encore; et si Albéroni avoit été sage, il eût dissimulé, il eût cédé aux circonstances; et, au lieu de mettre au hasard d'un seul événement toutes les forces de l'Espagne, ces forces qu'il n'avoit tirées d'un royaume épuisé que par un violent artifice, il auroit laissé prendre à cette puissance précoce un accroissement naturel: il devoit savoir que l'agriculture, le commerce, la navigation, l'industrie, la population pouvoient seules en être les sources durables; et c'étoit là ce que son génie, aidé de la paix et du temps, devoit songer à rétablir. L'Espagne auroit trouvé assez

d'occasions de reprendre ses avantages, et n'eût pas manqué d'alliés pour réclamer et soutenir ses droits.

Mais Albéroni donna tout à l'ostentation et rien à la prudence. Il oublia qu'en fait d'élévation rien de soudain n'étoit solide: il eut la vanité de vouloir étaler ce qu'il appeloit les prodiges de son administration; et, s'en éblouissant lui-même; il risqua tout et ne calcula rien. Plus intrigant que politique, il remua sans cesse, et n'avança jamais dans une aucune négociation. Partout il échoua pour n'avoir regardé que le but et jamais l'obstacle, ou pour avoir voulu, à toute force, le renverser ou le franchir. Il prétendit inspirer son audace aux petits princes d'Italie; son imprudence au duc de Savoie; sa fougue aux états de Hollande; aux Turcs, son opiniâtreté après la perte de deux batailles: aux Anglais, le même intérêt qu'avoit la maison de Bourbon d'affoiblir la maison d'Autriche; à l'électeur d'Hannovre son ardeur d'abaisser la puissance de l'empereur; à celui-ci, l'oubli de son ambition et de ses pertes encore récentes; il vouloit lui persuader de se détacher de l'Angleterre pour s'allier avec l'Espagne; et sur la périlleuse promesse du Milanais, il espéroit

lui faire abandonner l'état de Naples : il s'étonnoit que le régent de France ne fît pas à l'Espagne le double sacrifice de sa sûreté personnelle et d'une paix si nécessaire au rétablissement des forces de l'état; enfin, au lieu de l'argent, dont le Nord avoit un besoin si pressant, il y envoyoit des paroles et, dans l'impuissance où il étoit de subvenir aux frais et d'une guerre en Allemagne et d'une descente en Ecosse, il croyoit que, sur ses promesses, Charles XII alloit s'embarquer et le Czar marcher vers Hannovre. Ainsi, prenant les hommes et les choses à contre-sens de leur caractère et de leur pente naturelle, il s'obstinoit à leur donner la direction de ses desseins et l'impulsion de sa volonté, et finissoit par s'indigner d'y trouver de la résistance. Il s'en prenoit à la mollesse, à l'incapacité des ministres d'Espagne dans les cours étrangères: leur prévoyance lui étoit importune, leur modération odieuse; il eût voulu qu'en Angleterre Monteleon eût soulevé le parlement et la nation; il ordonnoit à Cellamare de déclarer au duc d'Orléans que le roi d'Espagne ne vouloit accepter ni le projet du traité de Londres, ni tel autre qu'on lui offriroit, même avec la cession du royaume

de Naples; qu'il vouloit se venger de ceux qui osoient prétendre lui imposer des lois; et qu'il tâcheroit en même temps d'ouvrir les yeux à tous les bons Français sur le mauvais usage que l'on faisoit de l'autorité de la régence. Il ordonnoit à Beretti de déclarer à la Hollande que son maître ne recevroit jamais la loi barbare que ses faux amis, ceux qui avoient reçu de lui le plus de bienfaits, prétendoient lui faire subir; il lui ordonnoit de ne parler de la quadruple alliance, que comme d'un projet injuste, criminel, abominable, que la Hollande se repentiroit d'avoir seulement écouté; et en même temps qu'il faisoit de Beretti, un déclamateur à la Haye, il faisoit à Paris de Cellamare un conspirateur.

Ce fut donc autant pour forcer le roi d'Espagne à se délivrer de ce ministre turbulent, que pour l'engager à souscrire à la paix générale, que le roi d'Angleterre laissa continuer les hostilités commencées; et la nation anglaise y trouvoit elle-même trop d'avantages pour s'y opposer.

La marine espagnole n'étoit pas en état de se montrer sur les mers; le peu qu'il en restoit dans les ports d'Amérique, y fut bloqué par les Anglais; ils firent seuls tout le

commerce du nouveau monde, et le régent fut accusé de les avoir trop bien servis. Dans ce moment, tout l'argent du royaume passoit dans la caisse de Law; et Londres et Vienne, par Dubois, leur argent, tiroient de cette caisse des subsides énormes. Ainsi, d'un côté, par la folie et l'obstination d'Albéroni, de l'autre, par la faiblesse et la facilité du duc d'Orléans, l'or des Français alloient soudoyer les troupes allemandes et les flottes anglaises, pour achever de ruiner l'Espagne. Le duc d'Orléans se flattoit que le secret de ses subsides lui seroit gardé; il se trompoit: ses alliés avoient trop d'intérêt de lui rendre l'Espagne irréconciliable. Il se flattoit aussi de pouvoir modérer ces secours à sa volonté, et d'éviter avec l'Espagne une rupture ouverte; il se trompoit encore: la volonté qui le gouvernoit, ce n'étoit plus la sienne; mais celle de Dubois, revenu triomphant de Londres, admis au conseil de régence, toujours méprisé de son maître, mais absolu auprès de lui, par l'ascendant incompréhensible qu'il avoit pris sur sa foiblesse; vendu à l'Angleterre, dont il avoit dès lors, et dont il eut toute sa vie une pension de cinq cent mille livres, et

dévoué à l'empereur, par la protection duquel il vouloit obtenir la pourpre.

Il n'est pourtant pas vraisemblable que le régent se fût exposé au reproche d'avoir fait du roi l'ennemi déclaré de son propre sang, si la conspiration de Cellamare, découverte à Paris, à la fin de la même année, ne l'avoit pas réduit à cette extrémité. L'objet de la conspiration, comme on le verra dans la suite, étoit de soulever Paris et les provinces contre l'autorité du duc d'Orléans, comme usurpée et oppressive; de convoquer les états du royaume pour lui en ôter la régence et la donner au roi d'Espagne, qui se seroit choisi lui-même un lieutenant et un conseil pour l'administrer en son nom.

Si ce complot mieux concerté avoit eu son exécution, non-seulement il eût livré la France à des factions domestiques, mais à tous les maux d'une guerre en même temps étrangère et civile: car les alliés du régent n'auroient pas manqué d'accourir. Ainsi d'une conspiration qui sembloit lui être personnelle, il fut aisé au duc d'Orléans de faire, aux yeux de la nation et de l'Europe entière, une entreprise méditée contre l'état, contre le

roi lui-même; et dans la personne d'un ambassadeur, cet abus de son ministère étoit une violation manifeste du droit des gens. Il y avoit donc tout lieu de croire que la conduite de Cellamare seroit désavouée par le roi d'Espagne; et, lorsqu'il lui fut renvoyé, la plus légère marque de mécontentement, la moindre apparence de disgrâce auroit satisfait le régent. Mais, Cellamare, au lieu d'être puni, fut hautement récompensé; à son arrivée en Espagne, il fut nommé vice-roi de Navarre, tant l'impudence d'Albéroni dédaignoit tout ménagement.

Le duc d'Orléans, poussé à bout, ne laissoit pas d'avoir encore une sincère répugnance pour une guerre avec l'Espagne, et personnellement avec Philippe V. Rien de plus funeste aux deux branches de la maison de Bourbon, rien de plus dangereux pour lui-même: il le sentoit, et Saint-Simon, auquel il confia son irrésolution et ses perplexités sur la situation pressante et pénible où il se trouvoit, lui en dit son sentiment avec une éloquence digne de Démosthène. « S'il y avoit, lui-dit-il, un devin, un pro-» phète, qui sût clairement l'avenir, et qui » fût en pouvoir et en volonté de répondre » à vos consultations, n'est-il pas vrai qu'il

» y auroit de la folie à entreprendre une
» guerre sans avoir su de lui auparavant quel
» en seroit le succès ? Si ce prophète ne
» vous annonçoit que places et batailles
» perdues, n'est-il pas vrai encore que vous
» n'entreprendriez pas cette guerre, et que
» rien ne pourroit vous y entraîner ? Et
» moi, j'ose vous dire que, sur la guerre
» dont il s'agit, votre résolution devroit être
» aussi fermement la même, que si cet homme
» merveilleux ne vous promettoit que vic-
» toires et succès. Car, dans l'un et dans
» l'autre cas, vous affaiblissez le royaume;
» vous en agrandissez d'autant les ennemis
» naturels, parce que vous vous laissez en-
» traîner à la guerre; vous tentez toute une
» nation, accoutumée à respecter l'aînesse
» dans la maison de ses rois; vous hasardez
» un pouvoir précaire; vous donnez lieu de
» croire que vous ne l'employez que pour
» votre intérêt personnel, et que pour ache-
» ter aux dépens de l'état, et de tout l'or et
» de tout le sang répandu depuis la mort
» du feu roi d'Espagne, pour acheter, dis-je,
» un appui étranger contre les droits de
» Philippe V sur la France, droits dont
» vous avouez par-là toute la force. Et,
» dans le cas des plus heureux succès,

» qu'on vous forcera de pousser plus loin
» que vous n'aurez voulu, où en seriez-
» vous, si le roi d'Espagne, à bout de
» moyens, vous laissoit faire, entroit en
» France désarmé, et publioit qu'il vient
» se livrer à ces mêmes Français qui l'ont
» mis sur le trône et qui l'y ont soutenu,
» qui sont les sujets de ses pères et de son
» neveu paternel: qu'il ne vient que pour
» les secourir, et que pour prendre la ré-
» gence que sa naissance lui donne, sitôt
» que son absence cesse de l'en exclure, et
» arracher le roi son neveu, sa nation et
» son héritage des mains d'un gouverneur
» tel qu'il lui plaira de vous représenter?
» Je ne sais, ajouta Saint-Simon, quelle en
» seroit la révolution; mais, je vous con-
» fesse, Monsieur, à vous tout seul, que
» pour moi, qui n'ai jamais été connu du
» roi d'Espagne que dans sa plus tendre
» jeunesse, moi, dont il n'a jamais entendu
» parler depuis qu'il est en Espagne, qui
» suis à vous de tous les temps, qui ai tout
» à attendre de vous et rien au monde de
» nul autre, je vous confesse, dis-je, que,
» si les choses en venoient à ce point, je
» prendrois congé de vous avec larmes,
» j'irois trouver le roi d'Espagne, je le tien-

» drois pour le vrai régent, et pour le dé-
» positaire légitime de l'autorité et de la
» puissance du roi mineur. Que, si tel que
» je suis pour vous, je pense de la sorte,
» que pouvez-vous espérer, Monsieur, de
» tous les autres bons Français » ?

Ce discours fit son impression; mais, sur une âme foible et obsédée par Dubois, cette impression fut peu durable, et, dans l'alternative de laisser auprès du roi d'Espagne un ministre, son ennemi et son ennemi déclaré, plus insolent, plus hardi que jamais, semer en France, contre lui, la sédition et la discorde, ou de forcer ce roi, par l'appareil et les approches de la guerre, de lui faire justice et à toute l'Europe de cet audacieux, trop long-temps impuni, il fut aisé de lui faire entendre qu'il n'y avoit pas à balancer. Ainsi la guerre fut déclarée le 2 Janvier 1719.

Au mois de Mars une armée française s'avança vers les Pyrénées; et, tandis que, par ses agens, Albéroni faisoit inonder Paris de libelles, guerre obscure des intrigans, Berwick passoit les monts et alloit assiéger Fontarabie et Saint-Sébastien, les deux barrières de l'Espagne.

Le manifeste du roi de France, écrit par

Fontenelle, fut trouvé foible et trop fardé. Pour être fort, il falloit qu'il fût simple, qu'il fût absolument dirigé contre Albéroni, comme l'auteur et le moteur de l'entreprise sur la Sicile et du complot de Cellamare; comme l'ennemi de l'Espagne, de la France et de l'Europe entière, dont il troubloit seul le repos. Que Philippe V le renvoie, auroit pu dire le manifeste, la France est désarmée et la concorde est rétablie; mais, s'il persiste à se livrer à ce pernicieux ministre, les garans de la paix iront lui arracher le perturbateur de la paix.

Les libelles d'Albéroni ou de ses émissaires, et singulièrement la lettre du roi d'Espagne au roi de France, qu'elle fût vraie ou supposée, firent quelque bruit dans Paris; mais, sur des esprits emportés par le tourbillon du système (car il étoit alors dans toute son activité), les impressions de l'intérêt public et de la querelle des rois furent foibles et passagères.

Ce qui excita le plus de murmures, ce fut l'incendie des ports d'Espagne; ce fut d'apprendre que l'un des généraux français, le marquis de Silly, après avoir passé la Bidassoa avec un détachement de l'armée, s'étant jeté sur le port du passage, dont Albé-

roni avoit fait le dépôt principal des constructions de la marine espagnole pour l'Océan, tous les magasins de ce port et six vaisseaux sur le chantier avoient été réduits en cendre ; que le chevalier de Givri avoit surpris de même le port de Centena, et y avoit brûlé trois vaisseaux prêts d'être lancés à la mer ; que les Anglais étoient entrés dans ce même port de Vigo, où, quelques années auparavant, ils avoient brûlé les galions, et qu'après en avoir enlevé six vaisseaux, ils avoient livré aux flammes toutes les munitions qu'on y avoit amassées si follement et à si grands frais pour une descente en Ecosse. Mais la France qui ne sentoit pas encore assez par elle-même l'importance d'une marine, ne fut pas affligée, comme elle auroit dû l'être, de voir que de ses propres mains on lui faisoit détruire celle de son allié naturel.

Le roi d'Espagne à la tête de son armée avoit marché vers la Biscaye, accompagné de la reine, et d'Albéroni qui le flattoit qu'à son approche les troupes françaises poseroient les armes ou passeroient sous ses drapeaux. C'étoit son unique espérance ; car son armée étoit trop foible pour se commettre avec l'armée de Berwick. Il la trouva

devant Fontarabie, faisant le siége de cette place ; mais il se tint à trois lieues de distance ; et, de son camp, il fit répandre dans celui des Français, des déclarations par lesquelles, en qualité de régent de France, il les invitoit à se joindre à lui, pour se tirer de l'oppression. Cette dernière tentative d'Albéroni fut sans effet. Il avoit mal jugé d'une nation qui ne connoît, sous les drapeaux, que son roi et son général, et qui d'ailleurs ne se croyoit rien moins qu'opprimée par le régent.

Il étoit possible qu'au moment de la guerre, quelques officiers principaux, comme Villars et d'Asfeld, eussent refusé de servir contre le roi d'Espagne ; mais le maréchal de Berwick, quoique son ancien défenseur, donnoit l'exemple de la discipline. Son fils, le duc de Lyria, étoit dans l'armée espagnole, et marquoit de la répugnance à combattre contre son père ; Berwick lui écrivit de faire son devoir. Le même esprit qui conduisoit le général, anima son armée ; et, pour ne rien dissimuler, l'argent de la banque, prodigué à ceux qu'on employoit dans cette guerre, avoit levé bien des difficultés.

Fontarabie se rendit le 16 Juin, après dix-huit jours de tranchée ouverte ; Saint-Sé-

bastien capitula de même, le premier Août; et l'armée française, ayant pénétré, par le Roussillon, dans la Catalogne, y prit la ville et le château d'Urgel, le 28 du même mois, en présence de l'armée espagnole, qui avoit suivi ses mouvemens, mais qui n'osa rien hasarder. Alors, du moins, Philippe auroit dû reconnoître l'illusion de ses espérances; mais le bandeau étoit si épais, et sur ses yeux et sur ceux de la reine, que, pour le percer, il fallut toute l'évidence d'un malheur sans ressource de tous côtés; que, l'escadre anglaise ayant passé dix-huit mille Allemands dans la Sicile, le marquis de Leyde avoit été forcé de lever le siége de Mélasso; qu'après un combat vigoureux et sanglant, il leur avoit abandonné son camp, ses blessés, ses malades, ses magasins de vivres et de fourages, et qu'ils avoient déjà repris la citadelle de Messine. Ce coup de foudre rompit l'enchantement où les promesses d'Albéroni tenoient le roi et la reine d'Espagne. Ce fut l'époque de sa décadence. Cependant telle étoit la frayeur que son crédit avoit inspirée, que, tout chancelant qu'il étoit, personne encore n'osoit l'attaquer, et qu'il fallut employer l'intrigue, pour engager, dans le plus grand

secret, Laura Piscatori, nourrice de la reine, d'Aubenton, confesseur du roi, et l'envoyé de Parme, le marquis de Scotti, à parler sans ménagement. La nourrice dit à la reine que toute l'Espagne gémissoit des malheurs où l'avoit plongée et dont la menaçoit encore l'imprudence d'Albéroni. Le confesseur fit entendre au roi que la Sicile étoit perdue; que l'armée française alloit pénétrer jusque dans le cœur de l'Espagne; que cette guerre, déjà si malheureuse, étoit insoutenable; qu'il n'y avoit point de paix à espérer pour lui, sans la chute du cardinal, et qu'il devoit ce sacrifice à l'amour de ses peuples, dont il assuroit le repos; le ministre de Parme tint le même langage, et Albéroni fut chassé. Un billet de la main du roi lui ordonna de sortir d'Espagne, sans le voir et sans voir la reine; il obéit, et obtint de la France le passage et la permission de s'embarquer à Marseille, d'où il devoit se rendre à Gênes. Ce fut dans ce passage, dit Saint-Simon, que le chevalier de Marcieux, homme adroit et intelligent, qu'on avoit chargé de l'accompagner, depuis la frontière jusqu'en Provence, *apprit de lui cette anecdote si précieuse de la disgrâce de la princesse des Ursins, convenue entre*

les deux rois. Cette anecdote n'est-elle pas un mensonge d'Albéroni, dans sa fureur contre le roi d'Espagne ?

En Italie il fut d'abord errant, Rome lui étoit interdite, et le saint-père, qui ne lui pardonna jamais ses perfidies, ses insolences, et la honte qu'il lui avoit fait subir en le forçant de la revêtir de la pourpre, vouloit qu'on lui fît son procès ; mais cet exemple tiroit à conséquence, et le sacré collége ne fut pas cette fois de l'avis de sa sainteté. Un an après, Clément XI mourut, et Albéroni, délivré du seul ennemi qu'il eut à craindre, alla jouir paisiblement à Rome d'une fortune qu'il avoit eu soin de s'assurer hors de l'Espagne, et qu'il n'avoit pas manqué de rendre convenable à sa dignité. Les successeurs de Clément XI ne crurent pas devoir hériter de sa haine pour un homme, dont le caractère étoit moins déplacé à leur cour que partout ailleurs ; il y fut admis aux emplois. On dit même que, dans les conclaves, il eut un grand nombre de voix pour arriver à la papauté. C'eût été quelque chose de curieux à voir qu'une tête aussi bouillante et aussi orageuse sous la tiare. Que n'eût pas fait du pouvoir des clefs et de celui de l'anathème, un fourbe aussi hardi, aussi déterminé, aussi fougueux qu'Albéroni ; et à quel point n'eût-il pas relevé la puissance sacerdotale, s'il ne l'avoit pas renversée.

En quittant l'Espagne, il avoit eu l'audace d'en enlever le testament de Charles II, titre désormais inutile, mais dont sans doute il se proposoit de faire présent à l'empereur pour trouver grâce auprès de lui. On s'aperçut de ce larcin avant qu'il fût hors du royaume, et on se contenta de le lui arracher. De Montpellier et de Marseille, avant de s'embarquer, il eut la bassesse et la démence d'écrire au régent, pour lui offrir les moyens de faire la plus dangereuse guerre à l'Espagne. Le régent méprisa cet excès de rage d'un traître que le roi d'Espagne avoit tiré de la poussière, qu'il avoit élevé à un si haut degré de fortune, d'autorité et de grandeur, et qui vouloit faire servir à la ruine de ce prince la connoissance intime qu'il lui avoit donnée de ses affaires, en lui abandonnant son pouvoir.

Mais à Rome, tout fut couvert, tout fut protégé par la pourpre ; » Ce qui prouve, dit Saint-Simon, quel est l'aveuglement des rois, de souffrir dans les grandes places des hommes dont le privilége le plus spécial est l'impunité de tout ce qu'il y a de plus infâme

et de plus criminel en tout genre; ingratitude, infidélité, révolte, félonie, sans qu'il en soit rien, pas même dans l'opinion qui semble y être accoutumée par les exemples de tous les temps. »

La conduite d'Albéroni, éclairée par ces exemples, fut d'employer toute la puissance dont il étoit dépositaire, à se rendre absolu et redoutable dans sa place; important aux yeux de l'Europe, formidable à la cour de Rome, et plus encore, nécessaire à ses maîtres. Heureusement pour eux, la cour de Rome, d'autant plus irritée de sa mauvaise foi que dans l'art même où elle excelle, le fourbe l'avoit surpassé, avoit eu le courage de lui refuser constamment les bulles de l'archevêché de Séville, dans lequel, à la tête d'un clergé factieux, qu'il auroit eu l'art de gagner, il se seroit rendu le tyran de l'Espagne, et auroit pu forcer le roi lui même à le craindre et à le garder.

A l'égard des talents, personne ne fut plus capable que lui de l'administration intérieure d'un grand royaume. L'activité, l'application, le courage, l'intelligence, l'esprit de détail et d'économie, la prudence même et l'habileté dans l'étendue de ses lumières, et une fermeté inébranlable dans

ses résolutions, faisoient de lui, pour le dedans, un ministre du premier ordre; mais en politique, il eut, je crois, les plus grands de tous les défauts; une effronterie dans sa mauvaise foi qui écartoit toute confiance, une pétulance d'humeur qui ne considéroit et ne ménageoit rien, une imagination ardente et vagabonde, que la raison d'état ne put jamais dompter; un coup d'œil étendu, mais vague, errant, mal assuré, qui visoit loin, sans jamais viser juste; des idées vastes, mais creuses, éparses et incohérentes, et cette chaleur, sans lumières, absolument opposée au sang-froid d'un esprit sage et clairvoyant. On a prétendu que la fortune lui avoit manqué: n'est-ce pas lui plutôt, qui avoit manqué à la fortune? Trois puissances dominantes en Europe assuroient à Philippe V la tranquille possession de l'Espagne et des Indes, et se rendoient pour lui garantes de cette paix durable, qui étoit le plus pressant besoin d'un royaume épuisé, ruiné par dix ans de guerre. Albéroni n'en voulut point; un ministère pacifique et restaurateur eût fait sa gloire, il la dédaigna. Il pouvoit être modestement et solidement grand; il ne sut être que fanfaron; il fit du roi d'Espagne,

un aventurier qui alloit d'un prince à l'autre, leur offrant ce que l'on savoit bien qu'il ne vouloit ou ne pouvoit donner ; au duc d'Orléans, l'assurance de succéder à la couronne ; au duc de Savoie, le Milanais ; à la Hollande et à la France, le partage des Pays-Bas ; aux princes du Nord, des subsides ; à l'Angleterre, des priviléges, dont le plus fort n'a jamais besoin. Albéroni, long-temps obscur, et tout à coup porté dans une place dont l'élévation l'étourdit (1), s'acquitta supérieurement bien de ce qui étoit de sa sphère ; mais les projets qu'il voulut embrasser exigeoient des lumières qu'il n'avoit point acquises. La science des hommes ne se devine point, et moins encore celle des cours : de là, cette politique incertaine et témérairement hasardeuse, qui le trompa sans cesse, et ne trompa que lui.

Les ministres qui succédèrent à son autorité, Bedmar et Grimaldo, furent aussi favorables à la conclusion de la paix qu'il y avoit été contraire ; et LL. MM. CC., avec quelque regret de renoncer à la Sicile, s'y déterminèrent enfin. Les Hollandais avoient accédé

(1) *Il n'a pas eu le temps de compter les échelons*, disoit Mdme. des Ursins.

au traité d'alliance le 16 Février 1719. Le ministre d'Espagne à la Haye, Beretti Laudi, le signa au nom de son maître le 17 Février 1720. Le marquis de Leyde, au moment de risquer une bataille contre les impériaux, commandés par Merci, reçut l'ordre de se retirer de Sicile ; il en ramena vingt-quatre mille hommes, de trente-cinq qu'il avoit embarqués ; et le duc de Savoie, ayant subi lui-même la loi commune de la paix, la Sardaigne lui fut remise à titre de royaume en échange de la Sicile.

La campagne de 1719, qui avoit commencé et fini la guerre, n'en avoit pas moins fait à l'Espagne un mal irréparable. La paix lui rendit bien ses places, mais elle ne lui rendit ni ses vaisseaux brûlés, ni ses magasins de marine, et elle la laissa, comme la France, hors d'état, pour long-temps, de faire respecter son commerce et son pavillon. Ce seroit-là réellement un grand crime de la régence, s'il avoit été volontaire ; mais il est sûr que le duc d'Orléans n'eut jamais l'intention de nuire au roi d'Espagne ; que, dans la négociation de Londres, il avoit défendu ses droits comme eût fait son ambassadeur ; qu'il avoit mis la plus grande force à exiger que la Toscane fût assurée à

ses enfans; qu'il n'y auroit eu ni sûreté pour lui, ni tranquillité pour sa régence, tant qu'il auroit laissé Albéroni le maître de l'Espagne, et en état d'encourager l'audace de ses ennemis; qu'il n'avoit négligé auprès de ce ministre aucun moyen de conciliation, et que lors même qu'il fut poussé à une rupture éclatante par la récompense accordée publiquement à Cellamare, pour avoir conjuré sa perte, son ressentiment n'eut d'autre caractère que celui d'une fierté calme et d'une froide résolution de désarmer son agresseur. Il est vrai que Berwick avoit reçu de lui l'ordre funeste et inexcusable de brûler dans les ports d'Espagne les vaisseaux et les magasins; mais il dépendoit de Philippe de prévenir ce grand désastre: point de guerre, si le roi d'Espagne, en voyant la Sicile garantie par trois puissances dominantes auxquelles le duc de Savoie et la Hollande alloient se joindre, eût voulu renoncer au projet de la conquérir; point de rupture avec la France, si le complot de Cellamare, decouvert à Paris, le roi d'Espagne eût daigné paroître désavouer son ambassadeur; encore après la guerre déclarée, et depuis que l'armée française alla camper au-delà de Bayonne, jusqu'au moment

ment où elle parut sous les murs de Fontarabie, le roi d'Espagne avoit eu le temps de prendre une résolution sage, et son ministre un parti généreux; mais ce qui achève de montrer combien Albéroni étoit indigne de sa place, c'est que, dans la nécessité manifeste, ou de la perdre, ou de livrer l'Espagne à tous les maux d'une guerre insoutenable et désespérée, il n'eût pas même le courage de se retirer en homme libre, et que, pour s'en défaire, il fallut le chasser.

Une résolution qui auroit pu le sauver, s'il l'eût inspirée à son maître, c'eût été, comme Saint-Simon le supposoit en parlant au régent, que Philippe seul, sans escorte, se fût rendu dans le camp de Berwick, lui eût déclaré qu'il lui livroit l'Espagne, qu'il n'en étoit plus roi; qu'il étoit duc d'Anjou, oncle du roi de France, et régent né de son royaume, où il alloit remplir sa place. Berwick l'eût-il fait arrêter? l'eût-il mené prisonnier en France? et le duc d'Orléans auroit-il osé attenter à sa liberté? il n'auroit eu lui-même alors qu'un parti vigoureux à prendre, celui de passer en Espagne, où, soutenu de l'Angleterre et de tous les grands du royaume, avec lesquels il n'avoit cessé d'être d'intelligence, il eût repris son ancien pro-

jet de remplacer Philippe V. Rien n'étoit plus possible qu'un pareil changement dans la fortune de ces deux princes; et dans le moment où Philippe, à trois lieues de Fontarabie, étoit désespéré de ne pouvoir ni attirer les Français sous ses drapeaux, ni les combattre; un mot d'Albéroni, approuvé par la reine, auroit produit peut-être cette révolution dont il n'y a point d'exemple dans l'histoire du monde.

Il est à croire cependant que ni l'orgueil de la reine d'Espagne n'eût consenti à l'abandon d'une couronne, ni la politique du régent n'eût permis au roi d'Espagne de passer en France; et qu'on auroit profité du malheur de sa situation pour lui ouvrir les yeux et pour le détacher d'un ministre qui le perdoit.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES

DE CE VOLUME.

CHAPITRE I.er Testament de Louis XIV. *Page* 1
Louis XIV dominé toute sa vie. *Ibid.*
Livré dans sa vieillesse à la marquise de Maintenon. 3
Ce qu'elle obtint de lui en faveur des bâtards. 5
Son intérêt dans sa conduite. 6
Le duc d'Orléans sacrifié au duc du Maine. 7
Caractère du duc d'Orléans comparé au duc de Bourgogne. *Ibid.*
Dubois corrupteur du duc d'Orléans. 10
Nouvelles causes des déréglemens de ce prince. 12
Louis XIV le ménage; il espère le ramener. 13
Fausseté du complot supposé entre la marquise de Maintenon et la princesse des Ursins, pour perdre le duc d'Orléans. 14
Faute du duc d'Orléans en Espagne. 16
On lui en fait un crime à Versailles. 17
Le duc de Bourgogne le défend au conseil. *Ibid.*
Cause de l'affection du duc de Bourgogne pour le duc d'Orléans. 18
Il est justifié ou du moins pardonné. 20
Cependant on ne cesse de le noircir auprès du roi. 21
On l'accuse d'avoir empoisonné sa femme. Le fait dément l'accusation. *Ibid.*
Tous paroît dissipé par le mariage du duc de Berri. 22
Les calomnies se renouvellent au désastre de 1712. *Ibid.*
Le duc d'Orléans se défendit en homme faible. 26
La cour parut le détester. Le roi lui seul crut devoir le traiter en innocent, quoiqu'il le soupçonnât coupable. 31

L'accusation se reproduit à la mort du duc de Berri. Caractère de ce prince. *Page* 33
Tout porte à croire qu'il fut empoisonné ; mais par sa femme seule, à l'insçu du duc d'Orléans. 34
Le roi dissimule encore. 35
Dans ses chagrins il s'abandonna à la marquise de Maintenon. 36
Edit de 1724 en faveur des bâtards. *Ibid.*
La marquise de Maintenon veut que la régence soit déférée au duc du Maine. 37
Le roi lui résiste. 40
Testament qu'il consent à faire. 41
Conseil de régence tel qu'il l'avoit formé. 42
Le roi remet son testament au parlement. 47
Codicille ajouté au testament. *Ibid.*
Louis XIV au lit de la mort paroît désavouer et rétracter son testament. 48
CHAP. II. Assemblée du parlement après la mort de Louis XIV. 51
Coup d'œil sur les régences. *Ibid.*
Testament de Louis XIV comparé à la déclaration de Louis XIII. 54
Le parti du duc d'Orléans se ranime. 55
Alternatives d'espérances et de craintes. *Ibid.*
Retour de l'opinion de la multitude en faveur de Philippe. *Ibid.*
Opinion de l'armée. 57
Du parlement. *Ibid.*
Des pairs. 58
Du clergé. *Ibid.*
D'Effiat, Canillac, St.-Simon se partagent la confiance du prince. 59
Le duc de Noailles et le président de Maisons. 62
Le chancelier Voisins. Le maréchal de Villeroi. 64
Motif de sécurité du duc d'Orléans. 68
Mort de Louis XIV. *Ibid.*
Séance du parlement vingt-quatre heures après. *Ibid.*
Lecture du testament de Louis XIV. Le duc d'Orléans parle le premier. 70
Il impose silence au duc du Maine. Le duc d'Orléans est déclaré régent. 72

Le régent combat un autre article du testament. *Page* 72
Le duc du Maine réplique. Discussion entre ces deux princes. 73
Le régent sépare l'assemblée. 74
Trait de génie de ce prince. Droits des remontrances rendus. *Ibid.*
Le régent appelle d'Aguesseau et Fleury. Il retourne au parlement. 75
L'article du testament qui confioit la personne du roi au duc du Maine est cassé. 76
Ces mesures sont universellement applaudies. 77
Le régent confie son plan de gouvernement, ouvrage du duc de Bourgogne. *Ibid.*
Le 12 Septembre Louis XV tient un lit de justice. 78
CHAP. III. Forme de gouvernement donné à la régence. 80
Véritable auteur du plan adopté par le régent. *Ibid.*
Préventions données à Louis XIV par Mazarin contre la noblesse. 81
Système de ce ministre. *Ibid.*
Saint Simon veut surtout renverser ce système. 83
Composition du conseil de régence. 84
Chavigni. *Ibid.*
Le maréchal de Besons. 85
Torcy. *Ibid.*
Nullité du duc du Maine. 87
Conseil de conscience. *Ibid.*
Situation de l'église de France. 89
Opinion publique sur les querelles théologiques. *Ibid.*
Examen des lettres de cachet. 91
Alarmes des cardinaux, agens de la cour de Rome. *Ibid.*
Le cardinal de Noailles. 92
Plaintes modérées du pape. 93
Noms des membres du conseil de conscience. 94
Triomphe du Jansénisme et du parlement. 95
Conseil de finance. 96
D'Effiat. 97
Conseil de la guerre. Villars. *Ibid.*
Conseil de Marine. Le comte de Toulouse. 98

Conseil des affaires étrangères. Le maréchal d'Huxelles. *Page* 99
Conseil des dépêches. Le maréchal d'Harcourt. *Ibid.*
Desmarets congédié. 101
Conseil de commerce. *Ibid.*
Réflexions sur ce système des conseils et ses effets. 102
Rôle que joue le maréchal de Villeroi. 103
CHAP. IV. Etat des finances en 1715. 106
Les finances depuis 1662. *Ibid.*
Début de l'administration de Colbert. 107
Colbert est forcé de s'écarter de ses principes. 108
Ministère de Pont-Chartrain. 110
Dangers du système des expédiens. 111
Montant des revenus et rentrées extraordinaires de 1688 à 1689. 113
Chamillard en 1699. 114
La capitation rétablie. 115
Caisse d'emprunt. 116
Dépenses de l'année 1703. *Ibid.*
1704 - - - *Ibid.*
Catastrophe de 1705. 117
- - - - de 1706. *Ibid.*
- - - - de 1707. 118
Retraite de Chamillard. *Ibid.*
Desmarets lui succède. 119
Guerre de la succession. *Ibid.*
Commencement de l'administration de Desmarets. 121
Revenus de 1708. *Ibid.*
Impôt du dixième. 122
Scrupules de Louis XIV. 124
Réponse de la Sorbonne consultée. *Ibid.*
1710. 125
1711. *Ibid.*
Le dixième rend peu. 126
Produit de cet impôt en quinze mois. *Ibid.*
1712. Montant des impositions. *Ibid.*
1713. 128
1714. *Ibid.*
1715. 129
Total des dépenses des sept années du ministère de Demarets. *Ibid.*

Résumé sur les finances depuis 1688 jusqu'en 1715. *Page* 130
CHAP. V. Opérations de finances sous le régent. 132
Réflexions du régent sur les finances. *Ibid.*
Il rejette l'idée de la banqueroute. 133
Système d'économie et de réformes. 134
Edit du visa. 138
Décembre 1715. *Ibid.*
Création d'une chambre de justice en 1716. 139
Ce qu'elle auroit pu faire rentrer dans le trésor. 140
Law. Son projet. 141
Réduction des pensions. 143
Plan du duc de Noailles. 144
Ce qui restoit d'espèces en France. 145
Système de Law. *Ibid.*
En quoi il consistoit. 146
Billets de différentes créations. 147
Ce que le système avoit de spécieux. Danger de son extension. 148
Dixième supprimé en 1717. 149
Projet d'édit pour l'établissement d'une compagnie du Mississippi. 150
Le parlement passe l'édit. *Ibid.*
Ce qui soutenoit les billets. 158
Baisse des actions et des billets. 159
Somme totale des billets émis. 160
Law, controleur-général. 1720. *Ibid.*
Edit qui défend de garder plus de 500 livres en argent. 161
Réduction à moitié des actions et des billets. 162
Marc d'argent porté à 120 livr., et marc d'or à 1800. 164
Mouvement parmi le peuple; Law sort de France. Sa mort. *Ibid.*
Jugement sur Law. 166
Rapport entre le caractère du régent et les effets du système. 168
Le Pelletier succède à Law. 169
Résultat du système. 170
CHAP. VI. Affaires politiques sous la régence. 172

Etat de l'Europe à la mort de Louis XIV. *Page* 172
L'Autriche. *Ibid.*
Le roi Georges. 173
La Hollande. 174
L'Espagne. 175
La France. *Ibid.*
Le duc d'Harcourt et la princesse des Ursins 177
Philippe V. *Ibid.*
Vues de LouisXIV pour le gouvernement de l'Espagne 180
Les Français qui accompagnoient Philippe V s'en écartent. 181
Le marquis de Louville. 182
L'abbé d'Estrées. 183
Le duc de Gramont. 184
Madame des Ursins vient à la cour de France. 185
Intrigues contre elle. 186
Elle en triomphe; elle est comblée de faveur. 187
Amelot ambassadeur à Madrid. 188
Bonnac y est aussi envoyé. *Ibid.*
La reine d'Espagne. Sa mort. 190
Regrets de Philippe V. Nécessité de le remarier. 191
Ce prince est mécontent de la France. 192
Bergeich se retire. *Ibid.*
Brancas ambassadeur. *Ibid.*
Lettre de Madame de Maintenon à Madame des Ursins. 23 Avril 1714. 193
Choix d'une nouvelle reine d'Espagne. 194
Albéroni, *Ibid.*
Etonnement d'Albéroni en apprenant le choix de la nouvelle reine. 194
Motifs de la princesse des Ursins dans le choix de la reine. 195
Traits sous lesquels Albéroni montre Elisabeth Farnèse. 196
Ce choix notifié à Louis XIV. 197
Confiance inaltérable de la princesse des Ursins. *Ibid.*
Elle va au devant de la reine. *Ibid.*
Celle-ci la fait chasser de sa présence. 198
Conduite de Philippe dans cette circonstance. 199
Opinion de Louis XIV sur cet événement. 201

Philippe V avoit-il su d'avance le projet de la reine? *Page* 202
Jugement sur la princesse des Ursins. 203
Crédit d'Albéroni. 207
Caractère d'Elisabeth Farnèse. 208
Gouvernement d'Albéroni. 209
Situation de l'Espagne. 212
De l'Angleterre. 213
Intrigues de l'Angleterre à Madrid. 215
Leur succès. 216
Philippe V se lie avec la cour de Londres. 217
La Holiande trompe Albéroni. 219
Milord Stanhope, tout-puissant à Madrid. *Ibid.*
Conduite du régent. 222
Milord Stairs ambassadeur à Paris. 223
Ses liaisons avec Canillac. 224
L'abbé, depuis cardinal Dubois. *Ibid.*
Son protégé Raimond. *Ibid.*
Raimond lie Canillac avec Milord Stairs. 225
Projet de Stairs. 226
Nocé autre agent d'intrigues. *Ibid.*
Stairs presse envain le régent. 227
Il veut faire arrêter, en France, le prétendant. 228
Le prétendant échoue en Ecosse. 229
Portrait du duc de Noailles. 230
Il gagne la confiance du régent. 231
Le régent peu occupé de ses intérêts à venir. 232
Ses idées sur l'alliance avec l'Angleterre. 233
Difficultés de cette alliance par rapport à l'Espagne. 236
Offres étranges de Stanhope. 238
Le régent est dupe de cet ambassadeur. 239
Louville envoyé à Madrid. 240
Soupçons d'Albéroni. 241
Mécontentement entre les deux cours. *Ibid.*
Discours d'Albéroni plein d'aigreur. 242
Il écrit sur le même ton à l'Italien Monti. 243
Le régent veut perdre Albéroni. 244
Orage élevé en Espagne contre ce ministre. 245
Idées politiques suggérées à la reine par Albéroni. 247
Le jésuite d'Aubenton. 248
Instructions données à Saint-Aignan. 250

Evénemens contemporains. *Page* 252
Le siége de Corfou levé. 253
Rapport entre le pape et Albéroni. 254
Situation et politique de Clément XI. 255
Le régent plus porté que jamais à l'alliance anglaise. 257
Conditions de l'alliance imposées par l'Angleterre. 258
On cherche à faire intervenir la cour de Rome. 259
Opposition de l'Autriche et de l'Espagne. *Ibid.*
Le régent eut pu montrer plus de fermeté. 260
Le traité présenté au conseil par le duc d'Orléans. 261
Résistance du maréchal d'Huxelles. 262
Efforts des puissances contractantes pour adoucir les puissances mécontentes. 263
Ce qu'on disoit du traité en Angleterre. 264
Le roi Georges tâche de faire accéder l'empereur au traité. 265
Etat de l'Espagne sous le ministère d'Albéroni. 267
Les négociations de ce ministre avec Rome. 268
Promotion d'Albéroni. 270
Conquête de la Sardaigne. — 22 Juillet 1717. *Ibid.*
Projet d'invasion du royaume de Naples. *Ibid.*
Calcul politique d'Albéroni. 271
Etat du nord de l'Europe. 272
Projets du Czar. 273
Wismar rendus aux Prussiens et aux Danois le 14 Février 1716. *Ibid.*
De Charles XII. 274
Suite du plan d'Albéroni. 275
Ce ministre ne réussit nulle part. 281
Politique des divers états à l'égard de l'Autriche. 282
La Hollande ; le duc de Savoie ; le duc d'Orléans ennemi secret de l'Autriche. 283
Le roi Georges uni avec l'empereur. 284
Offre de la médiation de l'Angleterre et de la France entre l'Autriche et l'Espagne. 285
L'Angleterre sans intérêts contraires à ceux de l'Autriche. 287
L'argent manquoit aux vues d'Albéroni. 288
Le roi d'Angleterre envoie Stanhope à Albéroni. 289

Dispositions personnelles du roi et de la reine d'Espagne. 290
Négociations entre Albéroni et Stanhope. *Ibid.*
Fausses notions d'Albéroni. 291
Attitude que prend l'Angleterre. 292
Albéroni s'adresse au duc de Saint-Aignan. *Page* 293
Prétentions exagérées d'Albéroni. 294
Plan de guerre d'Albéroni. 296
Albéroni n'obtient rien de la Hollande. *Ibid.*
Il se réduit à proposer d'attaquer le Milanais. 297
Les ministres de Sicile et d'Espagne agissent de concert à Paris. 298
Le conseil de régence presqu'entier contre l'Autriche. 299
Le Régent se décide pour le système conciliateur. 300
Sur quel point rouloit la négociation à Londres. 301
Inquiétude et opiniâtreté d'Albéroni. 302
Situation intérieure de l'Espagne. *Ibid.*
Dispositions du pape Clément XI. 304
Ses rapports avec Albéroni. 305
Plaintes d'Albéroni. *Ibid.*
Rupture entre l'Espagne et le pape. 306
Le marquis de Nancré envoyé par le régent à Albéroni. 307
Déclarations formelles du roi de Sicile. 310
Les puissances médiatrices exagèrent le droit de médiation. *Ibid.*
Nouvelles intrigues d'Albéroni. 311
Il écrit au roi de Sicile. 313
Ce prince est trompé par Albéroni. 315
Calculs politiques de l'empereur. 317
Communication du roi d'Angleterre. 318
Intérêt de la cour de Vienne. 319
Prétentions du duc de Savoie. 320
Illusions d'Albéroni détruites. 321
Le marquis de Leyde débarque en Sicile. 323
L'ambassadeur d'Espagne arrêté à Turin. *Ibid.*
Tout est convenu à Londres. 325
Bases du traité. *Ibid.*
Conduite inexplicable d'Albéroni. 326

Déclaration sur la destination de la flotte anglaise. *Page* 327
Conjectures d'Albéroni. 328
Ses espérances. 329
Signature du traité de Londres. Destruction de la flotte espagnole. *Ibid.*
Arrogance d'Albéroni. 330
Stanhope part de Madrid. 331
Ce qu'eût demandé la situation de l'Espagne. *Ibid.*
Pourquoi Albéroni ne réussit nulle part. 332
Insuffisance des forces de l'Espagne. 334
La caisse de Law est ouverte aux cours de Londres et de Vienne. 335
Vrai motif du régent. 236
Irrésolution du duc d'Orléans. 337
Discours éloquent de Saint-Simon. *Ibid.*
Manifeste de la France, ouvrage de Fontenelle. 340
La guerre contre l'Espagne fait murmurer à Paris. 341
Philippe V marche en personne contre Berwick. 342
Esprit de l'armée française. 343
Situation désespérée de l'Espagne. *Ibid.*
Albéroni est chassé. 345
Ce que devint Albéroni. 346
Il avoit enlevé le testament de Charles II. 347
Ce qu'il eût pu faire s'il eût été archevêque de Séville. 348
Jugement sur Albéroni. *Ibid.*
Successeurs d'Albéroni. 350
L'Espagne accède au traité de Londres. 1720. 351
Combien cette courte guerre fut nuisible à l'Espagne. *Ibid.*
Hypothèse audacieuse de Saint-Simon. 353

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.

COLUMBIA UNIVERSITY
0026052334

944.03
M34
v.1

0933226B

VOLUME 2

Class 944.03 Book M34
COLUMBIA COLLEGE LIBRARY 2
Madison Av. & 49th St. New York.

Beside the main topic this book also treats of

Subject No.	*On page*	*Subject No.*	*On page*

RÉGENCE
DU DUC D'ORLÉANS,

PAR

MARMONTEL,

HISTORIOGRAPHE DE FRANCE,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Quis nescit primam esse historiæ legem, ne quid falsi dicere audeat, ne quid veri non audeat?
Cic. de Orat. l.II. §. 15.

Sine gratiâ aut ambitione, bonæ tantum conscientiæ pretio. Tac. J. Agric. Vita.

TOME SECOND.

A PARIS,
CHEZ XHROUET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

An XIV. — 1806.

APOLOGIE

DE CET OUVRAGE,

Extraite du Journal des Débats; 17 Avril 1805.

Nous n'avions point d'Histoire de la Régence. Les Mémoires de Saint-Simon fournissent sur cette époque des détails curieux et intéressans; mais cet Ouvrage long et diffus comprend beaucoup d'objets étrangers à l'histoire de ces temps et omet beaucoup d'événemens qui doivent y trouver place; ils sont souvent remplis d'une partialité ou d'une malignité excessive. Les Mémoires de Duclos sont plutôt des portraits bien tracés et des réflexions souvent judicieuses et profondes, quelquefois fausses et hasardées, qu'une histoire. L'ouvrage de Mr. Anquetil n'est guère qu'un recueil d'anecdotes. Je ne parle ni de deux ou trois chapitres de Voltaire, écrits avec cette légèreté, cette négligence à s'assurer des noms, des dates et des événemens, et cette indécence qui trop souvent caractérise cet historien; ni des Mémoires de la Régence, espèce de libelle, comme à peu près tous les Mémoires hisoriques publiés en Hollande depuis Sandras de Courtilz jusqu'à nos jours. Marmontel, en profitant de ceux de ces divers ouvrages qui méritaient d'être consultés, entr'autres des Mémoires de Saint-Simon, qu'il ne

93244

tait guère alternativement que copier et combattre, nous présente le tableau le plus complet de ces temps de licence, d'immoralité et de désordre ; de ces temps singuliers, où sous un prince qui gouverna avec un pouvoir absolu, se préparèrent les premières élémens d'une révolution qui devoit renverser tout pouvoir. L'ouvrage de Marmontel est donc le meilleur que nous avons sur l'objet qu'il embrasse, il est curieux, il est intéressant, etc. etc.

Le huitième chapitre renferme *les événemens particuliers* arrivés sous la Régence. Ces événemens particuliers sont le voyage de Pierre I.er, Empereur de Russie à Paris, et une peste effroyable qui désola Marseille. Le voyage du Czar est semé de réflexions judicieuses; la relation de la peste est déchirante.

L'auteur finit par rendre un hommage éclatant à la foi, la piété, le zèle et le courage de Mr. de Belzunce, évêque de Marseille. Le dévoûment héroïque de ce bon prélat le fit courir de rue en rue pendant tout le temps que dura cet horrible fléau, pour porter aux malheureux des secours spirituels et temporels.

Pope s'exprime ainsi sur ce sujet:

Lorsqu'aux champs de Marseille un air contagieux
Portoit l'affreuse mort sur ses rapides ailes,
Pourquoi toujours en butte à ses flèches mortelles,
Un prélat s'exposant pour sauver son troupeau,
Marche-t-il sur les morts sans descendre au tombeau?

RÈGNE
DE LOUIS XV.

RÉGENCE
DU DUC D'ORLEANS.

CHAPITRE VII.

AFFAIRES INTÉRIEURES SOUS LA RÉGENCE.

L'effet naturel d'une régence est de détendre tous les ressorts que le poids du précédent règne a tenu comprimés; de développer à la fois les prétentions de tous les ordres de l'état, les intérêts de tous les corps, les haines de tous les partis; d'enhardir les réclamations et les nouvelles entreprises, d'ébranler toutes les limites que l'autorité a posées, de mettre en liberté et en activité toutes les passions dans les hommes puissans, et cette crise sembloit devoir être d'autant plus violente, qu'à l'ascendant impérieux et répressif du règne

le plus long, le plus absolu, le plus ferme, succédoit la mollesse et la légèreté d'une régence de huit ans, sous un prince foible et connu pour tel, qui, ayant eu besoin de se concilier tous les esprits, avoit prodigué les promesses et multiplié les espérances. Cependant il n'arriva rien de violent sous la régence, et les troubles qui la menacèrent furent apaisés en naissant. Des ressorts trop long-temps fléchis avoient perdu leur force et leur activité.

Des prétentions qui s'élevèrent, la première et la mieux fondée, fut celle des princes du sang à ne plus être confondus avec les bâtards du feu roi. Ceux-ci, par l'édit de 1714, étoient appelés à succéder à la couronne; et par la déclaration de 1715, le roi leur ayant accordé le titre, les honneurs et le rang de princes du sang, la préséance sur les ducs et pairs se trouvoit attachée à leur prérogative. Les princes du sang réclamèrent contre cet acte de despotisme; et, à leur égard, l'injustice en étoit si manifeste et si criante, que la sanction même de l'enregistrement ne pouvoit donner force de loi à des dispositions contraires à toutes les lois. Ainsi la demande des princes du sang, dans leur requête du 22 Août 1716,

étoit d'un droit incontestable; celle des ducs et pairs n'étoit pas fondée sur d'aussi sólides moyens: elle tendoit à la révocation de la prérogative accordée aux princes légitimés, et à les remettre à leur égard dans cette égalité de rang qui n'admet de distinction que l'ancienneté de pairie; mais, comme ils ne tenoient eux-mêmes leur dignité, ni de leur origine, ni d'aucune loi de l'état, mais d'une volonté personnelle et arbitraire du souverain dont ils étoient les créatures, ils pouvoient n'être pas admis à contester à cette volonté une autre espèce de création. Il fallut donc, pour établir leur droit, s'assimiler aux anciens pairs, et s'arroger tous les priviléges d'un corps dont ils n'étoient que l'ombre. Ce fut ce système d'assimilation entre l'ancienne pairie et la nouvelle, entre une pairie de naissance et de constitution primitive, et une pairie de faveur et d'institution gratuite, qui, consigné dans leur requête, souleva la noblesse contre leur prétention à faire un corps séparé d'elle, comme ayant seuls le droit de représenter les anciens pairs, soit au couronnement des rois, soit dans les assemblées nationales, où il s'agiroit de régler les grands intérêts de l'état.

Un nouvel incident de ce procès fut donc la protestation de la noblesse contre les termes qui la blessoient dans la requête des ducs et pairs; et les noms seuls de Châtillon, de d'Estaing, de Listenay, de Montmorenci, de Mailly, etc. dont la requête étoit signée, faisoient sentir la vanité de la prétention des ducs, d'autant que plusieurs de ces ducs étoient des hommes assez nouveaux.

Ainsi tout ce qu'il y avoit de plus considérable dans le royaume, étoit partie dans ce procès. Le duc d'Orléans eut d'abord de la répugnance à le juger. Un prince, plus jaloux de la dignité de son rang, eût saisi avec joie le moment de faire cesser cette parité scandaleuse du bâtard et du légitime, *cette parité d'état et d'issue,* dit Saint-Simon, *entre les fruits d'un double adultère public et les enfans d'une épouse reine;* un homme vain, haineux, vindicatif, eût été ravi de se voir en état de briser un colosse sous lequel il avoit été si près lui-même d'être écrasé. Il ne pouvoit douter que le duc du Maine ne fût encore son plus dangereux ennemi; que sa maison ne fût le centre de la cabale qui lui étoit contraire; il lui savoit des relations en Espagne avec

Albéroni, et à Paris avec Cellamare; il lui attribuoit des intelligences et des pratiques au parlement, pour le soulever contre lui; mais tous ces intérêts de naissance, de pouvoir, de sûreté, de vengeance même ne faisoient sur lui aucune impression, et la cause de cette indifférence dont Saint-Simon s'étonne, c'est qu'il n'avoit dans l'âme ni la vanité irascible de Saint-Simon, ni ses âpres ressentimens; qu'il trouvoit que, sous le feu roi, le duc du Maine avoit fait son métier de courtisan et de bâtard, en obtenant tout ce qu'il avoit pu de la foiblesse de son père; qu'il le méprisoit plus qu'il ne le haïssoit; le croyoit encore trop loin de lui, trop au-dessous de lui, pour en être jaloux; que, dans l'assimilation même de l'enfant de la loi et de l'enfant de la nature, ce qu'il y avoit d'irrégulier et d'illégal le touchoit foiblement; et que, si d'un côté, il étoit pressé par les princes du sang et par les ducs et pairs d'abaisser les bâtards, de l'autre, il étoit menacé des pleurs et des cris de sa femme, sur qui rejailliroit la honte de ses deux frères dégradés. Peut-être aussi appréhendoit-il le déchaînement de la vieille cour qui, ralliée autour du duc du Maine, réclameroit en sa

faveur, et se couvriroit, pour cela, du voile imposant du respect pour la mémoire de Louis XIV. Enfin, s'il prononçoit sur le fonds de l'affaire, il ne pouvoit guère se dispenser de prononcer sur les incidens, et de mécontenter les ducs et pairs ou la noblesse. Il n'est donc pas étonnant que ce prince, dont la maxime étoit *divise et règne*, eût mieux aimé perpétuer ces contestations que de les terminer.

Cependant les princes du sang vouloient être jugés, et le duc de Bourbon, homme ardent et opiniâtre, ne laissoit pas respirer le régent. Celui-ci avoit plus d'un moyen de se soustraire à leur poursuite, et le plus prudent, comme le plus simple, auroit été de renvoyer la décision d'une affaire si délicate à la majorité du roi; mais c'eût été reconnoître lui-même que l'autorité souveraine étoit plus foible et plus limitée dans les mains d'un régent que dans celles d'un roi, et cet aveu tiroit à conséquence. Abandonner l'affaire au parlement, c'étoit lui attribuer le droit de prononcer sur les questions d'habileté à succéder à la couronne, et les princes eux-mêmes ne l'auroient pas voulu. Les faire juger au conseil de régence où l'on savoit qu'il étoit absolu, c'étoit

prendre sur lui l'embarras de la décision et les plaintes des mécontens. L'expédient qui lui fut suggéré par deux hommes qu'il croyoit lui être attachés, mais qui l'étoient aussi au duc du Maine (Canillac et d'Effiat), fut de porter l'affaire aux états-généraux qu'il convoqueroit à deux fins, l'une pour décider si Louis XIV avoit pu donner à ses enfans naturels le même droit qu'ont les princes du sang de succéder à la couronne; l'autre, pour aviser aux moyens de faire face aux dettes de l'état ou d'en diminuer le fardeau.

Saint-Simon croit que le duc du Maine avoit lui-même suggéré ce moyen. Et en effet, si les bâtards étoient jugés par le conseil de régence, ils étoient perdus: le duc de Bourbon y présidoit; les ducs et pairs y avoient un crédit dominant; et le duc d'Orléans n'avoit pas oublié qu'il leur étoit redevable de la régence. Le duc du Maine auroit mieux espéré du parlement; mais il prévoyoit bien qu'on ne permettroit pas qu'il se saisît de cette grande cause. Ses deux ressources furent donc ou de gagner du temps, en obtenant que tout fût remis à la majorité du roi, ou de se sauver à la faveur des troubles, dans l'assemblée des états du royaume.

Dans cette assemblée, il étoit difficile que les princes du sang n'eussent pas l'avantage. Mais les ducs et pairs couroient le plus grand risque d'y voir échouer leurs prétentions à faire un corps distinct de la noblesse; et il étoit plus que vraisemblable que ni la noblesse elle-même, ni le reste de la nation n'attribueroit le droit exclusif de représenter ses anciens conquérans, à des hommes créés par le souffle de la faveur. Il pouvoit même arriver que les nobles, faisant, contre les ducs et pairs, cause commune avec les bâtards, leur parti fût assez puissant pour faire décider que, si la volonté du souverain pouvoit créer des successeurs aux anciens pairs de la monarchie, elle pouvoit créer aussi des héritiers à la couronne dans ses enfans légitimés; ou que, si son pouvoir se bornoit à donner à ceux-ci des titres vains et des honneurs stériles, il se bornoit de même à donner à des pairs fictifs une dignité de faveur et de simple décoration. Ainsi la cause des princes du sang, incontestable en elle-même, devenoit comme problématique par sa complication avec celle des pairs; et la noblesse qui naturellement devoit être de leur parti, se trouvoit engagée dans le parti

contraire. De là cette perplexité où tomba le duc d'Orléans, entre Canillac et d'Effiat qui conseilloient les états-généraux, et Saint-Simon qui s'y opposoit de toute la force de son éloquence.

A l'entrée de la régence et dès avant la mort de Louis XIV, ce même duc de Saint-Simon s'étoit évertué à prouver au duc d'Orléans que ce qu'il y avoit de plus sage et de meilleur à faire pour lui, c'étoit d'assembler la nation. Il s'agissoit alors de lui exposer la déplorable situation des finances, la dette immense de l'état, l'épuisement de toutes les ressources du côté du crédit, et la nécessité inévitable, ou d'une continuation et d'un accroissement d'impôts, ou d'une banqueroute générale; et, après lui avoir bien montré toute la profondeur du mal, l'avis de Saint-Simon étoit de lui laisser le choix entre ces deux violens remèdes.

Saint-Simon qui avoit des terres, et qui n'avoit point de papiers royaux, regardoit l'impôt territorial et surtout le dixième comme une iniquité criante, et la banqueroute comme une chose juste. Il avoit commencé par se persuader que la couronne étant une substitution, et non pas un libre

héritage, le roi successeur ne représentoit point celui qui l'avoit précédé, et n'étoit pas tenu d'en acquitter les dettes. Il ne vouloit pas voir que, si l'édit d'emprunt n'engageoit pas la nation et ne faisoit pas de la dette du roi la dette même de la couronne, l'enregistrement en étoit illusoire et trompeur envers le public. Il ne comptoit pour rien la bonne foi dont les tribunaux s'étoient rendus garans, et, à son principe d'équité rigoureuse, il ajoutoit le grand avantage d'ôter aux rois à perpétuité, par l'exemple effrayant d'une banqueroute royale, la faculté funeste de porter à l'excès leurs dépenses de guerre, de faste, de magnificence, de prodigalité, de libéralité. Il pallioit comme il pouvoit ce qu'il avoit d'abord appelé un grand crime, de rendre tout à coup personnel et viager, un engagement pris comme national et marqué du sceau de la loi; il dissimuloit le danger d'ôter à jamais tout crédit au roi et à l'état dans les nécessités urgentes; il dissimuloit de quelle imprudence et de quelle témérité se rendroit coupable un régent qui induiroit la nation à déclarer son roi incapable de tout engagement qui s'étendroit au-delà de son règne, non-seulement envers ses sujets,

mais à l'égard des autres rois et des nations étrangères; il croyoit que, pour disculper ce dépositaire infidèle de la puissance d'un roi mineur, il suffiroit de dire que ce n'étoit pas lui, mais la nation qui l'auroit ainsi limitée; et en cela l'inconséquence de Saint-Simon étoit d'autant plus grande, que faisant résider lui-même toute la puissance nationale dans le corps des ducs et pairs, dont il étoit membre, il prétendoit que les états n'étoient qu'une assemblée *de supplians et de plaignans*, sans aucun droit de prononcer. Il vouloit enfin que le jeune roi n'aperçut pas un jour ce qu'il voyoit si clairement lui-même, que les états étant presque tous composés des députés des provinces sur lesquelles portoit l'impôt territorial, et où il n'y avoit presque point de créancier du trésor public, proposer à leur assemblée le choix de la dénégation de la dette publique ou d'une continuation et d'une surcharge d'impôt, c'étoit déterminer évidemment et infailliblement la préférence de la banqueroute; qu'ainsi celui qui l'auroit proposée, l'auroit lui-même décidée, et n'en auroit déféré le choix à l'assemblée des états, que pour se décharger sur elle de ce qu'il y avoit d'odieux.

Il ne falloit pas toute la pénétration du régent pour sentir l'imprudence de ce conseil, et qu'à cette mauvaise excuse qu'il donneroit au roi majeur, « ce n'est pas » moi qui ai ruiné votre crédit, » la réponse seroit facile et accablante : « C'est » vous qui l'avez compromis, c'est vous qui » l'avez exposé, avec la certitude qu'on » n'hésiteroit pas à lui porter le coup mor- » tel. » Mais, pour étourdir le régent sur les risques de ce projet, il faut voir avec quelle adresse Saint-Simon le lui présentoit accompagné de tous les avantages de son intérêt personnel.

D'abord, lui disoit-il, aucun danger pour vous dans la convocation des états-généraux. Plus de partis dans la nation : celui du duc du Maine n'est qu'une cabale odieuse sous un méprisable et timide chef. Plus de personnages considérables : vérité triste, mais qui fait votre sûreté. (On entendra bientôt Saint-Simon changer de langage.) Le français naturellement léger et amoureux du changement, après avoir gémi sous le joug d'un long règne dont il a senti tout le poids, sera dans le ravissement à ce rayon d'une liberté, vers laquelle, depuis un siècle, il n'ose plus lever les yeux. Il sera pénétré de

joie, de reconnoissance et d'amour pour celui qui, d'un pur mouvement de sa bonté, lui aura accordé ce bienfait : et ce début de votre régence va vous dévouer tous les cœurs. L'exposé de l'état des finances, fait aux yeux de la nation, devient pour vous une décharge dans tous les temps. Quant aux moyens d'y remédier, vous proposerez ceux qui restent, vous en laisserez aux états la discussion et le choix ; et lorsqu'en pleine liberté, ils auront décidé, en forme d'avis seulement, vous ne prendrez sur vous que l'exécution fidèle et littérale de ce qu'ils auront statué. La multitude qui croit que les états sont revêtus d'un pouvoir réel, nagera dans la joie, et vous bénira comme le restaurateur des droits anéantis de la nation ; le petit nombre qui sait que les états ne peuvent rien, par leur qualité simple de plaignans et de supplians, regardera votre complaisance comme le gage du règne le plus doux ; les plus pénétrans verront que vous ne faites que rejeter sur les états l'embarras d'un choix dont les suites seroient dangereuses pour vous, au lieu qu'après leur décision, quelque soit le malheur public et celui des particuliers, vous n'en êtes plus responsable.

Mais ce qu'il y avoit de plus séduisant dans le projet de Saint-Simon, c'étoit l'occasion de faire confirmer et ratifier par les états les renonciations réciproques du duc d'Orléans à la couronne d'Espagne, et du duc d'Anjou roi d'Espagne à la couronne de France; de tirer de cette assemblée, par acclamation, et sans autre formalité, un vœu en faveur du régent, et de prendre acte de ce vœu, pour s'en servir en cas d'événement, mais sans y attacher d'importance. « Vous prendrez garde, lui disoit-il dans » cette leçon de Machiavelisme, que les » états ne prononcent rien, et que leur » vœu ne soit pas autre chose, et n'ait au- » cune forme de délibération. S'ils offroient » de l'en revêtir, vous les refuserez, en » protestant avec modestie, que vous tenez » cette parole, donnée par acclamation, » pour un gage si sûr et si sacré, que vous » vous en croiriez indigne, si vous souffriez » qu'on en fît davantage; que vous ne la » recevez même que comme une marque » de l'affection publique, dans le désir pas- » sionné et dans la ferme espérance où vous » êtes que le cas prévu n'arrivera jamais. » Ainsi, sans rien accorder aux états du » pouvoir qu'on leur attribue, vous profi-

» terez de l'erreur commune, et vous enga- » gerez, *par un simple leurre*, la nation à » vous soutenir, ne fût-ce que pour exercer » ce prétendu droit des états, dont la chi- » mère lui est si précieuse, et dont l'intérêt » seul doit rendre irrévocable son engage- » ment avec vous. » Ainsi parloit au duc d'Orléans le plus honnête homme de sa cour.

Avec non moins d'adresse et de manége, Saint-Simon eût voulu, (et ceci le touchoit encore plus que la banqueroute) qu'on profitât de l'enthousiasme où seroient les états de se voir assemblés, pour leur faire désavouer l'élévation des bâtards du feu roi, et leur apothéose. « Tout frémissoit en secret, » disoit-il, et jusqu'au milieu de la cour, de » leur existence et de leur grandeur: elle » étoit regardée comme le renversement de » toutes les lois divines et humaines: c'é- » toit le sentiment intime et général, des » princes du sang et des grands du royaume; » le monde, et jusqu'au peuple, en étoit » irrité. » Il croyoit donc que l'objet des bâtards pouvoit être présenté aux états comme l'abus le plus dangereux et le plus digne de leur attention; qu'il seroit facile de leur montrer l'évidence du crime de

lèze-majesté dans l'ambition du duc du Maine d'avoir osé prétendre à la couronne, et d'avoir abusé de la foiblesse du roi son père; qu'en faisant semer ces rumeurs dans l'assemblée de la nation, il falloit exciter les uns par l'intérêt des bonnes mœurs et de l'honnêteté publique, les autres par des motifs de religion; ceux-ci par le mépris et l'anéantissement de toutes les lois; ceux-là, par le renversement de l'ordre et de ce qu'il y avoit de plus fort, de plus fixe, de plus ancien et de plus vénérable; tous, par le danger d'un exemple que suivroient les rois successeurs, d'où naîtroit une postérité qui obscurciroit et qui envahiroit tout. Il vouloit qu'en faisant remuer les états par ces puissans motifs, le duc d'Orléans ne parût lui-même s'en mêler d'aucune manière. La conduite de ses agens, hommes accrédités dans les différens ordres, devoit être d'exciter tristement, timidement, plaintivement la fermentation des esprits, et, pour élever leur courage, de leur montrer dans cette cause, justice, religion, patrie, avec l'occasion de s'immortaliser, en se rendant les libérateurs de tout ce qu'il y avoit de plus sacré et de plus cher parmi les hommes. Si la tentative n'avoit point de succès, ou n'en

n'en avoit qu'un équivoque, on s'arrêteroit prudemment. Si au contraire on voyoit la nation prendre résolument ces intérêts à cœur, on l'induiroit à ne pas donner aux bâtards l'avantage d'imputer aux états une entreprise illégitime, en se rendant leurs juges; mais à prendre les voies les plus respectueuses, en présentant au roi une requête où les motifs d'interdire aux bâtards la succession à la couronne, lui seroient exposés de la manière la plus concise, la plus forte et la plus frappante; où l'on établiroit que le roi, même à la tête de la nation, n'a pas le pouvoir de donner le droit de succéder à la couronne à qui ne l'a point par nos lois; que le pas de l'infraction de ces lois une fois franchi, l'arbitraire n'auroit plus de bornes; qu'un ministre, qu'un favori pourroit se rendre assez puissant pour arriver au même but; qu'enfin il seroit plus possible et moins criant d'intervertir l'ordre établi pour succéder à la couronne, que d'accorder cette faculté à ceux que la naissance n'y appelle pas, et à ceux même que le vice de leur naissance exclut, selon nos lois, de toute espèce de succession.

L'assemblée nationale devoit se tenir à Saint-Germain; le roi devoit être à Marly;

ainsi la résolution prise, la requête dressée incontinent et présentée au roi, le coup auroit été frappé, sans que le duc du Maine eût eu le temps de le parer ni de le prévoir. Tel étoit le projet de Saint-Simon à l'entrée de la régence. L'article des bâtards et celui des renonciations en étoient les objets importans, mais secrets; la situation des finances et le choix des moyens pour y remédier en étoient l'objet apparent. Celui-ci fut le seul dont le duc de Noailles eut connoissance; mais comme il vit bien que la résolution de l'assemblée nationale seroit la banqueroute, il s'y opposa de tout son pouvoir. Il sentit l'imprudence de mettre au désespoir une multitude de familles qui avoient leur bien dans les mains du roi; il sentit le danger d'anéantir le crédit public; il fit voir au régent de quelle conséquence il étoit pour lui d'induire la nation à déclarer ses rois insolvables après leur mort, et d'annuler, par un principe qui ne souffroit point d'exception, tous les engagemens qu'ils auroient pris dans les formes même les plus légales, soit au dedans, soit au dehors; enfin, avant que de commettre une si énorme injustice, il crut qu'il étoit du devoir indispensable de la régence de tenter, d'épuiser

tous les autres moyens de remédier aux malheurs de l'état.

Mais, au bout de vingt mois de travail et d'efforts, après avoir inutilement réuni toutes les ressources de la réforme et de l'économie, se trouvant encore submergé par une dette immense, et prévoyant la catastrophe du système de Law, le duc de Noailles qui n'avoit plus à craindre la dénégation de la dette publique, reconnue par le *visa*, fut d'avis d'assembler les états-généraux, et Saint-Simon alors fut d'un avis contraire.

Il n'y avoit plus rien à gagner pour les grands possesseurs de terres comme lui: il y avoit même pour eux à craindre qu'après avoir épuisé les ressources de réductions de rentes, d'extinctions de capitaux, de taxes, de liquidations, de recherches sur les traitans, de refonte dans les monnoies, le gouvernement, par le simple exposé de la situation des finances, ne convainquît les états-généraux de l'indispensable nécessité de faire tomber sur les grands propriétaires une surcharge que le peuple ne pouvoit plus porter, à moins d'expirer sous le faix. Mais ce qui effrayoit bien davantage Saint-Simon, c'étoit le pouvoir qu'on alloit donner à la nation assemblée de prononcer sur l'état des

princes et sur les prétentions des pairs. Aussi, dans le mémoire qu'il mit sous les yeux du régent, s'éleva-t-il contre le projet de convoquer les états-généraux, avec autant de force qu'il en avoit mis à les recommander, lorsqu'il les proposoit lui-même. C'est une chose curieuse à voir, que ce changement de langage dans le même homme, selon ses divers intérêts.

« Il n'y a point, dit-il au régent, de bonne » résolution à attendre des états-généraux, » pour les finances: chacun des ordres ne » pensera qu'à soi: le clergé, la noblesse » saisiront un moyen; le troisième ordre le » rejettera. Dans les états, ce n'est point le » poids, mais la pluralité des voix qui l'em- » porte: et qui vous assure que le plus » grand nombre sera le plus modéré? Plus » la situation des affaires est violente, plus » les remèdes seront difficiles; et qui peut » prévoir quels seront les moyens que les » états proposeront? Il n'y en a aucun de » possible, qui ne tende à restreindre l'au- » torité royale, et qui ne soit mis en avant » pour lui servir de frein. Le zèle du patrio- » tisme et de la liberté, le motif de se » signaler pour son pays et de se faire un » nom, celui du bien public, prétexte dans

» les uns, objet réel dans le plus grand » nombre, se montrera dans l'assemblée. » Que lui opposerez-vous? Dans la situa- » tion présente, les promesses, les excuses, » les espérances, tout cela est usé, on exi- » gera des engagemens plus solides, et » manquer à ceux que vous auriez pris, » seroit vous exposer aux plaintes les plus » justes et les plus fortes. Examinez donc » bien si votre bonté naturelle, la facilité » qui en résulte, et le sérieux qu'imprime » une telle assemblée, vous laisseront assez » de fermeté, pour vous soutenir dans ce » pas glissant, et pour ne rien promettre » que vous n'ayez réellement et le pouvoir » et la volonté d'accomplir. Assembler les » états-généraux pour les consulter, et ne » pas vouloir qu'ils proposent, ce seroit une » inconséquence, une dérision qui révol- » teroit les esprits. Vous n'avez vous-même » à proposer aux états que des moyens ex- » trêmes, de grands coups à frapper; prenez » garde que la proposition que vous y ferez, » ne soit mal prise et refusée. Alors qu'aurez- » vous fait de l'autorité royale qui vous est » confiée? Et combien la vôtre ne sera-t-elle » pas affoiblie et au dedans et au dehors? » votre réputation dépendra toute entière

» de la conduite que vous aurez tenue aux » états-généraux, et encore plus de leur » issue. Là, chacun apprendra à vous » craindre, ou à ne vous rendre que de » vains respects; à vous aimer et à chérir » votre administration; ou à se lasser d'elle » et de vous; et ce dégoût est un malheur » que celui des temps a souvent attiré aux » meilleurs princes. »

« Nul ordre n'est plus maltraité que celui » de la noblesse : tous ses priviléges sont » anéantis : les gens de plume et de finance » ont pour le troisième ordre (ceci est re- » marquable) des ménagemens qui retom- » bent sur elle; ce qui ne peut manquer de » produire des remontrances d'une justice » infinie, et de compromettre la noblesse » avec le tiers-état qui ne voudra point « être foulé pour le soulagement d'autrui. » Ainsi nulle résolution salutaire ne peut » être unanime dans cette assemblée; et le » seul effet qu'elle peut produire, est une » manifestation d'impuissance et d'épuise- » ment, sans que ni vous, ni les états y » puissiez apporter remède. »

« A l'égard du procès que vous déférez » aux états, ajoutoit Saint-Simon, vous » aurez à faire à des yeux trop perçans pour

» ne pas voir que vous aurez voulu vous » soustraire à la haine du parti mécontent; » et, sans avoir donné le change, vous » aurez accordé aux états un pouvoir dont » ils ne se déssaisiront jamais : vous aurez » confirmé l'opinion, si répandue, que rien » de grand ne peut se décider sans l'assem- » blée de la nation, et que son autorité » borne et balance celle des rois. Ainsi vous » serez responsable au roi mineur de son » autorité restreinte ou plutôt usurpée. Et » pour vous-même, ne vous attendez point » à des ménagemens de la part des états, » enorgueillis par cette déférence. Que » n'osera-t-on pas sous un prince dont on » connoît la bonté, la facilité, le désir de » plaire, la répugnance à choquer le grand » nombre, et qui ne laisse pas d'avoir, tout » grand qu'il est, une branche aînée en » Espagne? Vous connoissez les princes » du sang et les légitimés, la naissance des » uns, les établissemens des autres; quelles » partialités ne formeront-ils pas dans les » trois ordres, jusqu'à la décision? Quels » mouvemens encore après? Quel rallie- » ment des esprits mécontens dans le parti » qui aura perdu sa cause? Les légitimés » demandent les états-généraux : la no-

» blesse se croira seule en droit de les juger: » le troisième ordre souffrira-t-il qu'on lui » dispute la compétence? les nobles juges » de Philippe de Valois voudront-ils pour » associés les serfs de ce temps-là? si les » princes du sang, dans le dernier mémoire » qu'ils viennent de signer, de présenter, » de publier, déclarent nettement qu'ils se » croiroient déshonorés de souffrir les légi- » timés dans le même ordre de succession, » ceux qui, dans ces sortes de jugemens, si » célèbres, si honorables, n'ont jamais eu » de compagnons, se croiroient-ils moins » déshonorés, s'il falloit renoncer à la pré- » rogative de leur naissance, et partager le » droit originaire de juger ces grandes » questions avec des hommes qui ne l'ont » pas? et, si un pareil débat s'émeut, en » prévoyez-vous bien les suites? les princes » du sang reconnoissent que la faculté ac- » cordée par le feu roi à ses fils naturels de » succéder à la couronne, étant un acte de » la volonté et de la puissance royale, nul » autre que le roi n'en seroit juge compé- » tent, et que c'est à lui seul d'en décider, » ou par lui-même, ou par le dépositaire » de son pouvoir; que l'autorité souve- » raine, entre vos mains, ne souffre aucun

» affoiblissement, et que les juges que votre » altesse royale aura nommés, l'exerceront » dans sa plénitude. Les légitimés au con- » traire ne reconnoissent dans cette cause » que la nation assemblée. C'est donc à » vous de voir, si, en déférant à leur de- » mande, vous voulez vous-même annoncer » que l'autorité souveraine est plus foible et » plus limitée dans les mains d'un régent » que dans celle d'un roi majeur, ou ac- » corder aux états-généraux une puissance » supérieure à l'autorité souveraine. »

Dans cette harangue l'intérêt personnel de Saint-Simon étoit en évidence: il avoit pour principe qu'il n'y avoit que les pairs assesseurs et conseillers nés du tribunal suprême, *laterales regis*, qui eussent droit de délibérer sur les affaires d'état: et de là venoit sa répugnance pour une assemblée où le droit de succession à la couronne seroit jugé par les trois ordres de la nation. Le régent qui savoit combien ce duc étoit passionné sur les priviléges de la pairie, ne se méprit donc pas aux motifs apparens que lui étaloit son éloquence; mais lui, qui s'effrayoit bien plus des embarras que des dangers, il vit en effet dans la convocation et la tenue des états du royaume une hydre de

difficultés dont sa mollesse fut rebutée: ainsi pour l'embarras où étoient les finances, il résolut de laisser faire Law; et, quant à l'affaire des princes, il prit la résolution de la faire juger par le conseil, et pour achever de l'instruire, il fit nommer des commissaires.

A cette commission, chargée de recevoir des mains des parties leurs pièces respectives, et d'en rédiger le rapport, les princes légitimés, et les nobles s'opposèrent d'intelligence, mais par des moyens différens. Les nobles prétendirent que, dans une affaire où il s'agissoit de laisser subsister ou d'anéantir la faculté accordée par le feu roi à ses fils naturels de succéder à la couronne, la nation assemblée avoit seule droit de juger; et ils présentèrent au parlement une requête, où ils protestoient contre tous autres jugemens, dans une cause qui intéressoit, disoient-ils, la nation entière. Le parlement et le régent furent également blessés de cette protestation des nobles. Le parlement par un arrêt la supprima, comme contraire au respect dû aux cours supérieures; le régent crut devoir montrer de la vigueur pour le maintien de son autorité; et de trente-neuf gentilshommes qui avoient

signé la protestation, trois furent envoyés à la bastille et deux au château de Vincennes.

Les princes légitimés, c'est-à-dire, le duc du Maine et le comte de Toulouse, se rendirent au parlement en manteau de cérémonie; et, supplians respectueux, ils présentèrent une requête, contenant leur protestation contre la commission du conseil de régence, pour connoître, disoient-ils, d'une affaire sur laquelle il n'appartenoit qu'au roi de prononcer, lorsqu'il seroit majeur.

Quelque tenté que fût le parlement de jouer un rôle dans cette affaire, l'attaque dirigée contre l'autorité du régent lui parut si vive, qu'il n'osa la seconder. Le 30 Juin, le premier président, avec les gens du roi, et les présidens à mortier, se rendit à onze heures aux Tuileries, en députation, pour rendre compte au roi, en présence du duc d'Orléans, et du chancelier, de la requête des princes légitimés et de celle de la noblesse. La réponse du chancelier fut que le roi leur feroit savoir sa volonté.

Le duc d'Orléans dont l'indolence avoit besoin d'être excitée, mais qui, dans les occasions pressantes, retrouvoit son courage, prit son parti sans balancer, et les

efforts même que les bâtards, secondés des nobles, faisoient pour éluder ou retarder le jugement, ne firent que l'accélérer. L'après-midi du même jour, se tint un conseil de régence : le jugement y fut commencé, et fut consommé le lendemain. Saint-Contest rapporta l'affaire et fut pour les princes du sang : la plupart des juges étoient de son avis, et les bâtards alloient perdre à la fois la faculté de succéder à la couronne et le rang au-dessus des pairs. Le duc d'Orléans, par bonté, par foiblesse, par égard pour sa femme, ne voulut pas les dégrader entièrement ; S. A. R. fit revenir les juges à une opinion mitigée; la succession à la couronne fut absolument interdite aux bâtards; il leur fut défendu de se qualifier princes du sang, mais la prééminence au-dessus des pairs leur fut laissée par le silence de l'arrêt sur cet incident de la cause.

Malgré tous les ménagemens dont le duc d'Orléans avoit usé envers les frères de sa femme, elle jeta des cris de douleur et de désespoir. Les nobles dont l'arrêt supprimoit la requête ; les pairs dont la demande étoit mise en oubli, murmurèrent, mais assez bas, et se laissèrent apaiser par les profusions sans mesure de l'argent amassé

dans la caisse de Law. Ainsi fut décidé d'un trait d'autorité cette affaire qui paroissoit si grave, si délicate, si difficile à terminer. L'année d'après, l'incident des pairs fut repris au lit de justice, et ce fut alors que le duc du Maine fut traité sans ménagement.

Ennemi du duc d'Orléans dès l'enfance, le duc du Maine lui gardoit une haine bien plus ardente, depuis qu'il s'étoit vu arracher le pouvoir que le feu roi lui avoit remis. Cette haine qu'il renfermoit, et que la rage de sa femme irritoit sans relâche, s'exerçoit sourdement à lui faire un parti de tout ce qu'il croyoit pouvoir la partager et la servir : tous les ennemis du régent ou de la régence se rallioient au duc du Maine ; les uns lui amenoient les autres, et sa femme et lui n'épargnoient ni les caresses, ni les souplesses, ni aucun des manéges de l'intrigue pour se les attirer et se les attacher. Mais leurs liaisons les plus dangereuses et leurs menées les plus actives étoient au soin du parlement. Ce fut à ces pratiques et à l'audace que les du Maine inspiroient à la magistrature, que le régent attribua ce qu'elle fit pour éclairer, ou plutôt pour déconcerter les opérations de Law.

Le parlement qui avoit de justes inquié-

tudes sur les mouvemens du système, croyoit de son devoir de veiller aux intérêts de la nation et de s'instruire de l'état des finances ; mais il faut avouer qu'il y mit une affectation indiscrète et à contre-temps. Il manda Trudaine, prevôt des marchands, pour savoir de lui si les rentes sur la ville étoient exactement payées : acte de surveillance d'autant plus injurieux pour le gouvernement, qu'en même temps qu'il étoit dangereux par sa publicité, il étoit inutile. Si les rentes étoient payées ou ne l'étoient pas, c'étoit un fait dont tout le monde étoit instruit, et le parlement devoit l'être ou pouvoit l'être aussi aisément que de l'état des fontaines publiques. Mander le prevôt des marchands pour s'en informer, c'étoit donc faire une démarche offensante pour l'administration et alarmante pour le public, sans autre objet que de marquer ou d'inspirer de la méfiance, ou que de s'arroger, sur la régence même, un droit d'inspection qui seroit au moins contesté. Aussi, quoique la réponse de Trudaine eût été favorable à l'administration, le régent n'avoit pas laissé de trouver mauvais qu'il eût été mandé, et de sentir quelles seroient pour lui les

suites de cette entreprise ; mais il avoit dissimulé.

Le 31 Mai 1718, fut rendu au conseil de régence un édit qui ordonnoit une refonte générale des monnoies, et qui statuoit que les anciennes espèces seroient reçues en échange des nouvelles, de même poids et au même titre, moyennant un sixième en sus de leur valeur, lequel seroit payé à la monnoie en billets d'état. Cette manière de liquider une partie de la dette publique, étoit un impôt sur l'argent du royaume ; cet impôt étoit onéreux, et le régent qui prévoyoit les difficultés que l'édit éprouveroit au parlement, s'étoit contenté de l'adresser à la cour des monnoies.

Les gens du roi vinrent, au nom du parlement, représenter à S. A. R. combien cet accroissement de valeur de l'espèce étoit énorme, et lui demander de suspendre l'édit, pour y faire les changemens dont le parlement seroit d'avis, avant que de l'enregistrer. Le régent dédaigna de répondre à cette demande ; et le lendemain le parlement lui envoya dire que les chambres se tenoient assemblées dans l'attente de sa réponse. Cette réponse fut que le régent étoit fort las des tracasseries du parlement, qu'il

falloit que le roi fût obéi, et que les troupes de sa maison avoient ordre de se tenir prêtes à marcher au premier signal. En effet, l'ordre en étoit donné, en cas d'émeute parmi le peuple.

Le jour suivant (18 Juin), le premier président, accompagné d'une députation nombreuse, se rendit au Palais-Royal. Sa harangue qui commença par des louanges très-flatteuses pour le régent, se terminoit par demander que l'édit des monnoies fût envoyé au parlement pour le modifier comme il jugeroit à propos, et pour l'enregistrer après les changemens qui lui auroient paru convenables; que le roi eût égard aux remontrances de la cour dans une affaire de cette conséquence, et qu'on suspendît à la monnoie le travail commencé pour la conversion des espèces.

Le régent répondit, article par article, que cet édit avoit été enregistré à la cour des monnoies, et que c'étoit assez; que l'affaire avoit été examinée avec attention, et que les inconvéniens en avoient été bien pesés; mais qu'il étoit du bien du service du roi que l'édit eût son plein effet; que l'on continueroit de travailler à la conversion des espèces, et que le roi vouloit être obéi.

Le

Le lendemain matin (19 Juin), le parlement rendit un arrêt contre l'édit des monnoies. L'après-midi, le conseil de régence cassa l'arrêt du parlement; et on répandit des soldats dans les marchés publics, pour obliger ceux qui refuseroient les nouvelles espèces à les recevoir sur le taux de l'édit.

La nuit suivante, on surprit dans les rues un conseiller au parlement, nommé Laville-aux-Clercs qui, courant à cheval de place en place, déchiroit les affiches de l'arrêt du conseil. Il fut mis en prison. C'étoit une folie que le régent crut devoir châtier, mais qu'il dédaigna de punir.

Le 27, le premier président, à la tête de la grande députation, alla aux Tuileries, et présenta au roi des remontrances contre l'édit. La réponse du garde des sceaux, d'Argenson (car le chancelier d'Aguesseau venoit d'être envoyé à Fresne), fut que dans peu de jours, le roi feroit savoir ses intentions. Le 30, la chambre des comptes; et, après elle, la cour des aides allèrent aussi présenter au roi des remontrances, mais modérées.

Le 2 Juillet, la même députation du parlement fut mandée aux Tuileries, pour recevoir la réponse du roi. Le garde des

sceaux la fit publiquement, et du ton de supériorité qui convenoit à sa place.

C'est un malheur pour le parlement, qu'un ancien lieutenant de police se trouve à la tête de la magistrature ; car il se souvient de la hauteur des réprimandes qu'il a reçues, et il ne manque pas l'occasion de s'en venger. D'Argenson la saisit. Il fit sentir au parlement qu'il excédoit les bornes de ses fonctions en se mêlant des affaires d'état, lui traça les limites de l'autorité qui lui étoit confiée, et finit par lui dire que l'intention du roi étoit qu'il ne fût rien changé à son édit, et qu'il eût son entière et pleine exécution.

Le grand défaut des remontrances des parlemens, en pareil cas, est de n'être que négatives, et, en rejetant les moyens que le malheur des temps a pu forcer de prendre, de n'en pas suggérer au roi de meilleurs, ou de moins mauvais. Pour voir le vice d'un remède violent ou cruel, il faut peu de lumières ; pour voir si ce remède est le seul applicable, pour en indiquer un plus doux et non moins efficace, il faut souvent des connoissances que des hommes de lois n'ont pas : les affaires d'état, pour être discutées, demandent des hommes d'état. De là cet

avantage que le gouvernement aura toujours à imposer silence à la magistrature sur les objets de l'administration.

Le parlement ne s'attendoit pas à une réponse si ferme de la part d'un homme qu'il avoit souvent humilié ; il fut humilié à son tour.

Le 11, il fit demander au roi la permission de lui faire encore des remontrances ; le régent la lui accorda. Le 26, le roi reçut ces remontrances inutiles.

Enfin, le 12 Août, parut un arrêt du parlement qui coupoit toute communication entre les caisses des deniers royaux et la banque de Law, et qui réduisoit celle-ci aux opérations énoncées dans les lettres-patentes de son premier établissement. Faire défense à cette banque de garder ni de retenir aucuns deniers royaux, d'en faire aucun usage ni emploi pour son compte, sous les peines portées par les ordonnances ; déclarer, sous les mêmes peines, tous les officiers de finance et tous les comptables envers le roi, les déclarer garans et responsables de tous les deniers qui leur seroient remis ; interdire Law en personne, en défendant à tous les étrangers, même naturalisés, de s'immiscer directement ni indi-

rectement au maniement de deniers royaux; c'étoit ruiner le crédit de la banque et lui porter le coup mortel.

Le parlement, par cet arrêt, s'attribuoit l'inspection des finances, il en rendoit tous les offices comptables à son tribunal; et non-seulement Law étoit interdit, mais le régent avoit les mains liées, et se voyoit lui-même avec le roi et le royaume sous la tutelle du parlement.

Une entreprise encore plus hardie qui n'éclata que quelque temps après, mais dont le régent fut averti, étoit la recherche des billets d'état qu'on avoit retirés par différentes voies. Les gens du roi avoient été chargés de savoir ce que ces billets étoient devenus; et le régent apprit qu'en défiance du procureur général, le parlement avoit nommé des commissaires pour informer d'office; qu'on procédoit secrètement, et qu'il y avoit déjà des témoins entendus. Il ne s'agissoit de rien moins, après l'instruction, que d'envoyer des huissiers, un décret de prise de corps à la main, se saisir de la personne de Law, d'expédier son procès en trois heures, et de le faire pendre dans l'enclos du Palais.

Cet avis donné au régent, fut un dernier

coup d'éperon qui le fit sortir de sa nonchalance. Le palais d'Orléans fut l'asile de Law; on se décida pour un lit de justice; et sous le prétexte apparent d'éviter au roi l'incommodité de la chaleur qu'augmenteroit la foule assemblée au palais, on résolut, pour plus de sûreté, de lui faire tenir le lit de justice aux Tuileries.

L'objet principal et le seul apparent de cet acte d'autorité, étoit d'interdire au parlement la connoissance des affaires d'état, et en particulier toute inspection et toute recherche sur les finances. Mais l'occasion étant propice, on persuada au duc d'Orléans de la saisir pour frapper deux coups à la fois.

J'ai déjà dit que le duc du Maine étoit accusé de remuer au parlement et d'y souffler le feu de la révolte. On étoit instruit que depuis long-temps il avoit des relations en Espagne avec Albéroni et des liaisons avec Cellamare. Mais ce qu'on redoutoit le plus de lui, c'étoit son ascendant sur le jeune roi, son élève, et le pouvoir qu'une longue habitude et la séduction dont il possédoit l'art au suprême degré, lui auroit donné sur son esprit, lorsqu'il auroit atteint l'âge de régner par lui-même. Les princes du sang,

après avoir dépouillé le duc du Maine de leur titre, l'avoir fait déchoir de leur rang, et lui avoir ôté le droit de succéder à la couronne, ne doutoient pas qu'il ne fût pour eux, auprès du roi, un ennemi très-dangereux. Le duc de Bourbon n'avoit rien tant à cœur que de l'en éloigner; et, depuis l'assemblée du parlement qui décida de la régence, il n'avoit cessé d'exciter le duc d'Orléans à lui ôter la surintendance de l'éducation. Le duc d'Orléans le lui avoit promis et lui avoit manqué de parole; soit légèreté, soit foiblesse, soit négligence de l'avenir, soit peut-être qu'il eût prévu qu'en écartant le duc du Maine, le duc de Bourbon voudroit le remplacer, et que, d'un homme de son caractère, entier, opiniâtre et fougueux à l'excès, il crût avoir encore plus à craindre, après qu'il auroit mis le jeune roi entre ses mains, que d'un homme artificieux, mais timide et lâche comme le duc du Maine, toujours promettre et toujours éluder, étoit le manége du régent. Mais, comme dans ce lit de justice, il avoit besoin d'être appuyé par les princes du sang, ce fut alors que le duc de Bourbon lui fit la loi avec une vigueur et une roideur inflexible.

Le duc d'Orléans crut d'abord le gagner,

en lui accordant une pension de cent cinquante mille livres, en qualité de chef du conseil de régence. Il la reçut, mais n'en tint compte. Il lui rappela les paroles qu'il lui avoit données, d'écarter de l'éducation du roi leur ennemi mortel; et le régent convint qu'il le falloit; mais il représenta que dans un même jour c'étoit trop entreprendre, que d'abaisser le parlement et de chasser le duc du Maine; que ce seroit réunir contre soi toutes leurs forces que de les attaquer ensemble, et qu'il étoit plus sûr de les vaincre en les séparant. Le duc de Bourbon répliqua qu'étant unis comme l'étoient le parlement et le duc du Maine, il y auroit de l'imprudence de laisser à l'un le pouvoir de relever ou de venger l'autre; que l'éducation ayant été donnée au duc du Maine, par un lit de justice, il falloit un lit de justice pour la retirer de ses mains; que, l'occasion échappée, on n'étoit pas sûr de la retrouver; que plus on tarderoit, plus il auroit le temps de s'affermir dans l'esprit du roi; qu'il étoit à craindre qu'en avançant en âge, le roi ne prît une volonté, et qu'alors il ne seroit plus temps de s'attaquer à l'homme qui auroit su captiver sa confiance et sa faveur.

Le duc d'Orléans, ébranlé par des raisons si fortes, voulut savoir du duc de Bourbon s'il pensoit pour lui-même à la surintendance de l'éducation ; et celui-ci lui ayant répondu qu'à son âge il n'avoit nulle envie de prendre un emploi si gênant, le duc d'Orléans, délivré de cette inquiétude, ne lui opposoit plus qu'une très-foible résistance ; mais d'autres intérêts firent trouver au duc du Maine un zélé défenseur dans son plus cruel ennemi.

Le duc de Bourbon en défiance de la volonté du régent, et ayant besoin, pour l'exciter, de lui faire savoir des choses qu'il ne pouvoit guère lui dire en face, avoit pris pour médiateur le duc de Saint-Simon, et lui parloit à cœur ouvert du danger qu'il y auroit pour les princes du sang et pour le régent même de laisser plus long-temps le duc du Maine auprès du roi.

Saint-Simon prit d'abord le rôle de bon patriote, et soit qu'il fût sincère ou non dans ses frayeurs, il lui représenta que, réunir dans un même jour la disgrâce du parlement et celle d'un prince qui lui étoit livré, c'étoit vouloir qu'aux yeux du public l'un parût le martyr de l'autre ; de quel prix l'éducation du roi devoit être pour le duc

du Maine, et quel désespoir ce seroit pour lui que d'en être écarté ; quelle puissance lui et son frère qui ne l'abandonneroit pas, réunissoient pour se défendre ; quelle force le parlement y ajouteroit, et ce que l'on avoit à craindre d'un parti animé de l'esprit de la fronde dont les chefs avoient sous leurs ordres huit régimens et trois provinces des plus considérables, et les plus importantes par leur position relativement à l'Espagne, le Languedoc, la Bretagne et la Guienne, avec les Suisses, les carabiniers, la marine, l'artillerie, et dans les troupes qu'ils commandoient, tout le crédit qu'avoit pu leur donner la distribution des emplois et des grâces, que le feu roi leur avoit laissée pour les y rendre tout-puissans ; quelle autorité la réputation encore plus que les dignités du comte de Toulouse apporteroit à ce parti ; quelle force lui donneroient les hommes les plus distingués dans la noblesse et le militaire, que le duc du Maine avoit eu la prudence et l'adresse de s'attacher ; malheur plus funeste à craindre pour l'état qu'une guerre civile, et quel moyen plus prompt de l'allumer que d'attaquer un homme si puissant dans ce qu'il avoit de plus cher. Saint-Simon dans cette harangue

dissimuloit que toutes ces forces étoient dans des mains foibles, que les amis du duc du Maine n'avoient aucun intérêt puissant à s'exposer pour lui, et que, pour rendre son parti redoutable il lui manquoit deux choses, une tête et un cœur.

Le duc de Bourbon ne fut point ému de ce fantôme de puissance; il répondit que, » du côté du duc du Maine, il n'y avoit rien de prévu ni de concerté, qu'il n'y avoit rien à craindre du comte de Toulouse; que sa probité et sa modération naturelle l'empêcheroient de remuer; que, si cependant il avoit dessein de passer en Bretagne, on l'arrêteroit, et qu'il falloit par précaution avoir les yeux ouverts sur sa conduite; qu'à l'égard de son frère, s'il étoit trop puissant, il n'y avoit qu'à le dépouiller. »

« Pour le dépouiller, répliqua Saint-Simon, il faut un crime; et ce crime, où le prendre? ses intrigues avec le parlement? ses liaisons avec l'Espagne? l'un passera pour une protection généreuse du bien public, l'autre pour un tort personnel envers le régent, et qui n'a rien de commun avec le roi ni avec l'état. Voilà pourquoi, ajouta-t-il, j'étois d'avis de culbuter les princes légitimés d'abord après la mort du roi leur

père. Car, pour les dépouiller, on avoit droit alors de leur faire un crime de lèze-majesté d'avoir abusé de sa foiblesse pour attenter à la couronne, et, en leur laissant la vie, la liberté, leurs biens, leur dignité de ducs et pairs au rang de leur ancienneté, on eût paru leur faire grâce de ne retirer de leurs mains que ce qui les rendoit dangereux. Personne qui n'eût applaudi, qui n'eût trouvé le traitement doux, qui n'eût vu avec joie la sagesse d'un frein qui empêcheroit à jamais leurs pareils de lever les yeux jusqu'au trône. Mais après avoir, trois ans durant, accoutumé le monde à les confondre avec les princes du sang, après avoir reculé au-delà de l'injustice et de l'indécence un jugement qui les mît à leur place, après avoir, par ce jugement même, laissé subsister leur état, leur rang et toutes leurs prérogatives, hormis l'habileté à succéder à la couronne; le moyen de pouvoir revenir à leur faire un crime de leur ambition? or, le dépouillement sans crime est une tyrannie qui alarmera tout le monde, parce que tout homme revêtu craint le même sort, quand il en voit l'exemple, et s'irrite d'un si dangereux déploiement de l'autorité. Après cela, Monsieur, ajouta Saint-Simon, vous

devez croire que je suis pénétré de ces raisons et du bien de l'état, pour persévérer dans mon avis. Je sens très-bien que le rang des bâtards au-dessus des pairs est inaltérable tant que l'éducation demeure à M. du Maine, et que, si elle lui est ôtée, ce rang ne peut plus subsister. Or, je veux bien vous avouer que ma passion la plus vive et la plus chère est celle de ma dignité et de mon rang: ma fortune ne va que bien loin après, et je la sacrifierois avec transport de joie pour le rétablissement de ma dignité. Rien ne l'a tant et si profondément avilie que les bâtards: rien ne me toucheroit tant que de les précéder. Quand donc j'étouffe tous ces sentimens pour soutenir le duc du Maine, il faut que le bien de l'état me paroisse d'une grande évidence et d'une grande force. »

Le duc de Bourbon avoua qu'il sentoit l'importance de ces raisons. „ Mais il y en a deux, reprit-il, qui me semblent à moi incomparablement plus fortes. L'une que M. le duc d'Orléans et moi, nous sommes perdus à la majorité, si jusqu'alors l'éducation demeure à M. du Maine; l'autre qu'elle lui demeurera certainement, si, dans l'occasion présente, elle ne lui est pas ôtée.

Ajustez tout cela comme il vous plaira, mais voilà le fait qui me touche. "

Saint-Simon, voyant que le duc de Bourbon alloit droit à son but, essaya doucement de l'amener au sien. Il lui insinua que les princes du sang avoient mal connu leurs intérêts, lorsqu'ils avoient voulu laisser entre eux et les ducs et pairs un rang intermédiaire pour les princes légitimés: attendu que ceux-ci ne cessoient de prétendre à s'égaler à eux, ambition que les ducs et pairs n'avoient ni ne pouvoient avoir. Il est à remarquer que le duc de Bourbon lui-même avoit voulu qu'on laissât subsister cet intermédiaire accordé aux bâtards; il en convint; il dit que c'étoit une faute qu'il étoit prêt à réparer. „ Alors, dit Saint-Simon, l'humanité se fit sentir à moi toute entière et assez pour me faire peur. "

Mais soit qu'il eût réellement la force de résister à son propre intérêt, soit qu'il ne se crût pas au point d'exiger du duc de Bourbon une parole expresse et positive, il combattit encore. Il voulut savoir de ce prince si, en ôtant l'éducation au duc du Maine, il étoit dans l'intention de la demander pour lui-même. „ Je ne m'en soucie pas, lui répondit M. le duc; mais, pour la

lui ôter, il faut bien que je la demande, et il ne me conviendroit pas de la demander sans l'avoir. » Il y avoit un milieu à prendre, celui de laisser vacante la place de surintendant; et Saint-Simon le proposa. Il représenta au duc d'Orléans et au duc de Bourbon lui-même que cette place seroit pour eux une source de méfiance, de division et de haine; qu'entourés de gens attentifs à semer entre eux la jalousie et les soupçons, ils ne tarderoient pas à être mécontens, et puis ennemis l'un de l'autre; et que ce seroit pour tous les deux le plus grand des malheurs. « Votre union, leur dit-il, doit être sans tache et sans rides: votre grandeur solide y est attachée; or, sans l'éducation, nulle occasion de l'altérer; avec l'éducation, cent mille; et vous les connoîtrez trop tard. » Le duc d'Orléans tomboit d'accord de cette vérité; mais le duc de Bourbon, plus résolu et plus obstiné que jamais, lui fit dire par Saint-Simon, que, si le vendredi suivant, jour pris pour le lit de justice, il n'avoit pas l'éducation, il en concevroit un ressentiment dont il ne seroit pas le maître, et qui dureroit autant que lui.

Saint-Simon qui vit le duc d'Orléans

ébranlé par les menaces d'un homme aussi puissant, aussi opiniâtre et aussi dangereux que l'étoit le duc de Bourbon, songea sérieusement à lier sa partie, et à tirer de cette conjoncture son avantage et celui des pairs.

Il commença par le régent, et il lui parla sans détour. « N'oubliez pas, lui dit-il, à quel point vous vous êtes aliéné les ducs, et de quelle conséquence et en même temps de quelle facilité il est pour vous de les regagner. Si le pied vous glisse avec M. le duc, et si vous consentez à ôter l'éducation à M. du Maine, vous ne risquez pas davantage à lui ôter son rang; et c'est un point si capital qu'il vous raccommode avec nous. »

Il fit entendre la même chose à M. le duc, mais d'abord il l'enveloppa d'un grand appareil d'éloquence et de patriotisme. Il lui montra le conseil de régence et le lit de justice pleins des amis du duc du Maine, et à leur tête deux ducs et pairs, Villars et Villeroi; Villars ulcéré des dégoûts que le duc de Bourbon lui avoit fait essuyer au conseil de la guerre; Villeroi le plus irréconciliable ennemi du duc d'Orléans et le plus dangereux, soit par sa place de gouverneur du roi, soit par ce rôle de grand seigneur affable et populaire, qu'il jouoit avec dignité et qui gagnoit la multitude.

Le duc de Bourbon parloit de Villars comme d'un homme méprisable. « Par sa naissance tant qu'il vous plaira, reprit Saint-Simon, personne ne sait mieux que moi ce qu'il est né; personne n'a senti plus vivement l'humiliation que nous avons reçue, quand il a été fait duc et pair: j'en ai été malade de honte et de dépit. Mais, après tout cela, le seul homme en France qui ait gagné des batailles, et qui n'en ait point perdu, absolument parlant, c'est lui; c'est encore lui qui a le renom d'avoir sauvé le royaume à Denain, et qui, par les traités de Rastadt et de Bade, a mis le sceau à celui d'Utrecht. Cet homme n'entend rien aux affaires, cela est vrai; mail il n'est pas moins vrai qu'il est éloquent, hardi, piqué, outré, qu'il se déconcerte moins qu'homme du monde; que les paroles lui viennent comme il lui plaît, et qu'un discours fort, pour laisser les choses comme elles sont, dans la bouche d'un homme aussi décoré d'actions, d'emplois et d'honneurs ne feroit pas un médiocre embarras. »

Il représenta le maréchal de Villeroi assis au lit de justice aux pieds du jeune monarque, et se récriant sur l'indécence de détruire l'effet de la volonté du feu roi, enregistrée

registrée au lit de justice: ce qui étoit d'autant plus possible que Villeroi avoit lui-même l'intérêt le plus grand et le plus personnel à ce que rien dans l'éducation ne fût changé: car l'atteinte une fois portée à la volonté du feu roi pour le surintendant, le choix du gouverneur n'étoit pas plus irrévocable. Or, si, au milieu du bruit qui pouvoit s'élever et à quelques paroles hardies que Villeroi hasarderoit, le roi se mettoit à pleurer et à vouloir qu'on lui laissât M. le duc du Maine, où en seriez-vous, demandoit Saint-Simon? « Qui sait enfin, ajoutoit-il, si bien des personnes ne s'en mêleroient pas, de dépit contre vous, sur le rang intermédiaire que vous avez voulu conserver aux bâtards? prenez-y bien garde, Monsieur! vous devez me connoître sur les bâtards et sur mon rang. Je ne suis pas né prince du sang, je ne suis pas comme vous habile à succéder à la couronne. Cependant mon amour pour la patrie, que je crains de voir troubler bien dangereusement, me fait combattre mon intérêt de rang le plus sensible et le plus précieux et ma vengeance la plus vive et la plus passionnément désirée. Vous donc qui devez prendre d'autant plus d'intérêt à l'état qui est votre patrie comme

la mienne, et qui est encore votre patrimoine possible, je vous adjure et comme Français, et par votre qualité de prince du sang, qui doit vous faire regarder la France avec des yeux de tendresse et de propriété, que votre haine pour M. du Maine n'y mette pas le feu. Quand vous l'y aurez porté, votre douleur tardive ne l'éteindra pas, et vous ne vous consolerez jamais d'avoir mis le comble aux maux d'un état qui, à tant de titres, vous doit être si cher. "

M. le duc, peu touché de ce pathétique, répondit, que, trouble pour trouble, il aimoit mieux en courir les risques dès à présent, que de voir, quatre ans durant, venir sa perte, qu'il regardoit comme infaillible si le duc du Maine restoit auprès du roi. " Monsieur, dit-il à Saint-Simon, votre raisonnement ne va qu'à nous faire égorger tranquillement par les bâtards et à leur en laisser tous les moyens et toutes les forces. Si M. le duc d'Orléans est de cette humeur-là, je ne suis pas si paisible. Il est si grand qu'il espère apparemment leur échapper d'une façon ou d'autre. Mais, moi qui n'ai ni les mêmes ressources ni la même grandeur, je veux tout hasarder. C'est à lui de savoir s'il veut me perdre ou m'avoir à lui.

Il est régent, il doit être le maître pour des choses qui sont à la fois justes et de son intérêt personnel. C'est à lui à les vouloir, à les savoir faire: sinon, ce n'est pas la peine de s'attacher à lui, et je ne me sens pas en état de faire un pas pour son service. "

M. le duc n'avoit jamais voulu entendre que le moyen de n'avoir plus à craindre les troubles, les soulèvemens, les maux de la guerre civile, dont Saint-Simon menaçoit l'état, seroit de s'assurer des pairs, en réduisant les princes légitimés à leur rang de pairie. Saint-Simon avoit beau glisser incidemment cet avis dans ses périodes, il fallut en faire un article exprès et capital. " M. le duc d'Orléans, dit-il enfin, consent à la réduction des bâtards à leur rang de pairie, si vous, Monsieur, vous la lui demandez. Si vous le faites, je vous mène à l'hôtel de Condé tous les pairs de France se vouer à votre service : si vous nous abandonnez, je sens que j'en aurai un ressentiment dont je ne serai pas le maître, qui durera autant que moi et ma dignité, et qui se perpétuera dans tous ceux qui en seront revêtus. "

— " Je vous ai déjà avoué, lui répondit M. le duc, que j'ai fait une faute envers vous, Messieurs, et j'ai envie de la réparer.

Je sens très-bien pour moi la différence de vous avoir pour amis ou pour indifférens; et, pis encore, pour ennemis. Mais M. le duc d'Orléans vous parle-t-il bien sincèrement, lorsqu'il vous promet la réduction des bâtards à leur rang de pairie, si je la lui demande? Ne m'allez pas charger d'une iniquité qui ne seroit pas la mienne. — Monsieur, c'est mon affaire, répondit Saint-Simon, la vôtre est d'opter nettement. Voulez-vous de nous à ce prix? — Moi, Monsieur, interrompit-il avec vivacité, de tout mon cœur; mais, en faisant de mon mieux, vous aurai-je, ou dépendrai-je du succès? — Point de cette distinction, s'il vous plaît, répartit Saint-Simon avec la même véhémence. Le succès est en vos mains. Il ne s'agit que de demander la réduction des bâtards du ton et de la force dont vous demandez l'éducation, alors c'est moi qui vous réponds que M. le duc d'Orléans, vous accordant le plus difficile, ne peut vous refuser le plus simple et le plus aisé. »

M. le duc engagea sa parole de faire pour la réduction comme pour l'éducation; mais Saint-Simon ne s'en crut pas encore assez bien assuré; et, après avoir tiré du régent l'engagement formel de consentir à la réduction des bâtards, en même temps qu'à l'éducation que demandoit monsieur le duc, il chargea Millain, secrétaire de ce prince, de lui renouveler les protestations des pairs, et dans les termes les plus forts. « Je sais précisément, lui dit-il, de M. le duc d'Orléans; ce que tous les pairs de France sauront par moi, quoi qu'il arrive, que notre sort est entre les mains de M. le duc; que du succès de demain dépend notre honneur ou notre ignominie; que l'un ou l'autre, nous le devrons à M. le duc. Vous ne pouvez, Monsieur, lui déclarer trop fortement qu'il en résultera pour lui les sentimens les plus vifs et les plus durables, et les résolutions les plus conformes à ce qu'il aura fait, ou pour ou contre nous; qu'il ne regarde point cette déclaration réitérée comme un discours frivole; elle sera suivie et substituée en maxime pour nous et nos descendans: qu'il ne la regarde pas comme un manque de respect ni comme une sorte de menace; mais comme le mouvement véritable de l'honneur et d'une sincérité qui ne veut pas se laisser surprendre. Dites-lui bien que, s'il nous abandonne, je me sens capable, et, tous les pairs avec moi, de nous jeter à M. le duc du Maine contre lui; car

au moins, dans tout le tort que nous a fait le duc du Maine, il a trouvé son avantage; mais, pour M. le duc qui n'a rien à craindre de nous en fait de rang, et avec lequel, non pas la préséance, mais l'égalité est impossible, nous abandonner dans une telle crise, seroit nous vouloir le plus grand mal, et nous le faire encore sans intérêt, sans cause et sans raison, d'une manière purement gratuite, avec tout l'odieux du mal fait pour le mal. Si nous l'éprouvons, il n'y a de fer rouge auquel nous ne soyons capables de nous prendre, et moi, à la tête de tous. Comme aussi, s'il nous restitue le rang qui nous est dû, en abaissant son ennemi, je n'ai point de paroles pour vous exprimer notre abandon à lui, et jusqu'à quel point il sera maître de nos cœurs. Vous m'entendez, ceci est clair, n'en oubliez pas une parole, et revenez, s'il vous plaît, nous dire expressément à quoi nous devons nous attendre. »

Dans ces détails, on voit deux caractères, le duc de Bourbon franchement prince, et tout occupé de lui-même, Saint-Simon se croyant citoyen patriote, homme d'état, lorsqu'il n'étoit que duc et pair.

La réduction des bâtards une fois promise,

le duc d'Orléans et le duc de Bourbon s'en firent un moyen pour écarter le duc du Maine, et rien n'étoit plus naturel; car, si le duc du Maine étoit réduit à son rang de pairie, le maréchal de Villeroi, comme plus ancien pair, avoit sur lui la préséance, et ne pouvoit plus décemment lui être subordonné dans ses fonctions auprès du roi. Ainsi l'effet fut donné pour la cause, et la condition que les pairs avoient mise à leur consentement, fut le fondement sur lequel M. le duc établit sa demande.

La résolution prise, le 19 Août, pour le lit de justice qui devoit se tenir le 23, et qui fut différé jusqu'au 26, fut un secret fidèlement gardé. Le 22, au conseil de régence, le garde des sceaux fit lecture des arrêts du parlement avec un léger commentaire, et il conclut à les casser. Son avis passa tout d'une voix sans aucune difficulté. Alors le régent dit qu'il falloit se borner à dresser l'arrêt de cassation, et se réserver de le revoir dans un autre conseil, l'affaire étant d'une importance à mériter la plus mûre délibération; et que, pour cela, le conseil s'assembleroit dans quelques jours.

Dès le soir même, il fut publié que les arrêts seroient cassés; on s'y attendoit si

bien, dit Saint-Simon, qu'on fut surpris qu'ils ne le fussent pas encore, et Law qui, du palais royal, étoit retourné dans sa maison, y vit arriver les émissaires du parlement, pour composer avec lui, et pour tâcher d'adoucir le régent.

En même temps le bruit se répandit que le duc du Maine et le maréchal de Villeroi alloient être arrêtés; l'un et l'autre en eurent des transes. Le comte de Toulouse en parla au régent; le maréchal vint lui en parler lui-même d'un air humble et intimidé, et ne dédaigna pas d'aller confier à l'abbé Dubois son inquiétude et ses craintes. Ainsi la seule tranquillité du régent et son silence jetoient l'effroi dans le parti contraire; ce qui faisoit bien voir qu'il n'y avoit ni courage, ni résolution, ni aucune mesure prise pour la défense, non plus que pour l'attaque.

Cependant il pouvoit arriver, ou que le parlement refusât de se rendre aux Tuileries, ou que, s'y étant rendu, il rompît la séance et qu'il voulût sortir, ou qu'il refusât d'opiner. Il falloit obvier à tout; il falloit aussi se tenir en garde sur la conduite des bâtards. Depuis leur destitution du rang et titre de prince du sang, ils s'abstenoient d'aller au parlement; ils ne seroient donc pas avertis

de se trouver au lit de justice; mais, si d'eux-mêmes ils s'y rendoient, il pouvoit arriver que le duc du Maine, ou quelqu'un de ses partisans mît du trouble dans l'assemblée. Tout fut prévu; et, à chaque incident, le parti que l'on devoit prendre fut arrêté dans un conseil secret. Le lit de justice devoit être annoncé le jour même, à six heures du matin au parlement, pour qu'il s'y rendît à neuf heures. Si le parlement refusoit d'y venir, ou s'il y venoit et refusoit d'entendre, il seroit interdit et sa juridiction attribuée au grand conseil. S'il refusoit d'opiner, le garde des sceaux passeroit et continueroit de recueillir les voix; si quelqu'un troubloit la séance, il seroit arrêté dans l'instant même, ou après l'assemblée, selon le plus ou le moins d'éclat qu'il auroit fait; et, dans ce plan de mécanique, Dubois, en le traçant, avoit marqué jusqu'aux signaux que le régent donneroit aux officiers des gardes du corps qui seroient postés dans la salle, et qui auroient, sans cesse, les yeux sur lui. Pour prévenir l'inconvénient des opinions à haute voix, Saint-Simon avoit proposé de tenir le lit de justice à portes ouvertes, ce qui feroit opiner à voix basse : merveilleuse commodité, dit-il lui-même, pour

fermer la bouche à qui n'a pas la hardiesse de faire une chose insolite, en opinant lui seul tout haut devant le roi ; et merveilleuse encore, pour être libre de rapporter, comme on veut, les avis que l'on a recueillis tout bas. « Nous étions sûrs du garde des sceaux, ajoute-t-il ; ainsi, nul risque pour les opinions du timide conseil de régence, ni pour celles du parlement. »

Il étoit important que les ducs et pairs fussent instruits de leur sort avant la séance, et il fut résolu de les en informer. Blancmenil, premier avocat général, frère de Lamoignon, président à mortier, devoit être averti que toute sa fortune dépendoit, à l'instant, de la moindre ambiguité des conclusions, sur ce qui seroit proposé.

Toutes ces mesures du despotisme prises dans les plus grands détails, le duc d'Orléans qui, le jeudi 25, veille du jour marqué pour le lit de justice, avoit eu un accès de fièvre, ne laissa pas de passer une grande partie de la nuit à donner ses ordres à la maison du roi et aux deux régimens des gardes, tandis que la Vrillière donnoit les siens dans tout l'intérieur de la ville. Le duc du Maine, en qualité de colonel des Suisses, fut averti du lit de justice par le major des gardes

françaises. Il crut qu'il venoit l'arrêter; mais Contade, en lui expliquant l'ordre qu'il lui apportoit, le rassura : il l'auroit accablé s'il lui eût dit ce qui l'attendoit.

Vers les cinq heures du matin, on commença à entendre le bruit des tambours par la ville, et bientôt à y voir les détachemens des gardes en mouvement. A six heures, le parlement reçut l'ordre de se rendre aux Tuileries, et répondit qu'il obéiroit ; il délibéra s'il s'y rendroit en carrosse ou à pied. Le dernier avis prévalut, peut-être dans la vue d'intéresser et d'émouvoir le peuple, qui fut pourtant foiblement ému.

Le conseil de régence fut mandé pour huit heures, et il devoit durer jusqu'à l'heure du lit de justice, sans aucun intervalle de l'un à l'autre, moyen qu'avoit pris le régent pour que rien ne pût transpirer. Ecoutons Saint-Simon, c'est lui qui va décrire le conseil et le lit de justice; je ne ferai que l'abréger.

« J'arrivai, dit-il, sur les huit heures aux Tuileries plein de crainte, d'espérance, de joie, de réflexions, de défiance de la foiblesse de M. le duc d'Orléans. Je trouvai le garde des sceaux aussi à lui-même que s'il n'eût été question que d'un conseil ordi-

naire, sans embarras de tout ce qui alloit rouler sur lui ; seulement en peine, comme moi, de la fermeté du régent, et rempli de cette pensée qu'il ne s'agissoit plus de mollir, et beaucoup moins de reculer. Le conseil se tint ce jour-là dans la chambre à coucher du roi. M. le duc d'Orléans y entra d'un air gai, libre, sans aucune émotion ; il regarda la compagnie d'un visage serein et souriant. Cela me fut d'un bon augure ; il m'assura qu'il ne molliroit point. Vint ensuite M. le duc ; celui-ci avoit une gaieté haute qui se faisoit un peu sentir. M. le prince de Conti, morosif, distrait, envieux de son beau-frère, ne paroissoit qu'occupé, mais de rien. Le duc du Maine entra ; jamais il ne fit tant et de si profondes révérences ; il se tint penché sur son bâton près de la table du conseil, observant tout le monde avec des yeux tirant sur le fixe, et un visage fort agité. Il étoit en manteau ; ce qui annonçoit la résolution d'assister au lit de justice. Le comte de Toulouse étoit vêtu de même, le régent qui n'avoit jamais eu qu'à se louer de celui-ci, et qui se proposoit bien de le séparer de la disgrâce de son frère, fut vivement affecté de prévoir le chagrin qu'il lui alloit causer. Il s'avança vers lui, et lui

témoigna sa surprise de le voir en manteau, lui, qui n'alloit plus au parlement. Il est vrai, répondit le comte de Toulouse ; mais, lorsqu'il s'agit du bien de l'état, je mets à part toute autre considération. Cette réponse pénétra le régent. Cet homme-là me perce le cœur, dit-il au duc de Saint-Simon ; et, n'étant plus le maître de dissimuler avec lui (si grand est l'ascendant de la vertu et de la modestie), il le tire à l'écart, et l'avertit, quoiqu'en termes vagues, de tout ce qui va se passer.

Le duc du Maine que son frère avoit laissé seul, regardoit comme à la dérobée, et avec un visage à demi-mort, le tête-à-tête du régent avec le comte de Toulouse, et puis passoit des yeux égarés sur la compagnie, avec un trouble de coupable, dit Saint-Simon, et un visage de condamné. Cependant, les maréchaux de Villars, de Villeroi, d'Estrées, de Noailles, d'Huxelles, de Tallard, de Bezons ; le marquis d'Effiat et l'ancien évêque de Troie formoient des groupes, et paroissoient se demander la cause de ces mouvemens. Le duc de la Force étoit du secret ; Torci ne savoit rien et n'en étoit pas plus troublé.

« Le comte de Toulouse, en retournant

vers son frère, avoit l'air si ému, qu'en le voyant, le duc du Maine changea tout-à-fait de couleur. Il fut près de se trouver mal, quand il apprit ce que le régent avoit fait entendre au comte de Toulouse, qu'ils feroient bien de se retirer; en effet, ils sortirent: ce fut leur grande faute, et alors le régent prit la résolution de ne rien cacher au conseil. »

« Dès qu'on eut pris place, il dit donc qu'il croyoit devoir profiter du lit de justice pour faire enregistrer les provisions du garde des sceaux, et ouvrir par-là la séance. D'Argenson lut ces lettres, et, pendant la lecture, je m'occupai, dit Saint-Simon, à considérer les visages. M. le duc d'Orléans avoit un air d'autorité et d'attention, qui me fut si nouveau, que j'en demeurai frappé. M. le duc, gai et brillant, paroissoit ne douter de rien. Le prince de Conti étoit distrait et concentré; le garde des sceaux parut d'abord grave, pensif, et occupé de trop de choses; cependant il se déploya en homme bien net, bien décidé, bien ferme, quoique ce fût son coup d'essai. Le duc de la Force, les yeux en-dessous, considéroit l'assemblée. Les maréchaux de Villeroi et de Villars se parloient des instans; ils avoient

tous les deux l'œil irrité et le visage abattu. Nul ne se composa mieux que le maréchal de Tallard; mais il ne put étouffer une agitation intérieure qui parut souvent au-dehors. Le maréchal d'Estrées avoit l'air stupéfait. Le maréchal de Bezons, plus enveloppé que jamais dans sa grande perruque, avoit l'œil bas et colère. Torci, plus composé que de coutume, observoit tout à la dérobée. Effiat étoit piqué, outré, prêt à bondir, le sourcil froncé, l'œil hagard, qu'il passoit avec précipitation et par élan de tout côté. On voyoit l'étonnement peint sur le visage du duc de Guiches, et sur celui du duc de Noailles, le dépit, l'inquiétude et la curiosité. D'Antin, toujours si libre dans sa taille, parut tout emprunté et tout effarouché. Le maréchal d'Huxelles tâchoit de faire bonne contenance, et ne pouvoit couvrir le désespoir qui le perçoit. Le vieil évêque de Troie, tout ébahi, ne montroit que de la surprise et de l'embarras (on verra bientôt le portrait du peintre). »

« Après la lecture des provisions du garde des sceaux, le régent exposa les raisons qui avoient fait casser les arrêts du parlement par un arrêt du conseil de régence. Il dit que, d'envoyer au parlement cet arrêt qui

cassoit les siens ; ce seroit s'exposer infailliblement à une désobéissance formelle ; qu'il n'y avoit, pour en opérer l'enregistrement, d'autre voie que celle du lit de justice ; que dans la vue d'éviter les cabales, il avoit fallu le tenir secret ; que la fréquence et la manière des remontrances du parlement méritoient que cette compagnie fût remise dans les bornes de son devoir ; que M. le garde des sceaux alloit lire l'arrêt qui contenoit la cassation délibérée ; et les règles que le parlement devoit se prescrire à l'avenir. »

« Le garde des sceaux, ayant pris la parole, s'étendit un peu, mais avec justesse et mesure, sur cet abus des remontrances. Il expliqua quel en étoit l'usage, son origine, son utilité, ses inconvéniens et ses bornes ; la distinction de la puissance royale, d'avec l'autorité du parlement, émanée du roi ; l'incompétence des tribunaux en matière d'état et de finance, et la nécessité de les réprimer par un code qui fût à l'avenir la règle inviolable du fonds et de la forme de leurs représentations. Ensuite il fit lecture de l'arrêt. Le régent, après la lecture, dit que, pour ce conseil, il s'écarteroit de la manière commune de prendre les voix ; et, se

se tournant vers M. le duc, il lui demanda son avis. »

« Le parlement, comme on vient de le voir, avoit dans le conseil un très-grand nombre de partisans. Aucun pourtant n'osa élever la voix en sa faveur ; tous baissèrent la tête sous l'autorité du régent ; et l'opinion, en faveur de l'arrêt qu'on venoit de lire, fut unanime. »

« Alors, d'un air de dignité encore plus haut, et d'un ton plus ferme, le duc d'Orléans annonça une affaire plus importante. Ce prélude renouvela l'étonnement de l'assemblée : il ajouta qu'il avoit jugé l'affaire des princes du sang et des légitimés ; qu'il avoit alors ses raisons pour n'en pas faire davantage ; mais qu'il n'en étoit pas moins obligé de rendre justice aux pairs de France qui l'avoient demandée en corps, par une requête que le roi lui-même avoit reçue, et que lui, régent, avoit communiquée aux légitimés. (Il supprima le mot de princes.) Qu'il n'étoit plus possible de laisser suspendue la justice que demandoit ce corps illustre, et qu'il désiroit avec tant d'ardeur ; que les légitimés avoient eu tout le temps de répondre ; qu'on ne pouvoit pas dire que le procès ne fût pas instruit ; et que, pour

le juger, il avoit fait dresser la déclaration dont on alloit faire lecture, afin qu'elle pût être enregistrée au lit de justice que le roi alloit tenir. »

Si ce que nous dit Saint-Simon de l'abattement, de la douleur, de la colère que ce discours et la lecture qui le suivit répandirent dans l'assemblée, n'est pas exagéré, il falloit que presque tout le conseil de régence fût dévoué au duc du Maine. On a surtout de la peine à concevoir la consternation de Villeroi et la fureur étincelante de Villars, tous les deux ducs et pairs, à la lecture d'un arrêt si favorable à leur dignité et si conforme aux conclusions de la requête qu'ils avoient signée. Quoi qu'il en soit, voici comment se peint lui-même celui qui avoit marqué de si vives inquiétudes sur le danger d'attaquer les bâtards.

« J'avois mis sur mon visage une couche de plus de gravité et de modestie; je gouvernois mes yeux avec lenteur. Contenu de la sorte, attentif à dévorer l'air de tous: présent à tout et à moi-même; immobile et composé de tout mon corps; pénétré de tout ce que la joie peut imprimer de plus sensible et de plus vif, et du trouble le plus charmant, je suois d'angoisse de la captivité de mon transport; et cette angoisse même étoit d'une volupté que je n'ai jamais ressentie ni avant ni depuis ce beau jour. »

La lecture finie, le régent dit qu'il lui en coûtoit de céder à la nécessité; qu'il s'agissoit de ses beaux-frères, mais qu'il ne devoit pas moins justice aux ducs et pairs qu'aux princes du sang. On alla aux voix: les pairs ne firent que remercier sans opiner; tout le reste fut unanime.

Le régent reprit la parole: « Messieurs, dit-il, voilà donc qui a passé: justice est faite; et les droits de messieurs les pairs sont en sûreté. J'ai à présent un acte de grâce à vous proposer; et je le fais avec d'autant plus de confiance, que j'ai eu soin de consulter les personnes intéressées, et qu'elles y donnent les mains. Personne n'ignore combien M. le comte de Toulouse a désapprouvé tout ce qui s'est fait en faveur des légitimés, et qu'il ne l'a soutenu depuis la mort du roi son père, que par respect pour sa volonté. Tout le monde connoît son mérite, son application, sa probité, son désintéressement, sa vertu. Cependant je n'ai pu m'empêcher de le comprendre dans le prononcé de l'arrêt. La justice ne

souffroit point d'exception en sa faveur; et il falloit assurer le droit des pairs. Maintenant qu'il ne peut plus souffrir d'atteinte, j'ai cru pouvoir rendre par grâce au mérite, ce que j'ôte par équité à la naissance, et faire de M. le comte de Toulouse une exception personnelle, qui, en confirmant la règle, le laissera lui seul, et sans nulle autre exception, dans tous les droits dont il jouit. J'ai le plaisir que les princes du sang y consentent, et que ceux des pairs à qui j'ai pu m'en ouvrir, sont entrés dans mes sentimens. Je ne doute pas que l'estime, qu'il s'est acquise ici, ne vous rende cette proposition agréable. » Le garde des sceaux lut la déclaration. Cette distinction des deux frères achevoit d'accabler le duc du Maine, et ses amis en furent consternés.

La déclaration lue, le duc d'Orléans la loua en deux mots; et les opinions recueillies, en commençant par la tête du conseil, l'avis passa. Mais une douleur aigre se manifesta sur les visages, d'une manière si marquée, dit Saint-Simon, qu'il fut aisé de voir combien le duc du Maine pouvoit devenir redoutable, et qu'il étoit temps de frapper.

Enfin, le régent dit que M. le duc de-

mandoit à être entendu, et lui-même alors se redressant avec majesté sur son siége: « Messieurs, poursuivit-il, j'ai trouvé juste et raisonnable ce que M. le duc va vous expliquer, et je ne doute pas que vous n'en jugiez comme moi. »

Le mouvement que ce peu de paroles jeta dans l'assemblée est inexprimable, dit Saint-Simon. « Je crus voir des gens poursuivis de toutes parts, et surpris d'un ennemi nouveau, qui, du milieu d'eux, s'élevoit dans l'asile où ils arrivoient hors d'haleine. »

M. le duc prit la parole, et, s'adressant au régent, selon l'usage, « Monsieur, lui dit-il, puisque vous faites justice à MM. les ducs, je crois être en droit de vous la demander pour moi-même. Le feu roi a donné la surintendance de l'éducation de S. M. à M. le duc du Maine. J'étois mineur; et, dans l'idée du feu roi, M. du Maine étoit prince du sang et habile à succéder à la couronne. Présentement je suis majeur; et non-seulement M. du Maine n'est plus prince du sang, mais il est réduit à son rang de pairie. M. le maréchal de Villeroi est aujourd'hui son ancien, et le précède partout, il ne peut donc plus demeurer gouverneur

du roi sous la surintendance de M. du Maine. Je vous demande cette place que je ne crois pas pouvoir être refusée à mon âge, à ma qualité, à mon attachement pour la personne du roi et pour l'état. J'espère, ajouta-t-il, en se tournant vers le gouverneur, que je profiterai des leçons de M. le maréchal de Villeroi, pour m'en bien acquitter, et mériter son amitié. » Villeroi resta confondu.

Le duc d'Orléans, en parcourant des yeux toute l'assemblée, dit qu'on ne pouvoit faire à M. le maréchal de Villeroi le tort de le laisser sous M. du Maine; que la surintendance de l'éducation du roi ne pouvoit être plus dignement remplie que par M. le duc; et qu'il étoit persuadé qu'une demande si juste seroit reçue tout d'une voix. Presque tout le conseil opina, en s'inclinant et par son silence. Le seul maréchal de Villeroi, pâle et agité, murmuroit tout bas quelques mots. Enfin, comme un homme qui se résout, il se tourna vers le régent, la tête basse, les yeux mourans, la voix foible: « Je ne dirai que ces deux mots, dit-il, voilà toutes les dispositions du feu roi renversées: je ne le puis voir sans douleur. M. du Maine est bien malheureux! — Monsieur, lui répondit le

régent, d'un ton vif et haut, M. du Maine est mon beau-frère, mais j'aime mieux un ennemi découvert que caché. » A ce grand mot, on baissa la tête; et l'on vit bien, dit Saint-Simon, que le fourreau étoit jeté.

Un incident fit diversion aux mouvemens qui agitoient les esprits; on vint dire au régent qu'on demandoit à lui parler. C'étoit pour lui apprendre qu'au parlement, toutes les chambres assemblées, le premier président avoit proposé de ne pas se rendre aux Tuileries; qu'il avoit demandé ce qu'on iroit faire en un lieu où l'on n'auroit point de liberté? et qu'il avoit conclu à mander au roi, que son parlement entendroit sa volonté dans le lieu ordinaire de sa séance, quand il plairoit à S. M. d'y venir; que cette proposition avoit fait du bruit, et venoit d'être mise en délibération.

Le conseil parut étourdi de cette nouvelle. Le régent seul ne s'en émut point, et dit, d'un air très-libre, qu'il doutoit du refus. Cependant il voulut qu'on décidât ce qu'il y auroit à faire, dans le cas où l'avis de de Mesmes auroit prévalu. L'opinion du garde des sceaux fut, si le parlement commettoit cette faute, de l'interdire sur-le-

champ; et cette opinion avoit passé unanimement dans le conseil, quand le maître des cérémonies vint dire que le parlement étoit en marche, et défiloit à pied hors de l'enceinte du palais.

Il est possible que le duc du Maine, retiré du conseil, eût fait instruire le premier président de ce qui alloit se passer; et que celui-ci, pour le sauver, eût bien voulu s'exposer lui-même.

Enfin, l'on vit arriver, par la grande cour du palais, le parlement, en robe rouge, à pied, marchant en ordre deux à deux. Le duc d'Orléans de son côté, se rendit chez le roi pour le mener au lit de justice avec le cortége accoutumé. Ce fut dans ce moment, où les pairs alloient prendre place, que Saint-Simon leur apprit leur triomphe, et la réduction des bâtards.

Dès que le roi fut arrivé et qu'on eut pris séance, « je promenai, dit Saint-Simon, une prunelle étincellante sur tout le parlement. J'y vis une consternation à laquelle je ne me serois pas attendu, et qui me fut de bon augure. Le premier président qui ne vit point là son maître, le duc du Maine, jeta un regard affreux sur M. de Sully et moi, qui occupions les places des deux frères; et,

dans le même instant, tous les regards se portèrent sur nous. L'air d'attente de quelque chose de grand, redoubla sur tous les visages; celui du régent avoit un caractère de majesté douce, mais de résolution qui lui fut tout nouveau, des yeux attentifs, un maintien grave, mais aisé; M. le duc, sage, mésuré; mais environné de je ne sais quel brillant qui ornoit toute sa personne: le roi sérieux, majestueux, et en même temps le plus joli qu'il fût possible; grave, avec grâce dans tout son maintien; l'air attentif, point du tout ennuyé, représentant très-bien, sans aucun embarras. »

« Un silence extrême annonçoit éloquemment la crainte, l'attention, le trouble, la curiosité de toutes les diverses attentes. »

« Le parlement qui avoit tant de fois mandé et molesté ce même d'Argenson; le premier président qui s'étoit vu si supérieur à lui, le virent, revêtu des ornemens de la première dignité de la magistrature, les présider, les effacer, et, en entrant en fonctions, les remettre dans leur devoir. »

Tout ce qui avoit été annoncé et délibéré au conseil, fut lu dans le lit de justice.

Le discours du garde des sceaux, sur l'article des remontrances, fut plein de force

et de sagesse. Le premier président y répondit; et sa réponse, dit Saint-Simon, « fut pleine de la malice la plus raffinée, d'impudence à l'égard du régent, et d'insolence pour le roi. Mais il la prononça d'une voix tremblante et entrecoupée; et le trouble dont il étoit saisi fit perdre à ses paroles toute espèce d'autorité. »

Dans l'intervalle des deux discours, la déclaration qui cassoit les deux arrêts ayant été lue, le garde des sceaux étoit allé aux opinions; et, après la harangue du premier président, il n'eut plus que deux mots à dire: *le roi veut être obéi, et obéi sur-le-champ*. Ces mots furent un coup de foudre dont le parlement fut attéré. Tous baissèrent la tête, et, heureusement pour le régent, aucun n'osa élever la voix.

Vint la réduction des bâtards. « Ce fut alors, dit Saint-Simon, que le premier président perdit toute contenance. Son visage fut saisi d'un mouvement convulsif. L'excès seul de sa rage le préserva de l'évanouissement. Moi, cependant, ajouta-t-il, je me mourois de joie; j'en étois à craindre la défaillance; et mon cœur dilaté à l'excès, ne trouvoit plus d'espace pour s'étendre. La violence que je me faisois pour ne rien laisser

échapper, étoit infinie; et néanmoins, ce tourment étoit délicieux. Je comparois les années et les temps de servitude, les jours funestes, où, traîné au parlement en victime, j'y avois servi de triomphe aux bâtards; je les comparois, dis-je, à ce jour de justice et de règle, à cette chute épouvantable qui du même coup nous relevoit. Je le considérois, ce jour, rayonnant de splendeur, en présence du roi et d'un assemblée si auguste. Je triomphois, je me vengeois, je nageois dans ma vengeance; je jouissois du plein accomplissement des désirs les plus véhémens et les plus continus de toute ma vie; j'étois tenté de ne me plus soucier de rien. »

Je ne sais lequel est le plus étonnant ou de l'excès de cette vanité, ou de l'éloquence qui l'exprime; mais l'un et l'autre font voir combien il faut se défier des jugemens et des récits d'un homme si passionné.

La faveur accordée au comte de Toulouse fit murmurer tout bas quelques-uns des pairs que l'on n'avoit pas consultés, mais elle passa sans obstacle.

Les conclusions de Blancménil furent, sur tous les points, conformes au vœu du régent; et, tout de suite, en présence au

roi, et sous les yeux du garde des sceaux, tout ce qui venoit d'être lu et ordonné, fut enregistré par le greffier en chef.

Le roi ne fut point ému du changement fait dans son éducation; il passa le temps de l'enregistrement à rire avec ceux qui étoient auprès de lui; et dès lors il oublia le duc du Maine.

Achevons de voir Saint-Simon se peindre en nous parlant de la fin de cette séance. « Je promenois doucement, dit-il, mes yeux de toutes parts, et si je les contraignis avec constance, je ne pus résister à la tentation de m'en dédommager sur le premier président. Je l'accablai, à cent reprises, de mes regards, assenés et prolongés avec persévérance; l'insulte, le mépris, le dédain, le triomphe lui passèrent de mes yeux jusque dans ses moelles. Une fois ou deux il fixa les siens sur mon visage; et je me plus à l'outrager par des sourires dérobés, mais noirs, qui achevèrent de le confondre. Je me baignois dans sa rage, et je me délectois à le lui faire sentir » (c'est ainsi, ce me semble, qu'un démon nous peindroit sa joie).

Mais, ce qu'il y a de plus frappant dans le récit de ce lit de justice, c'est la lâcheté

du parlement, de ne pas y avoir dénoncé en public les dangereuses suites du système de Law, et l'énorme dissipation des fonds qui passoient dans sa caisse; c'est la lâcheté du maréchal de Villeroi, de n'avoir pas osé dire un mot à son élève, en faveur de l'homme de confiance que son bisaïeul avoit choisi pour présider à son éducation; c'est la mollesse de Villars et de tous ces autres maréchaux de France, de n'avoir pas inspiré ce courage à Villeroi, d'avoir été muets eux-mêmes, et au conseil et au lit de justice, et de n'avoir su que baisser la tête sous le despotisme du régent. Cela seul paroît démentir tout ce que Saint-Simon nous dit de leur dépit et de leur rage.

A l'égard des princes légitimés, ce fut en eux le comble de la foiblesse et de l'abandon de soi-même, que de s'être retirés du conseil, et que de n'avoir osé paroître et parler au lit de justice. Si le duc du Maine n'eût pas été le plus craintif, le plus énervé de tous les hommes, le duc d'Orléans étoit perdu.

Le peuple ne s'intéressa que foiblement à l'humiliation de la magistrature; peut-être avoit-il vu, dans les arrêts du parlement, l'intention de culbuter ce système qui l'a-

musoit. Quant à l'affaire des ducs et pairs, et des princes légitimés, il n'y prenoit aucune part.

Ce qu'il y avoit de plus pénible à faire pour le régent, n'étoit pas fait encore; c'étoit de soutenir la douleur, les reproches et le désespoir de sa femme: elle étoit à Saint-Cloud; il lui fit annoncer par Saint-Simon, lui-même, le résultat du lit de justice; la laissant libre, dans ces premiers momens de sa douleur, de le voir ou de ne le point voir, et de se tenir à Saint-Cloud, ou dans telle autre de ses maisons de campagne qu'il lui plairoit. La première impression fut vive, les larmes abondantes. Elle dicta au duc de Saint-Simon une lettre qui l'étonna; et telle, dit-il, qu'auroit pu la produire le meilleur écrivain, dans les momens les plus tranquilles, et cela, dans le trouble le plus violent de toutes les passions, à travers les sanglots et des torrens de larmes. Son premier mouvement fut de chercher la solitude; mais, changeant de dessein, elle vint à Paris; et, comme si son orgueil avoit été brisé, cette femme qui, jusque-là, s'étoit regardée au moins comme l'égale de son mari, et qui rejetoit avec dérision l'idée de disparité entre ses frères et

les princes du sang, s'humilia pour la première fois. Elle dit à M. le duc d'Orléans, qu'elle sentoit trop l'extrême honneur qu'il lui avoit fait en l'épousant, pour que tout autre sentiment ne cédât point à celui-là; et puis, s'attendrissant, elle lui demanda pardon de pleurer le malheur de son frère, qu'elle croyoit coupable, disoit-elle, puisqu'il l'avoit jugé digne d'un si grand châtiment. Cette première scène se termina par des larmes, dont le duc d'Orléans fut ému; mais bientôt, reprenant la force de son caractère, et voulant aller à son but, elle exigea de son mari de lui dire quel étoit donc le crime de son frère, et de l'en convaincre, ou de le rétablir, s'il n'avoit rien à lui imputer.

Les liaisons du duc du Maine avec le parlement, ses relations avec Cellamare, et ses intelligences avec Albéroni, n'étoient pas des faits assez prouvés ni assez graves, pour le rendre manifestement criminel; le duc d'Orléans n'avoit donc rien à dire de convaincant, et il s'en tenoit au silence: de là, les chagrins, les reproches, les emportemens sans mesure auxquels sa femme s'abandonna, et dont elle fit son tourment.

Mais ce tourment n'étoit pas comparable

à celui que le duc du Maine avoit à souffrir de la rage et du désespoir de sa femme. Au sortir du lit de justice, le premier président, mandé chez elle, s'y étoit rendu: elle le reçut, dit Saint-Simon, avec un torrent d'injures, se prit à lui de tout ce qui s'étoit passé, l'accabla de mépris, ne lui donna jamais le temps de s'excuser, et le renvoya comme le dernier des valets, qu'on eût pris en friponnerie. Dès ce moment, ce fut à son mari qu'elle s'attacha comme à sa proie, tantôt immobile de douleur, tantôt heurlant de rage, et remplissant leur retraite de Sceaux de ses furieux emportemens. Le malheureux, en proie à ses outrages, n'y répondoit que par des pleurs; sa seule consolation étoit la duchesse d'Orléans, qui l'alloit voir et pleurer avec lui; il protestoit qu'il ne se sentoit coupable de rien, et demandoit, pour toute grâce, que le duc d'Orléans daignât le voir, l'entendre, le confondre, s'il étoit criminel, ou le traiter comme le comte de Toulouse, s'il n'étoit pas moins innocent.

Le duc d'Orléans qui l'avoit écarté comme dangereux et non comme coupable, dans l'embarras de l'accuser, et dans la crainte de sa propre foiblesse, refusa toujours de le voir;

voir; et l'obstination de ce refus et du silence qu'il gardoit sur les causes de sa disgrâce, acheva de déterminer la duchesse du Maine à presser la conspiration qu'elle tramoit depuis long-temps, pour soulever tout le royaume contre la régence du duc d'Orléans, mettre à sa place le roi d'Espagne, et sous lui, un vice-régent qui devoit être le duc du Maine, avec un conseil et des ministres qu'eux-mêmes ils se seroient choisis.

Dans ce complot, la duchesse du Maine croyoit pouvoir compter sur le parlement de Paris et sur ceux des provinces que cet exemple entraîneroit, sur les chefs du parti de la constitution et ses zélateurs fanatiques, sur la province de Bretagne, à laquelle pouvoient se joindre la Guienne et le Languedoc, et surtout l'ancienne cour. Elle espéroit avoir aussi pour elle cette noblesse mécontente de l'oubli où l'on avoit laissé sa requête contre les pairs, et qu'elle tâchoit de gagner à l'Espagne par toute sorte de séductions et d'espérances de faveur.

C'est de cette disposition des esprits, que parloit Cellamare, lorsqu'en écrivant à Albéroni, il lui disoit qu'il seroit possible d'allumer en France un incendie si l'on

avoit des flambeaux ; mais, en avouant que les flambeaux manquoient, il révéloit au ministre d'Espagne le vice de son entreprise.

Le coup frappé sur le parlement de Paris, en l'humiliant, avoit dû l'irriter. Il se voyoit frustré de l'espérance que le régent lui avoit donnée en lui rendant la liberté des remontrances ; mais les opérations du système de Law n'étoient pas encore assez criantes pour autoriser la confédération et la révolte des tribunaux ; et le public qui croyoit voir un bien dans la circulation que ranimoit la banque, n'approuvoit pas assez qu'on en voulût ruiner le crédit. L'exil de d'Aguesseau avoit attristé les esprits, mais ne les avoit pas indignés : le caractère de sa vertu n'étoit pas celui qui fait des enthousiastes et des martyrs. Le régent s'étoit annoncé comme l'ennemi de la persécution et de la violence, en révoquant toutes les lettres de cachet surprises au feu roi contre les Jansénistes, et ces malheureux, les uns rappelés de l'exil, les autres tirés des prisons et du fond des cachots, tous respirant en liberté d'opinion et de conscience, annonçoient dans son gouvernement un esprit de tolérance et de paix, dont le parti jusqu'alors dominant étoit mortellement blessé. Le

cardinal de Noailles, à la tête du conseil de conscience avec la feuille des bénéfices ; l'abbé Fleuri, confesseur du roi, à l'exclusion des Jésuites ; ceux-ci, d'abord réprimés, contenus, sans influence, sans crédit, et bientôt interdits du confessional, l'une des sources de leur puissance ; leurs protecteurs les plus zélés, les cardinaux de Rohan et de Bissi, écartés de tous les conseils ; la licence d'abord accordée aux appels de la bulle *unigenitus*, et la mollesse de l'autorité employée à les réprimer ; la défense d'écrire et de parler pour ni contre la bulle ; et, nonobstant cette défense, la publication de l'appel du cardinal de Noailles, suivi de celui du chapitre de Notre-Dame, de presque tous les curés de Paris, et d'une foule d'ecclésiastiques ; enfin, l'engagement pris par le régent avec le roi d'Angleterre, de ne souffrir en France ni le prétendant, ni aucun adhérent au parti jacobite ; tout cela, dis-je, étoit pour Rome et pour la faction moliniste, autant d'hostilités dont elle eût souhaité avec ardeur d'être vengée ; le nonce Bentivoglio, ce crapuleux fanatique, n'eût pas demandé mieux que d'allumer en France le feu de la sédition ; mais l'instru-

ment des séditions, c'est le peuple, et le peuple n'étoit ni janséniste, ni moliniste, ni jacobite : il pensoit beaucoup moins à Rome qu'au Mississipi.

D'ailleurs, le parti moliniste avoit repris faveur dans le cabinet du régent. L'abbé Dubois qui aspiroit à la pourpre, et qui ne désiroit rien tant que de se rendre agréable à la cour de Rome, avoit embrassé ce parti : il s'agissoit de faire accepter la bulle sans explication ni sans aucune qualification ni de règle de foi, ni de loi de l'église; ses promoteurs, dans ce moment, n'en exigeoient pas davantage; et, malgré le mémoire éloquent et lumineux que le procureur général Fleuri et le cardinal de Noailles avoient présenté au régent pour le dissuader de suivre les inspirations de Dubois, de l'ancien évêque de Troye, du maréchal de Villeroi, et d'une foule d'hommes timides dont il étoit environné; il ne laissoit pas de pencher du côté qui lui paroissoit le plus prudent. Telle chose, disoit-il, pouvoit arriver où tous les zélateurs de la constitution se rangeroient du côté de l'Espagne et seroient les plus forts, soit par le nombre, soit par l'intrigue, soit par l'autorité de

Rome; ainsi, dans l'attente de sa dernière résolution dont Dubois répondoit, les esprits étoient en suspens.

La Bretagne qui se fait une digue de ses priviléges contre la tendance naturelle des impositions à se répandre également sur toutes les provinces d'un même état, la Bretagne avoit profité de la foiblesse de la régence, pour déployer, s'il étoit possible, la force de sa liberté, c'est-à-dire, sa répugnance à payer ce que le roi demande, et qu'elle appelle un don gratuit.

En 1717, à la demande de ce tribut qu'il est d'usage d'accorder sur-le-champ par acclamation, les états de la province avoient répondu qu'avant de statuer sur la somme du don gratuit, il falloit qu'ils fussent instruits des facultés de la province. Cette désobéissance avoit été punie par la cassation des états; mais le régent s'étant laissé fléchir, ils avoient été rétablis; et, avertis par le lit de justice de la vigueur que le régent savoit donner à l'autorité souveraine, ils paroissoient eux-mêmes tranquillement soumis. Le mécontentement n'en étoit pas moins vif, et c'étoit ce levain qu'on faisoit fermenter dans le parlement et dans les états de Bretagne; une flotte espagnole y devoit

débarquer des troupes et des armes, et ce débarquement devoit être le signal du soulèvement. Mais la Bretagne qui se flattoit que son exemple seroit suivi, comptoit sur des promesses vaines; et, dans le reste du royaume, rien n'étoit amené à ce moment de crise qui produit les révolutions.

La noblesse dont la requête avoit été passée sous silence dans le procès des princes, pouvoit en avoir du ressentiment; mais ni l'arrêt du conseil de régence, ni les édits du lit de justice n'avoient établi cette distinction qui la blessoit dans les prétentions des pairs (*). D'ailleurs, parmi les nobles qui avoient signé la réclamation, il y avoit des noms imposans, mais pas un homme redoutable.

Quant aux amis du duc du Maine, les uns comme Villars, comme d'Huxelles, comme Tallard, auroient pu inspirer de la résolution et de l'audace à leur parti; mais ils n'avoient eux-mêmes à se déclarer contre le régent, ni un intérêt assez fort, ni une volonté assez déterminée; les autres, comme le maréchal de Villeroi, le premier président, le duc d'Aumont, le grand écuyer, le duc du Maine, enfin lui-même, ne manquoient pas de volonté; mais ils manquoient de force et de courage.

(*) Elle n'avoit donc à se plaindre que d'une simple réticence.

L'ambassadeur d'Espagne, Cellamare, homme sage, habile, actif, insinuant, mesuré dans sa conduite et dans son langage, mais esclave par ambition de la volonté d'Albéroni qu'il devoit détester au fond du cœur, comme ayant dépouillé son oncle, le cardinal del Giudice, des trois premières dignités de l'Espagne, cédoit au génie impétueux et turbulent de ce ministre; et, dans la crainte de lui déplaire, il l'abusoit et s'abusoit lui-même sur les moyens de réussir. Répandu dans le monde, il écoutoit, il observoit, il agissoit avec précaution; mais toute sa prudence ne le préserva point de cette erreur si familière, de prendre pour la voix publique celle des cercles où nous vivons. De là les assurances qu'il donnoit à Albéroni, que le régent et la régence étoient odieux à tous les bons Français, que l'alliance avec l'Angleterre excitoit un murmure d'indignation universel, et que les vœux de la nation étoient favorables au roi d'Espagne.

Le comte de Toulouse, dans son gouver-

nement de Bretagne, auroit pu seul être le centre et l'appui d'une faction; mais il n'y avoit aucune espérance de l'y engager. Dans le Languedoc et dans la Guienne, dont le duc du Maine et le comte d'Eu, son second fils, étoient gouverneurs, ils n'avoient qu'une ombre d'autorité sans influence. Reinold, major des gardes suisses, dévoué au duc d'Orléans, disposoit de ce corps et lui en répondoit; les carabiniers et l'artillerie n'auroient pas mieux obéi au duc du Maine, et dans les régimens que le feu roi avoit donnés à ses enfans naturels, la domination qu'ils avoient exercée jusqu'à sa mort, avoit fini avec son règne; dans le militaire, la seule considération durable et agissante sur les esprits est celle du talent et de la vertu militaire; et les deux principaux moteurs de la conspiration, le duc du Maine et le marechal de Villeroi, n'avoient ni l'estime des chefs ni la confiance des soldats.

Ainsi, ce projet hasardé qu'un ministre fougueux et une femme violente et légère avoient conçu, n'auroit pu réussir qu'à la faveur d'un soulèvement populaire; et, pour en saisir le moment, Cellamare auroit dû attendre la décadence du système, le moment de sa catastrophe; ces jours de contrainte et de violence, où l'on arrachoit à chacun le peu d'argent qu'il pouvoit avoir; ces jours de ruine et de désolation, où, les mains pleines de billets de banque, le peuple de Paris demandoit du pain; alors la moindre impulsion donnée à ce peuple désespéré, eût fait lapider le régent, l'eût fait brûler dans son palais. Mais l'Espagne se voyoit pressée par l'empereur et par l'Angleterre, et les engagemens que le régent lui-même avoit pris avec ses alliés, n'étoient plus un secret: il étoit donc instant de l'occuper de troubles domestiques; et Albéroni, fatigué de ce qu'il appeloit lenteur dans le projet de Cellamare, en demandoit l'exécution.

Deux jeunes Espagnols que le hasard ou les mesures d'Albéroni avoient fait trouver à Paris, retournoient ensemble en Espagne. L'un étoit le fils de Monteleon, qu'on vient de voir ambassadeur à Londres, et qui s'étoit retiré à la Haye pour y attendre les ordres de sa cour; l'autre, un abbé Portocarrero qui se disoit neveu du cardinal, à qui l'on étoit redevable du testament du roi Charles II.

Monteleon, le père, étoit connu pour avoir toujours souhaité l'union entre les

deux branches de la maison de Bourbon, et son nom sembloit écarter de son fils toute défiance. Le nom de l'abbé Portocarrero, n'étoit pas moins en faveur à Paris, et son retour dans sa patrie, avec le jeune Monteleon, n'avoit rien qui dût faire ombrage. Ils partirent munis de passe-ports, mais chargés en secret d'un paquet de l'ambassadeur, adressé au premier ministre.

Une femme qui faisoit alors, avec une sorte de célébrité, ce commerce de prostitution, que la police des grandes villes est obligée de tolérer, et qui n'étoit pas inconnue à l'abbé Dubois, alors ministre (car les conseils étoient détruits), la Fillon, profita de l'imprudence et du sommeil d'un secrétaire de Cellamare, qui s'étoit oublié chez elle, pour lui dérober des papiers, où elle trouva des indices d'une intrigue qui se tramoit, et, sur l'avis qu'elle en donna, les deux jeunes Espagnols furent arrêtés à Poitiers. On se saisit de leurs paquets; et Cellamare, étant informé que le sien avoit été pris, le réclama avec tout le sang-froid et l'assurance d'un homme irréprochable.

Parmi les pièces que Dubois avoit trouvées dans le paquet de Cellamare, étoient un manifeste que le roi d'Espagne adressoit en France aux états-généraux, et une requête que les états présenteroient au roi, pour justifier leur soulèvement contre une régence oppressive. Quant aux détails de la conjuration, il est vraisemblable qu'il n'y avoit rien dans les dépêches du ministre d'Espagne de formellement énoncé, quoique Saint-Simon penche à croire que Dubois en apprit par-là plus qu'il n'en voulut révéler.

Le courrier de Poitiers étoit arrivé comme le régent étoit à l'Opéra. Dubois, pour lui parler de la capture qu'on avoit faite, attendit la fin du spectacle; mais c'étoit l'heure où le prince s'enfermoit avec les gens admis à souper avec lui, et qu'il appeloit ses *roués*. Il entendit légèrement et vaguement un mot du rapport de Dubois. Le lendemain matin, la tête appesantie par les vapeurs du sommeil et du vin, comme de coutume, il fit encore peu d'attention aux détails où Dubois voulut entrer; et, soit mépris, soit paresse et indifférence, il le chargea de suivre cette affaire. La confiance aveugle et la négligence de ce prince, en cette occasion, furent incompréhensibles, dit Saint-Simon; et l'une et l'autre rendirent l'abbé Dubois le maître unique de la conviction,

de l'absolution des coupables. Il n'admit dans le secret que le garde des sceaux d'Argenson, et le Blanc, alors ministre de la guerre. Le premier étoit dans son intimité et dans sa dépendance absolue; le second, dans la même dépendance, se flattoit mal à propos d'être dans l'intimité. Leurs recherches, leurs interrogatoires, le compte qu'ils en rendirent au régent, ce qu'ils pensèrent, ce qu'ils firent semblant de penser, ce qu'ils laissèrent échapper et tomber; en un mot, toute leur conduite, et jusqu'à leurs paroles, dans le dernier détail et dans la précision la plus exacte, furent à chaque pas réglés par l'abbé Dubois; en sorte que lui seul resta le maître du sort des coupables, et d'en diminuer ou d'en augmenter le nombre, ainsi que d'affoiblir ou d'aggraver les preuves, les indices ou les soupçons. Mais en tout cela, Saint-Simon ne forme que des conjectures; et il avoue que, du régent lui-même, il n'a pu rien tirer de clair et de précis; soit, dit-il, que ce prince en ait su plus qu'il n'a voulu en dire, et que le nom, les établissemens, le nombre et la considération de ceux qui avoient trempé dans cette affaire lui aient fait prendre le parti du silence et de la dissimulation; soit

que sa négligence naturelle et son prodigieux asservissement sous le joug que Dubois lui avoit imposé, l'eût laissé, comme je l'ai cru, dans l'ignorance du vrai fonds et des circonstances de l'affaire.

Saint-Simon, comme on a pu le remarquer dans le récit du lit de justice, croyoit voir des ennemis du duc d'Orléans dans tous les gens qu'il n'aimoit pas lui-même; et il n'est pas malaisé de deviner ici sur qui se portent ses soupçons. Mais, pour ne rien dissimuler de ce qui appuie ces conjectures, je dois faire observer que, si le projet de Cellamare n'avoit eu que les misérables petits moyens qu'on découvrit alors, il auroit été indigne d'un homme aussi habile et aussi prudent, d'y fonder la moindre espérance; et que, s'il avoit au contraire de plus grands ressorts à mouvoir, Dubois, en pénétrant ce secret dangereux, sembloit avoir lui-même des raisons de l'ensevelir; soit pour se faire des amis des gens considérables qu'il auroit sauvés, soit pour tirer le duc d'Orléans de l'embarras de les poursuivre ou de les laisser impunis. Mais revenons à Cellamare.

Ce fut au ministre de la guerre qu'il s'a-

dressa (*) pour réclamer le paquet de lettres dont il avoit, disoit-il, chargé, par occasion, ces jeunes gens qui alloient en Espagne. Le Blanc lui répondit que son paquet avoit été ouvert, qu'il contenoit des choses importantes, et que, bien loin de le lui rendre, il avoit ordre, ainsi que l'abbé Dubois (qu'il avoit fait avertir, et qui venoit d'arriver), de le remmener à son hôtel. L'ambassadeur vit bien qu'il n'y avoit point de résistance à faire. Il monta dans le carrosse de le Blanc, et, avec lui et l'abbé Dubois, il retourna chez lui. Ils furent ensemble trois heures à fouiller ses bureaux, ses portefeuilles, ses cassettes; à feuilleter tous ses papiers, et à trier ceux qu'ils jugèrent devoir rester sous le scellé du roi et sous le cachet de l'ambassadeur, qu'ils y apposèrent devant lui. Pendant ce temps-là, Cellamare ne perdit pas un moment le sang-froid; il joignit même à la liberté de son esprit une gaieté railleuse. Parmi ses cassettes, il s'en trouva une sur laquelle le Blanc mettoit la main : « Laissez, laissez, Monsieur le Blanc, lui dit-il, avec un sou-

(*) Le 9 Septembre, le lendemain de l'arrivée du courrier de Poitiers.

rire; cela ne vous regarde point; ce sont des lettres de femmes: cela est bon pour l'abbé Dubois. On sait, ajouta-t-il, en regardant l'abbé, ce qu'il a été toute sa vie. »

Tandis que les deux ministres faisoient la visite de ses papiers, un détachement de mousquetaires s'étoit emparé des portes de sa maison; et il y fut gardé à vue.

On a écrit que le régent fut consterné de cet événement. Cependant rien de plus tranquille et de plus ferme que l'air dont il parut au conseil de régence, l'après-midi du même jour que Cellamare fut arrêté. Avec ce talent de la parole qui lui étoit naturel, et ce don de dire, sans préparation, ce qu'il vouloit, dans les termes les plus précis, avec grâce et avec dignité, il ouvrit le conseil, par le récit de la capture faite à Poitiers. Il dit qu'on avoit découvert une entreprise fort dangereuse contre l'état, et toute prête à éclater, dont l'ambassadeur d'Espagne étoit le principal moteur. Il ajouta que la protection du droit des gens ne s'étendoit pas jusqu'aux conspirations, et que les ambassadeurs s'en rendoient indignes, lorsqu'ils entroient dans des complots tramés contre l'état où ils résidoient.

Il communiqua au conseil les ordres qu'il avoit donnés, soit pour arrêter Cellamare, et mettre la main sur ses papiers, soit pour informer de cette affaire les autres ministres de l'Europe. Ensuite il ordonna à l'abbé Dubois de lire deux lettres de cet ambassadeur au cardinal Albéroni, qui étoient du nombre des dépêches contenues dans le paquet envoyé de Poitiers, et qui ne laissoient point douter que Cellamare ne fût à la tête de la conspiration, selon les vues, et d'après les ordres du premier ministre d'Espagne. Dans ces lettres, le duc d'Orléans étoit peu ménagé, il n'en témoigna aucune aigreur; et, avec beaucoup de modération, il dit qu'il ne soupçonnoit aucunement le roi et la reine d'Espagne d'avoir trempé dans une affaire de cette nature; qu'il ne l'attribuoit qu'à la haine d'Albéroni pour sa personne, et au désir qu'avoit l'ambassadeur de complaire au premier ministre, et qu'il en demanderoit justice à LL. MM. CC. Il fit sentir au conseil l'importance de ne rien négliger pour l'éclaircissement d'une affaire si capitale et si intéressante; et il finit par déclarer que jusqu'à ce qu'il en sût davantage, il ne vouloit nommer aucun de ceux qui pouvoient y être impliqués.

Cependant,

Cependant, le lendemain matin, le marquis de Pompadour fut mis à la Bastille. C'étoit un homme de peu de considération, sans crédit et sans conséquence. Un officier de fortune, appelé Saint-Geniés, fut aussi arrêté. C'étoit, dit encore Saint-Simon, un homme sans cervelle, uniquement propre à un coup de main.

Le même jour, les députés du parlement allèrent au Palais-Royal demander au régent, que l'on croyoit intimidé sans doute, la liberté du président de Blamont qui étoit encore en exil. Le régent répondit qu'il avoit fait arrêter la veille l'ambassadeur d'Espagne pour une conspiration, qu'il le renvoyoit à Madrid, qu'il s'occupoit à découvrir ceux qui étoient entrés dans ce complot, et que, pour le présent, il ne pouvoit répondre à leur demande. Il faut avouer que le moment n'en étoit pas adroitement choisi.

Le mardi suivant, jour d'audience chez le régent, pour les ambassadeurs, ils s'y rendirent selon l'usage. Aucun ne fit de plaintes de ce qui étoit arrivé. On leur distribua des copies des deux lettres de Cellamare. L'après-dîner, on le fit monter dans un carrosse, avec un gentilhomme ordinaire et

deux officiers qui chargés de le conduire au château de Blois, eurent ordre de l'y garder jusqu'à ce que le duc de Saint-Aignan, notre ambassadeur en Espagne, fût de retour en France. On sut bientôt après qu'Albéroni le gardoit en ôtage; qu'il avoit été obligé de s'échapper la nuit furtivement; qu'on l'eût même arrêté, si, pour passer les Pyrénées, il n'eût pris le parti, avec la duchesse sa femme, de monter sur des mules, en laissant à leur place, dans leur équipage, un valet et une femme assez intelligens pour tromper ceux qu'Albéroni faisoit courir à leur poursuite, et qui, prenant ces domestiques pour le duc et pour la duchesse, les ramenèrent à Pampelune. Dès que la méprise fut reconnue, Albéroni en laissa éclater un emportement furieux.

Aussitôt la nouvelle reçue de l'arrivée du duc de Saint-Aignan à Bayonne, Cellamare partit de Blois, et fut conduit jusqu'à la frontière. Il avoit écrit aux ambassadeurs et aux ministres étrangers, pour les intéresser dans sa détention: aucun ne s'en émut. Ils savoient bien qu'une conspiration faisoit cesser tout privilége.

Dès lors, jusqu'au 25 Décembre, on ne fit qu'arrêter à Paris et dans les provinces

des gens peu dignes de figurer dans une conspiration, et dont les noms seuls jetoient du ridicule sur un projet si mal conçu et si misérablement appuyé.

Enfin, le 25 Décembre, le régent, pour mieux s'assurer du duc de Bourbon, en lui faisant sa confidence, et en le mettant de moitié de ses résolutions, lui apprit, en grand secret, que le duc et la duchesse du Maine se trouvoient complices de Cellamare, et qu'il en avoit les preuves par écrit. La duchesse du Maine étoit sœur du père du duc de Bourbon; mais celui-ci avoit pour elle et pour son mari la haine la plus violente, et le régent le savoit bien, lorsqu'il le consultoit sur sa conduite à leur égard. Le duc de Bourbon n'hésita point à lui répondre qu'il falloit, sur-le-champ, les arrêter tous deux, et les mettre en un lieu d'où ils ne fussent plus à craindre. Aux difficultés simulées que lui fit le duc d'Orléans sur la qualité des coupables, il répondit que ce n'étoit pas la première fois qu'on eût arrêté des princes du sang; que plus ils étoient grands, et naturellement attachés à l'état par leur naissance, plus ils étoient impardonnables, lorsqu'ils se prévaloient de leur crédit pour le troubler; et qu'il n'y avoit

rien de plus pressé que d'étourdir leurs complices par un coup d'éclat et de vigueur, et de les priver subitement eux-mêmes des ressorts que la rage et l'esprit de l'un et de l'autre ne manqueroient pas de faire agir, si on les laissoit en liberté.

Ce premier pas fait, le régent mit en délibération le choix du lieu où il les feroit enfermer. Il en excepta prudemment Vincennes et la Bastille, dont la vue soulèveroit peut-être les partisans des prisonniers. On préféra, pour le duc du Maine, le château de Dourlens, dont le duc de Charot étoit gouverneur: Charot étoit un homme incorruptible et dont le régent étoit sûr. La timidité du duc du Maine rendoit d'ailleurs assez facile le soin de le garder: une fois enfermé, il tomberoit dans l'abattement, et se tiendroit tremblant et consterné dans sa prison. Mais il n'en étoit pas de même de sa femme. Il n'étoit rien que sa violence, son désespoir, sa rage, enhardie par les égards et les ménagemens qu'on devoit à son sexe et à sa naissance, ne lui fissent risquer, à ce que l'on croyoit, pour recouvrer sa liberté. Après avoir donc parcouru les divers lieux où l'on pouvoit l'envoyer prisonnière, et n'en trouvant aucun d'assez sûr, le régent,

avec un sourire, regarda le duc de Bourbon, et il lui dit: « Il faut que vous m'ai» diez; ceci est l'affaire de l'état, et guère » moins la vôtre que la mienne; je propose » pour elle le château de Dijon. » C'étoit un trait de politique bien adroit, mais bien hasardé de la part du régent pour constater, aux yeux du public, le délit qu'il vouloit punir et l'inévitable nécessité de la rigueur dont il usoit, que de faire du duc de Bourbon, gouverneur de Bourgogne, le geôlier de sa tante et le garant de la sûreté de la prison où il l'enfermeroit. M. le duc se défendit d'abord de se charger d'une commission aussi dure; mais, comme il ne s'y refusoit qu'en souriant, le régent insista; et M. le duc se rendit.

Depuis le 9 Septembre, que Cellamare fut arrêté, jusqu'au 29 Décembre qu'on enleva le duc et la duchesse du Maine, ils avoient eu le temps de mettre de l'ordre dans leurs papiers; et, à moins que Dubois n'eût voulu leur laisser prendre cette précaution, il est malaisé d'expliquer pourquoi, si les dépêches de Cellamare donnoient la preuve de leur intelligence, on ne les avoit pas arrêtés immédiatement après lui. Il faut donc croire, ou que Dubois trompoit son maître

et ne lui disoit que ce qu'il vouloit, et quand il vouloit, comme Saint-Simon le présume, ou que les instructions qui regardoient le duc et la duchesse du Maine ne s'étoient pas trouvées dans les papiers de l'ambassadeur, et furent acquises plus tard.

Le duc du Maine fut donc arrêté à Sceaux le 29 Décembre, et fut conduit au château de Dourlens. Au même instant, la duchesse, sa femme, fut enlevée d'une maison qu'elle avoit prise au centre de Paris, pour faciliter ses correspondances, et où elle demeuroit, tandis que son mari se tenoit solitaire à Sceaux; circonstance qui peut jeter quelque lumière sur leur conduite. Elle voulut emporter ses cassettes, ou au moins celles de ses pierreries: on s'y opposa avec autant de fermeté que de respect. Ce fut le duc d'Ancenis, lui-même, capitaine des gardes du corps, en survivance du duc de Charot, son père, qui fut chargé de l'accompagner jusqu'à Essone, avec un lieutenant et un exempt des gardes, qui devoient l'escorter jusqu'au château de Dijon. A Essone, où elle coucha, le duc d'Ancenis prit congé d'elle; elle lui demanda où on la menoit, il répondit à Fontainebleau; mais quand

elle se vit en Bourgogne, au château de Dijon, et sous la clef du duc de Bourbon, son neveu, elle fut suffoquée de sa fureur, qu'elle exhala contre lui en injures, et il faut avouer que cette complaisance de M. le duc, pour le régent, prêtoit matière à l'invective. Enfin, voyant l'inutilité de ses emportemens, elle prit le parti de renfermer sa rage, et de ne témoigner, sur ce qui lui arriveroit, qu'une tranquille indifférence et une dédaigneuse sécurité.

Ses deux fils furent envoyés à Eu, sa fille à Monbuisson. Le cardinal de Polignac, ami intime des du Maines, fut exilé le même jour à son abbaye d'Anchin; un gentilhomme ordinaire du roi l'y accompagna, et demeura auprès de lui. Davisard, avocat général au parlement de Toulouse, et deux avocats de Paris qui avoient travaillé aux factums du duc du Maine dans le procès des princes, furent mis à la Bastille. On y enferma aussi quelques domestiques du duc, et deux femmes attachées à la duchesse, dont l'une étoit cette Launai, célèbre depuis par son esprit, sous le nom de Mdme. de Staal.

Le même jour, le comte de Toulouse alla voir le duc d'Orléans, et l'assura qu'il

ne savoit pas un mot de cette affaire; qu'il ne pouvoit pas n'être point sensible au malheur de son frère et de sa belle-sœur, qu'il ne pouvoit non plus se persuader que S. A. R. ne les crût fort coupables, puis qu'elle en étoit venue à cette extrémité avec eux; qu'il n'osoit demander d'éclaircissemens; qu'il craignoit bien quelque imprudence du duc du Maine; mais que, pour un crime, il ne se résoudroit jamais à l'en croire capable, qu'il n'en eût vu les preuves; qu'en attendant il se tiendroit dans le silence le plus exact, et ne feroit aucune démarche que du consentement de S. A. R. Le régent répondit au comte de Toulouse par des témoignages personnels de bienveillance et d'estime; mais de l'affaire, il n'en dit pas un mot, et ne s'expliqua pas davantage avec la duchesse d'Orléans, dont la douleur s'étoit réveillée dans toute sa force, lorsqu'elle avoit appris que son frère étoit arrêté.

Pendant la détention du duc et de la duchesse du Maine, bien des gens furent successivement arrêtés et mis à la Bastille et à Vincennes; mais, dans le nombre, il ne se trouva pas un homme de quelque conséquence. Les plus considérables étoient de

jeunes têtes sans consistance et sans crédit; et les recherches de d'Argenson et de le Blanc ne firent que découvrir de plus en plus la misère de cette prétendue conjuration.

Le parti des du Maines, s'il y en avoit un parmi les grands et la noblesse, fut incontinent dissipé. Les personnages les plus redoutables entre les ennemis du régent, comme Villeroi et de Mesmes, furent tremblans, consternés et muets.

Le garde des sceaux et le Blanc alloient à la Bastille et à Vincennes interroger les prisonniers; mais ils n'en obtenoient aucun aveu, ou s'ils en tiroient quelque lumière, il n'en parvenoit au régent, dit Saint-Simon, que ce qu'il plaisoit à l'abbé Dubois. Il prétend que Dubois vouloit bien faire peur au duc et à la duchesse du Maine, pour n'en avoir plus rien à craindre; qu'il vouloit aussi épouvanter les maréchaux pour les humilier et les anéantir; mais qu'il étoit bien éloigné d'aller plus loin; qu'il vouloit dominer sans trouble, et parvenir à la pourpre et à la place de premier ministre sans difficulté au-dedans, pour n'avoir à vaincre sur son élévation que les obstacles du dehors. Il sentoit quel seroit le cri pu-

blic, le soulèvement du grand monde et l'indignation des princes du sang, si l'on voyoit en lui un premier ministre, un second maître. Il vouloit se faire du duc du Maine et de son parti, une protection, un refuge contre ce déchaînement général. Je ne répondrois donc pas, ajoute Saint-Simon, que, sans avoir tout révélé au duc d'Orléans, il n'ait profité de son incroyable foiblesse et de son insensibilité aux plus cruelles injures, pour lui persuader de ne rien pousser avec trop de rigueur. Je ne doute pas qu'il n'ait fait peur à son maître, des maréchaux de Villeroi, de Tallard, de Villars et d'Huxelles, du premier président et de nombre d'autres qui, venant à être publiquement convaincus, feroient avec le duc du Maine un groupe formidable, dont le régent seroit d'autant plus embarrassé par leur nombre et leur importance, que, criminels selon les lois, il resteroit vrai cependant qu'ils ne le seroient qu'envers lui; qu'aux yeux de l'état, leur apologie seroit d'avoir voulu le délivrer des maux qu'ils attribuoient à la régence; et qu'à l'égard du jeune roi, ils prétendroient l'avoir dû garantir de ce poison, dont l'idée et la crainte se réveilloient sans cesse par les

malignes précautions du maréchal de Villeroi.

Il n'en falloit pas tant, ajoute Saint-Simon, pour étoudir un prince foible, indolent, timide, ennemi des grands coups, bon et doux par nature, choisissant toujours le plus aisé, comme tel, dans les affaires épineuses, et abandonné à l'abbé Dubois.

Mais cette politique, bien entendue pour l'abbé Dubois, l'étoit mal pour son maître. Plus les du Maines et leurs partisans les plus considérables auroient obligation à l'un de leur fortune et de leur vie, moins ils pardonneroient à l'autre. C'étoit aux dépens du régent que le ministre s'en faisoit des amis, et il ne manqueroit pas de leur faire entendre que sans lui ils étoient perdus.

Ainsi l'avis de Saint-Simon étoit pour la rigueur; et il y exhorta le régent avec les plus vives instances. Ni le pardon, disoit-il, ni la dissimulation du crime ne réconcilie jamais ceux qui ont manqué un grand coup avec celui qui l'a paré. Le péril couru, plus il est grand, plus il irrite ceux qui en ont été menacés. Le bienfait de l'impunité redouble la haine et la rage de ceux à qui on a fait grâce, et qui se sont vus à la merci

d'un ennemi qui auroit pu les exterminer. Ils méprisent une générosité qu'ils imputent à sa foiblesse, et ils en profitent pour prendre mieux leurs mesures à l'avenir. Les coups frappés, au lit de justice, sur le duc du Maine et sur le parlement n'avoient causé ni trouble ni rumeur; mais une frayeur extrême, un silence de tremblement, une soumission entière: à plus forte raison n'y avoit-il rien à craindre en punissant les mêmes gens convaincus d'un crime d'état. L'occasion étoit d'autant plus précieuse, qu'une fois échappée, et le roi devenu majeur: tout changeroit de face; qu'il n'y auroit plus de crime alors à s'élever contre l'administration, les mœurs, la vie, en un mot, la personne d'un régent qui ne le seroit plus; qu'il n'y avoit point de régence dont la conduite ne pût être attaquée au moins par quelqu'endroit, et que celle du duc d'Orléans n'étoit rien moins qu'irréprochable. Saint-Simon lui fit remarquer les points de son gouvernement qui pouvoient être répréhensibles, Law et sa banque, l'alliance avec l'Angleterre et avec l'empereur, la rupture pour eux seuls, et, malgré la Hollande, avec l'Espagne, et, pour sa ruine, après tant de sang et de tré-

sors répandus pour la conserver; l'adresse du duc du Maine à présenter ces faits aux yeux du jeune roi majeur, comme autant de crimes, et l'avantage qu'il auroit d'être soutenu par les maréchaux de Villeroi, de Villars et d'Huxelles, témoins intimes de la régence, et qui en avoient observé de près les plus secrètes opérations; la facilité qu'ils auroient à peindre des plus noires couleurs de l'intérêt et de l'ambition personnelle, la conduite d'un prince déjà si cruellement et si publiquement accusé d'aspirer au trône, et qui, par son traité de garantie avec le roi d'Angleterre, étoit en effet convaincu d'avoir voulu se l'assurer.

Rien de tout cela ne parut émouvoir le duc d'Orléans; et Saint-Simon ne trouvoit en lui que dissimulation et foiblesse. Il insista, il voulut l'irriter par le ressentiment de tout le mal que lui avoit fait le duc du Maine, du vivant du feu roi. *C'est mon beau-frère,* répondit le régent, *d'une voix basse, honteuse et foible*; et pressé plus vivement encore, *il s'excusoit sur le défaut de preuves.* Ces deux mots, dont Saint-Simon ne tenoit compte, étoient pourtant tout le secret de cette conduite, qu'il ap-

peloit un prodige incroyable d'insensibilité ou de facilité à pardonner l'injure.

Après divers adoucissemens accordés au duc et à la duchesse du Maine dans leur prison, Madame la princesse de Condé obtint, au mois d'Avril, pour la duchesse qui faisoit la malade, qu'elle fût transférée de Dijon à Châlons-sur-Saône et qu'il lui fût permis de l'y aller voir.

Le 15 de ce mois d'Avril, l'ancienne gouvernante des bâtards, la marquise de Maintenon, mourut à Saint-Cyr. La dégradation du duc du Maine au lit de justice et son emprisonnement furent les derniers chagrins de sa vieillesse; mais elle les soutint et les dissimula avec cette dignité qu'elle avoit conservée dans sa retraite, et dont elle s'environna jusqu'à son dernier moment. Dès que le duc d'Orléans avoit été déclaré régent, et le jour même que le cœur de Louis XIV fut porté aux grands Jésuites, il étoit allé voir à Saint-Cyr celle qu'il regardoit comme sa mortelle ennemie, l'avoit traitée avec respect, avoit passé une heure avec elle sans lui marquer aucun ressentiment, aucun souvenir du passé, l'avoit assurée que la pension de quatre mille livres

par mois, que lui donnoit Louis XIV, lui seroit toujours exactement payée, et, si elle n'étoit pas suffisante, lui avoit offert d'y ajouter (ce qu'une maîtresse eût accepté peut-être, mais ce qu'une reine veuve eût la modestie ou la fierté de refuser); et depuis il lui avoit laissé la pleine et tranquille souveraineté de la maison de Saint-Cyr. Sa mort qui, quelques années auparavant eût été un évènement dans l'Europe, ne fit pas même dans Paris le bruit d'une nouvelle passagère. Mdme. de Maintenon eut le sort d'une grande actrice retirée du théâtre. On l'oublia dès qu'elle ne représenta plus.

En même temps que la duchesse du Maine, dans un château voisin de Châlons-sur-Saône, jouissoit d'une liberté presque entière, le duc son mari avoit celle de chasser autour de Dourlens. C'étoit comme la récompense des aveux que la duchesse avoit faits, et d'après lesquels le secrétaire de Cellamare, à qui l'on avoit enfin permis de retourner en Espagne, fut arrêté à Orléans et enfermé au château de Saumur.

La duchesse du Maine, dans un mémoire qu'elle envoya signé d'elle au régent, avoua donc enfin que le projet de l'Espagne étoit véritable; qu'il s'agissoit d'exciter une ré-

volte dans Paris et dans les provinces contre le gouvernement; de dépouiller le duc d'Orléans de la régence du royaume, d'en revêtir le roi d'Espagne, et de la faire administrer par un lieutenant et par un conseil, que lui-même il auroit nommés. Dans ces aveux, elle chargea beaucoup de monde, mais de peu d'importance: Pompadour, qu'elle traita avec un grand mépris; Boisdavid, comme un de ses agens; Laval, comme le seul négociateur entre elle et Cellamare, et l'homme de confiance et d'expédient de l'ambassadeur espagnol; et quelques jeunes étourdis dont elle avoit pris les propos légers pour de solides engagemens. Dans tout cela rien de concerté, rien de mûrement réfléchi, et la foiblesse, l'incertitude, l'incohérence des moyens y décéloient plutôt une tracasserie de femme qu'une intrigue d'ambassadeur (*).

(*) Pour une guerre civile, dit Saint-Simon, il faut des chefs en divers ordres, il faut des têtes et de l'argent. Il n'y avoit rien de tout cela en France. L'inanition étoit son grand mal; on n'avoit rien à craindre de la réplétion. Nulle harmonie, nulle audace, qu'au coin du feu; une habitude servile qui dominoit partout, et qui, au moindre froncement de sourcil, faisoit tout trembler, et ceux qui pouvoient figurer en premier, en second, encore plus que les autres.

Ce

Ce qu'il y avoit de plus sérieux étoit le complot de Bretagne. La duchesse du Maine avouoit, dans son mémoire; qu'ils s'y étoient fait un grand parti, avec promesse réciproque, du côté des Bretons, de recevoir les troupes que le roi d'Espagne feroit passer en France, et de le rendre maître du Port-Louis, et du côté du roi d'Espagne, de restituer à la province tous ses anciens priviléges, tels qu'elle en jouissoit du temps de la reine Anne et des deux rois, ses époux. Plusieurs Bretons étoient nommés comme engagés dans la conspiration.

Cette bassesse d'une méchante femme, en sacrifiant des gens qui ne la touchoient point, avoit pour objet de rendre vraisemblable, par ces aveux, les protestations qu'elle y ajoutoit pour sauver son mari et ses amis intimes, que tout s'étoit tramé à leur insçu, qu'on s'étoit bien gardé de dire au duc du Maine un mot d'une entreprise qui l'auroit effrayé; que c'eût été s'exposer à voir tout rompre en un instant, et peut-être tout découvrir; car, dans la peur, disoit-elle, dont il auroit été saisi, il eût été capable de tout révéler au régent; et leur plus épineux embarras avoit été de se cacher de

lui, ce qui avoit quelquefois retardé et déconcerté leurs mesures.

Ce fut, dit Saint-Simon, à cette *momerie*, que tout l'esprit de la duchesse du Maine s'aiguisa, comme celui du duc du Maine, quand il apprit ces aveux, à protester de son ignorance, de son aveuglement, de son imbécilité, à jurer qu'il ne s'étoit jamais aperçu ni douté de rien; à détester le projet, et ceux qui y avoient embarqué sa femme, et à se déchaîner contre elle avec peu de ménagement. M. le duc d'Orléans, ajoute-t-il, me conta toutes ces choses; et il eût l'air, avec moi, de mépriser la conspiration, et de rire de la comédie entre le mari et la femme.

Cette comédie, en effet plus analogue au génie de la duchesse du Maine qu'à un plan de conspiration, avoit été aussi mieux conçue et mieux disposée. La duchesse du Maine, par son sexe, par sa naissance, par l'exemple encore tout récent du prince de Condé, dans la guerre de la Fronde, étoit rassuré sur son propre sort, et il n'y alloit pour elle à s'accuser ni de la vie, ni d'une longue et dure prison; mais le duc du Maine, déjà déchu du rang de prince du sang, risquoit au moins d'être dépouillé des emplois

qu'on lui avoit laissés, et de cette fortune immense qui lui restoit des bienfaits du feu roi son père. Le crime de félonie emportoit jusqu'à la perte de ses duchés, et sa ruine entraînoit celle de ses enfans: c'étoit à quoi, dès le premier pas, il avoit fallu obvier en cas d'événement; et, pour cela, écarter avec soin, toute apparence de communication et d'intelligence entre le mari et la femme, et surtout entre le duc du Maine et les agens de la conspiration. Ce fut sans doute pour cela que, laissant son mari à Sceaux, dans la retraite et la solitude, la duchesse du Maine avoit pris une maison au centre de Paris, et n'avoit laissé entre lui et ses complices d'autre lien, d'autre confident qu'elle-même et que Cellamare: encore est-il douteux que Cellamare eût le secret de leur intelligence.

Il fut donc bien aisé à la duchesse de prendre tout sur elle, quand tout fut découvert; et plus aisé encore au duc, lorsqu'à Dourlens on lui communiqua les aveux qu'elle avoit faits, de la désavouer, de s'exhaler contre elle en reproche de sa folie, et de déplorer le malheur d'avoir une femme capable de l'engager à son insçu dans un projet si criminel. Aucune preuve, aucun

indice de complicité entre la femme et le mari ; elle seule étoit punissable, et comment punir une princesse du sang, sœur du père de M. le duc, et dont le crime étoit après tout un ressentiment personnel, que l'on trouveroit assez juste contre un prince qui avoit depouillé et son mari et ses enfans des honneurs les plus chers, du titre de princes du sang, et de l'habileté à succéder à la couronne ?

Le duc d'Orléans prit le parti le plus convenable à sa position et à son caractère, contre l'avis très-violent et très-imprudent de Saint-Simon, pour qui, à cause de la pairie, les bâtards, quoique dégradés, étoient encore un épouvantail ; il prit, dis-je, à l'égard du duc du Maine, le parti de la dissimulation et de la clémence à l'égard de sa femme ; tous les deux furent rappelés.

Le duc du Maine, en soutenant son rôle, parut d'abord ne vouloir jamais pardonner à sa femme, refusa de la voir, et affecta de ne recevoir d'elle ni message ni lettres : il étoit à Clagni, château bâti près de Versailles, pour Madame de Montespan, et Madame du Maine étoit à Sceaux, où elle se lamentoit, en s'avouant coupable, et paroissoit inconsable d'être dans la disgrâce

de son mari ; ils virent séparément l'un et l'autre le duc d'Orléans qui voulut bien paroître persuadé de l'innocence du duc du Maine, et qui ne fit pas un grand crime à la duchesse d'avoir voulu effectuer ce qu'elle avoit dit hautement, que, *lorsqu'on avoit obtenu le titre de prince du sang, et, avec ce titre, le droit de succéder à la couronne, il falloit embraser et bouleverser le royaume, plutôt que d'en déchoir.* La manière dont ce prince voyoit les choses, étoit celle d'un spectateur pour qui le monde étoit un théâtre, et, lorsque chacun y faisoit bien son rôle, ou de valet fourbe, ou de courtisan adroit et délié, fût-ce contre lui-même, il étoit tenté d'applaudir.

Le manége de la duchesse et du duc du Maine, l'une à faire des tentatives pour fléchir son mari, l'autre à la rebuter et à paroître irréconciliable, dura depuis le mois de Janvier qu'ils arrivèrent, elle à Sceaux et lui à Clagni, jusqu'à la fin de Juillet. Alors la princesse de Condé les fit trouver ensemble, et avec tous les préliminaires qui sont d'usage pour amener une réconciliation, elle les réunit. Mais cette comédie finit tragiquement pour les malheureux Bre-

tons qui s'étoient engagés dans le complot de Cellamare.

D'après les aveux de la duchesse du Maine, et ses dénonciations d'un parti formé en Bretagne, on y avoit fait filer des troupes, et on y avoit envoyé une commission de douze maîtres des requêtes à la recherche des factieux. Plusieurs gentilshommes furent arrêtés, d'autres prirent la fuite. Il parut sur les côtes de cette province quelques vaisseaux espagnols, chargés de troupes et de quantité d'armes qu'Albéroni envoyoit aux Bretons. Le maréchal de Montesquiou, à l'approche de cette flotte, fit avancer des troupes vers le bord de la mer, pour s'opposer au débarquement; la flotte disparut, et les factieux, abandonnés à la rigueur de la commission établie à Nantes, perdirent courage et avouèrent tout, c'est-à-dire, les mesures prises pour recevoir les troupes espagnoles dans les ports de Bretagne, se joindre à elles, marcher en France; et, soutenus de la plus grande partie de la noblesse, dont on leur annonçoit la résolution, changer la face du gouvernement, et rentrer dans leurs priviléges.

Parmi ceux que l'on arrêta, quatre eurent

la tête coupée. Seize de ceux qui avoient pris la fuite subirent en effigie le même arrêt de mort. Sur les dépositions des prisonniers, il se trouva tant de complices, qu'après cette exécution, le régent se vit obligé, pour ne pas verser plus de sang, d'accorder une amnistie aux accusés qui n'étoient pas jugés encore, de laquelle dix seulement des plus factieux furent exceptés. Plusieurs des coupables qui s'étoient sauvés se retirèrent en Espagne, où ils eurent tous quelque emploi ou quelque pension; ce qui ne les consola point d'être bannis de leur patrie. Plusieurs y furent misérables et méprisés à cause de la modicité de la subsistance qui leur étoit accordée. Quelques-uns revinrent en France après la mort du régent; et, à la faveur de l'obscurité où ils vécurent, ils ne furent point recherchés.

Telle est presque toujours, dit Saint-Simon; l'issue des conspirations; tel fut le sort de tant de gens qui, dans celle-ci, perdirent les uns la vie, les autres leur état, leurs biens et leur famille, pour errer en terre étrangère, y demander leur pain et le recevoir bien modique, et tout cela pour l'intérêt, les vues, l'ambition du duc et de la duchesse du Maine, qui n'en perdirent pas un cheveu

de leur tête. Il fut même remarqué que, peu de jours après l'exécution de Nantes, le duc du Maine vit le duc d'Orléans pour la première fois. Nous l'avons vu depuis tenir à Sceaux, avec sa digne femme, la cour la plus brillante, au sein des plaisirs et des fêtes. Grande leçon pour les hommes privés qui ont la foiblesse et la folie de se mêler des querelles des grands.

Les prisonniers de la Bastille et de Vincennes furent élargis. Laval fut seulement traité un peu plus sévèrement que les autres; il avoit été le principal agent de la conspiration ; il sortit de prison furieux contre la duchesse du Maine, et ne lui pardonna jamais, ressentiment qu'elle méprisa comme font les princes quand ils n'ont plus besoin de leurs complices, et qu'ils les ont sacrifiés. Le courant de la vie dans tous les temps, dit Saint-Simon, et les conspirations de tous les siècles en sont la preuve.

Cependant la duchesse du Maine, en sauvant son mari, avoit pris soin aussi de sauver ses vrais affidés, comme Davisart et Malésieux. Elle n'avoit eu garde de compromettre le premier président de Mesmes. Il n'en fut pas moins convaincu d'avoir trempé dans la conspiration, et si l'anecdote que Saint-Simon rapporte est digne de foi, il

n'est pas vrai, comme il l'a cru lui-même, que l'abbé Dubois eût caché à son maître ce qu'il y avoit dans cette affaire de plus grave et de plus profond : c'est du procureur général Fleuri, que Saint-Simon dit tenir ces détails. La Chausseraye étoit une intrigante, qui, dans sa jeunesse, avoit été agréable à Louis XIV, et qui, depuis, s'étoit ménagé de l'accès auprès du régent. Or, elle avoit dit à Fleuri, que peu après que le duc et la duchesse du Maine avoient été arrêtés, le premier président, inquiet sur son propre sort, la pressa de lui obtenir du duc d'Orléans une audience qui fût secrète; qu'elle la demanda et ne l'obtint qu'avec peine; que, dans cette audience, où il fut introduit par le jardin du Palais-Royal, le premier président (elle présente) fit au duc d'Orléans les protestations les plus fortes de fidélité et d'attachement, et n'oublia rien pour démêler dans l'air froid et sérieux qu'il trouva dans le prince, s'il étoit instruit à son égard de quelque particularité, sans avoir pu d'abord y réussir, tant le régent sut se mesurer et se renfermer en lui-même, qu'il prit même plaisir à lui donner lieu de redoubler ses protestations; et, qu'après lui avoir laissé épuiser toutes les ressources de la faus-

seté, il tira une lettre de sa poche; et, tout à coup : » Monsieur, lui dit-il, d'un ton » irrité, *tenez, lisez cela : le connoissez-* » *vous?* » C'étoit une lettre de sa main, par laquelle il répondoit du parlement à l'Espagne, et parloit sans ménagement et de la chose et des moyens. A l'instant le premier président fondit à deux genoux aux pieds du prince, et se mit aux pardons, aux regrets et aux repentirs. M. le duc d'Orléans reprit la lettre, se dépêtra les pieds que de Mesmes embrassoit, et, sans dire un mot, il se retira dans l'intérieur de son appartement. De Mesmes éperdu, et sans parole, avoit peine à se reconnoître et à se relever de ce prosternement. La Chausseraye, guère moins éperdue de l'étonnement où elle étoit tombée, lui reprocha sa folle hardiesse de l'avoir commise à lui obtenir cette audience, lorsqu'il se sentoit si coupable. Sa réponse fut de la conjurer de le sauver et d'aller trouver le régent. Elle passa dans le cabinet où étoit le prince, et le trouva dans l'indignation de l'effronterie du premier président et résolu à le faire arrêter : elle qui connoissoit le duc d'Orléans, se mit à sourire. O bon! lui dit-elle, le faire arrêter : il le mérite bien et pis; mais, avec cette

pièce en main, et son aveu, voilà un homme qui ne peut plus qu'être à vous; et c'est la meilleure aventure qui pût vous arriver. Vous ferez de lui tout ce qu'il vous plaira, sans qu'il ose souffler, ni ne pas être en esclave à vos ordres.

Quoique rien ne fût plus, selon l'esprit et le goût du duc d'Orléans qui aimoit surtout les voies obliques, et, quoiqu'il fût dans son caractère d'éviter les grands engagemens, tels que celui de faire le procès à un premier président, la Chausseraye eut toutes les peines du monde à suspendre sa résolution. De Mesmes, entre la mort et la vie, attendoit sa médiatrice; elle revint le trouver, le rassura comme elle put, appela le valet de chambre qui l'avoit introduit, et le renvoya comme il étoit venu. Le régent lui fit grâce, se croyant désormais bien assuré de son dévouement, et l'aventure resta secrète.

C'est la Chausseraye, ajoute Saint-Simon, qui la conta long-temps depuis au procureur général, comme je viens de l'écrire; et je l'ai écrite aussitôt qu'il me l'a racontée, pour l'insérer exactement telle qu'il me l'a rendue, bien des années après la mort du duc d'Orléans et de ce coquin de Mesmes, si

scélérat et si impudent, qui mourut avant lui, et de la Chausseraye qui ne mourut que long-temps après.

En pesant bien les circonstances de cette affaire, on trouvera possible qu'il n'y eût rien de plus mystérieux que ce qu'on vient de voir; qu'au moyen d'un parti formé dans une province aussi remuante que la Bretagne et des secours d'armes et de troupes que l'Espagne y feroit passer, on se fût flatté d'exciter un soulèvement général; que le mécontentement de la noblesse à qui le régent n'avoit pas fait droit sur les prétentions des pairs eût fait penser qu'elle suivroit sans peine, dans tout le reste du royaume, l'exemple et l'impulsion de celle de Bretagne; que le chagrin de la magistrature de s'être vue si durement rabaissée au lit de justice, eût persuadé que tous les parlemens, celui de Paris à leur tête, ne demandoient qu'à se déclarer pour un parti qui leur rendroit la liberté des remontrances et cette portion d'autorité dont on venoit de les dépouiller: que l'attachement de la vieille cour à la famille du feu roi et l'indignation qu'elle avoit témoignée de voir insulter sa mémoire, eussent fait regarder les maréchaux de Villars, de Tallard et

d'Huxelles, comme les plus sûrs défenseurs de la cause du roi d'Espagne; que la considération dont jouissoit le maréchal de Villeroi, jointe au crédit de la magistrature et à la réputation de vertu que méritoit le comte de Toulouse, eût répondu de la faveur du peuple; que les scandales que donnoit le régent, son irréligion, ses débauches, et plus que tout cela, son indifférence sur les affaires de la bulle, et son peu de respect pour la cour de Rome, n'eussent laissé aucun doute sur les dispositions du parti moliniste et de tous ceux à qui les bonnes mœurs et la religion inspiroient quelque zèle; enfin, que la naissance du roi d'Espagne et l'attachement de tous les bons Français à l'ordre de succession dans la famille de leurs rois eussent paru, comme Cellamare l'écrivoit à Albéroni, un fidèle garant de la faveur de la nation pour le duc d'Anjou, oncle du roi régnant, et petit-fils de Louis XIV.; qu'ainsi tout étant disposé favorablement, et de soi-même, à cette grande révolution, l'ambassadeur d'Espagne et la duchesse du Maine, se défiant de la foiblesse du duc, son mari, et de son extrême timidité, ne lui eussent rien confié du projet, n'eussent fait agir au-dehors que

quelques intrigans, quelques aventuriers, quelques agens obscurs et vaguement instruits ; et que, pour lever l'étendard et appeler à eux tout ce qu'ils croyoient être animé contre la régence, ils attendissent que la flotte espagnole eût débarqué dans les ports de Bretagne les troupes qu'on y attendoit ; tout cela, dis-je, étoit possible, et je ne voudrois pas répondre que ce ne fût la simple vérité.

Il est possible encore que l'abbé Dubois n'eût trouvé dans les dépêches de Cellamare, qu'un plan de conspiration, et qu'à l'égard de ses moyens, il n'y eût que des indices vagues ; que les personnes n'y fussent pas nommées, et que les du Maines, eux-mêmes, n'y fussent qu'indiqués obscurément, et de manière à donner des soupçons ; mais, sans aucune preuve ; comme le régent l'avouoit, et comme le prouvoit son silence, lorsque, pressé par les cris de sa femme, et par le défi respectueux que lui donnoit le comte de Toulouse, de produire les preuves du crime de leur frère, il ne le put jamais ; et comment Saint-Simon n'a-t-il pas vu que, si le régent avoit eu en main de quoi convaincre les du Maines aux yeux de leur frère et de leur sœur, aux yeux du conseil de régence, aux yeux de la nation, il se

fût fait un point d'honneur et d'équité de les confondre comme il avoit confondu le premier président ? N'étoit-il pas pour lui du plus grand intérêt de rendre leur crime notoire ? Il est donc plus que vraisemblable qu'il n'avoit sur leur compte que de ces soupçons, dont la force tient lieu de certitude, mais qui ne prouvent rien lorsqu'on procède à la rigueur.

Le seul moyen de conviction qu'il eût contre la duchesse du Maine et ses complices, soit à Paris, soit dans les provinces, ce furent ses réponses aux interrogatoires qu'elle subit dans sa prison, et ses aveux dans son mémoire ; et il paroît qu'elle y avoit mis moins d'artifice que de foiblesse. Quelle apparence qu'une femme qui se fût possédée, eût avoué, de son pur mouvement, le parti formé en Bretagne ; qu'elle eût envoyé sur l'échafaud des gens qui auroient eu son secret ? Chacun de ses agens qu'elle avoit accusés, comme Pompadour et Laval, tenoit l'un des fils de sa trame ; et, dans une conjuration, elle devoit savoir que, d'un complice à l'autre, tout se développe aisément. A la réserve de ce qui regardoit quelques amis qu'elle voulut sauver, et son mari, s'il étoit vrai qu'elle l'eût mis dans sa

confidence, je suis porté à croire qu'elle dit tout ce qu'elle savoit, en femme impatiente de recouvrer sa liberté; et qui, toute occupée d'elle-même, s'inquiétoit fort peu du sort des malheureux qu'elle auroit accusés.

Quant à la politique de l'abbé Dubois, il est difficile de concevoir celle que Saint-Simon lui prête. S'il fut seul maître des papiers de Cellamare et du secret de la conspiration, et, si, en sauvant les coupables, il voulut se les attacher il en révéla, ce me semble, beaucoup trop au duc d'Orléans. Il auroit dû le laisser dans le vague, ne lui dénoncer ni Laval, ni Pompadour, ni Saint-Geniés, ni aucun des agens de la duchesse du Maine. Il auroit dû lui dérober tous les indices qui tomboient sur elle et sur son mari, ne lui présenter le projet d'Albéroni et de Cellamare que comme une spéculation politique qui n'avoit point d'objet présent, et cependant faire prendre en Bretagne, à Paris, et dans les provinces, des précautions pour étouffer les semences de ce complot. C'étoit alors, que le duc du Maine, le premier président, les personnages intéressés dans le secret, avertis par Dubois des dangers dont il les sauvoit, lui auroient été redevables,

redevables; mais de Mesmes, réduit à s'avouer coupable et à demander grâce à genoux; M. et Madame du Maine, enfermés comme criminels, et la duchesse enfin convaincue par ses propres aveux; nombre de leurs complices dénoncés et emprisonnés, au risque de tout ce que la peur leur feroit déclarer à d'Argenson et à le Blanc, et de tout ce que ces deux hommes en révéleroient au régent; de quels ménagemens Dubois pouvoit-il se faire un mérite? Ce qu'il y a de plus apparent dans cette affaire, c'est que Dubois, d'Argenson et le Blanc, tirèrent des papiers de Cellamare et de leurs recherches, des indices et non des preuves, et qu'il n'y eut de réellement convaincus que les gentilshommes Bretons, et ceux des agens de Cellamare et de la duchesse du Maine, qu'elle eut l'ingratitude et la bassesse d'accuser pour aller, quelques mois plus tôt, tenir sa cour à Sceaux, et y donner des fêtes.

Le même jour, 26 Mars, que les gentilshommes Bretons furent exécutés à Nantes, le comte d'Horn le fut à Paris, pour un crime bien plus atroce. Je ne remarque ce fait isolé, que pour ajouter au caractère du duc d'Orléans un trait de vigueur qui l'ho-

nore et qui peut servir à modérer l'opinion qu'on a de sa foiblesse.

Le comte d'Horn avoit assassiné un agioteur pour lui voler son portefeuille. Il fut pris et mené dans les prisons de la Conciergerie. Aussitôt un grand nombre de personnes considérables et alliées à la maison du criminel allèrent crier miséricorde au régent. Le prince évita de les voir, et ordonna que justice fût faite. Le crime étoit prémédité. Le comte d'Horn et deux assassins qu'il avoit menés avec lui, et dont l'un s'étoit échappé, étoient convaincus de ce meurtre. Les parens insistèrent; et, ayant enfin pénétré jusqu'au régent, ils tâchèrent d'abord de faire passer pour fou le comte d'Horn, et d'obtenir qu'il fût enfermé comme tel. La réponse du régent fut que les lois s'étoient emparées des fous de cette espèce, et que c'étoit à la justice d'en délivrer la société. Ils lui représentèrent quelle infamie ce seroit que l'instruction du procès et ses suites pour une maison illustre qui appartenoit à tout ce qu'il y avoit de plus grand, et à presque tous les souverains de l'Europe. Il répondit encore que l'infamie étoit dans le crime et non dans le supplice. Ils le pressèrent sur l'honneur que cette maison avoit

de lui appartenir. *Hé bien! Messieurs*, leur dit-il, *je partagerai la honte avec vous.*

Le procès ne pouvoit pas être long, et le régent, pour se délivrer de ces persécutions, faisoit presser le parlement de le juger: l'arrêt alloit être rendu, et l'on ne doutoit pas que le comte d'Horn et ses deux complices ne fussent condamnés à la roue. Les parens, hors d'espoir de sauver le comte, ne pensèrent plus qu'à obtenir une commutation de peine; ils firent agir leurs amis, et principalement le duc de Saint-Simon qui, tout de feu pour la haute noblesse, plaida leur cause avec beaucoup d'ardeur. Il exposa au régent que la roue mettroit au désespoir toute cette maison et tout ce qui tenoit à elle en Allemagne; qu'il y avoit dans ces pays-là une très-grande différence entre les supplices pour les personnes de qualité; que la tête tranchée n'influoit en rien sur la famille du criminel; mais que la roue y infligeoit une telle infamie, que les oncles, les tantes, les frères et les sœurs et les trois premières générations suivantes étoient exclues des chapitres nobles et des évêchés souverains; préjudice énorme pour les familles, indépendamment de la honte, puis-

qu'elles étoient par-là privées d'un grand nombre d'établissemens et d'espérances pour leurs enfans. Saint-Simon ajouta qu'il ne s'agissoit point de laisser la vie au comte d'Horn, mais de lui éviter la roue. Qu'il y avoit un milieu à prendre qui rempliroit toute justice et toute raisonnable attente du public, et qui préservroit une famille si illustre et si grandement alliée d'un rejaillissement d'infamie, si funeste pour elle et si désespérant; que ce moyen étoit de laisser juger et condamner le coupable à la roue, de tenir la commutation de peine expédiée et scellée, avec la date en blanc, pour la remplir au moment de l'arrêt; et sur-le-champ de l'envoyer, et de faire couper la tête au comte d'Horn. Par-là, disoit Saint-Simon, tout est dans l'ordre, l'arrêt qui condamne à la roue le criminel est prononcé; et dès lors il n'importe plus au public quel sera le supplice, pourvu qu'il soit mort. D'un autre côté, la maison du criminel sent bien qu'il est impossible de faire grâce de la vie; et au lieu du désespoir et de la rage où elle entreroit contre vous, et qui se perpétueroit et se renouvelleroit à chaque occasion qui lui feroit sentir sa honte, elle vous gardera une éternellere-

connoisance d'avoir épargné son honneur et de n'avoir pas ôté à ses enfans les espérances d'établissement où les appelle leur naissance.

Rien n'étoit plus évident et plus sensible que l'intérêt personnel du régent à commuer ainsi la peine; il en convint; il parut même résolu à s'en tenir là; et, deux jours après, le comte d'Horn et celui de ses deux complices qui avoit été pris avec lui, après avoir été appliqués à la question, furent roués vifs sur le même échafaud, à quatre heures après midi, et on les laissa expirer sur la roue.

Saint-Simon attribue ce changement de résolution, dans le régent, à sa foiblesse et aux instances de l'abbé Dubois et de Law, qui, par-là, disoit-il, vouloient mettre les agioteurs en sûreté: comme si la mort d'un homme de la naissance du comte d'Horn, décapité en place publique, n'eût pas été un exemple assez effrayant pour la multitude. Je ne saurois penser que ce fût-là ce qui porta le duc d'Orléans à laisser un libre cours à la justice, et ce que j'y vois de plus simple et de plus naturel, c'est qu'il ne voulut pas qu'il fût dit que, sous sa régence, l'autorité étoit l'ennemie de cette égalité civile, la seule à

laquelle les hommes en société peuvent prétendre, mais dont ils sont jaloux, l'égalité de protection de la part des lois envers et contre tous, et de sévérité inflexible à punir les mêmes crimes des mêmes peines, sans distinction et sans égard. Tout le monde savoit que l'assassinat prémédité étoit un crime dégradant; que l'assassinat pour cause de vol étoit encore plus infâme; que, pour cette bassesse atroce, il n'y avoit aucun privilége ni de naissance ni de rang; épargner au coupable un supplice honteux, c'eût donc été, dans le régent; une partialité criante et une espèce de lâcheté si on y soupçonnoit de la crainte. Le duc d'Orléans n'en étoit point capable; et, foible dans les petites choses qui ne lui tenoient point à cœur, son âme reprenoit, comme on a pu le voir, dans les occasions importantes, sa force et son élévation.

Quant à l'espèce de flétrissure que le crime n'imprime point à la famille du criminel et que lui imprime le supplice, c'est une double absurdité dans l'opinion et dans les mœurs, à laquelle les lois n'ont eu aucun égard, et dont l'administration publique ne sauroit être responsable. Ce n'est même qu'en respectant ce préjugé qu'on le perpétuera, et les familles renonceront bientôt à cette espèce de complicité et de garantie solidaire, dès qu'il sera bien établi qu'elle ne sert point de sauvegarde au crime. Ainsi la réponse du prince aux plaintes des parens n'étoit pas difficile: *C'est à l'Allemagne à savoir que les crimes sont personnels, et à réformer ses usages; de barbares institutions ne doivent pas prévaloir sur de justes lois.*

Si l'on peut regretter quelque chose dans la conduite droite et ferme que tint le régent dans cette affaire, c'est qu'il n'ait pas saisi l'occasion d'ajouter à la procédure une formalité qui forceroit l'opinion; ce seroit, ce me semble, lorsque le coupable est convaincu, de faire précéder l'arrêt qui prononce la peine, par un arrêt de solution de tous liens naturels et civils: lequel arrêt déclareroit le criminel isolé dans le monde et tout ce qui lui appartenoit absolument séparé de lui, avec défense de rappeler jamais aucun de ces rapports d'alliance ou d'affinités qui seroient détruits par la loi.

Comme le régent s'abstenoit de toucher à la balance de la justice dans les affaires particulières, il auroit voulu que le parlement s'abstînt de toucher au timon de l'état

dans l'administration des affaires publiques; et, pour le malheur du royaume, il ne mit que trop de résolution et de fermeté à le réduire à ses fonctions de juge, et à lui interdire celles de surveillant et de modérateur de son autorité.

Depuis le moment que la banque de Law fut déclarée banque royale jusqu'à la chute du système, le parlement ne cessa de vouloir désabuser et le régent et la nation des prestiges d'un imposteur ou d'un spéculateur insensé qui les attiroit dans le précipice. Justement alarmé de voir tout l'argent du royaume passer en échange des billets de banque, dans la caisse de Law, de là dans les mains du régent, et des mains de ce prince foible, facile et prodigue à l'excès, dans celles des Anglais, de l'empereur, de nos princes du sang, de la haute noblesse, enfin de cette foule de gens avides, impudens, importuns dont il étoit environné, le parlement mit en usage, pour déconcerter la friponnerie et arrêter la déprédation, le seul moyen qui étoit en son pouvoir, les remontrances et le refus de l'enregistrement des édits.

Le régent qui n'étoit pas sans crainte de l'influence de la magistrature sur le reste

de la nation, auroit voulu la ménager; mais Law avoit pour lui les princes du sang qui puisoient dans sa caisse, la noblesse à qui le régent distribuoit à pleines mains ce papier dont elle avoit soin d'employer la valeur fragile en biens solides et durables *); Dubois qui, depuis son retour de Londres et la conclusion de l'alliance dont il avoit été le principal négociateur, possédoit seul et sans réserve la confiance de son maître, et qui, dans la vue de la pourpre, le grand objet de son ambition, tiroit de Law les millions qu'il emploîroit à la payer; enfin, ce duc de Saint-Simon lui-même qui, flatté d'être courtisé par l'obséquieux Ecossais, peut-être assez satisfait de se voir invité par lui et le régent de prendre part aux libéralités que le système leur rendroit si faciles, et qui voulut bien consentir que le roi lui payât le capital et les intérêts d'une vieille dette de 500,000 livres, oubliée depuis la fronde, exhortoient sans cesse le

(*) Parmi les gens à portée d'en avoir tant qu'ils auroient voulu, on ne comptoit que le chancelier, les maréchaux de Villeroi et de Villars, les ducs de Villeroi, de la Rochefoucauld et moi, dit Saint-Simon, qui eussent constamment refusé.

prince à réprimer l'audace de ces *gens de justice* pour lesquel il avoit conçu autant de haine que de mépris.

Le duc d'Orléans, fatigué des difficultés importunes que le parlement lui opposoit, après avoir inutilement voulu le réduire à ses fonctions de juge, ne le voyant pas plus disposé qu'avant le lit de justice à s'abstenir de censurer l'administration de l'état, avoit donc pris une résolution tranchante et hasardée dont Law étoit l'instigateur, et après laquelle il répondoit du plein succès de ses opérations.

Les billets de banque étoient, dans ce moment au plus haut degré de faveur. Il n'y avoit que très-peu de gens, en comparaison du grand nombre, qui préférassent l'argent à ce papier. Le projet de Law fut de rembourser en billets de banque et de gré ou de force tous les offices du parlement, d'abolir la vénalité des charges de judicature, vénalité qui avoit causé tant de clameurs et qui entraînoit tant d'abus; de les remettre toutes dans les mains du roi pour n'en plus disposer que gratuitement, et de créer un parlement amovible et fait à leur gré, c'est-à-dire, souple et docile. Le régent qui n'aimoit pas les coups de force, crut cependant sentir la nécessité de celui-ci; il y vit une apparence spécieuse d'utilité publique, et une extrême commodité pour sa propre administration. Le duc de la Force qui avoit pris la place du duc de Noailles au conseil des finances, et l'abbé Dubois qui étoit vendu à Law, l'appuyèrent sans se montrer. Le parti étoit pris; ils le communiquèrent au duc de Saint-Simon, persuadés qu'il y applaudiroit. Ils le connoissoient tous, comme il le dit lui-même, pour l'homme du monde qui supportoit le plus impatiemment les prétentions et les entreprises du parlement sur l'autorité royale, et qui, par attachement à sa dignité, se montroit le plus ulcéré de toutes les usurpations de cette compagnie sur les droits des pairs; mais en trouvant fondées les plaintes du régent sur la conduite du parlement, et en approuvant la résolution de le ranger à son devoir, Saint-Simon ajouta que le moyen qu'on vouloit prendre lui sembloit d'un côté bien injuste, de l'autre bien hardi, et demanda le temps d'y réfléchir. Aux raisons d'équité et de prudence qui s'y opposoient, il en joignit de politiques et qui touchoient l'intérêt de l'état: « C'étoit, » dit-il, que quelques fausses que fussent

» les maximes du parlement sur l'étendue » de ses fonctions, et quelque abus énorme » qu'il en eût fait souvent, il ne falloit pas » oublier le service si essentiel qu'il rendit » du temps de la ligue, ni se priver d'un » pareil secours dans des conjonctures sem- » blables; et qu'il falloit aussi ne pas ôter » toute entrave aux succès de la puissance » royale tyranniquement exercée quelque- » fois, sous des rois foibles, par des mi- » nistres, des favoris, des maîtresses, des » valets même pour leur intérêt personnel, » contraire à celui de l'état, à celui du roi, » à celui des particuliers qui se trouveroient » sans appui; que, d'un autre côté, il étoit » dangereux d'abattre la seule barrière que » l'état pût avoir contre les entreprises de » Rome, du clergé, d'un moine impétueux » qui gouverneroit la conscience d'un roi » ignorant, foible et timide, ou d'un roi » qui, n'étant ni timide ni foible, suivroit » les mouvemens d'une conscience délicate, » mais aveugle et trompée par un guide in- » fidèle. » Son avis prévalut, et le projet fut abandonné.

L'année 1720 se passa en luttes entre la régence et le parlement sur les opérations de finance et les profusions énormes du régent, celles de Law, le pillage des princes et de tous les grands du royaume, le poids immense de la dette publique et l'impossibilité d'y faire face, par l'épuisement de l'argent et l'accumulation sans borne du papier dans les mains du public; tout annonçoit la décadence et la ruine du système: la seule ressource, pour le moment, étoit la réduction des rentes qu'on n'avoit pas le moyen de payer. L'édit en fut donné. De cinq pour cent, il réduisoit à deux et demi les rentes sur la ville. Le parlement le rejeta et réitéra ses remontrances. Le roi fut obéi, et les rentes furent réduites. Un mois après (le 22 Mai), la ruine du système fut déclarée par un arrêt du conseil qui diminuoit graduellement, de mois en mois, la valeur des actions et des billets de banque, en sorte qu'à la fin de l'année ils seroient réduits à la moitié de leur valeur. Le garde des sceaux, d'Argenson, fut accusé d'avoir suggéré, par malice, ce malheureux expédient; mais Law qui l'adopta, n'en avoit pas de meilleur à prendre, et il n'y avoit aucune raison d'imputer à malice ce qui étoit le conseil de la nécessité. La rumeur contre la banqueroute fut générale et épouvantable. Le parlement se déclara protecteur du public,

par le refus de l'enregistrement, et par les remontrances les plus promptes et les plus fortes: l'arrêt du conseil fut révoqué; mais la situation désespérée des finances fut manifeste, et Law et son système furent submergés sans retour.

Le désespoir de Law tomba sur d'Argenson qui avoit partagé avec lui l'administration des finances, en désapprouvant constamment la folie de ses opérations. Il fallût que l'un des deux cédât sa place à l'autre, et d'Argenson se retira. Le régent lui ôta les sceaux, mais lui conserva son estime et sa bienveillance, éclairé sans doute à son égard par le désastre du système, qu'il lui avoit toujours annoncé.

Cependant Law qui le flattoit de se relever de sa chute, avoit encore tout son crédit auprès de lui; et ce fut à condition de lui être favorable que d'Argenson fut rappelé. Le régent, pour mieux les lier ensemble, voulut que Law lui-même allât le prendre à Fresne; et d'Argenson fut ramené de son exil par un homme qu'il auroit dû regarder comme un voleur insigne, et faire pendre en arrivant. La foiblesse qu'il fit paroître, dans cette occasion, fut la seule tache de sa vie; et en le revoyant

désarmé de son courage et de sa constance, on dit de lui, *et homo factus est.*

Enfin, pour ranimer le crédit de la compagnie d'Occident, la dernière ressource de Law fut de lui donner, sous le nom de Compagnie des Indes, le privilége exclusif de tout le commerce maritime, à condition d'être chargée de la banque, et de rembourser, en un an, pour six cents millions de billets. C'étoit la ruine des négocians: et cette dernière violence faite à la nation, déjà forcée de porter à la banque tout son argent pour des billets qui ne valoient plus rien, excita dans le public un tel soulèvement que ce fut merveille, dit Saint-Simon, que tout Paris ne se révoltât pas tout à la fois. Le parlement, encouragé par cette émotion publique, tint ferme jusqu'au bout contre l'édit; le conseil s'assembla: le chancelier, avec l'embarras d'un arrivant d'exil, qui n'y vouloit pas retourner, et d'un protecteur secret du parlement, rendit compte au conseil de la résistance de cette compagnie, et de ce qui s'étoit passé chez lui avec les députés. Après son rapport, il conclut en balbutiant, dit Saint-Simon, que les conjonctures où l'on se trouvoit jetoient dans une nécessité triste et fâcheuse.

Sur quoi il n'avoit qu'à s'en rapporter à la prudence et à la bonté de son A. R.

Le jour où le parlement avoit refusé d'enregistrer l'édit, étoit le même où trois hommes étouffés dans la place Vendôme, au bureau de la banque, ayant été portés devant le Palais-Royal, et le peuple en tumulte s'y étant assemblé, comme je l'ai dit en parlant du système, le duc d'Orléans avoit couru le risque d'être insulté dans son palais. Le parlement, par sa résistance, sembloit donc applaudir à la sédition, et vouloir en attiser le feu. L'avis du duc d'Orléans fut de l'éloigner de Paris, et de le transférer à Blois. Tout le conseil fut de l'avis du prince; le chancelier demanda seulement qu'au lieu de Blois ce fût Pontoise; et le régent y consentit.

Le parlement, dans cet exil, ne se comporta ni avec la réserve qui convenoit à un temps de calamité, ni avec la constance et la fermeté qui appartenoient à son caractère. Le premier président, de Mesmes, reçut du régent plus de cent mille écus pour tenir à Pontoise une table splendide, et y jouer avec plus de crédit son personnage accoutumé de modérateur et de compositeur, rôle pour lequel le régent l'avoit toujours payé

payé très-chèrement, quoiqu'il en fût très-mal servi. Il fut logé dans la maison de plaisance du duc de Bouillon; il y tint table ouverte pour tout le parlement, et fit de cet exil, par sa magnificence, une partie de plaisir que le contraste de ce luxe avec la misère publique rendoit encore plus indécente. Le matin, une demi-heure, rarement une heure de séance, occupée à des bagatelles, et seulement pour n'avoir pas l'air d'avoir suspendu ses fonctions; le reste du jour en jouissance des délices d'une vie voluptueusement oisive; nombre de tables somptueusement et délicatement servies; liberté aux absens d'envoyer prendre chez de Mesmes toute espèce de vins et de liqueurs; l'après-dînée des rafraîchissemens et des fruits de toute sorte, et en abondance; des voitures pour la promenade; et dans tous les appartemens des tables de jeu jusqu'au souper. Rien de plus propre à gagner à de Mesmes la faveur de sa compagnie: mais ce qu'il n'avoit pas prévu, le régent, bientôt las de voir qu'à ses dépens le parlement se réjouissoit et insultoit à la détresse où il l'avoit laissé, fit entendre à de Mesmes que la source de ses profusions

alloit tarir, s'il se voyoit plus long-temps joué.

Jusque-là, de Mesmes avoit su cacher que le trésor royal faisoit les frais de cette maison somptueuse; il portoit même la dissimulation, où, si l'on veut, la perfidie, jusqu'à paroître se complaire à voir sa compagnie tenir ferme contre le régent, et jusqu'à se permettre sur son gouvernement des dérisions insolentes. Mais lorsqu'il vit qu'il couroit le hasard de passer l'hiver à Pontoise, et, si le régent fermoit la main, de mettre fin à sa magnificence, et de déchoir de sa splendeur, il agit sérieusement pour engager sa compagnie à se remettre en grâce par quelque acte de complaisance. Le régent n'avoit plus besoin du parlement pour les affaires de finance; l'édifice magique du système avoit croulé; la banqueroute de l'état étoit consommée et déclarée: et, pour les arrangemens à prendre, leur indispensable nécessité le mettoit au-dessus de toute remontrance et de toute difficulté. Mais, pour un objet d'un autre genre, la soumission du parlement étoit nécessaire; et l'on va voir à quel prix le régent lui fit acheter son rappel.

L'histoire ne sauroit trop redire, pour

l'instruction de l'avenir, par quelle intrigue fut fabriquée cette hérésie sans hérétiques qui, sous le nom de jansénisme, a servi de prétexte à une si cruelle et si longue persécution.

En 1594, Antoine Arnauld, avocat célèbre, en plaidant pour l'université de Paris contre les jésuites, eut le malheur de trop bien démêler, dans l'institut de leur société, ce système de politique et ces germes d'ambition qu'on a vus depuis se développer avec tant de force et d'audace. Dès ce moment, le nom d'Arnauld fut écrit, en caractère ineffaçables, dans le livre de leurs vengeances.

Cinquante ans après, la famille de cet homme illustre se réunit à Port-Royal-des-Champs. Angelique sa fille avoit eu la gloire d'y réformer, à l'âge de dix-sept ans, le couvent des Bénédictines dont elle étoit abbesse; six de ses sœurs et six de ses nièces y avoient pris le voile; et auprès d'elle, deux de ses frères et trois de ses neveux, gens d'un mérite rare, étoient venus se livrer aux douceurs d'une vie obscure, laborieuse et sainte. Un petit nombre d'hommes de bien les avoient suivis, attirés par l'amour de l'étude et de la retraite: et tandis

que, dans le couvent dont Angelique étoit l'exemple, la piété la plus fervente et la plus humble attiroit la vénération publique, dans l'hospice des hommes, dont Arnauld, le docteur de Sorbonne, étoit l'oracle, la modestie, la simplicité, le désintéressement, le travail le plus utilement fécond, des écrits pleins de l'érudition la plus exquise, de la plus saine littérature, de la morale la plus épurée, enlevoient l'estime universelle. Dans l'une et l'autre école, l'esprit et l'âme de la jeunesse étoient formés avec le plus grand soin.

Dès lors, à cette haine que les Jésuites couvoient depuis un demi-siècle pour la race d'Arnauld, se mêla, contre Port-Royal, la jalousie de la célébrité, l'humiliation d'être effacés par une société naissante, et, surtout, la crainte de se voir enlever l'éducation de la jeunesse, première source de leur crédit.

Le directeur de Port-Royal, sous la mère Angelique, l'abbé de Saint-Cyran, pour avoir défendu la hiérarchie ecclésiastique, attaquée par les Jésuites, avoit été traité par eux d'hérésiarque, et dénoncé pour tel au cardinal de Richelieu. Le docteur Arnauld les blessa par un endroit encore plus

sensible. Dans son livre de la Communion fréquente, il s'éleva contre le sacrilége abus des absolutions précipitées; il ne nommoit pas les Jésuites, mais il faisoit un crime de ce relâchement qu'on leur a toujours reproché. Leur fureur contre lui se porta jusqu'à la démence: ils l'accusèrent d'avoir conspiré, lui et l'abbé de Saint-Cyran, avec Genève, pour anéantir la religion de J. C., et pour établir le déisme. La date seule de ce complôt en manifestoit le mensonge. C'étoit, disoient-ils, en 1621 qu'Arnauld l'avoit formé: or, en 1621, Arnauld n'étoit âgé que de neuf ans. Mais il avoit beau se défendre, comme l'agneau de la fable, ses ennemis ne l'écoutoient pas; et la même calomnie se reproduisoit avec la même sécurité. Son livre de la fréquente Communion, quoiqu'approuvé par quinze évêques, et par vingt docteurs, n'en fut pas moins traité par les Jésuites, dans leurs écoles, dans leurs écrits, et même en chaire, d'ouvrage abominable, et qui tendoit à anéantir la pénitence et l'eucharistie. Ils eurent même le crédit d'obtenir de la reine-mère un ordre à l'auteur d'aller à Rome rendre compte de sa doctrine; car Rome étoit comme une caverne où ils se croyoient sûrs

de dévorer leur proie, dès qu'ils pouvoient l'y attirer. Tout le clergé se souleva; l'ordre fut révoqué; Rome elle-même n'osa censurer un livre honoré des suffrages de toute l'église de France; et la confusion dont les Jésuites furent couverts ne fit que redoubler leur rage.

Les innocentes filles de Port-Royal en furent les victimes. A leur institution primitive, sous la réforme de Saint-Bernard, elles avoient joint la pratique de l'adoration perpétuelle de J. C. dans l'eucharistie; ils les accusèrent de ne pas croire à ce mystère, devant lequel elles étoient nuit et jour prosternées; ils eurent même l'effronterie de jeter des soupçons sur la pureté de leurs mœurs. Ces calomnies et une foule d'autres, accumulées dans un livre du jésuite Brisacier, excitèrent l'indignation du cardinal de Gondi; il flétrit ce livre impudent: mais les Jésuites insultèrent à la censure du cardinal. Le P. Paulin, confesseur du roi, dit hardiment qu'il avoit lu ce livre, et qu'il l'avoit trouvé fort modéré. L'auteur fut fait depuis supérieur de la maison professe; et, dans un autre livre publié sous ce titre, *Port-Royal d'intelligence avec Genève, contre le S. S. de l'autel, par le R. P. Magnier de L. C. D. J.*, ces impostures furent transcrites avec plus de noirceur encore. Les amis des Jésuites, leurs écoliers, leurs pénitens en étoient imbus; et dans le monde, dans les colléges, à la cour, à la grille des cloîtres, et plus commodément encore à celles des confessionnaux, Port-Royal étoit diffamé. Je ne dois pas oublier qu'à la cour on lui faisoit un crime d'être l'asile de quelques personnes considérables qui se retiroient mécontentes, et un crime plus grave encore d'avoir été honoré de l'estime et de la protection du cardinal de Retz.

Mais, dans l'opinion publique, Port-Royal étoit florissant, et il ne cessoit de produire de nouveaux fruits ou d'une piété édifiante, ou d'un savoir profond, ou, ce qui affligeoit encore plus les Jésuites, d'une excellente littérature. Parmi tous ces écrits qui les désespéroient, car on ne lisoit que ceux-là, et les leurs étoient négligés, ceux du docteur Arnauld se distinguoient par une forte dialectique, et par une théologie pleine de la substance des livres saints: ceux qu'il composoit sur la grâce avoient un succès éclatant. C'étoit la mode alors de parler beaucoup des mystères. Arnauld, dans ces

écrits, attaquoit fortement la doctrine de Molina que les Jésuites professoient; et ils auroient voulu prendre sur lui l'avantage de l'offensive : mais il se tenoit retranché au milieu des pères et des conciles. Les Jésuites imaginèrent de déposter leur ennemi, et il se laissa donner le change.

Corneille Jansin (ou Jansénius), évêque d'Ypres, avoit fait un livre intitulé: *Mars Gallicus*, dans lequel il avoit inculpé la France sur les services qu'elle rendoit aux hérétiques de Hollande et d'Allemagne, reproche grave dans ce temps-là. Dès lors le nom de Jansénius avoit été noté, et les Jésuites le savoient bien. Le même évêque, mort en 1638, avoit laissé en manuscrit un ouvrage, où, en exposant la doctrine de Saint-Augustin sur la grâce, il attaquoit aussi l'opinion de Molina. Cet ouvrage, après avoir fait du bruit dans les écoles y alloit rester enseveli dans la même poussière que des milliers d'autres où la raison humaine s'est fatiguée inutilement à pénétrer des mystères impénétrables, lorsque pour engager Arnauld dans la querelle de Jansénius, les Jésuites formèrent ce plan de fausse attaque, qui n'étoit pour lui qu'une embûche, et qui le fit sortir de ses

retranchemens. Voici quelle fut leur manœuvre.

Ils fabriquèrent adroitement cinq propositions qui sembloient tenir à la doctrine de Saint-Augustin, mais qui avoient un sens hérétique, les firent présenter anonimes à la faculté de théologie, et les y firent condamner; de là les portèrent à Rome, mais au nom de la faculté qui supplioit, par une lettre, le pape, Innocent X, de prononcer sur ces propositions, sans oser dire encore, dans cette lettre, qu'elles fussent de Jansénius.

Les partisans de Saint-Augustin demandèrent inutilement à S. S. de vouloir bien examiner, avec défiance, ces propositions captieuses, et distinguer dans sa censure les divers sens qu'elles pouvoient avoir: S. S. ne distingua rien, et les condamna absolument, sans toutefois les dire extraites du livre de Jansénius.

Ce premier décret fut reçu du docteur Arnauld et de ses amis avec un respect religieux, et ils reconnurent pour hérétiques les propositions condamnées: ce n'étoit pas là ce que les Jésuites s'étoient promis; ils vouloient provoquer Arnauld et Port-Royal. D'abord ils publièrent que leur soumission

étoit forcée et simulée, et qu'ils n'en étoient pas moins hérétiques au fond du cœur. Mais à ces vaines imputations, trop usées par les Jésuites, leurs adversaires n'avoient à opposer que le silence et le mépris. Pour les forcer à se montrer rebelles à l'autorité du saint-siége, il falloit les réduire à ne pouvoir s'y soumettre de bonne foi: ils calculèrent que tant que ces âmes sincèrement pieuses pourroient, sans trahir leur conscience, marquer pour le S. père un respect filial, elles se feroient un devoir de s'humilier devant lui; mais qu'ayant pour maxime que *Dieu et la vérité ne sont qu'un*, rien ne pourroit les obliger à mentir à l'un et à l'autre. C'est ce qui leur fit imaginer et pousser avec tant d'ardeur cette fameuse question de fait, absolument étrangère au dogme.

Le cardinal de Mazarin estimoit Port-Royal, affectionnoit peu les Jésuites, n'attachoit aucune importance aux querelles théologiques; mais il aimoit mieux qu'on s'en occupât que des affaires du gouvernement; et comme celle du cardinal de Retz intéressoit la cour de Rome, il croyoit devoir la menager de peur qu'elle ne s'en mêlât. On le prit par ce côté foible, pour

obtenir de lui, comme une chose qui seroit fort agréable au S. père, que les cinq propositions fussent reconnues par le clergé de France, pour avoir été condamnées comme étant de Jansénius, article indifférent à l'égard de la foi, mais important pour les Jésuites.

Ce fut dans une assemblée d'évêques qui se tint chez le cardinal, après un grand dîner, et au sortir de table, que l'acte en fut délibéré et signé par tous les convives. En conséquence on écrivit au pape, et à tous les évêques du royaume, ce qu'on venoit de décider.

Le pape fut agréablement surpris de voir que le clergé de France, oubliant toutes ses maximes, lui accordoit si légèrement ce qu'il n'auroit osé prétendre, et ce que les docteurs jésuites, Bellarmin, Palavicin, Petau, ne lui avoient eux-mêmes jamais attribué, une infaillibilité sans bornes, et sur les faits non révélés. Aussi, quoique dans son décret il n'eût pas dit ce qu'on lui faisoit dire, que la doctrine de Jansénius fût celle qu'il avoit condamnée, bien loin de démentir cette supposition, il s'empressa de la confirmer; et, dans sa réponse au clergé, il témoigna sa joie de la soumission

que les prélats de France marquoient pour sa constitution, dans laquelle *il avoit*, disoit-il, *condamné la doctrine de Jansénius.*

Ce grand mot prononcé, et l'autorité du saint-siége une fois compromise sur la question de fait, les Jésuites chantoient victoire, et, dans leurs farces de collége, ils donnoient en spectacle, au milieu des démons, l'hérétique Jansénius, c'est-à-dire, un évêque soumis toute sa vie à l'autorité de l'église, et mort en odeur de sainteté. Ils avoient traité Arnauld l'avocat de huguenot, de fils de huguenot, quoique lui et les siens fussent bien vraiment catholiques; ils dirent de Jansénius qu'il étoit né de race calviniste, qu'il avoit été chassé d'Espagne, et qu'il avoit volé l'argent d'un collége où il étudioit: tous mensonges calomnieux et démentis par des actes publics.

Le docteur Arnauld, après avoir gardé quelques temps le silence, ne put tenir cachée la vérité qui l'oppressoit; et, dans une lettre, il déclara qu'ayant lu exactement de livre de Jansénius, il n'y avoit point trouvé les cinq propositions que le pape avoit condamnées, mais qu'il les condamnoit lui-même partout où elles se trouveroient.

Cette déclaration d'Arnauld fut déférée à la faculté de théologie: elle nomma des commissaires; et le devoir de ces commissaires auroit été de lire bien attentivement le livre de Jansénius, de noter les propositions si elles étoient dans ce livre, et de les mettre sous les yeux de l'assemblée et d'Arnauld lui-même; ou, si elles ne s'y trouvoient pas, de l'avouer ingénûment. Mais ce procédé du bon sens et de la bonne foi n'étoit pas du goût des Jésuites. L'assertion d'Arnauld, qu'il falloit déclarer vraie ou fausse, fut condamnée comme téméraire, qualification ridicule, quand il s'agit d'un fait dont les yeux sont témoins. Arnauld demandoit à être admis à sa défense, et sa défense eût été simple. *Si les cinq propositions se trouvent dans Jansénius, montrez-les-moi.* On ne voulut ni le voir ni l'entendre. Quatre-vingts docteurs, indignés de l'iniquité de cette censure, plutôt que d'y souscrire, se retirèrent de la faculté.

Ce fut alors que les Jésuites, triomphant à la cour, firent abolir cette petite école de Port-Royal, dont Lancelot, Saci, Nicole, Arnauld, ne dédaignoient pas d'être les régens, et les firent chasser eux-mêmes. Les religieuses délaissées, et menacées du

même sort, étoient dans la désolation; mais une guérison singulière et qu'on prit pour miraculeuse, opérée dans leur maison, lui ayant rendu la faveur de la reine-mère, la tranquillité s'y rétablit, et les solitaires s'y réunirent.

Ce fut, pour les Jésuites, une grande affliction que cette espèce de miracle fait sur la nièce de Pascal; mais ils furent bientôt frappés d'un coup plus sensible, lorsque parurent les lettres que Pascal écrivit pour la défense de M. Arnauld, et qui ont tant de célébrité, sous le nom de Provinciales, ouvrage que Molière dût étudier comme un modèle du bon comique, et Bossuet comme un modèle de la véritable éloquence. » On » peut juger, nous dit Racine, de la cons- » ternation où ces lettres jetèrent les Jésuites, » par l'aveu sincère qu'ils en font eux-mê- » mes. Ils confessent, dans une de leurs » réponses, que les exils, les emprisonne- » mens, et tous les plus affreux supplices » n'approchent point de la douleur qu'ils » eurent de se voir moqués et abandonnés » de tout le monde. » Mais on les a vus quelquefois pénitens, jamais repentans.

Ils accusèrent de fausseté les citations de Pascal. On vérifia les passages; et la turpitude de leurs casuistes ayant par-là été mise en plein jour, leur morale fut déférée, par les curés de Rouen et de Paris, à l'assemblée du clergé. Cette assemblée eut la foiblesse de n'oser prendre connoissance des horreurs qu'on lui dénonçoit; et les Jésuites eurent l'audace de soutenir leurs casuistes, convaincus d'autoriser le vol, le mensonge, la calomnie, l'adultère et jusqu'à l'homicide.

L'impudente apologie de cette morale souleva les esprits, et fut flétrie par les censures de la Sorbonne et des évêques. » Les » Jésuites perdirent patience, dit Racine, » pendant tout ce soulèvement; mais ils ne » purent se résoudre à désavouer l'apolo- » gie. » Enfin elle fut condamnée à Rome par l'inquisition; et le saint-siége ne put se dispenser de frapper d'anathème cette morale abominable. Quel autre corps, dans un tel orage, ne se fût pas cru submergé?

Les Jésuites eurent recours à leur manœuvre accoutumée, celle de faire diversion, et de changer leur défense en attaque. Ainsi, tandis qu'en dépit de Rome ils soutenoient et enseignoient toujours la doctrine de leurs moralistes, sans aucun égard aux censures des papes, ils n'en pressèrent qu'a-

vec plus d'arrogance la condamnation de ceux qui refusoient de reconnoître que les cinq propositions fussent de Jansénius.

Pour faire de cette créance une loi de l'église et bientôt de l'état, le confesseur du roi, le P. Annat, et M. de Marca, archevêque de Toulouse, dressèrent ensemble un formulaire, ou profession de foi, que tous les ecclésiastiques, tant séculiers que réguliers, et toutes les religieuses seroient obligés de souscrire, sous les peines portées contre les hérétiques. Cet acte, jusqu'alors sans exemple, fut adopté par l'assemblée du clergé, et publié comme étant son ouvrage. En même temps elle écrivit au pape Alexandre VII, tout Jésuite, pour l'informer de ce qu'elle avoit fait.

Ce pontife se garda bien d'autoriser expressément la conduite de cette assemblée qui, n'étant pas même un synode, et beaucoup moins encore un concile national, s'ingéroit à prescrire des formules de foi. Mais sans parler du formulaire dans la bulle qu'il envoya, il y traita d'*enfans d'iniquité* tous ceux qui oseroient dire que les cinq propositions n'étoient pas extraites de Jansénius. Le roi porta lui-même au parlement ce décret du saint-siége; et, après l'enregistrement,

gistrement, il fut publié dans tous les diocèses.

Cependant la signature du formulaire ne fut point encore exigée par les évêques; et, jusqu'en 1660, il parut tombé dans l'oubli. Ainsi tout le monde étant d'accord sur l'article du dogme, et le doute, avec le silence, étant permis sur l'article du fait, tout paroissoit tranquille.

Mais, en 1660, époque de la nouvelle assemblée du clergé, le feu qui avoit couvé sous la cendre, se ralluma. Harlai, archevêque de Rouen, qui présidoit l'assemblée, en demandant qu'on reprît l'affaire du jansénisme, fit entendre que telle étoit la volonté du roi et l'intention du cardinal ministre. Le plus grand nombre fut de l'avis du président, selon l'usage; et, pour se donner le mérite de renchérir sur les résolutions des assemblées précédentes, on exigea la souscription, non-seulement des religieuses, mais des maîtres d'école, des régens de collége: c'étoit un moyen d'interdire l'instruction de la jeunesse à Port-Royal et à ses partisans.

La mort de Mazarin livra le roi à la direction des deux auteurs du formulaire, le P. Annat et M. de Marca. Aussi, dès lors

purent-ils déployer à leur gré toute sa puissance.

Louis XIV, élevé dès l'enfance dans la haine des hérétiques, s'entendoit dire tous les jours, et par son confesseur, et par son conseil de conscience, que les Jansénistes l'étoient; le fait, le droit, tout étoit confondu dans son entendement; il étoit loin de sentir la folie des querelles théologiques sur la grâce et le libre arbitre; il ne savoit pas et il ne sut jamais que Molina, Jansénius, Arnauld, Port-Royal, la Sorbonne, les Jésuites, le Pape, Saint-Augustin lui-même, ignoroient tous profondément la manière dont Dieu agit sur une volonté libre, sans lui ôter la liberté; et que, sur ce mystère, on ne peut raisonner sans manifester l'ineptie et la foiblesse de la raison; il ne voyoit pas les ressorts de jalousie, d'ambition, de haine, de vengeance qui le faisoient agir lui-même. Si on lui avoit dit que, sur la grâce et sur le libre arbitre, tout ce qu'il étoit possible et intéressant à l'homme de savoir et de croire, se réduisoit à deux vérités de sentiment, l'une qu'il est né libre, et l'autre qu'il n'en est pas moins sous la dépendance d'un Dieu; qu'au-delà ce n'étoit, pour les docteurs eux-mêmes,

que des ténèbres impénétrables; que de vouloir y porter la lumière, c'étoit folie des deux côtés; que, dans ces guerres d'opinion, la bonne foi même étoit rare, et qu'il y avoit encore plus de fripons que de fous, on eût passé dans son esprit pour impie ou pour hérétique. Il falloit donc, ou lui parler comme le P. Annat, ou garder le silence. Inutilement nombre de prélats, et à leur tête le plus éclairé, le plus exemplaire de tous, Pavillon, évêque d'Alès, lui écrivoient que sa religion avoit été surprise lorsqu'on lui avoit fait croire qu'il y avoit une nouvelle hérésie dans son royaume; que sur le dogme on étoit d'accord, et que le doute sur le fait n'intéressoit la foi en aucune manière: le roi qui ne lisoit ces lettres que par les yeux du P. Annat, n'en fut ni plus éclairé ni plus juste.

Les grands vicaires du cardinal de Retz, dans un mandement qu'ils avoient donné en l'absence de leur archevêque, n'exigeoient la soumission au formulaire que pour le dogme; et, avec cette distinction, tout le monde alloit le signer. Mais le P. Annat, qui vouloit des hérétiques, fit casser au plus vite, par un arrêt du conseil, le mandement des grands vicaires; et le pape leur écrivit

un bref où, sans parler du formulaire, il les traita d'*enfans de Bélial.*

Ainsi le formulaire, d'un côté revêtu de toute l'autorité du roi, de l'autre soutenu de celle du S. père, quoiqu'il n'en fût pas avoué, car il empiétoit sur ses droits, devint, dans la main des Jésuites, un fléau pour exterminer tout ce qui leur seroit contraire ou ne leur seroit pas soumis.

Les religieuses de Port-Royal n'avoient lu, ni n'avoient pu lire l'*Augustinus* de l'évêque d'Ypres; mais elles avoient entendu dire par les plus véridiques des hommes, au moins dans leur estime, que les cinq propositions condamnées ne se trouvoient point dans ce livre; et leur confiance en ces témoignages étoit si ferme, qu'il leur étoit plus que moralement impossible de ne pas y ajouter foi. Elles savoient, comme toute l'église, que ni les papes, ni les conciles n'étoient infaillibles sur un fait naturel, à moins qu'il ne fût révélé. Or que telle chose fût dans tel livre qui n'étoit pas révélé lui-même, rien de plus étranger à la révélation. Elles n'ignoroient pas non plus comment deux papes avoient été induits à insérer un fait pareil dans leurs décisions sur le dogme.

D'un autre côté, ces saintes filles étoient nourries dans ces maximes: qu'il n'est point permis de pécher, dans quelque occasion que ce soit; qu'il vaut mieux s'exposer aux plus cruels supplices que de faire un léger mensonge; et que c'en est un criminel que d'attester ce que l'on ne croit pas. « Sur » tout on leur avoit inspiré, dit Racine, » une très-grande horreur pour toutes ces » restrictions mentales, et pour toutes ces » fausses adresses, inventées par les ca» suistes modernes, dans la vue de pallier » le mensonge et d'éluder la vérité. » En obligeant toutes les religieuses du royaume à souscrire le formulaire, comme un objet de leur créance, le père Annat étoit donc bien sûr de la résistance de celles-ci; et il est visible que ce fut pour elles qu'on s'avisa de la folle idée d'obliger des filles à rendre témoignage d'un livre de théologie qu'elles ne pouvoient avoir lu, puisqu'il est écrit en latin.

Port-Royal avoit deux maisons, celle de Paris et celle des Champs. Dans l'une et l'autre, a trois mois de distance, la persécution fut la même, et la constance des religieuses fut égale, au moins dans le grand nombre, car il y eut quelques défections.

Elles avoient d'abord signé le mandement des grand vicaires, en expliquant qu'elles embrassoient absolument, et sans réserve, la foi de l'église catholique, et que leur signature étoit un témoignage de cette entière soumission. Mais, lorsqu'à ce mandement cassé par le conseil, les grands vicaires eurent la foiblesse d'en substituer un qui confondoit le fait avec le dogme, rien ne put vaincre leur répugnance à attester ce fait, qu'elles ne croyoient pas. « Qu'exige-t-on » de nous, disoient-elles? Veut-on que » nous portions témoignage d'un livre que » nous n'entendons pas, et que nous ne » pouvons entendre? » Persécutées sans relâche, et ne désirant que la paix, elles offrirent de signer encore, mais avec ce préliminaire, que n'ayant rien de plus précieux que la foi, elles embrassoient, sincèrement et de cœur, tout ce que leurs saintetés, Alexandre VII et Innocent XII, en avoient décidé. Cette profession de foi fut refusée, et l'on s'obstina à leur demander une souscription pure et simple.

Plus audacieux, à mesure que les évêques et le clergé se montroient plus timides, les Jésuites firent soutenir à Paris, dans leur collége de Clermont, une thèse où il étoit

dit que J. C., en montant au ciel, avoit donné à Saint-Pierre et à ses successeurs la même infaillibilité qu'il avoit lui-même; et, contre cette assertion extravagante et dangereuse, ni les évêques, ni la sorbonne, ni le parlement n'osèrent s'élever. Mais l'insulte faite à M. de Créqui à Rome, ayant indisposé le roi contre le pape, le parlement et la sorbonne reprirent un peu de courage, et celle-ci s'expliqua nettement sur les véritables limites de l'autorité du saint-siége.

Les Jésuites eux-mêmes parurent s'adoucir; et les défenseurs de Jansénius, entrant de bonne foi dans les voies de conciliation que l'on feignoit de leur ouvrir, dressèrent cinq articles qui, à l'égard des cinq propositions, contenoient toute leur doctrine; ils y avoient joint pour S. S. les témoignages les plus formels de leur soumission profonde. Le pape fut content de cette profession de foi, et la trouva très-catholique. Mais les Jésuites eurent soin de lui persuader qu'elle étoit captieuse, conçue en termes équivoques, et que, sous l'apparence d'une soumission en paroles, elle cachoit tout le venin de l'hérésie. Ils firent entendre la même chose à l'assemblée du clergé, et l'on y résolut de s'en tenir à exiger la signature

du formulaire, sans aucune distinction, c'est-à-dire, de forcer Port-Royal au mensonge ou à la désobéissance; car les Jésuites ne travailloient qu'à le mettre dans ce détroit.

Le roi, à la sollicitation des évêques, rendit une déclaration qui ordonnoit cette signature, et S. M. en personne en alla faire enregistrer la loi.

Cependant le nouvel archevêque de Paris, Perefixe, crut trouver le moyen de tout pacifier, en exigeant pour le formulaire une foi divine à l'égard du dogme, et, à l'égard du fait, une foi humaine et ecclésiastique: il entendoit par là une soumission de respect et de discipline.

Si les défenseurs de Jansénius avoient mis quelque politique dans leur conduite, ils se seroient accommodés d'une distinction qui leur étoit si favorable. Mais, avec la roideur de leur véracité, ils répondirent que les papes n'étant point infaillibles sur les faits étrangers à la révélation, comme l'archevêque le déclaroit nettement dans son ordonnance, on n'étoit pas plus obligé de les en croire de foi humaine que de foi divine, et que l'existence des cinq propositions, dans le livre de Jansénius, étant un

fait de cette nature, ceux qui n'étoient pas persuadés qu'elles y fussent, ou qui étoient convaincus qu'elles n'y étoient pas, ne pouvoient, sans blesser leur conscience, reconnoître qu'elles y étoient, en souscrivant le formulaire.

Cette réponse fut aussi celle des religieuses de Port-Royal. Elles offrirent pour le dogme un acquiescement absolu; et, pour le fait, un silence respectueux et convenable, disoient-elles, à leur ignorance et à leur état.

Perefixe, naturellement bon et juste, se seroit contenté du silence où elles s'engageoient; mais, excité par le P. Annat, il se laissa persuader qu'il y alloit de son honneur de les réduire à l'obéissance; et d'abord, s'adressant à celles de la maison de Paris, il les pressa, les exhorta, les menaça. Leur résistance fut respectueuse, mais elle fut inébranlable. Enfin, comme il étoit bouillant et emporté, il ne garda plus de mesure: il les traita de rebelles et d'opiniâtres; et, dans sa colère, il leur dit qu'à la vérité elles étoient pures comme des anges, mais orgueilleuses comme des démons. Il s'oublia jusqu'à descendre, dit Racine, aux plus basses injures, leur in-

terdit les sacremens, et leur annonça que bientôt elles auroient de ses nouvelles. En effet, peu de jours après, comme s'il se fût agi de quelque maison diffamée par les plus grands désordres, il y retourna accompagné du lieutenant civil, du prevôt de l'Isle, du guet, d'exempts, de commissaires et de plus de deux cents archers; et, ayant fait assembler le chapitre, il lut à haute voix une liste de douze des principales mères, du nombre desquelles étoit l'abbesse, qu'il fit enlever sur-le-champ.

Il n'y a point de termes, dit le même, pour exprimer la douleur de celles qui restoient. Les unes se jetoient aux pieds de leur persécuteur, les autres se jetoient au cou de leur abbesse; et toutes ensemble citoient l'archevêque au tribunal du souverain juge, puisque tous les autres tribunaux leur étoient fermés... " L'objet, à mon avis, „ le plus digne de compassion, ajoute-t-il, „ étoit l'archevêque lui-même, „ qu'il peint en effet comme un homme qui, animé des passions d'autrui, avoit perdu le sens et la raison. Lorsqu'il fut au moment de sortir, ces religieuses se jetèrent de nouveau à ses genoux, pour lui demander de leur rendre l'usage des sacremens, comme leur seule

consolation. Mais il leur répondit, qu'avant toutes choses, il falloit signer; leur fit entendre que jusque-là elles seroient excommuniées, et, tout de suite, en les quittant, il se recommanda avec instances à leurs prières. Quelle instruction pour le jeune roi, s'il eût été témoin de cette scène, que de voir, d'un côté, l'égarement et la folie du fanatisme, et de l'autre la douce et modeste douleur de la sincère piété!

Elles ne purent se dispenser d'appeler comme d'abus de la conduite violente et illégale de l'archevêque; et, avec leur plainte, il fallut que les procès-verbaux des deux visites fussent produits. Le prélat qui avoit oublié ce que l'emportement de la colère lui avoit fait dire, fut surpris et honteux des indignités qui lui étoient échappées, et que l'on rappeloit dans ces procès-verbaux, malheureusement publiés; il en parla au roi comme de libelles calomnieux; et, se flattant que des filles timides n'auroient jamais la force de lui soutenir en face les faits énoncés dans ces pièces, il alla leur en demander la rétractation authentique, les fit assembler à la grille, et, en leur parlant, n'oublia rien de ce qu'il crut capable de les épouvanter. Mais, pour réponse, elles se

jetèrent toutes à ses pieds, et, avec une fermeté accompagnée d'une humilité profonde, elles lui dirent qu'il ne leur étoit pas possible de reconnoître pour fausses les choses qu'elles avoient vues de leurs yeux et entendues de leurs oreilles. Cette réponse lui causa une telle émotion qu'il lui prit soudain une violente hémorragie; mais la fougue de sa colère n'en fut ralentie que pour quelques momens.

A la place des douze mères dispersées, il leur avoit donné, pour directrices, six religieuses de la Visitation, dominées par les Jésuites; il acheva de les consterner en faisant quitter le voile à leurs novices, qu'il mit sur l'heure hors du couvent, et en y laissant pour directeur l'un des plus ardens molinistes.

Trois mois après, les religieuses de Port-Royal-des-Champs eurent leur tour. L'archevêque leur fit signifier une sentence, par laquelle il les déclaroit désobéissantes, et, comme telles, il les privoit de l'approche des sacremens.

Sur cette sentence, elles lui présentèrent une requête pour le supplier de leur expliquer en quoi consistoit la désobéissance qu'il leur reprochoit et qu'il punissoit si sévère-

ment. Car si, en exigeant la signature, il exigeoit la créance intérieure du fait, elles le prioient de se souvenir qu'il leur avoit fait entendre lui-même qu'elles feroient un fort grand crime de signer ce fait sans le croire. Si, au contraire, comme il l'avoit dit et écrit lui-même expressément, il ne demandoit, par la signature, que de s'imposer, sur le fait, un silence respectueux, elles étoient toutes prêtes à s'y engager, pourvu qu'il voulût bien leur marquer par écrit qu'il n'avoit pas d'autre intention.

L'archevêque, dans ce détroit, avoit trouvé commode de s'en tenir lui-même au silence sur la requête. Mais les religieuses, privées des sacremens, lui ayant écrit lettres sur lettres, il fallut, à la fin, répondre. Il le fit, mais sans s'expliquer, en leur reprochant vaguement leur orgueil et leur opiniâtreté, et en les traitant de demi-savantes, qui avoient l'insolence de demander à leur archevêque des explications sur des choses si faciles, disoit-il, à entendre, et qu'elles entendoient aussi-bien que lui. Ce misérable subterfuge ne put le dérober à des instances plus pressantes, de leur apprendre pour quel crime elles étoient privées des sacremens. Il promit de les en instruire.

Mais cette instruction ne vint point, et l'interdiction des sacremens, qui étoit la plus sensible peine dont il pût affliger ces malheureuses filles, ne laissa pas de subsister.

Jusque-là, cependant, le formulaire étoit rejeté par les uns, négligé par les autres; et il n'y avoit guère que le diocèse de Paris où l'on fût inquiété pour la signature. Le P. Annat reconnut la foiblesse de cet acte émané d'une assemblée particulière; et, ne pouvant obliger le pape à l'approuver formellement, il lui fit demander à lui-même au nom du roi, un formulaire conforme à celui du clergé, qui exigeroit la croyance pour le fait comme pour le dogme.

On sent combien sa sainteté fut soulagée d'avoir ce moyen de sortir de l'embarras où l'avoit mis un acte du clergé qui lui attribuoit, d'un côté, une infaillibilité sans bornes, et qui, de l'autre, ne laissoit pas d'être une usurpation de son autorité. Le pape reçut donc, avec beaucoup de joie, la réparation qu'on lui offroit, en recourant à lui, et en lui demandant un formulaire qui obligeroit toute l'Eglise de France à le reconnoître infaillible, même à l'égard des faits non révélés. Ce formulaire, qu'il s'empressa de donner tel qu'on le lui demandoit, ne fut pas reçu avec autant de docilité qu'on lui en avoit promis. Il y eut de la diversité dans la manière dont les évêques en exigèrent la signature. Plusieurs admirent les restrictions, un grand nombre ne demandèrent, sur le fait, qu'une marque de déférence et d'obéissance respectueuse. Mais rien de tout cela ne touchoit les ennemis de Port-Royal; leur objet véritable étoit de persuader au roi qu'il y avoit dans le royaume une nouvelle hérésie à extirper, et que ce même Port-Royal en étoit le centre et l'école. Ce fut à quoi ils s'attachèrent, et le succès répondit à leurs vœux.

Arnauld fut obligé de se réfugier à Bruxelles; les autres solitaires furent réduits à se cacher; seize des religieuses, dispersées dans des couvens affidés aux Jésuites, y furent traitées indignement. Celles qui restèrent, languirent sous des supérieures étrangères et des directeurs ennemis; et, tandis que, par ce qu'on appelle la paix de Clément IX, c'est-à-dire, le décret modéré que donna ce pontife, et dans lequel il n'exigeoit la soumission que pour le dogme et en dispensoit pour le fait (*), Port-Royal

(*) Il y étoit dit que le saint-siége ne prétendoit point, et n'avoit jamais prétendu que la signature du formulaire

fut justifié d'avoir fait la distinction que faisoit le pape lui-même, il n'en fut pas moins condamné à s'anéantir. Seulement on daigna lever l'interdiction des sacremens, et ce soulagement y répandit la joie.

Le décret pacifique de Clément IX donna, pendant trente ans, une apparence de calme à l'Eglise de France; mais, au commencement du siècle, un cas de conscience, résolu par quarante docteurs, sur le fait et le dogme, ayant ranimé la querelle, les Jésuites obtinrent de Clément XI une bulle (*) qui décida que, par le silence, ou ne satisfaisoit point à l'obéissance due au saint-siége, que tous les fidèles devoient condamner, non-seulement de bouche, mais de cœur, ce que le pape Innocent X avoit condamné: et que c'étoit dans cet esprit qu'il falloit souscrire le formulaire.

Cette bulle, reçue par l'assemblée du clergé de France, fut, par autorité du roi, publiée dans tout le royaume; et, comme elle ne faisoit qu'effleurer la difficulté en

obligeât de croire que les cinq propositions fussent implicitement ni explicitement dans le livre de Jansénius, mais seulement de les tenir pour hérétiques en quelque livre qu'elles fussent.

(*) *Veniam Domini.*

termes

termes vagues et ambigus, dont tout le monde pouvoit s'accommoder, elle trouva peu de résistance, jusqu'au moment où le cardinal de Noailles proposa aux religieuses de Port-Royal de la signer. Elles y consentirent, pourvu qu'il leur permît d'ajouter ces mots à leur souscription: « Sans préjudice de la paix de Clément IX; » précaution bien pardonnable dans des solitaires timides, alarmées, destituées de tout conseil, et dont on avoit si souvent essayé de surprendre la bonne foi. En vain, dit Saint-Simon, le cardinal les exhorta, leur expliqua ce qu'on leur demandoit, qui ne blessoit en rien la paix de Clément IX, ni l'intégrité de leur foi, rien ne pût rassurer ces âmes saintes et timorées; rien ne pût leur persuader qu'une signature nouvelle ne fût pas pour elles un nouveau piége; et leur courage ne fut ébranlé ni par l'exemple des autres monastères, ni par les considérations du malheur où les exposoit leur refus. C'est ce qu'avoient espéré les Jésuites; et le cardinal de Noailles, une fois engagé à les réduire à l'obéissance, ils le virent forcé lui-même à consentir à la destruction de Port-Royal, dès que le roi l'ordonneroit, mais il falloit que le roi l'ordonnât.

Tant que cette maison dont la gloire les avoit obscurcis, ne seroit pas ensevelie sous ses ruines, ils avoient peur que ce qu'il y resteroit, survivant à la mort du roi, la défense d'y recevoir des novices ne fût levée; que le couvent, l'hospice, les deux écoles rétablies dans leur premier éclat, ce ne fût encore le centre et le chef-lieu du parti janséniste, dès qu'il seroit permis de s'y réunir de nouveau; et le plus sûr étoit pour eux de l'ensevelir sous ses ruines.

Le cardinal que le roi pressoit de se faire obéir, et qui plaignoit ces malheureuses filles, alla les voir et les exhorter à plusieurs reprises; il y perdit ses peines. Enfin, rebuté d'une résistance si opiniâtre, il leur ôta les sacremens. Le Tellier n'attendoit que cet acte de l'archevêque pour rappeler dans l'esprit du roi toutes les vieilles calomnies dont on les avoit accablées; et il s'y prit si bien, que le roi fût persuadé qu'il ne seroit jamais en repos tant que ce monastère, fameux par ses rébellions contre les deux puissances, ne seroit point anéanti. Combien la tête d'un grand monarque devoit avoir été affoiblie par la superstition, pour faire dépendre son repos des scrupules de quelques pauvres filles, ensevelies vivantes dans un désert, et dont personne n'approchoit! on commença par leur ôter presque tout leur bien qu'on attribua au couvent de Paris, pour prix de sa soumission; car on n'avoit laissé aux champs que celles qu'on n'avoit pu réduire. Mais elles subsistoient encore par le travail, l'économie et les aumônes. Enfin, leur existence obscure, solitaire, et bien plus digne de pitié que d'envie, fut insupportable aux Jésuites, et le dernier coup fut frappé.

Elles avoient eu recours au saint-siége; et l'offre qu'elles avoient fait de souscrire la bulle *Veniam Domini*, en ajoutant: « Sans » préjudice de la paix de Clément IX, » y avoit paru très-admissible. Rome elle-même trouvoit innocent ce qui faisoit ici leur crime. Or, cette explication reçue, il devenoit notoire que, dans l'intention du saint père, la nouvelle bulle ne portoit point atteinte à la distinction du fait et du dogme autorisée par Clément IX; il n'y avoit donc plus de prétexte à les persécuter, encore moins à les détruire. On colora cette violence atroce d'une apparence d'arrangement: on fit entendre au roi que, dans sa première institution, Port-Royal n'avoit qu'un monastère, que ce n'étoit que par tolérance

qu'on en avoit fait deux de la même abbaye; qu'il convenoit de remettre les choses sur l'ancien pied, et que le convent de Paris étoit celui qu'il falloit conserver préférablement à celui des champs, qui étoit pauvre, situé en un lieu malsain, uniquement peuplé de vieilles filles opiniâtres, et auxquelles, depuis long-temps, il étoit interdit de prendre des novices. Il fut donc résolu que Port-Royal-des-Champs seroit détruit, et le cardinal de Noailles eut le malheur d'y donner son consentement.

La nuit du 28 au 29 Octobre 1711, en vertu d'un arrêt du conseil, l'abbaye fut investie par des détachemens des gardes-françaises et des gardes-suisses; le matin, d'Argenson, lieutenant de police, y arriva avec ses escouades, se fit ouvrir les portes, assembla la communauté en chapitre, lui lut une lettre de cachet qui contenoit son sort; et, sans lui donner plus d'un quart d'heure, la fit enlever toute entière, chaque religieuse dans un carrosse, avec une femme âgée pour l'accompagner, et chaque carrosse escorté de quelques hommes à cheval, comme si on avoit transféré des femmes publiques d'un mauvais lieu dans une maison de force. Ces filles vénérables furent

dispersées en autant de couvens, et le leur fut rasé bientôt après de fond en comble. Les matériaux furent vendus; on laboura et sema la place; à la vérité, dit Saint-Simon, ce ne fut pas avec du sel, comme on fait en rasant ou la maison d'un parricide, ou celle de l'assassin d'un roi.

Mais quelques efforts qu'on eût faits pour effacer jusqu'aux vestiges de Port-Royal, son parti subsistoit encore. Arnauld étoit mort, exilé de sa patrie; mais son esprit y étoit présent, et animoit encore ce parti opprimé. L'opinion, plus forte que tous les rois ensemble, lorsque la bonne foi, la conscience, la religion la soutiennent, s'affermissoit de plus en plus au milieu des persécutions. Ces persécutions mêmes révoltoient les esprits les plus modérés et les plus paisibles; et les Jésuites voyoient tous les jours grossir le nombre de leurs ennemis; si l'on peut appeler ainsi tous ceux qui détestoient leur morale, leur politique, leur ambition, leurs intrigues, leur adulation pour la cour de Rome, et ceux qui, sur la grâce et sur l'infaillibilité personnelle des papes, n'étoient pas de leur sentiment (*)

(*) Dignes d'envie par leur crédit, et de haine par leur

On sait que l'une de leurs maximes étoit, si la vérité simple ne convenoit pas à leurs vues, d'y employer le déguisement, c'est-à-dire, au moins un mélange de mensonge et de vérité; et cette méthode accommodante, leurs missionnaires à la Chine et dans l'Inde, l'avoient appliquée aux cérémonies religieuses, en associant quelque apparence de paganisme à nos rites et à nos mystères, afin, disoient-ils, d'y amener insensiblement les esprits.

Cet artifice fut regardé comme profane et sacrilége; et nos mystères célébrés dans des temples où, par complaisance, on laissoit des vestiges d'idolâtrie, n'étoient pas une de ces fraudes pieuses que Rome pût dissimuler. Dans cette crise violente, les Jésuites, pressés par la force des témoignages et des reproches, et réduits à l'alternative, ou de désavouer leurs missionnaires, ou de les soutenir et d'en porter le blâme, sentirent le besoin de faire une puissante diversion, c'est-à-dire, de susciter quelque nouveau sujet de querelle et de trouble qui

conduite, ils avoient tous les jours quelque nouvelle affaire sur les bras; et celle qui leur vint de la Chine ne fut pas la moins sérieuse.

agitât l'église de France, qui compromît la cour de Rome, qui détournât l'attention publique de leur affaire de la Chine, et qui les rendît plus importans, plus nécessaires, plus redoutables que jamais.

On n'a pas assez admiré le génie de Le Tellier dans le choix du moyen qu'il prit pour opérer cette révolution. C'est peut-être le projet le plus hardi, le plus profondément conçu qu'ait jamais enfanté la politique monacale.

Pour occuper l'église entière, et la distraire du scandale des cérémonies chinoises, il falloit un objet d'une grande importance; et si ce coup d'éclat portoit sur quelque personne considérable, sur quelque ennemi des Jésuites, redoutable par son crédit, ou par une grande autorité de lumières et de vertus; si en même temps qu'ils échapperoient à une attaque irrésistible, ils se mettoient en position de tomber de nouveau sur le parti contraire, avec tout le poids des deux puissances réunies en leur faveur, c'étoit le comble de l'habileté dans l'entreprise et du succès de l'événement. Telle fut la machination de la bulle *Unigenitus*.

Le P. Quesnel de l'Oratoire, attaché

d'esprit et de cœur à la doctrine de Port-Royal, et réfugié auprès d'Arnauld, avoit donné anciennement une édition de Saint-Léon; et dans les notes qu'il y avoit mises, il avoit défendu les maximes de l'église de France contre les prétentions de la cour de Rome. Son ouvrage y fut condamné, et son nom y fut odieux. Il avoit fait aussi un commentaire sur le Nouveau Testament, ouvrage aussi attrayant par son style qu'édifiant par sa morale, et à tous égards le modèle des ouvrages de piété. Vialart, évêque de Châlons-sur-Marne, homme d'un grand poids dans l'église, en l'approuvant, l'avoit adopté pour l'usage de son diocèse, et, par un mandement exprès, il en avoit recommandé la lecture aux ecclésiastiques et aux fidèles. Bissi, alors évêque de Toul, l'avoit recommandé de même à son peuple et à ses curés; et, dans l'impossibilité où ils étoient d'avoir un grand nombre de livres, il disoit dans son mandement que celui-là seul leur suffiroit, et qu'ils y trouveroient toute la piété et toute la doctrine dont ils avoient besoin. (Ces paroles sont remarquables.) Le P. la Chaise, confesseur du roi, avoit fait de ce même livre sa lecture de piété habituelle, et il y trouvoit, disoit-il, à chaque page, de quoi s'édifier et s'instruire.

Noailles, évêque de Châlons, successeur de Vialart, ne crut pouvoir mieux faire que d'approuver, à son exemple, le livre des réflexions morales sur le Nouveau Testament, et que d'en recommander la lecture aux fidèles. La même année il fut nommé à l'archevêché de Paris; et il le fut par le roi lui-même, sur sa grande réputation de lumières et de vertus, sans la participation du P. le Tellier, et au grand regret des Jésuites.

Noailles étoit connu pour n'être pas du nombre des évêques de leur parti. Son instruction pastorale, sur la prédestination et la grâce, le leur fit encore mieux connoître; et, en attaquant à la fois Quesnel et son approbateur, ils avoient le triple avantage d'arracher des mains des fidèles, un livre qui seul effaçoit tous leurs livres de morale et de piété, de flétrir dans Quesnel un des plus respectables défenseurs de Jansénius, et de ruiner dans l'esprit du roi l'homme du clergé de France dont l'autorité pesoit le plus sur eux, soit par la considération personnelle que lui attiroit son mérite, soit par la dignité et l'importance de son siége,

soit par le crédit, la décoration, les alliances de sa famille, soit par l'estime et le respect qu'il avoit inspirés au roi, et l'accès facile et fréquent que lui donnoient ses audiences.

Ainsi rien de plus audacieux et de plus digne de l'attention publique que la querelle qu'ils engageoient. Voici quel étoit leur parti. Saint-Sulpice qui les haïssoit, mais de la haine d'un esclave qui craint son maître et qui le sert; la faculté de théologie, toute infectée de docteurs molinistes et de moines infatués de maximes ultramontaines: le haut clergé, presque tout offusqué de la fumée des séminaires, et, subjugué comme on vient de le voir, ne connoissant ni les limites, ni l'étendue de ses droits; tantôt érigeant en conciles ses assemblées particulières, tantôt oubliant ses libertés et se laissant réduire en servitude par les Jésuites et par la cour de Rome, toujours tremblant et le dos courbé sous la verge de le Tellier: Fénélon qui, dans son exil, se souvenoit avec reconnoissance que les Jésuites l'avoient ménagé dans son affaire du quiétisme, et qui, trop facile envers eux, leur concilioit ses amis, et singulièrement les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse: le roi, que sa

mère avoit élevé dans la soumission la plus humble pour les décisions de Rome, et dans la persuasion que les jansénistes étoient un parti républicain et un ennemi domestique dans l'état comme dans l'église, non moins rebelle à son autorité qu'à celle du saint-siége, et un rejeton dangereux de l'hérésie de Calvin; le roi, dis-je, entêté de ces préventions par ses confesseurs, tous Jésuites, et par son conseil de conscience soigneusement composé par eux; bien convaincu, d'ailleurs, par les éloges que l'on prodiguoit à son zèle, qu'en poursuivant les hérétiques, et nommément cette nouvelle secte, il marchoit sur les traces des Constantin et des Théodose, et que les exils, les proscriptions, les emprisonnemens étoient pour lui autant d'expiations de ses propres fragilités: enfin, la marquise de Maintenon qui, avec assez de courage d'âme, avoit peu de force d'esprit, et qui, peut-être de bonne foi, peut-être aussi par politique, avoit cru devoir prendre pour confesseur la Chetardie, curé de Saint-Sulpice, superstitieux ultramontain, et pour directeur Bissi, évêque de Meaux, à qui l'ancien évêque de Chartres, Godet, l'avoit livrée; fin courtisan qui, sous l'extérieur d'un inculte sémina-

riste, cachoit l'ambition la plus ardente d'arriver au cardinalat, et, dans cette vue, tout dévoué aux Jésuites et à la cour de Rome, mais affectant de ne tenir qu'à l'intérêt de la bonne cause, et persuadant à sa prosélite que c'étoit là l'objet unique de ses relations avec le P. le Tellier; par ce moyen, jouant le rôle de double espion près de l'un et de l'autre, mais bien réellement d'accord avec le confesseur, et trop habile pour balancer entre des gens dont l'amitié ou la haine étoit immortelle et la puissance permanente, et une vieille protectrice qui, d'un moment à l'autre, pouvoit mourir ou n'être bonne à rien; d'ailleurs, outré de jalousie contre le cardinal de Noailles, son rival, auprès d'elle, de confiance et de faveur.

La marquise de Maintenon, trop enfoncée dans cet intérieur où elle avoit enfermé le roi, pour entendre la voix publique, avoit de plus le défaut si commun aux gens en place, et surtout aux femmes, de ne vouloir écouter que ceux qui sont admis dans leur intimité. Mais, quand même elle auroit pu s'instruire, elle étoit trop prudente pour contrarier dans l'esprit du roi une opinion invétérée; la conscience du

vieux monarque étoit un fort dont le Tellier s'étoit rendu le maître, et dans lequel elle savoit bien qu'il ne falloit pas l'attaquer. Elle le connoissoit hardi, violent, implacable, et, en le haïssant, elle évitoit sur toutes choses de se trouver jamais en opposition avec lui. Le confesseur, de son côté, avoit souvent besoin du crédit de la favorite, et leur adresse à se servir réciproquement l'un de l'autre, est un de ces mystères de cour qu'il est bon de développer.

Si la marquise de Maintenon et le confesseur de Louis XIV avoient été liés sincèrement de cœur et d'âme, leur politique auroit dû faire encore ce que fit leur inimitié, je veux dire, ne laisser voir entre eux aucune espèce d'intelligence. Mais réciproquement, ce que la liaison la plus intime auroit pu produire, leur intérêt le suppléa. Le concert entre eux fut parfait: ils se servoient tous deux de l'entremise de Bissi; elle, pour pénétrer les sentimens du confesseur et y conformer son langage, et lui pour suggérer à la confidente de son pénitent tout ce qu'il vouloit qu'elle dît, soit pour lui préparer les voies, soit pour achever d'affermir les résolutions qu'il auroit inspirées; en sorte que le roi

s'émerveilloit sans cesse de les trouver du même avis, sans soupçonner entre eux aucune relation; et de là un surcroît de confiance pour la favorite, mais en même temps un surcroît d'ascendant pour le confesseur. Mais, dans cet accord d'opinion ou de langage et de conduite, c'étoit lui qui faisoit la loi. Ainsi quelque affection qu'elle eût pour une famille alliée à la sienne, quelque respect que pût lui inspirer le cardinal de Noailles par son mérite personnel, le Tellier étoit sûr de le lui faire abandonner, et de mener le roi avec elle et par elle.

Le seul de ses ministres qui auroit pu l'éclairer, c'étoit Torci: mais devenu suspect de jansénisme depuis son alliance avec la famille d'Arnauld, le Tellier ne le craignoit plus; et celui qui dans la confiance du roi avoit pris sa place, Voisin, étoit esclave de la marquise de Maintenon.

Le chancelier de Pontchartrain étoit l'ami des jansénistes; et cela même leur avoit fait un ennemi de son indigne fils, par cette envieuse antipathie que des enfans dégénérés conçoivent pour les objets de l'affection d'un père vertueux, dont l'exemple les fait rougir.

Les Jésuites comptoient aussi sur d'Argenson, lieutenant de police; et, par lui et par le ministre chargé du détail de Paris, ils étoient sûrs de faire arriver jusqu'au roi tous les bruits qu'ils voudroient répandre, et d'obtenir, sur leur délation, les lettres de cachet dont ils auroient besoin.

Il ne s'agissoit plus, dans le procès qu'on intenteroit au cardinal de Noailles, que d'engager la cour de Rome à compromettre son autorité, et le roi à déployer la sienne: l'un conduisoit à l'autre; car, dans les principes ultramontains dont l'âme du roi étoit imbue, le respect dû à la cour de Rome emportoit le devoir de la faire obéir. Ce fut sur cette base que le Tellier établit son plan; et, parmi les Jésuites mêmes, il n'eut d'abord pour confidens que deux hommes aussi fougueux, aussi déterminés que lui, l'Alemant et Doucin, retirés comme lui à la maison professe, et là, ruminant en silence les intérêts de leur compagnie et la ruine de leurs ennemis.

La politique des Jésuites, dans leurs guerres de religion, fut toujours de ne point paroître dans les premières hostilités, et de faire engager l'attaque par des libelles anonimes ou par des hommes sans aveu. Ils

prirent donc ici deux évêques des plus obscurs, Chamflour, évêque de la Rochelle, et Valderies, évêque de Luçon, tous deux ultramontains, mais l'un par ignorance, l'autre par fanatisme, et par l'enivrement de cette mauvaise scolastique qui gâte tant et de si bons esprits. Un théologien de la même espèce, homme instruit, fougueux et pressant, fut choisi pour aller endoctriner les deux évêques. Il s'appeloit Chalmet: il passa en Saintonge; et, dans son séjour auprès d'eux, il les excita l'un et l'autre à donner l'exemple du zèle contre une doctrine dont le venin répandu, disoit-il, dans le livre des Réflexions morales, faisoit de rapides progrès.

Le résultat de leurs conférences fut un mandement des deux évêques contre ce livre de Quesnel, de l'édition approuvée par le cardinal de Noailles. Ce mandement, où l'approbateur du livre étoit aussi peu ménagé que l'auteur, fut, contre toutes les règles de la discipline et de la police, non-seulement affiché dans Paris, mais aux portes de la métropole et du palais archiépiscopal.

Le cardinal de Noailles, si publiquement insulté, perdit dans ce moment toute modération,

dération, et prit dans sa conduite le plus mauvais de tous les conseils, celui de la colère. Chacun des deux évêques, ses agresseurs, avoit un neveu au séminaire de Saint-Sulpice. L'archevêque manda le supérieur de ce séminaire, et lui ordonna de mettre à la porte ces deux jeunes ecclésiastiques. On eut beau lui représenter qu'ils étoient innocens des iniquités de leurs oncles, il s'obstina, et il les fit chasser.

On peut penser quelles rumeurs excita cette violence. Elle donnoit aux deux évêques un avantage qu'ils saisirent avec ardeur. Dans une lettre au roi, pleine d'adulation pour lui, et contre l'archevêque pleine de force et de malice, ils implorèrent la protection de S. M. pour l'église, pour l'épiscopat, pour la liberté de la bonne doctrine, et lui demandèrent justice de la violence avec laquelle le cardinal de Noailles prétendoit l'opprimer, le représentant comme un ennemi de l'église, de l'état et du roi lui-même.

Cette lettre, digne du courtisan le plus adroit et le plus délié, n'avoit été fabriquée ni à Luçon, ni à la Rochelle. Elle fut adressée au père le Tellier, ministre spécial des évêques, et par lui présentée au roi.

Le Jésuite ne manqua point d'appuyer sur l'affront fait aux deux jeunes séminaristes, et sur l'indécence d'un coup d'éclat si injuste à la fois et si audacieux, puisqu'il avoit frappé deux innocens, et qu'en usant des voies de fait pour se venger, au lieu d'aller se plaindre au roi, l'archevêque avoit entrepris sur l'autorité souveraine. Ce mot perdit le cardinal de Noailles. Le roi qui se sentit blessé par son endroit le plus sensible, et dans ce qu'il avoit de plus cher, se laissa aisément convaincre de la protection qu'il devoit à deux prélats abandonnés et opprimés pour la bonne cause. De son côté, Bissi avoit travaillé auprès de la marquise de Maintenon; et, en gémissant du scandale qu'avoit donné le cardinal de Noailles, il avoit fait sentir combien sa conduite étoit inexcusable aux yeux du monde et téméraire à l'égard du roi: en sorte que, lorsque Noailles vint se plaindre à la cour, il trouva tout glacé; et le roi lui ferma la bouche, en disant que, puisque sans lui il s'étoit fait justice à lui-même, il n'avoit qu'à se tirer sans lui du mauvais pas où il s'étoit mis. Le cardinal, accablé, dit au roi que, puisque S. M. l'abandonnoit à la calomnie et à l'insulte, il la supplioit au

moins de trouver bon qu'il se défendît. La réponse du roi fut sèche et vague, et, peu de jours après, il lui fit défendre d'aller à la cour, s'il n'y étoit mandé.

Dès ce moment, le cardinal fut livré à ses propres forces, et c'étoit là que ses ennemis l'attendoient. Au mandement des deux évêques, et à celui de l'évêque de Gap, non moins mordant et plus adroit, il répondit par des mandemens qui en défendoient la lecture, moyen sûr d'en donner plus d'envie et d'empressement. Une lettre qu'il écrivit à l'évêque d'Agen, pour justifier sa conduite, lui réconcilia cependant les esprits désintéressés : elle étoit sage, digne et modeste, pleine de force et de candeur; et en même temps qu'on voyoit qu'il avoit fait une haute imprudence, on avouoit que ses ennemis étoient encore plus méchans qu'il n'avoit été maladroit. Mais l'opinion publique n'étoit pas ce qui étonnoit les Jésuites. Ils savoient lui donner le change ou la mépriser au besoin.

Le Tellier affectant l'esprit de règle et d'équité, fit assembler les évêques, mais, en composant à son gré leur assemblée, il eut grand soin d'y semer la division, de sorte néanmoins que son parti fut celui du

grand nombre. Le livre de Quesnel y fut dénoncé; et des débats qui s'élevèrent, la solution fut de s'en rapporter à la décision de Rome, au lieu de prendre pour premier juge un concile national, où Quesnel qui vivoit encore, seroit cité et seroit entendu: c'étoit là ce que le Tellier appréhendoit le plus, et ce qu'il sut faire éluder.

Rien de plus convenable dans l'opinion du roi que cette déférence du clergé pour l'autorité du saint siége; et, persuadé que c'étoit la voie la plus régulière et la plus pacifique, il écrivit à Clément XI une lettre vive et pressante pour obtenir de lui une décision.

Clément XI, timide et irrésolu, comme il l'étoit, voulant répondre au désir du roi et au vœu du clergé de France, mais craignant d'allumer une guerre de religion, qu'il n'auroit plus le pouvoir d'éteindre, d'ailleurs se faisant scrupule de censurer un livre qui depuis si long-temps édifioit l'église, et dont lui-même il avoit fait sa méditation journalière, crut faire assez, pour sortir d'embarras, que de le condamner en somme, et d'en interdire la lecture. Personne ne s'éleva contre ce jugement, et, avec le même respect qu'Arnauld s'étoit

soumis au premier décret d'Innocent X, Noailles adhérant à celui de Clément XI, abandonna la défense du livre et retira son approbation. Le coup étoit manqué; Noailles alloit rentrer en grâce auprès du roi; et l'affaire des cérémonies chinoises alloit reprendre le dessus. Les Jésuites ne crurent voir de salut pour eux que dans de nouveaux troubles; et le moyen dont ils s'étoient servis pour révolter Arnauld et Port-Royal, fut le même qu'ils employèrent pour soulever le cardinal de Noailles et les partisans de Quesnel.

Le Tellier fit entendre qu'il ne suffisoit pas d'une condamnation vague, et qu'il falloit une censure expresse des propositions condamnables qui se trouvoient en foule dans le livre des *Réflexions morales*. Il engagea le roi à redoubler ses instances auprès du pape pour obtenir de lui cette constitution; et dans la lettre qu'il lui dicta, il le rendit garant de l'obéissance unanime avec laquelle le décret du saint-siége seroit reçu dans tout son royaume sans aucune difficulté, le garrotant ainsi lui-même dans les liens de sa parole, et intéressant son honneur et sa dignité personnelle à forcer

le clergé de France et les parlemens de souscrire ce que Rome auroit décidé.

Cet engagement pris par le roi, le Tellier écrivit lui-même au saint-père, et lui certifia qu'il y avoit dans le livre des *Réflexions morales* plus de cent propositions qu'il falloit condamner. S. S. ne crut pouvoir reculer davantage. Elle fit procéder à l'examen du livre, et, pour cela, fut établi en 1712 une congrégation de cardinaux et de prélats.

Sans garantir la fidélité du témoin d'après lequel je vais écrire, voici ce que m'a raconté un ecclésiastique, homme de bien, et nullement suspect de jansénisme, comme l'ayant appris de la bouche même du cardinal de Bissi, lorsqu'il étoit l'un de ses grands vicaires.

« Le P. le Tellier ayant écrit à Rome que, dans le livre de Quesnel, il y avoit plus de cent propositions condamnables, il s'agissoit de les y trouver. Les cardinaux assemblés par le pape, chargèrent de cette recherche ces théologiens à gage qu'on appelle leurs auditeurs; et le travail fini, tous les extraits du livre, faits par les auditeurs, furent produits et confrontés. Chacun des extraits se trouva contenir, comme on le

demandoit, plus de cent propositions que l'auditeur jugeoit repréhensibles. Mais celles que l'un avoit notées, n'étoient pas toutes les mêmes que l'autre censuroit. Il fallut donc relever des extraits celles qu'ils avoient tous unanimement reconnues pour être dignes de censure, et l'on s'en tint au nombre de cent et une; il n'en falloit pas davantage pour que le Tellier eût raison. Alors il fut question de les qualifier, et c'est ce qui fut impossible. Celle que l'un des auditeurs appeloit hérétique, l'autre l'appeloit malsonnante ou téméraire, ou sentant l'hérésie, et sur ces qualifications les têtes s'étant échauffées, il n'y eut pas moyen de les mettre d'accord. De là cette résolution que prit le pape, si sagement, disoit mon ecclésiastique, de les condamner *in globo*, sans en qualifier aucune, et en laissant à chacun le soin de leur distribuer les qualités qu'il auroit englobées dans leur commune réprobation. »

Cette collection faite, il fallut procéder à la rédaction du décret. L'ancien confesseur de Philippe V, le P. d'Aubenton, chassé d'Espagne pour ses intrigues, étoit à Rome en fonction d'assistant du P. général. Ce fut à lui, et au cardinal Fabroni, non moins

ardent Jésuite que d'Aubenton et le Tellier, que le pape remit le soin de rédiger sa constitution, et ils y travailloient dans les ténèbres, sans que personne, ni le pape lui-même fût confident de ce travail.

Or, tandis que la constitution se fabriquoit à Rome, le Tellier qui lui-même ménageoit de puissans défenseurs, avoit mis à leur tête le cardinal de Rohan, fils de cette belle Soubise qui avoit été si chère à Louis XIV, et si puissante auprès de lui. En mourant, elle avoit laissé ce fils chéri sous la tutelle de l'archevêque de Paris. Rohan, doué de tous les agrémens de la figure, de l'esprit, de l'élocution, d'un caractère facile et doux, d'un accueil enchanteur, d'une politesse parfaite, avec des grâces naturelles et touchantes qu'accompagnoit un air de modestie et de grandeur toujours aimable quoiqu'imposant, avoit joint à ces avantages, à ceux de sa naissance et de sa dignité tous les raffinemens de cet art de plaire dont le grand monde étoit pour lui l'école, et dont sa mère étoit un modèle accompli. Il l'employa d'abord à gagner la tendresse du cardinal de Noailles, et, dans son cours d'études, au séminaire et en sorbonne, il s'en fit un moyen de captiver tous les esprits.

C'étoit sans doute une haute imprudence que de prétendre le détacher d'un prélat qui l'avoit reçu des bras de sa mère, et qui dès ce moment l'avoit couvé des yeux et comme porté dans son sein; le Tellier l'entreprit. Il connoissoit le foible de Louis XIV pour le cardinal de Rohan. Toute la faveur dont sa mère avoit joui lui étoit transmise; et son crédit sur l'âme du roi, dont le Tellier avoit le secret, pouvoit être de conséquence. D'un autre côté, il le voyoit plongé dans l'enivrement d'une haute fortune, aussi indolent et dissipé qu'il s'étoit montré laborieux et appliqué dans ses études; et avec un goût d'autant plus vif pour les plaisirs, pour la magnificence et pour la liberté, qu'il l'avoit long-temps retenu. Il jugea que l'ambition avoit été son frein et son mobile; et ce fut par cette passion qu'il tenta de le subjuguer. » Monseigneur, lui dit-il, vous » avez à choisir, ou de vous perdre dans » l'esprit du roi, en restant attaché au parti » de Quesnel et du cardinal de Noailles, ou » d'être grand aumônier de France, en vous » déclarant pour la bonne cause. Il faut » vous décider, et ne pas rester neutre; » car celui qui n'est pas pour nous est contre » nous. »

Dans ce peu de paroles, le cardinal de Rohan vit d'un côté la honte d'être ingrat, et le tort qu'il alloit se faire, en manquant à un homme auquel il devoit tout, et dont les mœurs et la conduite étoient en vénération; de l'autre, une fortune au-delà de laquelle il n'auroit plus rien à désirer, et la jouissance pleine et libre d'un état qui ne laissoit rien au-dessus de lui dans le clergé de France. Il fut d'abord irrésolu. Mais celui qui balance entre son intérêt et son devoir, annonce assez lui-même de quel côté il est enclin, et un ami de sa maison, Tallard, n'eut pas de peine à le déterminer.

Plus, dans l'insolente proposition de le Tellier, on voyoit la hauteur d'un favori premier ministre, plus il fut aisé à Tallard, dit Saint-Simon, de montrer aux Rohans, d'un côté les enfers ouverts, et de l'autre le ciel qui les appeloit dans sa gloire. Il leur représenta le naturel terrible du Jésuite et des siens; Madame de Maintenon arrachée à tous les liens de l'estime, de l'amitié, de l'alliance, de la confiance la plus intime pour le cardinal de Noailles, et tout cela changé en elle en faveur déclarée pour le parti contraire; le roi livré à ce parti, se croyant engagé d'honneur et de conscience

à le soutenir, nourri dans l'aversion de tout ce qu'il entendoit appeler Jansénistes, et persuadé que c'étoient pour lui autant d'ennemis personnels. Il fit de plus entendre au cardinal que rester neutre dans cette affaire étoit pour lui un rôle aussi peu honorable que difficile à soutenir, et qui, de tous côtés, ne lui attireroit que des mépris ou des reproches, l'exposeroit à tous les dégoûts que le roi se plairoit à lui faire essuyer, et dont la haine des Jésuites assaisonneroit l'amertume, lui feroit perdre enfin toute sa considération, et de la plus haute faveur le précipiteroit dans le discrédit et l'abandon le plus humiliant. Il lui fit pressentir le chagrin de voir la place de grand aumônier occupée par un autre que lui et Bissi lui-même à la tête du parti favorisé, jouissant de la bienveillance, de la confiance du roi, peut-être appelé au conseil, et, dans l'intimité du confesseur, disposant avec lui de toutes les grandes places de l'église. C'étoit-là ce qui vous attendoit, ajouta-t-il, et ce que vous sacrifiez. A qui? au cardinal de Noailles? Cette délicatesse est louable, sans doute; mais, espérez-vous le sauver? et, s'il est perdu, que lui importe de l'être avec vous, ou sans vous? S'il y a de la gloire à

acquérir dans ce dévouement, elle est pour lui. Vous ne serez jamais, dans son parti, réputé que pour son disciple, et, marchant à sa suite, vous vous verrez toujours obscurci et subordonné; au lieu que dans le parti contraire, vous serez chef et sans égal, et en même temps vous vous trouverez à la tête du clergé de France, sans modérateur, sans arbitre, avec plus de splendeur et de crédit qu'aucun prélat n'en eût jamais. Le cardinal de Rohan se laissa vaincre. Son marché fut conclu, dit Saint-Simon, avec le P. le Tellier, et en même temps qu'il prêta le serment de grand aumônier de France, il fit celui d'être l'esclave des Jésuites.

Lorsque la rédaction de la bulle fut achevée entre d'Aubenton et Fabroni, ils enfermèrent des imprimeurs, firent tirer de cette pièce le nombre d'exemplaires dont ils avoient besoin, s'en allèrent au pape en faire une lecture la plus rapide qu'il fut possible; et le pape ayant demandé à l'examiner à loisir, Fabroni qui l'avoit instruit et dirigé dans sa jeunesse, reprit si bien avec lui le ton doctrinal et impérieux, que le saint père en fut étourdi. Il voulut lui représenter modestement qu'il étoit engagé de parole avec le cardinal de la Trimouille, chargé des

affaires de France, à ne rien publier concernant cette affaire, sans le lui avoir communiqué, et qu'il avoit solennellement promis au sacré collége, que la constitution ne seroit mise au jour qu'après que, divisé en petites congrégations, il l'auroit mûrement examinée et approuvée.

Fabroni s'emporta, traita le pape d'homme foible, qui se laissoit mener comme un enfant, trouva indécent qu'il voulût lui donner des réviseurs et des censeurs, et le mettre sur la sellette, ou plutôt s'y mettre lui-même, puisque l'ouvrage étoit fait en son nom, et que c'étoit lui qui parloit, qui prononçoit, qui décidoit; lui soutint que sa constitution étoit telle qu'il la falloit, et ajouta que, s'il avoit eu la foiblesse de s'engager à la soumettre à l'examen, il ne falloit pas faire la faute encore plus grande de tenir sa parole. A ces mots, sans donner au pape le temps de répliquer, il le laisse comme éperdu, sort; et, dans l'instant même, s'en va faire afficher la nouvelle constitution dans toutes les places de Rome.

Les cardinaux qui se virent joués, s'assemblèrent en grand tumulte; ils allèrent se plaindre au pape d'un manque de parole si formel et si éclatant, protestèrent qu'ils ne

souffriroient pas, sans réclamation, qu'un jugement du saint-siége, en fait de doctrine, fût ainsi dérobé à l'examen du sacré collége; abus inoui jusqu'alors. Clément leur protesta que la publication s'étoit faite sans son aveu et à son insçu, les paya d'excuses et de larmes; et, après bien d'inutiles plaintes, il fallut en venir au point où Fabroni les attendoit, c'est-à-dire, se décider ou à laisser passer la constitution, ou à se désunir du pape, à dévoiler le honteux mystère de sa foiblesse avec Fabroni, à jeter un ridicule éternel sur sa prétendue infaillibilité, à ruiner ainsi jusqu'en leur fondement les maximes ultramontaines, à révéler à l'Europe entière comment se fabriquoient les décrets émanés de Rome; en un mot, à porter le coup mortel à une autorité d'où ils tiroient leur grandeur personnelle, et dont chacun d'eux à son tour pouvoit prétendre à être revêtu.

On avoit bien prévu que de si puissans intérêts l'emporteroient sur leur ressentiment; et en effet, ils prirent le parti du silence; non sans quelques secours d'argent, que les Jésuites répandirent, et qui achevèrent de tout calmer.

Le même jour que la constitution fut af-

fichée à Rome, elle fut envoyée au P. le Tellier qui la reçut deux jours avant le nonce: ce fut le 2 Novembre 1713 que le nonce la présenta au roi.

Dès qu'elle fut connue en France, elle y excita un cri universel. La condamnation *in globo*, avec des qualifications indistinctement accumulées, parut bizarre jusqu'au ridicule. Des passages formels de S. Paul, de S. Augustin, mis au nombre des propositions condamnées, effarouchèrent tous les esprits. On fut encore plus révolté d'entendre frapper d'anathème cette maxime, si évidemment vraie, si précieuse aux rois, si salutaire aux peuples, mais si déplaisante à la cour de Rome, que la *crainte d'une excommunication injuste ne doit pas empêcher de faire son devoir.* Enfin, pendant huit jours, le soulèvement contre la bulle *Unigenitus* fut général, dans le monde et dans le clergé.

Le cardinal de Rohan et l'évêque de Meaux déclarèrent eux-mêmes qu'elle n'étoit pas acceptable. Mais le Tellier tint ferme; il menaça Bissi de lui faire manquer le chapeau qui lui étoit promis; il avertit le cardinal de Rohan du danger qu'il couroit, à ne pas tenir la promesse qui lui avoit valu la charge

de grand aumônier ; et il intimida si bien la foule des évêques, que, les ayant assemblés à Paris au nombre de quarante, il leur fit recevoir la constitution; mais sans examiner comment, et en laissant chacun libre de l'expliquer dans son sens et à sa manière.

Quant aux moyens qu'il emploîroit pour la faire accepter dans tout le royaume, il s'en expliqua sans détour avec le duc de Saint-Simon, et lui dit *des choses si énormes, si atroces, si effroyables*, qu'il le rendit stupide d'étonnement et de frayeur. Je fus saisi, dit Saint-Simon, de ce que c'étoit qu'un Jésuite qui, par son néant personnel et avoué, ne pouvoit rien pour sa famille ni pour soi-même ; à qui son état et ses vœux ne permettoient pas d'avoir, dans son couvent, une pomme, un verre de vin plus qu'un autre ; qui, par son âge, touchoit au moment d'aller rendre compte à Dieu; et qui de propos délibéré alloit mettre l'état et l'église dans la plus terrible combustion, et ouvrir toutes les barrières à la persécution la plus violente, pour des questions qui ne lui faisoient rien, et qui ne touchoient que l'honneur de l'école de Molina.

Mais il s'agissoit de forcer le cardinal de Noailles et tout le parti janséniste à se montrer

trer rebelles à l'autorité du S. siége et à celle du roi, surtout à celle-ci ; et c'étoit pour cela qu'en fabriquant la bulle, on avoit pris soin d'y insérer des condamnations révoltantes. Cet artifice, déjà employé pour perdre Arnauld et Port-Royal, avoit pleinement réussi ; et, avec des gens d'un cœur droit et d'une conscience délicate, l'effet en étoit immanquable.

La constitution publiée dans tout le royaume fut refusée par les cours souveraines, par nombre d'évêques, par les chapitres et par les curés de Paris, par l'université, par la faculté même de théologie. C'en étoit bien assez pour mettre le feu dans l'église de France, faire oublier les cérémonies chinoises, et rendre les Jésuites nécessaires au pape, désolé d'avoir compromis sa chancelante infaillibilité. Mais l'objet capital de le Tellier étoit le refus du cardinal de Noailles : il l'obtint, et il triompha.

Le roi qu'il prit soin d'irriter contre la résistance de ce prélat, étoit sur le point de l'envoyer à Rome, où les Jésuites l'attendoient, pour lui faire faire son procès, le destituer de son siége et le dépouiller de la pourpre, lorsqu'une vieille fille dont j'ai

déjà parlé, le sauva, nous dit Saint-Simon, et voici comme il le raconte.

Mlle. la Chausseraie avoit été autrefois agréable à Louis XIV. Il se plaisoit encore à la voir en particulier, parce qu'elle étoit amusante, qu'elle avoit l'adresse et le soin de lui cacher son esprit, et de jouer avec lui l'ingénue et l'indifférente, comme ne se souciant de rien, ne voulant se mêler de rien et ne prenant de parti pour personne. Par cet artifice, elle avoit accoutumé le roi à ne point se défier d'elle, à se mettre à son aise, à lui parler de tout, et même à prendre ses conseils. Elle étoit amie du cardinal de Noailles, mais elle cachoit avec soin ses relations avec lui. Elle étoit liée de tous les temps avec Madame de Ventadour et assidûment auprès d'elle, mais sans avoir l'air de s'apercevoir de ce qui se passoit dans cet intérieur, où l'intrigue étoit dans son centre. Le prince et le cardinal de Rohan, qui l'y voyoient sans cesse, et qui recevoient d'elle toutes sortes de flatteries, ne s'en méfioient point; et dans l'intimité où ils étoient avec Madame de Ventadour, ils s'expliquoient sans précaution en présence de son amie; l'affaire de la constitution étoit leur entretien le plus intéressant; et dans ce moment il

s'agissoit de faire enlever le cardinal de Noailles, lorsqu'il iroit à Conflans, et de l'envoyer tout de suite à Rome, où il seroit jugé et déposé.

Le parti étoit pris; et déjà le Tellier avoit fait entendre au roi que la résistance opiniâtre du cardinal, et le scandale qu'elle causoit, ne lui permettoient pas de le ménager davantage. Les Rohan eurent l'imprudence d'en parler, devant la Chausseraie, à Madame de Ventadour. Noailles en fut instruit par elle, et dès le lendemain elle alla voir le roi, à l'issue de son travail avec le P. le Tellier.

Le roi étoit triste, agité, rêveur; elle affecta de lui trouver un air malade, et d'en être inquiète. Le roi, sans s'expliquer, lui avoua qu'il étoit tracassé de cette affaire de la constitution; qu'on lui proposoit des résolutions pour lesquelles il avoit de la répugnance; qu'il avoit disputé tout le matin, pour s'en défendre; mais que les uns et les autres se relayoient pour lui en parler sans cesse, et qu'il n'avoit point de repos.

L'adroite la Chausseraie saisit le moment, dit au roi qu'il étoit bien bon de se laisser tourmenter de la sorte, pour faire des choses

contre son gré ; que ces messieurs ne se soucioient que de leur affaire, et point du tout de sa santé, aux dépens de laquelle ils vouloient obtenir ce qui leur étoit convenable; qu'à sa place, elle ne songeroit qu'à vivre en paix, les laissant disputer et se débattre ensemble, autant que bon leur sembleroit, sans se mêler davantage de leur querelle, et sans en prendre un moment de souci, au lieu de s'en affecter au point d'altérer sa santé et d'abréger ses jours; qu'elle n'entendoit rien, ni ne vouloit rien entendre à toutes ces questions d'école ; qu'elle ne se soucioit pas plus d'un parti que de l'autre, mais qu'elle étoit touchée de la vie, de la tranquillité, de la santé du roi dont tous ces gens-là se jouoient.

Elle en dit tant, et avec un air si simple, si indifférent sur les deux partis, et si touchant sur l'intérêt qu'elle prenoit au roi, qu'il lui répondit qu'elle avoit raison ; qu'il suivroit son conseil : qu'il sentoit bien que ces gens-là le feroient mourir; et qu'il commenceroit par leur défendre de lui parler davantage d'une certaine chose qui le peinoit au dernier point, et à quoi ils revenoient sans cesse; qu'il avoit été sur le point

de céder malgré lui ; mais qu'il ne seroit plus si facile et si patient, et que sur cet objet il alloit leur fermer la bouche.

Si ce récit est vrai, comme il est assez vraisemblable, il falloit que la marquise de Maintenon eût abandonné le cardinal de Noailles ; et que le roi n'eût pas perdu pour lui tout sentiment de bienveillance et de respect. Mais en le laissant sur son siége, il ne le revit plus; et il n'eut pas la force et la sagesse qu'il s'étoit promises à lui-même, de se tenir tranquille et indifférent sur ces querelles d'opinion.

Cependant le nombre des opposans à la constitution grossissoit tous les jours, et l'autorité du pape compromise, lui rendoit plus nécessaire que jamais le crédit des Jésuites dans le clergé et à la cour de France. Il étoit donc de leur politique de reculer la paix et de faire avorter tout projet d'accommodement. Celui d'un concile national devoit d'autant plus leur déplaire qu'ils auroient couru le hasard de n'y être pas les plus forts.

Saint-Simon pense que ce concile étoit sincèrement l'objet des vœux du P. le Tellier et du cardinal de Bissi ; et ce qui avoit pu le lui persuader, étoit la confidence que

lui avoit faite le Tellier du projet d'établir l'assemblée à Senlis, et de l'y envoyer commissaire du roi, comme gouverneur de la ville. Mais cette ouverture étoit apparemment un trait de dissimulation et de séduction qu'employoit le Jésuite. Saint-Simon s'étoit expliqué avec le Tellier sur la bulle, de façon à ne lui pas faire souhaiter qu'il fût l'homme du roi dans le concile national. La bulle étoit d'ailleurs trop insoutenable à l'examen, et il y avoit dans le haut clergé trop peu d'accord sur cet objet, pour l'exposer aux risques d'une discussion solennelle. Enfin, quand même on auroit été sûr de la pluralité des voix, rien de plus contraire aux principes de la doctrine ultramontaine que de faire ainsi rétrograder l'autorité ecclésiastique; et, puisque les Jésuites n'avoient pas voulu d'un concile national avant la décision du saint-siége, à plus forte raison n'en vouloient-ils pas après que le pape avoit prononcé, et prononcé en leur faveur. Ils le demandèrent cependant pour n'avoir pas l'air de le craindre, et ils se montroient disposés à s'y soumettre, si le pape l'autorisoit: bien assurés qu'après avoir jugé lui-même, il n'auroit garde de reconnoître ce tribunal comme supérieur au sien,

ni de lui déférer le droit d'examiner, de réformer, d'anuller ses décisions; que, s'il oublioit un moment ses prétentions à la suprématie et à l'infaillibilité, ils avoient dans Fabroni, dans d'Aubenton, dans le sacré collége, tout mécontent qu'il étoit de la bulle, des agens sûrs, pour l'empêcher de mollir et de reculer.

Amelot, ami des Jésuites, mais homme sage et conciliant, fut envoyé à Rome pour y solliciter ce concile national, ou du moins des explications, qui rendissent la bulle intelligible et acceptable. Le pape se prit d'affection pour ce ministre, et lui parla, dans l'intimité, du regret qu'il avoit de s'être engagé si avant: ce qu'il n'auroit jamais fait, disoit-il, sans la persuasion où l'avoient mis les lettres du roi et toutes celles du P. le Tellier, que sa constitution seroit partout reçue, enregistrée et publiée sans aucune difficulté. Sur quoi Amelot lui ayant demandé, en confidence, pourquoi, dans cette bulle, il ne s'étoit pas contenté de censurer expressément quelques propositions du livre de Quesnel, au lieu d'en condamner cent et une in *globo*, façon nouvelle et assez étrange de prononcer en matière de foi, le pape se mit à pleurer, et,

saisissant le bras du ministre français, « hé! M. Amelot, M. Amelot, s'écria-t-il, que vouliez-vous que je fisse? Je me suis battu pour en retrancher. Mais le P. le Tellier avoit dit au roi qu'il y avoit dans ce livre plus de cent propositions censurables: il n'a pas voulu passer pour menteur; et on m'a tenu le pied sur la gorge, pour que j'en misse plus de cent; je n'en ai mis qu'une de plus. »

« Amelot, à son retour de Rome, me » conta ce fait remarquable, dit Saint-Si- » mon; personne ne révoquera en doute la » probité et la véracité d'Amelot. »

Mais lorsqu'en souverain pontife, Clément XI eut à répondre publiquement au ministre du roi, il rejeta toute espèce d'appel, refusa toute explication, et déclara qu'il exigeoit, pour ses jugemens sur la foi, l'obéissance la plus entière, et l'acceptation la plus formelle et la plus absolue. Ainsi Amelot revint de Rome sans en avoir pu rien obtenir.

Le motif secret de la confiance que le Tellier inspiroit au pape étoit la connoissance intime du caractère de Louis XIV, et de son inflexible résolution à se faire obéir dès qu'une fois il avoit commandé.

D'abord, pour faire accepter la bulle, on employa tous les moyens d'intimider ou de séduire, les craintes et les espérances, les menaces et les promesses, la perspective et l'alternative de la disgrâce ou de la faveur. Bientôt les voies de rigueur, l'interdiction des ecclésiastiques, l'exil, les emprisonnemens, une inquisition effrayante; en un mot, tout ce que la puissance absolue a de terrible d'un côté, et, de l'autre, de plus capable de captiver et de corrompre, fut mis en usage pour anéantir le parti contraire à celui des Jésuites, et pour tout ranger sous leur joug.

Ainsi une querelle scolastique, ou plutôt une intrigue de prêtres, dont Louis XIV eut le malheur de se mêler et de s'affecter, empoisonna ses derniers jours. Il eut, comme nous l'avons vu, l'humiliation de voir son autorité menaçante échouer contre la constance de d'Aguesseau; et il mourut avec le chagrin de n'avoir pu se transporter au parlement, pour faire enregistrer la bulle, c'est-à-dire, un jugement de Rome, qui décidoit que, si jamais un pape défendoit à tous les Français d'obéir à leur roi, sous peine d'excommunication, la crainte de cette excommunication, toute injuste qu'elle seroit, devoit le faire abandonner par ses sujets les

plus fidèles. Voilà où l'ignorance et la séduction peuvent mener un souverain.

A cette époque auroit dû finir cette guerre d'opinion qui a été, pendant plus de cent vingt ans, l'opprobre de l'église, d'un côté, par la fourberie, l'espionnage, les délations, les noirceurs, les abus de la force et de l'autorité, et par tous les raffinemens de la haine oppressive et persécutrice; de l'autre, par les tristes folies et les bizarres illusions auxquelles peuvent se livrer des esprits foibles et malades, noircis par le chagrin, trompés par le faux zèle, aigris par le ressentiment.

Personne au monde n'étoit plus propre que le duc d'Orléans à délivrer la France de cette longue calamité, il savoit que l'affaire du jansénisme n'avoit été dans son origine qu'un tour d'adresse des Jésuites, pour se donner, contre leurs adversaires, l'avantage de l'offensive dans la querelle sur la grâce; il savoit qu'en faisant déployer toute la puissance de Louis XIV pour contraindre à signer, comme article de foi, un fait étranger à la foi, le Tellier et ses compagnons n'avoient voulu que forcer Port-Royal à s'armer d'une résistance qui blessât l'orgueil du monarque, et qui lui fit détruire cet établissement dont la gloire les offusquoit; il savoit que, se voyant pressés de trop près sur la conduite de leurs missionnaires à la Chine, ils n'avoient cherché dans ce livre si édifiant de Quesnel, qu'une nouvelle diversion à faire, et qu'un moyen de perdre le cardinal de Noailles, celui de tous les prélats jansénistes qui leur faisoit le plus d'ombrage; il savoit que cette bulle, si scandaleusement, si frauduleusement fabriquée par le cardinal Fabroni et par le P. d'Aubenton, et si servilement reçue par le clergé de France des mains du père le Tellier, n'avoit été pour les Jésuites, comme le formulaire, qu'un instrument de leur jalousie, de leur haine, de leur vengeance, de leur politique audacieuse, pour briser et fouler aux pieds tout ce qui ne fléchiroit pas sous leur vaste domination. Il avoit vu combien Louis XIV à qui son confesseur ordonnoit la persécution pour pénitence, avoit été cruellement trompé toute sa vie, soit par des fourbes hypocrites, soit par de pieux fanatiques; il étoit loin, et trop loin de tomber dans cette dépendance superstitieuse qui avoit causé tant de maux. J'ai déjà dit que, dès les premiers jours de sa régence, il avoit lui-même examiné l'abominable liste

des lettres de cachet, visité les prisons de la Bastille et de Vincennes, rappelé de l'exil et tiré des cachots toutes les victimes de la persécution et de la fureur des Jésuites. En leur fermant le confessional du jeune roi, il l'avoit confié à l'abbé de Fleuri, homme d'une piété sage, d'une vertu modeste, d'une doctrine pure, et non moins recommandable par ses mœurs que célèbre par ses écrits. Il avoit élevé à l'épiscopat Massillon, prêtre de l'Oratoire, et moins odieux aux Jésuites en cette qualité, que par une éloquence qui les effaçoit tous; il leur avoit prescrit une conduite réservée; et la tranquillité à laquelle ils étoient condamnés, ayant été pour les plus fougueux une contrainte insupportable, il les avoit éloignés de Paris; le Tellier même, à qui ce prince croyoit avoir des obligations, avoit été relégué à la Flèche, où, rentré sous l'obéissance de ses supérieurs, ce despote altier et terrible étoit mort dans le long tourment d'un orgueil réprimé et d'une rage concentrée; enfin il avoit imposé aux deux partis le même silence sur la bulle, moyen sûr de l'anéantir, si le silence eût été gardé.

Mais les Jésuites qui savoient prendre et le biais des affaires et le foible des hommes,

trouvèrent dans l'abbé Dubois un médiateur tout-puissant.

Dubois, après avoir été le complaisant et le corrupteur du duc d'Orléans dans son enfance, le confident et le ministre de ses plaisirs dans sa jeunesse, l'instrument de sa politique dans ses maisons avec milord Stairs, lui étoit devenu nécessaire pour la conduite de la négociation entamée avec ce ministre, et s'étoit introduit par-là dans sa confiance la plus intime, successivement conseiller d'état, secrétaire du cabinet, membre du conseil du dehors, enfin ministre de ce département, et, à ce titre, admis au conseil de régence. Ainsi, toujours sous l'apparence d'un dévouement servile et sans réserve, il s'étoit emparé de l'esprit et de la volonté du prince, au point que, subjugué sans s'en apercevoir par l'homme du monde qu'il méprisoit le plus, il ne savoit lui résister en rien; et ce que Saint-Simon appelle un prodige d'aveuglement et de foiblesse, est cependant très-concevable; car, plus du côté de l'esprit, de l'habileté, des lumières, le régent se sentoit supérieur à Dubois, moins il étoit en garde contre son ascendant.

Dubois n'aspiroit à rien moins qu'à être cardinal et premier ministre. Le plus grand

obstacle qu'il vit à son élévation étoit le mariage obscur qu'il avoit fait dans sa province, et qu'il tenoit caché, mais qui pouvoit cesser de l'être. Sa femme étoit vivante, et pouvoit lui faire la loi. Breteuil, intendant de Limoges, fut chargé d'enlever des registres publics les actes de ce mariage: il fit une tournée dans le canton, arriva la nuit dans le lieu où Dubois s'étoit marié, demanda l'asile au curé, l'engagea à lui faire voir que ses registres étoient en règle, les parcourut, remarqua l'endroit où étoit l'acte du mariage, en soupant fit boire son hôte, l'enivra, l'endormit, déchira le feuillet, alla le lendemain voir et corrompre le notaire, s'y prit si bien qu'il ne resta plus trace du mariage de Dubois; et, pour cette heureuse expédition, il fut fait ministre d'état.

Dubois, tranquille et libre, n'attendoit plus que le moment de mettre le pied dans le sacerdoce, lorsque la mort du cardinal de la Trimouille, à Rome, et incontinent celle de l'abbé d'Estrées, nommé après lui à l'archevêché de Cambrai, laissèrent ce siége vacant. Le moment étoit favorable. La négociation de Dubois en Espagne, pour marier l'infante avec le roi, et Mademoiselle

de Chartres avec le prince des Asturies, avoit tout le succès que Dubois s'en étoit promis. C'étoit à lui qu'étoit venue l'idée de rendre la proposition de ces deux mariages indivisibles, de faire dépendre l'un de l'autre, et de les conclure à la fois. Le duc d'Orléans en étoit d'une joie qu'il avoit peine à contenir. Dubois, disoit-il, est d'une adresse diabolique pour faire réussir tout ce qu'il veut absolument. Cette adresse, que le régent ne concevoit pas, avoit consisté à gagner le père d'Aubenton, rappelé en Espagne et redevenu confesseur, c'est-à-dire, maître absolu du foible esprit de Philippe V; et le moyen de le gagner, avoit été de lui promettre tout ce qu'il avoit demandé.

Ce fut dans cette circonstance, et dans le moment favorable encore, ou alloit s'assembler à Cambrai un congrès pour vider le reste des différends de l'empereur avec l'Espagne, que l'archevêché de Cambrai vaqua. Dubois eut l'impudence d'y aspirer, et il l'obtint.

« J'ai fait, dit-il au duc d'Orléans, un plaisant rêve cette nuit. J'ai rêvé que vous m'aviez nommé à l'archevêché de Cambrai. » Le régent qui vit bien où alloit sa ruse, dit

Saint-Simon, voulut lui échapper, en faisant semblant de ne pas l'entendre. Mais Dubois revint à son rêve, et demanda effrontément pourquoi il ne se vérifieroit pas. Le duc d'Orléans lui fit sentir, avec les termes énergiques du mépris le plus accablant, combien, par sa bassesse et par le scandale de sa vie, il étoit indigne d'oser même y penser. Dubois s'enhardissant, lui cita des exemples et de bassesse et de mauvaises mœurs, qui n'avoient pas empêché d'atteindre aux dignités les plus éminentes. Le régent, pressé par un homme auquel il n'avoit plus la force de résister, lui demanda quel seroit l'infâme qui oseroit le faire prêtre? « S'il ne tient qu'à cela, je suis archevêque, reprit Dubois, et je sais bien qui se chargera de mon ordination. — Et qui donc? insista le prince. — Votre premier aumonier, dit Dubois: je m'en vais l'en prier, et il s'en fera une fête. » Alors, embrassant les genoux de son maître, comme en ayant obtenu sa prière; et le laissant interdit et confus, il va trouver cet aumônier (c'étoit Tressan, évêque de Nantes), lui dit qu'il a Cambrai, lui demande légèrement de l'ordonner, en obtient sa parole, revient au prince, lui apprend que l'obstacle est levé,

levé, le remercie, admire, exalte ses bontés, enfin lui persuade que la grâce est accordée, et qu'il n'y a plus à s'en dédire. Telle fut cette scène où Saint-Simon qui la raconte, nous peint deux hommes au naturel.

Dubois s'étoit assuré de Rome, en se liant avec le nonce, et des Jésuites, en promettant à Bissi et à d'Aubenton de leur soumettre le régent. Aussi le pape s'empressa-t-il de lui expédier les bulles de Cambrai, comme si c'eût été un autre Fénélon. Tressan lui administra dans une matinée depuis la tonsure jusqu'à la prêtrise; le cardinal de Rohan voulut bien se charger de l'ignominie de son sacre; la cérémonie s'en fit au Val-de-Grâce avec une magnificence impudente. Jamais l'honnêteté publique et la sainteté des autels n'avoient été insultées avec tant de pompe et de faste; et tout ce qu'il y avoit de plus considérable dans le monde et dans le clergé autorisa, par sa présence, cette énorme profanation. Le cardinal de Noailles fut seul incorruptible, et ne condescendit à rien.

Il ne manquoit plus au scandale de la fortune de Dubois que de le voir revêtu de la pourpre; mais c'étoit le pas difficile. Son

impiété, ses débauches ; le débordement de ses mœurs, le métier infâme qu'il avoit fait auprès du duc d'Orléans, son insolent mépris pour toute espèce de bienséance et de pudeur, étoient connus à Rome ; et, malgré les instances de la cour de Londres, il pouvoit arriver que le cri public retint le pape et fit reculer l'empereur. Il ne falloit rien moins que le crédit du parti moliniste pour lever tant d'obstacles, et un service aussi honteux à rendre ne pouvoit être assez payé.

Le confessionnal du roi fut rendu aux Jésuites ; en dépit du cardinal de Noailles, et au mépris de son interdiction : c'étoit l'une des conditions que d'Aubenton avoit imposées à Dubois, pour les deux mariages d'Espagne. L'autre condition du pacte fut l'enregistrement de la bulle, et Dubois qui, pour arriver au but de son ambition, auroit, dit Saint-Simon, adoré l'alcoran, promit tout, et tint sa promesse. Il fit entendre au duc d'Orléans que le parti moliniste étoit le plus nombreux, le plus actif, le plus accrédité, et, en cas d'événement et de concurrence pour la couronne, le plus dangereux, s'il lui étoit contraire ; qu'il étoit donc intéressant pour lui de le gagner ; et que

pour cela, il falloit exiger du parlement d'enregistrer la bulle.

Les mêmes vues politiques qui avoient engagé le régent dans l'alliance de l'Angleterre, le décidèrent donc enfin à soutenir le parti moliniste.

D'abord il avoit envoyé à Pontoise, où le parlement étoit relégué, une déclaration du roi, pour l'acceptation du décret du saint-siége ; et le parlement ayant refusé d'enregistrer cette déclaration, le duc d'Orléans s'étoit rendu lui-même au grand conseil avec les princes du sang, les ducs et pairs, les maréchaux de France, pour obtenir de ce tribunal ce que le parlement lui avoit refusé.

Mais, non content d'avoir donné à la cour de Rome cette marque de zèle, Dubois, instruit de la frayeur où étoit le parlement de passer l'hiver loin de ses foyers, et de la frayeur encore plus grande où étoit le premier président de voir tarir la source de sa magnificence, si la résistance et l'exil du parlement se prolongeoit, Dubois, dis-je, fit savoir à Pontoise que la cessation de l'exil dépendoit de celle de la résistance ; et ce que toute la puissance et la volonté de Louis XIV n'avoient pu obtenir, de Mesmes, pour sortir avec honneur de l'embarras où

l'avoit mis sa vénalité clandestine, l'obtint seul de sa compagnie. Elle voyoit aux grands Augustins une commission établie pour expédier les procès qu'elle avoit laissés en arrière; cette commission, composée de conseillers d'état et de maîtres des requêtes, faisoit ses fonctions avec tant de succès, et se rendoit si recommendable par sa capacité et par sa diligence, qu'il étoit dangereux de laisser l'autorité de ce tribunal s'affermir et prendre racine. De Mesmes fit valoir cette raison; le parlement fléchit; la déclaration en faveur de la bulle fut enregistrée, le 4 Décembre 1720, à Pontoise; et, peu de jours après, le parlement fut rappelé.

Dès ce moment le parti moliniste, tout livré à Dubois, sollicita pour lui la dignité de prince de l'église. Mais malgré ses intrigues et les instances de la cour de Vienne, Clément XI, encore repentant de la foiblesse qu'il avoit eu de faire Albéroni cardinal, ne voulut pas subir la honte de la promotion de Dubois. Il mourut, et Innocent XIII, son successeur, se rendit plus facile.

Le cardinal de Rohan, envoyé au conclave avec la promesse de Dubois de le faire premier ministre s'il lui obtenoit le chapeau, voulut bien être son solliciteur. Dubois avoit à Rome deux agens plus obscurs, l'abbé de Tencin et l'ex-jésuite Maffiteau, et ce fut principalement à leur intrigue qu'il dut la pourpre.

Tencin dévoué à Dubois, dont sa sœur étoit la maîtresse, avoit joué le personnage de cathéchiseur et de convertisseur de Law, lorsque, pour être contrôleur-général, il avoit fallu qu'il se fît catholique. Tencin étoit un homme à la mesure et de la trempe de Dubois, plus adroit à cacher ses vices, mais aussi corrompu que lui, non moins ambitieux, et au besoin, plus déterminé. Il venoit d'être convaincu au parlement de friponnerie et de parjure pour un maquignonnage de bénéfice, et d'y être en personne admonété, flétri par un arrêt, lorsque Dubois le fit partir pour Rome, avec commission de se joindre à Lafiteau, son premier agent.

L'intrigue étoit secrète; il ne sembloit pas même que le régent en fût instruit. Toutes les fois qu'on lui parloit de l'ambition de Dubois, il rejetoit l'idée du cardinalat avec tant de mépris et d'indignation que Saint-Simon y fut trompé. Torci, qui

avoit le secret de la poste, ayant découvert, par ce moyen, l'intrigue de Dubois à Rome, en avertit plusieurs fois le prince qui affectoit de ne pas le croire. Un jour enfin que Torci l'assuroit que Dubois travailloit à être cardinal: « Lui cardinal, ce misérable, s'écria le régent, il n'est pas possible qu'il y ait jamais songé, » et Torci ayant insisté sur les preuves qu'il en avoit, le prince, d'un ton de colère, lui dit que, si cet impudent avoit cette pensée, il le feroit périr dans un cachot. Le lendemain de cette réponse, le duc d'Orléans, au conseil de régence, appela Torci, le prit à l'écart et lui dit, « à propos, Monsieur, il faut écrire de ma part à Rome pour le chapeau de Mr. de Cambrai: voyez à cela; il n'y a pas un moment à perdre. »

La négociation de Tencin ne fut ni longue ni difficile. Dès avant la dernière maladie du pape Albani, il offrit au cardinal Conti la voix et le crédit de la France au conclave, s'il vouloit lui faire remettre un engagement, signé de sa main, de faire Dubois cardinal, incontinent après son exaltation. Conti eut l'imprudence de signer cet engagement simoniaque, et de le remettre à l'abbé Tencin. Son parti se forma, et, à la mort de Clément XI, il fut élu.

La joie du duc d'Orléans fut très-grande à cette nouvelle: Dubois ne s'en possédoit pas. Trois mois après, le 16 Juillet 1721, il fut fait cardinal avec Alexandre Albani. Saint-Simon croit que le chapeau lui coûta deux millions qui furent pris dans la caisse de Law.

Je dirai, en passant, qu'après avoir si bien servi Dubois, Tencin travailla pour lui-même, et menaça le nouveau pape, s'il ne lui accordoit pas la même dignité, de publier l'écrit qu'il avoit de sa main, et par lequel il avoit acheté son élévation au saint-siége. Le pape, dit Saint-Simon, se trouva dans les doubles horreurs ou de faire Tencin cardinal, de son pur mouvement, sans en être sollicité par aucune puissance sur l'autorité de laquelle il en pût rejeter le blâme, ou de se voir déshonoré par la publication d'un pareil écrit de sa main. L'embarras, le dépit, la douleur de se voir réduit à de pareilles extrémités, l'affectèrent au point qu'il en mourut: et Tencin que cette espèce d'assassinat devoit rendre exécrable à la cour de Rome, n'en fut pas moins cardinal peu de temps après.

Dubois touchoit au terme de son ambition: mais odieux comme il étoit au duc de

Villeroi, et à tout propos accablé de ses mépris les plus amers, s'il vouloit être premier ministre à la majorité du roi, il falloit commencer par écarter ou par fléchir ce gouverneur inexorable; et, quoique le régent n'eût pas demandé mieux que de l'en délivrer, Dubois connoissoit sa foiblesse.

De tous les temps, le duc d'Orléans redoutoit, haïssoit et ménageoit le duc de Villeroi. Accoutumé dès son enfance à le regarder comme un personnage important, il ne s'étoit jamais lassé de lui marquer des égards et des déférences. Il le voyoit puissant au parlement, considéré du peuple, aimé du jeune roi; il s'abaissoit jusqu'à le courtiser, avec le désir de le perdre, s'il l'avoit pu, ou s'il l'avoit osé. Mais plus Villeroi se voyoit recherché et prévenu par le régent, plus il redoubloit avec lui de hauteur et d'indifférence. J'ai déjà dit qu'il vouloit être regardé comme le gardien et le conservateur de la vie de Louis XV, et, pour entretenir dans les esprits l'idée du péril dont on l'avoit crue menacée, il prenoit, avec une affectation outrageuse pour le régent, des précautions aussi inutiles qu'alarmantes, comme d'enfermer sous la clef une partie des alimens du roi. Il savoit

bien qu'il se rendoit par-là odieux au prince que ce manége calomnioit. Mais sûr de la faveur, de l'amitié de son élève dont il étoit le plus servile adulateur, et, fier de la considération qu'il croyoit s'être acquise au parlement et parmi le peuple, il ne pensoit pas que jamais le régent osât l'attaquer. Si quelquefois il lui prenoit des crises de frayeur, comme avant le lit de justice, il avoit soin de tenir secrètes les démarches que lui dictoit la crainte, et n'en étoit, après le péril, que plus haut et plus arrogant.

Le regret d'avoir laissé croître le jeune roi dans les mains de son ennemi, revenoit sans cesse au régent; et une dérision insultante qu'il en avoit essuyée en plein conseil, en présence du roi, sur le désastre du système, lui ayant donné plus de résolution, il avoit confié au duc de Saint-Simon la résolution qu'il avoit formée de le chasser, et lui avoit proposé sa place. Mais Saint-Simon, trop publiquement attaché au duc d'Orléans pour pouvoir être dans cette place au-dessus du soupçon, dans le cas d'un malheur qui pouvoit arriver, ou pour n'y être pas insulté par les frayeurs factices qu'on ne manqueroit pas de réveiller et de répandre, s'étoit prudemment refusé aux

vives instances du prince : il lui avoit fait voir le danger de prendre un moment si critique, le moment de la banqueroute et de l'évasion de Law, à qui l'on savoit que Villeroi avoit toujours été contraire, pour attaquer ce même Villeroi qui paroîtroit le martyr de son zèle et la victime du bien public; il lui avoit représenté que ce seroit redoubler la rage du peuple de Paris, déjà si furieux d'avoir été trompé par le système, et qui, adorant son jeune roi, se croyoit redevable de sa conservation à la vigilante fidélité d'un gouverneur incorruptible; il lui avoit montré le parlement, les halles, la vieille cour prêts à se soulever à la nouvelle de cette disgrâce: ces réflexions l'avoient frappé: et, lorsque Dubois, impatient de se délivrer de Villeroi, avoit voulu précipiter sa chute, il avoit trouvé le régent si timide et si peu capable de ce coup de force, qu'il avoit perdu l'espérance de lui en inspirer le courage.

Cependant le séjour du roi désormais fixé à Versailles, rendoit les fonctions de premier ministre insoutenables pour le régent. Toute espèce de gêne, et surtout celle des bienséances étoit un supplice pour cette âme et énervée et dissolue, à qui l'habitude

avoit fait un besoin d'un libertinage effréné. Il auroit fallu renoncer à ses orgies, à ses débauches, à ces excès abrutissans où il retomboit tous les soirs ; ses roués, ses femmes de joie, il auroit fallu tout quitter. Ainsi, sans compter les raisons de convenance et de dignité qui pouvoient l'empêcher de vouloir être premier ministre, après avoir été régent, sa seule répugnance pour un genre de vie plus décent et moins libre, auroit suffi pour l'éloigner de cette place, quelque intérêt qu'il eût de se la réserver. Dubois le savoit bien; et, s'il n'eût pas été lui-même si diffamé, c'étoit à lui sans doute que le duc d'Orléans l'auroit donnée, persuadé que nul autre ne lui serait si dévoué. Déjà même Dubois étoit, sous lui, premier ministre, par le délaissement absolu de l'autorité dans ses mains: il ne lui en manquoit que le titre; mais ce titre, accordé au plus corrompu et au plus décrié des hommes, ne pouvoit qu'exciter l'indignation publique: et, si le gouverneur du roi donnoit le signal du murmure et du soulèvement, Dubois couroit le risque d'être précipité de ce poste éminent, presque aussitôt qu'il y seroit monté. Il n'en eut pas moins l'insolence et l'obstination d'y pré-

tendre; mais, s'il se proposoit en face, il avoit peur d'être brusquement refusé. Voici par quel détour il amena le régent à son but.

La sœur de Tencin, religieuse échappée de son couvent de Grenoble, et réfugiée à Paris sous l'aile de Dubois, étoit la femme de son temps la plus spirituelle et la plus intrigante Elle étoit fort liée avec le ministre de Pologne; et ce fut par lui qu'elle fit jouer ce stratagème qu'elle inventa. Elle lui fit écrire au roi Auguste une lettre chiffrée, et conçue dans cet esprit de prévoyance et de spéculation qui est familier aux ambassadeurs. Le Polonois disoit dans cette lettre que le roi de France touchant à sa majorité, rien n'étoit plus digne de l'attention des princes de l'Europe, que le choix que feroit le régent d'un premier ministre; que ses conjectures, à lui, étoient que le duc d'Orléans, ne pouvant pas lui-même se proposer pour cette place, soit parce qu'elle étoit au-dessous de celle de régent, soit parce que ce seroit vouloir, sous un autre titre, prolonger la régence, ce qui pourroit déplaire au jeune roi, ce prince éviteroit aussi de mettre à la tête des affaires aucun personnage important, aucun homme qui,

par sa naissance, ses appuis à la cour, son existence personnelle, fût tenté de se rendre indépendant de lui; et qu'il ne doutoit pas que, pour avoir dans le premier ministre un subalterne dont il pût disposer à son gré, et comme de sa créature, il ne choisît l'abbé Dubois, homme de rien qu'il avoit tiré de la boue, qui n'avoit au monde ni parens, ni amis, ni cause d'élévation aucune, et qu'il feroit rentrer dans le néant quand bon lui sembleroit.

La dépêche écrite et partie, Dubois la fit intercepter, la fit déchiffrer dans ses bureaux, et la porta lui-même au prince, en lui disant qu'elle n'étoit pas à sa gloire; que le ministre polonais l'y avoit indignement traité; mais qu'il falloit pourtant qu'il la mît sous ses yeux.

Le régent donna dans le piége, rit beaucoup de la lettre, et trouva que Dubois y étoit peint comme par Rigaud; Dubois soutint que le tableau étoit chargé; le régent prétendit qu'il n'y avoit rien de plus fidèle, et, s'égayant de plus en plus, finit par dire que l'idée du Polonais n'étoit pas si mauvaise. Il n'en falloit pas davantage; et, cette idée une fois jetée dans l'esprit du régent, les amis de Dubois n'eurent plus qu'à l'en-

tretenir du danger qu'il couroit de diviser l'autorité, et du pressant intérêt qu'il avoit de la remettre en des mains sûres: il en tomba d'accord, et ne vit rien de mieux à faire, pour sa tranquillité, que ce qui étoit prédit par le ministre polonais. Ainsi se gouverne le monde.

Il ne restoit donc plus que l'obstacle de Villeroi; et, ne pouvant le renverser, Dubois conçut du moins l'espérance de l'aplanir. Ce qu'il avoit fait pour les Jésuites et pour la bulle, lui avoit gagné Bissi; Bissi étoit ami intime de Villeroi; ce fut par lui que Dubois lui fit faire les plus humbles avances. Il lui demandoit ses bonnes grâces, qu'il avoit tâché, disoit-il, de mériter dans tous les temps; il le supplioit de permettre qu'il se rendît chez lui assidûment avec son portefeuille, pour lui communiquer son travail, avant de le mettre sous les yeux du roi. Bissi s'empressa de porter ces paroles conciliantes; et Villeroi, flatté des protestations de Dubois, prit jour avec Bissi pour l'aller voir. Ce jour étoit le même où Dubois recevoit les ambassadeurs; et, comme ils étoient assemblés chez lui dans la salle d'attente, Bissi et Villeroi parurent. Dubois se montre l'instant d'après, voit Villeroi dans

cette salle, et n'y voit plus que lui; accourt, lui rend des hommages publics, lui fait ses plaintes d'en avoir été prévenu, l'invite à vouloir bien passer avec Bissi dans son cabinet, en fait des excuses aux ambassadeurs, et s'empresse de l'aller joindre.

D'abord complimens réciproques protestations de Dubois, et réponses affectueuses du maréchal; mais peu à peu celui-ci s'engage dans des explications, prend l'air de supériorité et de franchise; se laisse aller, s'échauffe, et de vérités en vérités en laisse échapper d'offensantes. Dubois étonné dissimule, Bissi veut pallier; mais, loin de s'adoucir, Villeroi perd la tête, et s'emporte jusqu'aux injures aux reproches les plus perçans. Bissi s'efforce de l'arrêter, lui représente l'indécence d'insulter un homme chez lui, et d'oublier qu'il n'y est venu lui-même que dans des vues de conciliation. Villeroi n'entend rien. Les remontrances de Bissi ne font que l'exciter encore à vomir tout ce que l'arrogance et le mépris ont de plus outrageant. Dubois, confondu et anéanti, n'a pas la force de proférer une parole. Bissi veut interrompre, mais toujours inutilement; et, quand les injures sont épuisées, Villeroi en vient aux me-

naces et aux dérisions altières. " Maitenant, » dit-il à Dubois, que je me suis montré à » découvert, il n'est plus temps de nous » ménager, de nous pardonner l'un à l'autre. Je veux donc bien vous avertir que » tôt ou tard je vous ferai tout le mal qui me » sera possible; et, avec la même candeur, » je vous donne un conseil : vous êtes tout-» puissant, tout plie devant vous, rien ne » vous résiste; assurez votre repos, en em-» ployant tout ce pouvoir à me faire arrêter. » Oui, croyez-moi, si vous l'osez, n'y » manquez pas : c'est le plus sûr et le meil-» leur parti. » Il répéta et commenta ces mots, dit Saint-Simon, du ton d'un homme très-sincèrement persuadé qu'entre escalader les cieux et le faire arrêter, il n'y avoit aucune différence.

Bissi, après de longs efforts pour modérer la fougue de Villeroi, l'entraîna hors du cabinet; et Dubois en les accompagnant, dissimula comme il put le trouble où l'avoit mis cette violente scène; mais le lendemain elle fut publique par les jactances, les défis et les dérisions de Villeroi qui, tout fier d'avoir écrasé ce ministre rampant, ne manqua pas de s'en faire un triomphe.

Dubois, après son audience, s'étoit rendu chez

chez le duc d'Orléans; et, dans l'égarement où il étoit, gonflé de rage, les yeux hors de la tête, il s'écria qu'il étoit perdu. Le régent se fit raconter plus d'une fois ce qui s'étoit passé, et il avoit peine à le croire. Soit que l'insulte fût préméditée, ou qu'elle fût l'effet d'un prompt débordement de haine, d'orgueil et d'arrogance, le prince se sentit lui-même personnellement outragé dans la personne d'un ministre honoré de sa confiance; et, l'épée une fois tirée avec tant d'éclat, il vit bien qu'il falloit que le combat fût décisif. Laisser en place un ennemi si insolemment déclaré, c'eût été déceler une foiblesse et une crainte capables d'attacher à Villeroi toute la foule des mécontens et des ambitieux; c'eût été rendre au parlement toutes ses forces, élever contre soi un parti formidable, perdre toute sa considération pour le reste de la régence, et se creuser un abîme pour le moment de la majorité.

Il fut donc résolu dès lors qu'on se déferoit de Villeroi; mais il falloit pour cela un prétexte moins susceptible de ridicule que l'aventure du cabinet, et qui ne fût point personnel à un homme tel que Dubois : car à ce nom, l'insulte faite à un cardinal, à un

ministre même, perdroit toute sa gravité: les uns s'amuseroient de l'incartade de Villeroi comme d'une scène comique; les autres lui sauroient bon gré de sa franchise et de son courage; tout le monde trouveroit juste l'humiliation qu'auroit subie le plus insolent des parvenus; et un châtiment sérieux, pour venger un homme aussi vil d'un personnage aussi considérable, exciteroit un cri universel. Il falloit donc que la disgrâce de Villeroi eût une autre cause apparente; et cette cause, il falloit l'amener; car on ne vouloit pas l'attendre, et il n'y avoit pas un moment à perdre. Le moyen qu'on imagina, et Saint-Simon se l'attribue, ce fut une querelle du régent avec le gouverneur, au sujet du travail du roi.

Dans tout le cours de la régence, le duc d'Orléans n'avoit jamais pu parvenir à parler au roi tête à tête, ni en secret au milieu de sa cour, sans que le maréchal de Villeroi ne fût venu prêter l'oreille, pour entendre ce que le prince disoit au roi; et, pour excuse, il lui avoit déclaré que le devoir de sa place ne lui permettoit ni de laisser le roi seul avec personne, ni de souffrir que personne lui dît rien à voix basse, sans que lui-même il l'entendît. C'étoit pour le régent

une insulte d'autant plus visible, que le motif en étoit expliqué par toutes les autres précautions du maréchal de Villeroi; mais, soit foiblesse, nonchalance ou mépris, ce prince l'avoit dissimulée. Cependant aux approches de la majorité, il étoit naturel que le régent eût à communiquer au roi bien des choses que nul autre que lui ne devoit savoir; et, prétendre être admis aux secrets de l'état, sous le prétexte de surveillance, c'étoit porter l'audace et l'importunité à un excès intolérable; mais telle étoit la sécurité et l'arrogance de Villeroi, qu'on ne doutoit pas de son obstination à tenir la même conduite.

Tout fut donc concerté d'avance; et le 12 Août 1722, six mois avant le terme de la minorité, le régent, bien déterminé à culbuter le gouverneur, se rendit chez le roi, à l'heure du travail. Ce travail se faisoit le soir, au retour de la promenade; il consistoit à mettre sous les yeux de sa majesté les emplois à remplir, les bénéfices à donner, les grâces et les récompenses, avec quelques légers détails, et à lui apprendre les nouvelles de l'intérieur ou du dehors, avant qu'elles fussent publiques, avec l'attention de se mettre à la portée de son âge, et de

l'occuper de ses affaires en lui en dérobant la fatigue et l'ennui; talent rare, et que le régent possédoit au plus haut degré.

Ce jour-là, comme à l'ordinaire, le gouverneur assista au travail. Mais, sur la fin de la séance, le duc d'Orléans supplia le roi de vouloir bien passer dans un arrière cabinet, où il lui demandoit, disoit-il, quelques instans de tête à tête. Villeroi s'y opposa: et le duc d'Orléans, ravi de le voir donner dans le piége, le saisit sur le temps pour lui représenter, avec une politesse insidieuse, que le roi étant d'un âge si voisin de celui où il alloit gouverner par lui-même, il étoit temps que le dépositaire de son autorité lui en rendît compte, sans réserve, mais sans témoin; qu'il y avoit bien des choses dont sa majesté seule devoit avoir la connoissance; et qu'à présent qu'elle étoit en état de les entendre, il n'étoit permis au régent de son royaume ni de les lui cacher, ni de les confier à un autre qu'à lui. J'ai peut-être à me reprocher d'avoir différé trop long-temps, ajouta-t-il, mais je l'ai fait par ménagement et par complaisance pour vous, et je vous prie de ne plus mettre obstacle à une chose si nécessaire désormais, et d'une si grande importance.

Villeroi tout effarouché, répondit qu'il savoit le respect qu'il devoit au régent, mais qu'il savoit pour le moins autant ce qu'il devoit au roi et à sa place; qu'il ne souffriroit point que S. A. R. parlât au roi en particulier, parce que lui-même il devoit entendre tout ce qui lui étoit dit; mais qu'il souffriroit encore moins le tête à tête hors de sa vue, parce que son devoir étoit de ne jamais quitter le roi un seul moment; qu'il répondoit de sa personne, et qu'il devoit sans cesse avoir les yeux sur lui. A ces mots, le duc d'Orléans le regarda fixement, et lui dit, avec un ton de supériorité, qu'il s'oublioit, qu'il devoit songer que c'étoit à lui qu'il parloit, et faire plus d'attention à la force de ses paroles; qu'il vouloit bien croire qu'il ne la sentoit pas; et que, par le respect que lui inspiroit la présence du roi, il s'abstenoit de pousser plus avant une semblable contestation. Alors, faisant au roi une profonde révérence, le duc d'Orléans se retira.

Le maréchal, étourdi du ton ferme dont le régent lui avoit parlé, voulut aller le voir le lendemain pour expliquer et justifier sa conduite. Le régent qui le connoissoit aussi bas et timide qu'il se montroit auda-

cieux, s'attendoit à cette démarche; et déjà dans les environs de son appartement tout étoit préparé. Les mousquetaires et les chevaux-légers y étoient répandus, comme sans dessein, et sans savoir eux-mêmes ce qui alloit arriver. Leurs commandans étoient seuls du secret.

Ce fut à midi que le maréchal de Villeroi, avec son fracas ordinaire, se rendit chez le duc d'Orléans. Il entre dans la salle des gardes, en comédien, dit Saint-Simon, et demande d'un ton de maître, ce que fait Mr. le régent. On lui répond qu'il est enfermé, qu'il travaille; il hausse encore le ton, et dit qu'il faut pourtant bien qu'il le voie. Alors, comme il s'avance pour pénétrer dans le cabinet, la Fare, capitaine des gardes du régent, se présente en face, l'arrête, et lui demande son épée. Une chaise à porteurs, que l'on tenoit cachée se trouve là. Le maréchal s'écrie, et veut résister; on le pousse, on le fait tomber dans la chaise, et par l'une des portes du cabinet, donnant sur la terrasse, on l'enlève, on lui fait descendre l'escalier de l'orangerie; il trouve la grande grille ouverte, et un carrosse à six chevaux qui l'attend; on l'y jette; deux officiers des mousquetaires et un gentilhomme ordinaire du roi y montent avec lui; un détachement de vingt mousquetaires à cheval entoure son carrosse; il part sous leur escorte; il est conduit à Villeroi; et cette expédition s'est faite avec tant de diligence et si peu de bruit, que ses gens qui n'en savent rien, l'attendent encore à l'entrée de l'appartement du régent. Il fallut annoncer au roi l'enlèvement de son gouverneur: c'étoit le moment périlleux. Au premier mot que lui en dit le régent (car ce fut lui-même qui lui en porta la nouvelle), il rougit, ses yeux se mouillèrent, et, le visage appuyé au dos de son fauteuil, il s'y tint long-temps immobile, sans dire une parole: il ne voulut ni sortir ni jouer. On dit que Villeroi l'avoit frappé de la funeste idée que l'on vouloit l'empoisonner, et lui avoit persuadé que c'étoit lui qui, par sa vigilance et ses précautions, lui conservoit la vie. Ce qui feroit croire en effet que ce fût là surtout la cause de sa douleur, c'est qu'elle fut muette, comme l'est souvent la frayeur. Il n'en fut pas de même, lorsqu'il s'aperçut de l'absence de son précepteur, l'évêque de Fréjus, qui tout à coup disparut de Versailles, sans que l'on pût savoir où il étoit allé. On croit que le motif de cette

fuite précipitée étoit une promesse réciproque, entre Villeroi et Fleuri, de se tenir inséparables; en sorte que si l'un des deux étoit renvoyé, l'autre suivroit son sort. Ainsi l'évêque, en apprenant l'exil du maréchal, s'étoit retiré, mais en homme qui vouloit être rappelé. S'il eût été sincèrement résolu à quitter sa place, il auroit doucement disposé son élève à se passer de lui: il fit tout le contraire; et il ne prit si brusquement la fuite, que pour ne pas courir le risque d'obtenir son congé en le sollicitant.

Ce coup de théâtre eut son effet; et soit qu'en se voyant enlever en un jour les deux hommes qui, dès son enfance, veilloient sur lui, le roi eût peur, soit qu'il aimât réellement son précepteur assez pour se désoler de sa perte, il en parut inconsolable; il se désespéroit, il le demandoit à grands cris. A son souper, il ne voulut goûter de rien: il passa la nuit dans les larmes, et le régent qui ne savoit comment l'apaiser, étoit lui-même au désespoir de n'avoir pu découvrir encore ce que Fleuri étoit devenu. Enfin s'imaginant qu'il s'étoit peut-être retiré à la Trappe, il alloit y envoyer, lors qu'il apprit qu'il étoit à Bâville, chez son ami, le président de Lamoignon. Ce ne fut

chez le prince qu'un cri de joie; et lui-même alors, avec son courage, reprenant sa sérénité, il s'empressa d'aller apprendre au roi que Fleuri étoit retrouvé, qu'il étoit à Bâville, qu'on alloit l'y chercher, et qu'il seroit incessamment auprès de lui. Cette nouvelle remit le calme dans l'esprit du roi, et dès le lendemain matin son précepteur lui fut rendu. On voit par-là que la dignité pédantesque de Villeroi et ses grossières adulations n'avoient pas touché l'âme du jeune prince aussi sensiblement que la douceur modeste et les flatteries insinuantes et délicates de Fleuri.

Le duc d'Orléans le reçut avec les grâces qui lui étoient naturelles, parut content de ses excuses, le caressa, lui fit entendre que ce n'avoit été que pour le ménager qu'il lui avoit fait mystère de la résolution d'exiler Villeroi, lui en expliqua la nécessité, et le pria de vouloir bien lui-même en persuader son élève. En même temps il lui communiqua le choix qu'il avoit fait, pour la place de gouverneur, d'un homme droit, franc et loyal, comme étoit le duc de Charost, lui répondit du désir qu'il auroit d'être avec lui du plus parfait accord, l'assura qu'il pouvoit compter sur ses égards et sur ses déférences,

lui demanda pour lui son amitié et le secours de ses lumières, et le trouva d'autant plus traitable, que, las de se voir subordonné à Villeroi dont il étoit la créature, et dont les hauteurs et les jalousies fatiguoient sa reconnoissance, il étoit au moins très-soulagé de n'avoir plus à dépendre de lui, de posséder seul à son aise l'âme du roi, et de ne plus voir dans le gouverneur qu'un fantôme qui, dans six mois, alloit s'évanouir. Il consentit donc aisément à retourner auprès de son élève que sa présence combla de joie.

Ses premiers soins furent de le guérir, dit Saint-Simon, de ces noires frayeurs dont Villeroi l'avoit frappé; et en effet, rien de plus pressant, de plus intéressant pour lui, soit pour se rendre agréable au régent, soit pour sauver la santé du roi des impressions funestes de la peur du poison, soit pour détruire dans son esprit l'opinion de zèle et de pur dévouement qu'il avoit prise de Villeroi, lorsque, pour se rendre important, il le tourmentoit de ces craintes. Je ne dis pas que l'intention de Fleuri fût de noircir son ancien protecteur, en l'accusant de calomnie: un tel excès d'ingratitude, même dans l'âme des courtisans, n'est pas une

chose commune. Mais, sans le dénoncer au roi comme un homme intéressé à lui remplir la tête de noirs soupçons et de frayeurs calomnieuses, il se permit peut-être de le lui présenter comme un visionnaire timide; et la preuve assez convaincante que non-seulement il ne le servit point, mais qu'il fit son possible pour le faire oublier, c'est qu'à la fin de la régence, à la mort du duc d'Orléans, et lors même que Fleuri, premier ministre, disposa seul et si absolument de la volonté de Louis XV, Villeroi ne fut point rappelé.

On conçoit aisément le désespoir où il étoit tombé, dans ce carrosse qui l'enlevoit et qui l'éloignoit de Versailles. Il ne cessa de crier à l'attentat commis sur sa personne, à l'insolence de Dubois, et à l'audace du régent; de faire à ceux qui l'accompagnoient les reproches les plus amers, sur la honte de se prêter à une violence si criminelle; d'invoquer les mânes du feu roi; d'exalter sa confiance en lui, et l'importance de la place à laquelle il l'avoit nommé, par préférence à tout le monde; d'annoncer le soulèvement qu'une entreprise si hardie alloit causer dans Paris et dans tout le royaume, et le bruit qu'elle devoit faire dans tous les

pays étrangers; de déplorer le sort du roi et de l'état; de s'applaudir de ses services, de sa fidélité, de sa fermeté, de son inviolable attachement à son devoir: enfin, dit Saint-Simon, ce fut un homme si étonné, si troublé, si plein de dépit et de rage, qu'il en étoit hors de lui-même, et que sur la route il ne put s'apaiser, se posséder un seul moment.

Ses emportemens redoublèrent, lorsqu'il apprit à Villeroi ce qui se passoit à Versailles. Charost fut à ses yeux le plus méprisable des hommes d'avoir accepté sa dépouille, et le plus insolent d'avoir osé lui succéder. Fleuri, pour avoir consenti à retourner auprès du roi, fut traité de fourbe et d'ingrat. Ce misérable, disoit-il, n'avoit joué qu'une scène insultante, en se retirant à Bâville; c'étoit une double trahison que d'avoir fait semblant de lui être fidèle, et de l'avoir abandonné sans la plus foible résistance, après l'engagement qu'ils avoient pris ensemble de ne se séparer jamais. Furieux d'avoir été si indignement trompé par un homme qu'il avoit protégé, nourri, logé, soutenu même contre l'opinion du feu roi, et qui sans lui n'auroit jamais été ni évêque ni précepteur, il l'accabloit des plus violens reproches de perfidie

et de scélératesse. Ceux de ses amis qui avoient demandé à l'aller voir, comme Talard et Biron, étoient témoins de ses fureurs et ne pouvoient les modérer: à table même elles éclatoient en présence des domestiques; et soit par eux, soit par les surveillans qu'on avoit mis auprès de lui, ses discours, rendus à Versailles, n'inspiroient pas à Fleuri l'envie de solliciter son retour. Mais il ne répondoit à ses injures que par un air de compassion respectueuse, et aux reproches de ses amis que par des excuses modestes, sur la nécessité absolue où l'avoit mis un ordre exprès du roi de retourner auprès de sa personne; ne désavouant ni les obligations qu'il avoit au maréchal de Villeroi, ni l'engagement réciproque qu'ils avoient pris ensemble, mais opposant à ces liens un devoir encore plus sacré, et l'inutilité d'une résistance qui, plus opiniâtre, n'eût fait que nuire à Villeroi lui-même, par l'apparence de complot qu'auroit eue leur attachement mutuel.

Le soulèvement que Villeroi s'étoit promis du peuple de Paris, du parlement et de la vieille cour, le désespoir où il s'étoit flatté que le roi tomberoit, n'avoient été qu'un songe de son orgueil: le roi ne pensoit plus à lui; Paris et Versailles étoient tranquilles,

ou plutôt consternés d'étonnement et de frayeur. Il fut instruit de ce silence, et il se vit abandonné. On lui laissa quelques jours exhaler sa colère et sa douleur à Villeroi, et de là il fut envoyé à Lyon, où, donnant à sa vanité le frivole aliment d'une représentation sans pouvoir, on l'ensevelit tout vivant dans sa place de gouverneur de la ville et de la province.

Telle fut la chute d'un homme qui, quelques jours auparavant, se croyoit un personnage si important, si nécessaire, si cher au roi et à l'état, qu'il défioit le régent lui-même, d'avoir l'audace de l'attaquer. A la guerre, il n'avoit porté qu'une présomption sans talens; dans les conseils, qu'une arrogance dépourvue de lumières; à la cour de Louis XIV, que le manége de l'adulation et les agrémens de la frivolité; dans l'éducation de Louis XV, qu'un mélange d'orgueil et de bassesse, et, sous un air de dignité, les souplesses d'un vil esclave; dans ses liaisons avec le parlement, qu'une jactance de fanfaron; audacieux loin du péril, timide et lâche au moment de l'épreuve; enfin, parmi le peuple dont il croyoit être l'idole, qu'une ostentation de crédit, de puissance et de volonté, aussi stérile qu'imposante, et que le courage du

bien public ne soutint jamais un moment. La vanité de ce jeu de théâtre auroit dû frapper tous les yeux; mais une longue prospérité en prolongeoit l'illusion; et, sous cette enveloppe de titres, d'emplois, de richesses et de grandeurs accumulées, la plus légère superficie de mérite y faisoit supposer de la solidité. Mais, lorsqu'on vit cet homme altier et superbe renversé comme par un souffle, on se demanda à quoi il avoit été bon, ce qu'il avoit fait pour l'état, pour le duc du Maine son ami, pour le parlement son protégé, pour le peuple dont il sembloit s'être fait le tribun; et l'on ne trouva dans sa fortune que le caprice de la faveur. Mais si sa disgrâce causa peu de regrets, elle imprima beaucoup de crainte, et Dubois saisit le moment où les esprits étoient comme étourdis d'un coup d'autorité si prompt, si téméraire, pour monter lui-même, à travers une cour tremblante et muette, à la place qui l'attendoit.

Le régent avoit été d'abord honteux de l'ascendant que Dubois avoit pris sur lui: en se livrant à son esclave, en lui abandonnant les rênes de l'état, il rougissoit de prostituer l'autorité qui lui étoit confiée; et, pour dissimuler sa foiblesse, il ne parloit lui-même

de celui qui le dominoit qu'avec le plus profond mépris ; mais, lorsqu'il ne lui avoit plus été possible d'en imposer à l'opinion, il s'étoit fait un point d'honneur de la vaincre ou de la braver ; et plus il avoit vu Dubois avili et chargé d'opprobre, plus il s'étoit piqué de le décorer et de l'agrandir. Cette obstination à vouloir que l'on respectât son ouvrage, s'étoit annoncée avec empire dans une circonstance qui précéda l'exil de Villeroi, et que je ne dois pas oublier.

Dubois, revêtu de la pourpre, étoit entré au conseil de régence avec le cardinal de Rohan. La prétention des cardinaux français est de prendre place, immédiatement après les princes du sang, au-dessus des pairs et du chancelier. On n'auroit point disputé cette prérogative au cardinal de Rohan ; mais ni le chancelier, ni les pairs, ni les maréchaux de France, ne purent s'avilir au point d'être précédés par Dubois. Le régent regarda l'insulte faite à sa créature comme lui étant personnelle; et, quoiqu'en présence du roi, il tint ferme, il laissa les pairs se retirer de la séance, ôta les sceaux au chancelier, le renvoya dans son exil de Fresne, relégua Noailles au fond du Limosin, et fit siéger Dubois à côté de Rohan.

Dès

Dès lors on fut bien averti que d'offenser Dubois, c'étoit manquer au régent lui-même ; et après la chute de Villeroi, personne n'étoit assez hardi pour courir le même danger. Ce ne fut pourtant ni sans honte, ni sans inquiétude, que le régent prit la dernière résolution de déclarer Dubois premier ministre. Mais on va voir où se terminent les réflexions et les combats d'un prince foible, une fois subjugué.

Un jour que Saint-Simon étoit seul avec le régent, il le trouva distrait, préoccupé: il le pressa de lui en dire la cause; et, comme il hésitoit à la lui confier, il l'y engagea, en lui demandant s'il y avoit quelque vérité à ce qu'on lui avoit dit tout bas, qu'il vouloit faire un premier ministre. Cette question l'ayant mis à son aise, il prit, dit Saint-Simon, un air plus libre et plus serein, et m'avoua qu'il étoit vrai que Dubois en mouroit d'envie ; qu'il étoit lui-même excédé de la contrainte où il falloit vivre à Versailles, d'y passer toutes les soirées et de ne savoir que devenir ; que du moins il se délassoit à Paris par des soupers libres; qu'il y trouvoit son monde sous sa main, en quittant son travail, ou après l'opéra, dont il faisoit son délassement ; au lieu qu'avoir

la tête rompue tout le jour par les affaires, et ne trouver qu'à s'ennuyer le soir, cela passoit ses forces, et le faisoit incliner à se rendre le repos et la liberté.

Saint-Simon essaya de lui persuader qu'il pouvoit se faire à Versailles une société et des amusemens plus décens, plus dignes de lui, plus convenables à son âge; et il lui rappela l'exemple de feu M. le prince de Conti, lequel, sans crédit à la cour, et en disgrâce auprès du roi, ne laissoit pas de rassembler autour de lui, sous les yeux du roi même, ce qu'il y avoit de plus considérable. Il lui fit sentir l'avantage qu'il auroit sur ce prince, et par les agrémens de son esprit, s'il vouloit en user, et par tout l'intérêt qu'on auroit à lui plaire. Il lui seroit donc bien facile de se former la cour la plus nombreuse et la plus amusante; mais, pour cela, il falloit renoncer à des plaisirs obscurs qui le déshonoroient. Il devoit sentir qu'au-delà de vingt ans, ces soupers où régnoit la licence la plus outrée, étoient honteux, et, si on les avoit pardonnés à sa jeunesse, le temps de l'indulgence étoit passé pour lui.

Le régent, la tête appuyée sur ses deux mains, m'avoit écouté en silence, dit Saint-Simon; il convint de tout, et il ajouta que

ce qu'il y avoit de pis encore, c'est qu'il n'avoit plus besoin de femmes, et qu'il étoit dégoûté du vin.

« Qui peut donc vous attacher encore à vos soirées scandaleuses et à vos infâmes soupers, lui demanda cet ami courageux? Que peuvent-ils faire, que réveiller en vous de misérables souvenirs? et, en dépit de votre raison et de vos sens eux-mêmes, pourquoi les préférer à des délassemens dignes de votre rang et de la place que vous occupez? Que voulez-vous que pense et que dise la cour, la ville, l'Europe entière, de vous voir quitter cette place, pour vous plonger plus librement dans le néant et dans la honte? Quel droit ne donnerez-vous pas à vos ennemis de vous ruiner dans l'esprit du roi? Que devient un prince de votre naissance, après avoir si long-temps régné, s'il tombe tout à coup dans l'avilissement? Et que n'a-t-il pas même à craindre, lorsqu'il a été, comme vous, en butte aux calomnies les plus atroces? Les soupçons qu'on a eus, ou qu'on a fait semblant d'avoir, ne peuvent-ils pas se reproduire et germer de nouveau dans l'âme d'un roi foible et facile encore? Rappelez-vous l'exemple de Gaston, confiné à Blois, où il passa les dernières années de

sa vie, et où il mourut dans un délaissement qui alloit jusqu'au mépris. »

Après un peu de silence, dit Saint-Simon, M. le duc d'Orléans se dressant sur sa chaise, « Eh bien ! dit-il, j'irai planter mes choux à Villers-Cotterets. » Je lui demandai, poursuit-il, s'il étoit sûr qu'on les lui laisseroit planter en repos et en sûreté ; et s'il ne seroit pas possible de faire peur au roi, d'un prince d'autant de talent, de valeur, de capacité, qui avoit régné assez long-temps pour s'être fait des créatures, et qui, jusque-là, s'étant regardé comme l'héritier présomptif de la couronne, avoit formé, pour soutenir ses droits, les liaisons les plus dangereuses avec de puissans alliés ?

Le duc d'Orléans convint que tout cela méritoit de sérieuses réflexions; et l'exemple de Gaston avoit dû le frapper d'autant plus, qu'entre Mazarin et Dubois il y avoit quelque ressemblance. Après donc s'être promené quelques minutes en rêvant, il me tira tout à coup par le bras, dit Saint-Simon, me fit asseoir, et, se tournant vers moi, me demanda si je ne me souvenois pas d'avoir vu Dubois valet de Saint-Laurent, et se tenant trop heureux de l'être. De là il reprit tous les degrés de sa fortune jusqu'à ce jour, puis

s'écria : Et il n'est pas content ! il me persécute pour être déclaré premier ministre, et je suis sûr, quand il le sera, qu'il ne sera pas satisfait. « C'est à vous de voir, lui dit Saint-Simon, si vous êtes d'avis de vous faire son marche-pied pour qu'il vous monte sur la tête. — Oh ! je l'en empêcherai bien, » reprit-il ; et le voilà se promenant encore en silence et la tête basse. Enfin, s'étant rassis à son bureau, il demeura plus d'un demi-quart d'heure le visage appuyé sur ses deux mains, sans remuer, sans ouvrir la bouche, ni moi non plus, dit Saint-Simon. Cela finit par soulever sa tête, l'avancer vers moi, et me dire d'une voix basse, foible, honteuse, avec un regard qui ne l'étoit pas moins : « Mais pourquoi attendre, et ne le pas déclarer tout à l'heure ? » Je m'écriai : « Ah monsieur ! quelle parole ! qu'est-ce qui vous presse si fort ? donnez-vous au moins le temps de la réflexion. » Le prince y consentit, et, le lendemain à trois heures, ils reprirent leur conférence.

Mais, dans l'intervalle, Dubois avoit fait un nouvel effort; et, dès que le duc d'Orléans qui attendoit Saint-Simon dans son cabinet, le vit paroître ; « Eh bien ! lui dit-il en l'abordant, qu'avons-nous encore

à dire sur l'affaire d'hier ? il me semble que tout est dit, et qu'il n'y a plus qu'à le déclarer premier ministre. » Il ajouta qu'il avoit tout pesé, et qu'au bout du compte il étoit écrasé d'affaires tout le jour, d'ennui tous les soirs, et des persécutions de Dubois à toute heure.

Saint-Simon répliqua que, pour le soulagement des affaires, et la liberté d'aller tous les soirs à Paris chercher l'opéra et ses soupers, il pouvoit en jouir tout à son aise, attendu que le cardinal s'étoit emparé si pleinement de la toute-puissance, que tout le monde s'adresseroit à lui, et ne s'adresseroit qu'à lui ; qu'il ne voyoit nul accroissement possible à son autorité ; que le titre même authentique et formel de premier ministre n'y ajouteroit que l'avantage de ne plus dépendre de lui; car, dans sa situation actuelle, quelque fût le pouvoir qu'il avoit en main, il étoit exposé à être renvoyé au premier instant que l'envie en prendroit à S. A. R., et sans autre formalité, au lieu que d'un premier ministre, légalement déclaré tel, le renvoi demandoit des formes qui pouvoient lui donner du temps et des ressources.

De là Saint-Simon s'étendit sur tous les

maux causés par les premiers ministres, et les exemples se présentoient en foule. Un premier ministre, ajouta-t-il enfin, en le définissant, est un ambitieux qui prend, selon les circonstances, l'écorce dont il a besoin, mais qui n'a d'honneur, de vertu, d'amour de l'état ni de son maître, qu'en parure ; qui sacrifie tout à sa grandeur, à sa toute-puissance, à sa sûreté, à son affermissement dans sa place ; qui ne connoît d'amis et d'ennemis que dans ces rapports; à qui tout mérite est suspect, toute réputation odieuse, toute élévation, par naissance ou par dignité, dure et pesante : l'esprit et la capacité n'ont qu'à paroître autour de lui, pour l'empêcher de dormir en repos: qu'un autre que lui soit bien reçu du prince, la plus légère marque de son estime ou de son goût l'effraye ; les mieux accueillis sont infailliblement ceux qu'il prend à tache d'éloigner, trop heureux quand il ne va pas jusqu'à les noircir et à les perdre. Sa principale application est de se faire autant d'esclaves et de délateurs de tout ce qui approche de son maître, et à ceux-là même il donne encore des espions et des surveillans: son grand art est de ne laisser personne s'introduire dans l'intérieur, qui ne soit de

sa main, et de prendre ses précautions pour n'y mettre que des gens sûrs, sans que le prince s'en aperçoive. Dans les conseils et dans les affaires, comme toutes les fortunes dépendent de lui, toutes les volontés sont la sienne; et l'on est sans cesse occupé à deviner ses affections secrètes ou ses intérêts personnels; un roi n'en a pas d'autre que celui de l'état; il s'en explique nettement et librement: sa volonté s'énonce, et l'on sait à quoi s'en tenir; si l'on croit lui devoir quelque représentation sage, quelque utile réflexion, le zèle qui suspend l'obéissance, se montre avec respect, et, comme il n'est pas exposé au soupçon de vouloir nuire, il est sans crainte; au lieu que le premier ministre en sera toujours alarmé: toute difficulté lui est odieuse, plus encore lorsqu'elle est fondée, car elle l'accuse d'un tort. Quiconque a l'air de l'observer, de l'examiner, de l'apprécier, est un homme perdu. Il a dans toutes les affaires un intérêt oblique et personnel, qu'il cache sous autant de voiles qu'il lui est possible, celui de son crédit, et de l'opinion qu'il veut que son maître ait de lui. Comme sa place et sa puissance, de quelque façon qu'elles soient établies, ne tiennent qu'à la volonté du

prince, le moindre affoiblissement de son autorité lui annonce sa ruine, un rien peut la déterminer: ainsi les plus petites choses auront leur importance pour un premier ministre; et dès lors, de quelle multitude de soins minutieux n'est-il pas occupé, et sur quelle dangereuse glace ne marchent pas tous ceux qui correspondent avec lui! Ils ont à consulter ses yeux, à interpréter son silence, à se défier même de ses discours, tenus pour les sonder; à ne parler qu'avec incertitude et sans s'expliquer nettement, parce que ce n'est pas leur avis qu'il cherche, mais leur consentement pour applaudir le sien, quand il daignera l'énoncer. Dans une place où il décide de toutes les affaires, de toutes les fortunes, il est si exposé à l'envie, à la haine; il est environné d'un si grand nombre de mécontens, et, dans cette situation périlleuse, il a besoin de tant de précautions, que rien, de tout ce qui peut le garantir et l'affermir, ne lui paroît injuste: à cet égard il peut tout ce qu'il veut, et il est souvent bien à craindre qu'il ne veuille tout ce qu'il peut. En récompense de tant de peines, de soins et de frayeurs, il accumule sur lui et sur les siens, les charges, les emplois, les bénéfices, les décorations, les richesses, les alliances; il

s'accable de biens, de grandeurs, d'établissemens, pour tâcher de se rendre redoutable au prince lui-même. Mais son grand art est de lui persuader qu'il est l'homme unique dont il a besoin, et dont il ne peut se passer, auquel il est redevable de tout, et sans lequel tout périroit, pour lequel il ne peut trop faire, et sans lequel il ne peut rien faire; qu'il ne peut lui marquer trop de reconnoissance des soins et des travaux dont il est accablé, uniquement pour lui et pour l'état, ni porter trop loin à son égard la confiance et l'abandon; qu'il doit par conséquent traiter ses ennemis comme étant ceux de sa personne, de sa gloire et de sa puissance, et ne distribuer les rigueurs et les grâces qu'à ceux qu'il lui aura désignés, et selon les degrés qu'il lui aura prescrits.

A ce tableau, Saint-Simon ajouta celui de l'avilissement d'un prince qui se donne un premier ministre: c'est, dit-il, la déclaration la plus authentique qu'il puisse faire de sa foiblesse ou de son incapacité, peut-être de l'une et de l'autre. Louis XI punit la trahison de son premier ministre en l'enfermant dans une cage de fer; la cage où un premier ministre enferme son roi n'est pas de fer, elle est d'or et de pierreries; elle

est parsemée des plus belle fleurs, elle est au milieu de sa cour, mais elle n'est pas moins cage, et le prince n'y est pas moins enfermé et bien exactement scellé. Ses plus familiers courtisans sont ses geôliers les plus fidèles; il a donné son nom, son pouvoir, son jugement, sa volonté, ses yeux et ses oreilles à son premier ministre qui, jaloux de garder de si précieux dépôts, empêche bien qu'il n'en revienne au prince l'émanation la plus légère. Ainsi nulle différence effective entre un premier ministre et nos anciens maires du palais, entre le roi qui se le donne, et nos anciens rois fainéans, si ce n'est que ceux-ci se voyoient quelquefois opprimés par des factions, et que le prince dont il s'agit n'est opprimé que par sa fainéantise: Je frémis, Monsieur, reprit Saint-Simon, de prononcer ce mot; mais où ne se précipite pas le serviteur fidèle pour sauver son maître qu'il voit emporté dans le tournoiement d'un gouffre, lorsqu'il n'y a que lui seul qui ose s'exposer pour le secourir! Le prince, ajouta-t-il, est long-temps dans sa cage, sans y éprouver de malaise: il y dort, il s'y allonge, il y jouit de la plus douce oisiveté; tous les amusemens, tous les plaisirs s'empressent de l'y environner et de se succéder pour tromper son ennui,

tandis que tout lui vante les travaux sans relâche de son premier ministre qui se tue pour le soulager, et qui étonne à tout moment l'Europe par la profondeur de ses vues et la sagesse de ses opérations. En même temps on lui persuade qu'il fait lui-même le bonheur de ses peuples et les délices de sa cour; et tant de si beaux avantages, il croit les devoir à son premier ministre, sans autres soins que de le laisser faire et de l'autoriser en tout. Quoi de plus commode, en effet, pour un prince aveugle et paralitique, que de tout faire par autrui, sans sortir du sein du repos, des plaisirs et de l'ignorance! N'est-ce pas le moyen de ne retenir de la royauté que les charmes, et d'en écarter les soucis, les travaux, les inquiétudes? et ne seroit-ce pas la plus grande folie, à qui le peut, que de ne pas en user ainsi? Le prince, dans aucune des parties du gouvernement, ne s'aperçoit ni des fautes commises, ni des abus, ni des indignes choix, ni du malheur qui en est la suite: la misère, les plaintes, les cris de ses sujets, les injustices, les vexations, les oppressions, la ruine, le dépeuplement dont gémit son royaume, les avantages que l'étranger tire de ces calamités, ses dérisions, ses mépris, rien de tout cela

ne l'afflige; et le spectacle en est si soigneusement éloigné de sa cage, que le prisonnier peut vieillir sans en avoir rien soupçonné. Il est même si enivré des louanges que lui fait prodiguer son premier ministre, qu'il lui arrive quelquefois de se croire le souverain le plus glorieux, le plus admiré de l'Europe, et de se persuader qu'il en tient le sort dans ses mains, grâce au génie de cet homme rare qui fait sa force et sa grandeur.

Saint-Simon ajouta, pour finir le tableau, le caractère d'un premier ministre, tel que celui de Louis XIII qui, enivré de sa propre grandeur, et se croyant au-dessus des revers, néglige avec son prince la souplesse et la complaisance, devient superbe et arrogant, et lors même qu'il s'est rendu odieux à son maître, le force à le garder, à le ménager, à le craindre.

« Durant ce long discours, la tête de M. » le duc d'Orléans, toujours appuyée sur » ses deux mains, étoit presque tombée, » dit Saint-Simon, jusque sur son bureau: » il la leva enfin, et me regarda d'un air » languissant et morne. Puis il baissa les » yeux, que je crus voir accablés de honte;

» enfin il se leva, et se promena quelque » temps dans son cabinet sans dire une pa- » role. Mais, quels furent mon étonne- » ment et ma confusion, dans le moment » qu'il rompit le silence! il s'arrêta, se » tourna à demi vers moi, sans lever les » yeux, et tout à coup, faisant un effort » sur lui-même, il me dit d'un ton triste » et bas: *Il faut finir, et le déclarer tout* » *à l'heure.* »

Le lendemain, 23 Août 1712, sur les deux heures après-midi, le cardinal Dubois fut déclaré premier ministre par M. le duc d'Orléans, et par lui présenté au roi, le même jour, à l'heure du travail.

Le 20 Octobre, le roi fut sacré dans l'église de Reims, selon l'usage.

Le 15 Février de l'année suivante 1723, jour où le roi entra dans sa majorité, le régent vint à son lever se démettre en ses mains de l'autorité souveraine, et ce fut-là que finit la régence.

Le 21, le roi tint son lit de justice au parlement; sa majorité y fut déclarée, et Dubois y fut confirmé dans le titre et les fonctions de premier ministre. C'étoit-là qu'il eût été digne du parlement de montrer

du courage, en avertissant le jeune roi du malheur de tomber, lui et l'état, en de pareilles mains.

Grâce à la destinée, la France fut bientôt délivrée d'un tel opprobre. Le 10 Août, Dubois, cardinal, premier ministre, surintendant des postes, et archevêque de Cambrai, avec sept abbayes d'une richesse énorme, Dubois enfin, maître absolu de l'ex-régent, du roi et du royaume, et ci-devant valet d'un docteur de Sorbonne, mourut à l'âge du soixante ans, d'une opération qu'un abcès à la vessie avoit rendue indispensable.

Ainsi, son ministère fut de peu de durée, et il fut de peu d'importance. Quelques anciens droits rétablis, une taxe imposée sur les gens obscurs qu'avoit enrichis le système et dont les grands déprédateurs furent exempts, la formation d'un conseil de finance, une chambre de justice ouverte à l'arsenal, pour connoître des malversations commises dans le *visa* des papiers royaux, les princes légitimés rétablis dans leur rang intermédiaires, furent sa seule opération.

L'espionnage auprès du roi et auprès du duc d'Orléans, pour s'instruire à toutes les heures des plus petits détails de leur inté-

rieur, de l'air de leur visage, des nuances de leur humeur, des mots, des regards même qui pouvoient déceler leurs sentimens ou leurs pensées, et lui indiquer dans leur cour ce qu'il avoit à craindre ou à ménager, ce qui pouvoit le servir ou lui nuire; en même temps la vigilance et l'attention la plus jalouse à ne laisser échapper de ses mains aucune parcelle de l'autorité, à faire échouer tout ce qu'on oseroit ou lui cacher ou lui soustraire, en un mot le tourment des mauvais ministres, l'intrigue, absorboit tout son temps. Il ne lui en restoit presque plus pour les affaires du royaume. A sa mort, on trouva des milliers de lettres qu'il n'avoit point décachetées; on sait qu'il lui arriva un jour d'en jeter au feu un amas énorme, pour se donner la joie de s'écrier qu'il étoit au courant. Tout languissoit, et personne n'osoit se plaindre. Le duc d'Orléans, trop heureux d'avoir retrouvé sa liberté et ses plaisirs, oublioit tout le reste; et la souveraine puissance, comme engourdie dans les mains de Dubois, ne servoit qu'à le faire craindre.

Il s'étoit montré souple, insinuant, obséquieux jusqu'à la bassesse, lorsque pour s'élever il avoit eu besoin d'être rampant; mais,

mais, une fois parvenu au terme de son ambition, personne ne fut à couvert de son insolence brutale. Aux femmes mêmes les plus considérables il prodiguoit dans ses emportemens les plus sales grossièretés. Sa fougue s'exhaloit par des extravagances qui tour à tour faisoient rire et frémir. Tout ce qui lui avoit fait ombrage auprès du duc d'Orléans, avoit été écarté avec soin. On a vu Noailles exilé, Broglio et Nocé, complaisans du prince, étoient tombés dans la disgrâce, dès que Dubois avoit pu craindre qu'ils ne fussent trop écoutés. Il avoit fait ôter les postes à Torci, et s'en étoit saisi lui-même, comme de la clef du secret des puissances et des familles. Le Blanc, dont il avoit connu l'habileté, et souvent employé l'adresse, lui devint redoutable; il résolut de le chasser. Mais le Blanc remplissoit le ministère de la guerre avec distinction; il étoit estimé; c'étoit un homme habile, actif, laborieux et très-versé dans les fonctions de sa place, d'un accueil facile, agréable, et qui ne s'oublioit jamais. Il avoit servi le régent avec un véritable zèle; il en étoit chéri; et, quoique Dubois respectât peu les affections de son ancien maître, il ne voulut pas se montrer la cause

de la ruine de le Blanc : voici donc comment il s'y prit.

Un financier nommé Pleineuf qui, sous la régence s'étoit sauvé en Italie, lorsqu'on recherchoit les traitans, et à qui depuis on avoit fait grâce, avoit une femme et une fille aussi galantes l'une que l'autre, et réciproquement jalouses de leur crédit et de leur beauté. La fille, mariée au marquis de Prie, et maîtresse du duc de Bourbon, avoit pris en haine les amis de sa mère. Le Blanc et Belle-Isle étoient du nombre, et les plus intimes de tous. Ils étoient eux-mêmes liés ensemble de l'amitié la plus étroite, et ils protégeoient l'un et l'autre un trésorier de l'extraordinaire, qui tout à coup se trouva ruiné et insolvable envers le roi. On fit courir le bruit que la cause de sa ruine avoit été la facilité qu'il avoit donnée à Belle-Isle de puiser dans sa caisse, sinon par ordre du ministre, au moins de son aveu. La marquise de Prie ne manqua pas d'autoriser ce bruit, et d'engager M. le duc à demander au duc d'Orléans que l'affaire fût poursuivie. M. le duc y mit de la chaleur, le duc d'Orléans y mit de la foiblesse; Dubois parut céder au cri public et aux instances de M. le duc. Le trésorier, appelé la Jonchère, fut mis à la Bastille, et, dans son trouble et sa frayeur, il dit ce qu'on voulut. Le Blanc perdit sa place, il eut ordre de s'éloigner; et Belle-Isle fut enfermé à la Bastille ainsi que la Jonchère. Il en sortit lavé d'une accusation sans preuves, je n'ose dire sans fondement. Mais, sur le Blanc, le soupçon même étoit injuste; il n'en resta aucune trace.

Le duc d'Orléans qui l'aimoit, fut affligé de son aventure, et il en sut mauvais gré à Dubois. Il n'étoit pas plus content de voir qu'au mépris de ce qu'il avoit fait dans le lit de justice pour l'abaissement des bâtards, Dubois leur eût rendu leur ancien rang intermédiaire, et le droit de séance avant les ducs et pairs. Mais, dénué de tout pouvoir, ce prince n'étoit plus lui-même qu'un fantôme; et la légèreté avec laquelle Dubois lui faisoit passer sous les yeux, comme par bienséance, les affaires qu'il décidoit, lui rendoit tous les jours plus amer le regret de la faute qu'il avoit faite, en se donnant pour maître le plus méprisable de ses valets. Dubois qui soupçonnoit au moins ce repentir, en eut une frayeur profonde; et l'on croit qu'il en eût prévenu les effets, en le perdant lui-même auprès du roi, s'il eût

vécu assez long-temps pour consommer le crime de son ingratitude. Aussi dit-on qu'à la nouvelle de sa mort, le duc d'Orléans tressaillit de joie, et respira, comme étant soulagé d'un long et pénible fardeau.

Trop bien averti de ne plus confier à personne la place de premier ministre, il la prit pour lui-même; et dans un âge où ses passions amorties, ses goûts éteints, ses vieilles chaînes au moins très-relâchées, pouvoient laisser ses grands talens se déployer en liberté, ce pouvoit être pour l'état et pour le roi un bonheur véritable que ce prince eût vécu long-temps. Sa bonté naturelle, son affabilité, les grâces nobles de son accueil, la justesse, la netteté, la pénétration vive de son esprit, l'étendue de ses lumières, la facilité naturelle de son appréhension, augmentée par l'habitude et par l'expérience; enfin, dans toutes les parties du gouvernement, un long usage des affaires, un coup d'œil long-temps exercé, pouvoient faire de lui un grand homme d'état.

J'ai fait remarquer plus d'une fois que ce qu'on appeloit en lui de la foiblesse, étoit plutôt de la nonchalance; il étoit ennemi de la peine et non du travail; il traitoit légèrement et mollement les petites choses; mais lorsque l'importance ou la difficulté des affaires avertissoit son attention, ou que le péril des circonstances éveilloit son courage, il prenoit de la force et de la gravité. Personne au monde que Dubois ne l'avoit subjugué, et Dubois n'étoit plus. Une singularité remarquable en lui, c'est que dans l'abandon et l'oubli fréquent de lui-même, il ne laissa jamais ni à ses complaisans, ni à ses favorites aucune influence dans les grandes affaires. Il ne payoit ses plaisirs qu'en argent. Dans les débauches les plus outrées, et au sein même de l'ivresse, le secret de l'état ne lui échappa jamais. Le vindicatif Saint-Simon ne lui pardonnoit point sa facilité à pardonner; mais l'excès même de l'indulgence dans l'homme qui peut tout, et qui pour se venger n'auroit qu'à vouloir, est au moins de la bonté, lors même que ce n'est pas de la vertu.

Un homme qui sera éternellement l'opprobre de la littérature fit contre lui une satire atroce. Ce malheureux qui avoit été page dans la maison du duc du Maine, eut la bassesse de se rendre calomniateur pour lui faire sa cour. Il fut enfermé; il méritoit de l'être. Mais il vécut; et quel autre qu'un

prince naturellement bon eut laissé vivre l'auteur des *Philippiques?* Il en voulut entendre la lecture, et il ne parut s'indigner qu'à l'imputation du poison: alors, en frémissant d'horreur, il s'attendrit, et ses larmes coulèrent. La santé du roi, affermie de plus en plus, lorsqu'il lui fut absolument livré; et lorsqu'il lui auroit été si facile de trancher le fil de sa vie, le justifia pleinement de cette horrible accusation; et Lagrange Chancelles, célèbre par la honte de s'en être rendu l'organe, en traînant hors de sa prison une vie odieuse à tous les gens de bien, fut d'autant plus digne d'opprobre qu'il parut affecter d'être incapable de remords.

L'âme du roi peu à peu rassurée, et à la fin totalement guérie des noires impressions dont on l'avoit frappée, s'étoit livrée au duc d'Orléans avec une confiance entière; et la conduite sage et mesurée de ce prince avec lui, soit en public, soit en particulier, l'air de respect, de complaisance, jamais de familiarité, mais une gaieté douce qu'il savoit allier au sérieux même des affaires, et l'art qu'il avoit de lui rendre facile, intéressant, léger ce qu'il appeloit son travail, achevoient de le captiver. Rien de

plus naturellement glorieux que les enfans, dit Saint-Simon, et combien plus un enfant couronné, gâté dès le berceau! Le roi étoit en effet très-glorieux et très-jaloux des bienséances relatives à sa personne; rien ne lui en échappoit. Or, ajoute le même, le duc d'Orléans ne l'approchoit jamais que du même air dont il se présentoit devant Louis XIV, et avec une grâce qui tempéroit ce que l'âge et la place du premier ministre pouvoient avoir d'austère et d'imposant. C'étoit par-là, et par une attention délicate et suivie, à lui faire sentir et croire que tout dépendoit de lui seul et de sa volonté; c'étoit, dis-je, par-là qu'il étoit parvenu à l'apprivoiser, à lui plaire, et à s'en faire aimer, au point qu'il alloit être sous son règne, ce qu'a été Fleury avec moins de talens et de ressources dans le génie, lorsqu'une attaque d'apoplexie, dont il fut frappé à Versailles le 25 Décembre 1723, dans la cinquantième année de son âge, anéantit toutes ces espérances. Il mourut trop peu regretté, et il n'en faut pas être surpris.

Ses vices avoient insulté l'honnêteté publique et soulevé les gens de bien. Son irréligion lui avoit aliéné les dévots et les hypo-

crites; les uns le haïssoient par zèle, les autres par un dépit secret de le voir échapper à leur domination. Le parti moliniste, le parti janséniste en étoient tous deux mécontens: il avoit trompé celui-ci dans l'espérance qu'il lui avoit donné de le laisser libre et tranquille; et les complaisances qu'il avoit eues pour l'autre ne lui suffisoient pas: il lui falloit un prince fanatique et persécuteur. Les parlemens ne l'avoient trouvé ni assez sage dans son gouvernement pour se passer de guide et de modérateurs, ni assez docile pour vouloir être conduit ou redressé par eux. L'émulation éteinte dans tout le militaire et par de folles promotions, et par une prodigalité avilissante des distinctions et des grâces, lui avoit fait perdre, non pas l'estime, mais la bienveillance des troupes. La marine étoit consternée de l'abandon où il la laissoit, soit par complaisance pour l'Angleterre, soit par l'aveugle sécurité que lui inspiroit Dubois pour son alliance avec elle. Un petit nombre de gens de cour se rappeloient avec quelque regret l'accueil facile et obligeant, la politesse, l'attention, la patience inaltérable qu'on étoit sûr de trouver en lui lorsqu'on avoit à lui parler; l'air de bonté, la douceur, l'agrément qui accompagnoient ses réponses; le charme qu'il savoit mêler, dit Saint-Simon, jusque dans ses refus; mais le plus grand nombre, et ceux-mêmes qu'il avoit gorgés de richesses, n'espérant plus de lui les mêmes prodigalités, ne voyoient dans sa mort qu'un changement avantageux: un nouveau ministre étoit pour eux une enchère nouvelle, où ils pourroient se présenter en affranchis prêts à se vendre encore. Le peuple ne songeoit qu'à ce système frauduleux qui avoit ruiné tant d'honnêtes familles, et ne voyoit dans le duc d'Orléans ou que le complice de Law, ou qu'un prince étourdi, négligent et facile que ce fripon avoit trompé. Ainsi, sans le haïr, il ne l'estimoit pas assez pour être affligé de sa mort. Les étrangers furent plus justes et, à travers ce qu'il avoit été, considérant ce qu'il pouvoit être, ils parurent sentir le prix de ses talens, éclairés par de grandes fautes et enlevés dans l'âge de leur maturité. Le roi, dit Saint-Simon, touché de son inaltérable respect et de ses attentions à lui plaire, fut véritablement affligé de sa perte; il le pleura; et il n'en a jamais parlé depuis qu'avec estime, affection et regret.

CHAPITRE VIII.

EVENEMENS PARTICULIERS SOUS LA REGENCE.

VOYAGE DU CZAR PIERRE A PARIS; PESTE DE MARSEILLE.

SECTION PREMIÈRE.

VOYAGE DU CZAR.

Les voyages du czar Pierre Ier. sont un magnifique sujet d'amplification pour l'éloquence et la poésie, dont le privilége est de dissimuler, d'exagérer et d'embellir. Mais l'histoire qui n'apprécie les hommes et les choses qu'à leur juste valeur, ne trouve pas dans ces voyages une importance qui réponde à l'éclat de leur renommée. Quoique les singularités qu'on y admire, soient celles d'un grand caractère, ce qu'il y a de plus

étrange et de plus imposant n'est pas ce qu'il pouvoit y avoir de plus utile et de plus louable; et, sans disputer à ce prince la grandeur de ses vues, j'oserai dire qu'on fut trop ébloui de la nouveauté de ses moyens.

On a dit qu'il avoit *quitté le trône* pour aller *apprendre à régner*. Rien ne seroit plus beau sans doute; mais la vérité simple est que le czar, sans quitter le trône, sortit de son pays dans des momens où il n'étoit pour lui ni nécessaire ni prudent de s'en éloigner, et que l'art de régner ne fut point ce qu'il apprit dans ses voyages.

Lorsqu'en 1697 il quitta la Russie pour aller en Hollande; il avoit désarmé le parti de Sophie, mais il ne l'avoit pas éteint. Les Strelitz étoient dispersés, mais n'étoient pas détruits. Les prêtres et les moines, animés contre lui, avoient encore trop de puissance, et ses troupes réglées n'étoient pas encore en assez grand nombre pour en imposer aux rebelles et contenir les factieux. L'événement en fut la preuve.

Mais le moment de voyager eût-il été pour lui plus favorable, le temps qu'il y employa, pouvoit être mieux occupé. Ses grands objets étoient, ou devoient être, de

civiliser sa nation, de discipliner ses armées, de se créer une marine et un commerce florissant, de rapporter à la Russie des arts, des lois, des mœurs et des lumières; d'y encourager l'agriculture; d'y faire naître l'industrie, de la peupler, de l'enrichir; enfin d'étendre son empire de l'Océan du Nord jusqu'aux Palus méotides, et de le faire respecter en même temps des peuples de l'Asie et de ceux de l'Europe, en égalant, s'il étoit possible, ses forces à son étendue, et en profitant de tous les moyens que lui offriroit la nature ou que la fortune lui accorderoit pour le rendre heureux et puissant.

Or, si tel fut le plan et le dessein du czar, ce qu'il en a exécuté pouvoit l'être plus tôt et mieux sans ses voyages, ou si le temps de ses voyages avoit été mieux employé.

On sait d'abord que dans l'art militaire il n'apprit rien hors de chez lui. C'étoit, dit-on, en Allemagne qu'il vouloit s'en instruire. Il ne fit qu'y passer. Dès le commencement de son règne, il y avoit envoyé de jeunes Russes pour s'y former à la discipline; et ce moyen de l'introduire dans ses armées, étoit facile et sûr. Pour lui, ses maîtres

furent Schérémetof, Gordon, Lefort lui-même, et bientôt après, Charles XII et les Suédois, la nécessité, le malheur et le temps.

Il n'en fut pas de même de la marine: et la Hollande et l'Angleterre furent pour lui d'excellentes écoles dans l'art de la construction des vaisseaux et dans celui de la navigation. Mais, en supposant même que les connoissances exactes et détaillées qu'il en acquit, lui fussent nécessaires, il auroit dépendu de lui de les acquérir dans ses ports, en y appelant, comme avoit fait son père, des constructeurs, des charpentiers, des matelots et des pilotes. Déjà il avoit vu construire dans le port d'Archangel le petit vaisseau dans lequel il s'étoit promené sur la mer glaciale: déjà Lefort lui avoit fait bâtir, sur le Tanaïs, des galères et des vaisseaux de 30 pièces de canon: au moment même de son départ pour la Hollande, sa flotte venoit de battre celle des Turcs devant Azoph, et il en faisoit construire une sur la Mer-Noire, de neuf vaisseaux de 60 canons et de quarante autres navires portant depuis trente jusqu'à cinquante pièces d'artillerie. Cet art n'étoit donc pas si nouveau pour lui, qu'il eût besoin d'aller

manier la hache en Hollande pour en apprendre les élémens.

Il n'avoit encore, il est vrai, dans ses ports pour constructeurs et pour pilotes que des Hollandais et des Vénitiens; ses artilleurs et ses ingénieurs, comme ses gens de mer, étoient tous étrangers; mais, pour en former à la hâte, au sein de ses états, rien n'eût été plus encourageant et plus nécessaire que sa présence. C'eût été là que, mettant la main à la hache, il eût donné en même temps un spectacle nouveau et un exemple utile. Mais, ce qui valoit encore mieux, il avoit envoyé soixante jeunes Russes, les uns à Venise, les autres à Livourne, pour y apprendre la marine et la construction des galères; il en avoit envoyé quarante en Hollande pour y apprendre la construction et la manœuvre des grands vaisseaux. Tous n'auroient pas rempli ses vues; mais quelques-uns se seroient formés, et, à leur retour, son école de marine auroit eu des maîtres. En attendant, il lui étoit facile de s'en procurer de plus habiles et en grand nombre. Venise, la Hollande et l'Angleterre se seroient empressées à lui faire de tels présens. Toutes les trois avoient intérêt de cultiver sa bienveillance; les princes d'Allemagne n'étoient pas moins jaloux de se faire un ami de czar; et la manière dont s'annonçoit son règne, le rendoit assez respectable pour n'avoir pas à craindre d'essuyer des refus. Ainsi ces mêmes colonies de mathématiciens, d'ingénieurs, de capitaines de vaisseaux, de constructeurs, de canonniers et de pilotes, qu'il emmena de Hollande et d'Angleterre après son voyage, seroient allées le chercher en Russie; et de même les ouvriers et les artistes de toute espèce, que le seul appât des récompenses n'auroit pas manqué d'attirer.

A l'égard de ces connoissances qu'on prétend qu'il avoit acquises en moins d'une année et demie, dans la physique et les mécaniques, l'astronomie et les mathématiques, le génie et la navigation, dans l'art de fortifier les places, dans celui de lever des cartes et des plans, et dans tous les détails de l'industrie humaine, il est à croire, vu leur étendue et le peu de temps qu'il y avoit donné, qu'elles n'étoient pas bien profondes; et quelques bons ouvriers, quelques hommes habiles comme Brakel, Pierri et Fergusson, qu'il auroit appelés, lui en auroient plus appris que ne firent sans

doute ses rapides observations et ses études passagères.

Je ne dis pas qu'il eût vu chez lui, ni pu concevoir aisément tout ce qu'il vit dans ses voyages; et, dans les chantiers de Hollande, *cette multitude d'hommes toujours occupée, l'ordre des travaux, la célérité prodigieuse à construire un vaisseau, à le munir de tous ses agrès, cette quantité incroyable de magasins et de machines qui rendent le travail plus facile et plus sûr*, durent être pour lui un spectacle aussi instructif qu'étonnant. Il ne lui fut pas moins utile de voir en Angleterre la théorie de la construction des vaisseaux, mise en pratique dans un degré de régularité dont on n'avoit encore l'idée dans aucun autre pays de l'Europe. Mais l'étude de ce grand art n'exigeoit pas qu'il s'en fît un métier, et soit que ce fût par ostentation, ou seulement pour obéir à l'ardeur de son caractère qu'il mit la main à l'œuvre, j'ose penser que le czar Pierre, charpentier à Sardam et à Deptfort, y perdit un temps précieux.

Ce qu'il lui étoit important de connoître, et intéressant d'observer, ce n'étoient point les

les procédés de l'industrie, car il ne devoit être ni constructeur ni horloger; c'étoient les ressorts de l'émulation qui est le mobile de l'industrie, car il devoit être législateur. Ces ressorts, comme on l'a reconnu depuis dans ses états, et comme il auroit pu le voir en Hollande et en Angleterre, sont la propriété, la sûreté de l'homme, sa liberté, le droit qu'il a d'acquérir et de conserver; et, si le czar eût recherché, comme on le dit, en homme de génie, en grand homme, les véritables sources de la prospérité et de la grandeur des nations; s'il eût bien vu ce qui, dans l'homme inculte, peut rendre l'instinct susceptible de perfectibilité, ce qui, dans l'homme civilisé, hâte le développement des talens et de l'industrie, le premier mot que ses sujets, à son retour, devoient entendre de sa bouche, étoit celui de *liberté*. Il ne songea qu'à sa marine qui n'étoit rien sans le commerce, lequel n'est rien lui-même sans l'agriculture et les arts, dont la servitude est la mort. Pour accélérer leurs progrès et ceux de sa puissance, il employa tous les moyens physiques. Il fit creuser des canaux et des ports, s'ouvrit l'entrée de la mer Baltique, se rendit maître de la mer Caspienne et de la mer d'Asoph,

entreprit de les joindre, et porta l'étendue de ses projets jusqu'à vouloir que, du pied du Caucase aux bords de la mer glaciale, le commerce de ses états fût libre, commode et assuré; mais il oublia que la liberté, que la sûreté du commerce supposent celle des commerçans. Il abolit le nom d'esclave, mais il laissa subsister l'esclavage. Il bâtit une ville immense sur un terrain marécageux, où il fit périr cent mille hommes tirés des provinces les plus reculées et les plus dépeuplées de ses états. Il méconnut deux grandes vérités qu'auroient dû lui apprendre les peuples qu'il venoit de voir: l'une, que, dans l'art de produire de grandes choses, l'homme est obligé d'opérer lentement comme la nature elle-même: l'autre, que cette sorte de création a sa méthode et ses règles de progression. Il voulut se donner une marine militaire avant que d'avoir un commerce pour lui former et lui nourrir des matelots et des pilotes, et, content de voir aborder à sa nouvelle ville impériale quelques centaines de vaisseaux étrangers, il ne parut pas s'occuper à faire naviguer les siens; il voulut avoir une Académie des sciences avant que ses sujets eussent appris à lire, et lorsque ses bureaux

ne savoient pas encore chiffrer. Il voulut transplanter l'industrie et les arts au milieu de la servitude, et inspirer aux hommes l'amour du travail sans leur en assurer le fruit, il voulut forcer le génie à naître au sein du découragement, et obtenir par crainte et par obéissance ce qui ne peut être l'effet que d'une noble émulation. Il crut pouvoir policer un empire de deux mille lieues d'étendue, peuplé de maîtres et d'esclaves, et faire juger à Pétersbourg les iniquités oppressives qui s'exerçoient à Casan. Il ne vit pas que l'égalité, sous l'empire des lois, est la base de la justice, et que les lois sont toutes impuissantes contre cette domination domestique et immédiate de l'homme à qui l'homme appartient. Enfin, il crut pouvoir faire à ses peuples des biens auxquels ses peuples n'étoient point préparés. Il sema et planta dans une terre inculte et couverte de ronces, où presque rien n'a prospéré que l'art militaire, le seul qui s'accommode du despotisme et de la servitude, parce qu'il n'est lui-même dans sa discipline inflexible, que l'assemblage violent d'un commandement absolu et d'une aveugle obéissance.

Sans donc sortir de ses états, ou après y être rentré, le czar auroit pu faire de son

activité, de son courage et de son génie un usage encore plus utile. Michaël Romanzof, son aïeul, Alexis, son père, Fador, son frère aîné, lui avoient laissé de bons exemples, Gallitzin de bonnes leçons. Il avoit dans Lefort un ami éclaré pour lui indiquer le bien possible, et les moyens de l'opérer: qu'il se fût appliqué à les mettre en usage, à augmenter le nombre de ses troupes réglées, à discipliner les Strelitz et à les tenir occupés, en attendant qu'il eût pu les détruire, à éclairer la conduite des moines, en attendant qu'il pût les rendre moins nombreux et moins puissans; qu'il eût employé ses forces militaires à contenir les Boyards, ses faveurs à les captiver ou son courage à les réduire, il auroit prévenu les troubles qui s'élevèrent en son absence, et qu'il fut obligé d'aller lui-même étouffer dans des flots de sang.

Le voyage qu'il fit en France, ne fut pas plus heureux, et fut encore plus inutile. On a dit qu'il s'étoit abstenu d'y passer en 1698, pour ne pas déplaire au roi Guillaume de Nassau et à la Hollande. Je lis pourtant dans Saint-Simon qu'il eut dès lors l'envie de venir à Paris, mais que Louis XIV ne lui témoigna point le même désir qu'il

y vînt, et lui fit même insinuer de renoncer à cette pensée. Après la paix signée à Riswick, il n'est guère vraisemblable que le czar qui de son naturel n'étoit pas complaisant, se privât du plaisir de voir la France, pour se rendre agréable au roi d'Angleterre, et ménager les Hollandais qui n'étoient plus nos ennemis: il me semble plus naturel de penser qu'après cette paix, si peu glorieuse pour la France, Louis XIV auroit eu quelque peine de voir un monarque à sa cour; que l'ami du prince d'Orange l'eût gêné encore plus qu'un autre; et que, dans l'état d'épuisement où étoient ses finances, il voulut s'épargner les frais que sa magnificence n'eût pu se dispenser de faire en recevant le czar.

Quoiqu'il en soit, la curiosité seule amena ce prince à Paris vingt ans après, et sous la régence. On lui a prêté des vues politiques mais le fait même prouve qu'il n'en avoit aucune. Le projet chimérique qui se tramoit alors en faveur des Stuarts, entre deux aventuriers faits pour négocier ensemble, Albéroni et le baron de Goërtz, le touchoit foiblement. Il n'avoit rien à espérer, ni rien à craindre de la France; et son traité de commerce avec elle étoit si facile à conclure,

qu'il ne doit pas être compté. Son grand intérêt dans ce moment auroit été de s'assurer du Mecklenbourg pour avoir un pied en Allemagne; et ce n'étoit pas du régent, l'allié intime de l'électeur de Hannovre, qu'il en attendoit les moyens. Aussi n'eût-il avec ce prince aucune conférence particulière; et, s'il le vit une fois en secret, comme l'assure Saint-Simon, leur entrevue n'eut aucun effet.

De son côté le duc d'Orléans étoit peu touché de l'honneur de recevoir à Paris un monarque absolu dans ses fantaisies, prompt à vouloir être obéi partout, et qui, dans sa simplicité apparente, ne laissoit pas de conserver toute la hauteur d'un despote, d'ailleurs l'ennemi personnel de ce nouveau roi d'Angleterre que le régent croyoit avoir tant d'intérêt de ménager. La situation des finances, plus difficile que jamais, lui rendoit encore onéreuse la dépense de ce voyage. Il fallut cependant marquer l'empressement qu'il n'avoit pas.

Durant le séjour du czar à Paris, qui fut de six semaines, il se fit admirer, dit Saint-Simon, par son extrême curiosité sur les objets d'instruction dans tous les genres. Elle atteignit tout et ne dédaigna rien: attention dirigée à l'utile, marquée, savante, qui n'estima que ce qui méritoit de l'être: intelligence, justesse, vive appréhension, tout montroit en lui la vaste étendue de ses lumières, et quelque chose de continuellement conséquent dans ses observations. Il n'en est pas moins vrai que, du temps qu'il fut à Paris, il y en eut très-peu d'employé à voir ce qui pouvoit l'instruire. L'Observatoire, les Gobelins et le Jardin des plantes l'occupèrent un jour, la Galerie des plans un autre. Il en donna deux aux ouvriers et aux artistes de réputation; quelques heures aux Invalides. Il vit chez le maréchal d'Estrées, à Issy, des curiosités relatives à la marine, et à Bercy, chez d'Onsenbray, un cabinet d'histoire naturelle et de mécanique; à Marly, la machine qui élève les eaux à Versailles, et chez le duc d'Antin des plans de bâtimens. Tout le reste, comme Versailles, Trianon, Marly, Meudon, Fontainebleau, les Tuileries, la Sorbonne, le Luxembourg, Saint-Cloud, Saint-Cyr, etc., ne fut pour lui qu'objets de curiosité. Ce qui parut l'intéresser le plus, fut l'hôtel des Invalides. Il entra au réfectoire dans le moment où les soldats étoient à table, goûta leur soupe et but à leur santé en leur frap-

pant sur l'épaule, et en les appelant *camarades*. Il donna aussi une attention particulière à la Galerie des plans. Villers et d'Asfeld l'y accompagnoient avec nombre d'ingénieurs et d'officiers-généraux. Ce fut-là qu'il put prendre une leçon vraiment utile. Le maréchal de Villeroi, selon son caractère d'ostentation et de vanité, lui fit l'étalage des pierreries de la couronne. Le czar y jeta un coup d'œil indifférent, et dit qu'il ne s'y connoissoit pas. Il assista à la revue de la maison du roi, et y donna peu d'attention, ce qui n'est pas aussi facile à expliquer que son mépris pour des pierreries. Trois choses parurent le flatter; l'une de recevoir de la main du roi, enfant, une carte de son pays, l'autre de voir chez le duc d'Antin, où il dînoit, le portrait de sa femme, et la troisième de voir sortir de dessous le balancier une médaille avec son image et cette légende célèbre, *Vires acquirit eundo*. Mais cet hommage que lui rendoient les arts, n'avoit rien pour lui de nouveau du côté de l'industrie. On frappoit des médailles à Pétersbourg comme à Paris. Il en distribua lui-même aux personnes qui l'accompagnoient, sur lesquelles étoient empreints les événemens de son règne.

De tous les objets de luxe et de magnificence, le seul qui parut le frapper, ce fut Versailles : il y fit deux voyages; et, comme il donnoit peu d'attention à des bienséances gênantes, il fit coucher les filles qu'il menoit avec lui dans l'appartement même de Madame de Maintenon. C'étoit marquer peu d'égards pour elle, et il ne lui en témoigna guère davantage en visitant la maison de Saint-Cyr.

La veuve de Louis XIV, avertie de son arrivée, s'étoit mise dans son lit pour se dispenser du cérémonial. Il se fit conduire dans sa chambre, où tous les rideaux étoient fermés. En entrant, il alla ouvrir, dit Saint-Simon, les rideaux des fenêtres, puis tout de suite ceux du lit, regarda bien Madame de Maintenon tout à son aise, ne lui dit pas un mot, et, sans lui faire aucune sorte de révérence, il s'en alla. Elle en fut étonnée et humiliée; mais Louis XIV n'étoit plus.

Ce caractère barbaresque avoit paru tout à coup s'adoucir, s'attendrir même devant le jeune roi, et ce fut surtout dans leurs entrevues que le czar fut intéressant.

Le lendemain de son arrivée le régent l'alla voir. Le monarque sortit de son cabi-

net, fit quelques pas au-devant de lui, l'embrassa avec un grand air de supériorité, lui montra la porte du cabinet, et, se tournant sans aucune civilité, y entra le premier. Le régent le suivit, et après lui le prince Kurakin, ambassadeur du czar, qui devoit servir d'interprète. Il y avoit deux fauteuils: le czar s'assit dans celui du haut bout, le régent dans l'autre. Après une heure de conversation, sans qu'il y fût parlé d'affaires, le czar sortit de son cabinet, le régent le suivit et se retira avec une profonde révérence *médiocrement rendue.* (Saint-Simon).

Le 10 Mai, le roi alla voir le czar qui jusque-là n'avoit pas voulu se montrer en public. Il reçut le roi à la portière de son carrosse, l'en vit sortir, et marcha de front à sa gauche. Dans la chambre étoient deux fauteuils. Le roi s'assit dans celui de la droite. On fut étonné de voir le czar prendre le roi sous les deux bras, le hausser, l'embrasser en l'air. Le roi n'en eut aucune frayeur. On fut encore plus surpris, dit Saint-Simon, de la grâce et de l'air de tendresse qu'il eut avec le roi, avec une politesse qui couloit de source, et toute fois mêlée de grandeur, d'égalité de rang,

et légèrement de supériorité d'âge. Tout cela se fit très-distinctement sentir. Il parut charmé du roi et l'embrassa à plusieurs reprises. Le roi lui fit très-bien son petit compliment. La séance dura un petit quart d'heure. Le czar accompagna le roi comme il l'avoit reçu, et le vit monter en carrosse.

Le mardi, 11 Mai, le czar alla voir le roi. Il le reçut à la portière comme le czar l'avoit reçu. Même grâce du côté du czar, même durée de la séance.

Le lundi, 24, le czar alla voir le palais des Tuileries avant que le roi fût levé, et ce fut alors que, dans l'appartement du maréchal de Villeroi, il vit les pierreries de la couronne. Le roi vint l'y trouver, tenant un rouleau de papier qu'il lui présenta, en lui disant que c'étoit la carte de son empire.

Le 18 Juin, le czar alla lui dire adieu; et, dans ce moment, plus de cérémonie.

On ne peut montrer, répète Saint-Simon, plus d'esprit, de grâces ni de tendresse pour le roi que le czar en fit paroître ce jour-là, et le lendemain encore, lorsque le roi alla à l'hôtel de Lesdiguière lui souhaiter un bon voyage. Il s'attendrit dans ses adieux sur le roi et sur la France, et dit qu'il voyoit avec douleur que le luxe la perdroit bientôt.

Il étoit arrivé à Paris le 7 Mai ; il en partit le 20 du mois suivant, et alla trouver à Spa la czarine qui l'y attendoit. Il laissa en France une grande réputation; et cela prouve que ce peuple qu'on dit si léger, si frivole, si délicat sur ce qui blesse ses coutumes et ses usages, sait quelquefois distinguer le mérite sous des formes qui ne sont pas les siennes. Dans l'extérieur et les manières de ce prince, tout n'étoit pas fait pour plaire à des Français, ni pour captiver leur estime. Mais, dans ce mélange de grandeur et de barbarie, on sut attribuer au caractère personnel ce qu'il y avoit d'excellent, et aux mœurs nationales ce qu'il y avoit de sauvage. Le czar allioit, dit Saint-Simon, d'une manière tout-à-fait surprenante, la majesté la plus haute, la plus fière, la plus délicate, la plus soutenue, en même temps la moins embarrassante, quand il l'avoit établie dans toute sa sûreté, avec une politesse qui s'en ressentoit toujours, et avec tous, mais qui avoit ses degrés selon les personnes. Il avoit, dit le même, une sorte de familiarité qui venoit de liberté; mais il n'étoit pas exempt d'une forte empreinte de cette barbarie de son pays, qui rendoit toutes ses manières promptes et précipitées. Quoiqu'il parût

souvent incertain dans ses volontés, il ne vouloit être contraint ni contrarié sur aucune, toujours dans l'entière indépendance des moyens qu'il falloit forcer à son plaisir et à son mot. Le désir de voir à son aise, l'importunité d'être en spectacle, l'habitude d'une liberté au-dessus de tout, faisoit que le premier carrosse qui se présentoit lui étoit bon. Il sautoit dedans, et se faisoit promener par la ville ou dehors, sans en avertir. C'étoit à sa suite et au maréchal de Tessé de courir après lui. Tout son air marquoit son esprit, sa réflexion et sa grandeur, et ne manquoit pas d'une certaine grâce. Bien fait, assez maigre, le visage de forme ronde, de beaux sourcils, le nez assez court, les lèvres assez grosses, le teint rougeâtre et brun, de beaux yeux noirs, vifs, perçans, bien fendus, le regard majestueux et gracieux, quand il y prenoit garde, mais habituellement sévère et farouche, avec des mouvemens convulsifs qui lui démontoient les yeux et toute la physionomie, et qui donnoient de la frayeur. Cela ne duroit qu'un moment.

Rien ne contrastoit plus avec le luxe qui régnoit alors à Paris, que la simplicité de son vêtement. Un habit brun uni, à bou-

tons d'or, et pour tout ornement l'étoile de son ordre ; une perruque ronde, brune, sans poudre, qui ne touchoit point aux épaules; jamais le chapeau sur la tête, même dehors; point de gants, point de manchettes, mais, dans cette simplicité, un air de grandeur qui lui étoit naturel, et auquel on ne pouvoit se méprendre. Ce contraste lui-même avoit quelque chose de merveilleux qui, à Paris plus que partout ailleurs, devoit imposer à la multitude.

Mais ce qui n'étoit pas d'un législateur philosophe qui voyageoit pour s'éclairer, c'étoit l'intempérance qui régnoit à sa table. Il dînoit à 11 heures, soupoit à 8. Mangeur et buveur étonnant, deux bouteilles de bierre, autant de vin, demi-bouteille et quelquefois une bouteille d'eau-de-vie à chacun de ses deux repas lui suffisoient à peine, sans compter les liqueurs et les boissons dans l'intervalle. On juge alors combien il lui auroit été difficile d'observer de sang-froid ce que Paris avoit d'intéressant pour lui.

A vrai dire, il y avoit trop loin de l'état actuel de ses peuples et de sa ville impériale à l'état où il voyoit les arts et l'industrie dans Paris, pour tirer de ses observations

une utilité bien réelle ; et les raffinemens d'un goût perfectionné n'étoient pas ce qui convenoit à la Russie dans ce temps-là. Il admira l'établissement des Invalides ; il ne l'imita point; et il fit mieux, en donnant ses vieux soldats à nourrir aux maisons des moines qu'il n'avoit pas anéanties. Il vit le mécanisme de la police porté à son plus haut degré de précision et d'exactitude. Mais son despotisme tranchant ne s'accommoda point de ce tempérament d'une autorité mesurée et discrète dans ses moyens. Il vit ce qu'on faisoit d'un peuple doucement contenu dans les bornes d'une liberté légitime, et assuré des jouissances qui sont l'attrait et le prix du travail ; et, en gémissant pour nous d'un excès de luxe qui étoit le vice de cette liberté de posséder et de jouir, il ne s'aperçut pas que l'excès contraire, l'insensibilité aux plus doux besoins de la vie, est l'effet de la servitude, le caractère de l'abrutissement, la cause la plus incurable de la paresse et de l'indigence, la léthargie et la mort des états.

Il est donc au moins bien douteux que le voyage du czar en France lui ait été de quelque importance. Mais quel avantage auroit compensé le mal dont ce voyage fut

la cause? Le czarowitz étoit livré aux moines : superstitieux, brutal et entêté, sa férocité et ses déréglemens avoient fait mourir de douleur sa femme. Le czar n'avoit presque plus d'espérance de le ramener des égaremens où il étoit plongé et abruti. Il lui connoissoit une horreur invincible pour toutes les nouveautés utiles qu'il introduisoit dans les mœurs et les usages de son empire. Il l'avoit menacé dans une lettre de le priver de sa succession, s'il ne se corrigeoit, et le czarowitz, pour réponse, avoit renoncé à la succession sans marquer aucun repentir. Le czar lui avoit écrit une seconde lettre où il lui disoit : « Quand vous auriez présen- » tement la volonté d'être fidèle à vos pro- » messes, ces grandes barbes pourront vous » tourner à leur fantaisie, et vous forcer à » les violer. Corrigez-vous, rendez-vous » digne de la succession, ou faites-vous » moine. » Le czarowitz avoit répondu qu'il vouloit se faire moine.

Cette résolution, dit M. de Voltaire, ne paroissoit pas naturelle ; et il paroît étrange que le czar voulût voyager, en laissant dans ses états un fils si mécontent et si obstiné. Mais aussi ce voyage même prouve, ajoute-t-il, que le czar ne voyoit pas de conspiration,

conspiration à craindre de la part de son fils.

Et pourquoi n'en voyoit-il pas? Pourquoi ne voyoit-il pas du moins des écarts et des imprudences à craindre? Le czarowitz ne conspira point en l'absence du czar ; mais, livré aux conseils des moines et des mécontens qui l'environnoient, il s'éloigna, il se rendit à Vienne : il y fit des plaintes; il tint des propos imprudens ; il vint les avouer aux genoux de son père; et ce père, à son retour de France se crut obligé de le faire juger à mort. Tel fut le fruit de ce voyage.

SECTION II.

PESTE DE MARSEILLE.

L'ANNÉE 1720, époque de la chute des billets de banque, fut marquée par un désastre bien plus affreux, la peste de Marseille. Cette ville que son commerce avec les peuples du levant enrichit et rend florissante, ne doit jamais oublier un moment à quels périls elle jouit de ce précieux avantage; et, dans la source même de ces calamités, elle doit voir sans cesse la cause présente et menaçante du fléau qui l'a si souvent désolée.

Vingt fois depuis Jules-César, elle a été la proie de la contagion que lui apportent ses navires. Tout récemment encore, et dans l'espace de soixante-dix ans, elle en avoit été quatre fois attaquée; mais jamais avec tant de violence et de malignité qu'en 1720.

L'office de l'histoire n'est pas d'émouvoir,

mais d'instruire, et de rendre, s'il est possible, l'exemple du passé profitable pour l'avenir. Je ne m'attacherai donc pas à décrire cette horrible calamité; mais j'observerai quelle en fut l'origine, ce qui en dut prolonger le cours, ce qui peut-être en eut ralenti les progrès et diminué les ravages; et en même temps que je remarquerai de malheureuses imprudences et des négligences coupables, je rendrai hommage au dévouement de quelques hommes oubliés, et bien plus dignes de mémoire que cette foule de brigands que l'on n'a que trop célébrés.

Dans tous les ports qui communiquent avec les côtes du levant, le plus sûr moyen de se garantir de la contagion, étoit sans doute d'établir, comme on l'a fait, un lieu d'épreuve pour les vaisseaux qui reviennent de ces contrées. Mais cette épreuve, où les méprises sont d'une conséquence si effrayante, et dans laquelle il n'auroit fallu rien laisser à la discrétion des hommes, est plus ou moins sévère et longue, selon la qualité des patentes dont les navires sont munis, et selon l'état de santé où se trouve leur équipage. C'est à ces variations de la règle prescrite pour le temps de l'épreuve,

qu'on doit attribuer les malheurs fréquens de Marseille.

Si les patentes ou attestations de nos consuls dans les échelles du levant, ne donnent aucune inquiétude sur l'état de santé des lieux d'où viennent les navires, le temps de l'épreuve s'abrége, et l'entrée du port est permise sans de grandes précautions. Si les patentes ne sont pas nettes, et si, au lieu de garantir la pureté de l'air des ports que le navire a fréquentés, elles annoncent ou laissent craindre quelque maligne influence l'épreuve est rigoureuse; on ne néglige rien pour purifier le vaisseau, la cargaison et l'équipage; et la quarantaine se prolonge, tant qu'on n'est pas encore bien assuré qu'il n'y a rien de contagieux.

Le danger n'est donc pas du côté des navires dont les patentes sont alarmantes; car la prudence alors s'éveille en même temps que la frayeur. Il est du côté des navires dont les patentes sont rassurantes, car sur la foi trop périlleuse des consuls, la vigilance des intendans de la santé s'endort ou se laisse surprendre; et de leur part un seul moment de négligence, ou d'imprudente sécurité, peut avoir les suites les plus funestes. L'événement de 1720 en est un mémorable exemple.

Au moi de Mai de cette année, on apprit que les côtes de la Palestine et de la Syrie étoient infectées du venin de la peste; et des navires qui dès lors arrivèrent de ces contrées (à l'exception d'un seul), rien ne fut introduit, rien ne pénétra dans le port. Comme leurs patentes ne dissimuloient pas le mauvais état de santé des bords qu'ils avoient parcourus, on prit à leur égard les précautions les plus sévères. On les envoya même de l'île Pomègue, trop voisine du port, à une île plus éloignée. Mais à ces mêmes îles d'If, il étoit arrivé, le 25 Mai, un autre navire (capitaine *Chataud*), venant de Sidon, de Seyde, de Tripoli, de Syrie et de Chypre, et parti de ces côtes à la fin de Janvier, c'est-à-dire, deux mois avant que la contagion s'y fût manifestée. Ses patentes étoient ce qu'on appelle *nettes:* nul indice de maladie dans les ports où il avoit passé. Ce navire apportoit la peste.

Le capitaine déclaroit que dans la route il étoit mort six hommes de son équipage; mais les médecins de Livourne, où il avoit touché, avoient eu l'imprudence de certifier que ses matelots n'étoient morts que de fièvres malignes, causées, disoient-ils, par les mauvais alimens dont l'équipage avoit

été nourri. Ces accidens ne laissoient pas de mériter l'attention la plus grave. On devoit savoir que la peste n'est elle-même qu'une fièvre maligne, exaltée au plus haut degré; on devoit savoir que la crainte d'essuyer la longueur de la quarantaine, et l'impatience d'arriver au port, engagent trop souvent les capitaines à pallier ce que leur équipage auroit d'inquiétant, et que les médecins peuvent être séduits par des relations infidèles. Il en eût peu coûté d'attendre le plus sûr des certificats, celui du temps; et les intendans de la santé se rendirent d'autant plus coupables en négligeant cette précaution, que par de nouveaux pronostics, leur vigilence fût avertie.

Mais, pour la ruine de Marseille, le chirurgien des infirmeries, l'homme sur qui repose toute la confiance des intendans de la santé, et qu'on devoit choisir avec le plus de soin parmi les hommes de son art, les plus prudens et les plus habiles, se trouva n'être alors qu'un ignorant opiniâtre. Il s'appeloit Gueyrard.

Le 27 Mai, troisième jour de l'arrivée du navire, il y mourut un matelot. Le chirurgien l'examina; et, dans les symptômes de sa maladie, il dit n'avoir rien vu qui annonçât la contagion.

Les intendans ne laissèrent pas de régler à quarante jours la purgation de ce navire; et leur prudence auroit sauvé Marseille, si elle ne se fût pas démentie. Mais ils commirent deux grandes fautes, l'une de faire débarquer trop tôt la cargaison dans les infirmeries, et l'autre d'abréger la quarantaine des passagers qui se trouvoient sur le vaisseau.

J'observerai, avant d'aller plus loin, que ces intendans de la santé sont au nombre de seize, qu'ils sont choisis tous les ans par la ville, entre ses négocians les plus considérables. Ainsi, au plus saint des devoirs se joint pour eux l'intérêt le plus fort d'être sévères et vigilans. Ce fut cependant leur mollesse et leur aveugle facilité qui mit la mort au sein de leur patrie. Tant il est vrai que, dans un objet aussi grave que le salut de tout un peuple, rien ne doit être exposé au risque de la surprise et de l'erreur.

Le 11 Juin, le soldat de garde sur le vaisseau tombe malade, et meurt. Le chirurgien affirme encore que, dans cette mort si soudaine, il ne voit aucune apparence du mal contagieux; et, sur cette assurance, les intendans, trois jours après, au milieu de la quarantaine, ayant fait donner le dernier parfum aux passagers venus sur ce navire,

leur accordent l'entrée du port. Ce fut, selon toute apparence, avec eux et dans leur bagage, que s'introduisit cette peste qui, dans Marseille et dans son territoire, fit périr en moins d'une année plus de cinquante mille personnes. Cette conjecture est d'autant mieux fondée, que ce qu'on appelle les passagers qui viennent du levant, ont presque tous une pacotille de toiles de coton; et que ce fut d'abord par le menu peuple qui fait usage de ces toiles peintes, par les marchands qui les débitent, par les ouvriers qui les emploient, que commença l'éruption du mal contagieux.

Du 24 au 26 du mois de Juin, dix jours après que l'entrée du port eut été accordée aux passagers du navire *Chataud*, un de ses mousses, et trois des porte-faix qui travailloient à la purgation de ses marchandises, furent frappés de mort. Le chirurgien, en les visitant, ne voulut voir encore aucun signe de contagion.

Le 7 du mois suivant, deux autres de ces travailleurs eurent le même sort; et il tint le même langage, quoiqu'il leur eût trouvé une tumeur dans l'aine, l'un des indices les plus marqués du venin pestilentiel. Enfin

le 8, un nouveau malade, ayant une tumeur pareille, fait céder, en mourant, l'obstination du chirurgien qui reconnoît le mal contagieux, et qui demande à consulter. Dès ce moment les précautions redoublent; il n'est plus temps; la peste est dans Marseille.

Le 9 Juillet, deux médecins vont déclarer à l'hôtel-de-ville, qu'ayant été appelés pour visiter un jeune homme du peuple qui venoit de tomber malade, ils ont cru reconnoître le mal contagieux. Le lendemain le jeune homme est mort. Sa sœur est attaquée, et ne lui survit que d'un jour. Le 11, dans le même endroit de la ville (la place Linche), un autre homme est atteint, et meurt dans les vingt-quatre heures. Le même jour le corps de ville rend compte au grand prieur de Malte, général des galères, qui se trouve à Marseille des avis effrayans qu'il a reçus. Le 9, la ville avoit déjà écrit au conseil de marine, au gouverneur de la province, le maréchal de Villars, et à l'intendant, M. le Bret, pour les instruire du danger qui la menaçoit. Elle écrit le 11 une seconde lettre à l'intendant, et lui annonce que le mal se déclare.

Dès ce moment toute la vigilance du gouvernement devoit se porter sur Marseille; et peut-être, malgré tout l'embarras que donnoit au régent la ruine de sa banque, se fût-il occupé des soins que Marseille attendoit de lui; mais la contagion n'ayant plus fait aucun progrès depuis le 11 jusqu'au 21, la ville se pressa d'écrire au conseil de marine que le mal paroissoit avoir cessé, et le conseil se rassura.

Dans ce calme trompeur, le public de Marseille, chagrin de voir le port fermé, le commerce interdit, l'alarme répandue au dedans et au dehors, se mit à insulter aux précautions timides qu'on avoit prises, disoit-il, contre un danger qui n'existoit pas. Ce fut surtout aux médecins qu'il prodigua ses railleries, leur reprochant leur ignorance et leurs chimériques frayeurs; et lorsque la maladie reprit son cours, et qu'on apprit que, dans le quartier de la ville le plus rempli de menu peuple, une quinzaine de personnes, attaquées le même jour étoient mortes le lendemain, on s'obstinoit encore à rejeter l'idée de la contagion, disant qu'elle eût frappé indistinctement tout le monde, au lieu que la maladie actuelle n'attaquoit que les pauvres gens.

« Que ne se donnent-ils quelques jours » de patience (dit le bon citoyen dont le » journal est sous mes yeux), et ils ver- » ront tout enlevé avec la rapidité la » plus furieuse et les plus funestes ra- » vages. »

C'étoit alors, et sans égard pour une aveugle sécurité, qu'il eût fallu tout préparer, et pour le dépôt des malades et pour celui des morts; qu'il eût fallu construire cet immense hôpital qui fut fait depuis, mais trop tard, et aux dernières extrémités, dans la promenade du mail; qu'il eût fallu creuser hors de la ville de profondes et larges fosses, et amasser le nombre de chariots suffisans, pour que rien ne languît dans un travail aussi périlleux que celui de la sépulture. Mais on auroit, par cet appareil, redoublé l'alarme du peuple; et ces ménagemens qui, dans les grands périls, comme dans les grandes affaires, rendent souvent la volonté des chefs timide et chancelante, retardèrent ici les résolutions des hommes les plus intrépides et les mieux intentionnés. Le courage d'esprit sera, dans tous les temps, plus rare que le courage d'âme.

Bientôt on dut s'apercevoir que la gran-

deur et la rapidité du mal surpasseroient tous les efforts de la vigilance la plus active; et, malgré la sécurité qu'on avoit affectée, l'effroi devint si général et si profond, que les habitans commencèrent à s'échapper, et à chercher leur salut dans la fuite, avant qu'il leur fût interdit de se dérober à la mort.

Sur la fin du mois de Juillet, temps où le soleil de Marseille est déjà si ardent, la mortalité, répandue dans tous les quartiers de la ville, commence à rendre le travail de la sépulture aussi pénible qu'il est pressant. Les deux premiers échevins s'y dévouent. (Ces deux citoyens auxquels l'ancienne Rome auroit élevé des statues, s'appeloient *Estelle* et *Moustier*); ils vont alternativement présider à l'enlèvement nocturne des cadavres, et leur autorité, soutenue et adoucie par leur exemple, engage les hommes du peuple les plus courageux et les plus robustes à s'y employer avec eux. Leurs deux dignes collègues, *Audimar* et *Dieudé*, se partagent les soins immenses d'une ville, où plus de cent mille habitans, en proie aux fureurs de la peste, vont se voir enfermés et séparés du monde entier. Le marquis *de Pilles*, gouverneur

Viguier, est à leur tête, et se donne avec eux des mouvemens infatigables.

Le 30 de ce mois funeste, on fait la revue générale des provisions. Il ne se trouve dans la ville ni blé, ni bois, ni viande, les principaux et les plus riches des habitans ont pris la fuite; et, dans la cherté excessive de toutes choses, la ville de commerce la plus florissante du royaume, n'a pour toute réserve que onze cents livres dans sa caisse. Elle fait savoir au régent la situation où elle est réduite, et lui demande du secours.

Le 31, on alloit commettre l'effroyable imprudence de chasser de Marseille tous les gueux et tous les vagabonds qui étoient au nombre de deux à trois mille, lorsqu'heureusement vint l'arrêt que le parlement d'Aix avoit rendu, portant défense, à peine de la vie, de sortir de Marseille et de son territoire, et, aux villes et aux villages des environs, de recevoir ceux qui en seroient sortis.

On auroit pu traiter avec moins de rigueur cette ville si malheureuse. Dans la campagne et sous des tentes, ou dans les villages voisins, qu'on auroit fait évacuer, et fait garder, avec le plus grand soin, il

eût été possible d'établir des lieux de refuge et d'épreuve pour ceux des habitans qui, avec les apparences d'une pleine santé, auroient demandé à sortir, et qui, n'étant d'aucune utilité au service public, ne faisoient qu'augmenter les besoins de la ville. Par-là, une foule d'infortunés qui n'étoient pas encore atteints, auroient eu dès asiles où respirer en sûreté, et l'on eût dérobé à la contagion un grand nombre de ses victimes. Mais ces soins auroient demandé toute l'attention du gouvernement, et le gouvernement avoit trop d'embarras pour s'occuper assez du malheur de Marseille.

Le même arrêt, sous la même peine, interdisoit toute communication du dehors au-dedans de l'enceinte du territoire, et dès lors Marseille alloit être livrée à la famine, en même temps qu'elle étoit en proie à la peste, si l'on ne se hâtoit d'établir hors des lignes des entrepôts entre deux barrières, où l'on apporteroit toutes les subsistances dont elle avoit un si pressant besoin. Ce ne fut cependant que huit jours après l'arrêt qui faisoit de Marseille une prison inaccessible, qu'on vint conférer avec

elle pour convenir des lieux où seroient déposés les secours qu'elle demandoit.

La grande faute que l'on commit dans ce moment, fut de faire un marché du dépôt que l'on établit sur les limites du territoire. Il falloit regarder Marseille comme une vaste infirmerie; lui donner pour tous ses besoins des pourvoyeurs et des économes; ne charger ceux-ci que du soin de distribuer les subsistances, les y faire abonder, ainsi que les remèdes et que toutes les provisions de première nécessité, les lui avancer à crédit sur un emprunt fait en son nom, tenir registre de ces dépenses, et, quand le mal auroit cessé, les lui faire acquitter par un impôt public. On auroit évité par là, et la cherté et la disette, et les horribles inquiétudes dont cette ville fût tourmentée, malgré tous les menus secours d'argent et de crédit qu'on tachoit de lui procurer.

Les deux relations que je consulte, s'accordent à donner de grands éloges aux villes voisines de Marseille, pour leur empressement à la secourir; et, cependant l'une et l'autre conviennent qu'elle fut presque toujours réduite à la plus pénible détresse. Mais, ce qu'il y a d'incontestable, c'est qu'au dedans elle fut servie avec un grand courage et une grande activité. Le nombre

des malades, des mourans et des morts, croissoit à chaque instant. On délibéra, au conseil de ville, d'établir un hôpital de peste, de faire ouvrir hors de la ville de grandes fosses, et d'employer des tombereaux à transporter les morts et les mourans. On destinoit à ce travail les vagabonds qu'on n'avoit pu chasser. Mais il falloit tirer du territoire, et les chariots dont on avoit besoin, et des chevaux pour les traîner; il falloit des gens pour les atteler et les conduire; il en falloit pour tirer des maisons les morts et les malades; il en falloit pour ouvrir les fosses; il en falloit pour servir l'hôpital, et les plus misérables, saisis d'horreur, se refusoient à tous ces travaux, quelque salaire qu'on leur offrît. Les échevins, soit par l'adresse et l'encouragement, soit par la force et la rigueur, surmontèrent tous ces obstacles. La contrainte est sans doute horrible pour de pareils travaux; mais plus horrible encore eût été l'abandon de tout un peuple aux fureurs de la peste. C'est une de ces extrémités affreuses où la nécessité fait violence à la nature, et où l'on est forcé d'être injuste et cruel par humanité.

En deux jours, *Moustier* vint à bout de mettre l'hôpital de peste en état de servir de refuge

refuge aux malades. Il y établit des infirmiers, des économes et des gens pour servir les pestiférés; deux médecins, les sieurs *Gayon*, vinrent s'offrir; ils s'y enfermèrent, et furent tous les deux victimes de leur dévouement.

Cet hôpital ne suffisoit pas. On en fit un second, qui fut pourvu de même. On divisa la ville en cent cinquante départemens, et l'on y attacha autant de commissaires. Le chevalier *Rose*, homme d'une force d'esprit et d'âme, qu'on va bientôt voir à l'épreuve, se chargea lui seul, en qualité de commissaire général du quartier de la ville neuve, d'y présider à tous les travaux, également prodigue, pour ses concitoyens, de sa vie et de sa fortune; et, dans le reste de la ville, *Estelle* et *Moustier*, comme lui, sans cesse au milieu des mourans et des morts, et à la tête des travailleurs, semblèrent se multiplier pour veiller et pourvoir à tout.

On avançoit dans le mois d'Août, l'ardeur de l'été redoubloit celle de la contagion: en deux jours les deux hôpitaux furent comblés. « A la vérité, dit le Mémorial de » l'Hôtel-de-ville, ceux qu'on y porte n'y » restent pas long-temps. Le mal est si

» violent, que les malades, qui le soir en-
» trent à l'hôpital, vont le lendemain dans
» les fosses, et font place à de nouveaux
» mourans qui, comme eux, ne font qu'y
» passer. »

C'est alors, et dans le temps même où la maladie enlève tout ce qu'elle attaque avec la plus furieuse rapidité, que deux médecins de Montpellier, *Chicoyneau* et *Verni*, viennent de la part du régent examiner quelle en est la nature. Cette visite passagère auroit dû paroître aussi insultante qu'elle étoit inutile, si dans Marseille même il n'y avoit pas eu encore du doute malgré l'assertion unanime du corps des médecins, et ce doute obstiné se fondoit toujours sur ce que la maladie n'attaquoit que le menu peuple.

Le rapport des deux médecins ne fut pas équivoque : ils décidèrent que c'étoit la peste ; mais pour ne pas trop effrayer les gens dont on avoit besoin, ils permirent qu'on publiât qu'ils ne qualifioient le mal que de fièvre contagieuse. Ce déguisement fut inutile, la mortalité redoubloit ; la contagion n'épargnoit plus aucune classe de citoyens : elle frappoit indistinctement de tous cotés avec une violence extrême ; et la

subtilité avec laquelle elle pénétroit partout, ayant désabusé les plus opiniâtres, chacun prenoit la fuite avec tant d'affluence que les portes de la ville avoient peine à suffire à la foule qui s'y pressoit pour se dérober à la mort. Les uns se retiroient sous des tentes dans une plaine voisine des murailles, les autres le long des ruisseaux qui arrosent le territoire (car aucun ne passoit l'enceinte) ; les gens de mer se réfugioient avec leurs familles sur des navires et sur des barques, et la peste les y poursuivoit.

Dans le nombre des fugitifs étoient presque tous les intendans de la santé, ceux du bureau de l'abondance, les commissaires de police, ceux que l'on avoit établis pour veiller aux besoins des pauvres, les artisans de tous métiers, et les plus nécessaires aux besoins de la vie, les bouchers et les boulangers. Quelques médecins même et un grand nombre de chirurgiens désertèrent : le marquis de *Pilles* et les échevins, secondés du fidèle *Rose*, restèrent seuls chargés d'une populace éperdue, prête à tout entreprendre dans les extrémités où elle étoit réduite, entre les deux fléaux de la peste et de la famine. Toutes les boutiques fermées, tous

les magasins épuisés, toutes les rues et les places désertes, les galères éloignées du port d'où n'approchoit aucun navire, et que rendoit plus triste encore la silencieuse immobilité de ceux qui n'en pouvoient sortir: ce n'est encore là qu'un premier coup d'œil de la dévastation de Marseille. » Dans moins de quinze jours, dit son Mémorial, elle devint le théâtre des ravages les plus horribles que la fureur de la contagion ait jamais fait dans aucune ville du monde. »

Le 15 Août, les échevins avoient encore écrit au maréchal de Villars l'état et la misère extrême d'une populace de près de cent mille âmes sans pain et sans argent: preuve que les secours n'étoient pas encore arrivés, quoiqu'il y eût plus d'un mois que la peste étoit annoncée, et que, dès la fin de Juillet, le gouvernement fût instruit que cette ville manquoit de tout. J'ai ouï dire qu'on proposoit au régent de l'entourer de troupes, d'y enfermer tous ses habitans, et d'y mettre le feu. Heureusement il n'écouta point cette abominable impiété; et je n'en trouve aucune trace dans les mémoires de Saint-Simon. Il est bien vrai que Saint-Simon qui parle amplement du procès des ducs et pairs

avec les princes et de l'affaire du Bonnet, passe légèrement sur le désastre de Marseille.

Mais, si on ne condamna pas cette malheureuse ville à périr, au moins ne fit-on pas d'assez bonne heure et avec assez d'énergie ce qu'il falloit pour la sauver. Je trouve dans le cours de son *Mémorial* funeste que, vers la fin de ce mois d'Août, tout manquoit dans la ville, et que la faim y faisoit périr ceux que la peste auroit épargnés; qu'il fallut de nouveau supplier le régent d'y faire passer des secours pour la subsistance du peuple; que, le 5 Septembre, les échevins soupiroient encore après une réponse de la cour à leurs lettres; qu'ayant écrit au maréchal de Villars dans les termes les plus pressans, pour le prier d'appuyer leur demande, il leur répondit qu'il étoit si touché d'apprendre la situation extrême où se trouvoit Marseille, qu'il étoit résolu d'aller la secourir, si le régent vouloit bien l'agréer: comme si on lui eut demandé l'assistance de son épée. Je trouve enfin que, le 26 Octobre, la peste sembloit n'avoir diminué que pour augmenter la disette, que la ville manquoit de blé et d'argent pour en acquérir, et qu'il

fallut encore solliciter les secours du gouvernement.

C'est dans de semblables calamités que le trésor public devroit être ouvert aux besoins d'une ville ou d'une province; mais il n'y avoit plus de trésor public, le régent avoit tout épuisé, tout dissipé, tout ruiné. L'on ne sent jamais mieux combien est criminelle la prodigalité des princes que par l'impuissance où ils se trouvent de secourir leurs peuples dans des temps malheureux.

Mais une négligence du gouvernement bien plus inexplicable, et qui fera juger de l'étourdissement dont toutes les têtes étoient frappées par la déroute du système de Law, c'est de n'avoir jamais pensé à donner des ordres au commandant et à l'intendant des galères, de fournir à Marseille le nombre de forçats dont elle auroit besoin pour l'enlèvement des malades et la sépulture des morts. Ils en accordèrent successivement un assez grand nombre, mais sans y être autorisés, de manière que ce secours obtenu avec peine fut toujours trop lent et trop foible pour des travaux que la mortalité rendoit tous les jours plus pressans.

On y avoit employé, jusqu'à la moitié du

mois d'Août, tout ce qu'il y avoit dans la ville de gens qu'on pût résoudre à faire ce périlleux métier; mais l'espèce en étoit alors presqu'entièrement épuisée. « Ils n'y durent pas deux jours de vie, dit le journal de l'*Hôtel-de-Ville;* on les paye à 15 liv. par jour; mais cet attrait ne les touche plus, à la vue d'une mort certaine; il faut les prendre de vive force; et soit qu'ils se cachent ou qu'ils soient tous morts, il ne s'en trouve plus aucun: les cadavres restent dans les maisons, ou à la porte des hôpitaux, sans pouvoir être transportés dans les fosses. »

C'est dans cette horrible extrémité que la ville a recours au lieutenant général des galères, au commandeur de Rancé et à l'intendant Vaucresson, pour leur demander des forçats. Ils prennent sur eux d'en fournir successivement quatre-vingts dans l'espace d'une semaine. Mais « le feu de la peste est au quatre coins de la ville; il y est dans sa pleine fureur, aussi rapide que la foudre, dit le *Mémorial*, donnant partout, renversant tout, et tuant chaque jour plus de mille personnes: sa violence attaque en foule, sa fureur porte mille morts à la fois. A mesure

que les forçats arrivent et qu'on les emploie, ils périssent dans peu de jours ; ils suivent dans les fosses les morts qu'ils ont ensevelis. »

Les échevins ont de nouveau recours au lieutenant général des galères; et, à la place des forçats qu'il a fournis et qui sont morts, ils le conjurent de leur en accorder un assez grand nombre pour enlever, comme d'un coup de main, tout ce vaste amas de cadavres. Rancé et Vaucresson ne peuvent se dissimuler qu'il y va du salut commun, et que Marseille toute entière va bientôt ne plus être qu'un gouffre épouvantable, s'ils lui refusent le secours qu'elle implore. Mais, n'ayant point encore reçu pour cela les ordres du conseil de marine, ils n'osent se permettre de fournir à la ville le nombre de forçats dont elle auroit besoin, et ne consentent qu'avec peine à lui en accorder quatre-vingts à la fois, en protestant que ce sont les derniers, et que, sans des ordres exprès, ils n'en donneront pas davantage.

La ville, effrayée de cette menace, écrit au conseil de marine pour obtenir du régent cet ordre si pressant et si long-temps

sollicité. En attendant, on fait usage des forçats que l'on a reçus ; et les échevins à la tête des tombereaux, les conduisant eux-mêmes dans les endroits les plus inabordables, les excitent par l'espérance de la liberté et l'appât du salaire, à ce travail qui paroît au-dessus de toutes les forces de la nature. Ces malheureux y succombent tous. Ils sont arrivés le 28 Août ; le 30, le plus grand nombre est mort, les autres sont mourans ; et les officiers des galères se montrent résolus à n'en plus envoyer.

Cependant le nombre des morts privés de sépulture s'accroît incessamment: chaque nuit en ajoute mille. Toutes les rues sont jonchées de cadavres hideux à voir ; les places publiques, le cours, le quai du port en sont couverts. Ils y sont pressés, entassés ; on les y traîne des maisons voisines, on les y débarque des navires où des familles de commerçans se sont réfugiées, et où la peste les a suivies. Le long des rues, dans les places, et au pied des arbres du cours, on voit parmi les morts des foules de malades, jusqu'à des familles entières, misérablement étendues sur un peu de paille ou sur des matelas empestés : « les uns,

dit le *Mémorial*, dans une langueur qui n'attend plus qu'une mort secourable ; les autres, l'esprit troublé par l'ardeur du venin qui les consume et les dévore, implorant le secours des passans, tantôt par des plaintes touchantes, et tantôt par des cris que la violence de la douleur, ou la frénésie leur fait pousser ; et, comme si le mal dont ils sont atteints n'étoit pas encore assez cruel, la famine y joint ses horreurs, pour rendre leur mort plus affreuse. Le cœur se déchire d'y voir tant de pauvres et malheureuses mères qui ont à leurs côtés les cadavres de leurs enfans, mort dans leurs bras, et tant de pauvres petits enfans qui sont encore attachés à la mamelle de leur mère expirante, achevant de succer le reste du venin qui l'a consumée. Au milieu de ces files de morts et de mourans sont répandus des tas de meubles et de dépouilles empestées qu'on a jetés par les fenêtres. On ne peut faire un pas sans rencontrer partout la mort. »

« Si on voit aller çà et là quelques personnes qui n'ont pas succombé, les unes pâles et languissantes, sont comme des spectres errans ; les autres sont dans le délire, courant sans savoir où, tant qu'elles

peuvent se soutenir, et bientôt tombant accablées, et mourant dans des attitudes qui sont l'image de leurs affreux tourmens. Il en est même d'agitées de si violens transports, qu'elles s'égorgent elles-mêmes, ou vont se jeter dans la mer. »

Telle est la situation de Marseille au 1. Septembre ; et l'ordre du régent n'est point encore arrivé aux galères de lui accorder du secours. Mais l'intendant de la province a pris sur lui de solliciter un nouvel envoi de forçats, et il en vient encore une centaine. L'activité avec laquelle on les emploie est telle que *Moustier* à leur tête, avec onze chariots, leur fait enlever, tant qu'ils durent, douze cents cadavres par jour.

A cette époque, l'Hôtel-de-Ville étoit désert. Il y étoit mort plus de cinq cents personnes, gardes, officiers ou valets ; et les échevins, conservés comme des anges invulnérables, se trouvoient presque seuls, chargés en même temps de pourvoir à tous les besoins, et de présider à tous les travaux.

Leur embarras le plus désespérant étoit le manque d'hôpitaux pour recevoir les

malades, et le manque de fosses pour recevoir les morts. On vient de voir qu'il étoit au-dessus de leurs moyens et de leurs forces de subvenir assez promptement à ces deux grandes nécessités.

Tous les malades de toute condition étoient poussés dans les hôpitaux par l'abandon et par le désespoir: « Dès qu'une personne se sent frappée, dit le *Mémorial*, elle devient pour ses plus proches un objet d'horreur et d'effroi. La nature oublie ses devoirs les plus saints; ses lois, moins fortes que la crainte d'une mort assurée, plient honteusement et sans la moindre résistance. Quel que soit le malade, ou l'on prend le barbare parti de le jeter hors de la maison, ou de l'y laisser seul en proie à la faim, à la soif, et à tout ce qui peut rendre la mort affreuse. Les femmes en usent ainsi envers leurs maris, les maris envers leurs femmes, les enfans envers leurs père et mère, et ceux-ci envers leurs enfans. Mais, lorsqu'ils prennent ces précautions inhumaines, ils ont déjà respiré la mort, et, abandonnés à leur tour avec la même dureté, ils subissent bientôt la peine de leur lâcheté impitoyable. De là ce nombre infini

de malades étendus dans les rues et dans les places publiques, qui, ne pouvant approcher des hôpitaux déjà comblés, en remplissent les avenues, ou sont contraints d'aller chercher plus loin, parmi des monceaux de cadavres, une place où mourir, seule espérance qui leur reste. »

On dresse des tentes hors de la ville; mais elles ne sont pas plutôt élevées qu'elles sont remplies, et la toile manque pour les multiplier. Enfin on a délibéré de construire en charpente un hôpital immense dans les allées du jeu de mail. Les ouvriers manquoient; un arrêt de contrainte en a fait rentrer quelques-uns. On obtient par la même voie quelques secours du territoire; mais ce grand édifice ne sera prêt à recevoir les malades que dans un mois. Dans ce long intervalle la ville entière n'est elle-même qu'un lit de mort. Sa triste et dernière ressource étoit celle des fosses; mais les paysans du territoire, forcés d'y venir travailler, ne s'y déterminoient qu'avec la répugnance qu'éprouve la nature pour sa propre destruction.

Le 6 Septembre, c'est-à-dire, en cinq jours, les cent forçats qu'on a obtenus et

employés, sont tous morts ou mourans. Quelques efforts que l'infatigable *Moustier* ait pu faire, pour hâter avec ce secours l'enlèvement des cadavres, il en reste encore plus de deux mille dans les rues, sans compter le nombre de ceux qui sont encore dans les maisons; et, par la rapidité du ravage que fait le mal, on est certain qu'il y en aura sur le pavé en huit jours plus de quinze mille. L'unique espérance de Marseille est toujours dans l'assistance des galères, et les galères n'ont point encore reçu des ordres pour la secourir.

Dans cette extrémité, les quatre échevins, accompagnés du peu de citoyens qu'ils peuvent rassembler, se rendent en supplians, avec les marques de leurs fonctions publiques, chez le commandeur de Rancé, et le conjurent de sauver la ville en voulant bien lui accorder encore cent forçats pour la sépulture des morts, s'obligeant eux-mêmes de les conduire à la tête des tombereaux. Ils lui demandent en même temps quarante bons soldats qui, sous leurs ordres, commanderont le travail des forçats, offrant de leur payer une solde considérable, et de leur assurer une pension de 100 liv. à chacun, en reconnoissance du service important qu'ils auront rendu à la ville. La ville auroit pu se montrer plus libérale à peu de frais. Des quarante soldats qui furent envoyés avec les cent forçats, tous, à l'exception de quatre, alloient mourir.

Ce nouveau secours obtenu fut divisé en autant de détachemens qu'il y avoit d'échevins pour les commander. Mais chaque jour l'un des quatre échevins étant occupé à son tour aux fonctions de l'Hôtel-de-Ville, il falloit qu'il fût remplacé par un lieutenant volontaire, et ce lieutenant perpétuel de l'échevin absent fut le chevalier *Rose*.

Les échevins, avant que de recommencer le travail de la sépulture, font un acte de religion digne de servir de modèle. Ils font vœu, au nom de la ville, de doter de 2000 liv. de rente annuelle, à perpétuité, l'hospice établi dans Marseille pour servir de retraite aux pauvres filles orphelines; et, après la cérémonie de ce vœu, fait solennellement entre les mains de l'évêque, dans la chapelle de l'Hôtel-de-Ville, ils montent à cheval, et se mettent en marche, à la tête des tombereaux, *Rose* tenant la place de l'échevin absent.

Dans les lieux les plus infectés où ils pénètrent les premiers, leur exemple anime et soutient le courage des travailleurs; et, tandis que ces malheureux périssent presque tous à côté de leurs commandans, ceux-ci sont préservés par une espèce de miracle.

Le 12, ils apprennent enfin que le gouvernement daigne s'occuper de leur ville, et que le chef d'escadre *Langeron* vient d'être nommé pour commander en chef dans Marseille et son territoire. *Langeron* a pris pour son lieutenant le chevalier de *Soissons*, officier des galères, dont la prudence égale le courage et l'activité. L'espérance des habitans se ranime, en voyant les soins qu'on se donne pour leur salut; et, quoique le nombre des morts nouveaux surpasse tous les jours le nombre de ceux qu'on enlève, l'ardeur des échevins, loin de se rebuter, redouble encore, et se communique aux forçats.

Mais il reste un endroit où il n'a pas été possible de pénétrer. C'est une esplanade du côté de la mer, depuis le fort Saint-Jean jusqu'à l'église de la Major. Dans cette place ont été déposés près de mille cadavres qui

qui se touchent, et dont les plus récens sont exposés depuis plus de trois semaines aux rayons d'un soleil ardent: « Tous les sens sont saisis, dit le *Mémorial* de Marseille, à l'approche d'un lieu d'où s'exhalent au loin les vapeurs les plus empestées. La nature en frémit, et les yeux les plus rassurés ne peuvent soutenir l'aspect de ce hideux amas de corps décomposés par la chaleur. »

Cependant rien de plus pressant que d'enlever de ce lieu ces cadavres. Chaque moment leur fait répandre de nouvelles exhalaisons qui achèvent d'empoisonner l'air. Mais, dans l'horrible état de dissolution où la chaleur les a réduits, comment les transporter dans les fosses; hors des murailles? les tomberaux ne sauroient plus les contenir. Les chairs en sont fluides, et les traces qu'ils laisseroient par toute la ville, achèveroient d'y semer la contagion.

L'intrépide *Rose* s'est rendu sur le lieu, et, en visitant le rempart voisin, il s'est aperçu que deux anciens bastions, attenant à l'esplanade, sont voûtés et creux en dedans. Il conçoit d'abord qu'en enlevant quelques pieds de terre de dessus la voûte,

on aura deux vastes tombeaux. Mais nul homme ne sauroit tenir plus de quelques minutes à un travail de cette nature. Il faut un coup de main pour l'exécuter, et un grand nombre de forçats. Heureusement l'ordre de la cour est enfin arrivé au commandeur de *Langeron* d'en prendre le nombre nécessaire, et il en promet cent pour l'enlèvement de ces corps.

Les deux bastions dont le chevalier *Rose* a fait enfoncer les voûtes, se trouvent creux jusqu'au pied du mur. Les cent forçats sont arrivés. Il leur fait mettre autour de la tête un mouchoir mouillé de vinaigre, pour épurer l'air qu'ils respirent, et les ayant disposés de manière à exécuter tous à la fois le même mouvement, en moins d'une demi-heure ces corps sont enlevés et sont jetés dans le creux des bastions, qu'il fait combler à l'instant même de chaux vive et de terre jusqu'au niveau du sol. *Rose*, à la honte de sa patrie, mourut dans l'indigence; sa fille, quoiqu'assez belle, se fit religieuse, n'ayant pas de quoi se marier.

D'un autre côté, le port étoit couvert de corps flottans, d'animaux domestiques, les-

quels en infectoient les eaux. Le commandeur de *Langeron* les fit prendre dans des filets, et traîner si loin hors de la chaîne, que le mouvement de la mer ne pouvoit plus les ramener.

Mais, quoique le travail des tombereaux soit sans relâche par toute la ville, il suffit à peine à l'enlèvement des cadavres qui s'accumulent plus que jamais. Les fosses, creusées hors des murailles, sont comblées. Quelques-unes même s'entr'ouvrent; il est instant de les recouvrir, et les paysans du territoire se refusent à ce travail: *Estelle*, l'un des échevins, quoiqu'appuyé d'une brigade de soldats des galères, ne peut les y contraindre. Il espère du moins les y engager par son exemple; il prend la pioche lui-même, et commence à travailler seul. Ce ne sont point les paysans, mais les soldats que cet exemple anime. Ils lui arrachent la pioche de la main, mettent leurs armes à terre, et, avec une ardeur inexprimable, ils recouvrent les fosses. C'est dommage, dit la relation, que ces braves soldats aient péri. Ils ont servi Marseille avec un zèle de héros.

Une ordonnance du commandant fait

rentrer dans la ville ceux des habitans qui par leur profession, lui étoient le plus nécessaires, et qui s'en étoient échappés.

Les médecins de Montpellier reviennent par ordre du régent, et, soit par système ou par artifice, et, pour rassurer les esprits, ils donnent lieu de croire qu'ils regardent la peste comme un mal qui n'a rien de contagieux. Ils approchent de sang froid les malades sans répugnance et sans précaution. On les voit s'asseoir sur leurs lits, toucher leurs tumeurs et leurs plaies, y rester le temps nécessaire pour s'instruire de leur état, et voir opérer les chirurgiens. Dans les hôpitaux, dans les maisons, dans les places publiques, ils se montrent partout les mêmes. On croiroit, dit le *Mémorial*, qu'ils sont invulnérables, et comme des anges tutélaires envoyés de Dieu. Ils refusent l'argent même des riches, et ne reçoivent que des bénédictions. Ces médecins étoient *Chicoyneau*, *Deidier* et *Verni*.

Peu de jours après, trois nouveaux médecins sont envoyés de Paris par le régent; et la ville reçoit, par mer, des blés qu'on y a fait introduire. Une ordonnance du

commandant contribue encore à rassurer le peuple, en prescrivant de faire les vendanges comme de coutume. On croyoit que la dernière peste avoit cessé par les vapeurs du vin nouveau.

Dans le partage des fonctions des échevins, fait par le même commandant, *Moustier* demeure seul chargé de l'enlèvement des cadavres et de leur sépulture, du soin de faire creuser les fosses, nettoyer les rues, charger les tombereaux, conduire et nourrir les forçats, et l'on ne sait ce qui doit étonner le plus, ou du courage avec lequel il affronte la maladie, ou du bonheur qu'il a de n'en être pas attaqué.

Mais malgré sa constance et son activité, malgré les soins que se donnoient ses trois collègues pour subvenir aux besoins de la ville, malgré tous les efforts du commandant pour y attirer des secours, le 24 de ce mois de Septembre la misère et la calamité étoient à leur dernier période. « Tout gémissoit, tout se mouroit à la campagne comme à la ville. Ceux que la fureur du mal épargnoit, succomboient aux horreurs de la faim et au désespoir. Les sources de la charité étoient taries. Le ciel sembloit

devenu d'airain et la terre de fer. On n'espéroit absolument plus que de mourir. » Ce sont les termes du *Mémorial*. Mais rien ne décourage ni le commandant ni les échevins, et tous les travaux sont suivis sans relâche.

Le 26, cet hôpital immense, qu'on élevoit dans le jeu de mail, alloit être achevé après des peines infinies, lorsqu'un vent du nord, des plus furieux qui fût jamais, en brise toutes les charpentes, et enlève les toiles qui les couvrent. Ce vent fut peut-être lui-même le sauveur de Marseille; car, dès ce moment-là, il est visible que la contagion se ralentit.

Le 4 Octobre, l'édifice qu'il avoit renversé fut rétabli et en état de recevoir des malades. On y ajouta, pour supplément, l'hôpital de la Charité.

Le 7, on s'aperçut que la peste étoit plus enflammée dans le territoire que dans la ville. On fit défense à ceux du dehors d'y entrer.

Le 8, on commença le travail immense du nettoiement des rues, et ce travail dura un mois.

Le 9, on apprit que le pape avoit or-

donné, dans toutes les églises de Rome, des prières pour apaiser la colère du ciel sur Marseille, et pour détourner le fléau qui la désoloit depuis plus de trois mois. En même temps il y envoyoit, en aumônes, trois cents cinquante charges de blé pour être distribuées aux pauvres. L'un et l'autre secours étoient un peu tardifs.

La malignité du mal avoit diminué dès le commencement d'Octobre. Il s'affoiblit encore de plus en plus jusqu'à la fin de ce mois. Mais alors la disette et la misère étoient extrêmes. Les grains et les denrées n'arrivoient plus aux marchés des barrières. L'argent manquoit absolument. On en demandoit à la cour.

Le 1. Novembre, fête de la Toussaint, l'évêque sort en procession, la corde au col, la croix entre les bras et les pieds nuds. Il célèbre la messe en public sur un autel qu'il a fait dresser; et, après avoir exhorté le peuple à la pénitence pour fléchir la colère de Dieu et pour obtenir la délivrance de la ville, il la consacre au cœur de Jésus. Saint-Charles (observe ingénuement l'auteur du *Mémorial*) fit la même chose à Milan, à pareil jour de la Toussaint lorsque

cette ville avoit le malheur d'être affligée de la peste.

Le 16 Novembre, le prélat, dont on ne peut trop louer la piété, la foi, le zèle et le courage, et qui, durant le temps de la calamité, n'avoit cessé d'être au milieu de son troupeau comme un fidèle et bon pasteur, croit devoir ajouter à tous ses secours spirituels un exorcisme contre la peste.

Le 17, on reçoit enfin de M. le Blanc et de M. le Peletier des Forts ces réponses qu'on attendoit si impatiemment depuis près de cinq mois. Ils écrivent à M. de *Langeron* que S. A. R. extrêmement touchée du malheur de Marseille, a donné ordre à la compagnie des Indes, de lui faire remettre 25,000 piastres, et 1900 marcs d'argent, dont elle veut bien aider cette ville, en attendant de pouvoir lui procurer d'autres secours.

« Il n'est point d'attentions, dit le rédacteur du *Mémorial*, que cet auguste prince n'ait eues pour cette ville infortunée. » C'est évidemment une moquerie ou une timide adulation. « Jamais disette, ajoute-t-il, n'a été plus abondante, et dans

la crainte de manquer de tout, on n'a jamais manqué de rien. Les grains et les denrées sont venus en telle quantité, qu'il y a depuis long-temps une espèce d'abondance. De la monnoie d'Aix, le premier précident a fait toucher diverses fois des sommes très-considérables. Il a fait couper des forêts presqu'entières pour qu'on ne manquât pas de bois. L'intendant de Languedoc s'est donné des soins pour faire passer à Marseille tous les secours que peut fournir la fertilité de cette province. Mais c'est un gouffre que Marseille. »

Je n'ai pas voulu dissimuler cette apologie; mais je la crois dictée, et dans la même relation, on la voit démentie par tous les faits que je viens d'en extraire, sans aucune altération.

Quoi qu'il en soit, dès la fin du mois d'Octobre jusqu'au mois de Juin de l'année suivante, le feu de la contagion s'éteignit insensiblement. On purifia les navires qui étoient détenus dans le port. On apporta le même soin à purifier les maisons des malades, les hôpitaux, les magasins.

Une partie du blé envoyé par le saint père, car l'un des deux navires avoit péri,

mit l'abondance parmi les pauvres à qui l'évêque les distribua. Ceux des habitans qui avoient pris la fuite se rassurèrent et revinrent. Les boutiques furent ouvertes, le commerce intérieur reprit son cours (car la crainte rendit plus lentes à se rétablir les relations du dehors). On permit au peuple l'entrée des églises. L'ordre et le calme se rétablirent, et l'on regarda la contagion comme finie au mois de Juin 1721.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

DE CE VOLUME.

CHAPITRE VII. Affaires intérieures sous la régence. *Page* 1
Sur les régences en général. *Ibid.*
Prétentions des princes contre les bâtards. 2
Intervention de la noblesse dans ce procès. 4
Embarras du régent. *Ibid.*
Insistances des princes. 6
Quel tribunal devoit juger cette cause. 8
Saint-Simon avoit proposé au régent les états-généraux. 9
Il vouloit la banqueroute. *Ibid.*
Motifs de Saint-Simon pour la convocation des états. 12
Considérations politiques qui appuyoient cet avis. 14
Comment Saint-Simon vouloit qu'on dirigeât les états. 15
Où se seroit tenue l'assemblée des états. 17
Pourquoi Saint-Simon change d'avis. 19
Plaidoyer de Saint Simon en sens contraire. 20
Principe des opinions politiques de Saint-Simon. 25
Le régent craint les états-généraux. 26
On s'oppose à la nomination des commissaires pour instruire le procès des princes et des bâtards. *Ibid.*
Requête des princes légitimés. 27
Le conseil de régence juge le procès. *Ibid.*
Mécontentement de toutes les parties. 28
Intrigue du duc et de la duchesse du Maine. 29
Alarmes du parlement, excitées par les opérations de Law. 30
Edit de 1718 sur les monnoies. 31

Remontrances du parlement. *Page* 31
Réponse du régent. 32
Arrêt contre l'édit. 33
Nouvelles remontrances. *Ibid.*
D'Argenson se venge du parlement. 34
Défaut des remontrances en général. *Ibid.*
Troisième remontrance. 35
Arrêt du parlement qui circonscrit les opérations de la banque. *Ibid.*
Perquisitions secrètes du parlement. 36
Lit de justice résolu. 37
Son double objet. *Ibid*
Embarras du régent entre le duc du Maine et le duc de Bourbon. *Ibid.*
Le duc de Bourbon fait agir Saint-Simon. 40
Conduite de Saint-Simon dans cette circonstance. *Ibid.*
Discussion entre le duc de Bourbon et Saint-Simon. 42
Moyen ferme que Saint-Simon propose pour la place de surintendant de l'éducation du roi. 45
Saint-Simon essaye de faire prévaloir entièrement le système des pairs contre les bâtards. 47
Efforts de l'éloquence de Saint-Simon. 48
Réponse du duc de Bourbon. 50
Saint-Simon arrache du duc de Bourbon le consentement à ce qu'il veut. 52
On décide au conseil de régence de casser les arrêts 55
Vives alarmes du maréchal de Villeroi et du duc du Maine. 56
Précautions que prend le régent. *Ibid.*
Mesures immédiates. 58
26 Août 1719, jour du lit de justice. 59
Ses préparatifs. *Ibid.*
Récit de Saint-Simon. *Ibid.*
Les princes légitimés se retirent. 62
Tableau de l'assemblée par Saint-Simon. *Ibid.*
Le régent expose le motif du lit de justice. 63
Décision à l'unanimité. 65
Le régent prend la parole. *Ibid.*
Effet de la séance peint par Saint-Simon. 66

Le régent propose d'excepter le comte de Toulouse. *Page* 67
Discours de M. le duc. 69
Sa demande est appuyé par le régent. 70
Incident. Avis que reçoit le régent. 71
Ce qui se passoit au parlement. *Ibid.*
Il se rend aux Tuileries. 72
Le duc d'Orléans de son côté amène le roi au lit de justice. *Ibid.*
Nouvelle esquisse de Saint-Simon. *Ibid.*
Discours du garde des sceaux. 73
Personne ne résiste. 74
Expression naïve de la joie de Saint-Simon. *Ibid.*
Contenance du jeune roi. 76
Lâcheté du parlement et du maréchal de Villeroi. Mollesse de Villars. *Ibid.*
Insouciance du peuple. 77
Désespoir de Madame la duchesse d'Orléans. 78
Ses emportemens. 79
Colère de la duchesse du Maine. 80
Embarras du duc d'Orléans. *Ibid.*
Conspiration avec l'Espagne. 81
Dispositions du parlement. 82
Les molinistes en faveur. 84
Les états de Bretagne réclament leurs priviléges. 85
Cellamare et Giudice. 87
Peu d'influence des princes. *Ibid.*
Portocarrero. 89
Une fille publique découvre le complot. 90
Opinion de Saint Simon. 91
Négligence inouie du régent. *Ibid*
Son silence. 92
Politique de Dubois. 93
Le duc de Cellamare redemande ses dépêches au ministre de la guerre. 94
Conduite du régent dans cette circonstance. 95
10 Septembre. Autres arrestations. 97
Demande du parlement. *Ibid.*
Première audience diplomatique après cet événement. *Ibid.*
Cellamare est conduit à la frontière. 98

Continuation de l'arrestation. *Page* 99
Confidence du régent au duc de Bourbon. *Ibid.*
Projet d'arrestation du duc et de la duchesse du Maine. 100
Motif présumé du retard apporté à cette mesure. 101
Le duc du Maine est conduit à Dourlens, et la duchesse à Dijon. 102
Autres exils et arrestations. 103
Démarche du comte de Toulouse. 104
Le duc du Maine n'a plus de parti. 105
Interrogatoires des prisonniers. *Ibid.*
Politique de Dubois. 107
Avis de Saint Simon. *Ibid.*
Il produit peu d'effet sur le régent 109
Translation de la duchesse du Maine à Châlons. 110
Mort de Mdme. de Maintenon. *Ibid.*
Aveux de la duchesse du Maine. 111
Elle compromet ses amis. 112
Motifs de ces aveux. 113
Lâcheté du duc du Maine. 114
Le duc et la duchesse du Maine sont rappelés; ils feignent d'être irréconciliables. 116
Ils se réunissent au bout de six mois par l'entremise de la princesse de Condé. 117
Sort des Bretons. 118
Le 26 Mars. Quelques-uns punis de mort, d'autres exilés. 119
Le régent accorde une amnistie. *Ibid.*
Ressentiment de Laval. 120
Anecdote sur le président de Mesmes. *Ibid.*
Conjectures sur les bruits qui coururent alors. 124
Raisons probables de l'indulgence de Dubois. 126
Sa politique. 128
Exécution du comte d'Horn. 129
Fermeté du régent. 133
Murmures de Saint-Simon. *Ibid.*
Le régent veut contenir le parlement dans les bornes de son autorité légitime. 135
Law et la noblesse excitent le prince à ne laisser au parlement que les fonctions de juge. 136
Résolution du duc d'Orléans. 138

Faveur des billets de banque. *Page* 138
Représentations de Saint-Simon. 139
Réduction des rentes. 141
Fin du système. *Ibid.*
Les sceaux redemandés à Mr. d'Argenson. 142
D'Aguesseau rappelé, ramené par Law; et à quelles conditions. *Ibid.*
La compagnie d'Occident chargée de rembourser six cent millions de billets sous le nom de compagnie des Indes. 143
Le parlement refuse d'enregistrer cet édit. *Ibid.*
Emeute au Palais-Royal. 144
Exil du parlement. *Ibid.*
Rappel du parlement, et à quel prix. 146
Source du jansénisme. *Ibid.*
Les jésuites. 147
Port-Royal. Angélique Arnauld. *Ibid.*
La société porte ombrage aux jésuites. 148
L'abbé de Saint-Cyran. *Ibid.*
Disputes théologiques. 150
Molina. 151
Jansénius. 152
Soumission d'Arnauld et de ses amis. 153
Le cardinal de Mazarin favorisoit les Jésuites. Ses motifs. 154
Animosité des Jésuites contre Jansénius. 156
Arnauld déclare n'avoir point trouvé les cinq propositions dans le livre de Jansénius. *Ibid.*
Triomphe des Jésuites. Guérison de la nièce de Pascal. 157
Les provinciales. 158
Apologie de la morale des Jésuites. 159
Le formulaire. 160
Alexandre VII. Décret du saint siége. *Ibid.*
On exige la signature du formulaire. 161
Mort de Mazarin. *Ibid.*
Opinion de Louis XIV sur les affaires du temps. 162
Pavillon, évêque d'Aleth. 163
Les religieuses de Port-Royal. 164
Port-Royal-des-Champs. 165

La Sorbonne s'explique enfin sur les bornes de l'autorité du saint siége. 166
Profession de foi des Jésuites. 167
Le roi ordonne la signature du formulaire sans distinction. 168
Refus des Jansénistes. *Ibid.*
Les religieuses de Port-Royal font la même réponse. 169
Courroux de l'archevêque de Paris; il fait enlever douze religieuses. *Ibid.*
Elles appellent de la conduite de l'archevêque. 171
L'archevêque fait sortir les novices et change le directeur de Port-Royal. 172
Les sacremens sont interdits aux religeuses de Port-Royal-des-Champs. *Ibid.*
On demande au pape un nouveau formulaire. 174
Il le donne. *Ibid.*
Arnauld se retire à Bruxelles. 175
Paix de Clément IX. 176
Nouvelles discussions. Les religieuses de Port-Royal refusent de signer la bulle *Vineam Domini* sans restriction. *Ibid.*
Le cardinal de Noailles les exhorte inutilement et leur ôte les sacremens. 178
Port-Royal des-Champs détruit. *Ibid.*
Mr. d'Argenson est chargé d'exécuter cet ordre. 180
Le jansénisme survivant aux persécutions. 181
Maxime pratique des Jésuites. 182
Reproches faits aux missionnaires de la Chine. *Ibid.*
Ressources des Jésuites et surtout de le Tellier. 183
Le père Quesnel. *Ibid.*
Attaque combinée des Jésuites. 185
Leur parti. 186
Mdme. de Maintenon les protége. 188
Rapports entre Mdme. de Maintenon et le Tellier. 189
Torci, Voisin. 190
Pontchartrain et son fils. *Ibid.*
D'Argenson. 191
Plan de le Tellier. *Ibid.*
Politique générale des Jésuites. *Ibid.*

Lettre de le Tellier au pape, concernant le livre du père Quesnel. *Page* 198
Examen de ce livre par une congrégation de cardinaux. *Ibid.*
Rédaction de la bulle *Unigenitus.* 199
Le Tellier attire dans son parti le cardinal de Rohan. 209
La bulle est imprimée et affichée dans Rome. 204
Plaintes des cardinaux; mécontentement et regrets inutiles du pape. 205
La bulle est envoyée en France. 206
Elle y excite un soulèvement général. 207
Les menaces, l'intrigue font accepter la bulle à quarante évêques. *Ibid.*
On veut pousser à bout le cardinal de Noailles et les jansénistes. 208
Mlle. de la Chausseraye empêche Louis XIV de sacrifier le cardinal de Noailles aux Jésuites. 210
Le nombre des opposans à la constitution augmente. Projet d'un concile national. 213
Amelot est envoyé à Rome. Son entrevue avec le pape. 215
Clément XI refuse toute explication de la bulle. 216
On emploie toutes sortes de moyens pour faire accepter la bulle. 217
Cette affaire empoisonne les derniers jours de Louis XIV. *Ibid.*
Manière dont le duc d'Orléans envisage l'affaire du jansénisme. 218
Les Jésuites ont recours à l'abbé Dubois. 220
Caractère et ambition de Dubois. 221
L'archevêché de Cambrai devient vacant. 223
Dubois le demande et l'obtient. *Ibid.*
Il est sacré archevêque par le cardinal de Rohan. 225
Dubois veut être cardinal. *Ibid*
Par ses soins le confessional du roi est rendu aux Jésuites. 226
Le régent se décide à soutenir les molinistes. 227
Après une longue résistance, le parlement enregistre la bulle, le 4 Décembre 1720 *Ibid.*
Les molinistes favorisent Dubois. 228

Le cardinal de Rohan se fait son solliciteur avec l'abbé de Tencin et l'ex-jésuite Laffiteau. *Page* 228
Election du pape Innocent XIII. 230
Dubois fait cardinal. 231
Mort d'Innocent XIII. *Ibid.*
Dubois veut être premier ministre. Il trouve un grand obstacle dans le duc de Villeroi. *Ibid.*
Le régent et le cardinal Dubois travaillent à perdre Villeroi. 233
Stratagème imaginé en faveur de Dubois par la sœur de Tencin. 236
Entrevue de Dubois et de Villeroi. 238
Villeroi s'emporte et accable Dubois de mépris et d'injures. 239
Dubois se plaint au régent. 240
La perte de Villeroi est résolue. 241
Une querelle est suscitée à dessein entre le régent et le gouverneur. 242
Le gouverneur veut justifier sa conduite et va voir le régent qui le fait arrêter. 245
Le régent annonce lui-même cette nouvelle au roi. 247
Désespoir du roi. Fleuri lui est rendu. 248
Comment le régent accueille Fleuri à son retour. 249
Conduite de Fleuri. 250
Fureur de Villeroi. 251
Villeroi est envoyé à Lyon. 253
Elévation successive de Dubois. 255
Le régent veut nommer Dubois premier ministre ; Saint-Simon l'en détourne. 257
Foiblesse du régent. 260
Remarque de Saint-Simon sur le danger de nommer un premier ministre. 262
Dubois est nommé premier ministre. 270
Sacre de Louis XV. *Ibid.*
Mort de Dubois. 271
Caractère ombrageux de Dubois. 272
Générosité du régent. 277
Mort du duc d'Orléans. 278
CHAP. VIII. Evénemens particuliers sous la régence. 282

Section première. Voyage du czar. *Page* 282
Le czar quitte la Russie. Motif de son départ. 284
Il apprend en Hollande la science de la navigation. 285
Envoi de jeunes Russes à Livourne et en Hollande. 286
Manière dont le czar s'introduisit dans les sciences. 287
Soins qu'il donne à sa marine. 288
Des troubles s'élèvent dans ses états. 291
Désir qu'il eut de venir à Paris sous le règne de Louis XIV. 292
Il y arrive en 1717, sous la régence. 293
Froideur du régent. 294
Le czar visite tous les établissemens publics. *Ibid.*
Il va à Versailles et à Saint Cyr. 297
Visite que lui fait le régent. *Ibid.*
Le jeune roi va voir le czar. 298
Départ du czar. 299
Il laisse en France une grande réputation. 300
Simplicité des vêtemens du czar. 311
Son intempérance. 302
Mécontentement que lui cause son fils. 303
Section II. Peste de Marseille. 306
Origine de la peste de Marseille. *Ibid.*
Elle est apportée par un vaisseau venant de Syrie. 309
Ignorance du médecin en chef. 310
Imprudence des intendans de santé. 311
La peste se déclare dans la ville. 313
Funeste sécurité des magistrats 314
Fuite des habitans. 315
Détresse de la ville; il est défendu d'en sortir. 317
Difficultés qu'éprouvent les inhumations. 319
Etablissement d'un hôpital de peste. 320
Arrivée à Marseille de deux médecins de Montpellier, envoyés par le régent. 322
Ravage qu'exerce la maladie. *Ibid.*
Situation déplorable de la ville. 323
La ville se trouve réduite à la disette. C'est en vain qu'elle invoque le régent. 325

Impossibilité où l'on est d'enterrer les cadavres. *Page* 326
On envoie des forçats pour être employés aux inhumations. Ils périssent tous. 327
La terreur est à son comble. Plusieurs habitans désespérés se donnent la mort. 329
Envoi de nouveaux forçats. 331
Abandon où on laisse les pestiférés. 332
Elévation de tentes hors de la ville. 333
Les rues sont obstruées par les cadavres. *Ibid.*
Les échevins obtiennent de nouveaux forçats. 334
Acte de religion des échevins. 335
Nomination du chef d'escadre Langeron au commandement de Marseille. 336
Courage du chevalier Rose. 337
Estelle, un des échevins, se distingue par son intrépidité. 339
Conduite des médecins de Montpellier. 340
Arrivée de nouveaux médecins de Paris. *Ibid.*
La famine se déclare. 341
La contagion commence à se ralentir. 342
Piété courageuse de l'évêque. 343
Secours tardifs accordés par la régence. 344
Fin de la maladie. 345

FIN DE LA TABLE DU SECOND ET DERNIER TOME.

DE L'IMPRIMERIE DE PLUCHART.
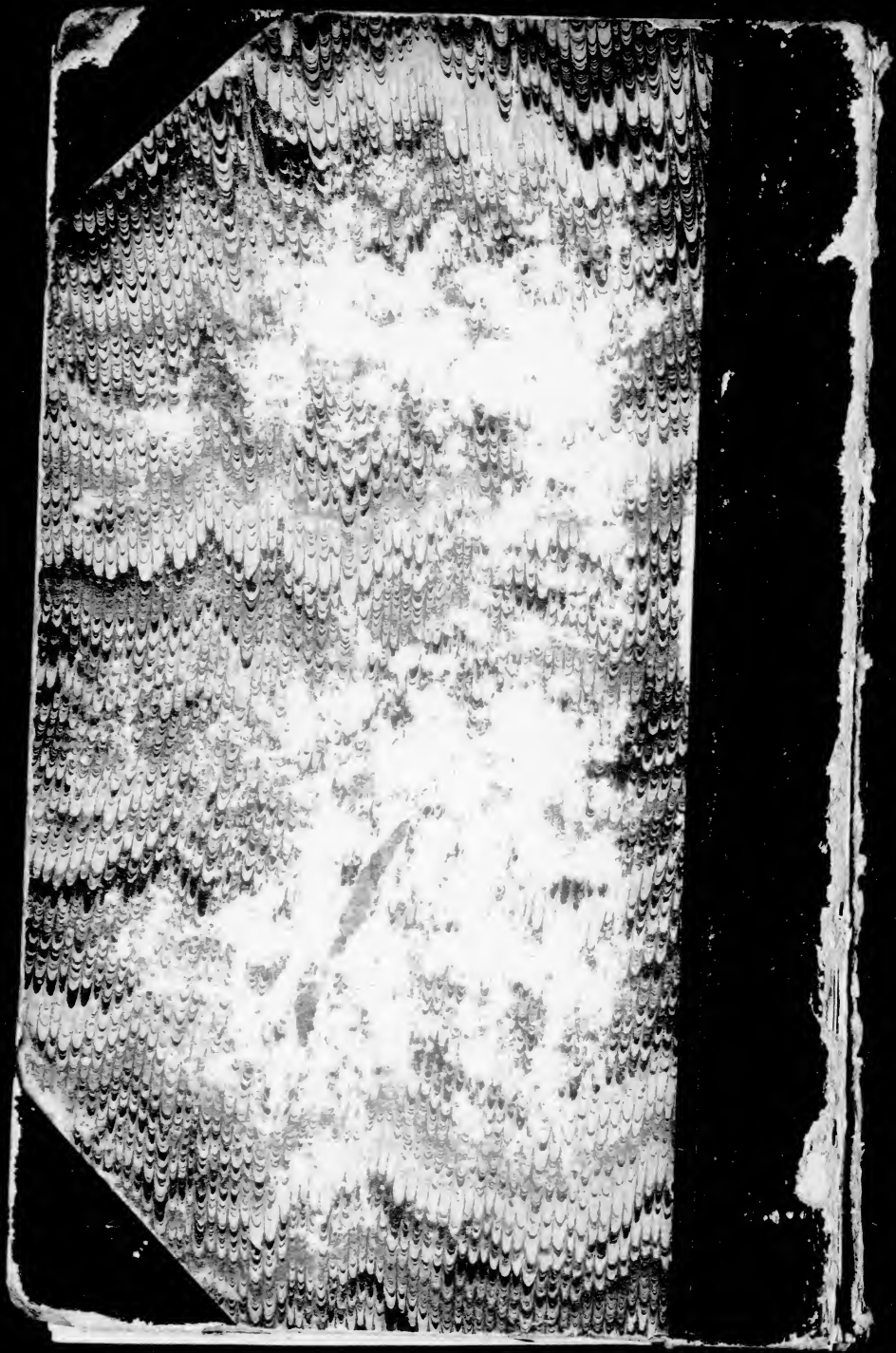
944.03 M34 2
Marmontel
Duc d' Orléans.